Actes du Congrès 2024 de la FNCCR

Retrouvez les actes du congrès en ligne sur le site internet de la FNCCR :
www.fnccr.asso.fr/congres-2024/

SERVICES PUBLICS LOCAUX DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

PLÉNIÈRES ET CONFÉRENCE

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

COMPTES RENDUS DES PLÉNIÈRES ET DE LA CONFÉRENCE

Séances plénières

- Séance d'ouverture
- Dérèglements climatiques et services publics de l'énergie, de l'eau et du numérique : quels impacts, quelles adaptations ?
- Territorialisation de la transition écologique : un gage d'efficacité et d'acceptabilité
- Des clés pour redessiner la France, intervention de Xavier Pintat

Conférence grand public

Conférence de Raphaël Domjan, explorateur et conférencier suisse

SERVICES PUBLICS LOCAUX DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES E-COMMUNICATIONS

SÉANCE D'OUVERTURE

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Plénière - Mercredi 26 juin 2024 - 09h15

INTERVENANTS

Animation par Jean-Michel LOBRY

Xavier PINTAT
Président de la FNCCR

Marie-Guite DUFAY
Présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté

Anne VIGNOT
Maire de Besançon, Présidente du Grand Besançon

Christophe LIME
Vice-président du Grand Besançon Métropole en charge de la gestion de l'eau potable et des eaux fluviales, membre du bureau de la FNCCR

Jean-François LONGEOT
Sénateur du Doubs, Président de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat

Patrick CORNE
Président du Syndicat mixte d'énergies du Doubs

Jean-Michel LOBRY

Je vous souhaite à tous la bienvenue, sous le soleil byzantin. Nous allons partager trois journées intenses, pour échanger, débattre, nous former. En début d'année, le ministre de l'Écologie disait que 2024 serait l'année de l'accélération territoriale. Le Congrès de la FNCCR est devenu, au fil des années, un lieu de référence qui incarne tous les combats permettant de rendre un service public de qualité, qu'il s'agisse de l'eau, de l'énergie, de la gestion des déchets, du numérique. Les différentes actions engagées par la FNCCR et de tous ses partenaires seront abordées au cours de réunions plénières et lors des tables rondes et des ateliers.

*Je vous propose d'accueillir le Président **Xavier PINTAT**, Président de la FNCCR et ses invités :*

***Marie-Guite DUFAY**, Présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté ;*
***Anne VIGNOT**, Madame la Maire de Besançon et Présidente du Grand Besançon Métropole ;*
***Christophe LIME**, Vice-président du Grand Besançon Métropole en charge de la gestion de l'eau potable et des eaux fluviales ;*
***Jean-François LONGEOT**, Sénateur du Doubs, Président de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat ;*
***Patrick CORNE**, Président du Syndicat mixte d'énergies du Doubs.*

La tradition veut que les débats du Congrès de la FNCCR soient ouverts par l'intervention de son Président. Aussi, l'intervention de Monsieur Xavier PINTAT est attendue, car elle pose le cadre des enjeux de l'énergie, de l'eau, de la gestion des déchets et du numérique sur vos territoires.

Nous vous écoutons.

Jean-Michel LOBRY

J'AI LE PLAISIR D'ACCUEILLIR XAVIER PINTAT, LE PRÉSIDENT DE LA FNCCR.

Xavier PINTAT

Nous sommes très heureux de vous accueillir au centre de congrès Micropolis de Besançon. Je voudrais avant tout remercier les personnalités qui nous font l'honneur de leur présence, Monsieur Jean-François LONGEOT, Sénateur du Doubs, et Président de la commission de l'aménagement du territoire, Madame Marie-Guite DUFAY, Présidente de la région Bourgogne Franche-Comté, Madame Anne VIGNOT, Maire de Besançon et Présidente du Grand Besançon Métropole. Je souhaite également saluer et remercier nos deux amis, Monsieur Christophe LIME, Vice-président de Grand Besançon Métropole en charge de la gestion de l'eau potable et des eaux fluviales et de l'assainissement, également Président du Conseil d'orientation de France Eau Publique à la FNCCR, et Monsieur Patrick CORNE, Maire de Marchaux-Chaudefontaine et Président du Syndicat mixte du Doubs.

Chers amis Présidents, Vice-présidents, élus, et chers congressistes, je déclare ouvert le 39e congrès de la FNCCR.

J'aimerais tout d'abord vous dire mon plaisir d'être à Besançon et d'être en Franche-Comté, pour le Bordelais que je suis. Besançon, qui nous accueille aujourd'hui, est une ville chargée de culture et d'histoire. Sa citadelle, construite à l'initiative de Vauban au XVIIe siècle, et inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, en témoigne. C'est un monument exceptionnel que je vous invite tous à visiter. Nous aurons ce soir le plaisir de découvrir un autre monument d'exception, la Saline Royale d'Arc-et-Senans conçue par Nicolas Ledoux à la fin du XVIIIe siècle.

Besançon est également la ville natale de Victor Hugo. La maison où il naquit le 26 février 1802 est devenue un musée dédié à son œuvre et ses combats. Elle entre en résonnance avec notre actualité, montrant combien cet immense écrivain, poète, dramaturge et homme politique (sa plaque de Sénateur trône dans l'hémicycle du Sénat), journaliste et dessinateur nous parle encore aujourd'hui.

La Franche-Comté est aussi le décor de l'un des romans les plus célèbres de la langue française, ***Le Rouge et le Noir*** de Stendhal. Dès les premières lignes, le décor comtois est planté dans la petite ville de Verrière et ses toits pointus de tuiles rouges, le Doubs qui coule au-dessous d'une fortification, les paysages verdoyants et la proximité du Jura. Ces paysages, nous les connaissons aussi à travers les œuvres d'un très grand peintre, Gustave Courbet, qui est originaire de cette région. Les musées de Besançon et d'Ornans offrent la possibilité de découvrir ses magnifiques œuvres picturales, dont un consacré aux sources de la Loue. Ce décor est donc idéal pour nous retrouver et travailler ensemble.

La territorialisation de la transition écologique

Le thème que nous avons retenu pour ce Congrès est la territorialisation de la transition écologique, au sens large, qui apparaît comme un défi pour redessiner la France. Dans le cadre actuel, cette perspective est nécessaire et essentielle pour les services publics. Cependant, avant d'entamer nos travaux, je voudrais adresser quelques remerciements aux organisateurs de ce Congrès. Aussi, je voudrais tout d'abord saluer Christophe LIME, Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement au Grand Besançon Métropole, Président de France Eau Publique, qui, de très longue date, avait proposé que Besançon accueille le Congrès de la FNCCR. Je le remercie donc d'avoir été à l'initiative de la tenue de ce congrès. Je salue également Patrick CORNE, Président du Syndicat mixte d'énergie du Doubs qui, avec nos amis de l'entente régionale de Bourgogne Franche-Comté, a organisé notre arrivée. Les élus locaux et leurs équipes ont grandement appuyé dans l'organisation de ce Congrès. Je tiens à ce qu'ils en soient tous remerciés. Enfin, vous me permettrez d'associer à ces remerciements Madame Danielle MAMETZ, Vice-présidente de la

Commission communication de la FNCCR, qui a suivi de près l'organisation de ce congrès, en relations étroites avec Monsieur Charles-Antoine GAUTIER, le Directeur général de la FNCCR nouvellement nommé, Madame Anne SOPPELSA, sa collaboratrice, Madame Sandrine GUIRADO, nouvelle directrice communication de la FNCCR et tous les collaborateurs de la FNCCR ayant pris part à cette organisation.

Moins de deux ans se sont écoulés depuis le Congrès de Rennes. Ces deux années ont été denses, et il me semble utile d'en rappeler les principaux éléments.

Contrats de concession pour l'électricité et le gaz : un gage d'avenir

Concernant la distribution d'énergie, signés en 2017 pour l'électricité et en 2022 pour le gaz, les nouveaux modèles des contrats de concession sont désormais largement déclinés et font la preuve de leur efficacité. Un seul chiffre permet d'ailleurs de l'illustrer. Pour l'électricité, ce nouveau modèle a été repris par 96 % des concessions. Dans le reste du territoire, les discussions se poursuivent pour aboutir à des renouvellements favorables aux deux parties. Concernant le gaz, le nouveau modèle de contrat de concession pour la distribution publique de gaz marque un changement d'approche. Il est en effet favorable au regroupement des communes, qui devrait progressivement conduire à la création de syndicats de grande taille, comme c'est déjà le cas dans le domaine de l'électricité. C'est d'autant plus indispensable que dans la distribution de gaz, nous faisons face à deux défis redoutables. En effet, la fin du gaz naturel d'origine fossile est programmée, ce qui modifie en profondeur l'équilibre économique de nos réseaux. Cela rend d'autant plus indispensable le développement des gaz verts et de la filière biométhane. Beaucoup de nos collectivités se sont déjà engagées dans cette voie. Dans les deux cas, un important travail prospectif nous attend. Nous aurons l'occasion d'en discuter plus amplement lors des interventions demain de Madame Emmanuelle Wargon, Présidente de la CRE, de Madame Laurence Poirier-Dietz, Directrice générale de GRDF.

Dans le domaine de l'électricité, comme pour le gaz, les nouveaux contrats de concession sont portés par le principe d'une gouvernance partagée des investissements. Nous observons un changement de paradigme, nous n'avions jusqu'alors pas l'habitude de ce travail conjoint de planification des investissements, ce qui vaut autant pour les concessionnaires (et je salue à cet effet Madame Marianne LAIGNEAU, Présidente du Directoire d'Enedis qui se trouve parmi nous) que pour l'autorité concédante. Il apparaît que l'alchimie fonctionne, ce qui est très satisfaisant, puisque cela se traduit par une recrudescence des investissements sur nos réseaux, mais aussi par un meilleur calibrage de ces investissements qui sont de ce fait mieux ciblés, et davantage en phase avec les attentes de nos collectivités. Je dois dire que le dialogue avec Enedis reste vivant, nous entendrons aujourd'hui même la Présidente du Directoire.

Cette intervention sera l'occasion d'évoquer les modalités de notre nouveau et récent protocole d'accord qui s'intéresse particulièrement aux clauses de fin de contrat, préfigurant l'article 49 B du nouveau modèle, en appliquant une jurisprudence classique. La sécurisation de cet article était attendue et la nouvelle mouture du protocole d'accord semble faire l'unanimité.

Nous avons également souhaité accélérer l'enfouissement et la sécurisation des réseaux. Le réchauffement climatique se traduit par de nombreux incidents météorologiques, qu'il s'agisse de tempêtes ou d'inondations, qui mettent non seulement les réseaux publics à rude épreuve, mais atteignent également l'intégrité de nos services publics essentiels. Ainsi, nous faisons face à un mur d'investissements pour les réseaux, dont le montant atteint plusieurs centaines de milliards d'euros d'ici 2040. Ces investissements colossaux devront permettre d'intégrer les énergies renouvelables, la mobilité décarbonée, de sécuriser nos infrastructures et les interconnexions, permettre les flexibilités, le stockage de l'énergie, d'accompagner les smarts grid et les innovations : autant de sujets auxquels nous souhaitons prendre part, afin de définir le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE). C'est en effet la discussion du moment sur le TURPE 7, qui devra se traduire par une relance massive des investissements.

Concernant les zones non interconnectées, les ZNI, c'est un autre sujet de satisfaction. Un nouveau modèle de contrat de concession est déclinable dans les territoires ultramarins. Là encore, la gouvernance partagée des investissements est au rendez-vous. S'y ajoute une cartographie à moyenne échelle, plus précise et mieux adaptée aux besoins des autorités concédantes. De même, nous avons décliné avec Gaz et Territoires, le Syndicat professionnel des ELD gazières un nouveau modèle de contrat de concession pour la distribution publique de gaz.

Tout cela cependant n'est pas au beau fixe. Je pense ici au FACE, dont l'enveloppe est progressivement rongée par l'inflation. Cette enveloppe de 360 millions d'euros n'a pas été revalorisée depuis 2012. Sa revalorisation devrait atteindre au bas mot 72 millions d'euros. Quasiment tous les comptes d'affectation spéciale de l'État ont été revalorisés notamment en raison de l'inflation, à l'exception du FACE. Qui plus est, les crédits dédiés aux tempêtes fin 2023 ont été largement sous-évalués.

Les 25 millions d'euros prévus étaient très loin du chiffre estimé par nos adhérents à 60, voire 70 millions d'euros. Notre objectif à moyen terme est donc de parvenir à 70 % de réseau enfoui, contre 50 % aujourd'hui, en privilégiant bien sûr les zones les plus sensibles : les zones littorales ou boisées.

Nous avions exprimé nos inquiétudes lorsque le FACE avait été transformé en compte d'affectation spécial. Nos craintes étaient fondées. Nous attendons du gouvernement qu'il prenne la mesure de cette érosion qui menace un outil dédié à la revitalisation des territoires par la péréquation. Je le dis clairement : il est temps de réarmer ce très bon outil, conçu en 1936 lors d'un Congrès de la FNCCR. Nous observons de surcroît avec inquiétude un amenuisement des crédits. Je pense par exemple au fonds vert, dont la diminution est une mauvaise nouvelle pour les collectivités. Nous espérons que les discussions au niveau européen seront plus fructueuses, puisqu'il est question d'un plan de résilience, dont nous souhaitons qu'il bénéficie le plus largement possible au réseau de distribution, et à la transition énergétique et numérique.

Concernant la fourniture d'énergie, le secteur de l'énergie a retrouvé un semblant de calme après une crise inédite qui avait vu une explosion des prix, mais la situation reste incertaine et appelle à la vigilance. La FNCCR et ses adhérents ont agi de différentes manières. Nous avons d'abord souhaité mettre l'accent sur la stabilité des prix. Je rappelle que les collectivités ont parfois subi des hausses de prix de l'électricité allant jusqu'à 300 %, et ont vu le prix du gaz multiplié par 10. Les groupements de commandes coordonnés par nos adhérents ont permis d'acheter au mieux l'énergie, mais n'ont pas pu endiguer totalement ces hausses. C'est pourquoi nous avions demandé et obtenu une extension du tarif réglementé de vente de l'électricité à toutes les PME et aux collectivités de petite taille dès 2025. En pleine crise des boulangers, cette souplesse était indispensable. À l'inverse, nous avons pris acte de la fin des tarifs réglementés de vente du gaz en juillet 2023. Pour accompagner ce changement, nous avons publié un guide à l'attention des consommateurs. Nous avions déjà mené ce travail d'information durant la crise, en relayant et en expliquant les dispositifs de soutien mis en place par le gouvernement.

Ce sont des préoccupations similaires exprimées dans le livret intitulé « ***Crise du prix de l'énergie : propositions de la FNCCR pour les consommateurs et les territoires*** ». En pleine crise des prix, nous avions préconisé de conforter le bouclier tarifaire pour amortir le choc et éviter la fermeture de certains services publics. À plus long terme, nous avons plaidé pour une réforme ambitieuse du marché de l'électricité, la présentation des tarifs réglementés, un mode de calcul plus favorable aux atouts du mix énergétique français.

Dans cette période incertaine que nous traversons, la vigilance continue de s'imposer. Plus que jamais, nos collectivités ont besoin de stabilité et de visibilité. À cet égard, nous attendons avec beaucoup d'interrogations le dispositif qui succédera à l'ARENH (accès régulé à l'énergie nucléaire historique). Je crois qu'il y a urgence, car nous achetons l'énergie avec deux ans d'avance, et l'ARENH expire dans dix-huit mois.

Nous suivons également de près l'émergence de solutions nouvelles. Nous avons appuyé avec force la possibilité pour les collectivités d'acheter en direct de l'énergie renouvelable, grâce au modèle des PPA (***power purchase agreement***), ou des contrats d'achats directs de longue durée, ou encore des communautés d'énergie. Nous avons également contribué d'élargissement de l'autoconsommation collective au biométhane. J'observe avec satisfaction que les AODE sont souvent à la pointe de ces sujets, et que leur capacité à innover est toujours liée à la recherche de solutions meilleures pour les collectivités, en privilégiant une gouvernance locale.

Les trois volets de la transition énergétique

Nous déclinons la transition énergétique en trois volets principaux :

- La maîtrise de l'énergie ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- Les mobilités propres.

Pour ce qui concerne la maîtrise de l'énergie, la dynamique de notre programme ACTEE s'est poursuivie. Les financements concernent toujours très largement un accompagnement aux économies d'énergie, mais ils se diversifient pour s'adapter

aux besoins des collectivités. Ainsi, pour ce qui concerne la rénovation des bâtiments scolaires, nous avons porté à 80 % le taux de subvention accordé. D'autres initiatives sont aujourd'hui promues, comme les programmes Lum'ACTEE pour l'éclairage public ou Eff'ACTEE pour l'effacement des réseaux électriques.

De nouveaux partenariats ont été conclus avec l'AMF, l'ADEME, la Banque des Territoires, qui sont des partenaires indispensables. Ce travail collectif accentue la dynamique d'ACTEE et la rénovation énergétique de nos territoires. De fait, les chiffres parlent d'eux-mêmes : les subventions d'ACTEE engendrent des investissements au moins 10 fois supérieurs.

Comme vous le savez, le programme ACTEE est désormais transformé en SASU, avec la FNCCR comme actionnaire unique, laquelle y associe les élus de l'AMF au sein d'un comité d'orientation stratégique.

Concernant les énergies renouvelables, la FNCCR publie chaque année un baromètre des énergies renouvelables électriques avec l'association Observer. Le dernier baromètre montre que la France accuse un retard par rapport à ses objectifs. Cela s'explique de différentes manières : l'acceptabilité sociale, la complexité de la réglementation, la hausse des taux d'intérêt. La loi APER, dite d'accélération de la production d'énergies renouvelables est une première réponse. Un mouvement permettant de porter des solutions locales est en marche. Ainsi, je voudrais insister sur le mouvement de création des SEM dédiées aux énergies renouvelables, qui ne se tarit pas. Nous dénombrons désormais une soixantaine de SEM portées par des syndicats d'énergie, ce qui leur permet de nouer de nombreux partenariats. Ces SEM portent un nouveau modèle de production d'énergies renouvelables, au plus près des attentes du terrain, dans une logique de concertation et d'acceptabilité sociale. C'est un fait à souligner, car il n'est pas toujours simple de résoudre cette équation. La compétence acquise par ces SEM en quelques années est remarquable. Cette compétence au sens large a permis aux syndicats de jouer un rôle significatif dans la mise en œuvre de la loi APER. En effet, à des échelons divers, ils ont aidé les communes et les services de l'État à définir les zones d'accélération. C'est une légitimité nouvelle dont nous pouvons être fiers. De son côté, la FNCCR a lancé l'application gratuite TERZA pour faciliter la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables par les communes.

Concernant les mobilités, et d'abord les mobilités propres, la mobilité gaz progresse à l'initiative des

publics et privés. J'observe que les syndicats d'énergie s'y impliquent fortement, souvent par le biais de leurs SEM. Surtout, ils travaillent à construire des partenariats en circuits courts pour combiner la production de biométhane et les stations d'avitaillement. D'autre part, il faut souligner qu'en quelques années, nous avons su mettre en place de véritables services publics locaux de la recharge électrique. Au moment où les Français se convertissent à l'automobile électrique, notre travail précurseur s'avère très structurant. Certes le secteur privé s'investit massivement dans les IRVE, mais il le fait de manière parfois sélective, privilégiant bien sûr les zones les plus rentables. L'implantation de bornes de manière équitable dans les territoires est plus que jamais nécessaire. L'élaboration des schémas directeurs pour les infrastructures de recharges électriques, le fameux SDIRVE, l'a largement montré. Fin 2023, quelques 120 SDIRVE étaient engagés, le plus souvent portés par les syndicats d'énergie, et plus de la moitié a été validée en préfecture. Ces SDIRVE ont aussi montré l'importance des investissements nécessaires dans les prochaines années. Nos collectivités, c'est une évidence, ne pourront pas les assumer seules. Nous envisageons d'étendre le SDIRVE au BioGNV et à l'hydrogène, et avons mis à jour notre guide à ce sujet, réalisé avec France Hydrogène, que nous présenterons au cours de nos travaux.

L'eau, un secteur confronté à de nombreux défis

Dans la dynamique de notre Fédération, le secteur de l'eau joue un rôle croissant, il est en effet confronté à des défis redoutables. L'eau c'est la vie, laquelle est désormais menacée de toute part : pollutions, sécheresse, partage de la ressource, hausse des coûts d'entretien et d'exploitation des réseaux, financement du service public...les crises s'enchaînent et se cumulent. Je crois qu'il est nécessaire d'y répondre dans l'urgence.

Dans un tel contexte, la mobilisation de la FNCCR et de ses adhérents est entière. Nous abordons ces défis dans le respect de nos valeurs essentielles : solidarité territoriale, équité, service public. La question du financement du service public de l'eau se pose : celui-ci doit évoluer pour prendre en compte les bouleversements induits par les pollutions et le réchauffement climatique. L'eau paie l'eau : c'est le principe du pollueur payeur, qui nous guide.

Mais il pourrait aussi intégrer une nouvelle chaîne de responsabilité. Je crois qu'au principe de « pollueur payeur », nous préférons le principe de « responsable payeur », plus pertinent en termes d'équité sociale et hydrique. C'est en effet nécessaire pour préserver la ressource en eau, et c'est aussi un enjeu de santé publique, car aujourd'hui, nos services sont confrontés à d'importants coûts de dépollution, qui sont malheureusement répercutés sur les consommateurs.

La contamination massive des ressources en eau par les pesticides et leurs métabolites est un sujet majeur.

En effet, les signalements de non-conformité dus aux pesticides se multiplient. Aujourd'hui, près de 20 % de la population nationale, soit un foyer sur cinq (environ 12 millions d'habitants), est alimenté par une eau non conforme. C'est pourquoi nous avons porté différentes propositions : la tarification saisonnière, la hausse du plafond de la partie fixe, la mesure d'accès social à l'eau, l'augmentation de la redevance pour pollution diffuse, la création d'une redevance biodiversité. Ces propositions sont désormais versées au débat public, et notre Congrès en débattra largement.

Les difficultés demeurent également sur d'autres aspects. Ainsi, la transposition de la directive eau potable est encore incomplète. Je pense notamment aux textes relatifs à la préservation de la ressource en eau dans les zones de captage, pour l'alimentation en eau potable. Ils sont aujourd'hui bloqués en raison de l'opposition d'une partie de la profession agricole. Il est pourtant vital de sanctuariser les aires d'alimentation, pour les préserver des produits phytosanitaires. Nous sommes toujours en attente de l'arrêté ministériel fixant les critères de classement des points de prélèvement sensibles. Cette absence de publication retarde la mise en œuvre des mesures de protection dont l'urgence est évidente.

On le voit, les relations entre le secteur de l'agriculture et les collectivités demeurent difficiles, et sont source de beaucoup d'incompréhension. Un dialogue, auquel l'État doit s'associer, doit nécessairement s'ouvrir. Nous sommes conscients des difficultés rencontrées par de nombreuses exploitations agricoles, et nous faisons la différence avec l'agro-industrie. C'est pourquoi nous avons proposé plusieurs mesures pour soutenir le monde agricole. Il faut en effet accompagner l'agriculture dans sa transition et son adaptation au changement climatique. Nous appelons de nos vœux une politique qui évolue vers davantage d'agro-écologie. Les financements de la PAC peuvent réconcilier agriculture et environnement, producteurs et consommateurs, urbains et ruraux, souveraineté alimentaire et santé publique.

Les très fortes sécheresses de 2022 et 2023 ont sonné comme un avertissement. Certes, depuis, à quelques exceptions près, les nappes phréatiques se sont largement reconstituées, mais nous ne pouvons ignorer qu'un nouveau cycle s'engage, un cycle dans lequel la ressource en eau va se raréfier. Nous devons donc veiller à préserver cette ressource. Or, les conflits d'usage, les politiques d'urbanisme retiennent davantage l'intérêt des médias, et c'est légitime. Mais d'autres sujets appellent désormais notre attention.

Nos services publics sont déjà mobilisés pour réduire les prélèvements d'eau pour l'alimentation en eau potable, conformément aux engagements des Assises de l'eau. D'autres pistes se profilent : c'est le cas par exemple de la réutilisation des eaux usées traitées, une des mesures prioritaires du Plan Eau de mars 2023 pour lutter contre les effets de la sécheresse.

La liberté des modes de gestion : un choix assumé

Nous avons plaidé pour que les textes d'application fassent preuve de la souplesse nécessaire. Or, ces différentes mesures ont aussi une incidence sur l'équilibre de nos services publics. Elles induisent un effet de ciseaux, en combinant réduction des recettes et augmentation des charges. Il est donc nécessaire de réfléchir à d'autres modalités de financement qui tiendront compte de la responsabilité de tous les acteurs dans ce domaine.

À la FNCCR, nous restons attachés à la liberté du choix de gestion. Nous veillons donc à accueillir au sein de notre Fédération des collectivités qui ont fait le choix de la délégation, comme celles qui privilégient la régie. Ces dernières années, le choix de la régie a guidé nombre de nos collectivités, c'est un modèle qui a fait ses preuves et qui se consolide progressivement. La vitalité du réseau France Eau Publique le prouve. On le sait très bien ici, à Besançon, où les élus ont porté la régie publique de très longue date.

Le déploiement de la fibre dans le contexte de fin du réseau cuivre

Je voudrais conclure en ayant un mot sur le numérique et les autres réseaux. Alors que la fin du réseau de cuivre est prévue pour 2030, le déploiement de la fibre optique est loin d'être achevé. Récemment encore, des annulations de crédits au programme très haut débit ont été annoncées, lesquelles retarderont la généralisation de la fibre dans les foyers. C'est d'autant plus regrettable que l'État a accordé des aides publiques aux opérateurs privés, qui accusent pourtant un retard de déploiement de la fibre. Or, la dernière marche est désormais visible : 37 millions de locaux (logements et entreprises) sont désormais raccordés, soit 84 %. C'est un atout économique colossal, qu'il nous faut renforcer. Les collectivités locales ont déjà beaucoup investi et continuent de le faire. Malheureusement, l'équilibre économique de certains réseaux d'initiative publique (RIP) est parfois fragile. À cet égard, les enseignements de notre observatoire de la viabilité des RIP sont particulièrement inquiétants. Ils mettent en évidence un différentiel tarifaire en défaveur des RIP. C'est pourquoi nous réitérons la demande de création d'un fonds de péréquation qui soutienne les investissements nécessaires pour terminer ce déploiement.

Les collectivités ont besoin du soutien de l'État pour que la fibre soit véritablement accessible à tous, y compris les plus démunis.

En dépit de ces difficultés, nous continuons à œuvrer pour faciliter le déploiement technique de la fibre, avec Enedis et InfraNum. Nous avons ainsi modernisé le modèle national des conventions d'appui commun, qui facilitent l'utilisation des supports électriques. Une très large partie des 11 millions de prises à construire en zones peu denses et rurales pourraient en effet recourir au réseau public basse tension. Ce réseau, qui est le nôtre, peut aussi accompagner d'autres mutations numériques. Une nouvelle convention signée avec Enedis permet désormais d'utiliser le réseau en basse tension comme support pour les caméras de vidéoprotection, ou pour les panneaux de signalisation au service des administrés.

La multiplication des objets connectés pose d'ailleurs une question sur l'optimisation des supports. Les élus et les citoyens sont en effet de plus en plus hostiles à cette multiplication des supports, mais ils sont favorables à l'émergence de nouveaux services. Je pense par exemple au rôle crucial de l'éclairage public connecté dans la définition des trames sombres pour préserver la biodiversité. La sobriété postCovid nous a beaucoup aidés. Nombre de collectivités se sont saisies de ce sujet et ont pu ainsi, à la fois rénover et moderniser l'éclairage public, le plus souvent en recourant au fonds Lum'ACTEE, au Fonds Vert ou à l'Intracting, formidable aide de la Banque des Territoires, qui permet de financer les travaux sur les ouvrages par les économies de consommation d'énergie réalisées.

Par delà les réseaux, la question des usages reste ainsi cruciale. La FNCCR s'attache à porter des sujets transversaux avec ses adhérents. Je pense au Plan de corps de rue simplifié (PCRS), la sécurité, les territoires connectés durables. Nous renforçons également nos liens avec l'Avicca qui partage ces mêmes préoccupations, avec laquelle nous signerons demain une convention de partenariat, avec son Président, Patrick CHAIZE.

Chers congressistes, la territorialisation des services publics locaux, intitulé de notre congrès, s'inscrit dans le cadre de la transition écologique. Ce défi est pertinent, car c'est au niveau local que la transition énergétique se réussira. Les élus locaux que nous sommes en connaissent à la fois les enjeux et les contraintes. Nous dialoguons quotidiennement avec les services de l'État, mais nous dialoguons aussi quotidiennement avec les citoyens et les consommateurs. Nous sommes en quelque sorte les responsables d'équilibre de la transition écologique. Nous entendons la construire au rythme et à l'échelle du territoire, au service de tous.

Tous ces thèmes et bien d'autres sont au menu de ce congrès qui accueille près de 1 500 participants. Nous les aborderons à la fois de manière technique et politique, car la FNCCR est d'abord une association d'élus. La compétence et l'engagement des élus et des agents des services publics sont des éléments clés de la territorialisation. C'est pourquoi je tiens à vous remercier collectivement de votre dévouement à tous, constant et sans faille, pour la bonne conduite des services publics locaux. Nous nous attacherons aussi à prendre du recul, avec la conférence de l'AARSHE, et la conférence grand public qui accueillera l'explorateur Raphaël DOMJAN, le premier à avoir réalisé un tour du monde à l'énergie solaire. Plusieurs personnalités nous feront aussi le plaisir de leur présence : Emmanuelle WARGON, Présidente de la CRE, Luc REMONT, PDG du groupe EDF, Xavier PIECHACZYK, Président de RTE, Marianne LAIGNEAU, Présidente du directoire d'Enedis, Laurence POIRIER-DIETZ, Directrice générale de GRDF et Nicolas GUERIN, Secrétaire général du groupe Orange.

La situation politique exceptionnelle que vit notre pays avec la tenue des élections législatives anticipées a logiquement entraîné la défection des ministres et des députés qui devaient intervenir dans ce congrès. Je vous remercie d'excuser également l'absence des Préfets qui sont soumis au droit de réserve. L'organisation du congrès s'en est trouvée bousculée dans les dernières semaines, mais nous avons eu à cœur de maintenir nos travaux, afin de pouvoir nous réunir et réfléchir ensemble à l'avenir de ces services publics locaux qui sont essentiels. Comme le disait Victor Hugo : « *aimer, c'est agir* ».

Je vous remercie de votre présence, le 39e congrès de la FNCCR est ouvert !

Jean-Michel LOBRY

Merci Président. « Aimer, c'est agir » une citation qui fonctionne également dans l'autre sens. Merci beaucoup, vous êtes dévoué à un service public de qualité et vous avez réaffirmé que c'est au niveau local que se jouera la transition écologique. Je vous cite : « nous sommes en quelque sorte les responsables d'équilibre de la transition écologique, nous entendons la construire au rythme et à l'échelle du territoire, et au service de tous ». Cette notion d'équité est évidemment importante. Merci pour ces propos introductifs qui cadrent bien les débats des travaux de ces trois journées.

MERCI À MADAME LA MAIRE DE BESANÇON, ANNE VIGNOT DE NOUS ACCUEILLIR. VOUS ÊTES ÉGALEMENT PRÉSIDENTE DU GRAND BESANÇON MÉTROPOLE. BESANÇON ÉTAIT EN FÊTE HIER SOIR, AVEC LE PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE.

Anne VIGNOT

Bonjour, merci à vous tous de votre présence à Besançon, qui accueillait effectivement hier le passage de la flamme olympique, et réunissait énormément de monde, ce qui nous fait du bien dans les temps si obscurs que ceux que nous traversons depuis ces dernières semaines. Nous sommes là aujourd'hui sur un territoire innovant et ouvert, qui voit l'avenir dans la collaboration et dans le vivre ensemble.

Monsieur le Président, vous avez été un très bon ambassadeur de Besançon en décrivant les magnifiques personnages qui sont les marqueurs de ce territoire. Pour autant, il est important de redire que vous êtes ici dans un territoire dans lequel la relation entre la ville et la nature n'est pas fantasmée. Il s'agit bien d'une relation organique, d'un métabolisme urbain, tant la relation entre la nature et nos aménagements est intime.

Vous êtes ici à trois stations de tramway de la Cité des Lumières, qui s'élevaient contre l'obscurantisme et contre l'arbitraire. Vous voici aussi dans un territoire d'innovation. Certes, Besançon bénéficie de labels UNESCO, mais parler de Vauban et du réseau Vauban revient à s'interroger sur la manière de travailler des matériaux, de construire et de penser la défense à l'époque. Ces frontières qui ont été celles de la guerre sont désormais celles de la paix. La valeur essentielle de l'UNESCO est encore une fois le vivre ensemble, et donc la paix. L'autre label UNESCO est tout aussi important que le premier, et se rapporte à ce moment de l'histoire au cours duquel la France est entrée en guerre contre les huguenots, lesquels ont fui en Suisse. Cette guerre a apporté le développement de l'horlogerie, de la mécanique de précision et de la joaillerie, ce savoir-faire industriel et artisanal local est devenu extrêmement transversal. Nous entretenons une relation très étroite avec nos amis suisses, basée sur les questions d'innovation. Comme vous le disiez, les innovations viennent des territoires, des savoir-vivre et des savoir-faire, et des personnes. C'est tout le sens du thème sur lequel vous porter vos travaux : la territorialisation de l'innovation. La première innovation consiste à continuer à travailler ensemble dans une intelligence collective. Nous ne trouverons pas d'avenir à nos biens communs que sont l'eau, l'énergie, la gestion des déchets, le numérique, sans territorialisation et sans innovation, ce à quoi chacun de nos territoires travaille.

Je ne dresserai pas le catalogue des nombreuses actions engagées sur la ville de Besançon ou sur

le territoire du Grand Besançon Métropole, avec nos partenaires, mais je vais cependant donner quelques exemples. Je n'aborderai pas le sujet de l'eau, puisque mon collègue Christophe LIME est en charge de cette question de l'eau dans toutes ces dimensions. J'en profite pour le remercier pour ce travail qu'il porte depuis de nombreuses années, et qui participe à la vitalité de la FNCCR.

Quelles que soient l'innovation et la volonté des territoires, nous ne parviendrons pas à atteindre les objectifs obligatoires, sans travailler ensemble, et nous avons besoin pour cela de l'État. Or, comme vous l'avez indiqué Monsieur PINTAT, l'État montre des signes de diminution des moyens, confrontant les collectivités à un mur d'investissements qu'elles ne parviendront pas à dépasser. L'objectif de 2050 nous est très souvent rappelé. J'aime à dire que si nous conservons cette trajectoire, nous atteindrons des températures insupportables en 2050. Nous sommes tous parents, voire grands-parents. J'ai pour ma part un petit-fils de deux ans et demi, qui aura 30 ans en 2050 et je n'aimerais pas qu'il vive à une température extérieure de 40, voire 45 °C, comme les prévisions semblent vouloir les tracer actuellement. Cela nous oblige à être absolument innovants, et à travailler les solutions. Ce territoire produit des solutions qui ne datent pas d'aujourd'hui, mais qui sont en accélération entre autres grâce aux plans nationaux et à la région Bourgogne Franche-Comté que je remercie d'œuvrer à nos côtés pour mener des politiques dans tous les domaines. Il nous tient à cœur de trouver toutes les solutions, ce qui passe parfois par la régie publique, et parfois par la concession ou la délégation. Tous les moyens sont bons pour être efficaces. Ainsi, la collecte des déchets est opérée en régie. Notre intercommunalité a été la première à mettre en place la redevance incitative, qui a permis entre 2008 et 2021 de réduire le volume de déchets de 12 015 tonnes, ce qui nous a permis de fermer un four. Les objectifs que nous avons atteints sont colossaux, puisque pour la métropole du Grand Besançon, nous n'enregistrons que 142 kilogrammes de déchets par an et par habitant, alors qu'au niveau national, on comptabilise 254 kilogrammes de déchets par an et par habitant. Il nous reste certes des efforts à produire, mais nous avons là une réussite à partager.

Nous en parlons peut-être moins, cependant nous avons en régie une très belle équipe, composée de 150 agents, qui travaille sur la question de la biodiversité, donc la manière de traiter nos espaces publics et nos forêts, dont certaines sont en très grand péril. La disponibilité de cette grande équipe permet d'intervenir très rapidement. Je me souviens qu'en 2018, nous avons abattu en urgence 8 000 frênes sur les espaces publics en raison de leur dangerosité. Nous devions atteindre des objectifs.

Tout ce que la FNCCR met en place pour l'énergie, l'eau ou l'ensemble des systèmes en réseau a un seul but : atteindre les objectifs de la réduction des gaz à effet de serre et de la décarbonation. C'est sur ce territoire que nous devons y travailler, car c'est aussi sur ce territoire que nos populations en subissent les conséquences les plus directes. Je m'inscris donc dans la trace qui est la vôtre pour ce qui concerne la désimperméabilisation, le fait de planter plus d'arbres, faire en sorte que la goutte d'eau qui tombe sur le territoire joue sa fonction essentielle.

En 1968, Besançon avait déjà un réseau de chaleur, celui-ci sera augmenté de 15 000 équivalents logements supplémentaires. C'est un objectif important pour un territoire qui souhaite être résilient, ouvert aux nouvelles façons de vivre.

Je serai amenée à vous quitter dans quelques instants, car je serai cet après-midi à Paris, en conférence devant des aménageurs du territoire, qui œuvrent sur les nouveaux modes de construction. Pour ce qui concerne les réseaux, nous avons besoin de travailler à l'innovation, et nous avons aussi besoin de penser nos territoires dans leur aménagement et dans leur mode constructif. Dans tous les domaines, nous avons besoin de travailler à ce que la transformation profonde et majeure s'opère, de sorte à atteindre les objectifs permettant de préserver la vie, et tout le vivant. L'intelligence collective qui vous réunit doit nécessairement nous permettre de produire de nouvelles idées, des conceptions fortes sur lesquelles nous pourrons investir. Si tous les investissements ne sont pas prioritairement alloués à ces enjeux alors, nous ne parviendrons pas à opérer ce changement, car très clairement, l'accélération est d'abord dans le changement climatique et dans les crises géopolitiques, pas uniquement dans la transition écologique. Cela nous impose d'être très fort collectivement et très unis pour penser ensemble les bonnes solutions. Je suis certaine que vous allez fortement y travailler, je vous remercie.

Jean-Michel LOBRY

Merci Madame la Maire. Vous nous dites que nous n'arriverons pas à dépasser le mur de l'investissement, et que nous avons besoin de l'État. Vous nous dites également qu'innovation et territorialisation sont un seul et même combat, et vous nous invitez à nous inspirer de la Cité des Lumières. Merci de votre contribution.

J'INVITE CHRISTOPHE LIME À NOUS REJOINDRE, VICE-PRÉSIDENT DE GRAND BESANÇON MÉTROPOLE, EN CHARGE DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX FLUVIALES.

Christophe LIME

Merci à vous Monsieur le Président PINTAT ainsi qu'au Conseil d'administration de la FNCCR d'avoir choisi une des plus belles villes de France, Besançon, comme lieu de notre congrès, qui plus est l'année du 90e anniversaire de notre Fédération. Merci à toutes les structures locales d'avoir soutenu cette candidature et tout particulièrement le SYDED et son Président Patrick CORNE, qui a réussi à entraîner dans cet élan tous les syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté. Merci donc aux équipes du SYDED et de Grand Besançon Métropole d'avoir mis toute leur énergie dans cette organisation, tout particulièrement dans les dernières semaines avec les quelques aléas qui ne nous ont pas facilité la tâche, pour une préparation sereine.

Étant élu à l'eau et à l'assainissement, je souhaite attirer l'attention de tous les congressistes sur l'importance vitale de l'eau dans les années à venir avec les conséquences du changement climatique. L'eau deviendra un élément déterminant dans tous les choix stratégiques pour nos collectivités, avec des périodes de canicule de plus en plus fréquentes, et des événements pluvieux de plus en plus violents. La vie de nos concitoyens en sera impactée. Dès aujourd'hui, nos choix d'urbanisme, d'énergie, d'agriculture, de déplacement et d'économie sont dictés par nos futures ressources d'eau, tant de manière quantitative que qualitative.

La FNCCR doit devenir non seulement un outil de la gestion du quotidien, ce qu'elle fait très bien avec ses élus et ses salariés, mais elle doit encore plus préparer l'avenir en étant force de proposition et d'action : elle doit devenir la référence en eau et en assainissement en France. Lors de ce congrès, vous pourrez vous rendre compte qu'un grand nombre de nouvelles adhésions se font dans le domaine de l'eau.

Pouvons-nous faire mieux ? Je le pense sincèrement. Il existe des milliers de collectivités ou syndicats, en gestion déléguée ou publique auxquels nous pourrions proposer nos services. Nous disposons sur tout le territoire de syndicats d'énergie qui ont des contacts avec l'ensemble de ces collectivités. Pourquoi ne pas les utiliser pour faire connaître toutes nos compétences, bien sûr dans l'eau et l'assainissement, mais aussi sur le numérique et les déchets ?

Nos collectivités seront confrontées à des défis que jamais notre société postindustrielle a eu à surmonter. À Besançon, nous sommes confrontés dès à présent au climat que connaissait la ville de Lyon au début des années 2000. Si nous continuons sur cette trajectoire, Besançon connaîtra en 2050 le même climat que Séville actuellement.

Je profite également de cette tribune pour vous rappeler qu'à l'intérieur de notre Fédération, il existe France Eau Publique, structure que nous avons créée il y a un peu plus de 10 ans maintenant avec quelques collectivités et syndicats. Aujourd'hui, France Eau Publique représente plus de 17 millions de citoyens alimentés en eau, et 13 millions de citoyens reliés à l'assainissement, et emploie plus de 13 000 collaborateurs. Nous sommes devenus les représentants de la gestion publique de l'eau en France, tant pour les Ministères que pour les Parlementaires et les structures associées à l'eau. France Eau Publique est adhérente à Aqua Publica Europea, structure européenne chargée à Bruxelles de défendre la gestion publique de l'eau, là où tout se décide sur cette compétence. Je vous invite à venir nous rencontrer sur notre stand pour répondre à toutes vos questions, ou si vous souhaitez adhérer à France Eau Publique. Il reste un certain nombre d'adhérents publics à la FNCCR qui n'adhèrent pas encore à France Eau Publique, ils seront les bienvenus.

Je terminerai en formulant un vœu. La FNCCR détient, grâce à ces élus et son personnel, un énorme savoir-faire. Il faudra aller plus vite, plus fort pour le faire savoir. Nous en sommes capables et nous avons tout pour le réussir. Je vous souhaite un bon congrès à tous. Vive le 39e congrès de la FNCCR à Besançon.

Jean-Michel LOBRY

Merci beaucoup Christophe LIME. France Eau Publique recrute donc, et nous nous retrouverons volontiers sur votre stand. Je note également votre souhait que la FNCCR devienne la référence de proposition et d'action en matière de politique de l'eau en France.

J'INVITE PATRICK CORNE À NOUS REJOINDRE, PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIE DU DOUBS, LE SYDED. SOYEZ LE BIENVENU.

Patrick CORNE

Monsieur le Président de la FNCCR, cher Xavier, Monsieur le Sénateur, Madame la Présidente de région, chers élus locaux, chers collègues maires du Doubs et d'ailleurs, chers représentants des syndicats d'énergie. Je suis très honoré de vous accueillir à Besançon en accord avec Anne VIGNOT, Présidente du Grand Besançon Métropole, et Christophe LIME qui a œuvré depuis plusieurs années pour que ce 39e congrès se tienne ici. En ce qui me concerne, je préside depuis 7 ans Territoire d'Énergie Doubs SYDED, le Syndicat mixte d'énergie du Doubs. Nous sommes un petit et jeune syndicat, contrairement à la FNCCR, cette honorable institution de 90 ans, qui pourrait être notre mère, voire notre grand-mère.

Le SYDED est plutôt jeune, mais cela ne l'empêche pas d'agir très concrètement au service des collectivités du Doubs. Nous gérons le contrat de concession avec Enedis et EDF pour 559 communes du Doubs, soit la totalité hormis les 10 communes de l'entreprise locale de distribution, notre ELD de Labergement-Sainte-Marie, dont je salue Camille ROUSSELET, son Président, qui a œuvré avec nous à l'accueil du congrès. Ce contrat permet d'assurer aujourd'hui la distribution publique d'électricité pour 553 000 habitants du Doubs. Depuis le 1er janvier 2021, nous avons repris la maîtrise d'ouvrage rurale de 515 communes et 222 000 habitants. Nous réalisons ainsi environ 12 millions d'euros de travaux électriques chaque année, en enfouissement, en renforcement, en sécurisation et en extension des réseaux. Nous assurons un service de mobilité électrique aux habitants de notre réseau et le schéma directeur des infrastructures de recharge électrique pour le département a été réalisé en 2023, lequel a de suite été validé par la préfecture.

Avec notre fonds de transition énergétique, nous finançons chaque année plusieurs dizaines d'opérations de rénovation énergétique de bâtiments, d'installation de chaleur renouvelable ou d'installation de production électrique pour les communes du Doubs. Nous organisons également un large groupement d'achats d'énergie à l'échelle de la région Bourgogne Franche-Comté, avec les sept autres syndicats d'énergie. Dans le Doubs, plus de 300 collectivités nous font confiance pour cette fourniture de gaz, d'électricité, et pour certaines, de granulés bois.

Nous assistons les communes du Doubs dans le domaine de l'éclairage public, à travers un service de maintenance et un appui à la rénovation énergétique. Pour ces programmes, nous sommes lauréats du Fonds Vert de l'État pour 2023 et j'espère pour 2024 également.

Depuis cette année, nous gérons également une régie de chaleur pour le compte des communes qui souhaitent nous transférer leurs compétences. De façon générale, nous assistons les communes du Doubs pour l'ensemble de la thématique énergétique dans une logique de services mutualisés à l'échelle du département pour ceux qui en ont besoin.

Enfin, depuis 2020, avec notre SEM Énergie Citoyenne, dont nous sommes actionnaires avec le SYDEC du Jura et la Région, nous développons des projets de production d'énergie électrique renouvelable sur le territoire, dont les communes et les citoyens sont actionnaires et bénéficiaires directs des retombées économiques.

Je remercie les membres du bureau du Comité syndical, présents aujourd'hui, et les agents du SYDED sans lesquels aucune de ces actions ne serait possible.

Il sera question durant ces trois jours de territorialisation de la transition énergétique. Cela fait écho à nos activités et nos compétences. Le constat de la transition énergétique fait autorité. Nous le savons, nous devrons atteindre la neutralité carbone en 2050. Y parvenir nécessitera d'appliquer sobriété et efficacité, pour réduire notre consommation d'énergie de moitié, la moitié restante devant être constituée d'énergie renouvelable et décarboner.

La vraie question aujourd'hui consiste à savoir comment procéder pour y parvenir. Il faut se prendre en main et faire en sorte que chacun sur son territoire fasse sa part. C'est ainsi que l'on a l'habitude de travailler en Franche-Comté. Historiquement, chaque village s'organisait autour de sa fruitière, sa coopérative fromagère, pour mettre en commun les ressources et les moyens permettant d'atteindre les meilleurs résultats. À l'époque, il s'agissait de produire un meilleur fromage. C'est aujourd'hui ce que font les syndicats d'énergie : ils mettent en commun leurs ressources et leurs moyens pour assurer la transition énergétique de chaque territoire, y compris les plus petits, ceux qui ont le moins de moyens et le moins de ressources pour y parvenir.

Je profite de cette tribune pour passer quelques messages afin que nous parvenions à atteindre nos objectifs de transition énergétique.

À l'État et aux Parlementaires : il faut nous laisser l'accès aux ressources financières. Notre quote-part de taxe sur l'électricité est indispensable au bon fonctionnement de nos syndicats. Comme l'a rappelé le Président PINTAT, le FACE, qui n'a pas été revalorisé depuis 2012, doit être mieux doté. Il faut aussi nous simplifier la vie et permettre aux AODE et aux syndicats d'énergie d'intervenir largement dans le domaine de la transition énergétique en nous mettant au cœur du dispositif dans les territoires. La loi doit nous consacrer comme les opérateurs locaux de la transition énergétique.

À notre concessionnaire Enedis : le défi de la transition est colossal pour les réseaux. Le modèle de contrat de concession dont les termes ont été arrêtés il y a plus de sept ans lors de la signature de l'accord-cadre national de 2017 doit être revu. Il est temps d'ouvrir des évolutions sur les contrats de concession. Les syndicats d'énergie doivent pouvoir raccorder les producteurs publics, et les projets EnR des sociétés d'économie mixte. Les PPI doivent être plus ambitieux et centrés sur la transition énergétique. Les réseaux construits doivent faciliter l'insertion des EnR. Les matériels installés (transformateurs, accessoires, câbles, appuis, etc.) doivent être fabriqués en France et en Europe pour assurer notre souveraineté énergétique. Cette liste n'est pas exhaustive. Nous devons rediscuter de notre relation contractuelle pour dynamiser la transition énergétique dans les territoires.

À la FNCCR enfin : l'urgence de la transition énergétique impose d'aller plus loin et plus vite. Nous devons être proactifs et forces de propositions auprès de nos partenaires : l'État, le FACE, Enedis, EDF, GRDF et Orange. C'est à nous, qui connaissons les territoires, d'apporter des propositions et à nos partenaires de les entendre, en étant ouverts à des évolutions significatives de nos pratiques habituelles.

Le défi de la transition énergétique est immense. Si nous voulons y parvenir, nous devons être en mesure de le territorialiser, c'est-à-dire d'adapter nos pratiques et nos politiques à chaque territoire, où un même problème peut trouver des solutions.

Je profite enfin de cette tribune et de la présence du PDG d'EDF pour passer un dernier message. Les huit syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté, dont le SYDED, ont conclu avec EDF un très gros marché de fournitures d'électricité sur la période 2023-2025. Nous représentons 2200 adhérents et 400 gigawattheures d'électricité et autant pour le gaz. Après plusieurs mois de discussions avec les équipes d'EDF, nous ne parvenons toujours pas à obtenir une facturation claire et propre de l'énergie consommée en 2023 et 2024. Monsieur Rémont, je vous sollicite personnellement afin qu'EDF tienne ses engagements pour ce marché public.

Pour conclure, vous êtes ici à Besançon, capitale de la Franche-Comté historique. Désormais, avec nos amis bourguignons, nous faisons tous partie de la Région Bourgogne Franche-Comté. En quelques années, nous avons appris à territorialiser beaucoup de sujets. Par exemple, en termes de gastronomie, les fromages et la charcuterie de Franche-Comté se marient très bien avec les vins de Bourgogne. En voilà un bel exemple de territorialisation et de différenciation territoriale. Je vous invite à prendre le temps de passer sur notre stand, à l'entrée du salon, où nous pourrons partager en ensemble un moment de convivialité et de discussion, autour de

nos meilleures spécialités, avec mes sept collègues des syndicats d'énergie de la région. Je vous souhaite un bon séjour dans notre Région.

Jean-Michel LOBRY

Le Président d'EDF, qui nous a rejoints, abordera avec vous le sujet de la facturation, qui est un important sujet d'actualité pour chacun de vos territoires. Nous avons entendu vos deux appels consistant à vous donner de l'air sur vos capacités à être autonomes sur les leviers de financements, et sur la simplification de la relation contractuelle. Enfin, je note que Patrick CORNE invente le concept de la fruitière de l'énergie. .

J'ACCUEILLE MARIE-GUITE DUFAY, PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONALE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ.

Marie-Guite DUFAY

Monsieur le Président la FNCCR, Monsieur le Sénateur, Monsieur le Président d'EDF, Madame la Présidente du directoire d'Enedis, Mesdames et Messieurs les élus, chers congressistes, quelques mots pour vous dire que je suis heureuse que les propositions des grands ambassadeurs que sont Christophe LIME et Patrick CORNE aient abouties, pour que vous soyez ici et que la FNCCR ait choisi Besançon. Vous avez été nombreux à vanter les mérites de Besançon. Je dirais très sobrement que Besançon sait depuis longtemps monter des politiques publiques totalement innovantes, tant en matière sociale (c'est en effet ici qu'a été inventé l'ancêtre du RSA et du RMI) qu'en matière écologique.

Vous êtes dans un bel endroit pour produire de belles réflexions.

En ce 39ème congrès, la FNCCR fête aussi son 90e anniversaire. Votre Fédération est devenue une institution, avec pas loin d'un siècle de pilotage des services publics locaux essentiels : l'énergie, l'eau, les déchets, le numérique. Je vois que notre territoire régional est très bien représenté au sein de votre conseil d'administration, avec pas moins de sept membres : les Présidents des syndicats d'énergie de la Nièvre, de l'Yonne, de la Côte-d'Or et du Jura, la ville de Besançon et les Sénateurs Jean-François LONGEOT et Fabien GENET.

Vous avez choisi un thème qui plus est d'actualité, qui s'impose à tous, aux citoyens comme aux élus, aux territoires, aux pays et au monde entier : le sujet de la territorialisation de la transition écologique et des services publics. Ce thème m'est cher, parce que la Région Bourgogne Franche-Comté est, elle aussi, depuis longtemps engagée dans la transition énergétique et écologique. Ce thème est de nature à interroger nos modes de vie, nos services publics, notre avenir.

Notre Région qui est l'une des plus rurales de France, mais aussi l'une des plus industrielles, est peut-être aussi la moins artificialisée du pays. Elle a une très longue histoire et une riche relation de travail avec les huit syndicats d'énergie, acteur énergétique de premier plan et poids lourds de votre Fédération. Je citerai le soutien de l'ADEME depuis plus de vingt ans au poste de conseiller en énergie partagé, mais aussi la convention de partenariat signée dès 2019 et renouvelée en 2022 pour avancer ensemble sur des enjeux communs, comme la maîtrise des consommations des bâtiments publics, la lutte contre la précarité énergétique, le développement des énergies renouvelables ou encore les réseaux de chaleur, en soutenant l'animation. La Région est devenue actionnaire de trois SEM Énergie renouvelable, détenues majoritairement par les syndicats d'énergie. Cela a pris du temps, mais cela fonctionne.

Il y a également eu l'élaboration du schéma de raccordement aux énergies électriques, la mise en place du Comité régional de l'énergie co-piloté avec l'État et les huit syndicats d'énergie, et plus récemment, une participation active à la démarche de planification écologique initiée par l'État et à laquelle la Région est pleinement associée, et sur laquelle je reviendrai très rapidement.

Il est difficile, voire impossible, d'agir et d'accélérer la transition énergétique, qu'il s'agisse de rénovation énergétique performante, de mobilité électrique avec les bornes de recharge, ou de transition écologique avec la réduction de la pollution lumineuse et de l'éclairage public afin de protéger la petite faune, sans les nombreux acteurs du quotidien que vous êtes, et sans les syndicats d'énergie et leurs adhérents : vous, les collectivités.

En Bourgogne Franche-Comté, nous sommes pleinement engagés sur le front de la transition énergétique et écologique. Notre assemblée politique n'est pas unanime sur ce sujet, mais ma majorité l'est totalement.

Je suis étonnée qu'avec l'acuité des problèmes qui se posent il subsiste des doutes sur la nécessité d'aller de l'avant sur ce sujet. Depuis longtemps, nous avons été pionniers sur les dispositifs de maîtrise de l'efficacité thermique dans les bâtiments publics, dans les logements privés, dans les organismes HLM, avec le dispositif BBC Effilogis. Dans cette région, nous sommes très volontaires sur l'éolien terrestre et sur le sujet des éco-conditionnalités, sujet qui a tout le monde contre lui, sauf ceux qui ont à cœur de réussi cette transition écologique et énergétique. En effet, il n'est plus envisageable d'investir des fonds publics sans y mettre des éco-conditions. Cela suscite de nombreux commentaires.

Il y a quelques mois, L'État lançait une démarche de planification écologique que j'ai saluée, mais qui a été incomprise. J'ai fortement salué cette démarche de planification écologique n'était pas un exercice de plus, qui venait s'ajouter à tous les exercices déjà existants sur le sujet. Cette démarche affirmait la volonté de faire en sorte que partout, depuis les territoires, à tous les échelons (communaux, départementaux, régionaux), l'approche avec l'État soit la même sur les indicateurs à mettre en place pour avancer. S'engager sur des principes et des objectifs, c'est bien, mais l'important c'est l'action, qui doit être mesurée au moyen d'indicateurs communs depuis Matignon, qui a mis ce cadre de travail en place, à nos territoires. J'ai vraiment appuyé cette démarche de l'État et j'ai même souhaité qu'elle soit copilotée par la Région. J'ai embarqué beaucoup d'élus dans cette démarche. Nous en étions au stade du diagnostic. Mais j'ai bien senti au cours des réunions, pourtant bien suivies, que le doute subsistait, alors qu'il s'agit d'un exercice novateur. Je suis effarée de voir le contexte politique dans lequel se trouve la France aujourd'hui, ces sujets de transition écologique sont totalement effacés par la campagne des législatives. J'espère de bonnes surprises pour nous tous.

J'insiste beaucoup sur la question de la transition écologique parce que c'est le thème de votre congrès. Mais je sais aussi combien la question de la transition numérique anime beaucoup de vos membres. Je voudrais vous dire que vous êtes dans une région pionnière dans ce domaine. Elle a en effet mis en place la première agence du numérique en 2022, une agence régionale pour que nous développions une politique publique du numérique et que nous commencions à prendre en compte le sujet de l'intelligence artificielle. La réalisation d'un data BFC de collecte de données est en cours, grâce à laquelle la Région est lauréate d'un appel à projets national « Territoires intelligents et durables ». Enfin, la Région contribue à un projet d'ambition européenne dédié au développement de l'intelligence artificielle appliquée à la gestion des bâtiments publics dans un objectif de sobriété énergétique, qui rejoint donc le thème central de vos travaux durant ces trois jours de congrès. Je vous souhaite que ces trois jours soient particulièrement riches et équilibrés, car vous ne pouvez pas venir à Besançon et dans cette région, sans en goûter ses plaisirs culinaires. Je vous remercie.

Jean-Michel LOBRY

Merci Madame la Présidente. L'équilibre passe donc par les plaisirs de la vie également. La planification écologique est, dites-vous, un exercice novateur. C'est une question de coopération, laquelle se travaille.

Il est le fidèle des congrès de la FNCCR : Olivier SAMSON est installé au pied de la scène et durant trois jours, il nous facilitera la vie et les messages par le graphisme. Ses planches de facilitation graphique seront exposées sur l'espace du congrès. Le défi de la territorialisation est le thème de ce congrès. Les solutions viennent donc du terrain. Il n'a pas oublié la fruitière énergétique, avec les jalons posés en 2030 et 2050. L'eau sera le combat du 21e siècle. Merci à Olivier SAMSON pour ce travail, qui permet une bonne relecture des nombreux partages durant ce congrès.

JE VOUS REMERCIE D'ACCUEILLIR JEAN-FRANÇOIS LONGEOT, SÉNATEUR DU DOUBS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SÉNAT.

Jean-François LONGEOT

Bonjour à tous. Cher Président de la FNCCR, mesdames et messieurs, en vos grades et qualités, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue dans le département du Doubs, et de vous remercier de votre présence en dépit de cette conjoncture particulière, qui a obligé les organisateurs à modifier un peu leur projet, mais l'objectif à atteindre reste le même : travailler sur la transition énergétique.

Mes chers collègues, je suis très heureux d'être ici parmi vous. Lorsque le Président Patrick CORNE m'a sollicité pour une allocution en ouverture de ce congrès, j'ai immédiatement répondu favorablement, car je suis extrêmement attaché aux syndicats d'énergie. J'ai participé à la création du SYDED en décembre 2000, j'en suis devenu le Président après le décès de mon amie Claude Gérard. Après mon élection au Sénat en 2017, Patrick CORNE a repris la présidence de notre syndicat. Il a su, avec le Directeur, les personnels, les membres du bureau et l'ensemble des élus, le développer pour le rendre toujours plus attractif, pour rendre le plus de services aux communes et intercommunalités du Doubs.

Le Président du Sénat m'a confié la présidence de la commission d'aménagement du territoire et de développement durable. Bien sûr, dans le cadre de ces fonctions, il m'arrive très fréquemment de travailler sur ces thématiques portées par la FNCCR et les syndicats : l'énergie, l'eau, les déchets, l'aménagement numérique, etc. Ces services que vous assurez pour nos concitoyens font l'objet au Sénat de débats réguliers en fonction de l'actualité législative.

Voici quelques sujets qui nous occupent en ce moment.

Sur l'eau et l'assainissement, comme cela a déjà été évoqué, 2026 approche et à compter de cette date, le transfert de la compétence devra être effectif auprès des communautés de communes. J'ai fait partie de ceux qui sont intervenus après la publication de la loi NOTRe en 2018 pour donner davantage de soutien aux collectivités pour s'organiser. Aujourd'hui, nous y sommes, et nous pouvons transformer en opportunité ce que certains ont pu vivre comme une contrainte. J'illustre mon propos de l'exemple du Doubs, qui compte de belles rivières dont les poissons souffrent. Cela concerne le Doubs, mais aussi la Loue, le Cusancin, qui voient leur population de truites décliner pour des raisons de qualité, mais également de quantité d'eau, en été notamment. Il est de notre responsabilité d'élus locaux de mieux faire fonctionner nos installations de production d'eau potable et d'assainissement on nous adaptant à ces évolutions. Agir à l'échelle intercommunale sera certainement un levier puissant pour mieux répondre à ces défis.

Concernant l'énergie, nous atteignons la croisée des chemins. En effet, la neutralité carbone devra être atteinte en 2050. Mais, dès 2030, c'est-à-dire demain, la consommation d'énergie devra être réduite de 55 %. Le premier levier pour y parvenir est la sobriété : il s'agit d'économiser, ce que les maires savent faire en coupant l'éclairage public au cœur de la nuit, en baissant les températures dans certains bâtiments publics, ou en passant à la gestion différenciée et écologique des espaces publics. Le second levier est l'efficacité : il s'agit de rénover les bâtiments publics, d'investir avec du matériel et des véhicules municipaux moins polluants, d'aménager le territoire avec les mobilités douces et les services aux habitants. Le troisième levier, c'est la production d'énergie renouvelable. Il s'agit de développer ce qui est le plus pertinent pour chaque territoire, que ce soit l'énergie solaire (au sol, en toiture, en ombrière, voire en agrivoltaïsme) ou de l'éolien (lorsque les projets sont bien construits et portés par des élus locaux, par les SEM qui partagent la valeur créée avec les habitants), ou du biogaz qui sera sûrement une énergie de transition pendant quelques décennies, ou encore des chaufferies ou des réseaux à base de bois que nous avons en abondance dans notre région.

Sur tous ces dossiers, les syndicats d'énergie et leurs SEM sont en première ligne au service des communes. Dans mes fonctions au Sénat, je défends ces positions. J'interviens régulièrement pour débloquer des points techniques qui limitent vos interventions.

Je pense par exemple aux limitations imposées aux communes dans les sociétés de production EnR, ou aux tracasseries administratives autour des compétences partagées entre les différentes collectivités.

Vous pouvez compter sur moi, je serai toujours à vos côtés avec mes collègues Sénateurs pour vous aider, simplifier les règles et pour favoriser la transition énergétique.

Sur les énergies renouvelables, la remise en cause annoncée par Bercy du soutien aux photovoltaïques sur les bâtiments et ombrières me paraît complètement incompréhensible. En effet, pour réduire les dépenses publiques induites par l'arrêté S21, la DGEC a proposé de passer le guichet ouvert à 50 kWc en guichet fermé ou d'abaisser le seuil d'éligibilité et de le fixer à 100 kWc. Cette proposition est en pleine contradiction avec les engagements pris en faveur de la transition énergétique par le gouvernement. C'est pourquoi je n'ai pas manqué de saisir Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, et de la Souveraineté industrielle et du Numérique afin de lui demander de maintenir ce tarif en guichet pour développer le photovoltaïque en toiture puisqu'il est essentiel. Les formats des grandes salles communales, des gymnases, et des groupes scolaires, offrent des toitures 500 à 2 500 mètres carrés qui peuvent accueillir du photovoltaïque, sans oublier les entreprises et les groupes commerciaux. Il s'agit de soutenir toute une filière, avec ces constructeurs français et européens, mais aussi ses installateurs, qui depuis plusieurs mois ont réalisé d'importants investissements.

Nous rencontrons sur ces dossiers d'autres soucis dont je me suis entretenu récemment avec l'architecte des bâtiments de France du département du Doubs. L'avis de l'ABF est important pour la sauvegarde de notre patrimoine et la bonne intégration paysagère des projets. Cependant, avec la loi d'accélération des EnR, les élus appellent les ABF à plus d'ouverture et plus d'équilibre. En effet, le déploiement des panneaux solaires dans les sites inscrits et les zones patrimoniales est brûlant. Si la demande d'installation de panneaux et en augmentation, il n'empêche que l'avis conforme de l'ABF imposable au maire, autorité délivrant le permis de construire, peut freiner leur progression pourtant nécessaire au développement du mix énergétique. J'estime que le déploiement des énergies renouvelables est tout à fait conciliable avec la protection des patrimoines, et il n'est nullement acceptable qu'il soit freiné.

Concernant les déchets, les sujets sont nombreux. J'ai travaillé il y a quelques années sur le recyclage, et j'ai remis un rapport sur le recyclage des téléphones portables, qui constitue un exemple très édifiant. Nous avons peu de ressources minières en Europe, alors que nous aurons beaucoup de minerais pour la transition énergétique. Nous aurons besoin de cuivre, d'aluminium, de lithium. Ces métaux se trouvent en abondance dans nos déchets. C'est une des clés de la transition énergétique : nous devons développer l'économie circulaire, créatrice d'emploi sur notre sol et qui nous fournira les matériaux dont nous avons besoin pour notre transition et notre croissance économique.

Enfin, concernant le numérique, j'identifie dans l'actualité un sujet très important : le décommissionnement programmé du réseau cuivre opéré par Orange. Nous devons être vigilants et ne laisser aucun usager sur le bord de la route, notamment les plus âgés dans les milieux ruraux qui doivent être assurés de conserver une ligne téléphonique fixe et fiable. C'est un sujet auquel nous serons extrêmement vigilants au sein de ma commission sénatoriale. Il faut aussi traiter le sujet très important de la propriété des infrastructures souterraines et des poteaux. Orange déposera son réseau, ce qui pose la question de la propriété des infrastructures qui ont été financées par l'argent public. Pour moi, la réponse est évidente : ces infrastructures doivent revenir au bloc communal, sûrement aux syndicats d'énergie ou aux syndicats en charge du haut débit, qui sont dans certains cas les mêmes. Ces sujets font l'actualité.

Les sujets en cours au sein de ma commission sénatoriale en juin portent sur :

- La résilience des réseaux face au réchauffement climatique ;
- Le risque inondation ;
- Le financement de la transition énergétique ;
- Les polluants éternels ;
- La programmation pluriannuelle de l'énergie.

Comme vous pouvez le constater, le lien entre nos territoires et les sujets que nous travaillons au Sénat est étroitement lié à vos préoccupations quotidiennes. Il ne faut pas les considérer comme des contraintes, car il s'agit bien d'opportunités : l'opportunité de créer de nouvelles filières économiques, de produire notre propre énergie moins chère et plus compétitive pour nos industries décarbonées. Nos territoires doivent devenir des fournisseurs pour la croissance de demain.

Avant de conclure, je souhaite revenir sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur et que j'ai défendu alors que j'étais Président du Syndicat d'énergie du Doubs : la maîtrise d'ouvrage de certains travaux d'électrification dans le monde rural. Ceux qui me connaissent savent que je suis particulièrement attaché à notre ruralité. Je considère toujours qu'Enedis n'a ni la capacité ni l'ambition de réaliser tous les travaux sur les réseaux de distribution d'électricité. En zone rurale, il est nécessaire de faire davantage et plus rapidement les raccordements des producteurs d'électricité photovoltaïque. Il faut que la FNCCR, France Urbaine et Enedis concluent un accord pour permettre aux syndicats d'énergie de raccorder les producteurs en zone rurale, avec une puissance supérieure à 250 kVA. Les syndicats réalisent déjà les raccordements en soutirage, nous pourrons accélérer la transition énergétique des territoires en leur laissant réaliser les raccordements des petits producteurs, et injecter de l'électricité verte sur le réseau qui, je le rappelle, appartient à nos syndicats et non pas à Enedis. J'espère que ce congrès sera l'occasion de trouver un accord sur le raccordement des producteurs ruraux, ce serait une vraie mesure de territorialisation de la transition énergétique qui constitue le thème de ce congrès.

Avant de vous saluer, je tiens à vous renouveler mon entier soutien. Chaque Président de syndicat d'énergie doit être vigilant. Même si c'est un peu moins le cas désormais, chaque projet de loi de finances est l'occasion de repenser la place des syndicats, d'envisager de les remettre dans d'autres structures ou collectivités. Je m'y suis toujours opposé, à l'instar de Xavier PINTAT quand il était Sénateur. Je suis persuadé que la compétence, l'expertise est dans les syndicats, il faut non seulement les conserver, mais aussi leur donner les moyens de fonctionner au mieux. Je vous remercie.

Jean-Michel LOBRY

Je vous remercie d'avoir rappelé que ces transitions, ces transformations sont aussi créatrices de valeurs sur les territoires : économie de la fonctionnalité, économie circulaire.

OUVERTURE
26/27/28/6 2024
39E CONGRÈS
BESANÇON
FNCCR
PARTENARIATS
CONTRATS DE CONCESSION
INVESTISSEMENTS?
TARIFS RÉGLEMENTÉS
PRIX DE L'ÉNERGIE
BAISSE DES CRÉDITS
BESOIN DE STABILITÉ!
TRANSITION ÉCOLOGIQUE & SERVICES PUBLICS LOCAUX:
LE DÉFI DE LA TERRITORIALISATION
SOLIDARITÉ
ÉQUITÉ
SERVICE PUBLIC
NOUS SOMMES RESPONSABLES DE L'ÉQUILIBRE!
L'EAU, C'EST LA VIE!
INNOVATION
INTELLIGENCE COLLECTIVE
PLUS FORT! PLUS VITE!
2050
AIER DE L'AVANT!
FORCE DE PROPOSITIONS:
LES SOLUTIONS VIENDRONT DU TERRAIN!
COMPÉTENCE
SOBRIÉTÉ
EFFICACITÉ
AMÉNAGEMENT
ÉNERGIES RENOUVELABLES
NOUS SOMMES FOURNISSEURS!
AIDE DE L'ÉTAT
ÉCO CONDITIONS
+ INDICATEURS COMMUNS
DIALOGUE & COOPÉRATION
LA FRUITIÈRE ÉNERGÉTIQUE
OLIVIER SAMPSON

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Philippe Barbosa et Patrice DIAZ
• Facilitateur graphique : Olivier SAMSON

PLÉNIÈRES ET CONFÉRENCES

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Plénière - Mercredi 26 juin 2024 - 14h15

DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES ET SERVICES PUBLICS DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU ET DU NUMÉRIQUE : QUELS IMPACTS, QUELLES ADAPTATIONS ?

INTERVENANTS

Animation par Nathalie RICAILLE

Agathe EUZEN
Directrice adjointe Ecologie et Environnement du CNRS, Responsable de la cellule Eau du CNRS

Sophie MARTINONI-LAPIERRE
Directrice de la climatologie
et des services climatiques, Météo France

Valérie MASSON-DELMOTTE
Experte du GIEC & Directrice de recherche CEA au Laboratoire des Sciences du Climat
et de l'Environnement LSCE/IPSL

Xavier NICOLAS
Trésorier de la FNCCR (référent « transition énergétique »), Président d'Energie Eure-et-Loir, Président du SIDEP (Syndicat intercommunal de production et distribution d'eau) du Val Saint-Cyr

Erik PHARABOD
Attaché de Direction Economie du Système électrique, RTE

Nathalie RICAILLE

Bonjour à toutes et à tous, je vous remercie d'être présent pour cette séance plénière, qui est organisée en partenariat avec Météo et Climat, une association reconnue d'utilité publique présidée par le climatologue Jean JOUZEL. Cette association organise des colloques, des journées scientifiques, des rencontres-débats et des expositions, et coordonne notamment depuis 2004 le Forum International de la Météo et du Climat. Je citerai deux de ses principales missions : sensibiliser aux enjeux du changement climatique et favoriser le dialogue entre experts scientifiques et décideurs socio-économiques ou politiques. Et c'est précisément ce que nous allons faire maintenant avec un panel d'intervenants de haut niveau que je vais rejoindre sans plus tarder.

Nathalie RICAILLE

Notre panel en présentiel n'est pas tout à fait complet. Il nous manque en effet une personne, à qui je vais d'ailleurs donner la parole en premier et qui a rencontré quelques déboires en chemin. Si vous vous êtes connectés aux réseaux sociaux ou aux sites d'informations ce matin vous savez qu'un incendie s'est déclaré dans un tunnel ferroviaire. Notre invitée, ***Valérie MASSON-DELMOTTE****, en a fait les frais et elle a tout essayé pour nous rejoindre, mais cela n'a pas été possible, elle a donc trouvé refuge dans un gite pour pouvoir se connecter à distance et participer à nos travaux.*

Valérie MASSON-DELMOTTE

Bonjour, je suis en Bourgogne à mi-chemin, où je suis en effet immobilisée en raison d'un feu de végétation survenu sur le réseau ferroviaire. C'est un excellent contexte pour parler de résilience : la capacité à faire face à des événements ou des perturbations et se réorganiser de manière à répondre aux besoins essentiels.

Nathalie RICAILLE

Exactement, je n'aurais pas pu mieux le dire, merci pour votre bonne humeur Valérie et votre capacité d'adaptation, c'est un mot qui reviendra beaucoup dans nos échanges cet après-midi. Je vous présente, même si la plupart d'entre vous dans la salle connaissent sans doute votre parcours. Vous êtes physicienne, paléo-climatologue, Directrice de recherche au Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement et Vice-présidente du groupe 1 du GIEC pour le 6e rapport d'évaluation. Je reviendrai vers vous dans quelques instants afin que nous puissions évoquer ensemble les contours de ce contexte de dérèglement climatique que nous subissons aujourd'hui et encore évidemment pour les années à venir.

Sur scène, sont par ailleurs présents :

- ***Erik PHARABOD****, attaché de Direction économie du système électrique en charge du pôle Nouveaux usages, ruptures et résilience au sein de RTE ;*
- ***Sophie MARTINONI-LAPIERRE****, Directrice de la climatologie et des services climatiques au sein de Météo France ;*
- ***Xavier NICOLAS****, Trésorier de la FNCCR, organisatrice de ce beau 39ème Congrès, Référent transition énergétique au sein de l'association. Vous êtes également Président d'Énergie Eure-et-Loir et Président du Syndicat intercommunal de production et de distribution d'eau potable du Val Saint Cyr. Une triple casquette qui sera bien utile pour servir de prisme dans nos échanges de cet après-midi ;*
- ***Agathe EUZEN****, anthropologue, responsable de la cellule eau du CNRS. Vous êtes co-directrice du PEPR One Water-Eau, bien commun.*

Je me tourne vers vous Valérie pour lancer les débats.

Nathalie RICAILLE

La dernière décennie, 2010-2019, était plus chaude de 1.2°C que la fin du 19e siècle. Comment, en quelques mots, ce réchauffement se traduit-il d'abord à l'échelle mondiale, quels sont les phénomènes à l'œuvre, à quoi faut-il s'attendre demain ?

Valérie MASSON-DELMOTTE

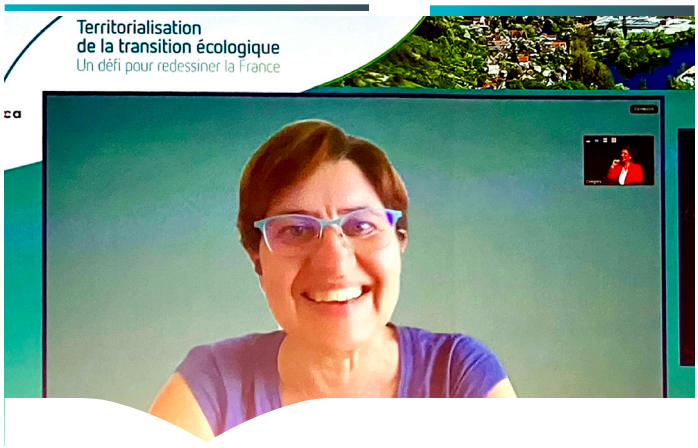

Au niveau mondial, l'état des lieux a été réactualisé avec une soixantaine de scientifiques du monde entier. Le rythme de réchauffement est encore plus prononcé sur les derniers 10 ans, avec 0,26 °C de plus en une décennie, dont les 4/5e sont dus à l'effet des gaz à effet de serre que l'on émet dans le monde et 1/5e en raison de la réduction des émissions de particules de production qui masquaient les parties du réchauffement avec un effet parasol. Dans le monde, l'année 2023 a été la plus chaude enregistrée. En effet, à cette tendance due à l'influence humaine sur le climat, de manière temporaire, s'est superposée la variabilité spontanée du climat, notamment l'événement El Niño dans les tropiques. Ces années sont des années record. Le réchauffement est quasiment deux fois plus prononcé au-dessus des continents en Europe, et en France que la moyenne planétaire. Par ailleurs, un climat qui se réchauffe induit le recul des glaciers, l'accumulation de chaleur et le gonflement des océans, et l'accélération de la montée du niveau de la mer.

Valérie MASSON-DELMOTTE

Le niveau de la mer a ainsi monté de 20 centimètres depuis 1900, il monte maintenant de plus de 4 millimètres par an, et on commence à en voir les effets, par exemple avec les événements de niveau marin record lors des tempêtes, les inondations chroniques à marée haute, comme à Cayenne, ou dans certains cas une augmentation d'intrusion d'eau salée ou l'érosion du littoral.

Figure 1.2a - Enjeux d'adaptation en fonction de l'évolution de la température **et de la hausse du niveau marin au XXe et XXIe siècles**[130]

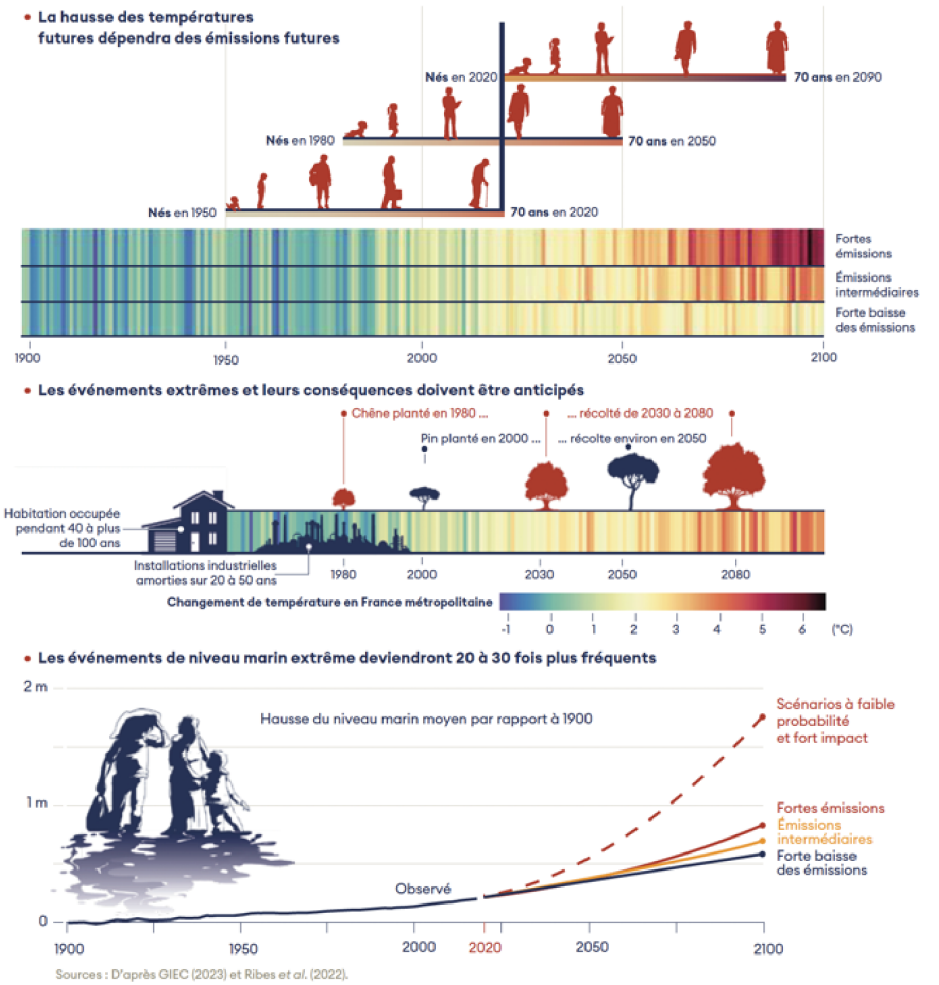

Un climat qui se réchauffe provoque un ensemble d'événement extrêmes, notamment des vagues de chaleur sur terre et en mer, il dope le cycle de l'eau qui devient plus intense, plus variable, avec une augmentation des saisons, des événements de pluie extrême et de sécheresse agricole qui touchent toutes les régions. Quelques exemples récents : du côté du Proche Orient ou de l'Inde, on a dépassé des températures de 50°. On voit qu'on est là sur des limites pour la santé bien sûr. On a également pu observer en France en 2022-2023, la quasi-totalité de la manière dont le cycle de l'eau reflète cette intensification. Des situations de pluies extrêmes et de sécheresses qui ont mis à mal des capacités de gestion de risques et de réponses.

Un climat qui se réchauffe implique également des saisons sèches et chaudes qui profitent aux incendies. On a pu le constater partout dans le monde, par exemple l'été dernier en Grèce ou bien au Canada dans des contextes différents. Cela touche tous les secteurs d'activité : les réseaux de distribution de l'énergie, l'énergie de refroidissement, la gestion de l'eau, l'approvisionnement de l'eau potable, la protection des écosystèmes aquatiques, la gestion des risques d'inondation.

Il faut bien comprendre que les enjeux causés par ce changement climatique et l'aggravation de ses conséquences sont de trois natures. Le premier défi est d'agir sur ses causes : les émissions de gaz à effet de serre. La nouvelle intéressante est que, dans le monde, les émissions de gaz à effet de serre estimées en 2023 sont assez proches du niveau estimé avant la pandémie en 2019. Il est encore trop tôt pour pouvoir discerner le début d'une stabilisation mais une baisse est constée en Europe, aux États-Unis, et une baisse en Chine est attendue prochainement.

L'ensemble des caractéristiques du climat dans chaque région, des facteurs générateurs d'impact, vont dépendre du niveau de réchauffement planétaire mais aussi de nos capacités à réduire l'exposition à ces facteurs, les vulnérabilités, par la gestion de risques, le renforcement de l'adaptation. Quand cette capacité est dépassée, on observe une augmentation des pertes et dommages et c'est le cas en France et dans toutes les régions du monde, avec des questions pour l'assurabilité des communes avec des assurances mises sous tension avec ce climat qui se réchauffe.

Nathalie RICAILLE

Nous allons revenir effectivement sur tous ces aspects, merci d'avoir bien posé à la fois la question des enjeux, ainsi que celle des défis. Juste un mot concernant une interview que vous avez accordée aux médias récemment, dans laquelle vous disiez : "*Le changement climatique va frapper de plein fouet les écosystèmes bien sûr, mais les personnes les plus vulnérables également*". Gérer le dérèglement climatique c'est aussi le faire dans un esprit de justice sociale, cela vous semble nécessaire ?

Valérie MASSON-DELMOTTE

Oui bien sûr. Dans le monde, les responsabilités concernant les émissions de gaz à effet de serre sont inégales. 10 % des personnes génèrent 40 % des émissions. La moitié de la population mondiale connaît des difficultés d'accès aux services de base. C'est là où les émissions sont les plus élevées que nous avons la plus grande capacité à agir. Quasiment la moitié de la population mondiale se trouve dans des contextes hautement vulnérables et prend de plein fouet les conséquences directes qui proviennent de l'écosystème et de ce climat qui change.

Certains territoires ont déjà atteint des limites d'adaptation du fait de l'accroissement de la sinistralité et du désengagement de certains assureurs. Cela concerne également nos territoires. J'ai été très frappée récemment par les auditions que j'ai faites avec la Présidente de la Croix Rouge du Pas-de-Calais, qui était en première ligne avec les 65.000 personnes déplacées dans ce territoire en raison des inondations, et le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Mayotte, qui doit gérer la crise de l'eau et maintenant la crise du choléra. On voit que l'on touche à des enjeux très durs. Cela concerne les personnes aux revenus les plus modestes, les personnes qui habitent dans les zones inondables, les personnes âgées, les personnes atteintes de maladie chronique plus sensibles à la chaleur et plus particulièrement les enfants. Les enfants sont en effet particulièrement vulnérables, ils résistent moins à la déshydratation face aux vagues de chaleur et lorsqu'il y a des perturbations, la continuité d'accès à l'éducation est mise à mal. C'est un enjeu extrêmement important. Lorsqu'il y a des ruptures d'approvisionnement en eau, des inondations, l'accès à l'école s'en trouve perturbé et c'est autant de pertes de chances pour les enfants ainsi concernés. Au cœur de la réflexion doit figurer le sujet de la vulnérabilité des services publics. Le sujet de leur adaptation et de leur transformation afin qu'ils puissent fonctionner dans un climat qui change est fondamental pour réduire ces vulnérabilités.

Nathalie RICAILLE

Sophie MARTINONI-LAPIERRE, vous êtes Directrice de la climatologie et des services climatiques au sein de Météo France, qui ne se préoccupe pas uniquement de la météo, contrairement à ce qu'on pourrait penser. Votre mission vise également à observer et aider à comprendre le changement climatique et dans cette perspective Météo France produit notamment des projections climatiques à l'échelle nationale mais aussi régionale. Valérie MASSON-DELMOTTE vient d'esquisser un premier panorama du dérèglement climatique et de ses impacts à l'échelle mondiale. On sait que l'Europe de l'Ouest se réchauffe plus vite que toute autre partie de la planète, où en est-on aujourd'hui, quelles sont les perspectives qui se présentent en France dans les décennies à venir, bref quelle est la trajectoire de réchauffement qui se présente à nous aujourd'hui ?

Sophie MARTINONI-LAPIERRE

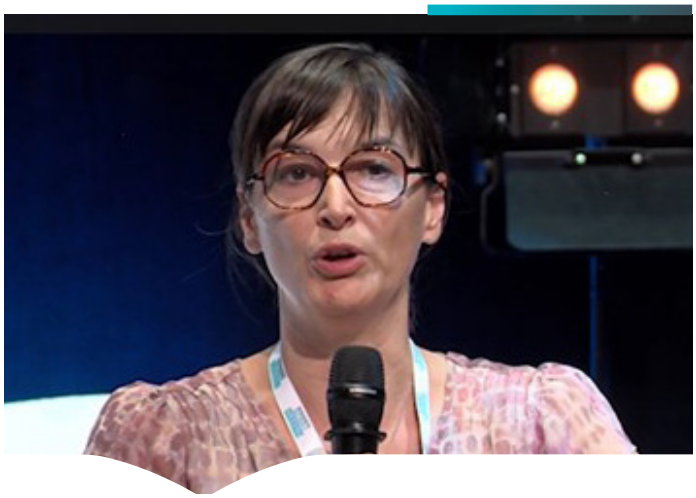

Effectivement, vous connaissez sans doute Météo France pour les missions de sécurité météorologique qui nous incombent. Nous avons dans nos missions le climat depuis fort longtemps mais c'est depuis 2016 qu'elles ont été étendues au changement climatique. Nous produisons ainsi des services qui sont utiles à la communauté à la fois scientifique mais également à vos communautés, c'est-à-dire celles des décideurs publics, agents et techniciens sur le terrain.

Au-delà des services météorologiques liés à la prévision, nous produisons des services climatiques qui s'appuient sur des simulations climatiques qui sont en partie réalisées au sien de Météo France mais également dans de très nombreux autres laboratoires.

Comme Valérie MASSON-DELMOTTE l'a indiqué à l'instant, les surfaces continentales se réchauffent plus vite. Le réchauffement est plus important au voisinage de l'Arctique, la France est donc en première ligne dans cette question de réchauffement climatique avec une dynamique particulièrement importante. Sur la dernière décennie pour la France, on s'approche d'un réchauffement de plus 2°C. On a déjà eu un changement de climat très important, il faut en être bien conscient. On traverse une période avec une dynamique de changement également très importante ce qui fait que les enjeux de l'adaptation s'imposent et vont continuer de s'imposer. Dans la prospective climatique, nous rencontrons toujours cette difficulté de choisir un scenario d'évolution et cela ajoute une incertitude aux incertitudes qui sont issues des modèles et qui peuvent parfois être difficiles à saisir. Pour aider à la politique d'adaptation et faire en sorte que les démarches soient cohérentes, le Gouvernement a proposé une trajectoire de réchauffement de référence. C'est particulièrement intéressant car cela nous donne une cible, un horizon commun d'adaptation. Cet horizon, c'est une France à plus 4°C en 2100.

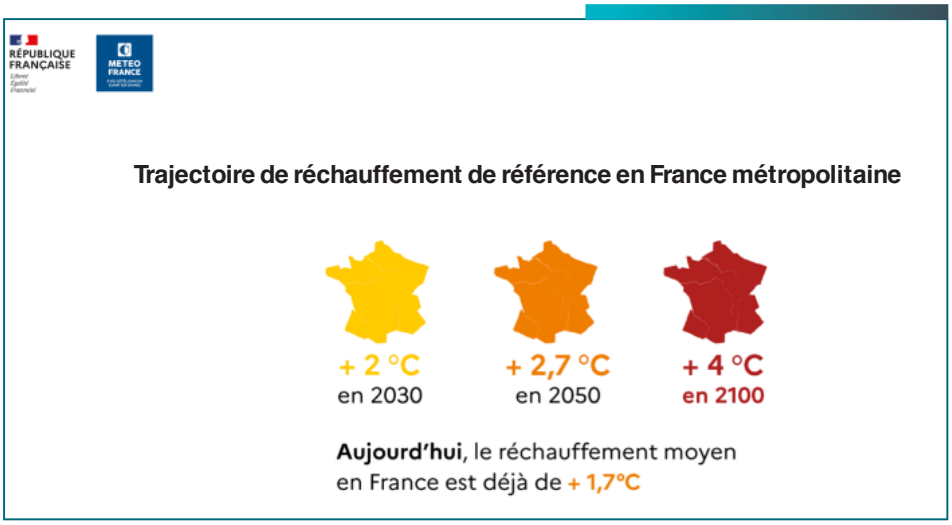

Il s'agit d'un changement très important, qui relève d'un scenario qui n'est ni pessimiste ni optimiste, mais intermédiaire. C'est un choix qui s'appuie sur les connaissances actuelles en matière de prospective et sur les engagements pris par les Etats. Une France à plus 4°C c'est un monde à plus 3°C (la France se réchauffe plus vite que le monde). Dans cette trajectoire se distinguent des étapes intermédiaires avec + 2°C en 2030, ce qui correspond quasiment au climat d'aujourd'hui, et un second en 2050 avec + 2,7°C en 2050. Cette trajectoire induit des changements considérables, en particulier en matière d'élévation de température puisque l'on doit s'attendre à avoir des vagues de chaleur plus fréquentes, plus longues, plus précoces et plus tardives également. On doit se préparer, en particulier, à cette modification des températures.

Nathalie RICAILLE

Il convient donc de s'adapter à ces changements mais comment pouvons-nous trouver des solutions adaptées ? Valérie, je me tourne à nouveau vers vous, essayer de résoudre un problème d'aujourd'hui et de demain avec les réponses du passé n'a pas fonctionné, il nous faut donc changer de logiciel.

Valérie MASSON-DELMOTTE

Tout à fait. Nous avons trois défis à relever :

- Décarboner : garder le cap de la décarbonation dans tous les secteurs est une condition clé. Aujourd'hui les politiques publiques dans le monde nous emmènent vers un réchauffement de 3°C en fin de siècle. Si les engagements à l'horizon 2030 sont tenus ça peut être 2,5°C. On peut encore gagner, autrement dit rendre plausible une stabilisation du réchauffement à des niveaux plus bas ;
- S'appuyer sur les connaissance des acteurs, des territoires, des secteurs, pour identifier où sont les vulnérabilités et les expositions aux aléas climatiques. Utiliser les connaissances produites par Météo France et les autres acteurs de la recherche académique pour identifier les facteurs générateurs d'impact, la fréquence, l'intensité, des extrêmes chauds, des pluies extrêmes, des sécheresses, des évènements composites ou en cascade pour chaque secteur, des informations qui permettent de mieux anticiper des situations à risque. Par rapport à ce que chaque collectivité territoriale va définir comme niveau de risque tolérable, définir quels seront les besoins d'adaptation ;
- Faire évoluer les référentiels : aujourd'hui par exemple, le référentiel pour la gestion des risques d'inondation n'intègre pas l'augmentation des pluies extrêmes et leur ruissellement. Les référentiels pour le bâtiment n'intègrent pas le confort thermique sur la durée de vie du bâtiment.

Nous avons donc besoin de faire évoluer ces référentiels, en prenant notamment en compte la trajectoire de référence du réchauffement climatique que nous venons d'évoquer et de laquelle découle l'ampleur des événements extrêmes. A titre d'illustration, le premier évènement chaud qui a eu un impact sanitaire conséquent en France a été la vague de chaleur de 2003, notamment en région parisienne. Une vague de chaleur comme celle-ci, dans le climat d'aujourd'hui, pourrait atteindre 4°C de plus. L'enjeu consiste à faire en sorte que les infrastructures prévues et existantes soient réévaluées et fonctionnent dans un tel contexte : réseaux de distribution d'électricité, réseaux numériques, réseaux de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux usées.

Nathalie RICAILLE

Nous allons aborder plus précisément les impacts de ces changements sur les trois secteurs d'activité retenus dans le sujet de notre session en abordant la question de l'énergie. Erik PHARABOD, vous êtes attaché de direction économique du système électrique en charge du pôle nouveaux usages, ruptures et résilience au sein de RTE, qui a en charge le réseau de transport d'électricité. En matière d'énergie précisément, quels défis se posent aujourd'hui à ce service public essentiel pour passer ce cap de l'adaptation qu'évoquaient Sophie MARTINONI-LAPIERRE et Valérie MASSON-DELMOTTE, pour continuer à apporter une réponse pertinente aux besoins des habitants ?

Erik PHARABOD

Nous devons en effet, comme cela vient d'être souligné, passer le cap de l'adaptation. Mais je souhaiterai revenir dans un premier temps sur le sujet du contexte climatique. Le premier effet du changement climatique nous pousse à nous plonger au cœur des enjeux de la transition énergétique. De ce point de vue, le système énergétique et le réseau transport en particulier ont des défis majeurs à relever. C'est ce que j'aimerais rappeler avant même d'aborder la question de l'adaptation des infrastructures.

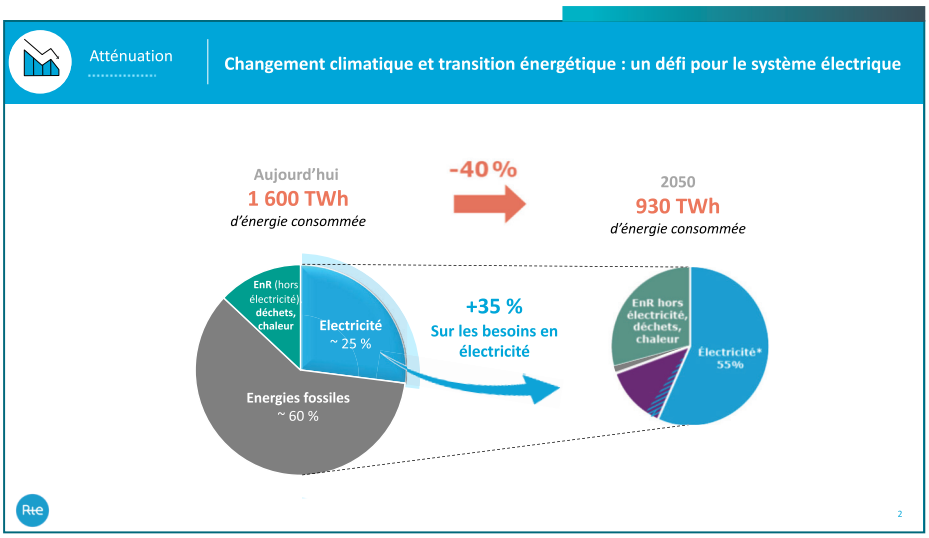

Nous allons avoir besoin de transformer le système électrique. Aujourd'hui, nous consommons 1 600 TWH d'énergie, toutes énergies confondues, ce dont il nous faudra nous dispenser d'ici 2050. Cela signifie réduire nos consommations d'énergie de 40 % selon la stratégie bas carbone. Toutefois, malgré cette réduction globale de toutes les consommations d'énergie, il faudra produire plus d'électricité pour les véhicules électriques, le chauffage, les processus industriels. Les leviers pour ce faire seront l'efficacité énergétique, la sobriété, le développement des énergies renouvelables et le nouveau nucléaire. Et ces évolutions doivent être opérées dans un climat qui change déjà. Il faut donc que ces nouvelles productions et ce nouveau réseau soient robustes face au climat que nous allons rencontrer dans les années à venir.

Nathalie RICAILLE

On voit bien à quel point les injonctions peuvent paraître paradoxales au premier abord. Il faut pourtant faire avec ce contexte si particulier et adapter les infrastructures aux risques climatiques. Comment cela se matérialise-t-il, très concrètement ?

Erik PHARABOD

Ce changement climatique a d'abord des impacts sur l'ensemble du système - production, transport, distribution et consommation. Certains impacts sont facilitateurs pour la gestion du système électrique, mais la plupart sont plutôt de nouvelles contraintes. Des impacts, il y en a en premier lieu en ce qui concerne la consommation d'électricité. Les hivers sont plus doux, nous avons donc moins besoin de chauffage électrique, mais cela ne dispense pas d'avoir à affronter des vagues de froid qui peuvent en outre se positionner à des moments où les éoliennes ne tournent pas faute de vent. Il nous faudra donc toujours faire face à ces moments potentiellement critiques en hiver. En contrepartie en été, une plus grande consommation d'électricité est probablement à prévoir en raison de la climatisation, à supposer de plus qu'elle soit faite de manière efficace. De nouveaux usages sont à prévoir également, de façon plus ou moins pérennes : piscines, canons à neige, qui apportent une transformation dans la consommation d'électricité, etc. On peut discuter de la pertinence de ces usages, mais il existe bel et bien.

La production d'électricité est affectée également. C'est le cas de la production hydraulique avec les sécheresses, mais aussi la fonte de la neige plus précoce engendrant des crues plus tôt dans l'année. Par ailleurs, le sujet de l'hydraulique ne se résume pas à la question du stock de l'eau dans les barrages. Cela concerne également tout ce qui est produit dans les rivières « au fil de l'eau », qui peut diminuer du fait de débits moindres. Un autre impact : en été, le niveau des fleuves a des répercussions sur les capacités de refroidissement des centrales nucléaires, ce qui pose une question : doit-on déroger aux règles visant à respecter l'environnement ou faut-il réduire la production nucléaire ? Dans le futur, il faudra envisager de localiser ces moyens de production dans des endroits pourvus de sources de refroidissement pérennes, en bord de mer par exemple.

Mais nous avons toutefois de bonne nouvelle dans le domaine de la production avec l'essor de la production solaire. On peut s'attendre à ce que le photovoltaïque se développe largement à l'avenir et qu'il produise aux mêmes moments où le besoin se fera sentir en termes de climatisation, ce qui peut être un facteur facilitant.

En fait, c'est tout un ensemble d'équilibre qui se transforme et qui, du point de vue du réseau et de la gestion du système, implique d'avoir plus de capacité de stockage pour faire face aux sécheresses, aux périodes sans vent, plus de réseaux pour évacuer ces productions nouvelles et plus d'interconnexion pour bénéficier de la diversité et du foisonnement de la production électrique, entre de la production éolienne de la Mer du Nord, du photovoltaïque dans le sud, du nucléaire en France, etc.

Nathalie RICAILLE

Et des réseaux qui s'adaptent à la nouvelle donne du changement climatique. Peut-on parler de la réalité de ces pylônes qui vont devoir évoluer dans les années à venir ?

Erik PHARABOD

Je peux citer un impact des canicules et fortes chaleurs sur les réseaux, que l'on peut se représenter assez facilement : les lignes aériennes comportent des conducteurs qui, sous l'effet de la chaleur, se dilatent sous l'effet de la chaleur et se rapprochent du sol. Des distances minimums de sécurité sont fixées par arrêté et doivent être respectées. Si le climat est désormais plus chaud, on risque d'entrer dans ces distances de sécurité. Nous devons donc trouver des réponses : réduire le transit dans les lignes - mais on perd alors la capacité de transport sur le réseau, ou rénover ces lignes avec des câbles qui se distendent moins avec la chaleur.

On peut aussi rehausser les pylônes et renouveler graduellement ces lignes avec des caractéristiques qui permettront de tenir une température finale de 85°C, température que peut atteindre un câble en cas de forte chaleur dans l'air ambiant.

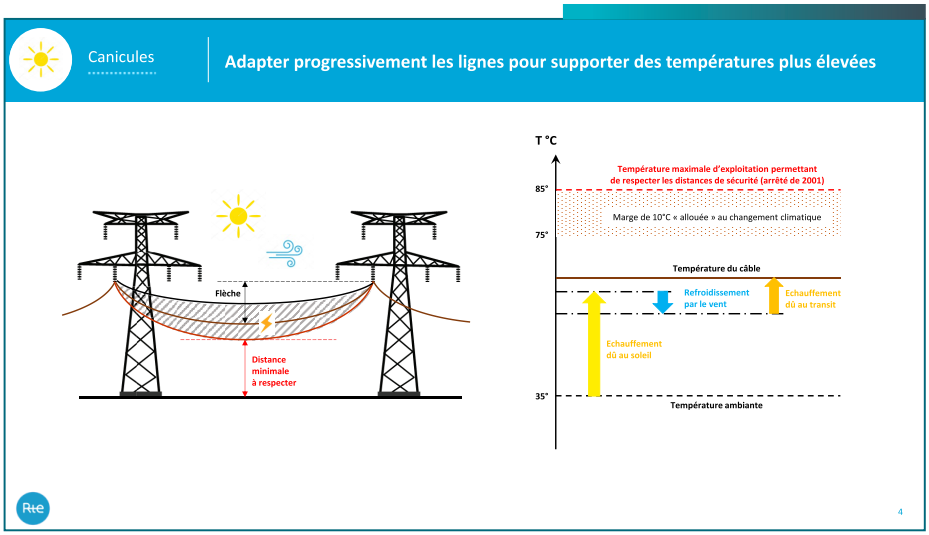

Nathalie RICAILLE

Cette problématique est loin d'être anecdotique. Vous me disiez qu'aujourd'hui le réseau atteignait les 100.000 km ?

Erik PHARABOD

100.000 km est en effet la longueur totale du réseau électrique RTE. La plupart des très grosses lignes sont dimensionnées pour résister à des températures élevées de fonctionnement. Ce sont plutôt des lignes plus anciennes sur les réseaux de répartition qui ont été construites avec des températures d'exploitation de 45 à 50°C celles-ci doivent être réhabilitées en priorité. Nous avons un programme en ce sens qui s'inscrit dans le cycle de renouvellement du réseau. Notre objectif est qu'à terme toutes les lignes puissent tenir ces 85°C sachant qu'on considère une marge d'une dizaine de degrés est la marge pour faire face à la hausse des températures dans les années à venir.

Nathalie RICAILLE

Le chantier semble colossal. Xavier NICOLAS,vous êtes membre du bureau de la FNCCR et Président d'Énergie Eure-et-Loir. En tant qu'élu local, comment réagissez-vous à ce qui vient d'être rappelé en termes de réalité du dérèglement climatique, d'impact sur le système électrique, comment cela résonne-t-il pour vous ?

Xavier NICOLAS

Comme l'a dit Erik, les enjeux sont considérables et les problématiques évoquées sur le réseau de transport RTE nous les rencontrons sur le réseau de distribution, géré par Enedis sous le contrôle de nos autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE). Les lignes à haute tension arrivent aux postes sources, qui délivrent via les réseaux de distribution une électricité à moyenne tension de 20.000 volts, puis de 230 volts et 400 volts dans les quartiers avec le réseau basse tension. RTE s'occupe ainsi des autoroutes de l'électricité les AODE sont quant à elles propriétaires des routes départementales et communales mais nous sommes confrontés aux mêmes problématiques. Nous rencontrons par ailleurs un problème de vieillissement du réseau - certaines lignes sont centenaires – qui pose la question des investissements à réaliser pour ne serait-ce que le maintenir en bon état.

Nathalie RICAILLE

Vous me disiez en préparant la présente session, on ne va plus pouvoir faire de la super maintenance des réseaux, il va falloir passer à une autre logique.

Xavier NICOLAS

Nous devons en effet changer de paradigme. Nous ne devons plus simplement nous limiter à faire de la maintenance mais envisager une politique d'investissement ambitieuse.

Ce matin en séance plénière, Marianne LAIGNEAU, la Présidente du Directoire ENEDIS, a annoncé une politique d'investissement de 5 milliards par an sur le réseau de distribution, géré par cette entreprise dans le cadre de contrats de concession. En tant que propriétaires de ces ouvrages, les AODE augmentent également leurs investissements dans les réseaux. Le réseau de distribution est sensible à la chaleur, à la quantité d'énergie électrique transportée, au vent, notamment dans les zones boisées. Les épisodes de vent fort nous imposent une politique d'élagage et parfois, quand cela est nécessaire, d'enfouissement des réseaux. En termes d'investissements, nous devons aller à l'essentiel et au plus efficace. Pour le réseau basse tension, il faut envisager soit d'enfouir le réseau, soit de mettre du fil torsadé, qui permet de résister au vent ou encore aux épisodes de gel l'hiver. Il convient d'avoir à l'esprit que les syndicats d'énergie (*i.e.* AODE) investissent à peu près autant que ENEDIS dans la maîtrise d'ouvrage des réseaux.

Nathalie RICAILLE

Nous avons cette image du mur d'investissement qui se dresse devant les collectivités, est-elle représentative de la réalité ?

Xavier NICOLAS

Oui, 5 milliards par an pour ENEDIS et à peu près autant pour les syndicats d'énergie, ce sont des montants d'investissements vraiment colossaux.

Nathalie RICAILLE

Il faudrait doubler, voire tripler le rythme d'investissement dans les réseaux ?

Xavier NICOLAS

Cela revient en effet à plus que doubler le rythme d'investissement annuel sur le réseau alors que le PDG d'EDF nous le rappelait encore ce matin, en 20 ans la consommation d'électricité n'a pas augmenté. Cela en raison des actions en faveur de la sobriété et également en raison de ce qu'on peut appeler « la désindustrialisation » de la France. Un phénomène qui a également un impact sur le climat. Les industries sont parties vers des pays où la main d'œuvre est vraisemblablement moins chère mais qui ont un mauvais bilan carbone. Certains de ces pays produisent de l'électricité avec du charbon, livrent leurs produits avec des porte-conteneurs. Il s'agit ainsi d'un bilan carbone que l'on exporte en quelque sorte et que l'on devrait se réapproprier partiellement.

Le Président d'EDF se disait prêt ce matin à raccorder tous les producteurs d'énergie renouvelable (ENR) qui sont en train de se développer. Nous, collectivités, sommes en première ligne concernant ce sujet avec en particulier la loi APER qui prévoit des zones d'accélération des ENR. De nombreuses AODE ont par ailleurs créé à l'échelle des régions des sociétés d'économie mixte pour produire de l'énergie photovoltaïque, éolienne, à la demande des collectivités. Mais nous devons pouvoir être en mesure de raccorder ces nouvelles installations de production, or on s'aperçoit parfois que des postes sources sont déjà saturés. Les investissements à réaliser sont très lourds et les délais de traitement très importants. Certaines demandes de raccordement faites aujourd'hui ne pourront pas être honorées avant avril 2030.

Nathalie RICAILLE

Il y a la problématique des délais mais également du prix final car tous ces investissements vont bien sûr avoir un impact sur le prix final de l'électricité. Les collectivités vont-elles devoir « porter le chapeau » ?

Xavier NICOLAS

Non, ce sont les consommateurs dans leur ensemble qui vont devoir faire face. Le prix de la production devrait vraisemblablement se stabiliser autour de 70€/MWh. Nous disposons de parcs photovoltaïques et nous répondons aux appels d'offres de la Commission de régulation de l'énergie, entre 60 et 80€ selon les parcs. Alors bien sûr par rapport au nucléaire historique, dont le niveau se situe à 42€/MWh, nous nous situons bien au-dessus.

Nathalie RICAILLE

Il s'agit d'une problématique qui est en lien avec le sujet de l'attractivité du territoire, attirer des entreprises est plus facile avec un kW moins cher, notamment pour les ménages modestes.

Xavier NICOLAS

La qualité et le prix de l'électricité en France étaient un motif d'installation d'entreprises en raison de la compétitivité de notre électricité. Encore aujourd'hui, nous sommes compétitifs par rapport à d'autres pays voisins.

Il est important pour nous de conserver cet avantage compétitif mais outre la question de la production, plusieurs éléments interviennent dans le prix de l'électricité dont le TURPE (Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité), qui sert à financer les investissements dans les réseaux et à garantir la qualité d'approvisionnement. Par ailleurs, le FACÉ (Fonds d'amortissement des charges d'électrification) permet aux collectivités d'assurer des investissements dans les réseaux pour les communes de moins de 2 000 habitants. Cet outil de péréquation permet de maintenir une bonne qualité d'approvisionnent en zone rurale. L'ensemble du système qui a été mis ainsi en œuvre nous permet de bénéficier d'une bonne qualité d'alimentation et il convient à cet égard de rappeler que sans électricité, maintenant tout s'arrête dans nos sociétés.

Nathalie RICAILLE

Effectivement, nous l'évoquerons un peu plus tard mais vous avez raison de marquer le coup maintenant, sans électricité nous ne disposons plus de communication numérique à titre d'illustration. Les réseaux sont interdépendants et cela fait effectivement partie de la problématique. Pour revenir à la question du prix, vous avez dit que les collectivités n'allaient pas « porter le chapeau » mais que le consommateur final devra faire face. Mais dans certains cas, la collectivité est elle-même le consommateur final.

Xavier NICOLAS

Vous avez complètement raison mais cela la concerne en tant que consommatrice et non en tant que responsabilité publique du territoire, et plus particulièrement en qualité d'AODE. En sa qualité de consommatrice, la collectivité est bien entendu concernée pour la gestion des équipements sportifs, culturels, des bureaux, etc. Nous rencontrons quelques difficultés, et certains de mes collègues qui sont dans la salle le savent aussi bien que moi, dans la mesure où nous ne pouvons pas acheter de l'électricité selon la logique des PPA (*Power purchase agreement*), qui permet des achats directs sur du long terme comme peuvent le faire les entreprises. Nous, collectivités, sommes tributaires du code des marchés publics qui nous permet d'acheter sur des périodes de trois ans, quatre ans au maximum.

Nathalie RICAILLE

Il s'agit donc d'une contrainte supplémentaire qui pèse sur les collectivités. Agathe EUZEN, nous allons à présent évoquer le sujet de la ressource en eau. Dans une interview que vous avez accordée au *Monde* en début d'année, vous disiez que la prise de conscience du changement climatique et son effet sur le cycle de l'eau semble finalement assez récente en France. Vous ajoutiez que le manque d'eau touche à la peur car il est insupportable à imaginer. L'eau vous parait-il être un bien plus palpable que l'énergie ?

Agathe EUZEN

En fait l'eau c'est le vivant et sans eau, il n'y a pas de vivant. Alors effectivement il peut ne pas y avoir d'énergie mais s'il n'y a pas d'eau… On voit finalement les enjeux climatiques et leurs impacts sur la diversité des ressources. En tant qu'humain - puisque le vivant c'est l'humain, la végétation, la faune - nous avons ce rapport à l'eau intrinsèque. Par la force des choses, se retrouver sans eau veut dire être confronté à la mort puisque ce n'est plus la vie. Cela devient visible à travers des végétaux qui eux ne tiennent pas longtemps sans eau. On va se recroqueviller dans un phénomène de survie ou bien développer des actions collectives, des initiatives ou faire évoluer nos modes de vie, nous interroger sur une autre façon de vivre dans le quotidien en tant qu'individu, au sein d'une famille, au sein d'une communauté, au sein d'un système d'entreprises, au sein d'une activité professionnelle. À tous les niveaux et à toutes les échelles finalement, il y a des niveaux de prises de conscience qui permettent différentes actions possibles.

Il faut rester dans le positif et dans le vivant pour justement essayer de s'adapter à ces réalités dont les humains sont les premiers auteurs, responsables de ces réalités avec des phénomènes d'accélération - phénomènes industriels, consommation énorme, production de pollution, …

Nathalie RICAILLE

Peut-on revenir sur la question des impacts, déjà esquissés par Valérie MASSON-DELMOTTE, de manière plus précise ? Quand on dit changement climatique et impact sur la ressource en eau, de quoi parle-t-on concrètement, de quels phénomènes s'agit-il ?

Agathe EUZEN

Si l'on va direct au but, il s'agit de la question de l'accès aux services essentiels. Si on ne peut plus offrir le service essentiel qui est l'accès à l'eau potable, là, il y a un réel problème. Pourquoi n'y a-t-on plus accès ? Parce que la ressource n'a pas eu le temps de se renouveler. Nous ne savons pas en fonction des précipitations où et quand elle va se renouveler et la recharge des nappes peut ne pas être suffisante d'où la nécessité d'avoir des formes de solidarité entre les communes, dans les processus et les intercommunalités. La solidarité amont-aval semble absolument évidente.

Une autre dimension essentielle à prendre en considération est celle de la verticalité. Si nous ne mettons pas en lien la verticalité de l'atmosphère, la pluie, de la rivière et du sous-sol, nous ne sommes pas en capacité de prendre en considération les dynamiques du cycle de l'eau qui évoluent et qui changent. On peut de plus se tromper de combat et se retrouver face à des phénomènes extrêmes même si, de manière globale, la quantité d'eau sur terre n'a pas tellement changé. La question essentielle est celle de sa répartition en fonction d'approches régionales et globales et d'autres beaucoup plus locales et qui ne sont pas prises en considération dans les règlements et les politiques mises œuvre. Il convient ainsi de revoir ce que nous savons à l'aune de la singularité des territoires et de la nécessaire prise en compte de leurs spécificités, pour s'adapter aux réalités des terrains et non se dire "on a cette vision globale et tout le monde doit l'appliquer".

Nathalie RICAILLE

Deux mots sur cette dimension de conflits d'usage puis que vous rappeliez à l'instant que la quantité d'eau sur terre n'a pas subi de modification.

Agathe EUZEN

Il convient en effet de gérer les conflits d'usage. Il faut alimenter les gens, donner de l'eau et développer les territoires. En revanche, l'eau n'est pas toujours là où on la souhaite, ni en termes de quantité, ni en termes de qualité, ni au moment où on la souhaite. Cela nécessite d'avoir une interconnaissance des différents besoins sur un territoire. Au-delà même de l'échelle, de quel type de territoire parle-t-on ? Un territoire purement administratif ? Un bassin versant ? Il est nécessaire de prendre en considération la superposition des périmètres dans cette logique de solidarité pour venir répondre non seulement aux besoins essentiels mais à la diversité des usages qui nécessitent d'avoir de l'eau. Sans oublier le fait que, si l'on n'a pas un bon état de l'environnement et des écosystèmes, les humains ne seront forcément pas en bon état.

Nathalie RICAILLE

Êtes-vous d'accord avec ce propos Xavier Nicolas ?

Xavier NICOLAS

Tout à fait. On doit effectivement tenir compte de cette situation, très variable selon la nature des sols. Si l'on a par exemple un sol très calcaire, l'eau va percoler directement, sur un sol argileux on pourra la stocker davantage et l'on aura moins de problèmes en ce qui concerne l'alimentation des nappes. Par ailleurs, pour rebondir sur la question soulevée par Agathe au sujet des besoins à évaluer à l'échelle d'un territoire. Il convient de prendre en compte également l'état du réseau. Pendant plusieurs décennies, certaines collectivités n'ont pas réalisé les investissements nécessaires dans les canalisations, ce que nous payons désormais aujourd'hui avec le phénomène des réseaux dits « fuyards ». Pendant la distribution, on perd ainsi de l'eau traitée, et donc potable, qui retourne dans la nappe. Il convient donc d'améliorer le rendement des réseaux au moyen de diverses techniques afin de détecter toutes les causes de fuite. Les pompiers nous informent ainsi par exemple du nombre de mètres cube utilisés pour que l'on connaisse plus précisément leur usage de l'eau afin de ne pas suspecter de fuite. Il y a également la question des fuites après compteurs qui ne sont pas toujours réparées et d'autres problématiques de ce genre sur lesquelles nous devons travailler pour améliorer le bon usage de l'eau dans les années qui viennent.

Nathalie RICAILLE

La FNCCR fait d'ailleurs des propositions fortes sur ces questions et notamment concernant l'idée de faire de l'eau - je vous cite - "*une véritable matrice des politiques publiques*". Qu'est-ce que cela signifie exactement ?

Xavier NICOLAS

Cela veut dire que nous devons nous interroger sur la question du financement de l'eau dans nos politiques publiques.

Aujourd'hui c'est le consommateur qui paye l'eau mais nous sommes confrontés à des problèmes de pollution qui nécessitent de revoir ce principe de l'eau paye l'eau. Des interconnexions entre réseaux ont été réalisées pour faire des règles de trois et rendre ainsi l'eau potable. Tant que l'on avait à faire face aux nitrates et autres polluants similaires, cela fonctionnait mais on découvre désormais dans nos eaux des antifongiques, le fameux chlorothalonil et ses métabolites. Les interconnexions ne suffiront pas à résoudre ce type de pollution. Dans ces conditions, ne devrait pas y avoir un responsable payeur ? Nous allons devoir installer des usines à charbon actif pour récupérer tous ces métabolites et ces polluants chimiques. Il faudra donc augmenter le prix de l'eau, et c'est le consommateur, y compris le consommateur modeste, qui va devoir payer, ce qui n'est pas juste. Donc il faut se poser la question de la responsabilité des groupes de pétrochimie et les mettre dans la boucle.

Nathalie RICAILLE

Lorsqu'Agathe EUZEN parlait tout à l'heure de la nécessité, au-delà de l'approche technique, de réinterroger la place de l'individu, des usages, de redonner leur place aux sciences humaines et sociales dans l'appréhension de cette problématique de la gestion de la ressource, c'est finalement d'une approche systémique dont nous sommes en train de parler. C'est également celle que la FNCCR défend et que, en tant que Président d'un syndicat d'eau, vous pourriez défendre également ?

Xavier NICOLAS

Oui c'est bien le cas. Nous réfléchissons ainsi aux modes de facturation, qui doivent être adaptés. On pourrait par exemple créer un système de tarifs progressifs, dans lequel les gros consommateurs paieraient davantage. Mais ce type de système est complexe à mettre en œuvre dans la mesure où il ne doit pas pénaliser les familles nombreuses, ni avantager les propriétaires de résidences secondaires.

Il faut donc être capable de faire un découpage très fin et créer par exemple un abonnement garantissant un minimum de perception suivi d'un tarif progressif à démarrage assez bas pour ne pas pénaliser les familles modestes mais qui permette aux résidents secondaires de payer leur juste part de participation au service.

Nathalie RICAILLE

Les élus ont donc un vrai pouvoir d'action sur ces questions afin d'influencer l'avenir ?

Xavier NICOLAS

Ils disposent en effet de la maîtrise de ces politiques au niveau de leur territoire mais cela nécessite un effort en ce qui concerne les explications à transmettre aux citoyens. Une bonne décision est une décision qui est bien comprise par nos concitoyens. Pour certains d'entre eux encore, l'eau est gratuite car c'est un don du ciel !

Nathalie RICAILLE

Une bonne décision peut-elle parfois être une décision impopulaire qui demande un peu de courage ?

Xavier NICOLAS

Dans nos collectivités en charge des services publics locaux essentiels, nous ne faisons pas de politique politicienne. Nous sommes vraiment à proximité des citoyens et nous prenons le temps de leur expliquer ce que nous faisons.

Nathalie RICAILLE

Je vais vous donner un exemple pour vous faire réagir : des maires refusent aujourd'hui de signer des permis de construire, considérant qu'ils ne pourront pas fournir un service public d'eau de qualité par manque de ressources. C'est assez nouveau, est-ce une attitude que vous pourriez encourager ?

Xavier NICOLAS

Pour chaque instruction de permis de construire, nous faisons un certain nombre de vérifications. Si la sécurité incendie, par exemple, n'est pas assurée en raison du débit ou de la pression, effectivement le permis de construire ne sera pas accordé. Ou alors il faudra envisager un renforcement du réseau, ce qui pourra être entrepris pour un lotissement mais pas pour une maison. Les services de l'État, lors de la réalisation d'un plan local d'urbanisme ou d'un plan d'urbanisme intercommunal, s'opposeraient d'ailleurs à la constructibilité d'un tel terrain. C'est donc une décision parfaitement compréhensible.

Nathalie RICAILLE

Sur la question du numérique, vous avez déjà esquissé le sujet en mettant en évidence l'interdépendance des réseaux. Les réseaux de communication électronique constituent effectivement la colonne vertébrale des autres réseaux. Pour qu'un réseau d'électricité ou d'eau fonctionne correctement, pour organiser au mieux les secours, on a besoin des réseaux de communication électronique mais qui eux aussi dépendent de l'alimentation électrique. Un exemple : nous sommes dans une vallée, bloqués par une coulée de boue, une avalanche, dans laquelle le réseau d'électricité est hors-service. Les habitants sont isolés, ne disposent d'aucun moyen de communication, ni mobile ni filaire, pour prévenir les secours. C'est une situation qui s'est déjà présentée. Quelles sont les solutions pour sortir de cette impasse ?

Xavier NICOLAS

Jusqu'à présent, nos concitoyens étaient habitués aux réseaux commutés avec le cuivre et en cas de coupure d'électricité ils pouvaient toujours décrocher le téléphone et composer le 15 ou le 18. D'ici à 2030, les réseaux de cuivre seront déposés. Ces décisions ont été prises à l'échelle nationale et doivent être mises en œuvre. La phase de démontage a déjà commencé et nous rencontrons donc les habitants pour leur expliquer la nécessité de faire installer chez eux la fibre, qui leur permettra de téléphoner. Mais ce moyen de communication nécessite du courant électrique. Évidemment, il est toujours possible d'utiliser en cas de panne du réseau électrique les téléphones mobiles mais ceux-ci fonctionnent grâce aux antennes relais qui ont des batteries d'une durée d'usage d'un quart d'heure. Il faut réfléchir très vite afin qu'avant 2030 des solutions soient mises en œuvre. Par exemple, les batteries des antennes des téléphones portables pourraient avoir une durée de vie plus longue. Quand il n'y aura plus de réseau commuté, il faut impérativement que la téléphonie mobile puisse fonctionner plus longtemps. Ce sont des décisions qu'il faut prendre. Le problème est que nous ne disposons plus dans le secteur des communications d'un opérateur public comme c'est le cas dans le secteur de l'électricité.

Nathalie RICAILLE

A-t-on besoin d'un plan de résilience avec une dimension inter-réseaux ?

Xavier NICOLAS

Oui, je pense que c'est nécessaire, mais cela doit se faire au niveau de l'État. En tant qu'élu département j'ai fait partie de ceux qui voulaient installer des pylônes supplémentaires pour résorber les zones blanches au-delà de ce qui était prévu dans le *new deal* du Gouvernement qui ne résorbait pas la totalité de ces zones blanches, mais on nous a retorqué que le département ne disposait pas des compétences pour le faire. Ces sujets doivent être vus à la maille des entreprises qui sont aujourd'hui en charge de la téléphonie mobile, sous l'autorité du Gouvernement.

Nathalie RICAILLE

Erik PHARABOD, avez-vous un complément à apporter ?

Erik PHARABOD

Je confirme ce que vient de dire Xavier NICOLAS. Il y a effectivement un enjeu crucial lié à l'interfonctionnement des réseaux et pas seulement en raison des impacts du changement climatique d'ailleurs mais de façon plus globale. Les tensions sur le système énergétique, qui se sont produites en 2022 à l'occasion de la crise énergétique, ont eu le mérite d'interpeller tout le monde sur ce qui se passerait si l'on venait à manquer ponctuellement d'électricité et de gaz. Cette situation a permis d'éveiller les consciences sur notre dépendance au réseau électrique. Les gestionnaires des réseaux en cas de rupture d'alimentation font leur possible pour rétablir le fonctionnement du réseau dans les meilleurs délais mais pour autant chacun doit se poser la question de sa propre résilience en cas de défaut d'alimentation. Si des coupures se produisent, il est évident que certains besoins prioritaires, comme les hôpitaux à titre d'exemple, doivent être autonomes. On doit donc s'interroger sur la capacité d'un certain nombre de services publics essentiels à être résilients. Ces situations de tensions sur le système énergétique au plus fort de la récente crise énergétique ont permis de créer des rapprochements entre les opérateurs de réseaux dans les secteurs des télécommunications, de l'énergie, de l'eau. Ces réflexions doivent être approfondies collectivement.

Nathalie RICAILLE

Valérie MASSON-DELMOTTE, que vous inspire ce que vous venez d'entendre ? Une fois que l'on a dit tout ça, comment se met-on concrètement en mouvement à l'échelle des territoires ? Vous m'avez dit que vous viviez déjà en 2050, comment fait-on pour vous y rejoindre, doit-on commencer par réaliser un diagnostic de vulnérabilité pour se mettre en mouvement ?

Valérie MASSON-DELMOTTE

Vivre en 2050, c'est se mettre dans une situation où l'on aura décarboné l'économie française et européenne. Se projeter en 2050, si le niveau de réchauffement planétaire atteint environ 2°C, donc 3°C en France, cela signifie que le climat moyen en France sera le niveau record atteint en 2022. L'enjeu est d'anticiper les événements extrêmes de fréquence, de caractéristiques, d'intensité inédites à venir, afin que nos infrastructures, les services publics et les aspects stratégiques que l'on vient d'évoquer soient résilients, fonctionnent et répondent aux besoins de la population. C'est aussi anticiper les conséquences de ce climat qui change sur les écosystèmes. Ces écosystèmes peuvent être constitués des récifs de coraux dans les régions tropicales, qui subissent cette année le quatrième épisode de blanchissement mondial. Sous nos latitudes, en métropole, cela concerne l'état de nos forêts. Des chocs sont ainsi à prévoir dans le domaine de la production agricole, ce qui implique des contraintes croissantes concernant la biomasse. Cet aspect est important et montre l'enjeu d'intégrer les stratégies d'utilisation du bois-énergie aux stratégies de préservation des puits de carbone dans le cadre de réflexion portant sur la résilience des forêts. Il s'agit d'un point de vigilance majeur.

Plusieurs intervenants ont abordé la question de la résilience des systèmes interconnectés, de leur capacité à faire face à différents types de perturbations. La résilience n'est un atout que quand elle maintient ses capacités d'adaptation, d'apprentissage et de transformation.

Nathalie RICAILLE

C'est intéressant de revenir sur ce point, on confond souvent résilience et adaptation. Or, les mots ont leur importance.

Valérie MASSON-DELMOTTE

L'adaptation, c'est anticiper des contraintes nouvelles à mesure que le climat se réchauffe. Le fait que la mer continue de monter entraîne des intrusions d'eau salée d'où l'importance de maintenir des écoulements d'eaux douces dans les cours d'eau pour repousser ces intrusions d'eau salée dans les estuaires.

L'enjeu consiste à être capable d'évaluer les vulnérabilités à ces caractéristiques actuelles et futures, à ces facteurs climatiques générateurs d'impacts. Il convient d'objectiver les besoins de financement pour l'adaptation. Il faut être en mesure d'avoir un diagnostic initial, avec une actualisation régulière, de sorte à mesurer l'efficacité de ce qui est mis en œuvre et réduire ainsi les risques à venir. Se positionner en 2050, c'est penser dans quelles conditions les systèmes vont opérer et faire en sorte d'anticiper leur transformation et les coûts associés à ces transformations afin qu'ils puissent continuer de fonctionner dans de bonnes conditions. L'adaptation a un coût et si on ne l'engage pas maintenant, les coûts des pertes et dommages seront largement supérieurs.

Nathalie RICAILLE

Le coût de l'inaction est supérieur au coût de l'action. De l'intérêt aussi de montrer les bénéfices liés au passage à l'adaptation ?

Valérie MASSON-DELMOTTE

Protéger les populations, les entreprises, le développement économique des territoires, passe par deux conditions : garder le cap de la décarbonation - condition essentielle, agir sur les causes partout dans le monde et en France - et débloquer une capacité d'investissement et de mise en œuvre réelle pour que les infrastructures existantes et prévues fonctionnent dans un climat qui se réchauffe.

Nathalie RICAILLE

Agathe EUZEN vous me disiez tout à l'heure que bien sûr les aspects techniques et financiers sont essentiels pour faire advenir le changement. Pour autant, il faut que cette trajectoire commune que vient d'esquisser Valérie MASSON-DELMOTTE soit aussi partagée, que l'ensemble des parties prenantes se l'approprient, depuis le dirigeant jusqu'à l'usager, sinon il y a des risques.

Agathe EUZEN

Les enjeux sont globaux. Nous sommes dans des processus d'accélération qui nécessitent d'agir, pas en continuant à consommer comme d'habitude mais peut-être en revisitant la manière dont on utilise les ressources, dont on développe nos modes de vie. Le tout-croissance n'a peut-être pas de sens puisque les ressources montrent leurs limites. Même si on a des cycles, on a bien vu que ce n'était pas là où on voulait, quand on le voulait.

Nathalie RICAILLE

Sans la mise en place d'une politique de sobriété, on n'atteindra pas les objectifs du scénario intermédiaire ?

Agathe EUZEN

Il n'est pas seulement question de politique de sobriété, il faut aller bien au-delà. Il faut opérer un véritable changement de paradigme. Nous ne pouvons plus vivre aujourd'hui comme nous vivions hier. Nous sommes obligés de ré-envisager nos usages en fonction de la disponibilité des ressources et non l'inverse. Et dans le même temps, nous sommes dans des logiques complètement contradictoires et parfois schizophréniques dans les territoires. En effet nous sommes à la fois dans une volonté et une nécessité de développement économique et d'installation d'entreprises, qui peuvent être extrêmement vertueuses, mais qui vont amener une population sur des territoires dont on peut se demander s'ils auront suffisamment de ressources pour faire face aux nouveaux besoins à satisfaire. L'impact de cette implantation sur l'environnement n'est-il pas plus dommageable que la valeur économique dont le territoire va pouvoir bénéficier sur un court ou moyen terme ?

Nous n'avons pas la solution et une réflexion purement technique ne suffit pas. Celle-ci doit venir en appui d'une réflexion plus globale à l'échelle des territoires, au niveau des aménagements, de la structuration, de la préservation de la biodiversité, de l'ensemble des systèmes. Tout le monde est concerné et une politique responsable existe. La reconnaître et valoriser ses prises de position qui sont extrêmement courageuses est vraiment important pour qu'émerge une responsabilité et une prise de conscience des réalités auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui et qui vont s'exacerber demain.

Avant d'être gestionnaires de services ou élus, nous sommes tous des individus avec des croyances et des cultures spécifiques qui façonnent nos modes de vie et nos pratiques. Revisiter nos pratiques en fonction des usages, de la disponibilité des ressources, est un point absolument fondamental. Mais cela ne peut pas se faire sans une reconnaissance et une interconnaissance des enjeux à l'échelle d'un territoire.

Nous connaissons aujourd'hui les enjeux globaux. À l'échelle des territoires ils se traduisent par l'identification des vulnérabilités, afin d'avoir la capacité de venir en appui par la connaissance des enjeux spécifiques qui les concernent. Les populations vont ainsi pouvoir, à travers leurs initiatives collectives, déployer un certain nombre de choses, mais vers quoi ?

Nathalie RICAILLE

À l'échelle des territoires, des outils existent pour vous aider à passer à l'action, à conduire ces projets d'adaptation. Météo France, vous êtes aux côtés de ces territoires pour leur fournir des données de prévision mais aussi des outils dont ils peuvent se saisir en autonomie.

Sophie MARTINONI-LAPIERRE

Météo France met à la disposition des communes des éléments d'information en matière de prospective climatique. Ce service - CLIMADIAG Commune - est totalement gratuit et permet d'avoir des éléments de prospective climatique à l'échelle des territoires, communes ou EPCI.

Ce service est réalisé dans le cadre de la TRACC - La trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique - et permet de parcourir différentes échéances temporelles. 2030, qui représente le climat actuel, 2050, avec l'hypothèse d'une France à plus 2,7°C, et 2100 avec l'hypothèse d'une France à plus 4°C. L'outil met à disposition un ensemble d'indicateurs climatiques classiques et d'autres plus spécialisés en lien avec la santé, l'agriculture ou encore les risques.

Un exemple assez illustratif des impacts est la date de reprise de la végétation, qui est un indicateur spécifique à l'agriculture.

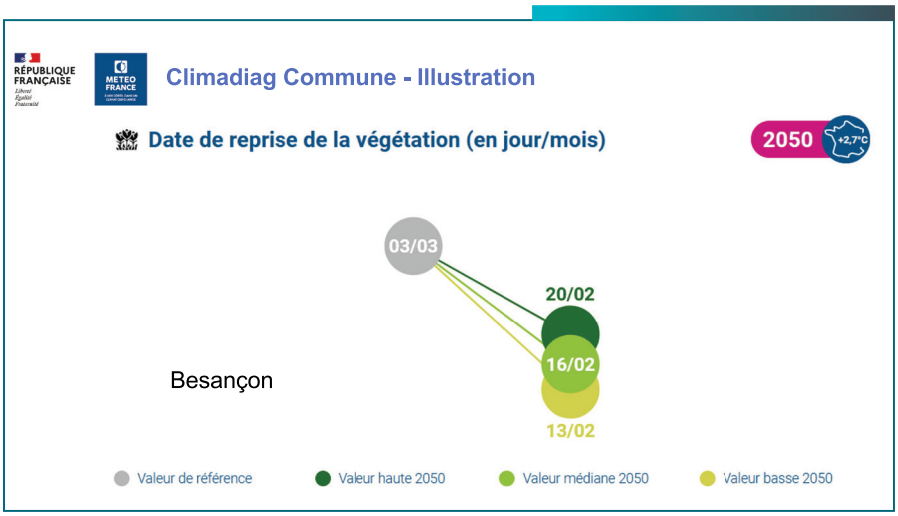

En gris figure la date dite de référence représentative du climat des années 1990. La représentation graphique permet de prendre connaissance à chaque horizon temporel des évolutions liées au changement climatique.

Dans l'exemple de la ville de Besançon, la date de reprise de la végétation est représentée à l'horizon 2050 par trois valeurs : une basse, une médiane et une haute. Elles représentent les incertitudes liées à la modélisation climatique. Il convient de ne pas se fier à une seule valeur mais de prendre en compte la valeur la plus contraignante pour envisager une stratégie d'adaptation. On constate que cette date de reprise de la végétation avance dans l'année de manière très importante et pourrait avoir lieu le 13 février au lieu du 3 mars à Besançon, ce qui correspond aux valeurs actuelles de la région lyonnaise.

Un deuxième exemple d'informations délivrées par ce service climatique : le nombre annuel de jours très chauds.

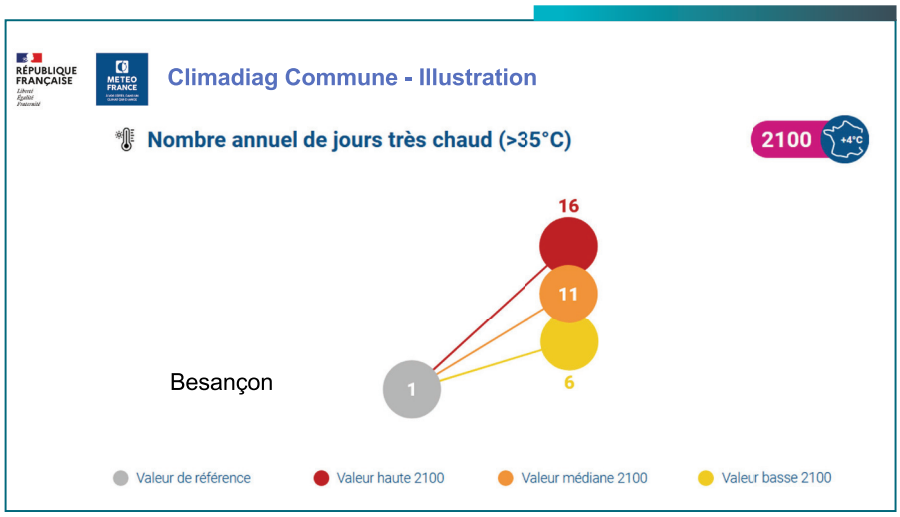

Dans la ville de Besançon, dans la période de référence située dans les années 90, on avait en moyenne une journée par an qui excédait 35°C. Lorsqu'on se projette à 2100 dans une France à plus 4°C, on constate une évolution majeure qui pourrait aller de plus 6 à plus 16 jours par an. Sachant que ces données doivent être comprises comme une moyenne sur 20 ans. Il y aura donc évidemment des années avec des séquences de nombres de jours annuels très chauds beaucoup plus importants. Pour vous donner un ordre d'idée, en ne prenant en compte que la paramètre des températures, ces valeurs correspondent au climat de la ville de Nîmes aujourd'hui.

Ces divers indicateurs sont donc à votre disposition et nous espérons qu'ils pourront vous aider à tester vos stratégies d'adaptation et à mieux connaître les effets locaux du changement climatique dans vos territoires.

Nathalie RICAILLE

Quelles sont les modalités d'accès à cet outil de simulation ?

Sophie MARTINONI-LAPIERRE

L'outil est accessible gratuitement depuis le site de Météo France et vous pouvez y accéder depuis un smartphone ou un ordinateur directement.

Nathalie RICAILLE

Je vous remercie pour cette présentation et avant de revenir vers chacun d'entre vous pour d'ultimes recommandations, je vous propose quelques minutes d'échange avec la salle.

Guy CHAMPION (dans la salle),

Vice-président du Syndicat ENERGIE Eure-et-Loir

Je souhaiterai poser une question à Madame EUZEN : on entend souvent parler dans divers lieux des projets de super-bassines, est-ce selon vous un bon usage de l'eau ?

Agathe EUZEN

Ce sujet fait l'objet de controverses. Il s'agit d'une réponse technique, adoptée par certains, qui nécessite de prendre en considération la structure du territoire, la disponibilité de la ressource, les bénéficiaires de ce type d'installation, les enjeux hydro-systémiques associés en fonction de l'amont-aval et de l'eau de surface ou souterraine. Ces projets font l'objet d'importants conflits d'usages et de conflits politiques. Ils ne participent pas nécessairement à une logique de solidarité mais peuvent constituer parfois une solution qui répond à un certain nombre d'enjeux sur un territoire spécifique. Toutefois, une généralisation de ce type de technique - comme de toute autre technique - peut paraître complètement aberrante. Parce que cela n'a pas de sens et parce que l'ensemble des impacts associés ne sont pas tous pris en considération. Il s'agit d'un choix politique, à partir du moment où l'on a mis en évidence et pris en considération la diversité des enjeux autour de cet objet technique et de ses bénéficiaires (choix d'une agriculture exportée ou d'une souveraineté agricole nationale).

Ces projets posent la question des régions dans lesquelles ils sont implantés s'agissant de la connaissance et des incertitudes liées à la renouvelabilité de la ressource. Divers enjeux doivent ainsi être pris en considération : approche à la maille du territoire, diversité des enjeux environnementaux, du système hydrographique invisible car souterrain mais aux impacts possibles sur d'autres territoires ou dans une autre temporalité, au bénéfice de quel type d'acteur ou au détriment de quel autre, au bénéfice de quel type de pratique... Il n'existe jamais une seule solution.

Benoît BARDET (dans la salle),

Directeur conseil Transitions écologiques, Agence In Médias Res

Dans quelques jours vont avoir lieu des élections importantes et je sais que vous avez un devoir de réserve vis-à-vis de certains sujets. Durant le débat de la campagne électoral auquel nous avons assisté hier soir, des choses qui semblaient évidentes depuis de nombreuses années ont été plus ou moins battues en brèche. En tant que citoyen, cela m'interroge sur une partie de votre rôle de sachant qui est de diffuser, promouvoir, expliquer, informer les consommateurs sur les conséquences, bénéfices et contraintes du changement climatique dans les années qui viennent et sur le caractère un peu hérétique d'un certain nombre de propos tenus par les candidats aux élections. Que pensez-vous pouvoir faire pour communiquer au grand public ce dont vous parlez, pour que chaque citoyen sache ce à quoi il va être exposé, ce qu'il a à faire au quotidien, comment s'adapter aux temps futurs ?

Nathalie RICAILLE

Nous sommes effectivement en période de réserve mais nous pouvons cependant aborder le sujet lié à la sensibilisation et à la pédagogie concernant le réchauffement climatique. Continuer à faire savoir, cela vous semble-t-il nécessaire quel que soit par ailleurs le contexte politique ? J'animais récemment pour l'ADEME un webinaire portant sur le rafraichissement urbain dans ce contexte de changement climatique. Dans les retours d'évaluations, beaucoup de personnes ont fait remonter le fait que les trente premières minutes avaient été consacrées à des experts qui cherchaient à convaincre de la réalité de ce dérèglement climatique et de l'importance de l'urgence à agir.

Hors l'auditoire était déjà convaincu et attendait que les intervenants consacrent davantage de temps au sujet des solutions. Il me semble que ce travail doit pourtant être fait. Nous avons encore besoin de convaincre aujourd'hui et cela fait partie intégrante de vos missions.

Sophie MARTINONI-LAPIERRE

Nous sommes au contact avec le monde économique, associatif, les autorités publiques également et nous faisons de nombreuses interventions. Le climato-scepticisme a reculé de manière majeure, nous avons peu de remarques ou de remise en cause de ces sujets. Le consensus semble très largement établi au niveau des territoires. Je n'ai pas de chiffre à avancer mais je me souviens que, quinze ans auparavant, nous passions beaucoup de temps dans les conférences à expliquer certains constats. Aujourd'hui, nous passons plus de temps à parler d'adaptation. Nous sommes passés à l'étape suivante. Je n'ai pas d'inquiétude majeure. La partie la plus difficile reste de faire comprendre les enjeux d'incertitude liés à la prospective climatique.

Agathe EUZEN

Une de nos responsabilités, en tant que scientifiques, est d'essayer d'éclairer en apportant les connaissances fondées sur des résultats solides et validés par des pairs. C'est ce qui est fait sous des formes extrêmement variées, au-delà des articles scientifiques, avec une volonté d'intégrer la connaissance scientifique à la présentation d'un fait ou d'une réalité pour mieux l'analyser. Les scientifiques vont communiquer en permanence, c'est la raison pour laquelle nous sommes là aujourd'hui. Il y a une vraie implication, une prise de conscience de l'importance du rôle que nous devons jouer. Mais cela ne suffit pas. Si l'on reste dans ce statut, les choses n'avanceront pas suffisamment. Il nous faut changer notre mode de pratique dans la vie pour amener à la décision avec une intégration de l'ensemble des parties prenantes autour de la table. Ces parties prenantes comprennent également les scientifiques. Nous devons prendre en compte la diversité des connaissances et des savoirs, de la connaissance mesurée aux savoirs locaux, ainsi qu'aux perceptions individuelles. Il faut construire et comprendre ensemble les enjeux, les questions à se poser et mobiliser les très nombreuses connaissances déjà acquises dans de nombreux domaines. Avoir une vision globale et systémique. Être en dialogue trans-sectoriel, transdisciplinaire, à tous les niveaux.

Xavier NICOLAS

À titre d'illustration, concernant cette notion de transmission de connaissances, nous avons recruté au sein de notre syndicat d'énergie une personne en charge de la communication auprès des scolaires. Elle crée des animations et des ateliers pour des élèves du CM2 à la 5e qui participent au concours Ecoloustic, organisé au niveau national par la FNCCR. Il s'agit d'un partenariat mis en œuvre avec les enseignants qui sont moteur et ont toute liberté d'action pour l'élaboration de travaux se rapportant à la transition et à la sobriété énergétique. Les travaux des élèves sont absolument remarquables en termes d'appréhension de ces problématiques et des connaissances assimilées. Ces travaux peuvent prendre la forme de bande dessinée, de film, de maquette. Cela permet également d'inviter ces sujets au sein même des foyers, en créant un dialogue familial.

Max CAZARRÉ (dans la salle),

Vice-président du Syndicat départemental d'énergie de Haute-Garonne

La base de données que vous utilisez pour élaborer le modèle d'évolution de notre climat est-elle suffisante pour prendre en compte l'évolution du climat antérieurement aux données dont nous disposons ? Je me souviens de cours d'histoire qui expliquaient que certaines périodes d'évolution de notre monde étaient représentatives de dérangements climatiques, par exemple au moyen-âge. Cela peut-il être intégré dans votre modèle ?

Valérie MASSON-DELMOTTE

Je suis paléo-climatologue et donc je travaille à comprendre, évaluer les modèles de climat par rapport à ce que l'on connait des variations passées. Si l'on prend les derniers siècles, l'un des principaux facteurs de la variabilité du climat est l'occurrence des ruptures volcaniques majeures. Dans les projections futures, on intègre les cycles de variabilité solaire. On pourrait par exemple faire des tests de sensibilité pour la demande d'énergie ou la production alimentaire en cas d'éruption volcanique majeure et d'effets temporaires. Ensuite, on a besoin d'un grand ensemble de simulations pour explorer les tendances dues à l'influence humaine qui sont certaines. Comme on le sait tout le spectre de variabilité spontané du climat va s'y superposer et provoquer les événements extrêmes les plus rares et qui sont les plus grands capteurs d'impacts. Nous produisons ainsi des données et les partageons, comme dans les rapports du GIEC où vous trouverez de nombreuses informations sur les climats passés et la compréhension que l'on peut en avoir. Nous suivons par ailleurs l'efficacité des politiques publiques, c'est ce que fait le Haut Conseil pour le climat. Je mets l'accent sur le rôle des groupes régionaux d'experts climat qui sont à la disposition des territoires pour aller chercher des connaissances et répondre aux questionnements pour construire des défenses éclairées.

Nathalie RICAILLE

Quel serait votre message final, l'information essentielle à garder en mémoire selon vous ?

Valérie MASSON-DELMOTTE

Se mettre la tête dans le sable et faire comme si ces enjeux de décarbonation et d'anticipation par l'adaptation n'existaient pas revient à s'exposer à des risques graves pour les personnes, les infrastructures et l'économie. Il y a des possibilités d'actions, un ensemble de solutions disponibles qui demandent des capacités pour les mettre en œuvre. Cela suppose de nouvelles compétences et un renforcement de la formation notamment pour porter l'adaptation au changement climatique. Je pense que la FNCCR joue un rôle important pour renforcer ces compétences et être en mesure de porter cette transformation.

Erik PHARABOD

Le changement climatique mobilise beaucoup le réseau électrique. Il ne s'agit pas uniquement d'un enjeu lié à la transition énergétique mais également d'un problème de sécurité d'approvisionnement. L'adaptation des infrastructures n'a pas seulement en effet pour but d'accueillir des énergies renouvelables ou du nouveau nucléaire. Un renouvellement des réseaux est nécessaire pour la sécurité et la continuité de l'alimentation. Je souhaite faire passer ce message aux collectivités, qui sont en mesure de favoriser l'acceptation par les habitants de ces travaux liés au nécessaire renouvellement des infrastructures.

Sophie MARTINONI-LAPIERRE

Les collectivités devraient se saisir des données de prospective concernant le climat dans leur territoire que nous mettons à leur disposition. Elles doivent se nourrir de cette information afin de pouvoir élaborer et tester des stratégies d'adaptation au changement climatique

Nathalie RICAILLE

Il y a des outils pour le faire et des portes auxquelles sonner pour avoir du soutien et de l'accompagnement.

Agathe EUZEN

Nous sommes dans un processus de changement global où tout est interconnecté. Il faut donc envisager les choses de manière systémique et interdépendante - interdisciplinaire, intersectorielle et interservices - s'inscrire dans une échelle de territoire en tenant compte des singularités pour des réponses les mieux adaptées à un moment donné et avoir l'agilité pour les faire évoluer en fonction de ces trajectoires qu'on ne maîtrise pas forcément. Cela nécessite un réel changement de paradigme : les humains doivent s'adapter aux ressources et ne pas considérer celles-ci comme infinies et illimitées. Pour que l'on puisse se déployer et vivre de façon harmonieuse, nous devons trouver de nouvelles manières d'habiter la terre.

Xavier NICOLAS

La politique mise en œuvre par les collectivités n'est pas une politique "spectacle". Elle concerne la gestion des services publics rendus à nos concitoyens, cela concerne l'énergie, l'eau, l'assainissement mais également les équipements scolaires, culturels, sportifs, etc. Nous sommes donc dans le concret. À la lumière de nos échanges, il est clair que nos collectivités, qui sont au cœur de la gestion d'un certain nombre d'infrastructures, ont l'ardente obligation de prévoir la résilience de ces services et en particulier des réseaux par rapport aux aléas climatiques que nous connaissons dorénavant. Nous devons arrêter des plans pluriannuels d'investissement pour pallier toutes les difficultés que ces aléas peuvent entraîner. C'est le travail que nous devons mener avec humilité et pédagogie auprès de nos concitoyens.

Nathalie RICAILLE

Je vous remercie et je remercie également l'auditoire pour son écoute attentive et les questions qui ont été posées.

DÉRÉGLEMENTS CLIMATIQUES & SERVICES PUBLICS DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU & DU NUMÉRIQUE :
QUELS IMPACTS ? QUELLES ADAPTATIONS ?
ACCÉLÉRATION !
NIVEAU DE LA MER
GLACIERS
GES
VAGUES DE CHALEUR
GESTION DE L'EAU ?
SÉCHERESSES
INCENDIES
ASSURANCE ?
PLUIES EXTRÊMES
RAFRAÎCHISSEMENT ?
...
+4° EN 2100
PROSPECTIVE
STRATÉGIE D'ADAPTATION !
EN FRANCE & DANS LE MONDE
ÉQUITÉ ?
JUSTICE SOCIALE ?
INCERTITUDE
POPULATIONS VULNÉRABLES
AGIR SUR LES CAUSES
CO2
RÉSILIENCE
ANALYSER
ANTICIPER (VULNÉRABILITÉS ?)
l'énergie
CONSOMMER MOINS
PRODUIRE PLUS
STOCKAGE
ADAPTER
LES ÉQUIPEMENTS
LES USAGES
MAINTENANCE
INVESTISSEMENT
€ € €
QUI PAYE ?
PÉDAGOGIE
C'EST VITAL : C'EST LA VIE !
l'eau
PLUIE
RIVIÈRES
NAPPES
IL Y EN A TROP !
PAS ASSEZ
PAS ICI !
LÀ ON EN VEUT !
PAS TOUT DE SUITE
IL FAUT OPTIMISER LES USAGES : PARTAGE & INTER-CONNAISSANCE ENTRE ACTEURS
ÉLUS
CHERCHEURS
OPÉRATEURS
le numérique
LA FIN DU CUIVRE !
INFORMATIONS COMMUNICATION ...
C'EST STRATÉGIQUE ...
CONSCIENCE
COMPÉTENCES
INTER CONNAISSANCE DES ENJEUX AU LOCAL
SOBRIÉTÉ OBLIGATOIRE !
PROJECTION
TECHNIQUE
POLITIQUE
ACTION
SOLIDARITÉ
AGILITÉ
UNE TRAJECTOIRE COMMUNE !
EN ROUTE POUR 2050
OLIVIER SAMPSON

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Philippe Barbosa - Métropolis
• Facilitateur graphique : Olivier SAMSON

PLÉNIÈRES ET CONFÉRENCES

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Plénière - Jeudi 27 juin 2024 - 9h00

TERRITORIALISATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : UN GAGE D'EFFICACITÉ ET D'ACCEPTABILITÉ

INTERVENANTS

Animation par Olivier ZANETTA

Jean-Luc DUPONT
Président du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire, Vice-président de la FNCCR

Nicolas JUILLET
Président du Comité de bassin Seine-Normandie, Président du Syndicat des eaux de l'Aube, membre du bureau de la FNCCR

Jean-François LONGEOT
Sénateur du Doubs, Vice-président de la FNCCR

Stéphanie MODDE
Vice-présidente à la transition écologique de la région Bourgogne Franche Comté

Cécile REGOURD
Maître de conférences en droit public, Université de Toulouse Capitole

Jean-François VIGIER
Vice-président de l'AMF

Olivier ZANETTA

Bonjour à tous. Cette table ronde est intitulée "Territorialisation de la transition écologique : un gage d'efficacité et d'acceptabilité". Nous le constatons toutes et tous, l'ampleur des défis environnementaux auxquels nous faisons face nécessite des actions coordonnées à tous les niveaux de gouvernance.

COMMENT RÉPARTIR LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS ENTRE L'ÉTAT, LES RÉGIONS, LES COLLECTIVITÉS LOCALES, LES SYNDICATS D'ÉNERGIE ?

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DOIT-ELLE NÉCESSAIREMENT S'ACCOMPAGNER DE PLUS DE DÉCENTRALISATION ET DE DÉCONCENTRATION ?

Olivier ZANETTA

Telles sont les questions que nous allons aborder avec nos invités, que je vous présente :

***Cécile REGOURD**, Maître de conférences en droit public à l'Université de Toulouse Capitole, je vous demanderai si la planification est un outil essentiel pour coordonner les compétences des différents acteurs. Qui peut tenir ce rôle et quel est le rôle des acteurs locaux ?*

***Jean-François LONGEOT**, Sénateur du Doubs, Vice-président de la FNCCR, vous plaidez pour une décentralisation et une déconcentration accrue des services de l'État pour soutenir la transition écologique.*

*Cette même vision est également défendue par **Jean-François VIGIER**, Vice-président de l'Association des Maires de France, Maire de Bures-sur-Yvette et Conseiller régional, vous défendez ce que vous appelez le "double cliquet" : décentralisation et déconcentration.*

***Jean-Luc DUPONT**, Maire de Chinon, Président du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire, Vice-président et porte-parole de la FNCCR, je vous demanderai quel rôle doivent jouer les préfets et sous-préfets dans la facilitation de la réalisation des projets locaux de transition écologique.*

***Nicolas JUILLET**, Président du Comité de bassin Seine-Normandie, Président du Syndicat des eaux de l'Aube, membre du bureau de la FNCCR, vous mettez en garde contre les changements fréquents de politiques publiques et vous soulignez l'importance de la stabilité dans les décisions.*

***Stéphanie MODDE**, Vice-président de la région Bourgogne Franche-Comté en charge de la transition écologique, je vous demanderai notamment si la Région est la bonne échelle pour mener la planification écologique à l'échelle des territoires*

Cette table ronde se déroulera en trois temps. Je vous interrogerai en premier lieu sur le regard que vous portez sur la planification écologique déclinée à l'échelle des territoires. Je vous inviterai ensuite à me dire si la décentralisation et la déconcentration sont vectrices de réussite de la transition écologique. Enfin, je vous demanderai quelles sont les bonnes conditions à réunir pour réussir la territorialisation de la transition écologique.

Olivier ZANETTA

CÉCILE REGOURD, MAÎTRE DE CONFÉRENCES À L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE CAPITOLE EN DROIT PUBLIC, QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR CETTE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE DÉCLINÉE À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES ?

Cécile REGOURD

Bonjour. La planification déclinée à l'échelle des territoires me paraît nécessaire.
Elle est ancienne et hétérogène, et invite à réinterroger différents rapports.

Elle est nécessaire, d'abord parce que l'État ne peut pas répondre seul aux défis écologiques climatiques et a besoin du concours des collectivités territoriales.
Celles-ci ont un rôle important et des compétences qui dépassent la seule question de la planification. La réussite est subordonnée à la co-construction et à la lisibilité dans son contenu. Cette planification est ancienne et revêt aujourd'hui une activité particulière avec la création notamment du Secrétariat général à la planification écologique, et des COP régionales. Mais il ne faut pas oublier qu'à l'échelle locale, ces dispositifs ne sont pas nouveaux. En effet, le Commissariat général au Plan existait dès 1946, et la Commission de l'eau était créée en 1959. Aussi, la datation précise de l'émergence de la planification est difficile. Elle est également devenue très hétérogène et hétéroclite. Ainsi, les schémas qu'il est difficile de catégoriser prolifèrent. Il peut s'agir de schémas sectoriels, transversaux, nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux, etc., ce qui peut nuire à leur lisibilité et à leur articulation. Enfin, cette planification semble de nature à réinterroger les relations entre l'État et les collectivités territoriales. Plus largement, d'un point de vue juridique, elle invite à réinterroger le rôle et l'office du juge sur la question de la normativité de ces documents.

Olivier ZANETTA

ON COMPREND QUE L'ÉTAT NE PEUT MENER CETTE TRANSITION SANS LES POLITIQUES ?

Cécile REGOURD

Absolument, il faut un accord, une véritable co-construction et les objectifs doivent être définis conjointement par l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des parties prenantes à la transition écologique.

Olivier ZANETTA

NICOLAS JUILLET, PARTAGEZ-VOUS L'AVIS SELON LEQUEL LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE NE PEUT ÊTRE MENÉE SANS LES COLLECTIVITÉS ? LA CLÉ DE LA RÉUSSITE SERAIT LA TERRITORIALISATION ?

Nicolas JUILLET

Oui, tout à fait, l'État a pour mission de fixer des axes par rapport aux orientations à mettre en place et aux résultats souhaités. Mais le travail doit ensuite s'organiser dans les territoires. En effet, force est de constater que le partage de l'analyse des territoires amène au partage des solutions. Bien que les dossiers soient souvent complexes et que les acteurs concernés, tels que les associations, le monde agricole et les industries, aient des visions divergentes, il est possible de trouver des solutions adéquates et consensuelles lorsque tous les acteurs partagent un même niveau de connaissance et de compréhension des enjeux. Cela nécessite une approche collaborative et une volonté de travailler ensemble pour trouver des compromis et des solutions durables. Les procédures sont régies par de grands textes, mais le travail est accompli sur le terrain, en relation avec le terrain, par le terrain, qui doit être novateur et promouvoir les solutions qu'il appliquera ensuite.

Olivier ZANETTA

LE TERRAIN EST-IL MULTIPLE ?

Nicolas JUILLET

Le terrain est utile, efficace et sait s'organiser. Par exemple, le bassin Seine-Normandie connaît une multitude de schémas différents entre les sources de la Seine en Côte-d'Or et l'estuaire au Havre, en passant par Paris. Les solutions à mettre en œuvre pour préserver le milieu rural et protéger l'eau ne sont pas les mêmes selon que l'on parle des sources de la Seine ou de l'estuaire. Cependant, il s'agit bien d'un seul et même bassin, qui implique de travailler en concertation, parce que toutes les décisions prises pour l'amont du fleuve impactent son aval, et inversement.

Olivier ZANETTA

JEAN-FRANÇOIS VIGIER, VOUS ÊTES VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE, CONSEILLER RÉGIONAL EN ÎLE-DE-FRANCE, QUELLE EST LA POSITION DE L'AMF SUR CETTE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE ?

Jean-François VIGIER

Je suis très heureux de représenter David LISNARD, Président de l'AMF.

En tant que Maire, je suis convaincu que je vis le premier mandat depuis 2008 à l'issue duquel mes concitoyens me demanderont des comptes sur ce que j'ai entrepris ou pas en matière de transition écologique. C'est une certitude. Aujourd'hui, pour une grande majorité des Maires de France, la question de la transition n'est plus une option, elle est entrée dans la définition des politiques publiques. Cette transition ne pourra pas se faire de manière verticale, c'est absolument impossible.

Jean-François VIGIER

Ce sont les élus du premier rang, les Maires et les Conseillers municipaux, qui parviendront à faire accepter aux concitoyens la mise en transition de nos communes. Et cette mise en transition n'est pas simplement la définition d'une politique publique, elle implique des changements fondamentaux dans les habitudes de vie. Cela oblige à en débattre et à les accepter. Or, seuls les Maires ont le pouvoir d'engager ces échanges. Si l'État définit des objectifs et souhaite les faire appliquer d'une manière trop verticale, alors nous passerons à côté de la transition.

Par exemple, dans le cas de la définition d'une politique publique des mobilités douces, le Maire définit avec ses équipes un plan vélo, qui fait l'objet de discussions avec les cyclistes et les usagers du vélo à titre professionnel. Or, dès que les objectifs des utilisateurs du vélo sont mis en lien avec les usagers quotidiens de la voiture - qui sont encore environ 90 % dans notre pays – la situation se dégrade, et l'on se confronte au refus de partager l'espace public. Il appartient alors au Maire de faire comprendre les enjeux à ses concitoyens et de faire accepter les règles. Ce matin, un article du Parisien titrait : « L'environnement, défi du siècle, mais grand oublié de la campagne des législatives ». C'est malheureusement vrai : personne n'en parle ! La question de la transition écologique n'est pas au cœur des priorités des candidats. Cela nous interpelle nécessairement, car nous sommes quotidiennement confrontés à sa mise en œuvre, ce qui nous oblige à réfléchir aux enjeux et aux défis qu'elle soulève.

Olivier ZANETTA

JEAN-FRANÇOIS LONGEOT, SÉNATEUR DU DOUBS, ALORS QUE NOUS VENONS D'ÉVOQUER LA PLACE DES MAIRES DANS CETTE TRANSITION, QUELLE EST SELON VOUS LA BONNE ÉCHELLE ?

Jean-François LONGEOT

Je souscris à ce qui vient d'être dit. Lors du vote de la loi Climat et Résilience, nous nous sommes interrogés sur le bon échelon pour mener toutes ces mutations, et c'est bien celui de l'élu local. Mais il ne faut pas non plus tout lui faire porter. L'élu local est là pour expliquer à ses concitoyens la nécessité de réaliser des changements comme en matière d'eau et d'assainissement par exemple. Le Maire doit être appuyé par des services pour le conseiller, l'aider et négocier un certain nombre de décisions. Ramener la transition écologique au niveau des élus locaux implique de mettre en place une vraie décentralisation. Il est essentiel que les services de l'État ne se limitent pas à nous imposer des directives et des restrictions, souvent contradictoires, mais qu'ils nous accompagnent dans la mise en œuvre de nos projets en nous apportant une expertise technique et réglementaire fiable et cohérente. Le bon sens est chez les élus locaux.

Ornans est une collectivité qui possède un cachet exceptionnel, une petite cité de caractère. Pendant 21 ans, j'ai eu le privilège de bénéficier de l'expertise avisée des architectes des bâtiments de France (ABF) dans l'exercice de mes fonctions. Toutefois, il est essentiel que ces derniers fassent preuve d'une plus grande ouverture d'esprit et d'adaptabilité face aux enjeux de la transition écologique, afin de permettre une évolution harmonieuse du patrimoine bâti tout en répondant aux défis environnementaux actuels. Il devient utopiste de ne pas pouvoir installer des panneaux solaires au motif que le projet se trouve dans le périmètre d'une croix ancienne. De même, il est contre-productif de refuser les installations d'éoliennes au seul motif que les concitoyens n'y sont pas très favorables.

Il apparaît que le développement des projets hydroélectriques s'étend désormais sur une période considérable, tandis que l'approbation de toute initiative éolienne suscite immanquablement des contestations juridiques émanant de diverses entités associatives. Ces dernières obtiennent fréquemment gain de cause, ce qui a pour conséquence de ralentir significativement, voire de paralyser totalement, le processus de transition écologique.

Je ne puis m'empêcher d'éprouver une certaine frustration. En effet, nonobstant l'adoption de la législation visant à accélérer le déploiement des énergies renouvelables, force est de constater que nous semblons paradoxalement marquer le pas. Les projections établies par les services d'EDF font état d'une nécessité impérieuse de doubler notre production électrique à l'horizon 2050, ce qui nous contraindra inéluctablement à élaborer un mix énergétique diversifié. Il apparaît crucial que ces problématiques soient appréhendées à l'échelon local, car nul ne saurait prétendre à une connaissance plus intime et approfondie d'un territoire que l'élu qui en a la charge.

Olivier ZANETTA

JEAN-LUC DUPONT, QUEL EST L'AVIS DE LA FNCCR SUR CETTE TRANSITION ?

Jean-Luc DUPONT

La FNCCR a cette particularité de représenter le territoire national dans sa complétude. Lorsque les thématiques sont abordées sous un prisme éminemment parisien pour être ensuite transposées dans les diverses régions, il est impératif de concilier les intérêts et les usages singuliers propres aux zones montagneuses, littorales et rurales. En effet, les plus aptes à harmoniser et à adapter les politiques publiques sont indubitablement ceux qui sont immergés quotidiennement dans ces réalités territoriales. La décentralisation, qui est l'appropriation des politiques publiques par les élus locaux, est la clé de voûte de la réussite, pour deux raisons. En premier lieu, je citerai la capacité à décliner localement un programme national, l'adapter et de le rendre cohérent avec la réalité du territoire en prenant en compte son histoire, sa sociologie, le tissu industriel et agricole. En outre, les directives antagonistes émanant des différents services de l'État s'avèrent particulièrement éprouvantes pour les administrés. En ma qualité de Maire de Chinon, cité au riche patrimoine architectural, je me trouve confronté à un dilemme cornélien. D'une part, le ministère de l'Environnement m'enjoint de promouvoir la transition écologique et de procéder à l'isolation thermique des édifices. D'autre part, l'Architecte des Bâtiments de France, garant de la préservation de notre patrimoine, proscrit catégoriquement l'installation de double vitrage dans les bâtiments à caractère historique. Je considère qu'il faut faire preuve d'intelligence. C'est la raison pour laquelle la FNCCR défend le renforcement du binôme formé par le préfet et l'élu local. Le préfet doit avoir la capacité d'arbitrer localement les sujets qui ne peuvent pas l'être à un échelon national. Aujourd'hui, un certain nombre de concitoyens contournent les règles qu'ils considèrent absurdes. Prenons pour exemple la rénovation des menuiseries dans les sites patrimoniaux remarquables. Cette opération est soumise à l'obligation d'utiliser du bois, matériau nécessitant d'être repeint tous les cinq ans. Face à cette contrainte, un particulier, soumis à la même règle, sera tenté d'opter pour des fenêtres en aluminium, tablant sur l'absence probable de réclamations. Il mise ainsi sur le fait que l'obligation d'utiliser le bois sera prescrite au bout de 36 mois, la rendant de fait inopérante.

Réussir la transition écologique implique de faire en sorte qu'elle soit portée et gérée, et que le territoire, donc les habitants, se l'approprie. Personne, mieux que l'élu local, n'est à même d'initier ce mouvement à l'échelle locale. Pour la FNCCR et les syndicats départementaux d'énergie, qui sont l'émanation de l'ensemble des collectivités et de nos territoires, c'est par le truchement de ces initiatives que l'on estime pouvoir générer un effet de levier local cohérent, bénéficiant de cette proximité d'une importance capitale.

Olivier ZANETTA

STÉPHANIE MODDE, VOUS ÊTES VICE-PRÉSIDENTE DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ EN CHARGE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE. CETTE PLANIFICATION RÉSONNE-T-ELLE AVEC LES OBJECTIFS FIXÉS PAR VOTRE RÉGION ?

Stéphanie MODDE

Oui, la Région Bourgogne-Franche-Comté est engagée depuis longtemps sur la transition écologique au travers de tous ses schémas.

Stéphanie MODDE

La Région Bourgogne-Franche-Comté s'est très vite engagée auprès de l'État pour pouvoir décliner à l'échelle régionale les objectifs de la planification. On peut saluer cette volonté de chiffrer, de mettre des indicateurs, de fixer des objectifs à l'échelle nationale, puis régionale. Je connais bien l'échelon local et je sais que c'est à cet échelon que l'on parvient à convaincre l'ensemble des concitoyens et concitoyennes pour pouvoir opérer cette transition écologique devenue extrêmement urgente. Il est question de courage politique. Il faut en effet aller au-delà de certaines normes et contraintes. Il faut convaincre, discuter à la maille la plus fine. L'établissement d'objectifs à l'échelon régional offre la possibilité d'affiner la vision stratégique à une échelle plus circonscrite. Il convient de souligner l'hétérogénéité marquée des territoires, chacun présentant des spécificités qui lui sont propres. Cette orientation visant à l'accélération du déploiement énergétique a nécessité de la part des maires un investissement considérable. Leur tâche a consisté à transposer ces directives au niveau local, en les intégrant à leur cartographie communale, afin d'identifier et de concrétiser les actions susceptibles d'être mises en œuvre. Cela permet aux comités régionaux d'énergie d'avoir une cartographie plus fine que l'échelon national et de décliner beaucoup plus localement, puisque la transition écologique se fait au plus près des territoires.

Olivier ZANETTA

PARLONS DE DÉCENTRALISATION. CETTE PLANIFICATION N'EST-ELLE PAS L'OPPORTUNITÉ D'ALLER VERS CETTE DÉCENTRALISATION QUE VOUS SOUHAITEZ TOUS DEPUIS FORT LONGTEMPS ?

Nicolas JUILLET

En effet, nous avons parlé de territorialisation et de décentralisation. Nous devons également travailler sur la contractualisation sur le long terme. La problématique, c'est qu'à chaque changement de Premier ministre ou de gouvernement, toutes les mesures sont remises en cause, comme en 2022, avec la création du Fonds Vert, qui est moins mobilisé aujourd'hui faute de moyens. Le Président de la République a annoncé un Plan Eau ambitieux en mars 2023, remis en cause en décembre par la Première ministre. Dans ce contexte, comment peut-on envisager la mise en œuvre efficiente des actions territoriales en synergie avec l'Agence de l'Eau et les comités de bassins ? Je suis Président d'un Syndicat départemental de l'eau, auquel on rapporte des problèmes de qualité d'eau. De ce fait, des Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) ont été développées, mais il faut trois ans aux agriculteurs avant de commencer à toucher de l'argent. Et la politique change avant que l'on ait vu les effets de la précédente. Il est n'est plus possible d'agir de la sorte, raison pour laquelle je défends le principe de la contractualisation sur le long terme. Une relation de confiance doit s'établir entre les élus, les porteurs de projet et le monde économique et associatif. Je ne puis m'empêcher d'éprouver une profonde perplexité face aux décisions juridiques favorables à des associations contestant des résolutions, nonobstant leur absence manifeste d'ancrage territorial, et ce, en dépit d'un consensus préalablement établi entre les acteurs locaux quant aux actions à entreprendre. Cette situation s'avère d'autant plus exaspérante que chaque jugement allant dans le sens de ces opposants, dépourvus de liens tangibles avec le territoire concerné, a pour conséquence de réduire à néant des mois, voire des années, d'efforts et de concertations.

Je ne parle pas de politique de petits pas, mais de politique de pas comptés : l'objectif doit être poursuivi au bon rythme, car tout le monde n'a pas les mêmes capacités ou possibilités. Dès lors que le projet avance et que l'objectif est poursuivi, il peut être mené à son terme. Ce qui ne sera pas le cas si les contractualisations changent sans arrêt. Ces changements de règles découragent les porteurs de projets et poussent à l'abandon. C'est un élément important, et certainement encore plus prégnant dans le monde rural, qui doit travailler avec l'urbain sur tous ces sujets.

Olivier ZANETTA

JEAN-FRANÇOIS VIGIER, VOUS ÊTES ADEPTE DU DOUBLE CLIQUET DÉCENTRALISATION - DÉCONCENTRATION.

Jean-François VIGIER

Il faut rappeler que la France est un pays qui est resté centralisé et concentré. Force est de constater que les élus locaux subissent encore quotidiennement une avalanche de normes et de textes qui se contredisent les uns les autres, ou qui sont remplacés par un autre à peine entré en vigueur. Les petites communes devraient s'entourer d'une armée de juristes pour faire face à toute cette contingence de règles, mais elles s'adaptent et font avec. Le moment est venu de donner aux élus la liberté d'agir. La transition doit être l'occasion de donner la capacité d'agir.

Jean-François VIGIER

Aujourd'hui, l'égalité républicaine sur l'intégralité du territoire ne fonctionne plus en fonction de la spécificité des territoires. Il apparaît dès lors impératif de ne point entraver la progression des territoires manifestant une capacité d'évolution plus rapide que leurs homologues. S'il est légitime que l'État établisse un cadre normatif national en matière de transition, il est tout aussi crucial qu'il octroie aux élus locaux la latitude nécessaire pour mettre en œuvre ces directives, en tenant compte des spécificités et des priorités propres à leurs territoires. Cette évidence, qui ne devrait point susciter de controverse, se trouve paradoxalement au cœur des débats actuels.

L'État, dans sa volonté de maintenir son emprise, s'est empressé de renforcer sa présence dans les territoires. Ce phénomène a conduit à un accroissement significatif des effectifs au sein des préfectures et sous-préfectures. Néanmoins, cette inflation se heurte à une difficulté majeure : l'autorité des préfets sur leurs services demeure limitée, entravant ainsi l'efficacité de cette présence accrue de l'État.

Mesure-t-on pleinement l'ampleur de la dévaluation dont pâtit la parole des élus ? Permettez-moi d'illustrer ce phénomène par un exemple édifiant : l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) oppose systématiquement une fin de non-recevoir aux dossiers de rénovation soumis par mes administrés, lesquels proposent des solutions d'isolation thermique par l'extérieur de leurs demeures, ou l'installation de dispositifs photovoltaïques sur leurs toitures ou dans leurs jardins. Face à cette situation, une interrogation cruciale s'impose : qui, en définitive, incarne la voix de l'État ? Est-ce l'entité prônant une stratégie nationale de décarbonation, ou bien le représentant du ministère de la Culture, fort d'une conception personnelle de l'esthétique architecturale, qui argumente que l'isolation par l'extérieur porte préjudice à l'harmonie visuelle du site ?

Dans ce contexte de dissonance institutionnelle, quelle place reste-t-il à l'élu local ? Comment peut-il concilier les impératifs de transition énergétique avec les exigences de préservation du patrimoine, tout en respectant les aspirations légitimes de ses administrés ? Telles sont les limites de la décentralisation. Je considère donc que l'État doit laisser les élus locaux agir sur leurs territoires, et que l'État s'exprime d'une même voix, à Paris et dans les territoires. Les élus locaux doivent bénéficier d'une liberté d'action, en fonction des spécificités territoriales, qui diffèrent complètement d'un endroit à un autre.

Olivier ZANETTA

JEAN-LUC DUPONT, PENSEZ-VOUS QUE FAUTE DE CETTE LIBERTÉ D'AGIR LOCALEMENT, LES ÉLUS COURENT LE RISQUE DE VOIR LEUR PAROLE DÉCRÉDIBILISÉE, CE QUI ENTRAÎNERAIT DE FAIT LA DÉCRÉDIBILISATION DE LA PAROLE DE L'ÉTAT, ET DES SERVICES ?

Jean-Luc DUPONT

Il est manifeste que chacun d'entre nous peut témoigner de l'incapacité à laquelle nous sommes parfois confrontés dans l'exercice de nos fonctions. Dans l'expression "services de l'État", le terme "services" semble trop souvent relégué au second plan, voire occulté.

En principe, ces entités étatiques ont vocation à épauler les édiles locaux, à faciliter la mise en œuvre des politiques publiques dont la décision incombe exclusivement à l'élu.

Cependant, force est de constater que l'État tend à s'imposer dans toute sa dimension régalienne : il se pose en censeur, exerce un contrôle omnipotent et se montre peu enclin à proposer des solutions concrètes aux problématiques rencontrées. Il ne vous a pas échappé que la France n'est pas un pays sous-administré, la France ne manque pas d'organisation administrative. Moralité, comparativement aux pays qui nous entourent, il faut quatre à cinq fois plus de temps en France pour faire émerger un projet d'énergies renouvelables, il faut entre 24 et 36 mois pour obtenir un permis de construire sans recours. Pourtant, la transition énergétique et écologique est l'axe premier sur lequel il faut agir rapidement. Aussi, comment est-il possible d'atteindre de tels délais pour obtenir un permis de construire faisant consensus, pour un projet local accepté par tous ?

Il paraît, dans ce contexte, impératif de redonner au préfet l'autorité sur les services qu'il a dans son territoire. En Indre-et-Loire, pour un projet, le préfet a réuni tous les services déconcentrés de l'État. Tous ont eu le dossier en même temps avec une même date pour rendre leur avis. Six mois plus tard, le projet était autorisé et mis en œuvre. Cela démontre bien que c'est possible quand il y a une volonté de faire. C'est possible, mais il faut renforcer le pouvoir des préfets à l'échelle des territoires de manière à ce que les services soient véritablement au service des projets, et ne ralentissent pas la mise en œuvre opérationnelle.

Pour aller plus loin dans l'échelle de valeurs : la capacité à s'autonomiser sur l'énergie part de la molécule du biogaz français ou de l'électron local. Mais il faut aller plus loin.

Jean-Luc DUPONT

Ainsi, nous construisons une filière biométhane afin qu'il n'y ait plus de gaz fossiles dans les réseaux. C'est un vrai parcours du combattant, mais tout le monde est d'accord sur le principe. Or, en parallèle de ce projet, l'État annonce qu'il compte supprimer des chaudières à gaz dans les bâtiments publics : un réel contresens adressé à tous ceux qui avaient initié un projet, qui modélisaient une construction de méthaniseur, et auxquels on explique qu'il n'y a plus de débouché, hormis la carburation. Voilà comment passer à côté du sujet. Or, il me paraît insensé de penser que la transition écologique se fera sans le biométhane. Je crois beaucoup à la pluralité des usages en fonction des sources énergétiques possibles. Il faut que l'on arrête d'initier l'action pour mieux la saborder le lendemain avec une annonce contre-productive et qui crée de l'incertitude. La perte de confiance dans un sujet conduit à sa perte. C'est la raison pour laquelle il est important de conserver cette cohérence à l'échelle de notre politique publique.

Olivier ZANETTA

JEAN-FRANÇOIS LONGEOT, VOUS SEMBLEZ RÉAGIR À CE PROPOS. LES CONTRADICTIONS ET LES INCERTITUDES SONT-ELLES TROP IMPORTANTES ?

Jean-François LONGEOT

Oui, les trop nombreuses contradictions entraînent de l'incertitude. De plus, les maires se retrouvent placés dans une situation compliquée. La décentralisation passe par deux éléments forts. Premièrement, l'État doit impulser une politique, et deuxièmement, la confiance doit être rendue aux territoires et aux élus locaux, dévoués pour leur collectivité. C'est fondamental pour mener les projets à leur terme.

Concernant l'accélération du développement des énergies renouvelables, je constate que des dossiers datant de 2008, pourtant exempts de problèmes, restent en suspens. Malgré les injonctions adressées aux préfets de promouvoir les EnR, ces projets demeurent bloqués, ce qui est particulièrement préoccupant. Là où la France met quatre à cinq ans à produire un projet d'EnR, nos voisins européens mettent six à huit mois. Les services de l'État doivent réaliser les analyses et conseiller les élus, et cesser de leur demander tout et son contraire. Coluche disait « dites-moi ce dont vous avez besoin, je vous expliquerai comment vous en passer », et force est de constater que c'est exactement ce que nous vivons, et qui doit cesser. C'est fondamental, les territoires ont besoin de pouvoir respirer, évoluer. Nous aussi, parlementaires, devons-nous remettre en cause sur un certain nombre de sujets. Nous évoquions la loi Climat et Résilience qui, après examen de l'Assemblé nationale et du Sénat, compte 375 articles. Des expérimentations doivent être organisées dans les territoires. Par exemple, la loi zéro artificialisation nette (ZAN) part d'une intention louable, mais il semble que personne n'ait pris en compte les difficultés considérables de sa mise en œuvre dans certaines régions. De même, les zones de faibles émissions (ZFE) ont été instaurées, mais même dans une ville comme Grenoble, où les élus sont pourtant motivés, ils peinent à les déployer. Des expérimentations seraient nécessaires pour ajuster et mesurer les impacts de ces initiatives.

Il est impératif de mettre fin aux changements incessants de politique. Je prends l'exemple de la consigne de la bouteille en plastique. Dans le Doubs, le tri sélectif est organisé depuis fort longtemps, le département est même le meilleur de France sur ce sujet.

Pourtant, il nous a été demandé de cesser le tri sélectif et de déployer la consigne plastique. C'est absurde. La consigne plastique devrait plutôt être déployée, à des fins d'expérimentation, là où le tri sélectif n'est pas développé. Si le département du Doubs déploie la consigne pour les bouteilles plastiques, il n'arrêtera pas pour autant le tri sélectif des autres emballages. Par conséquent, le camion chargé du tri sélectif continuera ses tournées, mais il collectera des poubelles jaunes à moitié pleines, entraînant une diminution des aides pour la collectivité. Celle-ci se verra alors contrainte d'augmenter la redevance de ramassage des ordures ménagères. Les concitoyens seront mécontents de constater que plus ils trient, plus le traitement des déchets coûte cher, et ils arrêteront de trier. C'est la raison pour laquelle l'expérimentation est si importante, et doit être organisée sur des territoires différents.

Olivier ZANETTA

STÉPHANIE MODDE, QUEL PEUT ÊTRE LE RÔLE DE VOTRE RÉGION, ET DES RÉGIONS EN GÉNÉRAL, SUR LA DÉCENTRALISATION ?

Stéphanie MODDE

La région est un échelon intermédiaire extrêmement intéressant pour passer de l'État, qui doit fixer le cap et la stratégie nationale, à la déclinaison territoriale. L'exercice de planification territorial a été stoppé net, et nous ignorons ce qu'il va en advenir. Cependant, travailler avec les services de l'État a été problématique. Je comprends la complexité des relations, mais je pense que l'on a besoin de travailler également en confiance avec les services de l'État et de considérer que l'on peut s'entendre.

Stéphanie MODDE

On peut, à un échelon régional puis infra, définir des stratégies communes. Cette planification a au moins eu le mérite de faire travailler ensemble les services de l'État et ceux des régions, avec la complexité qu'au niveau des régions, des élus interviennent. Or, la place des élus dans ces dispositifs est parfois difficile. Les normes sont trop nombreuses et complexes. Nous pouvons tous citer des cas où nous avons dû nous référer à la législation pour trouver la bonne interprétation. De même, au niveau environnemental, les normes sont extrêmement importantes.

La délégation que je porte est celle de la transition écologique. Ainsi, ma délégation comporte à la fois des enjeux de transition énergétique, pour lesquels je comprends l'urgence d'accélérer, mais pas n'importe comment, et des enjeux de sauvegarde de la biodiversité. L'enjeu premier consiste donc à tout concilier. Tout l'intérêt de la planification réside dans la transversalité des politiques. Il faut que l'on parvienne à discuter avec les architectes des bâtiments de France pour que, dans des zones sauvegardées ou à fort enjeu culturel, l'on puisse trouver des compromis. La France fait face à la fois à un mur d'investissements financiers, mais aussi au dérèglement climatique qui s'accélère. Dans ce contexte où les enjeux sont très forts, on perd de temps à tergiverser sur des querelles de clocher, et je pense que chacun doit apprendre à faire des pas de côté pour s'entendre. Je crois beaucoup à la politique du compromis pour réussir à avancer.

L'enjeu le plus fort de cette planification est la cohérence des politiques nationales, régionales et locales. Je citerais un simple exemple sur les haies : à un moment donné sont apparus partout des dispositifs sans aucune cohérence avec ce qui se faisait déjà sur les territoires et complètement contradictoires. Sur cette question des haies, on le sait, il faut en planter, cesser de les arracher et ensuite les entretenir. Plutôt que cette juxtaposition de dispositifs au gré des changements de politiques et de gouvernement, il serait bien d'avoir une politique globale cohérente, nationale, régionale et locale pour pouvoir mener un travail constructif sur du très long terme.

Olivier ZANETTA

MERCI BEAUCOUP POUR CES ÉCHANGES TRÈS RICHES, QUI MANQUENT CEPENDANT UN PEU DE CONTRADICTION, JE LE REGRETTE. NOUS AVIONS BIEN SÛR CONVIÉ DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT, MAIS DROIT DE RÉSERVE OBLIGE, ILS NE SONT PAS PRÉSENTS. QU'AURIEZ-VOUS DIT À UN REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT PRÉSENT AUJOURD'HUI SUR L'URGENCE, LA PRIORITÉ ?

Jean-François LONGEOT

Les services de l'État peuvent jouer un rôle crucial en nous prodiguant des conseils avisés. En tant que généralistes, nous ne disposons pas de l'expertise technique nécessaire dans tous les domaines. Nous avons besoin des services de l'État, de leurs conseils, mais aussi qu'ils puissent comprendre les politiques de bon sens que nous voulons mener. Il faut qu'il y ait une cohérence, laquelle passera par le préfet qui réunit ses services.

Olivier ZANETTA

JEAN-FRANÇOIS VIGIER, QUEL SUJET AURIEZ-VOUS ABORDÉ AVEC UN REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT ?

Jean-François VIGIER

J'aurais effectivement parlé de décentralisation, mais également de financement, car c'est aussi un énorme sujet. Sans la capacité financière, nous ne pourrons pas avancer. Il y a d'ailleurs une contradiction entre les budgets carbone présentés par l'État et nos capacités à financer. J'aurais dit aussi qu'il y a aujourd'hui des lois qui peuvent partir d'une bonne volonté et aller dans l'objectif de la transition, mais qui sont des catastrophes économiques locales. Je pense évidemment à la loi zéro artificialisation nette (ZAN), qui n'est ni comprise ni acceptée dans les territoires, et qui est perçue comme faisant courir un grand risque d'immobilisme de la part des départements. Elle peut de plus créer une inégalité profonde d'un territoire à l'autre, à quelques kilomètres de distance. L'Association des Maires de France est très critique sur cette loi, y compris sur le volet 2, en dépit des avancées importantes apportées grâce au Sénat. Cette loi doit être remise sur le métier.
Sur la question du financement, l'État prévoit sur 15 ans une montée en puissance des objectifs à atteindre. Ainsi, le budget carbone prévoyait une diminution des gaz à effet de serre de - 1,5 % entre 2019 et 2023, puis de - 3 % entre 2024 et 2028, puis - 5 % à - 6 % entre 2028 et 2032. Or, l'Institut de l'économie pour le climat a chiffré les investissements que doivent engager les collectivités locales de 2020 à 2030 à 12 milliards d'euros par an. La rénovation des groupes scolaires représente déjà 40 milliards d'euros par an. Or, chaque année, que ce soit la Région, un syndicat d'eau ou une commune, les budgets sont votés à l'équilibre, et l'équation consiste à contenir les dépenses de fonctionnement, maintenir une capacité d'investissement dans la limite de la capacité d'endettement. En effet, lorsque l'endettement devient trop important, le préfet intervient pour nous prescrire des mesures de réduction des dépenses.

Olivier ZANETTA

CELA REPOSE DONC LE SUJET DE LA FISCALITÉ LOCALE.

Jean-François VIGIER

Cela entraîne plusieurs questions : comment financer la transition écologique dans un délai très court ? En effet, compte tenu des capacités actuelles, rénover les groupes scolaires, les gymnases, les salles de sport, les centres culturels, les mairies, les centres techniques municipaux, etc., prendra 25 ans. Surtout, cela implique de mettre de côté d'autres investissements jugés moins prioritaires. Agir rapidement doit-il impliquer de concevoir une dette verte, qui permettrait aux collectivités de s'endetter sur une durée plus longue, puisqu'elle agit pour l'avenir ?

Et puis, un autre sujet est plus difficile à exposer. La grande cause nationale est liée à l'urgence climatique. Si ces investissements doivent résulter d'un fort élan commun, est-il normal qu'une seule catégorie des concitoyens participe à l'effort fiscal dans une commune ? Est-ce normal, dès lors que l'on a supprimé la taxe d'habitation, que seules les personnes qui paient la taxe foncière participent à cet effort ? C'est difficile à expliquer et cela ne peut pas créer de cohésion collective dans une commune. Par ailleurs, la dotation globale de fonctionnement (DGF) ne permet pas de mener des politiques publiques, puisqu'elle n'est toujours pas indexée sur l'inflation. Les fonds verts sont une bonne mesure, mais ils sont loin d'être suffisants et sont souvent les premiers à être sacrifiés lors des coupes budgétaires. Tout cela soulève une question cruciale : comment concrétiser la grande cause nationale qu'est l'urgence climatique en l'espace de dix ans ?

Olivier ZANETTA

JEAN-LUC DUPONT, SUR CE SUJET, AURIEZ-VOUS ÉGALEMENT PARLÉ DE MOYENS, DE FISCALITÉ LOCALE ?

Jean-Luc DUPONT

Jean-François LONGEOT évoquait précédemment la nécessité de réintroduire le vocable "confiance" dans notre lexique courant. Force est de constater que nous évoluons actuellement dans un climat empreint de défiance. Au lieu de favoriser une synergie collaborative, il persiste une perception tenace selon laquelle les élus locaux, épaulés par les services de l'État, s'opposeraient au collectif.

Je puis affirmer avec certitude qu'aucun maire n'aspire à transgresser les règles par simple esprit de contradiction. Sa vocation première est la mise en œuvre effective des politiques publiques.

Ce qui entrave son action, c'est la récurrence avec laquelle, à chaque initiative, il se trouve confronté à un accompagnement paradoxal, visant davantage à lui expliciter les obstacles qu'à faciliter la réalisation de ses projets. Or, nous aspirons ardemment à un soutien qui catalyserait la concrétisation de nos politiques. Stéphanie MODDE expliquait tout à l'heure les difficultés d'accompagnement du changement des modes de vie qui ne sont pas spontanés. La nature humaine fait que l'on se conforte dans ce que l'on est, bouger ses habitudes demande une vraie remise en cause, donc un investissement collectif. Si l'on veut accompagner ces changements sociétaux difficiles, mais nécessaires, on doit être en capacité de les porter. Il faut restaurer la confiance.

Sur le financement, chaque ligne supplémentaire dans la vie d'un site patrimonial remarquable coûte à la mairie 50 000 euros. Il y a un côté passéiste. On peut chercher à reconstruire la ville sur la ville. Force est de constater qu'un jeune couple du 21e siècle veut bien vivre dans une maison du 15e, mais avec le confort actuel. Les gens n'ont pas envie de vivre dans des pièces de quatre mètres de haut, avec les fenêtres qui ressemblent à des meurtrières et un manque de confort certain. Il faut être capable d'adapter les politiques publiques à ces enjeux de transition. La sauvegarde patrimoniale est essentielle, mais sauvegarder un site n'a de sens que si des gens y vivent. Si c'est pour faire des musées à ciel ouvert dans des cœurs de villes où personne ne vit, cela n'a aucun sens. Lorsqu'on m'impose de repaver des rues avec des pavés anciens, qui deviennent un véritable calvaire au bout de 500 mètres même pour un jeune, je pense immédiatement à une mère avec une poussette. Il est impératif de concilier les usages modernes avec le respect du patrimoine. Certes, le fait que ces pavés soient esthétiques et correspondent à ceux que Jeanne d'Arc a pu voir lors de son passage à Chinon en 1429 a un sens, mais les habitants d'aujourd'hui ne vivent plus comme au Moyen Âge. Les modes de vie ont évolué. Cela peut sembler anecdotique, mais la vision patrimoniale est souvent réduite à de tels détails. Bien sûr, cela ne signifie pas qu'il faille recourir à des solutions bas de gamme, mais il est essentiel de trouver un équilibre cohérent qui permette aux habitants de vivre confortablement, en tenant compte des usages du 21e siècle.

Olivier ZANETTA

NICOLAS JUILLET, QUEL EST VOTRE AVIS ?

Nicolas JUILLET

Beaucoup de choses ont été dites. Je voudrais reprendre un exemple. Il y a une quinzaine d'années maintenant, la Champagne-Ardenne avait été un territoire pilote pour innover dans les permis de construire ou les autorisations d'exploiter les entreprises. Un seul chef de file était nommé, il s'agissait d'un représentant d'une administration qui pilotait toutes les autres. Cela a très bien fonctionné. Mais entre temps les régions ont changé et l'État a considéré que cela devenait trop compliqué à organiser, et a interrompu ce projet. Pourtant, certains projets de méthanisation auraient pu être réalisés en un an et demi.

L'autre point, c'est qu'il nous faut être innovants, ce qui est parfois compliqué. On veut réindustrialiser la France, prendre des terres pour faire des usines. Mais il faut des compensations. On reprend des terres, alors qu'il faut respecter la loi zéro artificialisation nette. De nouveaux schémas pourraient être inventés pour investir dans la protection de l'environnement. Je pense par exemple au projet d'EPR dans l'Aude, sur lequel nous travaillons avec EDF et tous les partenaires, nous pourrions considérer que l'argent doit être investi dans la préservation des zones humides de la vallée de la Seine et la protection des aires de captage, ou sur un projet de plantations de haies, qui peuvent être bénéfiques à la biodiversité, mais aussi positionnées de manière à être utiles au ruissellement, à améliorer la qualité de l'eau, à moins inonder les communes. Avec la même somme d'argent, on parviendrait ainsi à faire quatre ou cinq fois plus et mieux, parce que les projets seraient coordonnés, et efficaces. Je pense que ces décisions se prennent au niveau territorial.

Concernant le Comité de bassin Seine-Normandie, les collectivités du territoire nous proposent des contrats territoriaux pour le climat. Nous faisons en sorte que ce que les territoires mettent en place corresponde au schéma directeur d'aménagement global. L'inquiétude essentielle des services est de savoir comment juger l'opportunité. C'est au porteur de projet de vous démontrer que son projet est le meilleur parce qu'il servira plusieurs intérêts. Cela a été un vrai succès.

Notre difficulté réside désormais dans le fait qu'il n'y a plus personne au ministère, alors que nous préparons le second programme, et que nous avons voté l'équilibre besoins-ressources auquel le Gouvernement ne s'est pour le moment pas opposé. D'ailleurs, l'équilibre recettes-dépenses donne de la visibilité au territoire et assure de réaliser l'action. Nous avons besoin de visibilité, parce que nous sommes prêts à agir sur les territoires, en se regroupant, en travaillant tous ensemble. C'est possible, si les objectifs et les décisions sont clairs. Les préfets peuvent être facilitateurs à partir du moment où ils vont piloter les différents acteurs, au lieu que chacun impose dans son coin des contraintes incompatibles les unes avec les autres.

Olivier ZANETTA

STÉPHANIE MODDE, LES CITOYENS SONT LE MOTEUR DE CETTE TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

Stéphanie MODDE

Absolument, de même que les corps intermédiaires - entreprises, syndicats, associations - qui sont les forces vives. Il faut vraiment travailler avec eux, et les écouter, les entendre. Les initiatives et innovations viennent souvent des acteurs du territoire. La transition écologique est une réorientation profonde de nos politiques. Ce pari ne sera relevé qu'avec une véritable volonté politique, la croyance forte en ce que l'on fait, avec un cap et des moyens dédiés donnés par le gouvernement. Il faut redonner des marges de fiscalité et des fonds dédiés. Je pense qu'il y a du bon endettement, et qu'il faudrait vraiment instituer une ligne budgétaire spécifique, de sorte que tout endettement en faveur d'une rénovation thermique de qualité, avec des prêts de très longue durée, soit l'assurance d'œuvrer pour l'avenir de notre espèce.

Dès lors que le travail avec l'État et ses représentants (les préfets ont un rôle crucial) s'organisera dans la confiance, il sera alors possible de travailler avec les citoyens. En région Bourgogne-Franche-Comté, la convention citoyenne pour le climat et la biodiversité qui a été organisée vient de nous rendre ses conclusions. Le plus gros défi qui nous attend consiste à regagner la confiance des habitants. Il est nécessaire de sensibiliser et d'éduquer les citoyens sur ces enjeux, que nous même peinons parfois à saisir pleinement. Ils doivent comprendre les rôles et responsabilités de chacun.

Sur la question de la loi zéro artificialisation nette, je rappelle qu'elle émane d'une proposition de la convention citoyenne. L'objectif était de lutter contre l'artificialisation. C'est un concept difficile à expliquer et assez peu contrôlable. Une politique à long terme et des financements dédiés sont nécessaires pour réussir tous ensemble cette transition.

Olivier ZANETTA

CÉCILE REGOURD, LA TERRITORIALISATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EST-ELLE NÉCESSAIREMENT UN GAGE D'EFFICACITÉ ?

Cécile REGOURD

La réponse mérite d'être nuancée. Oui, c'est un gage d'efficacité dans la mesure où elle est nécessaire. On l'a dit, l'État ne peut pas relever ces défis seul, il a besoin du concours des collectivités territoriales. Il faut donc sortir de cette verticalité. Cependant, le oui doit être nuancé dans la mesure où cette efficacité a été conditionnée par différents facteurs. Le premier est la co-construction. Il ne faut pas oublier que la planification n'est pas une finalité en soi, mais un outil au service d'une politique publique. Les objectifs et les moyens alloués doivent être définis par l'ensemble des parties prenantes, et non de manière unilatérale par l'État. Cette planification ne doit pas être une simple stratégie de communication, comme les outils de démocratie participative et leur portée limitée. L'enjeu porte vraiment sur la co-construction et une définition commune des objectifs et des moyens, de sorte que les collectivités territoriales n'aient pas qu'une simple compétence opérationnelle.

Il a été question de l'énergie. Je pense que les lois Climat et Résilience de 2021 et Accélération des énergies renouvelables de 2023 ont laissé un sentiment ambigu. La loi de 2021 porte l'idée de décliner les objectifs au niveau territorial et au niveau régional. En réalité, ces objectifs sont définis par décret. Certes, un comité régional de l'énergie a été créé, mais sa portée est limitée à un avis consultatif, qu'il doit rendre dans un délai de 2 mois, ce qui laisse une marge de manœuvre assez limitée. Ensuite, cette efficacité est subordonnée à une lisibilité. Les objectifs, les moyens, les indicateurs pour atteindre ces objectifs doivent être clairs et pensés de manière globale.

Enfin, la planification ne pourra réussir qu'avec une articulation cohérente entre les différents schémas. La prolifération de schémas peut engendrer une certaine confusion. Donc oui, c'est un gage d'efficacité, mais qui n'est pas garanti, et qui est subordonné à un ensemble de paramètres. La planification reste un simple outil.

Olivier ZANETTA

MERCI. JE PROPOSE DE PRENDRE QUELQUES QUESTIONS DE LA SALLE.

Ralph MONPLAISIR (de la salle),

Président du Syndicat mixte d'énergie de la Martinique, Maire de Case-Pilote, membre du bureau de la FNCCR

Je serais étonné que la plupart des personnes dans cette salle ne soient pas entièrement d'accord avec l'ensemble de vos propos. En effet, la confiance constitue le fondement de toute interaction et s'enracine dans le bon sens. Or, c'est précisément ce bon sens qui a façonné notre nation. La France a été édifiée par des ruraux, dont le mode opératoire reposait essentiellement sur cette faculté.

Aujourd'hui, on évoque la décentralisation et la nécessité d'opérer une transition, certes ! Cependant, les propos précédents sont avérés : le préfet se trouve dépossédé de son autorité. Nous, les élus, voyons notre crédibilité s'éroder auprès de nos administrés, lesquels, ne percevant plus l'utilité du suffrage, s'abstiennent de voter. Nous nous efforçons de restaurer un lien de confiance avec nos concitoyens, tout en étant parfois confrontés à un sentiment d'isolement dans nos territoires. Et soudain, alors que nous avions initié une méthodologie, l'État nous impose une approche différente.

Je voue un profond respect aux fonctionnaires d'État œuvrant au sein des ministères et porteurs d'idées novatrices. Néanmoins, ils prennent parfois des décisions dénuées de bon sens, que nous sommes tenus d'appliquer. Il n'est pas rare que les élus locaux, animés des meilleures intentions, se heurtent à des refus d'autorisation. Et le préfet, représentant de l'État et interlocuteur privilégié de l'élu local sur le terrain, se trouve dans l'incapacité de s'opposer aux directives étatiques ou de les remettre en question.

Olivier ZANETTA

MERCI MONSIEUR.

Yves SIMON (de la salle),

Président du Syndicat d'énergie de l'Allier, Maire de Meillard, Vice-Président de la FNCCR

Je suis maire depuis 35 ans, et je connais les problèmes que rencontrent nos communes aujourd'hui. Je souscris entièrement à l'analyse du représentant de l'Association des Maires de France. Dans mon département, 40 à 50 % des communes connaissent des difficultés financières. Dans ma petite commune, nous avons développé les EnR, par le biais notamment d'un parc de panneaux photovoltaïques de 60 hectares, propriété communale. Ce parc permettra à la collectivité de diminuer l'impôt, et d'aider les agriculteurs à payer leurs charges sociales. La diminution de l'IFER est une erreur. Je pense que les énergies nouvelles peuvent aider les collectivités à améliorer leurs ressources à venir.

Yves SIMON

Par exemple, l'État ne rembourse pas la TVA sur les loyers des logements dont les collectivités sont propriétaires. Ma commune dispose de quatre ans de budget d'avance, parce que de l'autofinancement a été dégagé et que nous recherchons toutes les subventions possibles. Aujourd'hui, mon syndicat d'eau doit emprunter sur 60 ans pour réaliser des travaux, mais n'en a pas les moyens. On peut donner tous les plus beaux discours que l'on veut sur la transition, mais si les communes n'ont pas les capacités de s'autofinancer, les projets ne seront pas réalisés. Et c'est là que réside le problème. Il faut impérativement redonner les capacités d'autofinancement aux collectivités pour qu'elles soient en mesure de réaliser des projets. Mon syndicat a financé tous les PCAET des adhérents, y compris ceux des plus petites communes. Les réflexions doivent être menées très en amont. Si l'on devait attendre les instructions de l'État, je pense que l'on resterait dans la théorie.

Olivier ZANETTA

MERCI, UNE AUTRE QUESTION OU RÉACTION ?

Gilles Noël (de la salle),

Maire de Varzy, Vice-président du Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre

Bonjour, mon village s'étend sur 4 414 hectares. Je crois au mot "village", là où la transition écologique va se mettre en place. Mon collègue de l'AMF a été un peu taquin avec nous les élus ruraux. Je me demande s'il ne serait pas utile de remettre en cause la dotation globale de financement, pour créer une dotation d'aménité rurale dans laquelle il serait question de biens communs, d'espace, de surfaces, plutôt que de population. D'ailleurs, si quelqu'un sait comment fonctionne la DGF, je veux bien qu'il m'explique ! D'ailleurs, si la dotation de solidarité rurale était versée uniquement aux villages ruraux de moins de 3 500 habitants, et si la dotation d'équipement des territoires ruraux allait uniquement aux communes rurales, j'en serais fort aise.

Concernant la loi zéro artificialisation nette, je suis navré de vous dire que mes collègues et moi le comprenons fort bien. Les parlementaires et votre collègue du Sénat nous ont aidés à sa compréhension : non, tout n'ira plus dans les métropoles, tel que le schéma régional avait été conçu. Nous avons droit à un hectare, parce nous n'avons pas artificialisé ces dix dernières années, et que les problèmes de ruissellement se posent essentiellement dans les métropoles. Nous sommes capables de comprendre ça. Maintenant, charge à nous aussi de balayer devant notre porte pour que l'on ait au moins un document d'urbanisme avant 2026 et que la technostructure, qui s'est chargée de complexifier les affaires, puisse faire montre de confiance, tel que vous l'avez exprimé, et de cohérence sur les territoires, notamment ruraux.

Olivier ZANETTA

MERCI, JEAN-FRANÇOIS VIGIER, SOUHAITEZ-VOUS RÉAGIR ?

Jean-François VIGIER

Je remercie mon cher collègue d'avoir soulevé ces deux points qui sont essentiels. Sur le premier, je répondrai qu'il ne s'agit pas d'opposer l'urbain et le rural. Nous ne comprenons pas davantage la loi zéro artificialisation nette en territoire périurbain. Encore une fois, elle crée de l'inégalité dans les territoires. J'ai eu l'occasion d'assister à plusieurs assemblées départementales pour représenter l'AMF, et ce qu'expriment les élus, c'est qu'ils ont non seulement du mal à comprendre la loi telle qu'elle a été adoptée, mais aussi à avoir une vision de ce que fait la Région dans son SRADDET. Dès lors que l'on autorise le développement d'un territoire, les élus partagent souvent le fait que le territoire voisin en est forcément pénalisé. C'est en cela que la loi manque de clarté. Concernant la question du financement, la DGF peut toujours être revue, ou transformée, ou améliorée. Cependant, mes chers collègues, ce n'est pas avec de la dotation globale de financement que l'on fait les politiques publiques, c'est avec des ressources fiscales ! La seule manière d'avoir un discours de responsabilité avec nos concitoyens c'est la ressource fiscale et la libre administration des communes, donc la décentralisation. La DGF, dont on ignore d'ailleurs le mode de calcul, place les collectivités sous perfusion.

Jean-François LONGEOT

Je voudrais simplement offrir une citation de Montesquieu à Monsieur Ralph MONPLAISIR de la Martinique : « *J'aime les paysans, car ils ne sont pas assez savants pour raisonner de travers* ».

Olivier ZANETTA

Merci à toutes et tous de vos interventions.

TERRITORIALISATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : UN GAGE D'EFFICACITÉ & D'ACCEPTABILITÉ

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Philippe BARBOSA
• Facilitateur graphique : Olivier SAMSON

PLÉNIÈRES ET CONFÉRENCES

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Séance plénière 12 - Jeudi 27 juin 2024 - 17h15

DES CLÉS POUR REDESSINER LA FRANCE
Intervention de Xavier PINTAT, Président de la FNCCR

Xavier PINTAT

Avant les ateliers qui seront proposés demain, et les visites techniques, il me revient de proposer une synthèse de nos débats. Je vous prie par avance de m'excuser si ce sujet est nettement moins passionnant que la brillante conférence à laquelle nous venons d'assister.

Nous atteignons la mi-parcours de notre Congrès. Les comptes rendus détaillés de l'ensemble de nos travaux seront publiés sur le site internet de la FNCCR. Aussi, je vous propose une courte synthèse. Après les visites techniques de demain, chacun regagnera son territoire, son domicile ou son bureau de vote.

Au cours de nos différentes séances, la préservation du service public a nourri nos débats, j'y ai discerné une inquiétude nouvelle que je n'avais pas identifiée lors de nos précédents Congrès. Elle est liée aux importants défis qui nous attendent, et à leurs financements qui apparaissent incertains. Cela est particulièrement criant dans le domaine de l'eau, sous l'effet de ciseaux d'une consommation en baisse, c'est-à-dire une diminution des recettes, et d'une augmentation des dépenses à cause d'exigences environnementales croissantes.

Dans le secteur du numérique, la fin du chantier de déploiement de la fibre n'est pas financée, et un tiers de nos concitoyens est toujours en attente de la fibre.

J'ai noté également notre attachement à la protection des consommateurs. À cet égard, nous souhaitons plus que jamais que les tarifs réglementés de vente permettent un accès juste à ce produit essentiel pour tous (citoyens, entreprises et collectivités). Nous avions déjà abordé ce sujet lors de notre précédent Congrès de Rennes et notre position n'a pas changé. Le mode de calcul des tarifs réglementés ne doit pas dépendre des soubresauts du marché, car ceux-ci font perdre alors une bonne part de leur caractère protecteur. La baisse annoncée des tarifs de vente au début de l'année prochaine est malheureusement purement conjoncturelle. Elle reflète une baisse des prix du marché et non pas un changement des modes de calculs. Nous avons d'ailleurs porté ce message auprès de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), auprès du gouvernement passé et futur, et nous le réitérerons dans les semaines et mois qui viennent auprès de nos parlementaires.

Nous restons également en alerte quant à la volonté des services de l'État de réformer le régime de l'électrification rurale, le FACE, dans son financement, mais également dans son organisation même. Notre Fédération demande à être véritablement concertée en amont et fera entendre sa voix sur ce dossier.

Par ailleurs, comme à chacun de nos Congrès, nous avons fait vivre la démocratie en direct, en adoptant plusieurs motions. Sans entrer dans les détails, je voudrais en retenir deux. Tout d'abord, la modernisation de l'éclairage public à travers l'avènement des lampes à LED, grosse source d'économie, qui nécessite des investissements soutenus. Nous considérons que le Fonds Vert qui a bien fonctionné pour accompagner ce changement doit perdurer et retrouver, dès l'année prochaine, le niveau qu'il avait en 2023, pour financer ce type d'équipements. L'éclairage public reste d'ailleurs au cœur de notre actualité. Il est devenu un élément essentiel de la *Smart City* de demain, car il offre toujours plus de services en étant plus connecté. Les baisses annoncées pour le fonds verts valent également pour la transition écologique, les énergies renouvelables, l'eau avec la baisse des crédits pour la gestion des eaux pluviales et la prévention des risques inondations et le numérique concernant le plan très haut débit. C'est bien l'ensemble de ce fonds qu'il faut maintenir à un niveau suffisant.

Concernant les travaux engagés avec Enedis en application du protocole d'accord que nous avons signé hier dans le cadre de ce Congrès, nous pouvons nous féliciter de l'aboutissement de la clause d'indemnité de fin de contrat, qui était très attendue au Congrès de Rennes. Cette première étape importante a été remplie, après un travail de longues haleines ayant permis un consensus de la part de tous ceux qui sont concernés. Nous prenons acte de cette première étape importante, et attirons l'attention sur l'ouverture de la maîtrise d'ouvrage aux raccordements de producteurs. Nous sommes très satisfaits qu'Enedis en tienne compte, mais comme la motion en fait mention, nous demandons que les critères retenus, dans le cadre des travaux pour la conduite des opérations tests, aient vocation à évoluer en fonction des besoins des territoires. En particulier, nous souhaitons que le seuil de 250 kVA correspondant au périmètre de la basse tension soit adopté rapidement.

S'agissant des schémas directeurs d'infrastructures de recharge électrique pour véhicules, sujet que nous aborderons demain, nos collectivités, et en particulier nos syndicats d'énergie, ont mené un travail de prospective remarquable. Félicitons-nous de l'essor des ventes de véhicules électriques, dont les besoins en recharge augmentent, ce à quoi nous répondrons présents. Néanmoins, force est de constater que le rôle du privé est trop peu encadré. Nous pensons donc que ces schémas directeurs ont vocation à devenir prescriptifs pour les aménageurs. Par ailleurs, il nous paraît utile de les étendre aux autres formes de mobilité, comme le biogaz et l'hydrogène. Le transport doit en effet bénéficier d'un mix énergétique, puisque certains modes de transport routier relativement lourds ne pourront fonctionner à l'électricité. Des solutions mixtes doivent donc être envisagées. Ainsi, des points d'avitaillement de gaz et d'hydrogène doivent être développés autour des points de recharge électrique. Cela vaut pour les véhicules et pour les bateaux, y compris de plaisance, qui pourraient fonctionner à l'énergie solaire voire hydrogène.

Nous avons également évoqué la vie de nos collectivités, à travers leur travail au quotidien dans un environnement économique et juridique difficile, et en permanente évolution. Je salue ici à la fois la qualité de leur implication et la capacité des adhérents de la FNCCR à toujours savoir faire évoluer, évoluer, se renouveler, tout en gardant nos valeurs intactes.

Ce Congrès se tient dans des conditions politiques particulières dans notre pays, avec une dissolution de l'Assemblée nationale que personne n'attendait et qui se traduira dans quelques jours par un renouvellement du parlement et la composition d'un nouveau gouvernement. Cependant, depuis sa création en 1934, la FNCCR a connu de nombreuses alternances politiques. Comme nous l'avons toujours fait, nous poursuivrons donc notre dialogue avec les parlementaires, les ministres, leurs cabinets, pour faire valoir le rôle des collectivités en charge des services publics essentiels : les services de l'eau, de l'énergie et du numérique, et préserver les financements associés à leur développement.

Si vous le permettez, en cette conclusion de cette synthèse, je souhaite citer tous nos partenaires qui ont contribué à ce Congrès. Tout d'abord, je remercie chaleureusement nos partenaires locaux pour cette belle manifestation à laquelle ils ont eu à cœur d'apporter tout leur appui. Je pense à la région Bourgogne Franche-Comté, à la ville de Besançon et Grand Besançon Métropole, les Syndicats d'énergie et les Territoires d'énergie du Doubs et de Bourgogne Franche-Comté, le Syndicat intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO), le Syndicat intercommunal des Eaux de la Haute-Loue, le Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit et l'Avicca.

Je remercie également l'équipe organisatrice de la FNCCR qui a fait preuve d'adaptabilité, notamment pour revoir certains programmes de sorte à tenir compte de la dissolution de l'Assemblée nationale. En effet, nous avions invité des ministres et des parlementaires qui n'ont malheureusement pas pu se joindre à nos travaux. Le préfet ainsi que d'autres hauts fonctionnaires, contraints d'observer une période de réserve, ont également décliné notre invitation.

L'équipe de la FNCCR a toujours su trouver des solutions afin que notre Congrès se déroule le mieux possible. Je salue ici le travail accompli par l'ensemble des services. C'est un Congrès particulièrement important et difficile à organiser. Ce Congrès propose quelque cinquante sessions d'échange, de tables rondes et d'ateliers.

Ces deux derniers jours ont également vu la concrétisation de partenariats. Je souligne notamment le partenariat avec Enedis dont nous avons signé le protocole d'accord, le partenariat de coopération sur le numérique signé avec l'Avicca, et la convention cartographique avec EDF SEI.

Je remercie particulièrement Christophe LIME, Vice-président du Grand Besançon Métropole en charge de la gestion de l'eau potable et des eaux fluviales, également Président du Conseil d'orientation de France Eau Publique à la FNCCR. Je remercie également Patrick CORNE, Président du Syndicat mixte d'énergie du Doubs et ses services. Je remercie Danielle MAMETZ, Vice-présidente de la FNCCR en charge de la communication, qui a accompagné la préparation de ce Congrès avec nos élus et les services de la FNCCR.

Je voudrais tout particulièrement remercier l'équipe de la FNCCR et Charles-Antoine GAUTIER, notre nouveau Directeur, qui avait un grand défi à relever. Je remercie également son prédécesseur, Pascal SOKOLOFF, éminent juriste des questions en lien avec l'énergie, qui a fait la moitié du chemin de Besançon et qui nous a fait l'amitié d'être parmi nous aujourd'hui. Il mérite nos applaudissements.

Au sein de cette équipe, je remercie et salue également le travail de Sandrine GUIRADO, de Anne SOPPELSA, de Elena SMIRNOVA et de l'ensemble des collaborateurs qui méritent nos applaudissements.

Vous me permettrez de citer mes collègues et amis du Comex, dont le premier Vice-président qui joue un rôle important dans les relations avec Enedis, Guy HOURCABIE, qui était ici à domicile, Xavier NICOLAS, trésorier de la FNCCR, Jean-Luc DUPONT, porte-parole, Denise SAINT-PE, Philippe AUVRAY, Patrick CHAIZE, Antoine COROLLEUR, Jean-Noël LOURY, Nathalie NIESON, et Hervé PAUL.

Je n'oublie pas l'ensemble des intervenants, qui se sont succédé, venus des quatre coins du territoire pour alimenter nos débats. Je salue tous les partenaires et les nombreux exposants qui animent cette manifestation durant le salon. Nous aurons grand plaisir à les rencontrer demain sur leurs stands.

Un grand merci à Raphaël DOMJAN, notre grand témoin, avec qui nous avons voyagé et rêvé cet après-midi.

Enfin, je tiens à vous remercier tous, chers amis congressistes, pour votre participation massive et studieuse et votre très forte implication dans ces dossiers si importants pour notre avenir et celui de nos enfants. Cette histoire, nous la bâtissons ensemble, depuis la création il y a 90 ans, de notre Fédération. Fidèles à nos valeurs de solidarité territoriale, d'égalité de traitement et de péréquation permettant de faire autant dans les zones rurales que les zones urbaines, nous restons particulièrement attentifs et mobilisés pour défendre les intérêts de nos adhérents, des services publics essentiels en réseau que sont l'énergie, l'eau et le numérique.

Je vous souhaite à tous une excellente soirée et vous remercie de votre présence à ce Congrès de Besançon.

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Philippe Barbosa

PLÉNIÈRES ET CONFÉRENCES

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Conférence grand public - Jeudi 27 juin 2024 - 16h

RAPHAËL DOMJAN, EXPLORATEUR ET CONFÉRENCIER SUISSE

INTERVENANTS

Animation par Jean-Michel LOBRY

Xavier PINTAT
Président de la FNCCR

Raphaël DOMJAN
Explorateur et conférencier suisse

Jean-Michel LOBRY

Je me réjouis de vous retrouver pour ce moment tant attendu. Depuis quelques éditions, le congrès de la FNCCR vous propose un « pas de côté » pour explorer d'autres horizons, comprendre la situation et mieux agir dans vos univers.

Il y a quelques secondes, le président Xavier PINTAT échangeait en coulisse avec Raphaël DOMJAN. « Vous êtes l'incarnation de la transition écologique », affirmait le premier. Et le second de répondre : « Nul n'est parfait » !

Nous avons l'immense plaisir d'accueillir Raphaël DOMJAN, accompagné de votre président Xavier PINTAT.

Xavier PINTAT

Monsieur Raphaël DOMJAN, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue au 39e congrès de la FNCCR. Vous êtes un « éco-explorateur » au sens large : explorateur de la planète, que vous avez parcourue dans les airs et les mers, mais aussi explorateur des énergies renouvelables (notamment du photovoltaïque). En ce sens, vous êtes un explorateur de la transition écologique et de la transition énergétique.

Vous avez conçu et utilisé des bateaux et avions solaires. Vous avez aussi tenté de traverser l'océan arctique en kayak solaire, avec la navigatrice Anne QUEMERE.

De manière moins spectaculaire, mais tout aussi probante, vous avez traversé les États-Unis du Nord au Sud dans une voiture électrique solaire, baptisée « Solar Taxi ».

Enfin, avec Solar Stratos, vous avez voulu montrer que l'avion solaire était capable d'atteindre la stratosphère. Vous avez réalisé plusieurs vols au-delà de 3 000 mètres d'altitude, dont le dernier a atteint 4 500 m – soit l'altitude maximale autorisée à un pilote d'essai. C'est extraordinaire !

Il ne s'agit pas d'un rêve : il s'agit d'apprendre, d'imaginer, de concevoir et de réaliser. La transition énergétique est à notre portée, et vous l'avez montré en repoussant les limites, grâce à l'énergie solaire.

Nous sommes très heureux de vous entendre aujourd'hui, car nos préoccupations rejoignent les vôtres. Depuis quelques années, le changement climatique nous conduit à repenser nos services publics pour assurer leur résilience. Nous sommes confrontés à la rareté de ressources fragiles comme l'eau et au défi exigeant de l'abandon des énergies fossiles. Il nous faut agir localement, en vue de développer les énergies renouvelables.

Malheureusement, nous nous heurtons parfois au scepticisme de nos concitoyens ou au refus de la population. C'est pourquoi nous avons besoin de partager des expériences comme la vôtre, et des projets qui font rêver. Ces derniers montrent qu'il est possible d'appréhender de manière positive notre avenir commun.

Notre assemblée vous écoutera donc avec la plus grande attention.

Jean-Michel LOBRY

IL EXISTE DES DIZAINES DE CONFÉRENCIERS SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE OU L'INNOVATION. CETTE ANNÉE, VOUS AVEZ CHOISI D'INVITER UN « ÉCO-EXPLORATEUR » ENGAGÉ, RAPHAËL DOMJAN.

MONSIEUR DOMJAN, VOTRE ACTION COMMENCE EN 2001, AVEC LE DÉVELOPPEMENT DU PREMIER HÉBERGEUR SOLAIRE DE SERVEUR INTERNET. EN 2004, VOTRE PARCOURS D'ENTREPRENEUR CONNAÎT UN DÉCLIC : POUVEZ-VOUS NOUS RACONTER CETTE EXPÉRIENCE ?

Raphaël DOMJAN

J'avais participé à une expédition en Islande en 1993, avec Nicolas HULOT. Lors de ce voyage, nous nous étions rendus sur un glacier situé au sud de l'île. En 2004, j'ai voulu repartir voir ce glacier, mais tout avait changé : à l'emplacement où je me trouvais 11 ans plus tôt, le glacier s'était volatilisé ! Une couche de glace de près de 400 mètres d'épaisseur, sur une distance de 3 kilomètres, avait disparu. Cette expérience fut un tournant dans ma prise de conscience de la réalité du changement climatique.

J'ai décidé qu'il fallait agir, en privilégiant une approche optimiste de l'écologie, et non punitive.

Raphaël DOMJAN

C'est ainsi qu'est né, en 2004, mon rêve fou d'un tour du monde en bateau alimenté à l'énergie solaire. C'était à la fois un projet participant à l'intérêt commun et une aventure personnelle incroyable.

JEAN-MICHEL LOBRY

NOUS AVONS BESOIN DE NOUS INSPIRER DE CES AVENTURES ET DE CES PROJETS. CES INITIATIVES FONT RÊVER, MAIS ELLES SONT AUSSI UTILES, CAR ELLES CONTRIBUENT À DÉVELOPPER LES INNOVATIONS DANS LE CHAMP DES ÉNERGIES RENOUVELABLES. LES TERRITOIRES SONT EN ATTENTE DE RÉPONSES ET DE PROPOSITIONS SUR L'ÉNERGIE SOLAIRE. NOUS SOMMES IMPATIENTS DE VOUS ÉCOUTER SUR CE SUJET. POUVEZ-VOUS NOUS ÉCLAIRER SUR LE LIVRE QUE VOUS TENEZ ENTRE LES MAINS ?

Raphaël DOMJAN

Cet ouvrage est destiné au président Xavier PINTAT. Je l'ai coécrit avec une historienne, et il est consacré aux pionniers de l'énergie solaire.

Je voudrais rappeler que les Français sont les pionniers de l'énergie photovoltaïque, découverte en 1839 par Alexandre Edmond BECQUEREL. Les Français sont aussi les premiers à avoir utilisé cette source d'énergie, en 1899, pour imprimer un journal. Les Européens doivent redevenir des pionniers, montrer à nouveau le chemin. Nous avons tout à y gagner. Cet esprit d'aventure est indispensable pour changer le monde.

JEAN-MICHEL LOBRY

MERCI BEAUCOUP. LE MOMENT EST VENU DE VOUS ENTENDRE RELATER VOTRE FABULEUSE EXPÉRIENCE.

Raphaël DOMJAN

Nous avons réalisé le premier tour du monde en énergie solaire de l'histoire, avec le navire que vous voyez à l'écran. Il mesure environ 30 mètres de long, 25 mètres de large et pèse 80 tonnes. Pour réaliser ce tour du monde, nous n'avions que 30 chevaux à disposition, ce qui correspond à la puissance d'un scooter. Nous avons traversé l'océan Pacifique, l'océan Atlantique, l'océan Indien et la mer Rouge.

Je vous ai rapporté quelques images de cette aventure incroyable.

Une vidéo est projetée en séance.

Cette aventure a coûté près de 15 millions d'euros et mobilisé près de 200 personnes. Pourquoi déployer autant d'efforts pour promouvoir l'énergie solaire ?

Il faut savoir que nous brûlons aujourd'hui 300 tonnes de produits fossiles par seconde : 120 tonnes de pétrole et de gaz, et 180 tonnes de charbon. Cette consommation d'énergie a des conséquences sur l'atmosphère, qui est la condition de toute vie sur terre. Or, 95 % de l'atmosphère se concentrent sur une vingtaine de kilomètres.

Mon combat consiste à protéger l'atmosphère, non pas en m'attaquant aux énergies fossiles, mais en démontrant que d'autres énergies existent. À mon sens, l'énergie solaire est celle qui possède le plus grand potentiel.

Les données suivantes sont issues d'une étude sur la puissance des énergies renouvelables à disposition. Si nous voulons sortir des énergies fossiles, nous devons d'abord savoir si nous sommes en capacité de les remplacer par des énergies renouvelables.

Le potentiel de puissance des différentes sources d'énergie renouvelable est évalué comme suit :

- entre 2 et 4 TWh pour l'éolien ;
- 2 TWh pour l'énergie marine ;
- 12 TWh pour la géothermie ;
- 1 TWh pour l'énergie hydraulique ;
- entre 5 et 7 TWh pour la biomasse.

Par comparaison, le potentiel de l'énergie solaire est estimé à 600 TWh. Le soleil génère 1 000 trillions de KWh par jour, alors que la consommation globale de la planète avoisine 145 trillions de KWh par an. Le potentiel de l'énergie solaire est donc bien supérieur à celui des autres formes d'énergie renouvelable.

Raphaël DOMJAN

Les premières cellules solaires ont été développées en 1954 par les laboratoires Bell pour un satellite militaire. En 1977, le prix du watt crête produit par énergie solaire représentait l'équivalent de 1 000 dollars actuels. Aujourd'hui, le prix du watt est tombé à 0,10 euro, et un panneau solaire coûte environ 50 euros, contre un million de dollars en 1977 !

La centrale solaire que nous avons construite en 2001 pour alimenter des serveurs informatiques générait 1,25 million de kWh. Elle a nécessité un investissement de 40 000 euros.

Au fil du temps, le prix des énergies fossiles ne cesse d'augmenter, tandis que celui des énergies renouvelables diminue. Dans les grandes centrales solaires implantées au sud de l'Europe, le prix du kWh s'élève aujourd'hui à 2 centimes d'euro.

En 2004, les nouvelles installations solaires représentaient une capacité de 500 à 600 MWh par an. En 2024, plus de 600 GWh solaires vont être créés – soit l'équivalent de 1 200 années de nouvelles installations au rythme de 2004. Si cette cadence se maintient, les nouvelles installations devraient atteindre 1 TWh par an en 2030. En 2050, 80 % de l'énergie consommée devrait être d'origine solaire ou éolienne.

Je voudrais maintenant vous parler du projet PlanetSolar, le premier tour du monde à l'énergie solaire réalisé entre 2010 et 2012.

Cette aventure a débuté en 2004. À l'époque, je dirigeais une petite entreprise d'hébergement et je travaillais comme ambulancier. J'avais évalué à 10 millions d'euros les fonds nécessaires pour mener à bien mon projet. J'ai donc pris contact avec Gérard d'ABOVILLE, qui a accepté de parrainer mon projet. Gérard d'ABOVILLE est un aventurier exceptionnel, qui a traversé à la rame l'Atlantique, puis le Pacifique. Personnalité reconnue, Gérard d'ABOVILLE avait aussi l'expérience de premières maritimes nécessitant peU d'énergie. C'est donc une aventure franco-suisse.

Grâce à la campagne médiatique autour de ce projet, nous avons rencontré un grand passionné d'énergie solaire, Immo Ströher. En 2006, il a décidé de revendre les parts acquises dans une grande entreprise de construction de centrales solaires et de consacrer une partie de cette somme à un projet d'aventure. Il m'a annoncé qu'il était prêt à financer la construction du bateau, à condition que celui-ci continue à transporter des voyageurs après notre tour du monde, pour relayer notre message sur l'énergie solaire.

Nous avons alors contacté des architectes, en France et en Nouvelle-Zélande, pour concevoir un bateau solaire efficace. La première exigence était de construire une embarcation très peu consommatrice. D'une longueur de 30 mètres, notre catamaran pesait 80 tonnes et avait une puissance de 30 chevaux. Un bateau standard de cette taille aurait nécessité une puissance de 1 000 chevaux.

La construction, qui s'est déroulée en Allemagne, a débuté en 2009. 200 personnes ont participé à cet ouvrage. Nous sommes partis de Kiel, au-dessus de Hambourg, et nous avons fait escale à Barcelone pour récupérer et monter les dernières batteries.

Nous avons délibérément imaginé un navire très confortable et plaisant. Des chefs d'État, des ministres, des princes et des rois sont montés à bord.

En septembre 2010, nous quittions Monaco pour entreprendre le premier tour du monde de l'histoire en bateau solaire. Lorsqu'on navigue sur un voilier, il faut chercher les vents favorables. Sur un bateau solaire, il faut s'efforcer de capter le maximum d'énergie solaire. Avec l'aide d'une société française, nous avons développé un logiciel de routage capable de calculer la meilleure trajectoire, en fonction de la position du soleil, des nuages et des vents et des performances du bateau. Grâce à ce logiciel, nous sommes assurés d'avoir toujours suffisamment d'énergie à bord.

À l'avenir, avec la transition énergétique, nous serons sans doute plus proches de la nature. À bord du PlanetSolar, nous étions connectés à la nature et au soleil. Lorsque le soleil déclinait, il nous fallait ralentir notre vitesse pour éviter la panne d'énergie.

Nous avons traversé le canal de Panama, inaugurant la première navigation transcontinentale solaire. Ce fut un moment incroyable. Aux Galápagos, nous avons pu constater que les phoques adorent les bateaux solaires !

Nous avons aussi connu des passages plus délicats. Ainsi, entre le canal de Panama et les Galápagos, nous avons traversé une véritable poubelle océanique, de la taille de la Suisse. Nous sommes parvenus à sauver une tortue, prisonnière d'une bouée. Les déchets plastiques sont une source de pollution très problématique.

Pour moi, le moment le plus incroyable a été la traversée du Pacifique Sud. Après avoir quitté les Galápagos, nous avons navigué un mois sans voir un seul navire. J'assurais le quart de nuit, de 21 heures à minuit.

Raphaël DOMJAN

La voie lactée était extraordinairement lumineuse, et le ciel constellé d'étoiles filantes. J'avais le sentiment d'être à bord d'un vaisseau spatial.

À bord de PlanetSolar, nous disposions d'une technologie de type « grand-papa », en usage depuis près d'un siècle (toilettes, douches, éléments mécaniques, etc.). Nous avions aussi des pièces technologiques high-tech (batteries lithium, câblage, panneaux solaires). Ces pièces n'ont subi aucune défaillance. Nous avions simplement besoin d'un ingénieur pour effectuer les mises à jour.

À l'inverse, tous les éléments classiques sont tombés en panne. Les toilettes se sont bouchées, et notre système de production d'eau douce a cessé de fonctionner. Enfin, lorsque nous avons quitté Bora Bora, une hélice est également tombée en panne. Nous avons dérivé entre Bora Bora et les îles Tonga à cause d'une pièce mécanique défectueuse. Nous sommes parvenus à la réparer et à revenir à Bora Bora, où nous avons été bloqués pendant trois semaines.

D'autre part, nous avions mis au point un logiciel de pilotage de bateau solaire, sans penser qu'il pourrait s'avérer utile pour d'autres applications. Lorsque nous avons présenté ce logiciel à la société CMA CGM, elle a découvert que l'outil permettait de tracer la route la moins consommatrice en énergie, et par conséquent la moins coûteuse. Aujourd'hui, tous les bateaux de la CMA CGM sont équipés de ce logiciel de routage. Sur la traversée du Pacifique, ils peuvent économiser jusqu'à 1 M$ de carburant.

J'ai ainsi compris que l'innovation et le succès peuvent surgir là où on ne les attendait pas. Nous continuons de travailler avec CMA CGM pour faire évoluer le logiciel, qui permet de minimiser la consommation d'énergie fossile.

Avant notre départ, je recevais presque quotidiennement des messages d'architectes et de marins qui me traitaient de fou. D'après eux, mon projet de tour du monde à bord d'un bateau solaire de 80 tonnes, disposant de 20 kW, était insensé. Or, au fur et à mesure de notre périple, ces critiques sont devenues de plus en plus rares. À un certain point, la situation s'est inversée. Nous avons vu affluer des messages affirmant que ce tour du monde en bateau solaire était évidemment possible, et qu'il était inutile d'y avoir consacré autant de temps et d'argent. Ma conclusion est simple : n'écoutez jamais ceux qui prétendent que votre projet est irréalisable !

Dans le golfe du Bengale, à 200 km des côtes du Sri Lanka, nous avons été hélés par un bateau de pêcheurs à la dérive. Comprenant que leur embarcation était en panne sèche, nous leur avons porté secours avec notre « enclume solaire ». Dans un système alimenté au fuel, tout s'arrête lorsque l'énergie n'est plus disponible.

Je vous rappelle qu'en Europe, nous ne possédons pas d'énergie fossile. Lorsque nous ne pourrons plus nous approvisionner en gaz et en pétrole, tout s'arrêtera. À l'inverse, les énergies renouvelables peuvent être plus ou moins abondantes, mais elles ne disparaissent jamais.

Dans un premier temps, les marins que nous avons secourus ont manifesté une certaine déception en apprenant que nous ne transportions pas d'essence. Nous avons appelé les garde-côtes, et un autre bateau de pêcheurs est finalement venu les alimenter en essence. Ils étaient si heureux qu'ils nous ont offert deux barracudas pour nous remercier. Ce fut probablement le premier sauvetage d'un bateau alimenté au fuel par un bateau solaire.

Lorsque nous avons construit notre projet, en 2004, la traversée du golfe d'Aden n'était pas aussi dangereuse qu'aujourd'hui. Cette zone est désormais infestée de pirates. Il nous a fallu près d'un mois pour la franchir, sur un bateau prototype naviguant à 5 nœuds, soit 10 km/h. Heureusement, nous avons pu compter sur le soutien de l'armée française. 6 soldats à bord ont assuré notre sécurité. Nous disposions d'une réserve de 10 000 balles et de fil de fer barbelé. Ces précautions nous ont permis de traverser le golfe d'Aden. Il aurait suffi qu'un de nos flotteurs soit endommagé pour que notre aventure prenne fin.

Après avoir traversé tous les océans, nous sommes revenus à Monaco. Nous avions réussi le premier tour du monde à l'énergie solaire de l'histoire.

Il faut dire que notre équipe était exceptionnelle. Nous avions deux capitaines français, Erwann LE ROUZIC et Patrick MARCHESSEAU, ainsi qu'un équipier allemand. J'étais convaincu qu'avec cet équipage, nous saurions surmonter toutes les difficultés.

Nous avons aussi bénéficié de l'aide de Météo France et du soutien politique de Jean-Louis BORLOO et du Prince Albert de Monaco. L'appui du Prince Albert a été très précieux. Il nous a également accompagnés dans notre nouvelle aventure, SolarStratos. Il a été le premier chef d'État à réaliser un vol à bord d'un avion électrique.

Une vidéo est projetée en séance.

Raphaël DOMJAN

Aujourd'hui, nous travaillons sur un autre projet visant à effectuer le tour du lac Titicaca en bateau solaire. Jusqu'à présent, aucun navire solaire n'a navigué à une altitude aussi élevée. Il faut savoir que la performance de l'énergie solaire augmente avec l'altitude. Au niveau de la mer, le rendement moyen avoisine 1 000 W/m². Dans la stratosphère, en revanche, le rendement est constant et s'élève à 1 360 W/m². À l'altitude du lac Titicaca (4 000 m), le rendement approche les 1 200 W/m². De plus, les panneaux solaires fonctionnent mieux avec des températures basses.

Selon nos estimations, le lac Titicaca devrait donc être un emplacement idéal pour faire naviguer un bateau solaire. Nous prévoyons d'y lancer deux missions archéologiques et scientifiques destinées à protéger cet espace.

Une ville de près d'un million d'habitants, dépourvue de station d'épuration, est implantée au bord du lac. Tous les effluents se retrouvent donc dans le lac, qui disparaît sous l'effet de l'augmentation des températures, de la prolifération des algues et de la pollution. Pourtant, le lac Titicaca constitue la plus grande réserve d'eau douce d'Amérique du Sud, avec 6 500 km² et 400 m de profondeur.

Nous avons recyclé un bateau de transport de passagers à Venise pour le transformer en bateau solaire. Nous l'acheminerons jusqu'au lac Titicaca, où il sera mis à disposition des scientifiques pour entreprendre une circumnavigation de 1 100 km Nous voulons ainsi promouvoir l'énergie solaire et montrer que des solutions existent. À 4 000 mètres d'altitude, les moteurs thermiques fonctionnent très mal, alors que l'énergie solaire est très puissante.

Notre nouvelle grande aventure est le projet Stratos. Nous avons déjà atteint 5 000 mètres d'altitude à bord de notre avion solaire, et nous tenterons en juillet une ascension à 10 500 mètres. Ce serait un record absolu d'altitude en avion électrique et en avion solaire.

Mesdames et messieurs, j'aimerais vous inviter à vous mettre un instant à la place d'un jeune. Il ne cesse d'entendre que tout va changer, et qu'il ne pourra plus rien faire : il ne pourra plus prendre l'avion ni faire du ski ou du golf. Avec une telle logique, le cinéma et la culture eux-mêmes seraient menacés.

Des idéologues nous poussent vers un monde où l'énergie serait réservée à nos besoins primaires et biologiques. Nous ne travaillerions plus que pour manger, assurer notre santé et nous reproduire.

Pensez-vous qu'un tel avenir puisse être désirable ?

De mon point de vue, nous n'avons aucune chance de convaincre les jeunes si nous leur décrivons un monde de ce type.

Au contraire, nous devons leur montrer un chemin riche de perspectives. Dans le monde futur, nous pourrons continuer à mener les mêmes activités qu'aujourd'hui, mais avec une conscience plus aiguë, sans consommer d'énergie fossile ni émettre de CO_2. Nous avons tout ce qu'il faut pour changer.

La Suisse dépense 1 milliard par mois pour acquérir de l'énergie fossile à l'étranger. En France, ce montant est sans doute dix fois plus élevé. Si nous mettons en place les systèmes nécessaires à la production d'énergies renouvelables, si nous électrifions nos sociétés, nous parviendrons à créer de la richesse locale, en France et en Europe.

Mon message est le suivant : il n'est pas nécessaire d'être aventurier ou explorateur de métier pour réaliser des actions incroyables. La France a été une nation pionnière et doit le redevenir. Si nous parvenons à décarboner l'aviation, nous avons toutes les raisons d'être optimistes.

Pour terminer cette conférence, mesdames et messieurs, je voudrais surtout vous dire « S'il vous plaît, s'il vous plaît ! » et « Bonne chance ! ».

JEAN-MICHEL LOBRY

MERCI BEAUCOUP.

« REDEVENONS DES PIONNIERS ». NOUS AVONS BIEN REÇU VOTRE MESSAGE.

AVANT DE CÉDER LA PAROLE À LA SALLE, J'AIMERAIS VOUS POSER UNE QUESTION : QUELLE EST, D'APRÈS VOUS, LA JUSTE POSITION FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE ?

Raphaël DOMJAN

Je ne fais pas de politique partisane, mais en tant qu'aventurier, je pense qu'il faut commencer par rassurer les citoyens. Au lieu de les inquiéter, il faut leur présenter des solutions, rester optimistes et définir des priorités. Il est trop tard pour être pessimiste et pour paniquer. Nous devons garder le calme et nous efforcer de trouver des solutions.

Il faut aussi accepter de se tromper. Dans notre monde, nul ne peut prétendre à la perfection en ce qui concerne ses émissions de CO_2. Si nous nous attachons à agir le mieux possible, avec bon sens et bienveillance, pour l'intérêt général, nous parviendrons à aller de l'avant. De mon point de vue, l'essentiel est de préserver le climat, l'atmosphère.

JEAN-MICHEL LOBRY

SI JE COMPRENDS BIEN, NOUS POUVONS NOUS EXONÉRER DE DÉCISIONS RADICALES. CE MESSAGE SEMBLE CONTRAIRE AU DISCOURS DE JEAN-MARC JANCOVICI.

Raphaël DOMJAN

Tout à fait. J'ai rencontré Jean-Marc JANCOVICI par hasard, en montagne. Je ne comprends pas très bien son point de vue. Si nous reprenons son argumentation, nous aurions besoin de 13 000 réacteurs nucléaires pour compenser les 300 tonnes d'énergie fossile consommées chaque seconde. Imaginez-vous un monde avec 13 000 centrales nucléaires ? Je ne parle pas du coût de l'énergie nucléaire, qui est bien plus élevé que celui des énergies renouvelables.

D'autre part, jusqu'à présent, personne n'a su démontrer que la décroissance était un modèle viable. Nous l'avons expérimentée avec la crise sanitaire de Covid-19. Nous avons besoin de continuer à produire de la richesse et à vivre tous ensemble sur cette planète. Je ne crois pas qu'il faille réduire nos déplacements et ne plus prendre l'avion qu'une fois dans notre vie. Nous constatons d'ailleurs que les jeunes sont ceux qui prennent le plus l'avion.

Pour arrêter de brûler 300 tonnes d'énergie fossile par seconde, nous devons électrifier la civilisation, améliorer nos capacités de recyclage. Nous avons tout à inventer et d'immenses richesses à créer. Nous sommes tous des aventuriers. Il nous reste 25 ans pour décarboner nos sociétés, et cet objectif est tout à fait réalisable. Je suis convaincu qu'il est en notre pouvoir de trouver des solutions, si nous agissons collectivement. En revanche, si chacun privilégie des stratégies individualistes, nous aurons beaucoup plus de mal à y arriver.

JEAN-MICHEL LOBRY

NOTRE CONGRÈS EST CONSACRÉ À LA TERRITORIALISATION DES TRANSITIONS. LES ÉLUS QUI VOUS ÉCOUTENT PARTAGENT UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE : LA MASSIFICATION DES CHANGEMENTS. EN TANT QUE MAIRE D'UNE COMMUNE, COMMENT DOIS-JE PROCÉDER POUR EMBARQUER LES HABITANTS DANS UNE NOUVELLE GESTION DES DÉCHETS, DE NOUVEAUX MODES DE MOBILITÉ ET DE CONSOMMATION DE L'EAU ? À LA LUMIÈRE DE VOTRE EXPÉRIENCE, QUELLES RECOMMANDATIONS LEUR DONNERIEZ-VOUS POUR FACILITER CETTE MASSIFICATION ?

Raphaël DOMJAN

Il me semble que la première action consiste à mettre en avant l'aspect économique. Si les citoyens comprennent que les changements demandés leur permettront d'économiser de l'argent et d'améliorer leur pouvoir d'achat, ils y adhéreront plus facilement. Dans l'immédiat, le développement des énergies renouvelables nécessite des dépenses importantes, mais sur le long terme, ces démarches seront rentables. Il est vrai qu'un budget contraint favorise une gestion à court terme.

JEAN-MICHEL LOBRY

IL FAUT DONC FAIRE ŒUVRE DE PÉDAGOGIE.

Raphaël DOMJAN

Il s'agit de montrer qu'à long terme, les solutions d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable sont plus rentables. C'est le meilleur moyen d'embarquer un maximum de citoyens dans ces changements.

De la salle

À vous entendre, l'énergie solaire est peu coûteuse. Il se trouve qu'en France, quelque 5 milliards d'euros sont consacrés chaque année au financement des énergies renouvelables. Comment expliquer cette aide, si ces énergies sont si peu coûteuses ?

Raphaël DOMJAN

Il faut comprendre qu'en achetant un panneau solaire, vous achetez de l'énergie pour 25 ans, ce qui n'est pas le cas avec l'essence.

En construisant une maison solaire, j'ai acheté d'un coup toute mon énergie pour les 20 à 30 prochaines années. C'est une question de trésorerie et d'amortissement.

JEAN-MICHEL LOBRY

COMMENT ÉTAIT COMPOSÉE L'ÉQUIPE AU SOL QUI A ACCOMPAGNÉ VOTRE AVENTURE ?

Raphaël DOMJAN

Une dizaine de personnes suivaient notre périple. Nous étions assez autonomes. Nous avons traversé le Pacifique quasiment seuls.

À ce propos, je voudrais vous dire que vous avez un pays extraordinaire, puisque la France est présente aux Antilles aussi bien que dans le Pacifique. Je me dois de vous remercier, car sans le soutien de la France - qu'il s'agisse des soldats ou de Météo France -, nous n'aurions jamais réussi cette aventure.

De la salle

Comment avez-vous choisi les cellules photovoltaïques utilisées sur le bateau ?

Raphaël DOMJAN

Bertrand PICCARD, le pilote de Solar Impulse, a dépensé 1 million d'euros pour réaliser une étude à ce sujet. Celle-ci a montré que les meilleures cellules photovoltaïques sont produites par la société Sunpower. Elles sont en silicium. Les cellules que nous avons utilisées étaient les meilleures disponibles à l'époque sur le marché public. Elles affichaient un rendement de 22 %.

JEAN-MICHEL LOBRY

COMMENT EXPLIQUEZ-VOUS QUE TOUS LES GRANDS NOMS DU SOLAIRE AÉRIEN SONT SUISSES ?

Raphaël DOMJAN

Ils ne sont pas tous suisses. Je pense notamment à mon ami Raphaël DINELLI, qui est un pionnier de l'énergie renouvelable. Il a participé à quatre éditions du Vendée Globe. Il a créé un avion solaire baptisé Eraole. Il travaille avec Bertrand PICCARD sur projet de tour du monde sans escale en avion à hydrogène. Je le répète : la France est un pays d'explorateurs, d'aventuriers et de pionniers.

JEAN-MICHEL LOBRY

AVEZ-VOUS ÉTÉ INSPIRÉ PAR JULES VERNE ?

Raphaël DOMJAN

Oui, énormément. D'ailleurs, l'arrière-petite-fille de Jules VERNE, qui habite à proximité de Besançon, a soutenu notre projet.

De la salle

Vous n'avez pas évoqué les expériences que vous avez retirées de l'Arctique. Je veux parler de l'accroissement des gaz à effet de serre. Il me paraît important de souligner que si nous ne parvenons pas à corriger la trajectoire, nous courons à la catastrophe.

Raphaël DOMJAN

Vous avez complètement raison, mais en tant qu'aventurier, je préfère parler immédiatement des solutions plutôt que d'exposer le problème. Un simple sondage montre qu'une immense majorité de la population est aujourd'hui consciente de la réalité du changement climatique et des gaz à effet de serre. Nous avons tous compris la problématique en jeu. Il s'agit de savoir ce qui peut être fait.

Nous devons nous focaliser sur l'idée que nous avons la chance de pouvoir changer le monde, et non sur les difficultés que cela comporte.

Raphaël DOMJAN

C'est une chance incroyable de penser que nous pourrons transmettre un monde décarboné à nos enfants et nos petits-enfants. Nous avons la chance de pouvoir contribuer à un monde meilleur.

JEAN-MICHEL LOBRY

J'AI ÉTÉ FRAPPÉ PAR LA FORTE COOPÉRATION ENTRE LES DIFFÉRENTS MÉTIERS ET COMPÉTENCES COMPOSANT VOTRE ÉQUIPAGE. QUELS SONT LES RESSORTS DE CETTE COOPÉRATION ?

Raphaël DOMJAN

Il me semble que le plus important est de garder son âme d'enfant. Je suis heureux d'être resté un gamin. Il faut continuer à rêver. La vie nous invite à connaître des expériences, à prendre du plaisir et à laisser une belle trace avant notre mort. C'est une grande chance que d'être la génération qui a la capacité d'initier des changements.

JEAN-MICHEL LOBRY

ON NE GAGNE PAS À TOUS LES COUPS. VOUS AVEZ VOUS-MÊME AFFRONTÉ DES ÉCHECS. COMMENT AVEZ-VOUS REBONDI ?

Raphaël DOMJAN

Mon projet de franchissement du passage du Nord-Ouest dans l'Arctique en kayak solaire n'a pas abouti. En se lançant dans une aventure, on ne sait jamais si l'on sera un pionnier de la réussite ou un pionnier de l'échec. Il faut donc commencer par mesurer l'intégralité des risques. C'est pourquoi je suis toujours très honnête avec les sponsors. C'est un état d'esprit. S'autoriser à échouer permet d'être ambitieux. Pour oser, il faut accepter l'éventualité de l'échec, et c'est ainsi qu'on se libère de la peur.

De la salle

Vous avez déclaré que les innovations et procédés technologiques seront des leviers majeurs de décarbonation. Estimez-vous que ces innovations doivent être laissées aux pionniers, ou pensez-vous qu'il soit nécessaire d'élaborer une stratégie (française, européenne, ou mondiale) pour en faciliter l'émergence, à l'instar de ce qui est fait pour les véhicules thermiques ?

Raphaël DOMJAN

En tant que citoyen suisse, j'ai une approche assez libérale. Il me semble judicieux de combiner ces deux dynamiques. D'une part, les politiques doivent adopter des réglementations favorisant les transitions, en s'appuyant sur un large soutien de la société civile. D'autre part, il convient de laisser la liberté entrepreneuriale s'exercer, pour que les meilleures solutions techniques et environnementales puissent émerger. Toutefois, mon point de vue est celui d'un aventurier, et non d'un politicien. Je pense que les décisions à prendre dépendent aussi des particularités territoriales. Il n'existe pas de solution unique.

JEAN-MICHEL LOBRY

VOUS ÊTES UN GRAND PROMOTEUR DE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE. LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE PRÉVOIT LA FIN DES VÉHICULES THERMIQUES POUR 2035. CEPENDANT, DEPUIS QUELQUES MOIS, LES CONSTRUCTEURS AUTOMOBILES, DONT CARLOS TAVARES, METTENT EN QUESTION CETTE ÉCHÉANCE. QUELLE EST VOTRE ANALYSE DE CETTE QUESTION ?

Raphaël DOMJAN

Si nous sommes visionnaires, et animés par l'esprit pionnier, nous devons aller de l'avant. Ceux qui transforment le monde, en créant de la richesse et de nouvelles dynamiques, sont ceux qui ne relâchent pas leurs efforts et ne renoncent pas.

En Europe, l'énergie fossile dégage un rendement de 5 %, si l'on tient compte de toute l'énergie nécessaire pour extraire, transporter et raffiner la ressource. Ce modèle est aberrant.

Nous sommes aussi confrontés à des difficultés liées à la production de batteries. Il est nécessaire de continuer à fabriquer des véhicules électriques pour qu'ils deviennent plus compétitifs que les véhicules thermiques. Il faut tenir bon.

De la salle

Pourquoi n'avez-vous pas fait le choix de combiner production solaire et turbovoile, comme sur le navire Alcyone de la Fondation Cousteau ?

Raphaël DOMJAN

J'ai eu la chance d'avoir pour parrain Albert Falco, bras droit du commandant COUSTEAU et pilote de l'Alcyone.

Si nous avons décidé de réaliser un tour du monde en utilisant uniquement l'énergie solaire, c'était pour démontrer que ce voyage était possible même dans les conditions les plus difficiles. La démonstration n'aurait pas été aussi probante avec un navire équipé de voiles.

De la salle

Je tiens à vous remercier pour vos propos sur l'échec, y compris dans le domaine entrepreneurial. Malheureusement, la culture de l'échec est peu développée en France. Par ailleurs, j'aimerais connaître votre position sur la thèse de Jean-Marc Jancovici concernant l'impossibilité d'une croissance infinie.

Raphaël DOMJAN

Monsieur JANCOVICI a parfaitement raison. Il est évident que nous recevons du soleil une quantité d'énergie limitée. Cependant, je ne partage pas l'avis de Jean-Marc JANCOVICI quant au niveau de vie auquel nous pouvons prétendre avec les technologies, énergies renouvelables et matières premières disponibles.

Je me souviens qu'il y a vingt ans, lorsque j'ai présenté mon projet, personne n'imaginait que le prix du kWh solaire puisse diminuer autant. Ce qui paraissait impossible il y a vingt ans est devenu possible.

Il est certain qu'une croissance illimitée est impensable. En revanche, je pense que nous pouvons continuer à vivre de la même manière qu'aujourd'hui, dans un scénario décarboné, avec les matières premières et les énergies renouvelables disponibles. Cette hypothèse est d'ailleurs confirmée par diverses études très sérieuses.

Pour ce faire, nous devrons être capables de recycler beaucoup plus efficacement. Mais la priorité consiste à décarboner au plus vite notre société, sans quoi nous nous exposerons à des problèmes beaucoup plus graves et insolubles.

JEAN-MICHEL LOBRY

CROYEZ-VOUS QUE L'OBJECTIF DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIES FOSSILES DE -30 % D'ICI 2030 SOIT ATTEIGNABLE, AINSI QUE LA DÉCARBONATION TOTALE À HORIZON 2050 ?

Raphaël DOMJAN

Il est certain que si vous tenez pour acquis que cet objectif est irréalisable, nous n'y arriverons pas ! Il faut y croire.

Sur la seule année 2024, 200 GWh de panneaux solaires vont être installés. En Chine, les nouvelles installations solaires devraient représenter l'équivalent de 1 TWh pour 2026.

Pensez-vous qu'il sera judicieux de continuer à acheter de l'énergie nucléaire à 0,12 euro le kWh, alors que l'énergie solaire se vendra 0,02 euro d'ici 2030 ? Le mouvement est enclenché, et ni Monsieur JANCOVICI ni Monsieur BARDELLA ne pourront le stopper.

Jean-Michel LOBRY

Je vous remercie.

CONFÉRENCE
RAPHAËL DOMJAN
ÉCO-EXPLORATEUR
EN 2004
UN GLACIER DISPARU...
UN DÉCLIC !
PIONNIER & AVENTURIER
UN RÊVE !
80 TONNES
30 CHEVAUX
COMME UN SCOOTER !
2010-2012
LE TOUR DU MONDE !
VS
300T ÉNERGIE FOSSILE/SECONDE !
ÉLECTRIQUE SOLAIRE CONFORTABLE !
CONNECTÉ À LA NATURE
TORTUE
BORA BORA
ÇA VA MOINS VITE, MAIS ÇA FONCTIONNE DURABLEMENT !
UN LOGICIEL DE GUIDAGE
UNE INNOVATION INATTENDUE !
C'EST POSSIBLE !
DANS LES AIRS, SUR TERRE, EN MER !
COEUR D'ENFANT
REDEVENONS PIONNIERS !
SOLIDARITÉ
SOLUTIONS
OPTIMISME
TECHNIQUE
CRÉATIVITÉ
OBJECTIF DÉCARBONATION
CO2
LE PLAISIR DES DÉFIS !
& LE DROIT À L'ERREUR
renouveler nos avenirs
OLIVIER SAMPSON

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Philippe Barbosa et Patrice Diaz
• Facilitateur graphique : Olivier SAMSON

COMPTES RENDUS DES TABLES RONDES ET DES CONFÉRENCES

Tables rondes

TR 1 - Les circuits courts de l'énergie, un outil de décarbonation des territoires

TR 5 - Les contrats de concession électrique et gaz à l'épreuve du terrain

TR 6 - Energies renouvelables : je t'aime moi non plus

TR 7 - Vers une reprise en main du prix de l'électricité à l'horizon 2026 ?

TR 13 - L'élu rénovateur, ou comment réussir la rénovation énergétique des bâtiments publics avec ACTEE

TR 15 - Les futurs du monde de l'énergie : de la quête d'abondance à l'indispensable maîtrise des besoins (cérémonie de remise des prix de l'AARHSE)

TR 18 - Résilience des réseaux face aux aléas climatiques et à l'électrification des usages

TR 19 - Quelle énergie pour quel territoire ?

Conférences

- Intervention de Luc Rémont, PDG du groupe EDF
- Intervention de Marianne Laigneau, Présidente du directoire d'Enedis
- Intervention de Xavier Piechaczyk, Président de RTE
- Intervention d'Emmanuelle Wargon, Présidente de la CRE
- Intervention de Laurence Poirier-Dietz, Directrice générale de GRDF

FNCCR
SERVICES PUBLICS LOCAUX DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES E-COMMUNICATIONS

ÉNERGIE

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Table ronde 1 - Mercredi 26 juin 2024 - 10h45

LES CIRCUITS COURTS DE L'ÉNERGIE, UN OUTIL DE DÉCARBONATION DES TERRITOIRES

INTERVENANTS

Animation par Olivier ZANETTA

Julien BARRETEAU
Directeur général délégué développement, Enercoop

Anne CHANCROGNE
Directrice adjointe Bâtiment performant, Ville de Lyon

David CLAUSSE
Directeur général du Syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine

Frédéric DEVIEILHE
Directeur clients publics, Engie

Sylvain GODINOT
2e adjoint au maire délégué à la transition écologique et au patrimoine, Ville de Lyon

Antonin MARCAULT
Directeur général, Alterna

Olivier ZANETTA

Bonjour et bienvenue à tous autour de cette table ronde consacrée aux circuits courts de l'énergie au service des territoires. Comme vous le savez, l'autoconsommation en France se développe rapidement : le nombre de consommateurs a été multiplié par deux en un an selon les données d'Enedis. Quelles motivations poussent les collectivités et les entreprises vers l'autoconsommation collective ? Comment financer et rentabiliser l'énergie renouvelable locale ? Existe-t-il des modèles économiques viables de circuits courts ? Je vous propose d'aborder ces questions avec les intervenants ici présents.

*Tout d'abord, **David CLAUSSE**, Directeur général du Syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine, qui a contribué à la création de plusieurs boucles locales opérationnelles, nous partagera son expérience des projets d'autoconsommation collective en Ille-et-Vilaine.*

*Avec nous, également, **Sylvain GODINOT**, deuxième Adjoint au Maire délégué à la transition écologique et au patrimoine de la Ville de Lyon, qui nous fera part des stratégies élaborées par la ville pour maîtriser sa consommation.*

***Anne CHANCROGNE**, Directrice adjointe du Bâtiment performant de la Ville de Lyon présentera les contrats spécifiques qui permettront à la ville de Lyon de concrétiser ses objectifs et les défis juridiques qui leur sont associés.*

***Julien BARRETEAU**, Directeur général d'Enercoop, **Frédéric DEVIEILHE**, Directeur clients publics chez Engie, et enfin **Antonin MARCAULT**, Directeur général d'Alterna présenteront les PPA (Power Purchase Agreement), ces contrats qui permettent de sécuriser les approvisionnements énergétiques tout en développant les énergies renouvelables locales.*

Cette table ronde se déroulera en trois temps : la dynamique d'autoconsommation collective, la réglementation et les PPA, et enfin seront donnés quelques conseils pour favoriser la réussite des projets en circuit courts.

Olivier ZANETTA

TOUT D'ABORD, L'ADEME ET ENEDIS AYANT OBSERVÉ UNE DYNAMIQUE DES OPÉRATIONS DE CONSOMMATION COLLECTIVE BIEN PLUS FORTE QUE CE QUI A ÉTÉ IMAGINÉ LORS DE L'ÉLABORATION DE LA DERNIÈRE PPE, NOUS NOUS DEMANDERONS AVEC JULIEN BARRETEAU, À QUELLE ASPIRATION RÉPOND LE DÉVELOPPEMENT DE CES PROJETS SUR LES TERRITOIRES.

Julien BARRETEAU

Bonjour à tous. Tout d'abord, je souhaite rappeler qu'Enercoop représente un réseau de onze coopératives sur le territoire. Fournisseurs d'énergie 100 % renouvelable depuis 2007, nous sommes installés à Besançon depuis quelques mois et développons depuis quelques années la production de projets renouvelables dans les territoires, et proposons des services pour la maîtrise de l'énergie, notamment en accompagnant les opérations d'autoconsommation collective. En effet, une appétence pour l'autoconsommation collective portée par les collectivités se développe dans les territoires. L'autoconsommation collective, qui permet de relier les projets de production d'un territoire collectivement à la facture d'un particulier, d'une entreprise ou d'une collectivité, donne un sens à la transition énergétique. La volonté des collectivités de se montrer actives dans l'organisation de l'offre et de la demande dans leurs territoires favorise non seulement l'acceptabilité des projets à venir, mais représente aussi une véritable possibilité de gain économique notamment sur des projets au sol, et à moindre échelle sur des projets de toiture ou des ombrières.

Olivier ZANETTA

MERCI JULIEN BARRETEAU. DAVID CLAUSSE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SDE 35 POURRIEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER LA VOCATION DES PROJETS QUE VOUS VOYEZ ÉMERGER.

David CLAUSSE

Bonjour, je suis Directeur du Syndicat d'Energie d'Ille-et-Vilaine, membre du Pôle énergie Bretagne. En Ille-et-Vilaine, la première boucle d'autoconsommation collective est née voici presque cinq ans. Constituée d'un petit groupe d'habitants, cette petite installation de 15 kWh a permis de lever les freins économiques et juridiques. Par la suite, un constructeur de bâtiments neufs a également souhaité mettre en place une boucle dans la copropriété, puis d'autres initiatives ont suivi dans le département, notamment une coopérative citoyenne à Rennes, soutenue par la Région. Les projets, qui à l'origine, s'inscrivaient dans un cadre quasiment militant, entrent dans une phase de massification. La volonté du SDE 35 est de stabiliser les factures d'électricité et responsabiliser les consommateurs qui entrent dans le cadre d'une consommation locale, sans pour autant fragiliser le modèle économique de la production d'électricité dans la mesure où la taxe réseau est maintenue.

À l'avenir, il est même envisageable que ces modèles de production puissent apporter des services au réseau.

Olivier ZANETTA

LE CODE DE L'ÉNERGIE STIPULANT QUE PRODUCTEUR ET CONSOMMATEUR DOIVENT ÊTRE RÉUNIS AU SEIN D'UNE MÊME ENTITÉ JURIDIQUE, UNE PERSONNE MORALE ORGANISATRICE (PMO), COMMENT VOS PROJETS ONT-ILS ÉTÉ MONTÉS ?

David CLAUSSE

En effet, la PMO responsable de la signature du contrat avec Enedis doit être une entité juridique indépendante, ni productrice ni consommatrice. La première boucle d'autoconsommation, qui était de très petite taille et n'avait pas le volume suffisant pour la pérennité, a donc été créée sous un statut associatif.

La deuxième boucle d'autoconsommation qui s'est appuyée sur une Société d'Economie Mixte (SEM) constituée d'acteurs publics et privés, a été déclarée comme PME, bien que ce statut s'éloigne quelque peu de l'esprit de la loi. La possibilité de nommer le syndicat d'énergie représentant de la PMO a été exclue, car elle aurait limité la représentation aux membres connus. Il a donc été décidé de créer en novembre 2023 une association départementale regroupant en tant que membres fondateurs, le Syndicat d'énergie et la SEM, et comprenant un collège producteur, un collège consommateur et un collège partenaire. Le but étant de permettre à d'autres membres de bénéficier à terme des services de cette PMO mutualisée, dans la mesure où la loi ne précise pas s'il faut une PMO par groupe d'autoconsommation collective. Dans un premier temps, cette PMO mutualisée est devenue fonctionnelle par la rédaction de conventions entre partenaires, producteurs et consommateurs et la PMO, qui établissent à l'échelle de chaque groupe, les modalités et les prix de l'échange et de la consommation de l'énergie. Ont également été établies des conventions d'échange d'énergie entre producteur et consommateur, l'association rendant notamment un service de collecte et de reversement afin que le consommateur puisse bénéficier des services de la PMO tout en conservant son fournisseur. La PMO se rémunère sur les échanges d'énergie, en essayant d'atteindre un équilibre avec les charges, dans le cadre du statut associatif dont le but, qui est d'apporter un service public local d'échange d'énergie, n'a pas de vocation lucrative. La valeur est créée par les kilowatts du côté du producteur, et par la stabilisation du prix du côté du consommateur. En conclusion, le but du syndicat d'énergie était de faciliter l'autoconsommation collective. Il s'agit de fournir une boîte à outils pour favoriser la transition énergétique des territoires. Pour terminer, signalons qu'un projet visant à flécher une éolienne destinée à l'autoconsommation collective au sein d'un parc éolien sera mis en œuvre en janvier 2025. La réalisation de ce projet constituera un véritable facteur d'acceptation des éoliennes comme fournisseur d'énergie en quantité suffisante et à un prix stable.

Olivier ZANETTA

LA VILLE DE LYON SOUHAITE S'ENGAGER DANS UN PROJET D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE. POUVEZ-VOUS NOUS DIRE, SYLVAIN GODINOT, QUEL EST L'OBJECTIF QUE POURSUIT LA VILLE ET QUELLE EST SON AMBITION CONCRÈTE DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ?

Sylvain GODINOT

La Ville de Lyon s'est fixé l'objectif très ambitieux d'atteindre la neutralité climatique du territoire de 500 000 habitants en 2030, à l'instar des neuf autres villes appartenant au réseau des cent villes climatiquement neutres en France. Cet objectif territorial, qui consiste à fédérer la centaine d'acteurs engagés dans ces démarches, s'inscrit dans une stratégie de « transition écologique du patrimoine ». Le plan de sobriété mis en œuvre en 2022 lors de la crise en Ukraine dans la plupart des communes a permis d'agir à court terme sur le recadrage des températures par exemple, tandis que le deuxième axe de la stratégie repose sur les « travaux d'efficacité énergétique », avec une démarche de massification des petits travaux de régulation et de rénovation des bâtiments à basse consommation.

Sylvain GODINOT

Le développement des énergies renouvelables repose sur deux axes : d'une part, renforcer la production sur le parc de la ville, principalement en raccordant le réseau de chaleur, en développant les toitures photovoltaïques citoyennes ou en propre et les pompes à chaleur, et d'autre part, pour ce qui concerne l'achat d'énergie de ne plus acheter de combustibles et de carburants fossiles. Pour la Ville de Lyon, Anne CHANCROGNE s'occupe de passer par les marchés classiques d'achat d'énergie. L'achat de l'électricité 100 % renouvelable par le système des garanties d'origine européenne n'ayant pas donné satisfaction, un nouveau marché a été conclu en 2024 avec Énergie d'Ici qui est certifié VertVolt, soit l'offre la plus qualitative selon l'ADEME. 25 % du gaz est acheté en gaz renouvelable depuis le début du mandat, avec bien sûr pour objectif d'atteindre 100 %. Pour pouvoir expliquer d'où vient l'énergie consommée, une réflexion a été ouverte sur l'autoconsommation collective et les achats par des PPA, dans le but de rapprocher l'usager du producteur.

Olivier ZANETTA

VOUS FIXEZ PLUSIEURS OBJECTIFS DANS LA MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION. EST-CE ÉGALEMENT LE CAS EN TERMES D'OPTIMISATION DES PRIX ?

Sylvain GODINOT

La collectivité acheteuse a les mêmes objectifs que tout acheteur : avoir de la visibilité à moyen terme (ce n'est plus envisageable à long terme), sur des contrats de quatre ans, la maîtrise et l'optimisation des prix, la qualité de service, dont le but est de garantir une facturation correcte (difficile à obtenir comme le prouve encore cette année la pénalité qui a dû être infligée à notre fournisseur pourtant expérimenté), et enfin la continuité d'approvisionnement. Aujourd'hui, au-delà de ces objectifs habituels, l'objectif spécifique est de pouvoir garantir l'origine renouvelable de l'électricité consommée.

Olivier ZANETTA

ANNE CHANCROGNE, JE RAPPELLE QUE VOUS ÊTES DIRECTRICE ADJOINTE DU BÂTIMENT PERFORMANT POUR LA VILLE DE LYON. POURRIEZ-VOUS NOUS DIRE COMMENT LA VILLE DE LYON ENTEND TRADUIRE SES OBJECTIFS ET CETTE STRATÉGIE DANS UN CONTRAT ?

Anne CHANCROGNE

En réalité, le nombre de contrats a été démultiplié et optimisé afin de s'assurer d'avoir des fournisseurs pour garantir la continuité d'approvisionnement. À partir de contrats classiques à prix fixe, nous sommes passés à des contrats d'achats dynamiques. Nous avons commencé à acheter sur les marchés pour être le moins exposé possible. Ensuite on a conclu un contrat d'achat un peu particulier avec l'un de nos fournisseurs en lui demandant de prouver qu'il avait des contrats d'achats directs appelés « contrats d'achats premium » notamment sur le gaz. L'un de nos contrats nous permet d'avoir 25 % de biométhane, on vise 50 % pour 2027. Nous testons donc l'ensemble des possibilités qui nous sont offertes par la loi et nous agissons aussi pour que la loi s'adapte et permette aux collectivités d'adopter de nouveaux outils. C'est pour pouvoir répondre à l'ensemble de ces objectifs que nous nous sommes lancés dans les contrats d'achat direct. J'ajoute que la continuité de l'approvisionnement est essentielle dans une collectivité. La qualité de service comprend donc non seulement la facturation, mais aussi la garantie de la continuité dans le temps.

Olivier ZANETTA

JULIEN BARRETEAU VA MAINTENANT NOUS PRÉSENTER LES PPA.

Julien BARRETEAU

Un Power Purchase Agreement est un contrat d'électricité qui diffère d'une opération d'autoconsommation collective par le fait qu'il n'est pas nécessairement local et est souvent conclu sur du long terme, au-delà souvent de 10 ans. Les modalités contractuelles sont moins encadrées, plus souples que pour l'autoconsommation collective.

Aujourd'hui, nous allons plus spécifiquement parler des Corporate Power Purchase Agreement (CPPA), c'est-à-dire que l'acheteur du PPA est un consommateur final d'énergie : une entreprise ou une collectivité. Il existe d'autres types de PPA, nommés Utility PPA, qui sont signés entre des producteurs et des agrégateurs ou des fournisseurs d'énergie comme Enercoop pour l'approvisionnement à long terme. Un PPA permet de stabiliser les coûts sur une partie de la consommation et donc se décorréler d'un marché qui ne connaît pas de stabilité. De plus, si le PPA est bien encadré, il permet un approvisionnement renouvelable, tracé et en circuit court, minimisant les intermédiaires et offrant la possibilité d'apporter une dimension locale. Le contrat de fourniture, que ce soit dans le cadre d'une opération d'autoconsommation ou d'un PPA, reste nécessaire. Le fournisseur gère la relation, le comptage et le raccordement avec le gestionnaire de réseau pour le compte du client ainsi qu'une partie de la gestion de l'équilibrage du périmètre de consommation nommé « responsabilité d'équilibre ». Un contrat en PPA ne prend pas cela en charge. C'est pourquoi Madame CHANCROGNE évoquait précédemment la nécessaire démultiplication des contrats. L'univers des PPA étant assez complexe, je vous invite à consulter le livre blanc établi par Alterna Énergie pour approfondir le sujet. En attendant, voici un PowerPoint présentant succinctement ce qu'est un PPA, sachant que chaque PPA est différent et que le cadre juridique n'est pas stabilisé pour les collectivités.

Il est donc difficile de dire exactement ce qui est possible ou non, l'univers étant aussi complexe qu'ouvert. Je mets en exergue trois critères qui vont donner la couleur d'un contrat en PPA. Tout d'abord, du point de vue du consommateur, est-ce que le contrat sera direct ? Dans ce cas de figure, qui est celui préconisé par la loi APER de 2023 pour les collectivités, c'est le producteur qui facturera l'énergie au consommateur. Il peut aussi s'agir d'un contrat intermédié, dans lequel le consommateur n'a pas contractualisé directement avec le producteur, mais passera par un agrégateur ou un fournisseur qui lui, pourra gérer l'équilibrage de l'énergie et la facturation. Aujourd'hui, tous les producteurs ne sont pas en capacité de générer les factures et les missions annexes vers le consommateur. Par ailleurs, vous pouvez contractualiser pour la production réelle d'un actif de production, par exemple une éolienne précise, par l'intermédiaire d'un contrat nommé Pay as Produced, qui permet de recevoir l'énergie réelle produite par cette éolienne. Le fournisseur doit donc proposer une prestation supplémentaire pour absorber l'incertitude sur la production, afin que le consommateur ne soit pas exposé à l'intermittence. Une alternative consiste à bâtir des contrats directs non pas sur la production réelle de l'actif de production, mais sur une courbe théorique qui sera plus prévisible pour le consommateur. On demande alors à un agrégateur de prendre la production de l'éolienne et de reconstituer une production proche qui est garantie pour le consommateur. En troisième point, il faut déterminer si le PPA est physique ou financier. Dans le cadre du PPA physique, l'énergie liée à votre PPA sera intégrée au périmètre d'équilibre de votre site de consommation, c'est-à-dire que votre fournisseur de complément d'énergie doit déduire cette électricité de son périmètre pour vous fournir dans le cadre d'un contrat. Dans le cadre du PPA financier, on reproduit exactement l'impact financier d'un approvisionnement à long terme qui est basé sur un actif réel, mais ça se gère uniquement par des flux financiers et cela n'a pas d'impact direct sur le contrat de fourniture. Cela permet d'avoir le même effet de stabilisation de votre approvisionnement, mais sans toucher aux contrats de fourniture.

Olivier ZANETTA

MERCI D'ÊTRE PARVENU À EXPLIQUER CES DIFFÉRENTS POINTS. VOUS ÉVOQUEZ LE LIVRE BLANC RÉDIGÉ PAR ALTERNA ÉNERGIE : DEMANDONS À ANTONIN MARCAULT QUELLE SOLUTION IL PRÉCONISE.

Antonin MARCAULT

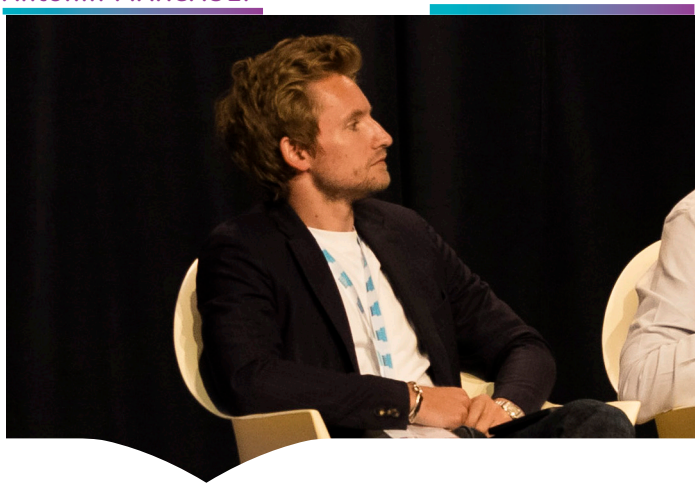

Je rappellerai tout d'abord qu'Alterna est un fournisseur et agrégateur d'énergie un peu atypique qui est l'émanation des collectivités locales depuis vingt ans, fédérant cinquante collectivités locales d'énergie, qui ont construit l'histoire des territoires ruraux, notamment dans l'électrification. Aujourd'hui, nous fédérons une entreprise locale d'énergie sur deux en France avec la notion de proximité territoriale. En effet, depuis quelques années un grand nombre de PPA a été contractualisé, souvent pour notre propre approvisionnement et pour pouvoir rendre cette énergie à travers des contrats de fourniture à nos clients. La tendance des acteurs à vouloir contractualiser des CPPA entre un producteur et un consommateur final est en progrès constant. On croit donc énormément au PPA qui est un outil central de souveraineté énergétique et de résilience économique pour les territoires. Aujourd'hui c'est, à ma connaissance le seul moyen de sécuriser un prix de l'énergie pour une partie de l'approvisionnement sur le long terme, à la différence de l'autoconsommation collective dont on a parlé, qui est basée sur des petits moyens de production sans réelle garantie d'un gain économique pour le client final ou l'investisseur. Il est donc préférable d'utiliser les PPA, mais encore faut-il savoir lesquels. Ce choix dépend de la stratégie car de très nombreuses formes de contrats sont possibles, certains étant plus classiques que d'autres. Il est important de regarder les actifs de production, car c'est la production réalisée par un actif qui va déterminer le PPA. Il existe donc deux catégories : les PPA Greenfield et les PPA Brownfield. Les PPA Greenfield sont basés sur la mise en place et le développement d'un nouvel actif EnR dont la production doit être faite auprès d'un consommateur final, sur le temps long de la durée d'amortissement de l'actif, soit 10 à 20 ans. Le prix du PPA reflète normalement les coûts de production de l'actif. Le PPA Brownfield quant à lui est annoncé sur des actifs déjà existants et souvent déjà amortis en sortie d'obligation d'achat, de tarif garanti par l'État ou en sortie d'un contrat de complément de rémunération. Le coût du PPA est plutôt basé sur les prix de marché à moyen et long terme puisque le producteur va faire un arbitrage entre valoriser son énergie sur les marchés de l'énergie ou valoriser son énergie auprès d'un consommateur final.

Le PPA Brownfield est donc un contrat à court terme, sur des échéances allant de deux à trois ou quatre ans. Alterna propose des contrats PPA sur les deux temporalités : soit sur des actifs qui vont sortir de terre, soit sur des actifs déjà existants.

La deuxième chose importante est de prêter attention à la technologie, car en tant que consommateur, vous allez acheter la courbe de production réalisée par un actif déterminé. Ainsi, sur les EnR telles que le solaire, l'éolien et l'hydraulique, les technologies sont plus ou moins intermittentes. Il faut donc réaliser une bonne phase de Matching entre la courbe de consommation et la courbe de production prévisionnelle du producteur. Si cette courbe n'est pas bien réalisée, alors il existe un risque de surproduction que le consommateur doit revaloriser à travers son agrégateur sur les marchés. Souvent, sur un PPA photovoltaïque, on enregistre une surproduction en journée que l'on n'est pas capable d'absorber, notamment en raison du prix des heures négatives. On réexpose alors économiquement les consommateurs au marché de l'énergie.

Olivier ZANETTA

POUR L'INSTANT L'ESSENTIEL DES PPA EST SIGNÉ PAR DES GROUPES PRIVÉS POUR LEUR APPROVISIONNEMENT, MAIS QUASIMENT PAS PAR DES COLLECTIVITÉS. PARLONS-EN AVEC VOUS, FRÉDÉRIC DEVIEILHE D'ENGIE.

Frédéric DEVIEILHE

Je suis Directeur clients publics pour Engie, pour la vente d'énergie aux clients publics. En effet Engie a déjà contracté beaucoup de PPA avec les acteurs du privé, mais cela est plus compliqué avec les acteurs publics. Ce n'est pas un problème de motivation, mais en raison de la hausse des prix, les clients cherchent naturellement un produit qui leur permet de couvrir une partie de leur approvisionnement et de développer les énergies renouvelables. Ce sont les deux attentes de nos clients, qu'ils soient publics ou privés. Les freins sont donc davantage liés à des questions de montage contractuel que de volonté. Pour les clients publics, la loi APER est plus restrictive, notamment parce que les PPA financiers ne sont pas possibles. Voici la différence entre un PPA privé et un PPA public : le client public doit d'abord lancer une première consultation pour trouver un producteur qui va mettre à disposition un actif (une ferme solaire ou un parc éolien par exemple) sur une durée longue. Ensuite, il lui faut trouver un agrégateur qui va gérer l'intermittence de la production et un fournisseur qui va acheter le complément d'électricité. Nous conseillons de regrouper ces deux prestations dans une même consultation dans la mesure où elles ont le même horizon de temps, mais il est aussi possible de réaliser trois appels d'offres différents. Lorsque l'agrégateur-fournisseur a été trouvé, en marché privé le fournisseur va racheter la production sur les trois ou quatre ans du marché et intégrer ça dans son marché de fourniture, mais en marché public, la loi APER impose que le client reste en contrat direct avec le producteur. Nous demandons donc à nos clients d'intégrer la facture du producteur et de l'agrégateur dans la facture d'énergie. Souvent, les collectivités attendent du fournisseur qu'il regroupe tout dans la même facture. Il est possible de s'appuyer sur le Code de l'énergie qui prévoit la délégation d'un certain nombre d'obligations du producteur au fournisseur comme la collecte des CEE, des taxes et la facturation par exemple. Ainsi, la facture ressemblera à celle du TURPE (Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité) avec des lignes comportant l'acheminement. On peut ainsi facturer pour le compte du producteur sur la facture d'énergie. Toute cette complexité explique pourquoi cela est allé plus vite avec des acteurs privés et pourquoi le cadre contractuel et les contraintes comptables, fiscales et juridiques ont freiné un certain nombre de clients publics.

Olivier ZANETTA

ANNE CHANCROGNE, QUELLES SONT LES QUESTIONS QUI SE POSENT AUJOURD'HUI AUTOUR DU PROJET DE LA VILLE DE LYON ?

Anne CHANCROGNE

La Ville de Lyon a publié la semaine dernière un appel à candidatures pour un contrat d'achat direct d'électricité. Nous nous sommes demandé comment intégrer ces nouveaux contrats à la cohorte de contrats déjà mis en place dans les marchés en cours. Il y a quelques mois, nous avons commencé à travailler sur un contrat d'achat direct de gaz, car le cadre réglementaire le permettait.

Mais nous nous sommes heurtés à une difficulté : notre niveau de consommation en gaz n'étant pas stable sur l'année,

il n'était pas possible d'acheter du gaz l'été. Des solutions peuvent être envisagées soit avec le fournisseur, soit avec d'autres collectivités qui utilisent du gaz en été. Dans le cadre du contrat d'achat direct d'électricité également, la question du cadre juridique a été soulevée, dans la mesure où le PPA financier n'est pas accessible aux collectivités. Nous souhaitons passer un contrat court, soit du Brownfield, car la livraison d'électricité étant attendue au 1er janvier 2026, il est impossible de négocier un contrat de longue durée avec un actif de production qui n'est pas sorti de terre.

Anne CHANCROGNE

Nous souhaitions accompagner le développement des énergies renouvelables en permettant à des producteurs ayant un projet de coupler leur plan de financement. Nous avons également considéré que les collectivités sont de très bonnes clientes, puisqu'elles ont une consommation sur le long terme, sans risque de faillite à vingt ans. Nous avons donc décidé de conclure un contrat de courte durée (quatre ou cinq ans) tout en préparant en parallèle à l'horizon 2028 un contrat d'achat de longue durée pour l'électricité et le gaz. Parmi les autres difficultés que nous entrevoyons, la première est la construction du prix. Nous souhaitons avoir de la visibilité et être moins soumis aux aléas des marchés financiers, tout en appliquant les règles de la commande publique. La construction du prix s'avère complexe dans la mesure où il y aura un contrat avec un producteur, un contrat avec un fournisseur, et qu'il serait souhaitable de n'avoir qu'une seule facture. Il faut donc que notre fournisseur nous garantisse une facture unique où l'ensemble des coûts est pris en charge. Par ailleurs, dans la construction du prix il faut aussi prendre en compte le complément que le fournisseur devra acheter sur les marchés, parce que nous, collectivités ne pouvons prévoir à l'avance quelle sera notre courbe de consommation. Il convient de déterminer qui porte le risque financier, et quel dispositif mettre en place pour ne pas connaître des variations de prix chaque mois. Cela signifie que, contrairement à ce que l'on souhaitait, nous restons soumis aux aléas du marché. La question qui se pose est donc de savoir si les fournisseurs seront prêts à nous accompagner et à partager le risque, afin que la collectivité ne le porte pas seule.

Olivier ZANETTA

LA QUESTION LEUR SERA POSÉE.
SYLVAIN GODINOT, VOUS SOUHAITEZ REBONDIR SUR CE SUJET.

Sylvain GODINOT

Oui, il me semble qu'une confusion s'installe entre le rôle de la collectivité et le métier du fournisseur d'énergie pour la collectivité. En tant qu'élus, notre métier est d'assurer des services publics. Or, l'énergie est nécessaire pour faire fonctionner nos établissements et l'éclairage public. Le métier de la ville de Lyon n'est pas de produire de l'énergie ou de la distribuer. Derrière la complexité de ce qui est exposé ici se pose la question des moyens humains que cela demande d'internaliser. Il semblerait qu'il faille recourir à un assistant à la maitrise d'ouvrage (AMO) pour comprendre, car tout cela reste obscur pour le maire adjoint aux finances, pour les services des finances ainsi que pour les affaires juridiques. C'est donc très chronophage pour les services qui, pour des raisons de prudence n'accepteront pas une décision de la direction des achats d'énergie qui les exposerait à un risque certain, notamment au regard de l'importance de la facture d'énergie de la Ville de Lyon, de 20 à 40 millions d'euros par an depuis le début du mandat.

Par ailleurs, il existe un autre arbitrage : faut-il mettre les moyens (très limités) de la Ville de Lyon à disposition des achats d'énergie ou bien investir dans les économies d'énergies, pour lesquelles les travaux sont d'une grande prévisibilité ? Il est en effet possible d'estimer l'économie de kWh que réaliserait une école en faisant du relamping, ou bien en changeant une chaudière à gaz pour une plus performante. Je n'écarte donc pas la possibilité d'adopter une ligne politique qui consisterait à attendre que d'autres collectivités telles que Nantes métropole, qui ont davantage de moyens à y consacrer, expérimentent ces contrats avant de nous y consacrer également, sur la base d'expériences muries, dans trois ou quatre ans. Si le but est de développer les énergies renouvelables, est-ce que le marché européen ne dispose pas déjà de suffisamment de propositions ?

Par ailleurs, d'un point de vue politique, il est important de rappeler que pour développer les énergies renouvelables, il est nécessaire de revenir aux fondamentaux de la planification énergétique, c'est-à-dire établir les documents réglementaires cadres sur le développement des renouvelables en France, donc une loi de programmation énergétique, une Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), une Stratégie nationale bas carbone (SNBC) qui sont attendues depuis plusieurs années. Ce ne sont pas les PPA qui vont remplacer cela, et il ne faut pas attendre que des collectivités qu'elles comblent tous les manques sur ce sujet-là, car ce ne serait pas réaliste.

Olivier ZANETTA

DAVID CLAUSSE, QUEL REGARD EST PORTÉ PAR LE SYNDICAT D'ÉNERGIE SUR LES DIFFICULTÉS ÉVOQUÉES PAR SYLVAIN GODINOT ?

David CLAUSSE

En effet, la même question se pose à Rennes comme à Lyon. L'intérêt des fédérations comme les nôtres est de pouvoir croiser les compétences. Il y a deux ans, nous pensions que les PPA représentaient une solution pour la stabilité des prix. L'une des difficultés rencontrées dans le cadre d'un groupement d'achat d'énergie en PPA est la nécessité qu'un très gros consommateur s'engage sur le long terme, l'autre difficulté étant que les PPA sont difficilement applicables sur des petits consommateurs comme les C5. Les communes rurales, qui constituent pourtant le gros des bataillons, ne peuvent donc pas en bénéficier. Par ailleurs, le passage au marché public pour les PPA n'est pas très sécure, car tout le monde préfèrerait faire des contrats directs ou avec la Société d'Economie Mixte, c'est-à-dire des contrats qui respectent le choix des populations, ce que l'on ne sait pas faire dans le cadre des marchés publics. Au vu de ces éléments, je suis d'accord avec vous sur le fait que ce n'est peut-être pas complètement mûr, notamment parce que les collectivités souhaiteraient acheter une partie d'avance, tandis que le reste sera acheté au jour le jour, de sorte que la collectivité consommatrice ne connaîtra pas sa facture au 1er janvier. En réalité, bien que l'on ne sache jamais ce que l'on va consommer, il s'agit ici d'ajouter une variable supplémentaire. C'est pourquoi dans le prochain groupement d'achats, nous allons mettre un lot en bloc + spot pour s'habituer à ce type d'achat, dans la perspective des contrats en PPA. La commande politique étant de stabiliser une partie de la facture et que les kW soient pour partie de provenance locale, nous avons fait le choix de poser l'autoconsommation collective comme une des sources d'alimentation du groupement d'achat d'énergie. Nous avons proposé aux membres du groupement d'achat d'adopter une délibération-cadre désignant les boucles d'autoconsommation collective comme l'une de leurs sources d'approvisionnement. Cela permet aussi d'informer le fournisseur du développement des boucles d'autoconsommation collective sur le groupement afin d'estimer les volumes concernés et de les intégrer aux sources d'approvisionnement, bien qu'ils soient parallèles au marché fournisseur. Bien que tous les problèmes ne soient pas solutionnés, cela permet d'avancer sur des mouvements de production locaux non négligeables : il s'agit de centrales solaires de 300 ou 400 kWh qui couvrent de 20 à 25 % des besoins d'une commune de taille moyenne.

Olivier ZANETTA

DONC, VOUS PRIVILÉGIEZ LE RECOURS À L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE PAR RAPPORT AUX PPA ?

David CLAUSSE

C'est en effet le choix qui a été fait pour les trois ans à venir. Nous aborderons le prochain marché en 2026 avec une formule bloc + pot, qui préparera le terrain vers les PPA pour la suite, car aujourd'hui nous n'avons pas réussi à trouver le bon axe pour l'investir. C'est pourquoi les moyens ont été fléchés vers l'association pour l'autoconsommation collective.

Olivier ZANETTA

QUELLE CRITIQUE FAITES-VOUS DU POINT DE VUE DE LA RENTABILITÉ ?

David CLAUSSE

L'intérêt est que le modèle juridique existe et est assez stable. Je ne suis pas partisan de le modifier bien qu'il soit limité à 3 milliards d'euros. Est-ce que 2, 10 ou 20 kms sont suffisants ? Ces questions se posent, mais aujourd'hui, ce sont des outils juridiques qui permettent d'avancer. Bien qu'ils ne soient pas parfaits, ils sont compatibles avec les marchés publics et laissent la responsabilité à chaque territoire de se doter d'outils de production.

Olivier ZANETTA

LA VILLE DE LYON A INTERPELLÉ LES FOURNISSEURS. FRÉDÉRIC DEVIEILHE, QUE PEUT-ON DIRE AUX COLLECTIVITÉS QUI S'INTERROGENT ?

Frédéric DEVIEILHE

Tout d'abord, je ne poserais pas la question en termes de moyens. La décarbonation se fait par la sobriété, la flexibilité, c'est-à-dire la mise en service des outils de production de pointe qui sont les moins carbonés, et le développement des énergies. Je n'oppose pas les sujets : chaque collectivité met les moyens où elle le peut et là où se situe son expertise.

Frédéric DEVIEILHE

Nous sommes là pour accompagner le mouvement, soit en suivant les consommations pour faire de la sobriété ou de la flexibilité, soit en accompagnant les clients qui souhaitent développer les PPA ou les CADER, (Contrat d'achat direct d'énergie renouvelable), terme français utilisé notamment par Nantes métropole. Étant donné la nouveauté du sujet, la FNCCR a adressé un courrier à l'État lui demandant de clarifier le cadre juridique pour les clients publics, de sorte à faciliter l'accession à ces montages pour les acteurs publics. Dans l'énergie, il y a toujours eu des précurseurs qui ont rédigé des cahiers des charges pour faciliter l'appropriation de nouvelles démarches. Nous sommes donc dans une phase d'amorçage, et les clients sont motivés. Sur la question du localisme, certains clients publics veulent que l'actif soit sur leur territoire. L'un des moyens de flécher un PPA sur son territoire est de mettre à disposition du foncier. Certains syndicats d'énergie regroupent dans leur groupement d'achat des communes rurales et des communes plus urbanisées, fléchant alors la construction de l'actif sur leur territoire lorsque la consultation est lancée sur le foncier. Par ailleurs, la question de la facturation est assez structurante : lorsqu'on lance sa consultation pour trouver un producteur, il faut lui expliquer s'il devra facturer lui-même ou si cette partie sera déléguée au fournisseur. Ensuite se pose la question du type d'offre puisque les clients publient quasiment toujours sous des offres à prix fixe. Or, pour intégrer des PPA, beaucoup d'agrégations se révèlent moins chères si elles sont faites dans un cadre de bloc + spot et sont aussi plus souples pour s'adapter aux contraintes de planning des chantiers de construction d'actif. Si le bloc + spot se prête donc plus facilement à ces contraintes de planning, il n'en demeure pas moins qu'il est plus complexe, et crée de l'incertitude ou de l'inquiétude sur les prix. Ces dernières années, les écarts entre les prix ont été historiquement les plus grands. Je vous conseille de demander au fournisseur de vous simuler ce que vous auriez payé avec un bloc + spot : cette estimation vous donnera la sensibilité de votre budget et permettra de rassurer les décideurs si le budget se situe dans une fenêtre de plus ou moins 5 % par rapport à ce que vous avez connu. Ce sont des chiffres qui aideront à murir la réflexion. Pour autant, il est vrai que l'existence de milliers de C5 présents chez les acteurs publics pose d'autres questions. En conclusion, il y a deux sujets importants : la facturation et le type d'offre. Par ailleurs, il est nécessaire de commencer à intégrer dès maintenant l'électricité produite dans le marché de fourniture.

Olivier ZANETTA

MERCI. ANTONIN MARCAULT, DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ALTERNA, COMMENT RÉPOND-ON À CES QUESTIONNEMENTS ET INQUIÉTUDES DES COLLECTIVITÉS ?

Antonin MARCAULT

Notre rôle de fournisseur est précisément d'être capables d'apporter des solutions intégrées, servicielles à l'ensemble des acteurs économiques qui souhaitent intégrer le marché des PPA. Le PPA étant vu comme très complexe, nous travaillons depuis plusieurs années chez Alterna à le rendre simple, à faire preuve de pédagogie - comme l'illustre la table ronde d'aujourd'hui - afin que chacun puisse appréhender ce qu'est un PPA et les risques auxquels potentiellement une collectivité peut être exposée.

Je crois qu'il s'agit du meilleur moyen pour sécuriser un prix dans la durée, tout en bénéficiant d'une énergie traçable, tout en faisant en sorte au maximum (même si le cadre de la commande publique ne le permet pas) de favoriser des actifs qui sont sur le territoire dans le cadre d'une approche locale. Il faut aussi être conscient des risques prix, des risques volumes, des risques de contrepartie : en effet, pour les producteurs qui proposent des PPA les collectivités sont une contrepartie idéale, car elles seront toujours capables d'honorer le contrat à long terme. Mais à l'inverse, il faut aussi que les collectivités soient assurées qu'à long terme le producteur ou le fournisseur honoreront également leurs contrats. Ce risque de contrepartie sur le temps long doit être considéré dans le choix des acteurs. Le deuxième sujet est la multiplication des sources d'approvisionnement. En effet, tous les acteurs économiques publics ou privés ont besoin d'être capables, à la maille du plan de développement local, de la commune ou de l'EPCI, de donner un prix en euro du mégawattheure de leur fourniture d'énergie, dans l'éventualité où une partie est couverte par un PPA à long terme, une autre à court terme, une autre en complément de fourniture et éventuellement une autre en autoconsommation. Il faut que les fournisseurs simplifient la vie des clients sur ces thématiques, et que nous soyons capables de réconcilier l'ensemble des données.

Évidemment, étant donné qu'Alterna est très liée aux entreprises locales d'énergie qui ont développé des énergies renouvelables, nous incitons pour plus de facilité à adopter des solutions intégrées, c'est-à-dire être à la fois producteur, agrégateur et fournisseur.

Antonin MARCAULT

Mais, dans le cadre de notre rôle de fournisseur, nous devons proposer des espaces clients, des plateformes de gestion d'énergie qui soient capables de réconcilier l'ensemble des sources d'approvisionnement et d'émettre un prix en euro du mégawattheure chaque mois, pour chaque regroupement que le client souhaite. En effet, il reste des incertitudes juridiques relatives à la commande publique s'agissant des PPA passés par les collectivités. Pourtant, certaines ont franchi le pas, comme le Syndicat d'énergie de l'Aisne qui a réalisé un PPA à court terme. Les problématiques sont plus compliquées sur le long terme, mais les CPPA sont réalisables avec les bons acteurs.

Olivier ZANETTA

JULIEN BARRETEAU, EST-CE QUE LES PPA RESTENT PERTINENTS POUR ENERCOOP ?

Julien BARRETEAU

Oui bien sûr. Nous poussons à une vision à long terme de l'énergie. En effet, pour nous aussi fournisseurs, la complexité des contraintes juridiques et financières est réelle. Pour autant, il faut se retrousser les manches ; il est de notre devoir de développer une vision à long terme de l'énergie, afin de ne pas subir indéfiniment les aléas des prix de l'énergie. Nous continuons donc à essayer de faciliter le cadre juridique, donner des cadres qui apportent des garanties au consommateur et au producteur pour sécuriser ces dispositifs. Je voulais ajouter que quand une collectivité associe dès le départ un projet de production qui va démarrer sur son territoire (des projets de quelques hectares, quelques mégawatts pour faire des parcs solaires au sol par exemple), la commune est propriétaire du foncier, elle va faire un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour développer un parc sur son territoire, nous proposons alors d'investir dans la gouvernance de projet et de flécher dès le début un pourcentage de l'énergie produite par ce parc vers le territoire.

En PPA ou en autoconsommation, sans connaître encore le cadre idéal qui sera choisi quand le projet sera achevé, nous posons d'emblée le principe de flécher une partie de la production sur le territoire. Des simulations sont réalisées pour voir les retombées économiques sur le territoire par rapport à un schéma classique dans lequel la collectivité recevrait un loyer pour le foncier qu'elle met à disposition, comparé à un schéma dans lequel elle s'intégrerait dans une boucle d'autoconsommation ou un PPA : il s'avère que les retombées économiques sont dix fois plus élevées. Cela est donc est un argument de poids pour les collectivités, notamment en territoire rural. C'est ce que portent les syndicats d'énergie et les SEM qui sont aussi intéressés par cette valorisation locale de l'électricité.

Olivier ZANETTA

POUR CONCLURE, DIRIEZ-VOUS DAVID CLAUSSE ET SYLVAIN GODINOT QUE LES ÉNERGIES RENOUVELABLES SONT IMPORTANTES POUR DÉCARBONER LES TERRITOIRES ?

David CLAUSSE

En effet, il ne faut pas attendre que cela change d'un point de vue réglementaire, il faut s'appuyer sur les outils qui sont déjà à notre disposition. L'autoconsommation collective n'est pas réservée aux petites installations, dans la mesure où elle peut produire jusqu'à trois mégawattheures. Les modèles de documents que l'on a utilisés pour réaliser la PMO mutualisée sont disponibles. Nous avons déjà réalisé des interventions pour le compte de la FNCCR et nos collègues de Nantes Métropole ont beaucoup communiqué sur les contrats directs. Il faut réutiliser ce qui a déjà été fait.

Sylvain GODINOT

La commande politique était de s'engager dans une démarche pour tester le PPA et l'autoconsommation collective. Nous l'avons fait, mais nous ne nous acharnerons pas sur ce mécanisme s'il ne tient pas ses promesses. Je suis en situation d'arbitrage dans des équipes qui sont très contraintes d'un point de vue humain, mais je n'oppose pas les solutions. La première contrainte de la ville de Lyon est la capacité d'affaire de ses services, c'est-à-dire le nombre de personnes multiplié par la compétence de ces personnes. Attirer des compétences aussi pointues que le nécessitent les PPA est extrêmement difficile, même pour la Ville de Lyon. Ce n'est pas possible. Nous avons pu internaliser des compétences depuis qu'Anne CHANCROGNE assume cette responsabilité, mais si l'on devait recruter demain, cela serait difficile, car les ingénieurs n'ont pas connaissance de ces contrats. Il faut prendre ce facteur en considération. En tant que collectivité, nous sommes donc obligés de faire des choix selon les moyens dont on dispose à court et moyen termes.

Olivier ZANETTA

Nous écoutons maintenant les témoignages ou questions des auditeurs.

De la salle

Je travaille chez Selfee, entreprise qui est connue de la Ville de Lyon et de Nantes et dont le Crédit Agricole est actionnaire majoritaire depuis mars 2023. Notre positionnement est d'être fournisseur-agrégateur responsable d'équilibre en circuit court, en favorisant l'électricité renouvelable et les contrats directs. Nous atteignons ces objectifs avec des collectivités de différente nature. Moi-même, je suis passé par la FNCCR et la Ville de Paris dont je connais les contraintes. En dehors des contrats où nous proposons de la simple fourniture d'électricité, nous arrivons à mettre en œuvre des contrats directs et à soutenir le développement d'actifs. Les contrats directs ne sont pas majoritaires évidemment. Souvent, les collectivités décident de mettre à disposition de leur fournisseur un actif existant sur leur territoire à un prix donné qui sécurise une partie du volume de sa consommation. Le fournisseur fournit le reste, par nécessairement avec du bloc + spot : cela peut être avec du prix fixe. Ce n'est pas plus compliqué que ça, mais le modèle le plus connu n'est pas encore orienté vers ces façons de faire. D'autres acteurs comme Alterna et Enercoop le font aussi. La spécificité de Selfee c'est l'autoconsommation territoriale, c'est-à-dire que l'on achète et vend partout en France sans limites de puissance ni de distance.

Olivier ZANETTA

Y a-t-il d'autres questions ?

Pascal CERVANTES (de la salle),

Directeur général Energ'Isère

Bonjour. Je me permets d'aborder un sujet qui ne l'a pas été aujourd'hui : celui du financement de ces projets. La porosité de l'autoconsommation collective où les clients peuvent entrer et sortir en fonction des prix du marché pose la question de la pérennité de ces modèles économiques et de leur financement. Merci pour la qualité des débats.

David CLAUSSE

Nous avons priorisé les centrales solaires éligibles au S21, car elles sécurisent le producteur. Dans le cadre de l'autoconsommation, c'est le bonus au local qui est le facteur de sécurisation. Ces garanties satisfont les banques. En ce qui concerne l'entrée et la sortie des clients dans une boucle d'autoconsommation, cela est vrai pour des particuliers, mais il est pourtant possible d'élaborer des contrats à moyen terme (pour une durée comprise entre cinq et dix ans) avec des collectivités ou des entreprises. Cela offre des contreparties suffisantes pour que les banques donnent leur accord pour l'autofinancement. Lorsque nous avons cherché à financer un parc éolien pour quatre machines, nous avons précisé lors de la consultation bancaire que l'une d'elles serait fléchée vers l'autoconsommation collective, et nous avons retenu le groupe bancaire qui s'est révélé le plus ouvert sur ce sujet. En effet, trois machines suffisaient quasiment à couvrir notre investissement, garantissant ainsi notre rentabilité. Les partenaires bancaires ne sont donc pas fermés sur ce sujet.

Pascal CERVANTES (de la salle),

On a appris récemment que le S21 arriverait prochainement à terme. Est-ce que cela ne va pas ajouter un facteur d'incertitude ?

David CLAUSSE

En effet, sur ce sujet rien n'est garanti à long terme. Il faut accepter de vivre avec ce risque-là.

De la salle

Quels sont vos retours d'expérience par rapport aux banques ?

Julien BARRETEAU

Les banques donnent leur accord dans la mesure où l'on peut apporter les garanties nécessaires. Évidemment, tout est plus simple lorsqu'on achète un actif EnR avec l'État pour acheteur unique, aussi faudrait-il que les banques évoluent pour pouvoir accompagner les nouveaux modèles et intégrer ces nouveaux schémas de valorisation pour l'investissement et le développement des EnR sur le territoire.

Frédéric DEVIEILHE

Comme disait Antonin MARCAULT tout à l'heure, dès lors que l'on arrivera à conclure des PPA avec des acteurs solvables comme les clients publics (les collectivités, la Caisse des dépôts, le ministère des armées…), le terrain des possibles sera plus étendu.

Olivier ZANETTA

Il n'y a plus d'autres témoignages. Merci à tous.

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Philippe BARBOSA

ÉNERGIE

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Table ronde 5 - Mercredi 26 juin 2024 - 14h15

LES CONTRATS DE CONCESSION ÉLECTRIQUE ET DE GAZ À L'ÉPREUVE DU TERRAIN

INTERVENANTS

Animation par Stéphane Signoret

Philippe AUVRAY
Président de Territoire d'énergie Orne, Vice-président de la FNCCR

Christian BUCHEL
Directeur clients et territoires, membre du directoire, Enedis

Aude DALLE
Déléguée concessions, GrDF

Daniel DULAC
Président du Syndicat mixte d'électricité de la Guadeloupe (Sy.MEG)

Guy HOURCABIE
Président du Syndicat intercommunal d'énergies, d'équipement et d'environnement de la Nièvre (SIEEEN), Vice-président délégué de la FNCCR

Antoine JOURDAIN
Directeur des systèmes électriques insulaires, EDF-SEI

Cécile VENEL
Directrice partenariats et relations externes, EDF

Stéphane SIGNORET

Ce matin, le Président PINTAT a évoqué ce sujet dans son bilan des actions menées depuis le Congrès de Rennes. Il a notamment souligné l'intérêt d'une gouvernance partagée et la notion de mur d'investissement des réseaux.

*S'agissant de nos intervenants, **Guy HOURCABIE** est Vice-président délégué de la FNCCR et Président du SIEEEN, le Syndicat intercommunal d'énergies, d'équipement et d'environnement de la Nièvre.*

***Daniel DULAC** est Président du Syndicat mixte d'électricité de la Guadeloupe (Sy.MEG).*

***Aude DALLE** est Déléguée concession chez GrDF.*

***Philippe AUVRAY** est Président de Territoire d'Énergie 61 et Vice-président de la FNCCR.*

***Cécile VENEL** est Directrice partenariats et relations externes au sein d'EDF.*

***Antoine JOURDAIN** est Directeur des systèmes électriques insulaires EDF-SEI.*

***Christian BUCHEL** est Directeur Clients et Territoires d'Enedis et membre du directoire d'Enedis.*

Stéphane SIGNORET

JE VOUS PROPOSE D'EFFECTUER UN ÉTAT DES LIEUX DE CE QUI S'EST PASSÉ DEPUIS DEUX ANS. MONSIEUR BUCHEL, QUEL BILAN FAITES-VOUS DE CES DEUX ANNÉES EN CE QUI CONCERNE LES SIGNATURES DE CONTRATS ET DE RENOUVELLEMENT DES PPI ?

Christian BUCHEL

Je suis ravi d'être avec vous pour cette table ronde sur les concessions. Outre l'aspect quantitatif, le bilan peut également être exprimé en termes de posture. Culturellement, les concessionnaires ont changé leur regard sur les collectivités locales. Au moment du Congrès de la FNCCR de Nice en 2019, nous commencions l'aventure des renouvellements de contrat, un événement qui se produit une fois tous les 30 ans. Les négociations pour un renouvellement de contrat se découpent en trois temps. Le premier est consacré au dialogue avec les collectivités et à la réalisation d'un diagnostic partagé. Le deuxième consiste à fixer la destination et les objectifs à atteindre ensemble. Le troisième concerne les aspects plus juridiques et contractuels.

Cette posture, qui s'appuie sur de nombreuses réunions, a permis de procéder à des renouvellements de manière massive. 330 contrats ont ainsi été renouvelés sur un total de 375. Certains contrats communaux sont progressivement intégrés à des contrats départementaux déjà existants. Ce bilan est très satisfaisant. Au-delà de la signature d'un contrat, il est très important de partager le diagnostic et de déterminer ensemble une cible à atteindre. Ce matin, les élus et les présidents ont largement abordé la question de la transition énergétique. Le modèle concessif existe dans de nombreux pays européens. La connexion entre les collectivités locales, qui intègrent l'attente politique et la vision politique, et les gestionnaires de réseaux, qui apportent l'expertise et les investissements, a permis d'atteindre ces résultats très satisfaisants dans des domaines très divers. Je salue la FNCCR qui a toujours assuré une connexion de la diversité des territoires (urbains, périurbains et ruraux). Ce très bon bilan est lié à la péréquation politique.

Stéphane SIGNORET

CONCERNANT LES PPI, LA MISE EN PLACE D'UN GUIDE MÉTHODOLOGIQUE A PERMIS D'AVANCER SUR CETTE QUESTION.

Christian BUCHEL

C'est exact. L'indemnité de contrat a fait l'objet de nombreux échanges lors du Congrès de la FNCCR qui s'est tenu à Rennes en 2022. Nous avons su tenir compte de ces discussions afin d'améliorer le contrat-cadre de 2017. Nous avons beaucoup travaillé avec Monsieur HOURCABIE et son équipe. À la tête d'un dispositif quadripartite, nous avons profité du dialogue sur l'indemnité de fin de contrat pour actualiser d'autres éléments, dont celui que vous venez d'évoquer.

Je souligne l'importance de ce point. Les investissements représentent des sommes importantes. Il est remarquable que les collectivités locales et les AODE se soient mises d'accord pour décider que les investissements devaient servir les mêmes finalités : la résilience du réseau et sa capacité à intégrer des transitions énergétiques ou écologiques. Nous avons donc défini un guide méthodologique et signé le protocole. Nous avons également ouvert un chantier sur la MOA producteur. La posture d'écoute de part et d'autre permet d'avancer.

Stéphane SIGNORET

MONSIEUR HOURCABIE, CORROBOREZ-VOUS CES APPRÉCIATIONS POSITIVES ?

Guy HOURCABIE

Oui. La négociation de ce cahier des charges de concession butait sur certains points, qu'il a fallu traiter au cours des années. Malgré un faible nombre de problématiques locales, on peut être satisfait du déploiement du nouveau contrat de 2017, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Toutes les métropoles ont signé ce contrat. À travers les dispositifs du PPI et du SDI, les collectivités font un bilan de la concession avant tout renouvellement d'un contrat. Elles fixent des objectifs pour les 30 années à venir qui devront être atteints en suivant des PPI revus annuellement. Nous avons aidé certaines collectivités en élaborant un guide méthodologique permettant d'uniformiser les manières de travailler en s'appuyant sur des bases communes. La mise en œuvre de ces dispositifs a représenté, pour ainsi dire, une révolution. Des projets de temporalités diverses se sont mis en place à travers les PPI. Pour l'avenir des réseaux, il était important d'identifier les problématiques et de réfléchir ensemble à des solutions. Comme Enedis, les syndicats investissent beaucoup chaque année. Il était donc raisonnable que cette logique de territoires soit partagée. Nous pouvons être fiers du travail accompli et remercier les membres des syndicats qui ont signé ce contrat et mettent aujourd'hui en œuvre ces PPI. Il existe de rares endroits où le PPI précédent n'a pas été achevé, ce qui nécessitera un travail supplémentaire. La mise en œuvre de pénalités avait ainsi été envisagée. Toutefois, la plupart des PPI sont reconduits dans de bonnes conditions. S'agissant du 49-B, nous avons décidé de mettre en place des clauses de revoyure.

Stéphane SIGNORET

DE NOMBREUX EFFORTS ONT ÉTÉ DEMANDÉS À LA POPULATION ET AUX COLLECTIVITÉS LORS DE LA CRISE HIVERNALE 2022-2023. MADAME VENEL, COMMENT EDF A-T-ELLE ACCOMPAGNÉ CET ÉPISODE ET CE MOUVEMENT VERS LA SOBRIÉTÉ ? COMMENT CETTE DYNAMIQUE POURRAIT-ELLE ÊTRE MAINTENUE ?

Cécile VENEL

En effet, la maîtrise de la demande en énergie fait partie des engagements pris par EDF à l'égard des autorités concédantes. Elle est actée dans les contrats de concession au même titre que la fourniture du tarif réglementé de vente au Tarif Bleu, la qualité de service, le traitement des réclamations ou la lutte contre la précarité énergétique. La France a subi une crise énergétique majeure, d'une ampleur inédite, en 2022-2023. Cette crise a affecté tous les clients (particuliers et entreprises) et a entraîné des augmentations successives du tarif (+ 15 % en février 2023, + 10 % en août 2023 et + 9,5 % en février 2024), malgré le bouclier tarifaire mis en place par le Gouvernement. EDF s'est attachée à informer ses clients de cette hausse des prix. Nous avons diffusé à plusieurs reprises des courriers électroniques à environ 18 millions de clients pour les sensibiliser à l'adaptation de leur mensualité, aux gestes utiles, et à la maîtrise de leur consommation. Nous avons également mis en place de nombreuses actions pour les aider à mieux consommer et à consommer moins.

Cécile VENEL

Je pense notamment à la campagne intitulée « *Je baisse, j'éteins, je décale* » qui a été réalisée en 2022-2023. Cette campagne a permis une baisse moyenne de la consommation d'électricité de 10 % par ménage. Il est à noter que cette baisse a également été observée au cours de l'hiver suivant, ce qui montre que les Français ont pris de nouvelles habitudes de consommation. Au cours de l'hiver 2023-2024, nous avons mis en place des campagnes de défis utiles, qui incitaient les usagers à participer à des défis de réduction de leur consommation sur un mode ludique. 41 % des 115 000 clients ayant participé à ces défis ont réussi à réduire leur consommation de 10 % en moyenne. Notre outil principal est l'outil de suivi des consommations qui permet de suivre la consommation d'électricité en kWh et en euros à la journée voire à la demi-heure. Ce dispositif est particulièrement efficace, puisque les clients qui consultent leur application seulement deux ou trois fois par mois parviennent à réduire leur consommation de 10 % en moyenne. En fin d'année 2023, nous comptions 8,1 millions de visiteurs sur cette application, qui est de plus en plus utilisée. Par ailleurs, la maîtrise de la demande d'électricité passe par l'électrification des usages qui améliorera la performance énergétique et permettra d'atteindre la décarbonation de notre économie. Sur le marché des clients particuliers, cette évolution s'appuiera sur l'installation d'un chauffage décarboné, à savoir la pompe à chaleur.

Stéphane SIGNORET

AUDE DALLE, QUEL BILAN FAITES-VOUS DE CES DEUX ANNÉES EN MATIÈRE DE CONTRATS OU DE POSTURE GÉNÉRALE ?

Aude DALLE

Je suis ravie d'être présente aujourd'hui, car nous célébrons, à deux jours près, les deux ans du nouveau modèle de contrat de concession de gaz. Ce contrat est le résultat d'un travail important mené en collaboration avec la FNCCR et France Urbaine. Il faut tout d'abord rappeler que nous gérons 4 200 contrats de concession GrDF, qui doivent tous passer au modèle 2022. Il existe deux cas de figure. Si l'échéance du contrat est proche, il est renouvelé. Sinon, il est possible de basculer dans le nouveau modèle en signant un avenant. À ce jour, 200 contrats ont été signés, dont certains couvrent un grand nombre de clients. En février 2024, 34 % des clients de GrDF étaient ainsi couverts par ce nouveau contrat de concession et nous prévoyons une accélération, car il faut assurer le renouvellement d'un très grand volume de contrats d'ici 2032. En ce qui concerne l'aspect qualitatif, on note un intérêt très clair des autorités concédantes pour ce nouveau modèle. Cet engouement est lié à 5 avancées majeures :

- La gouvernance des investissements
- Les indicateurs de performance
- Le radar sur la sécurité
- L'annexe Transition énergétique
- La redevance R1

L'existence d'un socle commun dans le cahier des charges n'exclut pas la possibilité d'effectuer des adaptations à travers les annexes. Ainsi, parmi les 200 contrats signés, environ 50 ont fait l'objet d'annexes et tous ont fait l'objet d'une annexe transition écologique, ce qui mérite d'être souligné. Les négociations sont longues et se passent bien en général. Nous nous réjouissons des signatures récentes avec le Havre-Seine-Maritime et Rennes Métropole. Notre dernier défi consiste à franchir le mur de renouvellement et mettre en place des outils permettant de remplir et suivre nos engagements. Les retours sur les premiers PPI seront disponibles à la fin de l'année.

Stéphane SIGNORET

PHILIPPE AUVRAY, QUEL EST VOTRE AVIS SUR LE BILAN DES CONTRATS DE CONCESSION DE GAZ ?

Philippe AUVRAY

Nous avons fait un pas de géant avec ce nouveau contrat, qui est novateur et très intéressant sur de nombreux points. Nous incitons par exemple au regroupement des collectivités au sein d'un seul contrat. La prime au regroupement obtenue lors du calcul de la redevance R1 n'est pas négligeable. Par ailleurs, le raccordement de méthaniseurs au réseau donne lieu à l'octroi d'une prime. L'objectif est d'atteindre 100 % de gaz vert dans les réseaux de distribution d'ici 2050. Le gaz vert fait son chemin et peut être utile à de nombreux consommateurs. Ce contrat permet d'accéder à toutes les données nécessaires au contrôle et à nos politiques énergétiques. Les syndicats d'énergie se sont engagés ainsi à mettre en place un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) dans leur département. Enedis a participé dès le départ. GrDF a également été un partenaire technique, administratif et financier. L'annonce de la fin du gaz ne tient pas compte de l'utilité de ce type d'énergie dans le mix énergétique, en particulier en milieu rural. À titre d'exemple, il suffit de songer aux usages que peut en faire un charcutier-traiteur ou un carrossier-peintre. L'échéance de 2035 est trop courte. Il faudrait fixer la date limite à 2050 et nous laisser travailler sans interférence jusqu'à cette date.

Stéphane SIGNORET

MONSIEUR JOURDAIN, POURRIEZ-VOUS DRESSER UN BILAN DE LA SITUATION DANS LES ZNI ? CE NIVEAU DE COOPÉRATION EST-IL À LA HAUTEUR DE VOS ATTENTES ?

Antoine JOURDAIN

Les zones non interconnectées sont des territoires où il est difficile de voyager. On peut citer la Corse, la Réunion, Mayotte, la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, la Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon, Ouessant, les îles du Ponant et Chausey. EDF-SEI s'est inspiré du modèle de contrat de 2017 signé par Enedis et la FNCCR. Depuis la signature en 2022, nous avons progressé dans les négociations et avons déjà signé des contrats importants, en particulier avec la Réunion et la Guadeloupe. Nous devrions prochainement signer un contrat avec la Martinique et l'année prochaine avec la Guyane. Nous nous inspirons fortement d'Enedis qui dispose d'un vrai savoir-faire. Nous nous attachons à tenir compte de la spécificité des projets de chaque territoire. Le bilan du premier PPI sera réalisé dans deux ans. Il nous faut traiter des problématiques particulières. Ainsi, nos territoires sont souvent situés en zone cyclonique où la résilience du réseau constitue un élément décisif. Lors du passage du cyclone Belal à la Réunion en janvier 2024, nous avons ainsi pu bénéficier de l'aide d'Enedis. Nous avons également déployé des renforts de Guyane, Martinique et Guadeloupe pour remonter le réseau. Nos territoires bénéficient de la péréquation, ce qui est très avantageux, car le prix de l'électricité y est 3 ou 4 fois plus cher qu'en Métropole. Nous percevons environ 2,5 milliards d'euros pour compenser cet écart.

Antoine JOURDAIN

En Métropole, une panne de centrale n'est pas problématique, car il existe de nombreuses autres centrales européennes capables de prendre le relais. Ce n'est pas le cas dans les petits territoires, où une panne peut conduire à un délestage. Nous devons donc disposer de structures réseaux permettant de reprendre la charge en cas de panne. Notre contrat de concession s'ancre dans les PPE et nous discutons avec la Région, les AODE, la Préfecture, les ministères et l'ADEME afin d'élaborer ces programmes par territoires. Ce travail est facilité par le contrat de concession qui prévoit des discussions régulières et des bilans permettant d'effectuer des ajustements le cas échéant. Ce dispositif améliore la communication entre les différents acteurs et permet de fournir une électricité de bonne qualité à l'ensemble des habitants de ces territoires.

Stéphane SIGNORET

DANIEL DULAC, QUELS SERAIENT LES POINTS ESSENTIELS SUR LESQUELS EDF-SEI DEVRAIT SE CONCENTRER DANS LES ZNI ?

Daniel DULAC

Dans les ZNI, il nous faut mettre l'accent sur le mot territoire. La Guadeloupe a signé un contrat de concession en novembre 2023, qui a été mis en œuvre en janvier 2024. Nous avons bénéficié d'avantages grâce aux redevances de fonctionnement et d'investissement. Ce contrat nous a également permis de négocier certains éléments. Les dispositifs du SDI et du PPI ont permis de réaliser un diagnostic du réseau et améliorent la compréhension de notre réseau au cours des 30 années du SDI. Il s'agit donc d'une véritable avancée. Nos territoires sont confrontés à des aléas climatiques et à l'érosion des côtes. Nos réseaux HTA sont enterrés à 80 %.

Toutefois, les technologies employées, notamment le choix des matériaux, sont responsables d'une accidentologie relativement importante. Il faut traiter cette problématique. En outre, nous recevons relativement tardivement les informations permettant la mise en place des programmations des renforcements. La transmission des données mérite donc d'être améliorée. Ces éléments seront abordés dans le cadre des négociations. Le contrat de concession n'est pas un élément figé. Nous devons organiser des négociations à l'échelle régionale avec EDF pour faire évoluer le cahier des charges de concession. Nous comptons énormément sur la FNCCR, qui est notre relais auprès d'EDF-SEI, pour mener à bien ces négociations. Dorénavant, les ZNI se rencontreront pour évoquer leurs problématiques communes de manière à les rendre plus intelligibles pour EDF-SEI. Nous nous sommes inspirés du cahier des charges de concession signé depuis 2017 pour établir le nôtre. La péréquation tarifaire constitue effectivement un élément important.

Stéphane SIGNORET

MONSIEUR JOURDAIN, LUC REMONT A INDIQUÉ QUE LES ZNI CONSTITUAIENT UN TERRITOIRE D'INNOVATION. QUELS SONT LES DÉFIS QUE VOUS AVEZ RELEVÉS, NOTAMMENT EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT ?

Antoine JOURDAIN

Outre les réseaux HTA et HTB, nous jouons un rôle de commercialisateur et de producteur et nous assurons l'équilibre de l'ensemble du système. Nous réalisons des innovations dans le domaine des microsystèmes. À titre d'exemple, en Guyane, 10 000 de nos clients habitent des zones où il n'existe ni réseau ni route. En association avec le Syndicat Mixte d'Énergie de Guyane, nous avons défini un projet d'électrification qui s'appuie sur des batteries et des systèmes de management de l'énergie. À Maripasoula et à Saint-Pierre-et-Miquelon, nous couplons des centrales thermiques à des systèmes de batteries et de panneaux photovoltaïques afin d'optimiser le mix et disposer d'une électricité de plus en plus renouvelable.

Antoine JOURDAIN

Nous expérimentons également des heures solaires à la Réunion afin que la consommation d'électricité, comme la recharge des véhicules électriques, ait lieu au moment où il y a du soleil. Nous avons également des projets en Corse. Tous ces projets nous permettent de développer des technologies d'optimisation à la maille locale. La Réunion est entièrement approvisionnée en énergie renouvelable. Nous espérons qu'il en sera de même dans l'ensemble des îles d'ici environ 10 ans. À cet effet, nous nous appuyons sur la biomasse solide, la biomasse liquide, le photovoltaïque, l'éolien, l'hydroélectricité et la géothermie. Nous nous attachons à construire un mix énergétique qui a du sens et qui correspond au projet du territoire.

Stéphane SIGNORET

CELA MONTRE QU'IL EST POSSIBLE DE MENER DES ACTIONS À L'ÉCHELLE D'UN TERRITOIRE POUR MAXIMISER LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES. MONSIEUR DULAC, POURRIEZ-VOUS NOUS DONNER DES INFORMATIONS CONCERNANT LE RÔLE ET LA MANIÈRE D'UTILISER LA CONVENTION CARTOGRAPHIQUE ?

Daniel DULAC

Cette convention cartographique nous permettra de mieux appréhender la résilience de notre réseau et la situation de la distribution en temps réel. Il s'agit d'un travail de longue haleine, engagé il y a seulement deux ans. Nous espérons qu'EDF-SEI comprendra nos difficultés quotidiennes. Cette cartographie nous permettra d'améliorer notre distribution. En matière d'énergies renouvelables, nous ne pouvons pas nous contenter d'importer de l'huile de colza de Métropole, ce qui aurait une forte empreinte écologique, mais devons tenter de maximiser le potentiel de la biomasse locale. Nous disposons de peu de temps, puisque l'horizon est fixé à 2030 pour l'énergie électrique.

Guy HOURCABIE

La cartographie est un élément capital. Elle n'était pas entièrement aboutie dans les ZNI. À titre d'exemple, au FACÉ, nous avions reçu une demande de deux alimentations avec du photovoltaïque pour deux maisons situées dans une zone de Martinique qui n'avait pas été répertoriée par la cartographie. Je crois que nous allons aboutir à quelque chose de solide.

Stéphane SIGNORET

MADAME DALLE, CERTAINES COMMUNES PEUVENT TRANSFÉRER LEURS COMPÉTENCES À UN SYNDICAT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT PIVOT. POURRIEZ-VOUS NOUS RAPPELER LE PRINCIPE DE CE MÉCANISME ET SES AVANTAGES ?

Aude DALLE

Le contrat pivot est un mécanisme contractuel validé par la FNCCR et France Urbaine dans le cadre du Comité national de suivi. Il est proposé par GrDF pour regrouper des contrats. À titre d'exemple, on peut considérer 10 contrats communaux parvenant à échéance dans les 25 prochaines années. Il est possible d'en choisir un (il s'agit souvent du contrat dont l'échéance est la plus lointaine) qui deviendra le contrat pivot. Les 9 autres contrats feront l'objet d'un avenant pour devenir des contrats constitutifs. Au fur et à mesure de leur échéance, ces contrats constitutifs rejoindront le contrat pivot, ce qui permettra de prolonger leur durée de vie. Du point de vue des autorités concédantes, plus le périmètre concédé est large, plus les actions sont efficaces.

Ce mécanisme permet d'ailleurs d'appréhender la gouvernance des investissements, les indicateurs de performance et l'annexe dédiée à la Transition Energétique à la maille la plus large, comme s'il s'agissait, dès le départ, d'un contrat unique. L'autre avantage concerne le bonus de regroupement, qui représente un avantage financier non négligeable. Le contrat pivot permet un pilotage unique de l'ensemble des contrats. À ce jour, une dizaine de contrats pivots ont été signés, notamment le Territoire d'énergie Alsace, le SIGEIF, Aix-Marseille-Métropole, le SDEF dans le Finistère et le SDESM en Seine-et-Marne. De nombreux autres contrats sont en cours de négociations. Nous comptons encore 3 700 contrats communaux, ce qui représente un fort potentiel de regroupement. Je vous invite donc à vous renseigner sur ce mécanisme. Nous constatons l'intérêt des EPCI pour ce regroupement, qui présente également un intérêt pour GrDF. En effet, l'échange avec des services compétents qui ont une vision de la planification territoriale et de la gestion des déchets est très valorisant pour nous.

Aude DALLE

Enfin, cet outil se prête au développement des gaz verts. Nous avons célébré cette année les 10 ans du premier méthaniseur. 685 méthaniseurs sont actuellement raccordés au réseau de distribution de gaz. Nous visons une proportion de 20 % de gaz vert d'ici 2030. Cet objectif ne pourra être atteint qu'à condition que les territoires participent. La question de la production de biométhane et de gaz vert n'est pas uniquement une affaire de mix énergétique. L'enjeu est également l'indépendance et la souveraineté énergétiques.

Stéphane SIGNORET

MONSIEUR AUVRAY, OUTRE LES SERVICES GAZ AU SEIN DES SYNDICATS, CONNAISSEZ-VOUS DES MOYENS SPÉCIFIQUES PERMETTANT DE FACILITER LES INTERACTIONS ENTRE LE GESTIONNAIRE DU RÉSEAU DE GAZ ET LES AODE ?

Philippe AUVRAY

Nous nous rencontrons régulièrement pour discuter et échanger sur de nombreux sujets. Dans mon département, j'anime des réunions de coordination de travaux dans toutes les villes importantes. Ces réunions associent Enedis, le gestionnaire de l'eau, et GrDF. Nous partageons nos différentes planifications d'investissements afin d'optimiser les travaux. Par ailleurs, il est facile de regrouper l'ensemble des syndicats communaux au sein d'un syndicat d'énergie. Les élus ignorent souvent qu'ils sont propriétaires du réseau de gaz. Nous leur expliquons que s'il nous transmette cette compétence, nous mettrons en place un contrôle de concession technique et financier et un appui pour le montage de leur projet. Nous pouvons leur démontrer l'utilité de leur réseau de gaz, notamment en y injectant du gaz vert. Les syndicats d'énergie sont les mieux placés pour réaliser cette tâche, car ils disposent de l'ingénierie nécessaire dans tous les domaines (technique, administratif, financier et juridique).

Stéphane SIGNORET

MONSIEUR HOURCABIE, LORS DU PRÉCÉDENT CONGRÈS DE LA FNCCR À RENNES, VOUS AVIEZ POINTÉ DIFFÉRENTS AXES DE PROGRÈS. UN PROTOCOLE D'ACCORD VIENT D'ÊTRE SIGNÉ CONCERNANT CERTAINS DE CES AXES.

POURRIEZ-VOUS NOUS COMMUNIQUER LES PRINCIPAUX POINTS POSITIFS DE CE CONTRAT ?

Guy HOURCABIE

Oui, le contrat n'était pas finalisé et nous avions mis en place des clauses de revoyure. Nous étions arrivés dans les délais où ces clauses devaient être revues. L'article 49-B concerne la fin de contrat. Cette question a été traitée de manière consensuelle. Cet article permettra de réduire le nombre de litiges. Au titre de la transition énergétique, il était prévu que les syndicats d'énergie réalisent certaines actions, nommées terme I dans le calcul de la redevance. Nous avons repris ce dossier afin de le clarifier et avons décidé, en lien avec Enedis, des actions à mener dans le domaine de la transition énergétique. À titre d'exemple, l'installation d'horloges astronomiques pour gérer de manière centralisée un éclairage public modernisé à l'aide de LED permet de réaliser d'importantes économies d'énergie. En conséquence, cette action mérite d'être intégrée au terme I. Nous avons également travaillé sur l'article 8 concernant la résorption des fils nus. Enedis a signalé des difficultés dans la résorption des fils nus en milieu urbain. Au terme de l'accord passé, nous pourrons réaliser des mises à niveau des réseaux en milieu urbain en bénéficiant d'une aide financière d'Enedis.

Stéphane SIGNORET

MONSIEUR BUCHEL, QUELLES SERONT LES IMPLICATIONS POUR VOTRE ACTIVITÉ ?

Christian BUCHEL

Cette table ronde est intitulée « Les contrats de concession électrique et de gaz à l'épreuve du terrain ». Je pense que nous pouvons tous être d'accord sur le fait qu'il faut que ces contrats soient également à l'épreuve du temps et tiennent compte des contraintes pesant sur le pouvoir d'achat. Je me félicite que nous nous soyons emparés de la question de l'indemnité de fin de contrat et de la question du terme I. Le modèle de contrat de 2017 a permis d'anticiper la plupart des nouveaux contrats de concession. La prise en compte de la notion de temps a été très opportune. La finalité des investissements, que ce soit la MOA de l'AODE ou celle d'Enedis, est identique. L'éradication des fils nus concerne également le pouvoir d'achat. Le propriétaire des réseaux et le concessionnaire doivent tous les deux s'attacher à optimiser les investissements.

Guy HOURCABIE

La production des données liée au réseau constituait une question récurrente. Les communes ont dû définir des zones d'accélération des énergies renouvelables. Il fallait donc leur fournir les éléments. Le protocole d'accord prévoit donc qu'Enedis nous fournisse un certain nombre de données comme les consommations d'énergie par commune. Cette information permet aux maires de décider des actions à mettre en place afin de promouvoir la production d'énergie voire l'autoconsommation.

Stéphane SIGNORET

MADAME VENEL, COMMENT EST-IL POSSIBLE D'AGIR DANS LE DOMAINE DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ?

Cécile VENEL

Il s'agit d'un vaste sujet sur lequel EDF est très impliquée et a engagé une réflexion depuis 30 ans. On observe de nouvelles formes de précarité et de nouvelles populations affectées par ces problématiques. Ayant à cœur d'accompagner ces publics, nous avons élaboré une politique destinée aux clients les plus fragiles reposant sur trois piliers :

- L'aide au paiement (mise en place de l'encaissement facile et rapide des chèques énergie et mise en place de délais de paiement) et la participation d'EDF au Fonds de solidarité logement (FSL) à hauteur d'environ 20 millions d'euros chaque année ;
- L'accompagnement au quotidien. Nous avons déployé 230 experts dédiés aux clients démunis sur le territoire français. Les conseillers solidarité sont en relation avec les travailleurs sociaux. Les correspondants solidarité sillonnent le territoire pour nouer des partenariats avec les travailleurs sociaux du secteur public et de grandes associations. Le 27 juin, des animations seront proposées par certains correspondants sur le stand EDF afin de promouvoir la maîtrise des consommations ;
- La prévention. L'outil de suivi de la consommation est utile notamment aux publics précaires, plus de 25 % utilisent l'application dédiée. Nous avons mis en place des programmes de rénovation énergétique des bâtiments. Par ailleurs, nous avons un véritable rôle à jouer dans l'identification des publics précaires. Depuis l'entrée en vigueur du Décret no 2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau, EDF vous transmet la liste des personnes qui n'ont pas payé leur facture ou qui sont soumises à une limitation de puissance. Il nous faut travailler encore mieux ensemble afin d'accompagner ces clients.

Je souhaiterais vous faire part de notre analyse concernant l'arrêt des coupures pour impayés, qui a été remplacé par une limitation de puissance à 1 kVA. Nous souhaitions voir comment cette mesure était vécue et si elle portait ses fruits. Nous avons donc réalisé une étude importante en association avec la Fondation Abbé Pierre auprès de 700 ménages.

Il en ressort que la situation de limitation de puissance est mieux vécue que la coupure, car elle n'empêche pas de couvrir les besoins vitaux et sociaux d'un ménage comme la recharge d'un téléphone, l'éclairage, l'utilisation de la télévision. En outre, cette action incite les clients à se rapprocher d'EDF et permet de trouver des solutions. Dans 7 cas sur 10, soit la dette est réduite soit elle est complètement résorbée. Le délai médian de réduction s'établit à 11 jours. Un tiers de nos clients subissent une réduction de puissance d'une durée inférieure à trois jours. Nous portons notre attention sur les clients qui subissent une limitation de puissance durable. Cette expérience a porté ses fruits et les autorités ont décidé d'élaborer un nouveau décret sur les impayés obligeant tous les fournisseurs à mettre en place une période de limitation de puissance de 2 mois en cas d'impayés avant de procéder à des coupures.

Nous nous adaptons également aux territoires et signons des conventions avec certaines AODE afin de lancer des actions de lutte contre la précarité énergétique, notamment des campagnes de sensibilisation et la prise en charge personnalisée de clients qui ont vécu des situations très difficiles telles que des inondations.

Stéphane SIGNORET

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE COMPORTE UN ENJEU DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE. J'AIMERAIS ABORDER LA SITUATION DES ZNI. VOUS AVEZ DÉJÀ SOULIGNÉ L'IMPORTANCE DE LA PÉRÉQUATION. JE CROIS QUE VOUS SOUHAITIEZ METTRE EN AVANT L'ENJEU DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Antoine JOURDAIN

Dans les ZNI, le prix du mégawattheure d'électricité est compris entre 300 et 400 euros. La maîtrise de la demande d'énergie est donc un élément capital, qui est fortement poussé par la CRE. EDF-SEI collabore avec les AODE à la mise en place de systèmes d'éclairage avec des LED, ce qui a déjà permis de réduire la consommation et de réaliser des économies substantielles de CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité). Par ailleurs, nous avons installé des systèmes d'éclairage intelligents pour préserver la très riche biodiversité des ZNI, qui concentrent 80 % de la biodiversité botanique de la France. Nous installons également des dispositifs d'isolation contre la chaleur afin de réduire la consommation électrique.

Stéphane SIGNORET

MADAME DALLE, LES PLANS PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT (PPI) COMPORTENT DE NOMBREUX POINTS POSITIFS. TOUTEFOIS, ON OBSERVE PARFOIS DES ÉCHANGES TENDUS CONCERNANT LES NIVEAUX DES INVESTISSEMENTS CONSENTIS PAR CHACUN DES ACTEURS. JUSQU'OÙ POUVEZ-VOUS ALLER ET SUIVRE LES DEMANDES DES COLLECTIVITÉS, DONT LES ENGAGEMENTS DÉPASSENT PARFOIS LES MOYENS DONT VOUS DISPOSEZ ?

Aude DALLE

Les SDI et les PPI permettent de partager une vision des investissements sur la durée du contrat. Quatre thématiques principales sont prises en compte lorsqu'on étudie un SDI :

- Les investissements pour adaptation et modernisation des ouvrages ;
- Les investissements relatifs aux déplacements d'ouvrages à la demande de tiers ;
- Les investissements en lien avec les raccordements et les travaux à effectuer pour la transition écologique ;
- Les investissements liés au comptage.

En ce qui concerne l'adaptation et la modernisation des ouvrages, les contraintes réglementaires se sont beaucoup renforcées au cours des dernières années, en particulier depuis 2022. Ces investissements ne présentent pas de difficultés, mais il importe de les réaliser uniquement lorsqu'ils sont nécessaires pour la sécurité et pour respecter les obligations réglementaires. Une enveloppe a été accordée à GrDF pour réaliser ces investissements. Cette enveloppe ne devra pas être dépassée, sauf pour les investissements liés au gaz vert, comme les raccordements d'installations de production de biométhane et de stations de GNV/bioGNV. S'agissant des OPEX, il faudra étudier avec les territoires, les actions concertées qui pourront être mises en place. Nous en avons un très bel exemple avec un syndicat de l'Est de la France. Il s'agit clairement du modèle que nous souhaitons développer aujourd'hui.

Stéphane SIGNORET

MONSIEUR BUCHEL, LE RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ACCUEILLE DE NOMBREUSES ÉNERGIES RENOUVELABLES QUE L'ON DOIT RACCORDER. COMMENT TOUS CES INVESTISSEMENTS S'ARTICULENT-ILS DANS LE CADRE DES CONTRATS DE CONCESSION ?

Christian BUCHEL

J'aimerais auparavant revenir sur la maîtrise de la demande de l'énergie. Je trouve qu'on parle assez peu des actions les plus efficaces. Je pense notamment aux compteurs communicants, qui n'existent pas dans tous les pays européens. Cet outil facilite l'appréhension de la problématique de la précarité. En outre, je rappelle que les coupures d'électricité en cas d'impayés sont effectuées par les salariés d'Enedis. À ce titre, nous sommes profondément touchés par cette problématique, qui nous pousse à travailler avec les collectivités locales et les fournisseurs. En ce qui concerne les énergies renouvelables, on ne peut que se féliciter de la formidable croissance dans ce domaine. Vos réseaux sont en train de devenir la colonne vertébrale de cette transition. En 2024, le nombre de connexions est d'environ 250 000, contre 30 000 avant la crise sanitaire. On compte environ 200 000 installations de panneaux photovoltaïques par an. Ce processus est très rapide, notamment grâce au compteur Linky. Le délai de pose est de 26 jours, ce qui est inférieur au seuil fixé. On peut donc saluer cette performance de l'Entreprise.

Le photovoltaïque raccordé sur la basse tension inférieure à 36 kVA est en général installé sur les hangars agricoles, à l'écart des lieux de consommation. Nous nous sommes également fixé des objectifs des réductions de délai dans ce domaine. Le S21 est en très forte croissance, et nous sommes fiers de garder la maîtriser de cette progression.

Christian BUCHEL

Le raccordement des EnR concerne l'ensemble de la chaîne de valeur, en particulier la maîtrise d'ouvrage. Nous aidons des entreprises à s'implanter en France. Nous avons entendu la volonté de certaines AODE d'aller plus loin sur le sujet des MOA. J'insiste néanmoins sur le fait qu'il faut mettre en place des contrats de concession à l'épreuve du terrain, à l'épreuve du temps et à l'épreuve des coûts. C'est pourquoi nous avons lancé des expérimentations afin d'étudier les contraintes sur ces trois volets. Enfin, je tiens à saluer le travail réalisé par la FNCCR pour prendre en compte toutes les diversités. Notre Comité de suivi quadripartite se réunit régulièrement afin d'adapter le dispositif.

Guy HOURCABIE

Lorsque nous avons commencé à travailler sur le cahier des charges de concession dans les années 2015, Enedis ne souhaitait pas que les AODE réalisent la maîtrise d'ouvrage des raccordements de producteurs. Après de multiples négociations, les syndicats d'énergie ont obtenu le droit de réaliser des raccordements d'une puissance limitée à 6 kVA pour les installations des particuliers et à 36 kVA pour les bâtiments publics. Ces seuils étaient, dès l'origine, notoirement insuffisants. Après la reprise des négociations, le protocole d'accord prévoit désormais des seuils de 36 kVA pour les installations individuelles et de 120 kVA pour les bâtiments publics, limite que nous jugeons encore insuffisante. Notre protocole comporte donc une clause de revoyure rapprochée. La réalisation de 50 opérations en France l'année prochaine donnera lieu à un bilan après un an qui démontrera notre capacité à mener à bien cette tâche. À terme, nous prévoyons de réaliser des raccordements jusqu'à 250 kVA limite de la moyenne tension. J'aimerais aborder enfin le sujet du Fonds d'aides aux collectivités pour l'électrification rurale (FACÉ) qui a été créé en 1936. Il ne s'agit pas d'une subvention destinée à la réalisation de travaux d'électrification rurale, mais bien d'un instrument de péréquation qui tient compte du fait que l'installation des réseaux en milieu urbain est beaucoup moins onéreuse qu'en milieu rural.

Le montant de ce fonds n'a pas été revalorisé depuis 2012, malgré l'érosion monétaire et la croissance exponentielle des besoins. Nous allons donc prendre une motion que nous enverrons rapidement aux ministères afin de souligner la nécessité de revaloriser les montants des aides. Le FACÉ doit être doté raisonnablement pour tenir compte notamment de l'apparition de nouveaux besoins et des nombreux projets que nous avons pour accélérer la transition énergétique sur nos territoires.

Philippe AUVRAY

Je confirme que le seuil de 120 kVA est insuffisant. Nous souhaiterions pouvoir réaliser des raccordements jusqu'à 250 kVA. Il est à noter que les syndicats d'énergie sont tout à fait capables de réaliser ce travail et peuvent le faire plus rapidement qu'Enedis.

Christian BUCHEL

Je tiens juste à préciser que les décisions concernant le FACÉ ne sont pas de notre fait. Nous réussissons à travailler en respectant l'enveloppe existante. Les chantiers que nous réalisons répondent aux finalités fixées en amont. Concernant les raccordements, nous avons une vision d'ensemble de la chaîne et ferons le bilan de manière transparente comme cela est prévu. Le protocole définit la méthode d'évaluation des forces et des faiblesses de ces expérimentations.

Stéphane SIGNORET

Vous êtes en bonne voie et je ne doute pas que nous en reparlerons dans deux ans en citant de nombreux bons exemples. Je vous propose de prendre des questions dans l'assistance.

Monsieur René GALY (de la salle),

Vice-président du Syndicat mixte d'électricité de la Martinique (SMEM)

Ce matin, j'ai entendu le Directeur d'EDF parler longuement des ZNI et j'ai compris qu'il portait une attention particulière à ces territoires. Monsieur JOURDAIN a évoqué la question de l'innovation en Guyane. Qu'en est-il de la Martinique et de la Guadeloupe ?

Antoine JOURDAIN

En Martinique, nous sommes en train de mettre au point les batteries qui reprennent les services système. Nous disposerons de batteries d'une puissance de 5 mégawatts capables de reprendre la réserve rapide en cas de coupure. Par ailleurs, nous connecterons en 2025 les parcs éoliens de plusieurs dizaines de MW situés dans le nord de la Martinique. Ces parcs sont les plus productifs en termes d'heures à l'année. Par ailleurs, ces éoliennes s'arrêtent environ 2 ou 3 heures chaque jour pour laisser passer les chauves-souris et préservent ainsi la biodiversité. Il faut souligner l'originalité de ce mode de fonctionnement, qui n'existe qu'en Martinique et à La Désirade. En Guadeloupe, nous disposons d'un compensateur synchrone, qui a été testé cette année. Cet appareil est capable de reprendre directement la fréquence en cas de diminution, ce qui évite les délestages.

Daniel CHARBONNEL (de la salle),

Vice-président de Territoire d'énergie Isère

Concernant la maîtrise d'ouvrage, il me semble que nous avons perdu l'esprit de la loi de 1946, dont l'article 36 précise que « Les collectivités locales concédantes conservent la faculté de faire exécuter en tout ou en partie à leur charge, les travaux de premier établissement, d'extension, de renforcement et de perfectionnement des ouvrages de distribution ». La FNCCR et les syndicats d'énergie sont donc en droit de décider de réaliser des raccordements d'une puissance allant jusqu'à 250 kVA.

Stéphane SIGNORET

CETTE RÈGLE S'APPLIQUE-T-ELLE AU RACCORDEMENT DE LA PRODUCTION ?

Daniel CHARBONNEL

Cette loi s'applique à d'autres schémas. Partagez-vous cette interprétation, Monsieur HOURCABIE ?
Les querelles de longue date à ce sujet n'ont pas lieu d'être.

Guy HOURCABIE

Les temps ont changé depuis la promulgation de cette loi en 1946. Des évolutions ont eu lieu et d'autres textes ont été publiés. Je ne peux pas vous contre dire. Les syndicats peuvent faire beaucoup, mais n'ont pas la prétention de vouloir tout faire. La répartition de la maîtrise d'ouvrage s'opère via le contrat de concession. Certaines tâches sont très bien réalisées par Enedis. De nombreux reproches ont été émis concernant la longueur des délais de raccordement. Nous estimons que les AODE seront capables de mener ce travail aussi bien. C'est pourquoi nous insistons sur le fait de pouvoir raccorder les producteurs afin d'accélérer la transition énergétique conjointement

Daniel CHARBONNEL

Il va sans dire que les choses ont changé en 80 ans. Toutefois, l'esprit de la loi est, en principe, resté. Si on estime, comme vous le dîtes, que nous sommes capables de mieux effectuer certaines tâches, il n'y a aucune raison qu'Enedis s'y oppose.

Christian BUCHEL

Outre la loi et l'esprit de la loi, il faut tenir compte du contrat. Ce qui fait vivre le contrat de concession à l'épreuve du terrain, du temps et des coûts, c'est la force du modèle français. Le contrat de concession repose sur deux parties prenantes. Nous avons aujourd'hui la maturité de part et d'autre et la posture permettant de faire vivre ce contrat en y apportant les adaptations nécessaires aux défis actuels.

François-Annet de FERRIÈRES (de la salle),

Directeur du Territoire d'énergie
de la Charente-Maritime

Madame LAIGNEAU a confirmé ce matin qu'Enedis allait éradiquer les fils nus. Dans les zones rurales, les syndicats d'énergie s'acquittent de cette tâche, grâce au FACÉ. En revanche, elle sera très difficile à mener à bien dans les zones urbaines pour plusieurs raisons, notamment car il s'agit souvent de sites classés, où il faut procéder à des travaux d'enfouissement très onéreux. Si Enedis dispose de fonds destinés aux travaux d'enfouissement en zones classées en Charente-Maritime, nous sommes intéressés, dans la mesure où il est possible d'accompagner l'enfouissement par l'éclairage public et par les réseaux de télécommunication.

Par ailleurs, nous constatons qu'un volume significatif du FACÉ est consacré aux renforcements et notre syndicat ne parvient pas à tout dépenser. Nous n'avons pas de fiches de proposition de travaux d'Enedis. On nous a promis que ces fiches seraient bientôt disponibles et que nous trouverions du personnel pour travailler. Toutefois, les nombreux raccordements de producteurs nécessitent de nombreuses personnes d'Enedis pour fournir ces fiches. Chaque année, nous sommes obligés de restituer entre 500 k€ et 1 M€ au FACÉ. Enfin, l'île de Fort Boyard n'étant pas approvisionnée en électricité, je me demandais si elle pourrait être ajoutée aux ZNI.

Christian BUCHEL

Merci d'avoir abordé le cas de la Charente-Maritime. Ce département comptait quatre contrats avant la renégociation. Il n'existe plus désormais qu'un seul contrat en Charente Maritime, qui est exemplaire. Concernant les fils nus, le remplacement des fils nus par de la torsade est très satisfaisant et répond à la finalité climatique. C'est pourquoi nous encourageons le recours à cette technique, notamment dans notre dialogue avec la FNCCR. La résorption des fils nus n'exige pas nécessairement des travaux d'enfouissement. Notre politique nationale intègre les diversités territoriales.

Antoine JOURDAIN

En réponse à la dernière question, je ne vois pas d'inconvénient à effectuer un diagnostic. Il me semble que ce réseau est considéré comme un réseau privé. Toutefois, nous pourrions vérifier si nous sommes en mesure de vous aider pour la production.

Philippe AUVRAY

Je rappelle que la FNCCR agit en faveur d'une augmentation de la dotation du CAS FACÉ. On peut dès lors regretter que vous soyez dans l'obligation de restituer des fonds. Je pense qu'il s'agit peut-être plutôt d'un problème de répartition. Dans mon syndicat, la remontée des données permet d'ajuster l'enveloppe du FACÉ dédiée aux renforcements en tenant compte du nombre de clients mal alimentés. On constate alors une baisse de la dotation destinée aux renforcements qui s'accompagne d'une augmentation de la dotation destinée à l'éradication des fils nus. En tout état de cause, nous dépensons l'intégralité des fonds qui nous sont attribués.

Stéphane SIGNORET

Je vous propose de clore cette table ronde et d'applaudir les intervenants. Bonne fin d'après-midi à toutes et à tous.

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Patrice DIAZ

ÉNERGIE

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Table ronde 6 - Mercredi 26 juin 2024 - 16h00

ÉNERGIES RENOUVELABLES : JE T'AIME, MOI NON PLUS

INTERVENANTS

Animation par Stéphane Signoret

Cédric BOISSIER
Directeur du projet Accélération des EnR, Enedis

Frédéric MARTIN
Directeur général adjoint, GrDF

Stéphanie MODDE
Vice-présidente à la Transition Écologique de la région Bourgogne-Franche-Comté

Cédric PHILIBERT
Chercheur associé, Centre Énergie Climat, IFRI

Dominique RAMARD
Président du Syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor – Territoire d'énergie Côtes-d'Armor, Vice-président de la commission EnR-MDE de la FNCCR

Alexandre ROESCH
Délégué général du Syndicat des Énergies Renouvelables

Stéphane SIGNORET

Merci à toutes et tous pour votre présence à cette table ronde sur les énergies renouvelables, magnifiquement intitulée « Je t'aime, moi non plus ».

***Stéphanie MODDE**, vous êtes Vice-présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté, en charge de la transition écologique.*

***Frédéric MARTIN**, vous êtes directeur général adjoint de GRDF.*

***Cédric BOISSIER**, vous êtes en charge du projet Accélération des énergies renouvelables chez Enedis.*

***Alexandre ROESCH**, vous êtes délégué général du Syndicat des Énergies Renouvelables. Vous représentez **Jules NYSSEN**, Président du SER, à cette table ronde.*

***Dominique RAMARD**, vous êtes Président du Syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor et Vice-président de la FNCCR.*

***Cédric PHILIBERT**, vous êtes analyste spécialisé dans l'énergie et le climat. Vous avez longtemps travaillé au sein de l'Agence internationale de l'énergie. Vous êtes aussi l'auteur de deux ouvrages :* Pourquoi tant de haine ? *(qui porte sur les éoliennes) et* Pourquoi la voiture électrique est bonne pour le climat ?

Stéphane SIGNORET

ALEXANDRE ROESCH, POURRIEZ-VOUS NOUS DRESSER LE TABLEAU DES DYNAMIQUES ACTUELLES DES FILIÈRES RENOUVELABLES ET NOUS FAIRE PART DE VOTRE ANALYSE SUR LE RETARD PRIS PAR LA FRANCE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS ?

Alexandre ROESCH

Bonjour à toutes et tous, et merci beaucoup à la FNCCR pour son invitation. Le Syndicat des énergies renouvelables représente 11 filières. Il me paraît donc difficile de vous présenter succinctement les grandes dynamiques en jeu, mais nous pourrons aborder ce sujet dans les questions-réponses.

Pour réussir la transition énergétique, nous aurons besoin de produire davantage d'électricité, mais cela ne suffira pas. Il nous faudra aussi produire de la chaleur renouvelable et des gaz renouvelables. Il faut savoir que 60 % de l'énergie consommée en France est d'origine fossile et importée. Une large part de cette énergie est utilisée pour produire de la chaleur, dans les bâtiments ou l'industrie. La décarbonation implique donc le développement des énergies renouvelables dans la production de chaleur.

Aujourd'hui, 27,2 % de la chaleur consommée par les Français est d'origine renouvelable. Cette part est significative, mais elle reste en retard par rapport à la trajectoire cible. Le bois énergie, qui est la prochaine source d'énergie renouvelable en France, connaît une bonne dynamique. Suite à la guerre en Ukraine, la population s'est équipée de systèmes de chauffage au bois, moins coûteux. Cette filière est en plein développement.

Nous percevons également une dynamique positive en matière de géothermie, et un plan d'action a été présenté par le gouvernement. Cependant, nous voyons déjà apparaître un goulet d'étranglement lié à la disponibilité des foreurs.

S'agissant des unités de valorisation énergétique des déchets, je rappellerai qu'une vingtaine d'entre elles ne sont pas encore raccordées à des réseaux de chaleur. C'est une source d'opportunités pour les collectivités. Enfin, la filière solaire thermique a gagné en compétitivité au cours des dernières années, notamment dans l'industrie. En matière de solaire photovoltaïque, nous observons une forte accélération depuis 2021, portée notamment par l'autoconsommation.

Dans le domaine de l'éolien en mer, la France est en retard au regard des capacités installées. Elle possède aujourd'hui trois parcs éoliens. L'ambition est élevée, puisqu'il s'agit de raccorder 18 GWh au réseau d'ici 2035. Un grand débat public a été ouvert sur les quatre façades littorales afin de favoriser le co-usage et le partage de l'espace maritime. C'est à cette condition que les autres pays européens sont parvenus à développer l'éolien en mer. Enfin, je voudrais souligner que la France détient un tiers des capacités européennes de production d'énergie éolienne en mer. Pour sa part, la filière de l'éolien terrestre est en stagnation, à 1,5 GWh par an.

L'hydroélectricité présente un véritable potentiel, notamment à travers le renouvellement des installations existantes. De nombreux projets de construction de stations de transfert d'énergie par pompage sont en préparation, mais ils nécessitent une clarification du régime des concessions hydroélectriques.

Enfin, la filière des gaz renouvelable a connu une croissance de 31 % entre 2022 et 2023. Si le cadre économique des installations inférieures à 25 GWh par an a été stabilisé, nous attendons une clarification du cadre applicable aux installations de taille supérieure.

J'en viens au retard pris par la France sur ses objectifs, qui est regrettable. De fait, si les objectifs 2020 avaient été atteints, la France n'aurait pas subi les difficultés critiques de l'hiver 2022, où elle a frôlé le black-out. Elle aurait pu compter sur 70 TWh de marge additionnelle. Il faut donc impérativement accélérer la dynamique. Avec son plan d'action national Énergie Climat, la France s'est fixé un objectif de décarbonation sans définir de cible pour les énergies renouvelables. Nous ne sommes pas favorables à cette méthode, qui laisse croire que toutes les solutions de décarbonation sont substituables entre elles – ce qui est faux.

Alexandre ROESCH

Il faudra certes électrifier les usages pour décarboner l'énergie, mais dans les dix prochaines années, seules les énergies renouvelables électriques seront en capacité de répondre à cette demande. Les futurs réacteurs nucléaires n'arriveront pas avant 2035 ou 2037. C'est pourquoi il nous semble nécessaire d'afficher une ambition spécifique pour les énergies renouvelables.

Stéphane SIGNORET

MONSIEUR PHILIBERT, MERCI DE NOUS AVOIR REJOINTS EN VISIOCONFÉRENCE. D'APRÈS VOUS, QUEL PROFIL LES ÉNERGIES RENOUVELABLES POURRAIENT-ELLES PRENDRE À L'AVENIR, SELON LES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS ?

Cédric PHILIBERT

Je vous propose, en quelques minutes, de réinscrire les renouvelables dans le contexte de la transition écologique, en France, en Europe et dans le monde.
En 2021, la France consommait 1 600 TWh, dont 58 % provenant d'énergies fossiles, 27 % d'électricité et 15 % d'énergies renouvelables. Dans le plan national bas carbone, la consommation tomberait à 900 TWh en 2050, grâce aux économies d'énergie et à l'électrification des usages. Dans ce scénario, la part de l'électricité passerait de 27 à 56 %, celle des énergies renouvelables atteindrait 40 %, et les énergies fossiles seraient quasiment inexistantes.

Nous retrouvons des projections analogues à l'échelle européenne. Il y a deux mois, EDF a élaboré une proposition pour 15 pays d'Europe. Elle prévoit une diminution de 40 % de l'énergie finale, et une augmentation de la part de l'électricité de 21 à 57 %. D'autres ressources (biocarburants, chaleur, hydrogène, e-fuel…) compléteraient ce mix. Le fait essentiel est bien la décarbonation par l'électricité.
Dans le scénario élaboré par EDF, la part du nucléaire augmente en valeur absolue, mais diminue en valeur relative (de 25 à 16 %). La part de l'hydraulique passerait de 11 % à 6 %. En revanche, la part du solaire passerait de 7 à 24 %, celle de l'éolien terrestre grimperait à 22 % et celle de l'éolien maritime à 22 %. Ainsi, 68 % de l'énergie consommée serait issue des énergies renouvelables variables. Ces projections sont d'autant plus dignes d'intérêt qu'elles émanent d'EDF, le plus gros fournisseur européen d'énergie pilotable.

À l'échelle mondiale, la part de l'électricité dans la demande finale d'énergie bondirait de 20 à 50 %.

Les énergies fossiles devraient disparaître vers 2040. La part du nucléaire augmenterait en valeur absolue, mais peinerait à se maintenir. L'hydroélectricité progresserait légèrement, à la faveur des grands barrages construits dans les pays en développement. L'éolien et le solaire assureraient les deux tiers de la production d'électricité, qui représente la moitié de l'énergie finale. Le rôle de l'éolien et du solaire dans la dynamique de décarbonation se révèle donc primordial.

Pour terminer, j'aimerais évoquer la question de l'utilisation des surfaces. Tandis qu'un hectare de culture en bioéthanol permet de parcourir 42 600 km, un hectare cultivé en agrivoltaïsme permet de réaliser 7 millions de kilomètres. Selon les calculs, le ratio est compris entre 1 sur 100 et 1 sur 300. L'électrification et les énergies renouvelables restent donc le vecteur essentiel de la décarbonation.

Stéphane SIGNORET

MERCI BEAUCOUP POUR CES PRÉCISIONS. MONSIEUR MARTIN, QUELLE EST VOTRE ANALYSE DE CES ENJEUX ?

Frédéric MARTIN

Il me paraît important de souligner que nous ne connaissons pas encore la moitié des technologies qui existeront d'ici 30 ans. Une chose est certaine : nous devons décarboner au plus vite la production d'énergie. La France a pris du retard sur ses objectifs, et nous aurons besoin de toutes les sources d'énergie pour atteindre notre but. Dans cette perspective, les ENR sont absolument indispensables.

Frédéric MARTIN

Nous vivons un moment de bascule, avec un changement de modèle. Depuis la Seconde guerre mondiale, nous avons centralisé les outils de production. Depuis une dizaine d'années, un mouvement inverse est enclenché : les outils de production locaux se développent dans tout le pays. Progressivement, le système régalien cède la place à un système territorial. Chaque territoire doit mettre à profit les ressources qui lui sont propres.

Avec la guerre en Ukraine, la population a compris qu'il était préférable de maîtriser son approvisionnement énergétique plutôt que d'être exposé aux fluctuations des marchés nationaux et internationaux. Nous percevons d'ailleurs un véritable intérêt des citoyens envers la méthanisation ou la géothermie, dont ils comprennent la valeur ajoutée. En outre, il existe désormais des technologies capables de répondre aux attentes des territoires.

Deux grands piliers vont donc coexister en France : un pilier régalien et un pilier territorial. Aujourd'hui, les territoires connaissent bien leurs ressources. Dans toutes les énergies, les silos tombent. C'est une excellente opportunité.

À côté du biométhane et de l'hydrogène, le CO_2 biogénique capté est une source émergente de valorisation dans les territoires, car il constitue l'une des principales composantes du futur carburant dans l'aviation.

Malgré le retard pris, la dynamique s'accélère. Il s'agit de libérer les énergies, de casser les silos, d'améliorer l'agilité et de renforcer l'acceptabilité. Il faut faire confiance aux territoires pour s'approprier leur politique énergétique. Cette évolution me paraît à la fois saine et logique.

Stéphane SIGNORET

MONSIEUR RAMARD, COMMENT ABORDEZ-VOUS CES ENJEUX À L'ÉCHELLE DE VOTRE TERRITOIRE OU DE LA FNCCR ?

Dominique RAMARD

Bonjour à toutes et tous.

Si certains territoires parviennent à dire « Je t'aime » aux énergies renouvelables, le syndrome NIMBY ou « *Not in my backyard* »[1] reste très prégnant.

Je constate que bon nombre de nos concitoyens ont des positions très tranchées sans vraiment savoir de quoi il est question.

Dominique RAMARD

À mon sens, la population française n'est pas assez acculturée aux questions touchant à l'énergie. Une grande part de nos concitoyens ignore qu'il existe d'autres formes d'énergie que l'électricité. Pourtant, nous consommons d'abord des produits pétroliers fossiles, et nous avons besoin de chaleur. La trajectoire que nous allons connaître ne se résume pas à l'électrification : en réalité, elle repose sur une diversification des sources d'énergie.

Il en résulte que chaque territoire devra définir sa propre trajectoire, en fonction de ses spécificités. Pour ce faire, il faudra s'attacher à expliquer aux habitants le travail à entreprendre pour trouver la meilleure équation énergétique territoriale. Cela implique de sortir de la posture infantilisante envers nos concitoyens qui a été observée jusqu'à présent dans le domaine de l'énergie. Non seulement ils n'ont pas été convenablement informés, mais nous leur avons aussi laissé croire que la collectivité ferait tout à leur place. Il s'agit aujourd'hui de susciter chez les citoyens l'envie de participer à la nouvelle trajectoire énergétique, et cela nécessitera un véritable changement de culture.

À la FNCCR, tous les territoires manifestent leur intérêt pour cette démarche. La trajectoire sera forcément différente d'un territoire à l'autre, en fonction de leurs capacités et particularités. Vraisemblablement, les territoires seront amenés à combiner différentes sources d'énergie.

En ce sens, les exercices d'accélération des énergies renouvelables ont été un levier d'appropriation pour certains territoires. J'ai été agréablement surpris du succès de ces démarches, qui ont permis de relativiser certaines oppositions.

1 - Note du rédacteur : l'expression anglo-saxonne « *Not in my backyard* » peut être traduite par « pas près chez moi » et désigne l'attitude consistant à approuver un concept, pourvu qu'il se réalise ailleurs, ou à refuser un projet du fait de sa proximité avec le lieu d'habitation.

Dominique RAMARD

Le débat sur les rôles respectifs du nucléaire et des EnR s'est un peu apaisé. Puisque la trajectoire en matière de nucléaire est relativement claire, il convient de préciser l'orientation à suivre pour les énergies renouvelables.

La décarbonation est une urgence absolue. Elle présente des enjeux de souveraineté et de sécurité. Pour gagner ce combat, des moyens conséquents sont à déployer. Tous les territoires participeront à ces efforts collectifs, à travers leur mix énergétique.

Stéphane SIGNORET

STÉPHANIE MODDE, LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ S'EST DOTÉE D'UNE FEUILLE DE ROUTE POUR PROMOUVOIR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES. QUELLES SONT VOS AMBITIONS DANS CE DOMAINE ? JE CROIS SAVOIR QUE VOUS SOUHAITEZ DEVENIR UNE RÉGION À ÉNERGIE POSITIVE.

Stéphanie MODDE

Notre scénario REPOS (Région à Énergie Positive) voté en 2020 repose effectivement sur un mix énergétique. Pour bien appréhender les enjeux globaux liés à l'énergie, nous mettons en avant les exigences de sobriété (en nous inspirant du scénario conçu par l'association NégaWatt), d'efficacité énergétique et de mix énergétique.

Nous avons pris du retard dans la mise en œuvre de notre feuille de route, qui est très ambitieuse. Il va donc falloir accélérer la dynamique et accomplir en sept ans les actions que nous n'avons pas encore déployées.

La Bourgogne-Franche-Comté est une région pionnière dans l'éolien terrestre. Elle possède aussi des ressources hydrauliques, mais ne dispose pas de capacités supplémentaires dans ce domaine. Par ailleurs, le bois énergie constitue une ressource majeure, puisque les forêts occupent 37 % de la surface de notre région. Néanmoins, cette opportunité doit être utilisée avec la plus grande vigilance, car cette ressource est très fragilisée. Enfin, le solaire connaît un développement très fort. Dans un premier temps, les panneaux photovoltaïques sont posés en priorité sur les friches, les ombrières et les toitures. Nous réfléchirons ensuite aux utilisations des sols, la priorité étant donnée aux cultures vivrières.

Notre feuille de route exige de multiplier par 4 les énergies renouvelables d'ici 2050. Cela passera par un travail d'appropriation et d'acculturation. La Bourgogne-Franche-Comté a joué un rôle pionnier dans l'éolien terrestre, mais les nouveaux projets sont systématiquement freinés par des recours. Nous travaillons avec les élus locaux, mais aussi avec l'ADEME. Nous avons créé des postes de conseil en énergie partagée dans l'ensemble des territoires.

Il s'agit d'aller à la rencontre des maires et des acteurs locaux pour les sensibiliser et les accompagner. Les zones d'accélération nous permettront d'affiner ce travail. Il convient aussi d'adapter les initiatives aux spécificités des territoires.

Stéphane SIGNORET

LA PRÉSIDENTE D'ENEDIS, MARIANNE LAIGNEAU, NOUS A EXPLIQUÉ CE MATIN QU'UNE PART IMPORTANTE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES EST DÉSORMAIS RACCORDÉE AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION. MONSIEUR BOISSIER, POURRIEZ-VOUS NOUS RAPPELER LA DYNAMIQUE ENVISAGÉE ? CETTE DERNIÈRE EST-ELLE COHÉRENTE AU REGARD DES OBJECTIFS DE COURT TERME QUE S'EST FIXÉS LA FRANCE ?

Cédric BOISSIER

90 % des énergies renouvelables - dont la totalité du photovoltaïque et les deux tiers de l'éolien terrestre - sont aujourd'hui raccordés au réseau de distribution. Sur ce sujet, ma position est plutôt optimiste.

Dans les trajectoires de long terme élaborées par l'ADEME ou RTE, ou comme dans le discours de Belfort du Président de la République, il est prévu de déployer 5 GWh supplémentaires d'énergies renouvelables par an jusqu'en 2050.

Cédric BOISSIER

À terme, la capacité du photovoltaïque augmenterait de 100 GWh, celle de l'éolien terrestre de 20 à 30 GWh et celle de l'éolien maritime de 40 GWh. Il est à noter que l'éolien maritime est raccordé au réseau de transport, et non au réseau de distribution.

Je rappelle qu'il y a trois ans seulement, la production d'énergies renouvelables raccordées au réseau était inférieure à 2 GWh par an, dont deux tiers assurés par l'éolien terrestre. En 2023, cette production a bondi pour atteindre 4,2 GWh. En 2024, elle devrait avoisiner les 5 GWh. Nous devrions donc parvenir à atteindre l'objectif dès 2024. Cette progression est tirée par l'énergie photovoltaïque, même si de nouveaux projets d'éolien terrestre se concrétisent.

Mais le photovoltaïque connaît une véritable explosion, sur tous les segments de clients et presque partout en France. Quelques chiffres vous permettront de mesurer la rupture à opérer pour raccorder les nouvelles capacités d'énergies renouvelables. En 2022, 50 000 petits producteurs (des particuliers) étaient raccordés au réseau. En 2023, ils étaient au nombre de 200 000. Ils devraient être entre 250 000 et 300 000 en 2024, et franchir la barre des 400 000 en 2025. Dès 2024, ce segment jusqu'alors anecdotique représentera 1 GWh.

Stéphane SIGNORET

JE RETIENS DE VOS EXPLICATIONS QUE L'AUTOCONSOMMATION EST EN PLEIN ESSOR.

Dominique RAMARD

La grande majorité de ces petits consommateurs consomment 99 % de l'énergie produite et revendent leur surplus. Cette production d'énergie représente 20 % de l'objectif. Le segment « intermédiaire » est constitué à 80 % d'agriculteurs installant des panneaux photovoltaïques sur leur hangar. Sur ce segment, le nombre de raccordements est passé de 6 000 en 2022 à 9 000 en 2023 et près de 15 000 en 2024. À terme, cette puissance pourrait atteindre près de 2 GWh. Par conséquent, les panneaux photovoltaïques généreront 3 GWh supplémentaires. C'est un bouleversement colossal, tant en nombre qu'en impact sur le réseau. Quant aux grandes fermes photovoltaïques, leur création requiert beaucoup de temps. Nous ne voyons pas encore de rupture dans ce domaine. Toutefois, la solarisation des parkings et l'agrivoltaïsme devraient renforcer la dynamique.

Pour accompagner cette trajectoire, il sera indispensable de développer des infrastructures, ce qui implique des investissements humains et financiers. Dans les années à venir, Enedis recrutera 10 000 collaborateurs, dont près de 30 % seront dédiés à l'accélération des EnR. Enedis mobilisera également 96 Mds€ d'investissements d'ici à 2040, dont 10 Mds€ assignés au raccordement des EnR.

Malgré les difficultés rencontrées par Enedis, par les producteurs et par les territoires, la dynamique est bien enclenchée. Il reste à la faire perdurer.

Stéphane SIGNORET

J'EN VIENS AUX ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES. MONSIEUR RAMARD, COMMENT VOTRE TERRITOIRE, LES CÔTES-D'ARMOR, S'EST-IL APPROPRIÉ CES ZONES D'ACCÉLÉRATION ?

Dominique RAMARD

Les résultats ont été très variables. Une commune a refusé de participer, en créant une zone d'interdiction. 18 % seulement des communes ont répondu à la demande globale de l'État, en déposant la délibération et le zonage sur la plateforme dédiée. D'après les données communiquées au Comité régional de l'énergie, 35 % des communes bretonnes ont fait remonter les informations demandées. Une deuxième relance est prévue cet automne.

Les services de l'État se disent optimistes, faisant valoir que les communautés de communes et d'agglomération ont déjà travaillé sur la planification des schémas directeurs des énergies renouvelables et de récupération.

Dominique RAMARD

En outre, ils arguent du fait que des études complémentaires, énergie par énergie, ont été réalisées. Ces travaux aideront les communes à documenter les zones d'accélération sur la plateforme de l'État.

Je profite de cette intervention pour vous annoncer que la FNCCR lancera un appel à manifestation d'intérêts, à l'intention des syndicats d'énergie ou collectivités, pour contribuer à cette planification. La démarche sera conduite en partenariat avec Efficacity, un institut de recherche qui cofinancera entre 40 et 65 % de ces études complémentaires. Cette action permettra d'approfondir la trajectoire d'atténuation sur les énergies renouvelables, mais aussi sur la sobriété. Nous pourrons ainsi améliorer le diagnostic local tout en répondant aux attentes de l'État sur les zones d'accélération.

Cédric PHILIBERT

J'ai bien écouté les propos de Monsieur BOISSIER. Je me réjouis de l'envolée du solaire, qui ne me surprend pas. Je voudrais toutefois souligner que le faible développement de l'éolien constitue une réelle problématique. Dans les projections d'EDF, la part du solaire passerait à 24 %, tandis que l'énergie éolienne représenterait 44 % du mix. Nous avons donc impérativement besoin de l'éolien, et singulièrement de l'éolien terrestre, plus rapide à installer que l'éolien maritime.

Je rappelle que la France est encore un pays tempéré. La consommation d'énergie est deux fois plus importante en hiver qu'en été. Or, si l'énergie solaire est moins abondante en hiver qu'en été, c'est le contraire pour l'éolien. Par conséquent, il est indispensable d'accroître la part de l'éolien pour équilibrer l'approvisionnement en énergie tout au long de l'année. Bref, nous devons accélérer dans le domaine de l'éolien terrestre.

Stéphane SIGNORET

FRÉDÉRIC MARTIN, LE TRAVAIL MENÉ SUR LES ZONES D'ACCÉLÉRATION VOUS PARAÎT-IL PERTINENT, EN CE QUI CONCERNE LE GAZ ?

Frédéric MARTIN

À l'instar de certains intervenants, j'observe que cette démarche a eu le mérite de sensibiliser les acteurs de terrain en matière de développement des EnR, qu'il s'agisse des élus ou de la population. Nous avons notamment pu échanger sur la valorisation des ressources locales (géothermie, déchets, bois…). Ainsi, de nombreuses personnes ont pu se familiariser à la diversité des énergies.

Malgré l'absence de nombreux retours, les remontées confirment nos propres estimations sur le droit à l'injection, s'agissant du gaz. Nous disposons aujourd'hui d'un potentiel cohérent, et ce constat rejoint les analyses des territoires dans leur SRADDET.

Nous avons également compris le bénéfice d'une explication auprès des personnes contributrices, qui ont pu mesurer la valeur apportée par les zones d'accélération. J'aime beaucoup l'intitulé de cette table ronde : « Je t'aime, moi non plus ». Lorsqu'une personne décide d'installer un panneau photovoltaïque sur sa toiture, c'est bien parce qu'elle y trouve un intérêt.

Aujourd'hui, plus de 80 % des méthaniseurs sont raccordés au réseau de distribution. La capacité actuelle est de 12 TWh, et la clarification sur les tarifs nous a permis d'enregistrer 12 TWh supplémentaires en projet – ce qui porterait le potentiel total à 24 TWh. Nous attendons des éclaircissements au sujet des autres outils de production pour les puissances supplémentaires.

À l'horizon 2030, si les verrous administratifs sont levés et les décisions locales simplifiées, les réseaux de distribution devraient pouvoir couvrir 50 % des usages domestiques. C'est un pourcentage considérable.

Encore une fois, la première condition pour favoriser une accélération est d'en démontrer l'intérêt aux usagers. Les énergies renouvelables touchent surtout la population si elles bénéficient aux acteurs locaux. Pour prendre l'exemple de la méthanisation, nous avons beaucoup échangé sur les gains. Dès que les agriculteurs ont accepté d'ouvrir leur exploitation aux visites, nous avons encouragé les habitants, avec l'aide des territoires, à découvrir ces projets. Dès l'instant où les projets sont partagés, l'acceptabilité s'améliore considérablement. D'où la nécessité de discuter de ces projets au niveau local.

Enfin, la force des territoires tient à la réplicabilité des projets : toute action dont l'efficacité a été démontrée sera facilement reprise par d'autres territoires. Or, la palette de solutions est très diversifiée.

Stéphane SIGNORET

MONSIEUR BOISSIER, JE CROIS SAVOIR QUE VOUS AVEZ OUVERT UNE PLATEFORME PERMETTANT AUX COLLECTIVITÉS DE MIEUX CONNAÎTRE LES ACTIONS MENÉES SUR LEUR TERRITOIRE.

Cédric BOISSIER

Nous avons contribué à la plateforme nationale d'appui aux collectivités pour la préparation des zones d'accélération des EnR. En travaillant sur ce sujet, nous avons perçu un besoin d'une planification cohérente à tous les échelons du territoire. La planification ascendante, portée par les communes, est un moyen d'obtenir de la visibilité sur les mesures à mettre en œuvre dans les territoires.

Nous nous sommes donc mobilisés pour accompagner les collectivités dans ce domaine. Outre notre contribution à la plateforme nationale, nous avons mobilisé l'ensemble de la filière territoriale d'Enedis : près de 500 collaborateurs ont été formés pour rencontrer les élus, avec les AODE, afin de partager les enjeux du réseau et de proposer des outils d'aide à la décision et à la communication.

9 000 communes ont fait remonter leurs zones d'accélération EnR. En tout état de cause, nous avons besoin de ces échanges pour favoriser l'acceptabilité de nos EnR en particulier, et plus largement pour l'acceptabilité de tous nos ouvrages – notamment nos postes sources et nos réseaux. Le travail en faveur de l'acceptabilité et de la planification constitue un enjeu majeur pour nous, et c'est la raison pour laquelle nous sommes présents dans les comités régionaux d'énergie.

Pour terminer, je voudrais vous citer un chiffre édifiant : un euro d'investissement dans les EnR exige environ un euro d'investissement dans les réseaux. Il faut donc veiller à intégrer les problématiques de réseaux dans les décisions.

Frédéric MARTIN

Les zones d'accélération se sont opérées à l'échelle de la commune. Or, en fonction du type d'énergie considéré, la maille communale n'est pas forcément la plus pertinente. L'exercice a permis de croiser différents points de vue, ce qui est positif.

D'autre part, je tiens à rappeler que la priorité consiste à réduire les niveaux de consommation de 40 % pour que l'équation financière reste viable. Pour atteindre cet objectif, il convient d'être extrêmement rigoureux dans la gestion des réseaux.

Dominique RAMARD

La FNCCR ne peut qu'abonder dans ce sens. Il est inutile de produire de l'énergie si les réseaux ne sont pas dimensionnés pour la recevoir. Certains collègues connaissent déjà des difficultés dans leur schéma de raccordement aux EnR : avant même de construire leur nouveau schéma, ils savent que toute l'énergie produite ne pourra pas être injectée dans leurs réseaux.

J'ajoute que tous les réseaux vont être mobilisés. Les réseaux de gaz et de chaleur nécessiteront des investissements conséquents. Puisqu'il s'agit de réseaux publics, ces investissements sont financés par l'argent public.

De notre point de vue, l'enveloppe du CAS FACE devrait être accrue pour financer les énergies renouvelables et la flexibilité, de manière à pouvoir atteindre les objectifs.

Stéphane SIGNORET

MADAME MODDE, QUEL REGARD PORTEZ-VOUS, À L'ÉCHELLE DE VOTRE RÉGION, SUR LES ZONES D'ACCÉLÉRATION ?

Stéphanie MODDE

L'échelle régionale nous semble particulièrement pertinente, car elle assure le lien entre l'État et les territoires.

À travers notre scénario REPOS, nous avions d'ores et déjà pris l'habitude de travailler avec les territoires. Dans ce cadre, nous avons organisé tout au long de l'année 2023 des webinaires à destination des territoires, en vue de présenter les différentes solutions d'énergies renouvelables. De nombreux retours d'expériences réussies ont pu être partagés. Nous avons également présenté la plateforme OPTEER, qui permet aux collectivités d'identifier le potentiel d'énergies renouvelables disponible sur leur territoire. Cet outil a facilité le travail dans les zones d'accélération.

À côté de la planification à l'échelle nationale, les territoires doivent pouvoir anticiper les besoins, identifier les infrastructures à renforcer et repérer les zones d'accélération.

En outre, nous avons organisé en 2023 une journée consacrée aux énergies renouvelables, en partenariat avec l'ADEME. Nous avons aussi développé une approche citoyenne des ENR, consistant à impliquer les citoyens dès le démarrage des projets.

Stéphanie MODDE

Grâce à cette méthode, nous pouvons apporter toutes les explications nécessaires et contrecarrer les réactions négatives.

Comme l'expliquait Frédéric MARTIN, les citoyens sont d'autant plus enclins à adhérer à un projet s'ils ont compris que l'argent investi profiterait à leur territoire. Il s'agit bien d'accompagner les acteurs en travaillant sur la maille la plus fine. Le fait est qu'un chantier colossal nous attend.

Stéphane SIGNORET

ALEXANDRE ROESCH, POUVEZ-VOUS NOUS EXPOSER VOTRE ANALYSE SUR LES ZONES D'ACCÉLÉRATION ET SUR LES FREINS À LEVER POUR DÉVELOPPER LES ENR ?

Alexandre ROESCH

Je suis convaincu que le premier frein tient à la mécompréhension de l'utilité sociale des énergies renouvelables. Tant qu'un citoyen est persuadé de l'inutilité de l'énergie éolienne, il a toutes les raisons de s'opposer à l'implantation d'une éolienne à proximité de son domicile.

En 2023, les énergies renouvelables ont permis de couvrir 31 % de la consommation électrique française. Nous ne pouvons plus nous en passer.

Pour ce qui est des zones d'accélération, il est important d'examiner les types d'énergie soutenus. Il s'avère que le solaire est prédominant. L'utilité sociale doit être bien comprise au regard des implications au niveau local, notamment dans les territoires ruraux : les marges de manœuvre dégagées sur le plan fiscal peuvent aider à maintenir différents services.

Mais il faut aussi raccrocher ces actions aux ambitions nationales. Qu'adviendrait-il si l'agrégat des zones d'accélération ne suffisait pas à atteindre les ambitions nationales de mix énergétique ? L'enjeu consiste dans la mise en cohérence entre les ambitions nationales, qui sont le simple reflet de nos besoins, et les besoins exprimés par les territoires. L'utilité sociale se situe à la croisée de ces deux chemins.

Un autre frein réside dans la longueur des délais d'instruction par les services déconcentrés de l'État. De fait, les effectifs ne sont pas suffisants pour absorber une forte augmentation du nombre de dossiers. Cette réalité brute présente des difficultés.

Il s'agit aussi de porter un récit et un discours politique appuyant l'action des services instructeurs. Force est de constater que les pratiques varient d'une région à l'autre, alors que la politique du Gouvernement devrait être homogène dans tous les territoires. De manière générale, les temps d'instruction en France sont bien plus longs que dans certains pays voisins tels que l'Allemagne.

Les difficultés d'accès au foncier sont un frein supplémentaire au développement des énergies renouvelables. Je pense en particulier à l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), qui complexifie l'équation.

La loi d'accélération fixe un cadre pour l'agrivoltaïsme, mais il subsiste beaucoup d'incertitudes autour de la possibilité de développer des projets sur du foncier classé agricole.

Enfin, il faut savoir que sous l'effet du changement climatique et des sécheresses récurrentes, les forêts absorbent moins de CO_2. De ce fait, la biomasse disponible diminue.

Stéphane SIGNORET

JE VOUS PROPOSE DÉSORMAIS UN TOUR D'HORIZON DES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT AVEC MADAME MODDE, MONSIEUR RAMARD ET MONSIEUR MARTIN.

Stéphanie MODDE

Notre région Bourgogne-Franche-Comté est très impliquée dans les énergies renouvelables. Nous avons parlé du bois énergie, mais il faudrait aussi évoquer la méthanisation à la ferme, qui est une source de revenus précieuse pour nos agriculteurs.

Nous recevons des subventions au titre du Feder. Nous avons investi 32 M€ dans la filière bois énergie. L'Europe envisageait de supprimer ce dispositif, au motif que la France n'avait pas respecté ses objectifs. Fort heureusement, cette menace semble écartée.

D'autre part, notre région est actionnaire dans trois SEM Énergie (société d'économie mixte) et peut ainsi apporter son soutien au financement des EnR. Elle compte aussi beaucoup sur l'implication citoyenne, qui est primordiale pour l'acceptabilité des énergies renouvelables dans les territoires.

Dominique RAMARD

À l'échelle de la France, plus d'une soixantaine de SEM ont été créées, à l'initiative des syndicats départementaux d'énergie ou des régions. Elles ont pour principal atout d'aider les collectivités à se réapproprier la question énergétique.

En tant que coactionnaires, voire codéveloppeurs, les SEM approfondissent leur connaissance du projet, dont l'accueil se trouve facilité. Bon nombre de SEM ont ouvert leurs interventions aux financements participatifs ou citoyens. Je pense aux « centrales villageoises » ou aux jumelages entre territoires : à titre d'exemple, la SICAP de Pithiviers a investi dans des projets participatifs en Côtes-d'Armor.

Dès lors que les collectivités s'impliquent, l'outil SEM permet de mieux ancrer le projet dans le territoire, et c'est un gage de réussite.

Stéphane SIGNORET

FRÉDÉRIC MARTIN, QUELLES SERAIENT SELON VOUS LES PRIORITÉS MINIMALES À METTRE EN ŒUVRE POUR ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ?

Frédéric MARTIN

À l'instar de Madame MODDE, je voudrais insister sur l'importance de promouvoir et simplifier toutes les actions touchant à la sobriété. De fait, la diminution de la consommation d'énergie est le meilleur moyen de préserver des prix soutenables.

Pour gagner en agilité, il faut reconnaître le rôle des échelons régionaux et départementaux dans le pilotage de la politique EnR. Il convient de privilégier une logique *bottom-up*[2] et faire confiance aux acteurs de terrain, premiers capteurs des potentiels dysfonctionnements.

Au lieu d'imposer des choix technologiques aux territoires, ces derniers doivent pouvoir choisir librement les variantes correspondant à leurs besoins. Il semble préférable de définir des objectifs de réduction des émissions carbone, que chaque territoire s'efforcera d'atteindre avec les actions de son choix.

Cette approche implique à la fois d'accorder aux territoires des capacités de financement et d'investir dans les filières, à l'image de nos voisins européens. Des technologies émergentes comme la pyrogazéification ou la gazéification hydrothermale permettront à certains territoires de devenir producteurs d'énergie.

Pour cela, des évolutions juridiques sont nécessaires. Aujourd'hui, un territoire n'a pas la possibilité d'acheter du gaz au niveau local, la préférence géographique étant contraire aux règles européennes. Des travaux sont engagés pour faire en sorte que les territoires puissent devenir producteurs de gaz. D'ailleurs, la capacité à produire sa propre énergie est aussi un levier d'acceptabilité.

Cédric PHILIBERT

Je suis d'accord avec la pertinence de l'approche *bottom up*, mais il ne faudrait pas oublier les obstacles *top down*[3]. Pour prendre l'exemple de l'éolien, il faut savoir que l'État français a donné à l'armée le pouvoir d'interdire les éoliennes sur 70 % du territoire national, au motif que ces installations peuvent créer un écho détectable sur les radars. Nulle part au monde l'exigence n'est aussi poussée qu'en France. Nous avons besoin d'un gouvernement conscient de l'importance de développer l'éolien terrestre dans les années à venir. Cette source d'énergie est indispensable pour fournir de l'électricité bas carbone à prix abordable et accélérer la décarbonation. Si je devais énoncer une mesure d'urgence, ce serait de libérer une bonne partie du territoire français pour y implanter des éoliennes, dont nous avons impérativement besoin.

Max CAZARRÉ (de la salle),

Vice-président du Syndicat départemental d'énergie de Haute-Garonne

Je me félicite de vous entendre aborder le problème de l'objectif ZAN, qui complique beaucoup le développement des énergies renouvelables. Par ailleurs, je regrette que la micro-hydroélectricité ne soit pas exploitée davantage. La biodiversité constitue une difficulté majeure, sur laquelle nous ne sommes pas du tout aidés par les services de l'État. Enfin, je tiens à préciser que la plupart des projets portés par des collectivités nécessiteront des partenariats public/privé pour dégager des capacités de financement suffisantes.

De la salle

Monsieur PHILIBERT nous a présenté un comparatif de la distance parcourue avec un hectare cultivé en bioéthanol ou en agrivoltaïsme. Je serais curieux d'avoir la même information pour une voiture roulant au bioGNV.

2 - Note du rédacteur : l'expression *bottom-up* anglosaxonne désigne ici une approche ascendante de la politique mise en place, de la base (ici le terrain) vers le niveau supérieur.

3 - Note du rédacteur : l'expression anglosaxonne *top down* désigne ici une approche descendante de la politique mise en place.

De la salle

Il se trouve que ce carburant, utile pour le transport de véhicules lourds, est menacé au niveau européen. Un certain nombre d'acteurs ont donc pris sa défense.

Cédric BOISSIER

Nous développons des infrastructures qui seront présentes dans le paysage une quarantaine d'années. Dans cette perspective, notre priorité absolue, à mon sens, est la constance de vision et l'alignement. Nous devons avoir une vision claire de notre trajectoire, savoir où et quand mobiliser nos investissements. S'agissant des ZAN, la constance dans les moyens de régulation permet d'éviter les à-coups dans la production.

Historiquement, Enedis utilisait 6 000 postes de transformation HTA/BT. Avec la croissance des énergies renouvelables, ce nombre est passé à 14 000. Comme nous ne disposions pas de capacités industrielles en Europe pour produire les nouveaux postes, de nouvelles usines ont été construites. Ainsi, 12 nouvelles usines ont été créées en France.

Frédéric MARTIN

Je voudrais préciser qu'il existe des voies alternatives aux PPP. Des réflexions sont en cours, avec la FNCCR, en vue de remodeler les délégations de service public. À titre d'exemple, si une station d'épuration confiée en délégation de service public est transformée en outil de production de gaz vert, la collectivité devient elle-même propriétaire du gaz. Dès lors, elle est libre de revendre ou d'utiliser pour elle-même l'énergie produite.

Pour rebondir sur votre remarque concernant la mobilité lourde, il faut distinguer différents types de mobilité. Il existe, tout d'abord, une mobilité urbaine, avec des trajets courts : la concentration et les infrastructures existantes couvrent bien ces besoins. En revanche, lorsqu'il est question de mobilité interrégionale, interdépartementale ou internationale, il est bien évident que ces véhicules ne parcourront pas de telles distances avec du biocarburant tant que les bornes de recharge seront insuffisantes.

En réalité, les opérateurs publics ou privés veulent d'abord réduire leurs émissions, et cela passe par un panel de solutions. Il n'existe pas de mauvaises solutions.

Suite à la crise ukrainienne, l'Europe a subi un gas ban qui a causé des dégâts considérables. En matière de mobilité lourde, les besoins sont considérables. Il est impensable d'exiger d'un poids lourd qu'il patiente 30 minutes sur une aire pour faire son plein, sans quoi les sociétés de transport françaises seraient en péril.

Le débat sera rouvert au niveau européen, puisqu'une clause de revoyure est prévue en 2027. Les programmes politiques de tous les pays membres plaident pour une liberté de choix, assortie d'obligations environnementales.

En tout état de cause, le GNV et le bioGNV caracolent toujours en tête des nouvelles immatriculations.

Stéphanie MODDE

Il faut certes laisser le choix aux collectivités, mais il faut surtout envoyer moins de poids lourds sur les routes.

Il existe en effet un lien très fort entre le dérèglement climatique et l'appauvrissement de la biodiversité. Si le risque zéro n'existe pas, la première cause de mortalité de la faune est la perte d'habitat naturel, laquelle résulte principalement de l'artificialisation des sols et des pollutions.

Il faut se montrer très rigoureux dans la conduite des études d'impacts, qui doivent être irréprochables. Dans un premier temps, il s'agit d'identifier les zones dans lesquelles l'installation d'ENR est impensable. C'est ainsi qu'il est possible de repérer des emplacements compatibles avec des ENR. Cela implique un dialogue entre acteurs, qui passe par des compromis.

En tout état de cause, la priorité est bien d'atténuer le dérèglement climatique, tout en tenant compte des enjeux environnementaux.

Alexandre ROESCH

Je suis fasciné par l'attente d'exemplarité totale des Français envers les énergies renouvelables, qui ne se retrouve pas dans leur attitude envers les autres activités économiques. La possibilité qu'un oiseau soit tué par une éolienne est jugée inacceptable, alors que les chats, les vitres et les voitures sont bien plus mortels pour l'avifaune.

Je voudrais aussi rappeler que la troisième source de perte de biodiversité est le changement climatique. Le lien entre le développement des énergies renouvelables et la protection de la biodiversité est clairement démontré.

Alexandre ROESCH

Pourtant, certaines ONG continuent de dissocier ces deux sujets.

Par ailleurs, 60 % des énergies fossiles que nous consommons sont importées. Posons-nous donc la question de l'impact sur la biodiversité de l'extraction et de la production de ces énergies fossiles ! Cette dimension ne peut être écartée du bilan carbone de la France.

Les éoliennes sont considérées comme des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), au même titre que les usines chimiques. Elles nécessitent des études d'impacts très poussées, et des outils permettent de brider les machines en cas d'approche. De plus, ce secteur est aussi producteur de connaissances. Ainsi, l'éolien est le premier contributeur à l'information sur les chiroptères et l'avifaune. J'aimerais que nous ayons les mêmes exigences envers d'autres acteurs économiques, et je le répète : la troisième source de perte de biodiversité est le changement climatique.

Stéphane SIGNORET

DOMINIQUE RAMARD, CHRISTOPHE PHILIBERT, UN MOT DE CONCLUSION ?

Dominique RAMARD

La question foncière suscite des débats tendus dans les territoires. La difficulté consiste à inventer un nouveau modèle d'utilisation des sols, intégrant les besoins alimentaires, l'énergie et les matériaux. J'espère que nous pourrons continuer à débattre et trouver des compromis dans les prochaines semaines.

Cédric PHILIBERT

Avant de clore cette table ronde, je tiens à exprimer mon relatif désaccord avec les propos de Monsieur MARTIN. Il est difficile de multiplier des réseaux (électricité, gaz, hydrogène, etc.). Les stations d'hydrogène peuvent être très coûteuses. De mon point de vue, nous ne pouvons laisser les collectivités choisir librement leurs solutions. Il appartient à la puissance publique de faire des choix et de privilégier certains réseaux. C'est d'ailleurs ce qui a été fait avec le soutien aux véhicules électriques. Le véhicule à hydrogène pourrait concourir à l'objectif fixé pour 2035, mais se trouve exclu par sa faible rentabilité : il est à la fois plus coûteux et moins efficace que le véhicule électrique. À mon sens, nous ne devons pas revenir sur la décision qui a été prise.

À l'avenir, une part importante de la production de chaleur sera tirée des énergies renouvelables. Pour chauffer de l'eau, le photovoltaïque et l'éolien sont beaucoup plus polyvalents que le solaire thermique. Dans les années à venir, les deux principales filières d'énergies renouvelables seront donc l'éolien et le solaire, et il faudra s'attacher à créer les réseaux nécessaires.

Stéphane SIGNORET

Je vous remercie.

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Philippe Barbosa

ÉNERGIE

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Table ronde 7 - Mercredi 26 juin 2024 - 16h00

VERS UNE REPRISE EN MAIN DU PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ À L'HORIZON 2026 ?

INTERVENANTS

Animation par Olivier SCHNEID

Julien BARRETEAU
Directeur général délégué d'Enercoop

François CARLIER
Délégué général de l'association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV)

Guillaume GILLET
Directeur des affaires publiques d'Engie

Franck ROUBANOVITCH
Président du Comité de Liaison des Entreprises ayant exercé leur Éligibilité sur le marché de l'Électricité (CLEEE)

Olivier SCHNEID

Bonjour à toutes et à tous. Je vous remercie d'avoir choisi d'assister à cette table ronde consacrée à l'avenir du marché français de l'électricité dans la perspective de la fin du dispositif de l'ARENH. Avant de présenter les quatre intervenants de cette session, je laisse la parole à Violaine LANNEAU, Secrétaire générale des services de la FNCCR. En effet, en raison d'un retard de train, Madame SAINT-PÉ, qui devait présider cette table ronde et introduire les débats, rejoindra la séance ultérieurement.

Violaine LANNEAU

Bonjour à toutes et à tous. En effet, j'ai été en relation avec Madame la Sénatrice Denise SAINT-PÉ toute la journée, qui hélas ne pourra pas introduire les débats de cette session de travaux mais elle devrait pouvoir nous rejoindre très prochainement. Elle m'a demandé de l'excuser de son retard et de lire son discours d'introduction.

« Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à la présente table ronde qui sera consacrée à un sujet crucial pour nos concitoyens ainsi que pour l'ensemble des collectivités, des artisans, des commerçants ou encore des entreprises : celui du prix de l'électricité.

Il n'est désormais plus nécessaire de rappeler ***les caractéristiques si particulières de ce bien de première nécessité, qui justifie que l'on se soucie de ses conditions d'accès, tant la récente crise énergétique nous a rappelé avec force qu'il s'agissait d'un sujet de préoccupation majeur****. Nous devons ainsi porter notre attention sur la question capitale des conditions à réunir pour permettre un accès « juste » à ce produit essentiel pour le quotidien de nos concitoyens, le bon fonctionnement de nos services publics et de notre économie.*

Ainsi, une Commission d'enquête a été organisée par le Sénat pour se pencher sur l'avenir du système électrique. Cette Commission s'est donnée pour objectif d'enquêter notamment sur « le marché européen d'électricité, le mécanisme de formation des prix de l'électricité, ses conséquences sur nos entreprises, nos collectivités et sur les particuliers, ainsi que ses perspectives d'évolution ». Après six mois de travaux et de très nombreuses auditions des acteurs du système, les conclusions de cette Commission d'enquête, dont Mme SAINT-PÉ assure la vice-présidence, devraient être publiées très prochainement.

Comme la présentation de la présente table ronde le relève, la récente crise énergétique a révélé l'ampleur des dégâts causés par une trop forte relativité du prix de l'électricité *et nous devons donc nous déterminer sur la façon de reprendre un contrôle sur les mécanismes qui conditionnent les modalités d'accès à ce produit de première nécessité. Cet objectif a d'ailleurs été mentionné à diverses reprises par plusieurs représentants de l'exécutif au plus fort de la crise. La question ainsi posée nous conduit à nous interroger sur les règles de fonctionnement du marché européen de l'électricité ainsi que les mécanismes nationaux qui en découlent.*

Lors de la mise en consultation du projet de la Commission européenne portant réforme du marché européen de l'électricité, la Fédération a eu l'occasion de réagir en dénonçant une réforme qui manquait d'ambition dans la mesure où elle ne remettait pas suffisamment en cause les règles de fonctionnement de ce marché*. En effet, cette réforme ne conforte pas la possibilité de régulation des prix par les États membres hors situation d'urgence, et, par ailleurs, elle ne remet pas en cause les effets délétères de l'application du principe de contestabilité des tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE), qui conduit ces derniers à s'éloigner toujours davantage des coûts de production de l'électricité en France.*

La Fédération s'est également exprimée dans le cadre de consultations publiques se rapportant au projet de nouvelle régulation publique du nucléaire*, élaboré dans la perspective de la fin du dispositif de l'ARENH fin 2025, en ce qui concerne notamment son impact sur le mode de calcul des TRVE.* ***À cette occasion, la FNCCR a pu rappeler le profond attachement de ses élus à un système de réglementation publique des prix de l'électricité et donc des TRVE, dont le mode de calcul devrait prémunir leurs bénéficiaires des soubresauts du marché, la question de la reprise en main du prix se traduisant ainsi par un rapprochement du niveau de ces tarifs de nos coûts de production nationaux****.*

Toutefois, ce projet de régulation publique du nucléaire, issu d'un accord entre le Gouvernement et EDF, devait trouver une traduction dans un texte de loi dont la présentation a été reportée. Enfin, il convient de souligner que malgré le report de l'adoption de ce nouveau mécanisme de régulation dit post-ARENH, ***un approvisionnement 100 % marché du TRVE à l'horizon 2026 est désormais prévu. Ce nouveau mode de calcul ne pourra que renforcer encore davantage l'instabilité de nos tarifs en les éloignant toujours plus de la structure des coûts du parc électrique français, ce à quoi les élus de la Fédération se sont très naturellement opposés****. Je souhaitais rappeler ainsi ces prises de position de la Fédération sur cette question devenue si essentielle pour la préservation de la cohésion sociale au sein de nos territoires, celui de la reprise en main du prix de l'électricité. »*

Je vous remercie de votre attention et cède la parole à Olivier SCHNEID.

Olivier SCHNEID

*Il convient de signaler que la Commission d'enquête du Sénat mentionnée par **Violaine LANNEAU** doit remettre son rapport au plus tard le 17 juillet.*

*Aujourd'hui, nous accueillons **Julien BARRETEAU**, qui est Directeur général délégué d'Enercoop. Il a auparavant travaillé au sein de la DGEC et du SIPPEREC. **François CARLIER** est Délégué général de l'association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV). **Guillaume GILLET** est Directeur des affaires publiques d'Engie. Il a également représenté la France sur les questions de l'énergie et du nucléaire auprès de l'Union européenne. **Franck ROUBANOVITCH**, qui interviendra en visioconférence, est Président du Comité de liaison des entreprises ayant exercé leur éligibilité sur le marché de l'électricité (CLEEE). Le CLEEE compte 75 consommateurs industriels et tertiaires représentant en 2023 une consommation annuelle agrégée d'environ 50 TWh d'électricité.*

Vous aurez remarqué l'absence de l'opérateur dit historique EDF. J'aimerais y revenir un instant. Le Directeur exécutif du Groupe EDF responsable du pôle client Marc BENAYOUN était invité à participer à cette table ronde. Toutefois, il a décliné notre invitation en invoquant un devoir de réserve en raison du contexte électoral mais comme des représentants d'EDF, dont son PDG, participent à ce congrès, on peut donc en conclure qu'EDF ne souhaitait pas s'exprimer sur le sujet de la présente session. La DGEC est également absente de cette table ronde pour le même motif. Ces absences sont donc liées à l'incertitude politique dans laquelle nous sommes plongés depuis l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale.

La question qui nous occupe concerne l'accord entre EDF et le Gouvernement, conclu le 14 novembre 2023, qui instaure, à partir d'un prix cible de 70 euros le MWh en moyenne sur quinze ans, des garde-fous, que le ministre délégué de l'Industrie Roland LESCURE qualifiait de « coupe-circuit ». Au-delà d'un seuil de 78 euros le MWh, 50 % de la rente nucléaire est reversée aux consommateurs. Au-delà de 110 euros le MWh, ce versement représente 90 % de la rente nucléaire. Les membres de la Commission sénatoriale sur le prix de l'électricité ont eu l'occasion de s'interroger sur la validité juridique de cet accord. Le rapporteur l'a qualifié de « feuille de papier recto verso ». Le Président de cette Commission, Franck MONTAUGE, s'interrogeait sur l'aura de secret entourant ce qu'il qualifiait de « pseudo-accord ». Luc REMONT, le PDG d'EDF, a pourtant présenté cet accord comme un fait acquis. Et lors de son audition Marc BENAYOUN semblait partager cet avis.

Olivier SCHNEID

Guillaume GILLET, qu'en pensez-vous ? Pouvons-nous fonder nos discussions sur cet accord ?

Guillaume GILLET

Il n'est pas en mon pouvoir de décider si cet accord est acquis ou non. Aujourd'hui, il s'agit du seul texte à notre disposition même s'il devra auparavant être approuvé par le Parlement. Lors des débats qui se sont tenus à Bruxelles, la France a pesé de tout son poids afin d'obtenir un contrat pour différence (*Contract for difference* - CfD) qui s'appliquerait au nucléaire existant, au nucléaire futur et aux énergies renouvelables. La France souhaitait la mise en place d'un système s'apparentant à une aide d'État, puisque le CfD génère des aides d'État, ce qui nécessitait une autorisation de la direction générale de la concurrence à Bruxelles. Mais finalement l'approche retenue est différente. Elle est dite « tout marchand », c'est-à-dire qu'EDF est libre de commercialiser ses volumes sous réserve d'appliquer les mécanismes de captation de la rente. Le seuil de 78 euros du MWh n'a pas été mentionné dans le projet initial de loi sur la souveraineté énergétique. Nous avons entendu certains ténors de la majorité dire que les prix n'étaient peut-être pas adaptés. Toutefois, jusqu'à preuve du contraire, c'est cet accord qui s'appliquera à compter de 2026.

Olivier SCHNEID

D'après l'analyse d'EDF, il n'est pas nécessaire de procéder à une traduction législative ou réglementaire de cet accord. François CARLIER, qu'en pensez-vous ?

François CARLIER

Dès le printemps 2024, nous considérions que cet accord était condamné pour plusieurs raisons.

En premier lieu, la consommation a baissé et les prix de marché ont chuté. Les tarifs choisis dans le cadre de cet accord n'étaient donc plus adaptés à la situation. Par ailleurs, ce système manquait de logique.

Il a été pensé avant tout pour les contrats entre EDF et les entreprises. En ce qui concerne les particuliers, les discussions ont porté sur les CfD et ce qu'ils pouvaient couvrir mais à aucun moment la question du tarif réglementé de vente de l'électricité (TRVE) n'a été abordée lors des discussions qui se sont tenues à Bruxelles. Le chantier du TRVE reste donc en l'état. La dissolution de l'Assemblée nationale fait peser encore plus d'incertitudes sur cet accord. À mon avis, les TRVE seront probablement pilotés à vue par la CRE et aucun grand schéma ne s'imposera pendant les deux ou trois prochaines années.

Olivier SCHNEID
Franck ROUBANOVITCH, quel est votre sentiment ?

Franck ROUBANOVITCH

En confirmant la validité de cet accord, il me semble qu'EDF fait montre d'une confiance excessive.

En premier lieu, la redistribution d'une partie des revenus d'EDF générés par la vente de l'électricité nucléaire au-delà des seuils de 78 euros par MWh et 110 euros par MWh devait faire l'objet d'un passage en loi de finances cet hiver, à la suite de l'abandon du projet de loi souveraineté énergétique. Compte tenu du contexte, on voit mal comment cette loi de finances pourrait être adoptée en 2025. A l'instar de François CARLIER, j'estime que cet accord a peu d'avenir. En second lieu, la composante des contrats de long terme directement passés entre EDF et de très grandes entreprises électro-intensives reste d'actualité, même si ces consommateurs ne souhaitent pas signer cet accord, jugeant que l'offre d'EDF n'est pas équilibrée.

Olivier SCHNEID
Si des membres d'EDF présents dans la salle souhaitent réagir, qu'ils n'hésitent pas à se manifester. Franck ROUBANOVITCH, quelles sont les répercussions de ce manque de visibilité pour les membres du CLEEE ?

Franck ROUBANOVITCH

L'incertitude n'est pas plus marquée maintenant qu'avant la dissolution de l'Assemblée nationale. Le dispositif ne nous convenait pas du tout pour de multiples raisons, en particulier parce qu'il n'était pas protecteur et n'offrait pas assez de visibilité. Nous serons totalement soumis au marché à compter du 1er janvier 2026. Les prix du marché étant actuellement modérés, il est possible d'acheter de l'énergie pour les années 2026 et 2027 à des conditions relativement correctes. Pour autant, nous plaiderons auprès de la prochaine majorité pour la mise en place dans les meilleurs délais d'un mécanisme de régulation. Il est essentiel de ne pas attendre la survenue d'une autre crise ou d'une dépression durable des prix qui mettrait EDF en danger. Nous solliciterons donc la mise en œuvre d'une régulation, de type CfD ou de type acheteur unique. Il existe de nombreux dispositifs à mi-chemin entre les contrats pour différence, qui sont relativement euro-compatibles, et le retour à une régulation plus forte. Les différents partis se sont exprimés à ce sujet. Nous sommes en accord avec la position du Rassemblement National et de la France insoumise, qui sont tous les deux partisans d'un retour à une forme de régulation plus forte. Nous sommes également favorables à la position exprimée par le PS et par les Républicains qui semblent soutenir les contrats pour différence. Seule la position de Renaissance, en particulier celle de Bruno LE MAIRE, ne nous convient pas.

Olivier SCHNEID
Julien BARRETEAU, le réseau Enercoop est-il concerné par cette réflexion concernant le choix du mécanisme qui remplacera l'ARENH ? Il est à noter qu'Enercoop a souscrit à l'ARENH en 2023.

Julien BARRETEAU

Enercoop a commencé ses activités de fourniture d'électricité en 2007 en tant que premier fournisseur d'électricité d'origine entièrement renouvelable. La totalité de notre approvisionnement est issue d'un contrat direct avec des producteurs d'électricité renouvelable.

Nous souhaitons donc promouvoir une forme de commerce équitable de l'énergie en proposant au consommateur final un prix de l'énergie basé sur les coûts. Nous essayons donc de trouver un modèle entièrement décorrélé des marchés. L'ARENH n'était donc pas une priorité. Toutefois, pour de multiples raisons, nous sommes exposés au marché. Lors de la forte augmentation des prix en 2021 et 2022, notre coût d'approvisionnement a atteint un niveau qui dépassait les capacités de paiement de nos clients.

Olivier SCHNEID
Lors de la préparation de cette table ronde, vous m'avez indiqué que le choix d'Enercoop de recourir à l'ARENH avait fait l'objet de débats très approfondis au sein de votre société.

Julien BARRETEAU

En effet, deux tiers de nos 100 000 clients sont sociétaires, c'est-à-dire co-propriétaires d'Enercoop. Cette décision a été prise en concertation avec eux. À l'origine, l'objectif de l'ARENH était de donner à des fournisseurs alternatifs des moyens d'être compétitifs et de développer leur propre actif de production. C'est précisément ce que nous avons réalisé. L'approvisionnement ARENH, que nous avons commencé en 2023, nous a permis de réduire notre coût d'approvisionnement, de rester raisonnablement compétitifs et d'accélérer le développement de nouvelles installations de production d'électricité renouvelable. Notre objectif est néanmoins de sortir de ce système. Nous avons constaté qu'il était difficile de s'approvisionner et d'avoir des clients sur le long terme. Peu de producteurs souhaitent vendre sur le long terme. De plus, la baisse des prix limite l'intérêt de signer des *Power Purchase Agreement* (PPA). Enercoop porte une vision de long terme à la fois sur l'approvisionnement et la consommation. À la fin de l'ARENH, nous n'avons pas vocation à recourir à un dispositif régulé. Nous nous attendons à un approvisionnement entièrement basé sur le marché à compter du 1er janvier 2026 avec la mise en place d'un bouclier tarifaire en cas de crise. Ce dispositif, qui n'apporte pas de visibilité à tous les acteurs, ne nous satisfait pas.

Olivier SCHNEID
Je m'adresse aux syndicats d'énergie présents dans la salle. Cette incertitude vous pose-t-elle des difficultés ?

Jérémie FOURAGE (de la salle),

Responsable des achats d'énergie du Syndicat intercommunal d'énergies, d'équipement et d'environnement de la Nièvre (SIEEEN)

En tant qu'acheteurs, nous sommes fortement préoccupés par cette incertitude. La fin de l'ARENH nous obligera à revoir notre stratégie d'achat. Il nous faut prévoir des volumes supplémentaires à couvrir et peut-être modifier les conditions de déclenchement. Nous pouvons également nous demander ce qui se passera vraiment en 2026 et si un dispositif post-ARENH prévoyant l'acquisition de volumes en dehors du marché pourrait être mis en place. Car dans ce cas de figure, il ne faudrait pas surcouvrir trop de produits de base pour se retrouver vendeur dans quelques mois ou quelques années à un coût inférieur à nos coûts d'achat.

Olivier SCHNEID
Concrètement, où en est votre groupement d'achat ?

Jérémie FOURAGE

En ce qui concerne notre groupement, nous sommes en cours de consultation. D'ici deux ou trois semaines, nous souhaiterions être en mesure de couvrir les volumes d'électricité pour les années 2026 à 2028.

Grégoire FOURCADE (de la salle),

Directeur général adjoint développement et prospective du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC)

Cette incertitude nous place dans une position d'insécurité. Dès l'année dernière, nous avons choisi de commencer à couvrir l'année 2026 totalement sur le marché.

Nous avons eu la chance de bénéficier de prix moins élevés sur le long terme que sur le court terme. Nous essayons de profiter de cette anomalie de marché. Nous avons également passé des marchés pour les années 2027 et 2028. Nous achetons donc à très long terme. Lors de notre consultation pour les années 2025 et 2026, le fournisseur historique nous a indiqué qu'il n'était pas en mesure de nous communiquer un prix sur ces deux périodes. Nous aurions aimé savoir pour quelle raison EDF n'a pas été capable de proposer une offre au prix du marché classique. La forte baisse des prix nous permettra a priori de bénéficier de prix comparables à ceux proposés par le fournisseur historique. S'agissant du mécanisme de redistribution proposé, nous sommes très dubitatifs concernant sa facilité de mise en place. Par ailleurs, on peut se demander pour quelle raison EDF percevra une partie des revenus générés, de l'ordre de 50%, par la vente de l'électricité nucléaire pour des prix se situant entre 78 euros et 110 euros et même au-delà de 110 euros jusqu'à l'infini avec 10% de perception des revenus. Donc nous nous posons un certain nombre de questions mais en tant qu'acheteurs groupés, nous devons avancer et nous avons donc pris le risque d'acheter à long terme. Si les prix du marché avaient été plus élevés, il aurait néanmoins fallu anticiper pour ne pas être confrontés à une éventuelle envolée des tarifs. Nous avons deux principaux fournisseurs, Engie et Total, et Enercoop pour un lot d'électricité verte *premium*.

Julien MOREAU (de la salle),

Directeur général adjoint du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de Vendée (SYDEV)

Je souhaiterais évoquer un autre élément d'incertitude. Du point de vue réglementaire, nous pouvons nous couvrir à long terme en réalisant un PPA, notamment dans le domaine de l'éolien. La manière d'intégrer ce mécanisme dans des offres de fourniture pourrait être de travailler avec des formulations de prix en bloc plus spot. En l'absence de vent, il faut compléter au spot de la veille pour le lendemain, ce qui entraîne des incertitudes sur le prix. Lors de l'intervention du PDG d'EDF ce matin, j'ai compris qu'EDF avait l'intention de vendre le mégawattheure d'électricité à un prwix compris entre 70 euros et 80 euros. Des frais de commercialisation seront ajoutés à ce tarif lorsqu'ils réaliseront une offre publique. Il s'agit également du prix de vente à des concurrents en gros. Ce prix servira donc probablement de référence en France durant plusieurs années.

Olivier SCHNEID

Luc REMONT a fait part de son intention de « sortir d'un dispositif qui nous expose trop au court terme ». Guillaume GILLET, qu'en pensez-vous ?

Guillaume GILLET

Engie n'est pas très différent des acteurs qui s'expriment dans la salle. Il existe un acteur dominant de marché. Ce n'est pas un péché véniel.

Olivier SCHNEID

Vous seriez mal placé pour le dire, car vous êtes dominant ailleurs.

Guillaume GILLET

Nous ne sommes pas dominants dans les mêmes proportions. Nous sommes dominants en Belgique. Ce n'est pas un péché aux yeux de la direction générale de la concurrence. Mais nous sommes en France dans la même situation que les acheteurs qui viennent de s'exprimer. Nous négocions avec EDF, acteur dominant, et rencontrons les mêmes difficultés que certains d'entre vous. Compte tenu du prix de réserve extrêmement élevé, il est difficile de se porter acquéreur de volumes. En outre, les Contrats d'allocation de production nucléaire (CAPN) n'ont pas été présentés comme des produits offerts aux fournisseurs alternatifs. Nous avons demandé d'emblée la possibilité de regarder l'ensemble des produits dans le nouveau système proposé par EDF. Dans un premier temps, il nous a été répondu par la négative. La possibilité d'aller sur les CAPN a néanmoins été évoquée récemment. Les énergo-intensifs qui regardent aujourd'hui les CAPN ont plus d'informations que les fournisseurs alternatifs, en particulier à propos des briques de risques.

Compte tenu de la rareté de ce type de contrats, EDF souhaitait probablement chercher d'autres acheteurs potentiels. Cela aurait pu permettre d'amortir la plage de prix 70-80 euros qui a été évoquée par Luc REMONT ce matin. Contrairement aux autres intervenants, je ne suis pas certain que cet accord soit condamné. Nous verrons. En tout état de cause, il existe dans cet accord une tension fondamentale entre la nécessité d'assurer la compétitivité de la France et le lancement d'un programme électronucléaire très ambitieux.

Olivier SCHNEID

Le coût du grand carénage est d'environ 55 milliards d'euros et l'investissement dans les nouveaux réacteurs est de 67 milliards d'euros. François CARLIER, quelles sont les autres options ?

François CARLIER

Nous - CLCV - sommes relativement éloignés de ces sujets. Dans le contexte actuel de prix bas, on retrouve l'atmosphère des années 2016 à 2018. Les prix étant bas, toute l'attention est portée sur les bonnes affaires à conclure. On peut toutefois s'attendre à un moment donné ou à un autre à une remontée des prix entraînant de nouveau de nombreux litiges, qui seront soumis à la CLCV.

J'aimerais à nouveau aborder la question du tarif réglementé de vente de l'électricité (TRVE). Selon les dernières statistiques de la CRE, 65 % des Français sont au TRVE. Ce mécanisme a donc la faveur de la majorité de nos concitoyens car il assure la sécurité et la tranquillité, notamment en matière contractuelle. La CLCV a engagé 18 contentieux depuis 2017, dont la moitié sont pendants. Malgré les nombreux reproches que l'on pourrait adresser à EDF, il faut néanmoins souligner le fait qu'on ne peut les accuser de se livrer à des pratiques commerciales déloyales, ce qui n'est pas le cas de certains autres acteurs. Parmi les 40 % d'usagers qui recherchent des alternatives au TRVE, un quart ne bénéficie pas d'un niveau d'engagement suffisant de la part de leur fournisseur. Ce sont ces 10 % de consommateurs qui sont impliqués dans des litiges. L'absence de discussions à Bruxelles au sujet du TRVE est stupéfiante. La CLCV souhaiterait que ce tarif corresponde au coût complet optimisé d'EDF. Le principe de la contestabilité des tarifs avait un intérêt durant la période transitionnelle qui suivait l'adoption de la loi NOME. Toutefois, ce mécanisme n'est plus adapté à la maturité du secteur et doit être interrompu. Mais, même s'il est parfaitement absurde, il a été prolongé dans le but de mettre un terme au TRVE. Cette stratégie a occasionné un système que les gens ne comprennent pas et qui suscite un fort ressentiment parmi la population. La CLCV a vainement alerté les acteurs du secteur à maintes reprises au cours de ces dernières années.

Olivier SCHNEID

Vous avez souligné que la sécurité et la tranquillité constituaient des avantages du TRVE. Qu'en est-il de la question du niveau de ces tarifs alors que les consommateurs recherchent de plus en plus les tarifs les plus bas ?

François CARLIER

Je n'en suis pas certain. Les consommateurs sont également, et peut-être même avant tout, à la recherche d'une sécurité commerciale et contractuelle.

La gestion du parc nucléaire d'EDF pose par ailleurs de sérieuses questions et a largement contribué à la crise de l'énergie. La disponibilité de ce parc a d'ailleurs commencé à diminuer à partir de 2017. EDF souhaiterait proposer un tarif permettant de financer des investissements, en faisant l'hypothèse que les problèmes éventuels de disponibilité seront surmontables. Cette demande n'est pas acceptable. Il est à noter qu'aux États-Unis, le prix de l'électricité d'origine nucléaire est de 30 euros par MWh. Il en est de même en Finlande. Le niveau de prix qui a été négocié entre le Gouvernement et EDF semble sans fondement. Se pose donc la question de l'optimisation et de la bonne gestion du parc nucléaire. EDF semble souhaiter un niveau de prix en indiquant que s'il y a des problèmes de disponibilité, alors ce sera plus cher. En votre qualité de gestionnaire de services publics, vous savez bien que les fermiers dans les secteurs de l'eau et des déchets ne peuvent faire signer des avenants pour augmenter les prix s'ils rencontrent des problèmes d'exploitation. Il convient donc de retrouver un prix optimisé sur des bases plus raisonnables. Par ailleurs, j'insiste sur le fait que la période qui a permis de favoriser l'entrée sur le marché des fournisseurs alternatifs est révolue. Il n'existe plus aucune raison de fixer le TRVE de manière à permettre à l'ensemble de ces 40 acteurs d'être présents sur le marché et de proposer des tarifs plus attractifs qu'EDF. Ce mécanisme est absurde et doit être aboli. Cette décision exigerait de revoir le texte communautaire mais le Gouvernement n'a malheureusement pas abordé ce sujet lors des récentes discussions à Bruxelles.

Olivier SCHNEID

Une proposition de loi déposée par Philippe BRUN sur le TRVE a été adoptée en avril 2024. Elle élargit le champ d'accès au TRVE en abaissant le seuil d'éligibilité. Au cours de son audition par la Commission d'enquête sénatoriale, Marc BENAYOUN estimait à plusieurs centaines de milliers le nombre de clients susceptibles de bénéficier de cette mesure. Cela pourrait concerner ainsi environ 10 000 communes à travers la France.

Guillaume GILLET, que vous inspire cette proposition de loi qui exclut potentiellement ces 10 000 communes de votre périmètre ?

Guillaume GILLET

Il faut rappeler qu'EDF et les entreprises locales de distribution (ELD) disposent du monopole de l'offre au TRVE. Il s'agit donc d'une préférence accordée structurellement à ces acteurs. L'augmentation du seuil d'éligibilité au-delà de 36 kVA étend mécaniquement cette position privilégiée. Si nous restons sur le modèle de l'accord, le TRVE sera entièrement exposé au marché à compter de 2026. La seule différence concernera la période de lissage. Les prix du TRVE fluctueront donc moins rapidement que ceux du marché. Cela incitera certains clients à changer d'offres en fonction des fluctuations du marché, ce qui occasionnera des difficultés structurelles. Certains usagers risquent ainsi de ne pas respecter les termes de leur contrat, ce qui engendrera une volatilité préjudiciable aux fournisseurs.

Olivier SCHNEID

Lorsque j'ai interrogé Marc BENAYOUN avant cette table ronde au sujet de cette proposition de loi, il m'a répondu qu'il s'agissait d'une décision du Gouvernement qu'EDF acceptait.

Julien BARRETEAU, vous soutenez un modèle entièrement déconnecté de ces mécanismes. Quelle est votre position ?

Julien BARRETEAU

Les TRVE constituent une référence pour tous les acteurs, nous compris, car il existe un risque important à trop s'écarter de ce tarif. La construction du TRVE n'a pas envoyé de signal de long terme. Elle est basée sur des couvertures marché lissées sur 2 ou 3 ans auquel s'ajoute un prix ARENH. Les fournisseurs ne sont pas incités à réaliser des approvisionnements de long terme car leur but consiste à répliquer le TRVE et ainsi à éviter tout écart important qui leur serait préjudiciable. Dans ce système, personne n'a intérêt à se projeter sur le long terme, alors même que les actifs décarbonés comme les énergies renouvelables et le nucléaire exigent des investissements de long terme et de la visibilité sur les prix. Seul un financement de long terme permettra de se passer des subventions de l'État. Nous travaillons sur des mécanismes de PPA, qui restent néanmoins limités et sont difficiles à mettre en œuvre. L'État pourrait se porter garant en dernier recours de contreparties afin de mettre en place un mécanisme de financement de long terme pour les énergies renouvelables.

Olivier SCHNEID

Dans leur communication, on constate en effet que les fournisseurs alternatifs situent leurs offres par rapport au TRVE, qui sert de prix de référence.

Franck ROUBANOVITCH, vous souhaitiez peut-être réagir aux interventions précédentes. Par ailleurs, vous évoquiez précédemment la perspective d'un acheteur unique. Pourriez-vous développer ce point ?

Franck ROUBANOVITCH

Je me permets de rebondir sur les propos de François CARLIER concernant le TRVE, auxquels je souscris pleinement. A titre personnel, je bénéficie d'une offre au TRVE car c'est tellement plus simple, plus confortable et tellement plus rassurant d'un point de vue contractuel mais au-delà d'une certaine taille, les entreprises et les collectivités ne peuvent plus bénéficier de ce tarif.

Comme l'ont indiqué les trois acheteurs des syndicats d'énergie présents dans la salle, nous sommes dans un contexte marqué par une faible visibilité sur les futurs mécanismes. Toutefois, il est nécessaire de se positionner, au risque de se trouver dans une situation difficile en cas de nouvelle crise énergétique.

Par ailleurs, il est probable que le futur dispositif sera un dispositif post-marché, qui permettra de corriger les forts écarts de prix à la hausse et à la baisse sans enlever les volumes du marché. Dans ce contexte, il me semble que c'est le bon moment pour acheter. Les prix sont actuellement inférieurs au coût de production de 70 euros annoncé par EDF, ce qui est relativement intéressant. Nous connaissons néanmoins la capacité d'EDF à influer sur le marché à travers certaines annonces. En ce qui concerne le niveau de prix, je souhaiterais rappeler que la CRE a estimé le prix du mégawattheure d'électricité d'origine nucléaire à 60 euros. Bruno LE MAIRE a quant à lui évoqué la valeur de 57 euros.

La solution des PPA est très en vogue. Elle correspond à un engagement environnemental visant à favoriser le déploiement des énergies renouvelables de type solaire ou éolien. Je ne suis pas opposé à ce mécanisme mais constate néanmoins qu'il n'est pas sécurisant pour l'acheteur. Ces énergies étant intermittentes, il sera nécessaire de se couvrir sur le marché aux heures où les énergies renouvelables ne seront pas disponibles et où les prix seront indexés sur le prix du gaz. La signature d'un PPA ne permet donc pas de s'affranchir de l'exposition au prix du gaz. Cette analyse ne sera plus pertinente dans trois ou quatre ans si nous disposons de nombreuses batteries et si les développeurs de PPA sont capables de proposer des produits *baseload*. Ce n'est néanmoins pas le cas aujourd'hui.

Les solutions pour l'avenir sont connues même si le Gouvernement actuel n'a pas souhaité les mettre en œuvre. Elles sont de trois ordres. La première solution est le contrat pour différence (CfD), qui consiste à prélever des revenus à EDF afin de les rétrocéder aux consommateurs lorsque les prix sont trop élevés. Le mécanisme est inverse lorsque les prix sont trop bas. Les membres du CLEEE recherchent la stabilité, qui nous permet de réaliser des budgets, de décarboner et de réinvestir sur le territoire français. Nous sommes donc très favorables aux CfD eurocompatibles. Il faut néanmoins souligner le caractère bicéphale de la Commission européenne. Il existe d'une part un accord entre la direction générale de l'énergie et les États membres et le parlement qui rend possible un CfD en France. D'autre part, la direction générale de la concurrence pourrait demander des contreparties à EDF, dans la mesure où toute mesure de protection d'EDF en période de prix bas pourrait être assimilée à une aide d'État. À ce sujet, je vous invite à écouter ou à lire l'audition devant la Commission d'enquête du Sénat de Pierre JÉRÉMIE, ancien Directeur adjoint du cabinet de Mme PANNIER-RUNACHER. Ce dernier explique qu'à sa connaissance, la France n'a pas posé la question à la direction générale de la concurrence. Il me semble que les CfD constituent une solution robuste. La seconde solution est celle de l'acheteur unique. On peut être plus ambitieux et considérer qu'il est aberrant d'avoir un marché sous-jacent corrélé au prix du gaz, alors même qu'il est envisagé de sortir le gaz de la production électrique. L'acheteur unique est une solution reconnue par certains économistes. Il s'agit d'un acteur, comme RTE ou la CRE, qui signe des contrats de long terme avec tous les producteurs d'énergie en France à un prix garanti. Le consommateur paie la moyenne pondérée, c'est-à-dire un prix largement fixe, à condition de ne pas supprimer les signaux horaires. Il est en effet important d'inciter les usagers à consommer durant les heures les plus creuses et à limiter leur consommation durant les heures de forte consommation. La troisième solution, la plus complète, est un tarif réglementé de vente pour tous, qui est finalement la solution de l'acheteur unique généralisé. Le CLEEE n'y est absolument pas défavorable à condition, là encore, que les consommateurs soient incités à consommer au bon moment. Tout nous semble possible, il s'agit d'une question de négociations à mener avec la Commission européenne. Le CfD est facile à mettre en place sur le court terme. L'acheteur unique et le TRVE pour tous sont souhaitables mais à plus long terme.

Olivier SCHNEID

À la question du rapporteur de la Commission d'enquête sénatoriale : « *Pourquoi ne pas avoir utilisé le contrat pour différence âprement négocié par la France à Bruxelles ?* », Marc BENAYOUN a donné la réponse suivante : « *L'Europe exigerait vraisemblablement une séparation de l'entreprise en plusieurs parties. Nous avons eu cette discussion avec le projet Hercule… l'Union européenne changera peut-être d'avis sur les CfD, mais dans le contexte actuel, nous pensons que cette option n'aurait pas permis à EDF de maintenir son intégrité* ».

Franck ROUBANOVITCH, confirmez-vous le fait que les entreprises et les collectivités sont confrontées à des problématiques identiques en matière d'achat d'énergie ?

Franck ROUBANOVITCH

C'est en effet le cas. D'ailleurs le CLEEE et la FNCCR co-pilotent un groupe de travail concernant l'achat d'énergie. Des réunions sont organisées régulièrement, auxquelles participent des acheteurs des entreprises et des collectivités pour évoquer ces problématiques communes.

Je m'associe donc complètement aux revendications des collectivités, qui sont comparables aux entreprises du point de vue de l'achat d'énergie.

Pour revenir sur les propos que vous avez cités, Marc BENAYOUN fait référence au fait qu'en 2021, la Commission européenne avait demandé un découpage d'EDF. Toutefois, le contexte était différent, puisqu'à cette époque le Gouvernement français souhaitait lui-même réorganiser EDF. Aujourd'hui, Pierre JÉRÉMIE souligne que dans d'autres pays, la Commission européenne a demandé certaines contreparties à un acteur dominant. Il ne s'agit pas d'un démantèlement mais de l'obligation de vendre régulièrement les volumes sur les marchés. Je le répète : qui ne tente rien n'a rien. Les enjeux sont tellement importants pour la France qu'il ne faut plus se contenter de demander poliment l'autorisation à la direction générale de la concurrence, qui, du reste, serait peut-être tout à fait disposée à entendre ces demandes. Il me semblerait incongru de ne pas mettre cet accord en place au motif que des contreparties inacceptables pourraient être exigées par Bruxelles. Nous attendons du courage de la part de notre Gouvernement sur ces questions.

Olivier SCHNEID

Guillaume GILLET, quelles contreparties pourraient être demandées par l'Union européenne ?

Guillaume GILLET

Il ne s'agit pas d'un sujet relevant d'Engie. Je ne suis pas tout à fait d'accord sur la caractérisation de la Commission européenne comme une entité bicéphale. Les directions générales de l'énergie et de la concurrence sont en lien étroit. Le rôle de la première consiste à faire respecter le marché intérieur de l'énergie. La seconde doit veiller au respect de la concurrence et contrôler les aides d'État. Il semblerait que la France n'ait pas tenté de négocier avec cette dernière pour prendre connaissance des contreparties à fournir en cas de basculement vers un contrat pour différence. En Belgique, nous allons prolonger deux réacteurs nucléaires en passant par le CfD, ce qui impose des obligations de liquidité. La discussion est en cours. Cela ne signifie pas que nous militons en faveur du CfD. La directrice générale d'Engie a clairement indiqué qu'il fallait respecter certaines conditions fondamentales pour la mise en œuvre d'un fonctionnement « tout marchand », à savoir une garantie de liquidités sur le marché. En effet, en l'absence de liquidité, il est impossible de se sourcer, de répliquer de l'offre et de participer au jeu de l'offre pour nos clients. La deuxième condition concerne la mise en place d'un encadrement du système par la CRE. Ces deux garde-fous sont indispensables pour que EDF, en tant que commercialisateur, soit traité comme n'importe quel fournisseur et puisse accéder aux volumes dans des conditions identiques à celles des autres fournisseurs lorsqu'ils achètent à EDF producteur.

Olivier SCHNEID

Franck ROUBANOVITCH indiquait que le PPA n'était pas sécurisant pour l'acheteur. Julien BARRETEAU, vous promouvez ce type de contrat, n'est-ce pas ?

Julien BARRETEAU

En effet, c'est bien le cas. Lors d'une table ronde consacrée aux circuits courts de l'énergie qui s'est tenue ce matin, j'expliquais tout l'intérêt et les difficultés pour les collectivités à effectuer des opérations d'autoconsommation collectives ou des PPA.

Je souhaiterais revenir sur le sujet de la dérégulation du secteur de l'énergie. Cette dérégulation a été engagée depuis environ 30 ans sous l'impulsion de l'Europe. Toutefois, en amont, la production reste en partie régulée. Au milieu, la brique réseaux reste complètement régulée. En aval, la partie fourniture est dérégulée mais demeure construite autour des TRVE. Le système est donc marqué par certaines tensions et il semble impossible de rassembler le tout dans un monopole. Je suis pour ma part très attaché au service public et souhaiterais un système permettant à un opérateur national de fonctionner correctement. Au sein d'Enercoop, nous défendons ainsi une troisième voie entre un tout monopole rigide et un marché entièrement dérégulé. Nous soutenons une transition énergétique locale et citoyenne. La possibilité de proposer des offres locales développe la créativité et permet l'appropriation de l'énergie dans les territoires.

En ce qui concerne les PPA, cet outil nous permet aujourd'hui de réaliser des projections de long terme sur l'approvisionnement et la fourniture des clients mais il n'est pas parfait. Les actifs renouvelables sont intermittents et ne correspondent pas à la consommation du client. Ils ne peuvent donc suffire à eux seuls. Si on pouvait réaliser un jour des PPA basés sur des actifs renouvelables cela constituerait une voie d'amélioration mais nous en sommes encore loin. Par ailleurs, le développement de notre secteur est conditionné par l'existence d'une demande.

Or nous avons constaté que la baisse des prix nuit à l'intérêt des consommateurs pour ce type d'énergie. Dans ces conditions, il est difficile de trouver des clients prêts à s'engager sur le long terme sans pouvoir sortir du contrat.

Olivier SCHNEID

Guillaume GILLET, je reviens sur la question de la garantie de liquidité sur le marché. Vous posez la question de la disponibilité du parc nucléaire. Lors de la préparation de cette table ronde, Marc BENAYOUN m'a indiqué que nous nous orientions vers un retour vers les meilleures années d'EDF avec un parc nucléaire capable de produire entre 380 et 400 TWh.

Guillaume GILLET

La mise sur le marché des liquidités concerne le productible nucléaire sur les marchés de gros, en excluant le gré à gré. La disponibilité est un sujet fondamental.

Nous connaissons les contraintes qui pèsent sur la gestion d'un parc de production. Je pense qu'EDF a élaboré un plan d'optimisation de la performance. Je ne suis pas certain que la corrosion sous contrainte relève de l'entretien du parc. Nous avons été confrontés à cette problématique en Belgique. Il faut être humble devant ce genre de technologie et les difficultés à l'exploiter. Il est certainement possible de faire mieux en matière de performance et de disponibilité. Nous estimons qu'il sera possible d'atteindre des valeurs de production comprises entre 320 et 360 TWh.

Olivier SCHNEID

Le mécanisme permettant de reprendre le contrôle du prix de l'électricité dans un pays qui produit une énergie d'origine nucléaire à hauteur de 75 % n'est donc pas simple à trouver. Je me tourne vers la salle pour entendre des suggestions à ce sujet ou d'autres remarques.

Jean-Marc GEORGES (de la salle),

Directeur de Régie services énergie

Dans notre territoire, Régie services énergie propose des offres au TRVE ainsi que des offres de marché depuis cinq ans. Environ la moitié des clients sont désormais en offre de marché et nous constatons des différences entre ces clients et les usagers qui restent au tarif réglementé. Les personnes en offre de marché ont plus d'aptitude à comprendre les offres et à manipuler les outils numériques. *A contrario*, ceux qui ont choisi le TRVE ont souvent plus de difficultés, y compris financières, et moins d'appétence pour ces technologies. En conséquence, un système qui entraînerait une augmentation du prix du TRVE par rapport au prix du marché à certaines périodes défavoriserait les personnes en difficulté.

Je partage par ailleurs ce qui a été dit sur le manque de visibilité sur le marché et les TRVE. Nos entreprises locales d'énergie sont à la fois des producteurs, des gestionnaires du réseau et des commercialisateurs. Nous développons dans tous nos territoires des circuits courts du producteur au consommateur sans intermédiaire, donc sans PPA, sans autoconsommation collective et sans système complexe. Le prix des énergies renouvelables est relativement prévisible dans la mesure où le prix de revient dépend essentiellement de l'investissement. Ce système permettra à terme à nos clients de bénéficier d'une déconnexion par rapport au marché d'une partie du prix de leur offre.

Olivier SCHNEID

Intervenez-vous hors de votre territoire historique ?

Jean-Marc GEORGES

Les entreprises locales d'énergie (ELD) n'ont pas le droit de sortir de leur territoire ni pour la distribution, ni pour la fourniture en direct. Les offres de marché en dehors du territoire des ELD ne se font que par des filiales de commercialisation. Nous respectons une déontologie du service public. Nous appartenons tous à des collectivités territoriales ou sommes adossés à des syndicats d'énergie. Nos offres de marché sont toujours effectuées dans l'intérêt du consommateur, particulier ou entreprise.

Joëlle GUINOT (de la salle),

Vice-présidente du Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) et responsable locale d'une association de défense des consommateurs

Les tarifs de vente de l'électricité ont enregistré une forte hausse de 50 % entre le 1er janvier 2023 et le 1er février 2024. Le prix du KWh est de 27 centimes d'euro TTC en heure pleine et 25 centimes d'euro TTC en heure creuse. Cette augmentation a entraîné des répercussions importantes sur le budget des ménages et leur pouvoir d'achat, en particulier pour les foyers se chauffant à l'électricité.

Cette évolution est largement supérieure à l'inflation sur les denrées alimentaires. Le prix du KWh de gaz naturel pour les particuliers est de 9 centimes d'euro TTC, soit le tiers. Ce matin, le PDG d'EDF a indiqué que les usages du gaz doivent être transférés vers l'électricité afin de soutenir la demande d'électricité. Il faisait sans doute référence au développement des voitures électriques et au déploiement des pompes à chaleur en remplacement des chaudières à gaz. La décarbonation représentera ainsi une charge insoutenable pour les ménages, sauf à ce que le prix du TRVE baisse de façon considérable.

Olivier SCHNEID

Nos intervenants souhaitent-ils ajouter quelques mots de conclusion ?

Julien BARRETEAU

J'inviterais les collectivités et leurs groupements d'achat à s'orienter vers une tarification de l'énergie de long terme.

François CARLIER

Le chantier du TRVE n'a pas été ouvert. Il faut qu'il le soit au cours de ces prochaines années.

Guillaume GILLET

Pour rebondir sur ce qui vient d'être dit dans la salle, les TRVE n'ont pas protégé pendant la crise. Cette fonction a été assurée par le bouclier tarifaire. Par ailleurs, l'électrification excessive a ses limites. Il existe d'autres solutions notamment dans le secteur du logement.

Olivier SCHNEID

Je vous remercie pour la concision de vos conclusions et je retiens les propositions de Franck ROUBANOVITCH d'un TRV pour tous et d'un dispositif d'acheteur unique pour répondre à la problématique de la reprise en main du prix de l'électricité. Je vous encourage par ailleurs à vous rendre sur le site du Sénat pour prendre connaissance des restitutions des auditions de la Commission d'enquête sénatoriale, qui devrait rendre son rapport avant le 17 juillet 2024.

Je vous remercie de votre participation à cette table ronde.

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Philippe Barbosa - Métropolis

ÉNERGIE

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Table ronde 13 - Jeudi 27 juin 2024 - 10h45

L'ÉLU RÉNOVATEUR, OU COMMENT RÉUSSIR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS AVEC ACTEE

ACTEE
Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

INTERVENANTS

Animation par Stéphane SIGNORET

Hervé DELVA
Conseiller Délégué de la Ville d'Hazebrouck
et Vice-président du Territoire d'énergie Flandre

Jean-Luc DUPONT
Président du SIEIL37 - Territoire d'énergie
Indre-et-Loire, Vice-président de la FNCCR

Philippe ICKE
Directeur, Territoire d'énergie Var

Dominique RAMARD
Président du SDE22 - Territoire d'énergie Côtes-d'Armor,
Vice-président de la Commission EnR-MDE de la FNCCR,
Vice-président du programme ACTEE

Éric TREVOIZAN
Président du Syndicat FEDENE Efficacité Énergétique

Nicolas TURCAT
Directeur du programme ÉduRénov,
Banque des territoires

Stéphane SIGNORET

Bonjour à toutes et à tous. ***Nous allons aborder le sujet de la rénovation des bâtiments tertiaires publics, qui représentent une surface de l'ordre de 280 millions de mètres carrés. Il s'agit d'un poste de dépense énergétique très important pour les collectivités. Il est donc crucial de réduire les consommations de ces bâtiments. Le programme ACTEE est un outil comportant plusieurs leviers permettant de générer des investissements de rénovation et de travaux.***

Nous avons le plaisir d'accueillir six intervenants à cette table ronde. ***Nicolas TURCAT*** *est Directeur du programme ÉduRénov à la Banque des territoires.* ***Jean-Luc DUPONT*** *est maire de Chinon, Président du SIEL37 et Vice-président de la FNCCR.* ***Éric TREVOIZAN*** *est Président du Syndicat FEDENE Efficacité Énergétique et Directeur des relations interprofessionnelles chez Idex.* ***Hervé DELVA*** *est Conseiller délégué de la ville d'Hazebrouck et Vice-président du Territoire d'Énergie Flandre (SDIE).* ***Philippe ICKE*** *est Directeur du Territoire d'Énergie Var.* ***Dominique RAMARD*** *est Président du SDE22 Territoire d'Énergie Côtes-d'Armor et Vice-président de la FNCCR.*

Nous allons en premier lieu présenter le programme ACTEE et les actions que chacun de vous a pu mettre en œuvre.

Stéphane SIGNORET

Dominique RAMARD, pourriez-vous rappeler les ambitions d'ACTEE et dresser un bilan des programmes, notamment en matière d'engagement de travaux par les collectivités ?

Dominique RAMARD

Bonjour à toutes et à tous. **Le programme ACTEE est déjà à la troisième génération avec ACTEE+, qui dispose d'un budget de 220 M€ et succède à ACTEE1 (10 M€ de budget) et ACTEE2 (110 M€ de budget)**. Cette augmentation de l'enveloppe correspond aux besoins que nous avons identifiés sur les territoires, principalement pour la rénovation des bâtiments publics, mais également pour certaines thématiques annexes comme l'effacement et l'éclairage public. Le programme ACTEE comptait plusieurs branches dont le nom se rattachait au domaine de la botanique. Nous avons ainsi effectué des appels à projets Sequoia, Peuplier ou Merisier. Nous lançons désormais des appels à projets CHÊNE dans le cadre d'ACTEE+. Le jury de la troisième saison, intitulée CHÊNE3, se réunira le 3 juillet 2024 afin d'attribuer de nouveaux fonds aux futurs lauréats. 369 dossiers ont déjà été traités sous ACTEE+, contre 294 dossiers sous ACTEE2. Le montant d'aides, qui s'élevait à 97,6 M€ dans le cadre d'ACTEE2, atteint déjà 130 M€ pour CHÊNE1, 2 et 3. L'engouement pour ce programme est réel. Je tiens à souligner **la difficulté pour certaines communes d'obtenir des moyens humains pour auditer le fonctionnement des bâtiments et identifier les bonnes étapes à suivre pour améliorer la performance énergétique. 310 économes de flux ont été accompagnés dans le cadre d'ACTEE2. 508 économes de flux supplémentaires seront déployés dans le cadre d'ACTEE+.**

Ces personnels veillent à la réalisation d'audits de qualité et à l'identification des étapes à suivre pour atteindre les niveaux de performance attendue. Aujourd'hui, nous travaillons avec les équipes ACTEE à définir des indicateurs pertinents pour évaluer le taux de passage à l'acte. À ce jour, le nombre d'audits ayant généré des travaux est estimé à environ 30 %. Ce taux est supérieur aux valeurs mesurées sur d'autres dispositifs d'aide à la réalisation d'études. Autrement dit, seul un petit nombre de collectivités ayant réalisé les audits ne feront pas de travaux. La rénovation des bâtiments publics est une tâche difficile, qui doit parfois compter avec une certaine inertie dans la prise de décision, des difficultés de mobilisation des fonds et des complexités dans les usages et les techniques à employer. Un bon audit, une bonne programmation et des partenaires financiers et techniques adéquats permettent de mener ce travail de rénovation à bien. J'ai bon espoir que la quasi-totalité des audits génère des travaux.

Stéphane SIGNORET

C'est très intéressant de voir que les racines d'ACTEE ont bien poussé et ont permis tous ces déploiements, notamment sur les économes de flux. Dans l'industrie, le développement des responsables énergie n'est pas toujours aussi facile.

Hervé DELVA, la ville d'Hazebrouck a élaboré un plan stratégique de sobriété et d'efficacité énergétique. Pourriez-vous nous rappeler sa finalité et nous expliquer comment vous avez utilisé le programme ACTEE pour mettre en place l'un des outils de cette stratégie, à savoir le schéma directeur immobilier énergie ?

Hervé DELVA

Bonjour à toutes et à tous. Hazebrouck, qui compte 22 000 habitants, possède un patrimoine relativement important. En juin 2022, nous avons élaboré un plan de sobriété et d'efficacité énergétique, qui a permis de structurer une démarche comportant un volet organisationnel et des fiches actions. L'objectif est de donner un cap à cette démarche, ce qui est indispensable pour fédérer l'ensemble des agents et les utilisateurs des bâtiments publics. **Ce plan comporte plusieurs fiches actions, notamment le suivi des consommations, la sobriété énergétique des bâtiments et des utilisateurs (associations, écoles, agents), l'amélioration du patrimoine immobilier sur le plan de la performance énergétique, l'amélioration du réseau urbain de la ville, l'optimisation de l'éclairage public et sportif et le développement des énergies renouvelables**. Ce plan a fait l'objet d'une délibération au conseil municipal et a été approuvé à l'unanimité en janvier 2023.

Parmi ces fiches actions, le schéma directeur immobilier énergétique nous a permis de poser les bases au niveau du patrimoine et rendre notre démarche cohérente. Il s'agit de bâtir les fondations d'une ingénierie sur nos bâtiments. Après les audits, nous travaillons à la mise en place d'une stratégie, puis nous recherchons les financements avant de réaliser les travaux. Cette démarche trouve un certain écho auprès de la collectivité. **Elle a été mise en œuvre en collaboration étroite avec le syndicat du Territoire d'Énergie Flandre (SDIE), en particulier pour rédiger le cahier des charges, qui est basé sur la démarche Schem'ACTEE du programme ACTEE et a été adapté à la configuration de la ville et aux objectifs fixés.**

Stéphane SIGNORET

Philippe ICKE, pourriez-vous présenter les actions que vous avez mises en place à l'aide du programme ACTEE ?

Philippe ICKE

Environ 10 ans auparavant, le Territoire d'Énergie Var s'est intéressé à la rénovation énergétique. À l'occasion d'un appel à projets de la région PACA, nous avons décidé de monter l'association L'Agence des politiques énergétiques du Var avec les communes forestières du Var. Cette association a reçu le label ALEC (Agences Locales de l'Énergie et du Climat). **Nous avons travaillé ensemble pour candidater au programme ACTEE, qui nécessitait la présence d'un porteur de projet public.**

Nous participons à ce programme depuis 2021, ce qui nous a permis de monter des projets en fédérant les communes et les EPCI. Nous avons ainsi fédéré 134 communes sur les 153 communes que compte le département du Var, ce qui constitue un taux de réussite très élevé. Nous avons également fédéré 6 EPCI à fiscalité propre. Le programme ACTEE a beaucoup apporté à notre département. **Nous avons bénéficié d'un logiciel de suivi des consommations et avons réalisé 453 audits énergétiques et thermiques. Nous avons pu financer 13 économes de flux, qui sont répartis sur l'ensemble du territoire dans les communes et les EPCI, 33 projets de maîtrise d'œuvre et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'apport d'ACTEE s'élève à près de 3,2 M€ pour des dépenses de 5,4 M€, ce qui montre l'importance décisive de ce financement.**

Stéphane SIGNORET

Éric TREVOIZAN, vous êtes au côté des entreprises qui peuvent accompagner les collectivités dans la réalisation de ces travaux. La FEDENE promeut le contrat de performance énergétique. Faut-il encore faire œuvre de pédagogie concernant ce dispositif ? Comment le programme ACTEE peut-il inciter les collectivités à s'orienter vers ce type de contrat ?

Éric TREVOIZAN

En premier lieu, il est essentiel de savoir où l'on souhaite aller. Le schéma directeur est important pour tracer une trajectoire future en fonction de ses usages et de ses besoins. La FEDENE intervient sur environ 70 % du parc des bâtiments des collectivités et de l'habitat à travers des contrats de maintenance ou des contrats de résultats. Le contrat de performance énergétique est un montage contractuel solide garantissant la performance. Il en existe environ 400 en France, qui concernent principalement de grandes collectivités. Aujourd'hui, ce dispositif est mal connu, mal compris et peu utilisé. Il faut en faire la promotion et être présent sur le terrain. Ce CPE atteint les résultats fixés dans la quasi-totalité des cas. Je salue les initiatives du côté d'ACTEE. Il faut réaliser des études d'opportunité et des études de faisabilité. Il existe également des outils intéressants, notamment le clausier CPE, élaboré par la FNCCR et ACTEE, et les fiches thématiques du CEREMA et de la FinInfra.

Le guide de la FEDENE intitulé « Le CPE et les collectivités » définit le CPE, ses enjeux et les objectifs à atteindre, en mettant en avant le rôle central des syndicats départementaux d'énergie. Ce document sera mis à disposition de la FNCCR. Il faut faire œuvre de pédagogie, car ces travaux sont souvent techniques et les procédures à suivre sont complexes.

J'ai sélectionné trois exemples pour illustrer ce type de contrat. Le premier concerne la ville de Lyon et porte sur un musée et une piscine, ce qui implique des engagements énergétiques et en usages (sécurité, santé et énergie). Le montant de l'investissement est de 3,7 millions d'euros. Il s'agit de réaliser la rénovation énergétique en s'appuyant sur le schéma directeur et non sur le budget disponible. Si les économies d'énergie ne sont pas atteintes, le prestataire s'engage à prendre en charge les surcoûts et à garantir des objectifs fixés. Le deuxième exemple concerne les bâtiments communaux de la ville d'Istres. Je fais un lien avec la conférence très intéressante sur les réseaux de chaleur qui s'est tenue ce matin. La rénovation globale implique de travailler sur la sobriété, l'efficacité énergétique et la production. En effet, il est parfois moins onéreux de s'orienter vers des mesures de décarbonation. En l'occurrence, un réseau de chaleur biomasse a été créé pour un investissement de 12 M€. Ce projet prévoit également la rénovation de 24 chaufferies, de menuiseries, de toitures, et l'isolation extérieure de 8 écoles. Il est possible de globaliser l'ensemble de ces travaux en face de la baisse des consommations. Le troisième exemple met en avant le travail du Syndicat départemental d'énergie de Haute-Savoie, qui, à travers un marché global de performance, a créé un réseau de chaleur dans la commune d'Abondance afin de réaliser une économie d'énergie de 93 %. Il s'agit de l'une des solutions pour créer un petit réseau. Aujourd'hui, le réseau de chaleur est très peu utilisé pour les petits réseaux, car les aides de l'ADEME sont insuffisantes. Les syndicats d'énergie ont un rôle central à jouer en la matière.

Stéphane SIGNORET

Jean-Luc DUPONT, quel est votre point de vue sur ce type de démarche ? S'agit-il typiquement du genre d'outils à la main des collectivités ? Outre les projets de rénovation, j'ai compris que le volet concernant l'éclairage urbain vous tenait à cœur.

Jean-Luc DUPONT

Tout à fait. La crise énergétique a obligé les collectivités à réfléchir au mode de gestion et d'usage

de leurs équipements publics. Nous avons constaté qu'un meilleur pilotage et des consignes claires aux usagers des bâtiments publics permettaient de générer des économies sans effectuer d'investissement particulier. Outre cette première étape de sobriété et d'efficacité énergétique, les objectifs à atteindre exigent un bon diagnostic et un programme d'investissement. Les équipes d'ACTEE souhaitent que les études réalisées mènent à des travaux. Le programme ACTEE s'attache à sélectionner des propositions efficaces et s'appuie sur la règle des « 80-20 », qui consiste à aller chercher 80 % de l'optimal du bâtiment en assurant 20 % de l'investissement initial. Les maires doivent montrer leur engagement dans une démarche plus globale en association avec l'ensemble des acteurs concernés. **Le travail des économes de flux permet d'identifier les bâtiments à rénover en priorité. Il est très important de s'appuyer sur un tiers qui n'est pas intéressé**. Il est à noter que la part de la dépense des collectivités en électricité liée à l'éclairage public est comprise entre 30 % et 40 %. Je ne suis pas opposé à l'extinction des luminaires. Toutefois, certains lieux s'y prêtent mal. **Par ailleurs, on peut préférer opter pour le maintien de cette forme de confort à travers l'optimisation des charges de fonctionnement en s'appuyant sur des sources moins énergivores, en abaissant la puissance et en travaillant à définir des zones ciblées afin de mieux piloter les usages. Le programme Lum'ACTEE accompagne les collectivités en ce sens. Les améliorations dans ce domaine sont d'ailleurs parfois plus rapides qu'en matière de rénovation énergétique des bâtiments.**

Stéphane SIGNORET

Monsieur DELVA, comment peut-on identifier les cibles prioritaires ? Pourriez-vous nous présenter des exemples de travaux que vous avez réalisés grâce aux différents programmes ACTEE auxquels vous avez répondu et comment ces travaux s'articulent-ils dans le temps ?

Hervé DELVA

Le schéma directeur immobilier énergétique nous a apporté un certain éclairage sur nos bâtiments et la manière d'améliorer la performance énergétique. Certains bâtiments sont tellement énergivores qu'il est parfois moins onéreux de les abattre et de les reconstruire. La temporalité constitue souvent un frein à la rénovation énergétique, dans la mesure où la durée de ces projets dépasse souvent la durée des mandats des maires. En outre, la rénovation des installations est souvent peu visible et n'emporte donc pas toujours l'adhésion des populations, alors même que ces travaux ont des répercussions directes sur le montant de l'impôt.

Stéphane SIGNORET

Il peut être utile d'ouvrir le chantier de la rénovation par les écoles, car ces travaux sont visibles.
Nicolas TURCAT, le programme ÉduRénov permet d'accompagner les collectivités dans leurs projets de rénovation. La Banque des territoires accompagne ainsi 10 000 projets. Pourriez-vous nous en parler ?

Nicolas TURCAT

L'école est l'un des bâtiments les plus symboliques des communes. Elle contribue également à leur attractivité et représente l'ancrage territorial des familles. Elle constitue l'un des derniers grands services publics de proximité, qui est quotidiennement fréquenté par environ 20 millions de personnes. **Le programme ÉduRénov vise à massifier la transition écologique en dédiant la Caisse des dépôts à cet axe fort.** Cette dynamique de massification est difficile à mettre en œuvre. Nous finançons, accompagnons et valorisons 10 000 projets. Il faut également trouver des moyens et des relais. L'un des éléments de cette dynamique est la création de partenariats avec des acteurs qui ont une bonne compréhension du niveau local. La Caisse des dépôts est dotée de directions régionales bien implantées accompagnant des clients de longue date, mais ne disposant pas de la profondeur de vue d'un syndicat d'énergie ou d'une ALEC. **Le partenariat avec ACTEE était donc naturel. Il s'agissait de stimuler et d'accélérer les projets d'éducation à travers CHÊNE1, 2 et 3, en capitalisant sur le réseau d'ACTEE.** Par ailleurs, ce programme, qui concerne aujourd'hui 1 654 projets, en impliquera probablement 2 900 à compter du 1er juillet 2024. La dynamique est donc très forte, grâce à ACTEE. Cette liste de projets n'a pas été définie en amont. Elle repose sur l'adhésion et les projets politiques des uns et des autres. **Nous fournissons les outils et les ressources pour simplifier l'accès des collectivités à des projets.** Ces derniers sont progressivement documentés. Nous en publierons environ 100 à la rentrée en partageant des retours d'expérience d'élus.

Stéphane SIGNORET

De nombreux projets sont au niveau de l'audit. Comment pouvez-vous stimuler ces actions ?

Nicolas TURCAT

S'agissant de l'ingénierie, on peut citer le bonus scolaire. Concernant les travaux, il existe d'autres formes de financement : les subventions, l'autofinancement et les prêts. L'appartenance à ÉduRénov simplifie grandement les demandes de prêt. Il s'agit plutôt de prêts sur des projets de long terme à 25 ans appuyés sur le livret A. Il me semble intéressant d'un point de vue symbolique de financer les projets de rénovation énergétique avec l'argent des concitoyens. Nous disposons également de l'outil de l'intracting, qui correspond à une avance remboursable permettant de financer un projet en s'appuyant sur les économies d'énergie. Ce dispositif est plus adapté aux travaux à gain rapide (13 ans) avec des taux très intéressants. Le groupe La Poste fait désormais partie du groupe Caisse des dépôts. Nous avons aussi un partenariat avec la société Économie d'énergie autour de la problématique des CEE, qui reste une source de financement pour de nombreuses collectivités locales. La Banque des territoires sera ravie d'accompagner des projets en tiers financement, qui sont financés par la Direction d'investissement.

Stéphane SIGNORET
Dominique RAMARD, au vu du contexte actuel, pensez-vous que les collectivités sont prêtes à franchir le pas de la massification ?

Dominique RAMARD

Je crains que nous ne soyons pas complètement prêts. Je croise encore certains maires qui sont fiers d'avoir pu réaliser des travaux sans recourir à l'emprunt. Il me semble aberrant de consacrer l'intégralité de son autofinancement à un seul projet, alors qu'un emprunt permet de lisser la dépense et que les travaux engagés génèrent des économies en matière de charges de fonctionnement et engendrent par là même de l'autofinancement supplémentaire. Force est de constater qu'en termes d'ingénierie financière, de nombreuses communes sont encore loin de recourir à la massification ou, au moins, de modifier leurs pratiques de financement. Il faut développer une ingénierie financière supplémentaire. Nous travaillons avec la Banque des territoires au déploiement rapide sur le terrain de moyens visant à faciliter la bascule des études vers les travaux. Il faut aider les maires à constituer les dossiers de demandes de subventions, qui deviendront de plus en plus complexes. On peut regretter que de nombreuses fiches CEE soient omises, alors que les travaux réalisés sont éligibles à ces certificats. Ce mode de financement est aujourd'hui complètement oublié. **Nous devons nous doter de moyens humains supplémentaires. Les collectivités sont invitées à participer à l'effort national de baisse de la dépense publique. Toutefois, la dépense publique consacrée à la rénovation énergétique du bâtiment est une dépense positive. Ce secteur ne doit donc pas être mis à contribution pour réduire le budget public globalisé**. Les CEE sont actuellement largement critiqués. Pourtant, malgré certaines erreurs, ce dispositif ne mérite pas d'être rejeté en bloc, car il a eu de nombreux effets positifs. Le programme ACTEE est d'ailleurs garant du bon usage des CEE, puisque nous justifions en permanence le bon usage de ces fonds auprès du ministère. Ce mode de financement doit être maintenu, voire développé afin de promouvoir la massification.

Stéphane SIGNORET
Il est vrai que certains sont fortement tentés de couper ces budgets, notamment les CEE, ce dont on peut s'étonner au regard des efforts fournis depuis au moins 10 ou 15 ans.

Monsieur TREVOIZAN, vous avez évoqué le marché public de performance énergétique à paiement différé, qui a été mis en place en octobre 2023. Comment les collectivités peuvent-elles se saisir de ce mécanisme ?

Éric TREVOIZAN

Cette nouvelle disposition constitue une brique supplémentaire au marché global de performance. Le paiement différé permet de compenser le surinvestissement en équilibrant les budgets d'investissement et de fonctionnement grâce aux économies d'énergie. Il est même parfois possible de réaliser des travaux complémentaires. Ce dispositif n'a pas de seuil bas. Il est donc tout à fait adapté aux petites collectivités, avec la volonté d'aller plus loin : la massification. Je fais ici le lien avec le rôle des syndicats. Du point de vue de l'opérateur, cet outil implique une prise de risques. Investir plus pour un opérateur signifie un périmètre de contrat plus important, donc la possibilité de prendre des risques. Ce type de contrat a la particularité d'être plus long, et permet donc de prendre davantage de risques. En outre, dans le cadre d'un CPE, des économies supérieures à 35 % permettent de doubler les CEE. Enfin, les travaux de sobriété, d'efficacité et de décarbonation donnent plus de chance de bénéficier d'une stabilité des prix dans la durée. Je fais ici référence aux 80 piscines qui ont dû fermer en France, car elles n'étaient pas connectées à un réseau de chaleur biomasse. Nous devons faire la promotion de cet outil.

Stéphane SIGNORET
Philippe ICKE et Hervé DELVA, que pensez-vous de ce marché à paiement différé ? Êtes-vous prêts à l'utiliser ? La massification exige d'ailleurs des artisans et des entreprises capables de réaliser les travaux prévus.

Philippe ICKE

Tous les outils qui amènent à travailler sur ce sujet sont intéressants. Il convient en premier lieu de prendre en compte les intérêts de la commune. Les élus doivent tenir compte de la problématique de rénovation, qu'il n'est pas toujours financièrement possible de traiter de manière globale. En tant qu'élu, j'ai moi-même des difficultés à faire accepter les projets de rénovation. Les syndicats d'énergie sont des vecteurs importants de mutualisation et de massification.

Le dispositif dérogatoire de ce type de marché demande des études préalables. On peut se demander si tous les opérateurs économiques, y compris les opérateurs économiques locaux, sont capables de porter ce type de marché, qui a l'avantage de donner des objectifs au délégataire en termes de performance et de suivi des installations. Ce type de marché permet également de fixer des objectifs de qualité et de suivi dans le temps. Ici encore, il faut se demander si les opérateurs locaux auraient accès à ce dispositif.

Hervé DELVA

Comme pour le mixte énergétique, il est important de diversifier les financements. Le tiers financement doit être adapté au bâtiment et à l'usage qui en est fait. Le marché global de performance énergétique est intéressant dans certaines situations, notamment pour les écoles et les piscines. Par ailleurs, il est à noter que les exploitants de chauffage n'ont pas toujours intérêt à économiser l'énergie, notamment dans le cadre des contrats classiques P1 (combustible), P2 (entretien) et P3 (garantie totale d'une installation de chauffage), puisque la baisse des consommations a un impact sur le contrat P1. **En ce qui concerne les financements, le marché global de performance énergétique et l'intracting sont des outils de valeur. On ne saurait en outre sous-estimer l'importance des subventions qui conditionnent souvent le lancement d'un projet.**

Stéphane SIGNORET

Monsieur DUPONT, en Indre-et-Loire, votre syndicat a établi des partenariats pour assurer le passage aux travaux de rénovation. Qui sont ces partenaires et comment se répartissent-ils les différentes actions ?

Jean-Luc DUPONT

Le défi consiste à décliner un grand programme national sur des territoires qui ont chacun leurs particularités. Dans notre département, nous nous sommes appuyés sur l'existence d'une agence départementale, portée par le Conseil départemental, d'aide aux collectivités locales. Au moment où l'agence locale de l'énergie et du climat avait du mal à trouver sa place, nous avons intégré ADIL-France Rénov' dans le dispositif d'ingénierie globale. Cela nous permettait de disposer du volet d'aide pour la maturation des dossiers sur l'ingénierie, le volet sur l'architecture et le volet sur l'énergie. L'agence départementale constitue donc un guichet unique. Si un programme ne comporte qu'un volet énergétique, il est porté directement par le syndicat avec le programme ACTEE et nous assurons l'accompagnement, y compris sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Si le projet comporte également un volet architectural, il est porté par l'agence d'ingénierie avec le concours du syndicat d'énergie sur le volet énergétique. L'existence de ce guichet unique constitue une alternative heureuse au fonctionnement en silo. Cette structure a un effet levier puissant sur la mise en œuvre. Il me semble que la simplification des mécanismes nationaux nous ferait gagner en efficacité et en fluidité.

Stéphane SIGNORET

Disposer de compétences pour la maîtrise d'ouvrage constitue un autre enjeu pour les collectivités. Je crois que vous avez mis en place des formations à cet effet.

Jean-Luc DUPONT

Les administrateurs du programme ACTEE sont conscients qu'un programme de cette ampleur génère des besoins en ingénierie et en moyens humains très importants. Aucune formation universitaire ne produit des économes de flux ou des conseillers en énergie partagée. Nous avons rencontré l'ADEME, qui propose déjà des modules de formation initiale. En revanche, nous souhaitons aller plus loin en matière de formation continue en identifiant les antennes universitaires capables d'établir des passerelles avec leurs propres cursus génériques et ainsi de professionnaliser ce domaine. Nous avons besoin des moyens humains maintenant, ce qui nécessite d'accélérer le développement de l'outil de formation. Les modules ont été définis. Nous nous appuyons sur les modules du CNFPT afin de décliner des modules complémentaires pour être au plus près du besoin. Le marché public que nous sommes en train de déployer nous permettra de proposer un spectre de formation complet dès 2025 et garantir l'employabilité immédiate des personnes formées.

Stéphane SIGNORET

Le marché global de l'emploi autour des métiers de la transition énergétique est relativement tendu. Philippe ICKE, comment accompagnez-vous les petites communes, qui ne disposent pas toujours des ressources humaines nécessaires ?

Philippe ICKE

C'est difficile. Le Var est relativement peuplé et comporte une partie rurale qui s'étend de Néoules en centre Var aux Salles-sur-Verdon dans le haut Var, avec des communes de moins de 1 000 habitants qui s'engagent dans la rénovation énergétique. La préoccupation des élus est d'aider ces communes à aller au-delà de l'audit. Le syndicat leur apporte des solutions en s'appuyant sur un service de transition énergétique, ATE 83. Nous avons beaucoup de demandes portant sur la rénovation énergétique des bâtiments publics, notamment des écoles. Nous profitons des programmes de la Banque des territoires et du Fonds Vert. En outre, nous apportons des solutions opérationnelles concernant le passage d'un marché, la recherche d'un auditeur ou d'un maître d'œuvre. Ce volet est très précieux pour les communes.

Hervé DELVA

Le territoire d'énergie Flandre compte 200 000 habitants répartis dans 98 communes. Ce territoire bénéficie du travail d'économes de flux de talent. Les économes de flux œuvrent au nom et pour le compte des collectivités, notamment les collectivités rurales, leur apportant un soutien technique, financier et même juridique. Dans le territoire d'énergie Flandre, nous avons réalisé près de 130 audits, dont 40 ont donné lieu à une rénovation et 8 sont en cours de prise de décision.

Stéphane SIGNORET

Dominique RAMARD, les relations avec le secteur privé doivent-elles évoluer ?

Dominique RAMARD

Je souhaiterais ajouter un point concernant la relation entre les différents acteurs. Je partage ce qui a été dit sur la bonne coordination entre ceux qui sont déjà aux côtés des collectivités pour nous aider à accélérer. J'aimerais transmettre un message à l'attention des entreprises. Les problématiques techniques ne doivent pas faire oublier les questions d'usage. Il faut s'assurer que les usagers pourront prendre en main le bâtiment rénové qui sera mis à leur disposition à l'issue des travaux de rénovation. Il reste un travail important à effectuer en matière d'accompagnement des usagers.

Stéphane SIGNORET

Je me tourne vers le public pour recueillir des questions ou des remarques.

Julien MOREAU (de la salle),

Directeur général adjoint du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SYDEV)

J'ai deux sujets de débats. En ce qui concerne l'ingénierie financière auprès des petites communes, nous avons conçu un programme de maîtrise d'ouvrage déléguée, ce qui a occasionné certaines difficultés juridiques entre la préfecture, la commune et le Sydev. La FNCCR a encore du travail pour aller plus loin et ne pas se contenter de se positionner comme AMO. Ce programme progresse, mais l'ingénierie juridique et financière mérite d'être abordée au sein de la FNCCR afin qu'un syndicat puisse se positionner comme maître d'ouvrage délégué de manière presque automatique. Par ailleurs, nous avions envisagé la possibilité de recourir au dispositif de l'*intracting*. Toutefois, il fallait mobiliser un bureau d'études extérieur pour établir un chiffrage des économies réalisées et du temps d'amortissement. De ce fait, le gain réalisé en taux d'intérêt aurait été perdu en études. Nous avons donc finalement décidé de renoncer à ce type de prêt. Cela est regrettable, puisque les économes de flux du syndicat ou de l'EPCI sont parfaitement capables d'évaluer les économies réalisées, d'autant plus que nous nous basons sur des fiches CEE et des standards de qualité.

Dominique RAMARD

Nous réfléchissons à la simplification du montage juridique de la maîtrise d'ouvrage déléguée. Au niveau ACTEE, nous examinons la possibilité d'aller plus loin et j'espère que nous pourrons également financer les travaux en nous appuyant sur une ingénierie qui nous permettra d'accompagner les communes en globalité.

Nicolas TURCAT

En ce qui concerne l'*intracting*, j'ai connaissance de cette contrainte portant sur le BET extérieur. Pour des raisons réglementaires, nous devons disposer d'une documentation extérieure. Les frais liés au recours à un BET extérieur sont pris en charge par la Banque des territoires. Je partage néanmoins le constat qui vient d'être fait. Il s'agit d'une piste d'amélioration évidente.

Michel MAYA (de la salle),

Maire de Tramayes (Saône-et-Loire)

Je suis maire d'une commune de 1 000 habitants. Je voudrais revenir sur une remarque de Monsieur DELVA concernant le fait qu'il est parfois moins onéreux de reconstruire à neuf que de rénover un bâtiment existant. Cette approche est pratiquement impossible du fait de l'écoconditionnalité des aides, qui nous pousse à faire de la rénovation et non de l'amélioration. Les projets de déconstruction-reconstruction ne sont pas subventionnés.

Hervé DELVA

Oui, vous avez tout à fait raison. Ce sujet doit interpeller les financeurs. Il devrait être possible de bénéficier des aides à condition de justifier que le coût de rénovation d'un bâtiment est supérieur à celui de sa reconstruction. Il s'agit d'une piste de réflexion pour les tiers financeurs.

Olivier DEHAESE (de la salle),

Président du Syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE35), membre du bureau de la FNCCR

Je confirme que les opérations de démolition-reconstruction ne sont pas éligibles aux subventions DSIL et au Fonds Vert, ce qui rend l'équation économique plus difficile à résoudre. Par ailleurs, l'appel à la suppression des CEE au motif que des abus ont été commis me semble de très mauvaise foi. Ces errements ne sont pas le fait des collectivités ou des groupements de collectivités dans le champ d'usage des certificats d'énergie. Nous étions soumis à une fréquence de contrôle très supérieure aux autres acteurs du domaine. Ces abus concernaient en réalité les programmes d'isolation à 1 euro à destination des particuliers payés par des CEE. Il est choquant d'invoquer ces dysfonctionnements pour justifier la suppression de cette aide économique pourtant très utile aux collectivités locales pour la rénovation de leur patrimoine.

Éric TREVOIZAN

Oui, c'est une très bonne remarque. La perception de CEE par les collectivités est associée à un processus de gestion de l'énergie. Nous mettons ce sujet en avant auprès des pouvoirs publics. Aujourd'hui, nous sommes capables de mesurer la performance, ce qui est très différent de l'offre d'isolation à 1 euro.

Stéphane SIGNORET

Nous verrons ce que donne l'hypothèse d'une suppression du dispositif des CEE. Pour l'avoir suivi depuis sa naissance en 2006, je confirme qu'il a été confronté dès l'origine à des oppositions.

Nicolas TURCAT

Les projets de démolition suivie d'une reconstruction à neuf ont été intégrés à ÉduRénov. Nous accompagnons ainsi 3 projets de ce type, qui ont été amplement justifiés. Nous finançons au même taux la rénovation en prêt d'une reconstruction.

Hervé DELVA

En ce qui concerne les CEE, il est anormal que les collectivités soient pénalisées alors qu'elles respectent les procédures réglementaires. J'ai compris que la FNCCR allait émettre une motion pour signifier son opposition à la mise en place de nouvelles modalités de contrôle et à la réduction du montant des CEE, notamment dans le domaine de l'éclairage public. Dans notre territoire, les CEE représentent 10 % du financement de l'éclairage public. Je pense que les collectivités sont des tiers de confiance qui méritent qu'on leur fasse confiance en matière de gestion des CEE.

De la salle

J'ai effectué la rénovation complète d'une ancienne gendarmerie d'une surface de 900 mètres carrés. Je n'ai pu obtenir que 35 000 € de CEE pour effectuer de nombreux travaux comme l'isolation extérieure et le changement de toutes les fenêtres. En revanche, j'ai été sollicité par un opérateur pour isoler les points chauds de mon réseau de chaleur. Je m'étonne que cet opérateur ait obtenu 50 000 € pour effectuer des travaux peu importants et rapides.

Stéphane SIGNORET

Les fiches ne sont pas toutes les mêmes. Il aurait été utile de développer la question du prêt intracting. N'hésitez pas à poser vos questions à Monsieur TURCAT à l'issue de la séance.

Merci à nos intervenants pour leurs explications.
Bonne fin de journée à tous.

Stand ACTEE

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Philippe Barbosa

Cérémonie de remise des prix de l'AARHSE

Jeudi 27 juin 2024 - 14h15

CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX DE LA 10e ÉDITION DU CONCOURS L'AARHSE, SOUS LA PRÉSIDENCE D'ANTOINE COROLLEUR

Animation par Nathalie RICAILLE

Antoine COROLLEUR
Secrétaire de la FNCCR, Président du SDEF-Territoire d'énergie Finistère, Président de l'AARHSE

Cécile DIGUET
Directrice du département urbanisme, aménagement et territoires, Agence d'urbanisme et d'environnement d'Île-de-France, (co-lauréate de la 10e édition du prix de l'AARHSE)

Pierre TEISSIER
Maître de conférences en épistémologie, histoire des sciences et des techniques, Université de Nantes, (lauréat de la 10e édition du prix de l'AARHSE)

Renan VIGUIÉ
Professeur agrégé et docteur en histoire et géographie secrétaire scientifique du Comité d'Histoire de l'électricité et de l'énergie, (lauréat de la 10e édition du prix de l'AARHSE)

Nathalie RICAILLE

Bonjour à toutes et à tous. Je vous remercie de votre présence à la présente session de travaux qui a pour thème « Les futurs du monde de l'énergie : de la quête d'abondance à l'indispensable maîtrise des besoins ». Ce titre presque poétique annonce des débats pourtant extrêmement concrets et pragmatiques, à la lecture de la présentation qui est faite de cette session dans le programme du congrès :

« Face à l'emprise d'un régime technicien, les promesses d'un monde énergétique nouveau et réenchanté sont nombreuses, pour conjurer le spectre d'un effondrement nourri par la chaleur humaine. Le stockage de l'énergie et ses mondes hydrogènes, la question socio-spatiale du chauffage, le feu numérique de l'énergie et des data centers interrogent en permanence le politique, au-delà des enjeux majeurs technologiques et économiques. Les horizons de l'autoconsommation collective, comme plus largement ceux de la sobriété volontaire, nécessitent d'historiciser le temps présent pour construire politiquement des futurs énergétiques souhaitables, vers une maîtrise partagée des besoins par une régulation des usages. »

De tout cela et de bien plus encore, nous discuterons tout à l'heure dans le cadre d'une table ronde avec notamment trois lauréats 2023 du prix de l'AARHSE, qui recevront dans quelques instants leur trophée. L'AARHSE est une association académique pour la recherche historique et sociologique dans le domaine l'énergie, créée à l'initiative de la FNCCR en 2009. Elle est présidée par Antoine COROLLEUR, Secrétaire de la FNCCR et Président du SDEF-Territoire d'énergie Finistère. Il est bien entendu des nôtres cet après-midi et je lui cède volontiers la parole pour quelques mots d'accueil à votre intention.

Antoine COROLLEUR

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite donc la bienvenue à cette cérémonie de remise des prix de l'AARHSE, qui sera d'une courte durée puisque nous avons décidé de laisser en priorité la parole aux lauréats, à l'occasion de la table ronde prévue à l'issue de la présente cérémonie.

Comme cela a été rappelé, l'AARHSE a été créée à l'initiative de la FNCCR, et c'est d'ailleurs pour cette raison que cette remise de prix se déroule à l'occasion de ce congrès. Elle vise à encourager les travaux de recherche en sciences humaines et sociales dans le domaine de l'énergie. De fait, comme nous avons coutume de le répéter, pour faire face aux très nombreux défis auxquels les autorités organisatrices de la distribution d'énergie sont confrontées dans les territoires, il nous a semblé opportun de valoriser les travaux de recherche en sciences sociales et humaines, et particulièrement en histoire et sociologie, dans le secteur de l'énergie, afin de nourrir les réflexions des élus et des services en charge de cette compétence.

L'intitulé de la table ronde de l'AARHSE qui va suivre, qui s'inspire des thématiques abordées par les derniers lauréats de notre concours, illustre parfaitement, il me semble, l'opportunité de cette jonction indispensable entre le monde de la recherche universitaire et les réalités auxquelles nous sommes confrontés, en tant qu'élus en charge des services publics locaux de l'énergie.

Il nous revient donc aujourd'hui d'honorer les lauréats de la 10e édition du prix de l'AARHSE, à la suite de la décision du jury de l'association qui s'est réuni sous ma présidence en décembre dernier. Je vous rappelle que notre prix comprend trois catégories. Il est doté de 10.000 euros, dont une partie est versée sous forme d'aide à la notoriété.

Spécificité à signaler cette année : le jury a décidé de remplacer la 3e catégorie de notre concours par un prix spécial, en raison de la qualité particulièrement remarquable d'une candidature que nous avons souhaité honorer de la sorte. Les prix ayant été versés aux lauréats en début d'année par l'entremise de notre trésorier Michel LAPEYRE, il nous revient donc aujourd'hui de leur remettre le trophée de notre association. Sans plus tarder, je laisse la parole à Madame RICAILLE.

Nathalie RICAILLE

Je vous remercie Monsieur le Président. Nous allons effectivement à présent procéder à la remise des trophées de l'AARHSE, que je trouve d'ailleurs particulièrement beaux. Je voudrais profiter de cette occasion pour saluer le travail des verriers et artistes plasticiens Anne DONZÉ et Vincent CHAGNON qui ont réalisé ces trophées et qui ont été plusieurs fois récompensés pour leurs travaux, notamment par le prix de l'Œuvre de la Fondation Atelier d'Art de France. Comme ils l'expliquent, ils se sont inspirés de l'énergie représentée par l'insertion de métal précieux sous forme d'or, qui figure, d'une certaine manière, le filament d'un courant électrique. Cette œuvre est aussi, vous en conviendrez, une très belle évocation de cet art japonais que vous connaissez peut-être, l'art japonais ancestral du Kintsugi, symbole de la résilience. Un mot - « résilience » - qui a déjà été prononcé à plusieurs reprises dans les sessions qui ont été organisées depuis le début de ce congrès et que nous entendrons, sans nul doute, encore.

Nous allons à présent appeler le lauréat de la première catégorie du concours de l'AARHSE, qui vise à récompenser un travail de recherche universitaire. Dans le cadre de la 10e édition du prix de l'AARHSE, le jury a décidé d'honorer une thèse portant sur l'histoire du chauffage en France au XXe siècle. Cette thèse de doctorat en histoire moderne et contemporaine a été préparée à l'École doctorale « Montaigne Humanités » de l'université de Bordeaux Montaigne et soutenue le 30 novembre 2022 par Renan VIGUIÉ, Professeur agrégé et docteur en histoire et géographie. Il est également Secrétaire scientifique du Comité d'histoire de l'électricité et de l'énergie. Je vous remercie d'accueillir notre premier lauréat.

Antoine COROLLEUR

Je suis très heureux de vous remettre ce trophée et vous félicite pour la grande qualité de la thèse que vous avez présentée à notre concours. Nous comptons sur l'ensemble des réseaux universitaires pour faire connaître le Prix de l'AARHSE car il est encourageant de mettre ainsi en valeur des études ou des projets, portés notamment par des jeunes chercheurs, comme c'est votre cas. Je vous laisse la parole quelques minutes, même si nous aurons l'occasion de vous entendre plus longuement dans le cadre de la table ronde portant sur les futurs du monde de l'énergie, qui va suivre.

Renan VIGUIÉ

Je vais m'exprimer juste quelques secondes puisqu'en effet j'aurai l'occasion d'évoquer la teneur de ce travail de recherche plus tard. Je tiens en effet à remercier l'AARHSE de cette confiance et je félicite également mes collègues ici présents, qui ont également reçu un prix.

Nathalie RICAILLE

Le jury de l'AARHSE a décidé de récompenser dans le cadre de la 2e catégorie du concours visant les publications, un ouvrage rédigé par un duo d'auteures : Cécile DIGUET et Fanny LOPEZ. Il s'intitule *Sous le feu numérique, spatialité et énergie des data centers* et a été publié aux éditions Metis Presses en avril 2023. Fanny LOPEZ n'a pas pu se joindre à nous cet après-midi mais Cécile DIGUET est présente dans la salle. Elle est la Directrice du département Urbanisme, aménagement et territoire de l'agence d'urbanisme et d'environnement d'Île-de-France. Toutes nos félicitations. Je vous invite à nous rejoindre en tribune.

Antoine COROLLEUR

Ce trophée est bien mérité car votre ouvrage est vraiment remarquable. Il a bien sûr retenu toute l'attention du jury de l'AARHSE. Et je pense que les prévisions que vous y faites, si elles s'avèrent justes, peuvent susciter quelques inquiétudes. Il permettra peut-être de prendre conscience du gaspillage énergétique et du potentiel d'énergie récupérable dans tous les *data centers*.

Cécile DIGUET

Je remercie l'AARHSE pour son soutien. Fanny LOPEZ, qui n'a pas pu être présente, vous remercie également. Je ne vais pas m'étendre davantage puisque nous allons pouvoir discuter des sujets que vous venez d'évoquer au cours de la table ronde.

Nathalie RICAILLE

Enfin, pour conclure cette cérémonie, il me revient de présenter le Prix spécial du jury. J'appelle à me rejoindre Pierre TEISSIER. Ce dernier est Maître de conférences en épistémologie, histoire des sciences et des techniques à l'université de Nantes.

Le prix qui lui est remis cet après-midi récompense son travail d'habilitation à diriger des recherches sur les sujets précités, travail qui a été préparé à l'École doctorale «Sociétés Espaces Pratiques Temps» de l'université Bourgogne Franche-Comté. Cette habilitation, soutenue le 26 juin 2023, s'intitule *Le stockage de l'énergie (1850-2050). Problème de techniciens, concept de technologues, désir de technocrates.*

Antoine COROLLEUR

Je suis très heureux de vous remettre ce trophée et vous remercie pour votre brillante analyse. Je crois que vous vous inscrivez complètement dans les sujets d'actualité qui traitent du stockage de l'énergie. Hier, le président d'EDF nous disait qu'il y avait un surplus d'énergie actuellement et qu'il serait nécessaire de le stocker afin de pouvoir l'utiliser pour des besoins ultérieurs. Je trouve cette approche prospective très intéressante et à rapprocher de vos propres travaux.

Pierre TEISSIER

C'est moi qui vous remercie. Et je remercie également l'ensemble des membres du jury de l'AARHSE.

Nathalie RICAILLE

Nous allons maintenant pouvoir profiter des échanges entre les lauréats de cette 10e édition à l'occasion de la table ronde qui va suivre. Vous serez rejoint par un ancien lauréat du prix de l'AARHSE, qui est depuis devenu membre de l'association. Il s'agit de François-Mathieu POUPEAU, Directeur de recherche au CNRS et Professeur de l'École des Ponts ParisTech. Et pour animer cette table ronde, je confie maintenant les clés de la scène à un universitaire chercheur, membre du Conseil scientifique de l'AARHSE, j'ai nommé Christophe BOUNEAU, Professeur émérite d'histoire économique, et coordinateur de la chaire Reset de la Fondation Bordeaux Université.

LES FUTURS DU MONDE DE L'ÉNERGIE : DE LA QUÊTE D'ABONDANCE À L'INDISPENSABLE MAÎTRISE DES BESOINS

INTERVENANTS

Animation par Christophe BOUNEAU
Professeur émérite d'histoire économique
et coordinateur de la chaire Reset de la Fondation Bordeaux Université

Cécile DIGUET, Pierre TEISSIER et Renan VIGUIÉ
Lauréats de la 10e édition du prix de l'AARHSE

François-Mathieu POUPEAU
Directeur de recherche au CNRS, Professeur de l'École des Ponts ParisTech

Christophe BOUNEAU

Je vous remercie Nathalie RICAILLE pour cette présentation dynamique et bien cadencée de cette cérémonie de remise des prix de l'AARHSE.

Pour cette table ronde, nous avons donc un quatuor, qui représente des disciplines, des engagements sur des terrains et des perspectives à la fois différentes et complémentaires. Je rappelle qu'on a vu déjà ce matin qu'il faut éviter d'habiter en théorie et que par rapport aux différents horizons qui doivent être historicisés, – je suis moi-même historien et économiste – et à l'historicisation du temps présent, nous avons plusieurs temporalités (XIXe, XXe, XXIe siècles), et nous avons aussi les futurs énergétiques (2050).

Il s'agit effectivement de maîtriser cette articulation, et l'on ne peut pas se résoudre à adopter, comme le fait quelquefois la classe politique, la célèbre citation d'Henri QUEUILLE : « *Il n'est pas de problème dont l'absence de solution ne finisse par venir à bout* ». Je crains que, malheureusement, Henri QUEUILLE ait définitivement tort en ce qui concerne ces enjeux.

Le rôle de l'animateur consiste à assurer le dialogue entre les intervenants. Je rappelle que, par rapport à la présentation, les objectifs sont de lier rétrospective et prospective et de se situer dans le champ des « sciences humaines et sociales ». Mais au fond, par rapport à l'ensemble du public et à la diversité des intervenants, peu importe la discipline dont on parle, on est adisciplinaire. Et d'ailleurs si l'on considère les prix qui ont été remis, y compris celui de François-Mathieu qui avait reçu un Prix de l'association il y a quelques années, on ne sait pas véritablement quelles sont les disciplines concernées et le prix décerné en représente plusieurs.

Comme le dirait Jean-Philippe FOUQUET, animateur du conseil scientifique de l'AARHSE à mes côtés et dont l'absence, que nous regrettons tous, résulte d'un problème de transport, il convient de faire un pas de côté, en particulier historique et sociologique, pour ne pas être englouti par l'urgence.

Cette table ronde va donc être articulée en deux parties. Je propose deux tours de table, durant lesquels les participants pourront prendre à tour de rôle la parole. En premier lieu, quel est votre regard, à la fois façonné par votre discipline (mais on a vu que cette question de discipline est toute relative), par votre secteur de compétences (le chauffage, l'urbain, les *datas*, l'épistémologie des sciences, les techniques de stockage, les politiques publiques, donc l'action publique), à la fois disciplinaire, sectoriel et de pratique sur cette trajectoire ? Nous nous inscrivons ici dans le cadre des travaux de l'AARHSE, comme l'a rappelé le Président COROLLEUR, dans la fertilisation croisée entre la recherche et les recherches sur le terrain. Quel est donc votre regard à la fois disciplinaire, sectoriel et de pratique de recherche-action sur cette trajectoire ? Car c'est bien d'une trajectoire dont il s'agit. On est bien dans l'économie des promesses technologiques qui renvoie à un champ à la fois historique, sociologique et de politique publique. Je me permets de rappeler la thématique de la présente table ronde : « *De la quête d'abondance à l'indispensable maîtrise des besoins énergétiques* ». Toutes les conférences d'hier, du Président PINTAT, de Luc RÉMONT, de Marianne LAIGNEAU, du Président de RTE, Xavier PIECHACZYK, etc., et tous les intervenants de ce matin ont bien montré effectivement cette trajectoire.

Christophe BOUNEAU

Quel est donc votre point de vue sur cette trajectoire ?

Renan VIGUIÉ

Merci Christophe. Je vais d'abord brièvement me présenter, parce que ça me permet de me situer et de répondre un peu à la question. Je suis historien de l'énergie. Être historien de l'énergie impose de composer avec une ombre, un poids sur les épaules, à savoir la question de la transition énergétique. Certains historiens nous expliquent que la transition n'existe pas. Ils ne sont pas si nombreux, mais l'un d'entre eux est vraiment très médiatique. C'est le cas notamment de Jean-Baptiste FRESSOZ qui a dit, redit, écrit et réécrit que dans l'histoire il n'y avait pas eu de transition. Le sous-entendu qu'on lui fait parfois dire et qu'il ne dit pas tout à fait ouvertement, c'est que la transition énergétique est un leurre et qu'elle n'existera jamais. Et donc, pour les décideurs et pour la société, ça peut paraître un peu déprimant.

Pour ma part, j'ai voulu m'intéresser à un secteur particulier, c'est-à-dire le chauffage, et à un territoire particulier, à savoir la France, pour voir si vraiment, quand on regarde localement les usages et les pratiques des gens, on constate une absence de transition. Et je dois dire qu'en matière de chauffage, je suis plutôt en désaccord avec Jean-Baptiste FRESSOZ, puisque l'on constate des transitions, des changements de mode de consommation, des changements de pratiques et d'habitudes qui sont assez importants.

Cela me permet de faire le lien avec le territoire parce que c'est un thème qui a été largement abordé durant les tables rondes et les discussions depuis le début de ce congrès. Je crois que cette transition a une réalité locale qu'il ne faut pas la nier sous prétexte de voir à l'échelle globale des chiffres qui montrent qu'il n'y aurait pas de transition.

Ensuite, concernant la trajectoire – le titre de cette table ronde étant « *De la quête d'abondance à l'indispensable maîtrise des besoins énergétiques* » –, en y réfléchissant avec mes lunettes d'historien du chauffage, je n'ai pas l'impression qu'on soit face à ce type de trajectoire.

Pendant très longtemps, on a tenté de maîtriser nos besoins. En fait, à Versailles par exemple, on avait froid. Qu'on soit Louis XIV dans son château Versailles ou n'importe qui d'autre, qu'on soit au XVIIe, XVIIIe ou encore au XIXe siècle, on connaissait le froid, ce qui conduit à maîtriser sa consommation d'énergie. On essaie tant bien que mal de se couvrir plutôt que de se chauffer. En fait, cette histoire du chauffage commence par une maîtrise des besoins énergétiques.

Je n'ai pas prévu de vous présenter beaucoup de chiffres mais j'en citerai quand même quelques-uns pour vous donner des ordres de grandeur : dans les années 50, le chauffage central n'est disponible que dans 10 % des résidences principales et il faut attendre la seconde moitié des années 70 pour qu'une résidence principale sur deux dispose d'un chauffage central.

La recherche de la chaleur, ne pas avoir froid l'hiver, gérer soi-même sa ressource sont des préoccupations quotidiennes pour beaucoup de Français pendant une très large partie du XXe siècle. Et ce qui change peut-être quelque peu la trajectoire, c'est l'arrivée des énergies de réseau. Parce qu'auparavant, chaque foyer avait son tas de bois ou son tas de charbon. Ainsi, vous saviez combien vous alliez consommer, combien vous aviez consommé la veille et ce qui vous restait. Vous parveniez quand même à savoir combien cela allait vous coûter et si vous deviez retourner acheter du charbon chez le bougnat en bas de chez vous. Avec les énergies de réseau, c'est différent. On ne sait plus trop ce qu'on consomme et ça a l'air d'être magique : on règle un thermostat, on appuie sur un bouton, ce qui donne lieu à une forme d'invisibilisation de l'énergie mais également une invisibilisation du chauffage parce qu'il n'y a plus ce feu qui était le centre du foyer, l'endroit où les familles se retrouvaient. Ce feu a disparu. Il est confiné dans une chaudière qui se trouve parfois dans une pièce de la maison, parfois dans une pièce en sous-sol de l'immeuble ou même dans une chaufferie qui n'est même pas dans l'immeuble où vous habitez. Le feu a donc disparu mais la chaleur est en revanche bien présente, même si l'énergie semble avoir disparu, sauf évidemment au moment du paiement de votre facture.

S'il y a eu un moment d'abondance, je pense donc qu'il a été très court au XXe siècle. Je rappelle, pour ceux qui ne connaissent peut-être pas l'anecdote, qu'en 1974, après le premier choc pétrolier, un décret a interdit de chauffer son logement à plus de 19 degrés. C'est de là que vient cette norme des 19 degrés. S'il y a eu une véritable abondance ou une quête d'abondance, elle a peut-être existé plutôt au XXIe siècle et cette fois ce ne sont pas les chocs pétroliers mais la crise climatique qui nous rappelle qu'il nous faut peut-être revenir à une maîtrise des besoins. Maîtrise des besoins qui bien souvent, pour le chauffage, semble constituer un retour en arrière, puisqu'on baisse le chauffage, on porte un pull et l'on adopte des pratiques pour diffuser autrement la chaleur. Il s'agit notamment de chauffer les corps plutôt que de chauffer les pièces et c'est le retour de la bouillotte qu'on met dans son lit, autant de pratiques qui peuvent sembler archaïques, ancestrales, des pratiques que nos grands-parents ou arrière-grands-parents adoptaient.

L'obligation à réfléchir à la maîtrise des besoins énergétiques peut sembler difficile, car, pour ce qui concerne le chauffage en tout cas, elle représente un retour à une situation antérieure et la nécessité de tirer un trait sur ce qu'on peut appeler le confort et le progrès. Ce progrès qui ne consistait pas simplement, et durant une longue période, à pouvoir se chauffer à 19, 20, 21 ou 22 degrés mais également à supprimer la corvée de bois ou la corvée très salissante de charbon. Mais sommes-nous prêts à revenir à ces pratiques ?

Christophe BOUNEAU
Merci beaucoup Renan. Nous trouvons avec Cécile DIGUET et l'évocation du « feu numérique », une complémentarité avec le chauffage.

Cécile DIGUET

Nous avons effectivement parlé de feu numérique dans le titre pour évoquer la puissance que demande aujourd'hui, de façon générale, le développement du numérique.

Je suis urbaniste et politiste de formation. Fanny LOPEZ est historienne de l'architecture et des techniques. Nous avons donc des profils complémentaires. Pour ma part, je continue à travailler dans le secteur des politiques publiques, concernant l'accompagnement de territoires et de collectivités locales de la région Île-de-France par exemple.

Ce travail nous a intéressées, parce qu'au début des années 2010, on entendait partout parler de *Smart City*, et quand on est urbaniste notamment, ce concept interroge. Nous constations surtout qu'il n'y avait aucune prise de conscience ni de réflexion sur le fait que derrière cette *Smart City*, il y avait des infrastructures, une consommation d'énergie et, en particulier, d'électricité. Nous avons alors décidé de travailler sur l'infrastructure qui a finalement le plus d'impact sur les territoires, celle qui est la plus visible, à savoir les centres de données numériques.

Ces centres qui stockent et traitent les données numériques se sont développés depuis la fin des années 90 et bien plus encore à partir des années 2010 et du développement de ce qu'on appelle le *cloud*.

Cloud - en français « nuage » - est un mot qui tente d'invisibiliser les impacts du numérique. Nous avons donc travaillé sur ce sujet en revisitant un peu à la fois l'histoire d'Internet et l'histoire du numérique, en lien avec l'histoire de l'énergie. Il s'est agi aussi de comprendre comment aujourd'hui ces acteurs numériques, notamment aux États-Unis (puisque nous sommes allées sur le terrain à New York, dans la baie de San Francisco, dans la Silicon Valley et à Portland dans l'Oregon) déstabilisent grandement les opérateurs électriques. Ils le font de différentes façons et notamment en les poussant, pour des questions liées à leur responsabilité sociale et environnementale, à développer plus d'énergies renouvelables mais aussi tout simplement en déstabilisant des équilibres économiques puisqu'on a parfois des opérateurs de type Amazon qui viennent complètement modifier les investissements des opérateurs, tandis que les contribuables doivent participer, parfois malgré eux, à ces systèmes.

Nous nous sommes donc rendus sur place, en considérant que très souvent ce qui se passe aux États-Unis se diffuse d'une façon ou d'une autre dans d'autres pays, ou qu'en tout cas, il existe une pression pour que certaines de ces dimensions se développent en Europe. Aujourd'hui, je continue de travailler sur le sujet, notamment avec RTE, et ces très grands acteurs de type Google, Microsoft, etc., qui pendant un temps installaient leurs infrastructures de stockage plutôt à Dublin, à Bruxelles, à Stockholm ou en Suède sont en train d'arriver en France et en Île-de-France en particulier, ce qui a un vrai impact dans le territoire en ce qui concerne la consommation électrique et la congestion des réseaux à certains endroits. Par ailleurs, en contrepartie de ces impacts négatifs, on constate assez peu de créations d'emploi dans les territoires alors que les débats sont de plus en plus importants concernant ces implantations.

Christophe BOUNEAU
Merci beaucoup Cécile. La parole est à Pierre TEISSIER sur la question du stockage qui ouvre sur une trajectoire très large.

Pierre TEISSIER

La question de savoir comment les sciences humaines et sociales parlent du futur, puisque c'est le thème qui nous a été proposé et qui est un vaste débat, se pose selon moi de deux manières différentes.

En premier lieu, souvent les professionnels des sciences humaines et sociales, en particulier les historiens, se posent des questions sur d'autres époques, sur d'autres lieux mais à partir d'un questionnement qui est proche d'eux, c'est-à-dire qui est souvent ancré dans le présent. Par exemple, le stockage de l'énergie – qui est aujourd'hui un problème fondamental de gestion des réseaux énergétiques, à peu près à toutes les échelles, de la commune jusqu'à l'échelle transeuropéenne – est une question qui s'invite dans le débat public et qu'on ne cesse d'entendre. Et cette question posée au présent ouvre souvent sur des recherches, des explorations du passé dans des archives, dans des documents anciens et l'on voit alors des choses que l'on n'avait pas vues.

Il s'agit en quelque sorte du miracle de l'historiographie. Chaque nouvelle époque ouvre des questionnements sur des époques anciennes et fait découvrir des pans entiers qui avaient été négligés jusque-là. Ainsi, en ce moment, la force de l'histoire environnementale est de montrer que la découverte de pollutions industrielles ne remonte pas du tout au début du XXIe siècle, pas même au XXe ou au XIXe siècle. Ainsi, les problèmes de pollution au voisinage des mines qui se posent dès le XVIe siècle sont étudiés tout au long de l'époque moderne, qui s'étend du XVIe au XVIIIe siècle. Avec l'intensification de l'industrialisation au XIXe siècle naissent énormément de conflits qui sont souvent des conflits de riverains, des conflits d'usage : comment partage-t-on un ruisseau ou une rivière, si sur une rive l'on fait de la teinture et si sur l'autre on veut laver des draps ?

Il faut probablement faire en sorte que le lavage des draps se fasse en amont de la teinturerie. Or, ce n'est parfois pas possible parce que les fleuves ou les rivières sont déjà complètement pollués.

L'histoire environnementale doit donc nous informer et nous rendre moins naïfs. Ce n'est pas parce qu'on sait les choses qu'on transforme le monde et ce n'est pas parce qu'on a conscience d'un certain nombre de problèmes environnementaux à toutes les échelles, de la commune jusqu'à l'échelle globale, qu'on va les résoudre. Mais en tout cas, cela nous rend un peu moins naïfs et plus conscients des défis qui s'offrent à nous. C'est là le premier intérêt des sciences humaines et sociales dans ce rapport aux rétrospectives.

Le second effet est d'apprendre l'existence de ce que l'on appelle, dans notre jargon, une dépendance au sentier, c'est-à-dire que des choix faits par le passé exercent une influence sur nos sociétés actuelles. Je ne prendrai qu'un exemple, mais c'est un exemple qui est fabuleux pour l'histoire de l'Europe à l'époque contemporaine : celui de la multiplication des réseaux, qu'on appelle aussi des systèmes sociotechniques. Et ces systèmes sociotechniques, dont on vient de parler à travers Internet, à travers l'électricité, à travers le chauffage, ont été fabriqués et sont en constante fabrication depuis deux siècles et demi. Se pose la question de savoir comment ces héritages anciens sont interrogés, sont ouverts, sont peut-être déconstruits en partie aujourd'hui, ce qui pose une question tout à fait concrète en termes politiques.

Christophe BOUNEAU

Merci beaucoup pour cette inscription dans le temps très long, les trajectoires, les conflits d'usage avec les différents acteurs et c'est une transition logique avec mon compagnon de route au sein de l'AARHSE, François-Mathieu POUPEAU, et son regard sur le sujet.

François-Mathieu POUPEAU

Pour me situer d'un point de vue disciplinaire, même si parfois je ne sais plus trop à quelle discipline j'appartiens, je suis sociologue, politiste et mène un certain nombre de travaux dans une perspective historienne. Je me suis, en particulier, intéressé à l'histoire du service public de l'électricité, sous l'angle de l'action des pouvoirs locaux. Il s'agit d'un sujet encore assez méconnu, qui m'a fait connaître les syndicats d'énergie et la FNCCR. Mais je m'intéresse aussi aux questions plus contemporaines. Pour ma part, je développe plutôt une analyse de l'action publique, au travers de recherches qui ont porté notamment sur le rôle des collectivités territoriales en matière de transition énergétique. Je me suis aussi penché sur l'intervention de l'État, sur des exercices comme les SRCAE, les SRADDET ou, plus récemment, les COP régionales, ainsi que sur des instruments d'action publique comme l'autoconsommation collective. Dans ce dernier cas, il s'agissait de voir comment les territoires se sont appropriés cet instrument, qui a été instauré par la loi TECV, comment il a été « mis en société » et quelles difficultés et opportunités se sont fait jour à cette occasion.

Je vais essayer d'apporter ma petite pierre, bien modeste, à l'édifice de cette table ronde. Les futurs dont on parle sont en train de se construire et de nombreux enjeux doivent être appréhendés dès maintenant.

Évidemment, des choix technologiques doivent être faits, lesquels induisent des mises en œuvre plus ou moins longues. Il faut donc commencer à y réfléchir dès à présent. Mais le chantier ne se réduit pas qu'à cet aspect des choses car il nécessite des transformations économiques et sociales nombreuses et extrêmement complexes à penser et à mener, puisqu'on sait bien qu'une génération ne suffit pas à changer radicalement les comportements. Ainsi, la construction d'un futur énergétique exige aussi une réflexion de fond sur nos modes de vie et la réorganisation de l'espace, qui ne vont pas évoluer du jour au lendemain.

Finalement, ce qui m'intéresse, c'est de voir comment on prépare aujourd'hui ces changements, si tant est que les pouvoirs publics soient les seuls acteurs qui puissent « faire advenir » le futur, si j'ose dire. En effet, les travaux menés en sciences politiques et en sociologie montrent bien que les transformations sociales se font parfois avec, parfois contre et parfois en dehors de l'État et des collectivités locales. Il ne faudrait donc pas non plus présupposer une influence majeure de ces acteurs, même si, pour moi, ils restent assez centraux.

En effet, l'État et les collectivités locales sont dépositaires de ressources financières, d'une légitimité politique et d'instruments réglementaires. En tant que tels, ils constituent donc des acteurs incontournables de ces transformations.

Je pourrais donc vous apporter mon regard au travers de deux exercices que j'ai étudiés un peu plus en détail. Je me suis intéressé à l'élaboration de la PPE et de la SNBC « version 2020 », soit les dernières en date. Il s'est agi pour moi, concrètement, de voir comment l'État élabore une stratégie énergie-climat. J'ai complété plus récemment ce travail en encadrant des missions menées par des étudiantes et étudiants de l'Ecole nationale des Ponts et chaussées sur le SGPE [Secrétariat général à la planification écologique] et la planification territoriale, notamment sur les COP régionales dont on a parlé ce matin et hier, qui sont des exercices tout à fait novateurs. Mes travaux partent de l'hypothèse qu'il existe des forces qui, au sein de l'État, essaient vraiment de faire des choses en matière d'énergie-climat, ce qui nécessite de s'attacher à saisir les difficultés et obstacles qu'elles doivent affronter. C'est une perspective un peu différente de celle consistant à dénoncer l'inaction de l'État, pas opposée mais complémentaire, et qui s'inscrit dans une approche que l'on appelle de « sociologie compréhensive ». Ma posture de recherche est ainsi de montrer qu'il est peut-être parfois un peu facile de dire que rien ne se fait. Certes, beaucoup de choix politiques courageux n'ont pas été pris, ce que l'on peut regretter. Mais il est trop hâtif de dire que l'administration n'essaie pas de faire bouger les lignes en la matière, aussi bien au niveau central qu'au niveau décentralisé, au sein des collectivités territoriales. Ce qui m'intéresse, c'est de comprendre comment ces choix et, souvent, ces impossibilités dessinent la trajectoire française de l'énergie-climat.

Je voudrais faire un constat un peu général, qui ne sera pas forcément très surprenant : aujourd'hui, ce qui me frappe, c'est le fait que l'État appréhende les sujets de l'énergie et du climat de manière très techniciste et centralisatrice. Là, je ferai plutôt référence à la SNBC-PPE, qui est un exercice très marqué par ces deux postures, qui laissent peu de place à des réflexions s'appuyant sur les travaux des sciences humaines et sociales.

Cela s'explique de différentes manières. Tout d'abord par le fait que les personnes ayant pour mission de penser les trajectoires énergétiques sont le plus souvent des ingénieurs. Je n'ai rien contre les ingénieurs. Je travaille dans une école d'ingénieurs et évidemment les sciences de l'ingénieur sont indispensables pour penser ces questions-là. Mais les ingénieurs peuvent avoir tendance à trop penser les changements sous le prisme du « techno-solutionnisme » et, pour beaucoup, notamment ceux qui appartiennent aux « grands corps techniques », à accorder à l'État une place beaucoup plus centrale dans les dynamiques de transformation qu'il n'en a réellement. L'autre difficulté que je relève, et qui m'interpelle en tant que chercheur, c'est la difficulté d'intégrer les apports des sciences humaines et sociales dans ces exercices. Or on ne peut pas dessiner une trajectoire sans convoquer la géographie, la sociologie ou la démographie, pour ne prendre que ces exemples, afin de comprendre les dynamiques territoriales et sociales à l'œuvre. La compréhension des usages est aussi importante et ce seront donc les anthropologues, les sociologues et les psychologues qui pourront nous renseigner sur ce point. Pour ce qui concerne la mise en œuvre, il faudra aborder les questions de gouvernance, notamment locale. Là aussi, il y a un vrai déficit de pensée dans les exercices menés par l'État.

Deux autres aspects sont aussi à prendre en considération : le chantier de la territorialisation, qui a du mal à être appréhendé, malgré des avancées intéressantes avec les COP régionales (comme celles évoquées ce matin) et une surproduction de schémas, de plans qui se succèdent les uns aux autres avec des phases de « *stop and go* » qui mobilisent beaucoup d'énergie de la part de tous les acteurs aux niveaux central et également territorial. Et parfois, cela peut être contre-productif pour initier une démarche qui devrait être beaucoup plus stabilisée, malgré les nécessaires ajustements dus à l'évolution du contexte.

Christophe BOUNEAU

Merci beaucoup pour tous ces horizons de l'action : l'action publique, l'action des territoires et de la FNCCR. Face à l'économie des promesses récurrentes, qui est nourrie par la puissance de l'imprévisible – sous-titre de l'ouvrage *Le cygne noir* (Black Swan) de Nassim Nicholas TALEB –, quand on est au pied du mur des défis énergétiques, comme on nous l'a rappelé (2030-2050), il faut constamment accélérer. Quel est donc votre regard sur les scénarii ?

On évoquait les sentiers, les scénarios, les dépendances, la distinction entre la prédiction et la prospective, quel est votre regard sur les sentiers soutenables, vers les futurs énergétiques 2030-2050 ? Je m'interroge également sur la manière dont on embarque les citoyens dans cet effort permanent de résilience énergétique du territoire. Cette question des résiliences énergétiques des territoires était déjà au programme des précédents congrès de la FNCCR. Cette question est vraiment constamment d'actualité et réactualisée.

Renan VIGUIÉ

Je vais rebondir sur ce qu'ont dit Pierre TEISSIER et François-Mathieu POUPEAU, parce qu'il est vrai qu'on se pose des questions en Histoire qui peuvent vous paraître anciennes et complètement hors de propos pour traiter nos problématiques quotidiennes. Mais je me suis demandé qui étaient les acteurs des changements à l'œuvre au XXe siècle. Concernant les modes de chauffage, pourquoi le bois et le feu de cheminée ont-ils été abandonnés, pour arriver aux modes de chauffage qu'on connaît aujourd'hui ? Ce sont peut-être à la fois les consommateurs et peut-être les entreprises ou est-ce que c'est l'État ? C'est en essayant de croiser un peu ces problématiques que j'ai avancé.

Cela m'a permis de montrer que la transition au XXe siècle, ou plutôt que les transformations des modes de chauffage, étaient multifactorielles. Ce matin, nous avons entendu Emmanuelle WARGON nous parler du prix de l'énergie. Des économistes de l'énergie ont pu évoquer le fait que je n'avais pas assez évoqué le sujet du prix. Mais en fait, lorsqu'on s'intéresse à l'histoire du chauffage, le prix de l'énergie ne joue pas tant que ça dans les changements de mode de chauffage. Je me suis rendu compte que lorsque les gens appellent leur chauffagiste parce que leur chaudière ne fonctionne plus, leur chauffagiste vient leur changer la chaudière. Si c'est un chauffagiste spécialiste du charbon, il remet une chaudière au charbon. S'il est spécialiste du gaz, il remet du gaz. À aucun moment, le consommateur n'a réalisé un tableau Excel pour savoir quel était le prix le plus intéressant pour se chauffer. Par exemple, lorsque des promoteurs construisent des ensembles d'immeubles, ils ne regardent pas forcément le prix que vont payer les habitants mais plutôt le coût de la construction d'une chaufferie, celui de l'installation des conduits pour les cheminées ou celui de la solution la moins coûteuse, c'est-à-dire l'installation de radiateurs « grille-pain » électriques. On constate donc que cette question du prix dans la gestion de la transition énergétique n'est pas si évidente.

L'autre point sur lequel je me suis vite interrogé était la question des pratiques : est-ce que c'est au consommateur d'être ce que l'on appelle parfois, et souvent à tort, un *consommacteur* ? Est-ce à lui qu'il revient de tout modifier ? En matière de chauffage, il y a l'effet rebond que vous connaissez sûrement. Les historiens l'appellent aussi le paradoxe de Jevons, qui l'a démontré en 1865 : ainsi, ce n'est pas parce que vous améliorez la qualité de votre appareil que vous faites baisser la consommation. Cela s'observe très bien dans les modes de chauffage : les gens qui quittent des logements mal chauffés pour s'installer dans des logements dotés du chauffage central en sont ravis et se félicitent de pouvoir se chauffer à 22 ou 23 degrés, alors qu'ils atteignaient difficilement les 18 ou 19 degrés dans leur logement précédent.

Se pose donc là une vraie question sur les pratiques, et cela signifie que si l'on veut une transition énergétique des modes de chauffage ou du chauffage dans le futur, c'est peut-être plus sur les pratiques que sur les appareils ou le type d'énergie qu'il va falloir agir. Cela se traduit par le fait de se couvrir un peu plus quand on rentre chez soi et de ne pas considérer que le confort c'est d'être en tee-shirt en plein hiver et de pouvoir se chauffer à 23 degrés.

L'autre point, c'est qu'au XXe siècle, l'augmentation du chauffage repose sur deux facteurs : les températures qui s'élèvent et le temps de chauffe qui s'étend, à la fin du XXe siècle, d'octobre à avril. Peut-être qu'avec le réchauffement climatique, ce ne sera plus le cas puisqu'en fait peut-être aura-t-on moins froid, moins longtemps. Il y aura toujours des épisodes de froid et de grand froid mais ces épisodes seront plus courts.

Ce qui me conduit à la question du confort thermique du futur, qui sera peut-être plutôt le confort thermique estival. Cela nous confronte aussi à des questionnements intéressants et à des changements de pratiques et de manières d'aborder les consommations d'énergie. Cela ne dérange pas beaucoup de gens de brûler du gaz ou du pétrole pour se chauffer à 19 degrés en hiver, en revanche utiliser une climatisation pour avoir 24 ou 25 degrés l'été leur pose un problème. Si l'on parle de confort thermique, il faudra peut-être envisager une transition des manières de penser, qui requiert des transformations un peu plus complètes que celles limitées aux infrastructures.

Christophe BOUNEAU

Bien sûr, merci beaucoup. Le confort thermique d'été est tout à fait d'actualité. La parole est à présent à Cécile DIGUET, que j'interpelle directement sur la conclusion de son ouvrage en trois scénarios, une partie qui m'a absolument passionné.

Cécile DIGUET

J'en parlerai dans la seconde partie de ma réponse car je souhaiterais en premier lieu aborder la question des promesses parce que le numérique est quand même très largement fondé sur plusieurs promesses. Celle de résoudre des crises et notamment les crises écologiques, ce qui est assez paradoxal puisque le système numérique nourrit lui-même des crises écologiques. Il les nourrit sur la question des terres rares, sur la question de la consommation électrique et sur la question des déchets électroniques. La deuxième promesse du numérique est de tout dématérialiser : on paye sans contact, on vit sans fil, tout est ainsi dématérialisé. Enfin, c'est un modèle de société qui est proposé, et qui est assez particulier. Donc, les promesses sont nombreuses et encore aujourd'hui nous avons eu un buzz concernant le sujet de l'Intelligence artificielle (IA). On n'arrête pas de parler d'IA depuis plusieurs mois, à cause de ChatGPT et de tous ces modèles de *language learning* et là, encore une fois, l'IA est censée résoudre tous nos problèmes, améliorer les services publics, etc. Donc, les promesses sont nombreuses, mais en fait, très peu sont tenues, puisqu'une partie d'entre elles sont illusoires. Pour autant, on sait qu'aujourd'hui c'est grâce à la puissance numérique qu'on peut traiter des bases de données climatiques, qui sont très importantes pour un certain nombre de prospectives et de projections.

En ce qui concerne le deuxième sujet justement, celui de la prospective et des projections, l'ouvrage que Fanny LOPEZ et moi avons rédigé s'achève par trois scénarios pour tenter d'imaginer des futurs possibles. Un de ces scénarios est élaboré autour d'un système technique, numérique et électrique très centralisé avec des data centers de plus en plus grands qui vont aussi reposer sur une architecture numérique d'Internet de plus en plus centralisée, ce qui est quand même un peu une tendance dans le secteur du numérique mais moins marquée évidemment dans le secteur de l'électricité. Le deuxième scénario se base sur une diversité infrastructurelle, aussi bien côté numérique qu'électrique, tandis que le troisième scénario est beaucoup plus lié à une situation d'effondrement, avec une énergie intermittente et des systèmes numériques très *low tech*, dont certains d'ailleurs sont utilisés dans certains pays du Sud.

Ces projections n'ont pas été faciles à faire puisque nous avons tenté de croiser un certain nombre de dimensions mais ils ont suscité beaucoup de débats quand on a présenté l'ouvrage, qui se sont avérés très intéressants.

Pour conclure mon propos, il me semble important de souligner qu'un nombre important de réflexions sont en cours en matière de prospective dans le secteur du numérique. L'ADEME et l'ARCEP ont ainsi beaucoup travaillé sur ces sujets. L'ADEME va par ailleurs actualiser ses études prospectives concernant en particulier les data centers dans les scénarios de transition 2050 car elle s'est rendu compte que la croissance prévue de ces infrastructures est bien plus importante que ce qui était initialement attendu. Nous avons tenté avec Fanny LOPEZ de lancer une alerte concernant ce sujet de préoccupation majeur, qui était peu connu et assez opaque techniquement. Notre objectif visait à ce qu'il puisse atteindre d'autres sphères de connaissances et de décisions en matière de politiques publiques.

Christophe BOUNEAU

Je vous remercie d'être revenue sur la question centrale de l'économie des promesses et d'avoir bien montré le lien considérable entre la prospective numérique et la prospective énergétique. On l'évoquait justement ce matin avec Monsieur Xavier PIECHACZYK, Président de RTE : pour atteindre les objectifs, la probabilité la meilleure serait un scénario dégradé.

Pierre TEISSIER, le dernier chapitre de votre ouvrage porte pleinement sur l'économie des promesses, celles des mondes hydrogène, des couleurs de l'hydrogène, tous les futurs enchantés et réenchantés qui nous sont promis depuis longtemps déjà, depuis Jérémy RIFKIN et bien avant.

Pierre TEISSIER

Je ne comptais pas évoquer ce point particulier mais pourquoi ne pas en parler effectivement. L'arc-en-ciel de l'hydrogène, c'est un nouvel Eldorado qui nous est promis. Dans les années 1930, de la même façon, on nous promettait un arc-en-ciel des houilles, à partir de la houille noire - le charbon - la houille bleue - l'hydroélectrique - et tout un arc-en-ciel vert et bleu azur de l'ensemble des forces naturelles, comme on les appelait à l'époque, c'est-à-dire des énergies renouvelables. C'était il y a 100 ans.

Aujourd'hui, le nouvel arc-en-ciel, la nouvelle promesse, c'est l'hydrogène. L'arc-en-ciel de l'hydrogène, n'est qu'une promesse parce qu'en pratique, l'hydrogène est très gris. 95 % de l'hydrogène produit aujourd'hui représente 3 % des émissions de gaz à effet de serre de la planète. Il est gris, mais on nous promet un arc-en-ciel avec de l'hydrogène vert, de l'hydrogène bleu, de l'hydrogène jaune (le nucléaire). Bref, les promesses sont nombreuses.

La manière dont sont construits ces mondes d'hydrogène est également très intéressante. C'est la raison qui me conduit à dire que mon essai va jusqu'en 2050 parce que les feuilles de route de l'hydrogène sur les trente prochaines années sont nombreuses mais fabriquées d'une façon complètement technocratique, c'est-à-dire avec l'expertise qui est donnée aux gens qui connaissent les machines, à ceux qui savent réaliser des calculs mathématiques et techniques, comme si la technique n'était que de la matière, n'était qu'un objet, n'était qu'une machine. Or, la technique c'est de l'organisation, en particulier de l'organisation des populations, ce qui soulève immédiatement des questions démocratiques et des enjeux politiques fondamentaux. Il est important de redonner beaucoup plus de créativité et de force au collectif. Et enfin, les techniques ce sont également des discours. Revient alors cette question de la promesse. Des discours sont relayés, par exemple, par la science-fiction, qui est extrêmement puissante de nos jours.

Pour conclure, si j'avais un conseil à donner pour le cas où vous seriez en position de recrutement, c'est qu'il faut peut-être varier les profils des personnes que l'on recrute, en ne se limitant pas à ceux qui sont formés à l'analyse technico-économique. Il faudrait recruter des personnes qui ont d'autres imaginaires : des littéraires, des philosophes, des historiens, des artistes, des bricoleurs. Parce que se pose la question de ces mondes hydrogène qu'on pourrait ne pas construire car pourquoi faudrait-il nécessairement les construire ? Cette question est pleinement ouverte et elle est rarement posée. Or, il me semble qu'en diversifiant et en multipliant les imaginaires, la place laissée à la réflexion et à l'intelligence collective serait plus grande et permettrait une mise en relief de nos différences, puisque chacun de nous a une culture qui nous rend désirables certaines choses et pas d'autres. Il faudrait donc prendre en compte cette diversité, ce serait un très beau projet démocratique pour le XXIe siècle.

Christophe BOUNEAU

Merci beaucoup pour cet appel à l'hybridation, donc au mix. Il faut recruter surtout des historiens bien entendu ! François-Mathieu POUPEAU, qui est un éternel optimiste, va nous donner des raisons d'espérer qu'un bon vent se lève avec quelques petits jalons, quelques expériences. Le défi est important.

François-Mathieu POUPEAU

Je ne sais si mon propos parviendra à vous faire rêver ! Il nous avait effectivement été demandé, me semble-t-il, de passer à un registre un peu plus normatif, ce qu'on ne fait pas toujours quand on fait de la recherche en science politique ou en sociologie, où l'on considère souvent que notre rôle est avant tout de rendre le monde intelligible, pas forcément de nous muer en « conseiller du prince ».

Je veux bien essayer de me plier un peu à l'exercice et insister, sur la base de ce que j'ai pu dire tout à l'heure, sur le fait qu'il me paraît nécessaire, pour justement renforcer notre capacité collective à dessiner un futur acceptable par et pour toutes et tous, notamment les populations les plus vulnérables, de réinventer un modèle de planification et de stratégie accordant une place plus importante à la territorialisation.

La territorialisation, c'est, il faut le dire, un mot-valise. Quand on fait de la science politique, il y a deux acceptions principales à cette notion, perceptibles d'ailleurs dans de nombreuses interventions que j'ai pu écouter hier et aujourd'hui.

Pour l'État, territorialiser, c'est, le plus souvent, se projeter dans les territoires, mobiliser les acteurs locaux sans changer pour autant de vision. Une autre acception de la territorialisation consiste à dire que de nombreux problèmes collectifs sont transversaux, horizontaux et nécessitent une approche qui doit accorder aux acteurs locaux une assez forte autonomie pour essayer de penser les choses à leur échelle, dans la mesure où les questions d'énergie-climat sont indissociables de celles relatives à la mobilité, au logement ou à l'aménagement de l'espace. J'estime qu'on n'a jamais véritablement effectué cet exercice et j'ai l'impression que les démarches menées jusqu'à présent ont plutôt prouvé leur inefficacité. Nombreuses sont les mobilisations qui ont contesté certains choix écologiques et on peut aussi voir dans nos difficultés actuelles l'une des résultantes de cette incapacité à pouvoir délibérer au plus près des territoires.

Je plaiderais donc pour cette voie-là en termes d'action collective. Sur ce plan, il me semble que l'expérience du SGPE est assez intéressante. Elle est sûrement inaboutie et je ne sais pas si elle va se poursuivre mais elle a ceci d'intéressant, à écouter plusieurs témoignages, qu'elle propose une sorte de grammaire un peu commune qui est censée lier les services déconcentrés de l'État et les collectivités locales autour de diagnostics, de méthodes et d'indicateurs partagés. C'est ainsi que les COP régionales se sont mises en place. Je pense que les configurations ont été très différentes selon les régions. Les COP régionales ont très bien fonctionné dans certains endroits mais rencontrent encore de fortes difficultés ailleurs. L'expérience me paraît assez intéressante mais je crains qu'elle ne soit enterrée au regard de l'actualité politique que l'on sait.

Les COP véhiculent également l'idée de clauses de « revoyure », pour refaire régulièrement le travail, esquissant une forme d'apprentissage organisationnel qui nécessite de la durée. La méthode doit donc pouvoir se déployer sur plusieurs années. Je crains que nous ne rencontrions un nouveau phénomène de « *stop and go* » dans ces démarches de planification, ce qui risque clairement d'être contre-productif. Cela soulève aussi un certain nombre de problèmes se rapportant aux questions liées au pilotage par l'État et à l'autonomie des collectivités locales.

Dire qu'il faut territorialiser, ce n'est pas dire que l'État ne doit plus rien faire. Il dispose en effet d'un certain nombre de fonctions stratégiques et régaliennes qui restent précieuses pour essayer de construire des futurs énergétiques sobres et justes. Il peut impulser des politiques industrielles au niveau national avec une force de frappe parfois très importante. C'est un point à ne pas négliger. Il me semble donc important de trouver, selon les enjeux et les secteurs, des formes d'articulation variables avec les collectivités locales. Pour cela, il faut de la modularité. Je pense qu'on ne peut pas appliquer un schéma unique, les problèmes différant selon que l'on s'intéresse à tel ou tel aspect des politiques publiques.

Le deuxième point, c'est, justement, la différenciation. Les modes de vie sont extrêmement variés, les territoires étant très contrastés en termes de démographie, de ressources, de sociologie et de dynamique économique. Il me semble que faire le pari de la différenciation devrait être au cœur d'une planification écologique. Ce qui ne veut pas dire que l'on remet en question toute forme de solidarité nationale – nous avons en France une conception encore très unitaire de la Nation – ni que l'on ne maintient pas un ensemble de garde-fous au niveau national. Mais je crois que c'est vraiment un point important.

Enfin, les formes de concertation actuelles sur l'énergie-climat sont souvent menées à un niveau déconnecté des modes de vie concrets des citoyens. Les concertations devraient être beaucoup plus localisées et organisées en se donnant le temps de bien réfléchir aux problèmes du quotidien. C'est à ce niveau que les élus locaux ont une place pleine et entière à tenir parce qu'ils connaissent leur territoire. Il me semble que c'est une piste essentielle. Mais il s'agit d'un exercice qui nécessite un changement de « logiciel » extrêmement important et je ne suis pas certain que beaucoup raisonnent en ces termes, y compris dans les stratégies élaborées au niveau local, dans le cadre des PCAET notamment. Avec l'Etat, des pistes intéressantes ont été esquissées avec la démarche initiée par le SGPE mais il faudrait vraiment aller beaucoup plus loin, l'exercice revêtant une dimension qui reste encore très technocratique dans la manière d'appréhender le point de vue des citoyennes et des citoyens.

Christophe BOUNEAU

Merci beaucoup pour ces éléments de localisation, de relativisation, de nouvelles pratiques, de courbes d'apprentissage en commun, donc de pratiques démocratiques, en rappelant les échelles territoriales, en rappelant aussi que dans le domaine énergétique la région est censée être le chef de file de la transition énergétique. Et puis quelques éléments d'ancrage en termes de politiques publiques, de coordination d'acteurs et de concertation. Je propose désormais qu'on laisse justement la place au débat public.

Daniel BELON (de la salle),

Ancien Directeur adjoint de la FNCCR, membre de l'AARHSE

Vous avez rappelé que le l'AARHSE avait été créée à l'initiative de la FNCCR, donc par une association de collectivités, et l'on a beaucoup parlé du rôle des collectivités et de l'État. Cependant, il a été fait assez peu mention du rôle des citoyens eux-mêmes, qui de plus en plus s'organisent dans des formats associatifs ou au sein d'autres types d'organisations pour intervenir dans le domaine de l'énergie. C'est ainsi qu'émergent de plus en plus des boucles locales d'autoconsommation collective. Pouvez-vous nous dire un mot sur la manière dont cela s'intègre dans vos réflexions et dans la logique de territorialisation. Est-il possible de territorialiser à l'échelle des collectivités ? Il me semble que les citoyens ont de plus en plus envie d'intervenir dans tous les domaines. Ils ont envie qu'on leur demande leur avis, d'être associés aux décisions et certains prennent même des initiatives en parallèle de l'action des collectivités.

Mathieu LE CORNET (de la salle),

Chargé de mission du Syndicat ELE

Je suis chargé de mission du Syndicat ELE, qui rassemble des entreprises locales de l'énergie. Ma question est plutôt liée à la petite contribution académique de ma vie, à savoir mon mémoire de master 2, qui portait sur la sobriété énergétique concernant l'usage des voitures individuelles. Au travers de toutes mes lectures, j'avais constaté que le meilleur moyen d'inciter les gens à la sobriété c'était tout de même le prix, beaucoup plus que les obligations ou les « incitations douces ». Ma question s'adresse plus particulièrement à Monsieur VIGUIÉ, parce que vous disiez justement que le prix ne guide pas forcément les consommateurs dans le choix de leur mode de chauffage. J'aimerais savoir si vous partagez cette vision pour l'ensemble du secteur énergétique ou uniquement pour le chauffage.

Renan VIGUIÉ

Concernant le prix, le chauffage m'a intéressé parce que c'est la première consommation domestique. Je n'ai pas fait d'études pour savoir si tel était le cas pour les autres types de consommation. Mais encore une fois, de quel prix parlons-nous ? Le prix est-il une incitation à l'achat du véhicule ? D'ailleurs, est-ce le prix de l'appareil ou est-ce le prix de l'énergie qui constituera l'incitation ? Est-ce qu'il faut être propriétaire de son appareil ou est-ce qu'il vaut mieux le louer ? Il y a différentes manières d'appréhender le prix, lequel n'est pas directement le prix de l'énergie, et peut, à mon avis, jouer un rôle important. Si seul le prix peut engager des consommations sobres et des processus de sobriété, cela veut dire que nous, en tant que citoyens, nous ne prenons pas la mesure de l'enjeu. Il faut donc toucher au porte-monnaie pour que nous réagissions. Je ne sais donc pas si le prix doit être la seule incitation.

Christophe BOUNEAU

D'autres intervenants veulent-ils réagir à cette question ?

Cécile DIGUET

Quand j'évoque le numérique, il est toujours question d'énergie et d'électricité en arrière-plan. Un des leviers sur les questions de sobriété numérique, consiste à sortir de cette culture de l'illimité. Bien des forfaits sont illimités, ce qui ne pousse absolument pas à modérer sa consommation. Par ailleurs, la question du prix d'achat des services pose toujours celle de la justice sociale. Et c'est un vaste sujet.

Pierre TEISSIER

En fait, la question de la voiture pose la question de l'organisation de l'espace. Pour la plupart des usagers qui prennent la voiture chaque jour, de manière pendulaire, il conviendrait de savoir s'ils le font par choix ou pour répondre aux contraintes de localisation du lieu de travail, du lieu de vie, du lieu où résident l'entourage. Selon moi, l'enjeu politique de l'organisation de l'espace est très fort.

Il convient de veiller à ce que justement les distances quotidiennes parcourues par les voitures ne continuent pas d'augmenter et que peut-être la voiture ne soit plus vue comme le modèle principal de la mobilité dans les zones périurbaines. C'est à mon avis là où se situe l'enjeu essentiel. Mais cette organisation de l'espace, qui passe par exemple par le prix de l'immobilier, est en fait une question politique parce qu'en réalité, les individus ne peuvent rien faire à leur niveau. Soit l'organisation collective de cet espace existe, soit effectivement le prix va peut-être en dissuader certains.

Christophe BOUNEAU

Pour répondre à la question transversale de Monsieur BELON, nous avons ici l'un des grands spécialistes de ces sujets, j'ai nommé François-Mathieu POUPEAU. Dans les trois ouvrages qu'il a commis en 2023 et 2024, l'un porte justement sur l'autoconsommation.

François-Mathieu POUPEAU

En premier lieu, pour rebondir sur le sujet de la sobriété et sur les propos de Pierre TEISSIER, je pense effectivement qu'il faut vraiment raisonner en termes de mode de vie, d'organisation de l'espace et d'accès aux infrastructures. Des études ont par exemple démontré que beaucoup de personnes sont prêtes à trier leurs déchets si elles disposent d'infrastructures à proximité pour le faire. Ce n'est pas forcément qu'une question d'opinion ou de volonté. C'est un point vraiment important qu'il faut totalement intégrer dans l'équation.

Cela ne veut pas dire que le prix ne va pas influer. Cependant, il va jouer sur une certaine partie de la population et pas sur tout le monde. Il ne faut pas présupposer que les citoyennes et les citoyens ne sont que des agents économiques. Il est vrai que l'on a souvent une vision un peu « économiciste » des changements de comportements quand on conçoit les politiques écologiques. Je ne dis pas que ça ne compte pas mais il faut prêter attention à ne pas raisonner qu'en ces termes et intégrer dans l'équation les dimensions « mode de vie » et « organisation de l'espace ». Cette question fait aussi le lien avec la concertation et la nécessité de pouvoir penser ces changements de comportements en prenant en compte le quotidien des individus. Sur ce point, et vous l'aurez compris, je crois vraiment très fort à l'apport des concertations organisées à un niveau très local parce que les concertations nationales que j'ai pu observer, celles qui ont été menées dans le cadre de l'élaboration de la PPE et de la SNBC, n'ont pas vraiment eu prise sur les choix de l'État. Elles restent en effet souvent assez abstraites pour les fonctionnaires qui sont chargés de les animer, leur apparaissent vidées de leur contenu et de leur ancrage territoriaux.

Concernant l'autoconsommation, j'ai mené une étude pour le ministère de la Transition écologique, qui a été achevée en 2022. Je n'ai pas réactualisé mes données depuis et ne pourrai donc pas vous en dire beaucoup sur la situation aujourd'hui. Je dirais simplement que ce nouveau dispositif, qui est né en 2015, a eu peine à décoller avant la crise énergétique et la guerre en Ukraine. Ce n'est qu'à partir de 2022 qu'un intérêt plus prononcé s'est manifesté en faveur de l'autoconsommation. Je ne sais pas si cela a changé mais, quand j'ai étudié l'autoconsommation avec mes collègues, au moins les deux tiers des opérations étaient en réalité menées par des collectivités locales sur leur patrimoine propre. En revanche, ce que l'on appelait les projets à gouvernance locale, avec les citoyens, étaient encore assez émergents à cette période. Mais ils se sont peut-être davantage développés depuis.

Cela s'expliquait de différentes manières. En premier lieu, un cadre réglementaire et financier qui n'était pas forcément incitatif, même si le prix ne compte pas à 100 %. En outre, mener une opération d'autoconsommation collective n'est pas évident pour un collectif de citoyens, parce qu'il faut créer une PMO [personne morale organisatrice]. Il faut également instituer diverses instances qui vont organiser la délibération collective pour savoir comment l'énergie doit être répartie et comment le projet peut être pensé à plus long terme. Cela génère des coûts de transaction parfois assez élevés, d'un point de vue économique certes mais également humain, pour ce qui est de l'implication dans ces opérations. Surtout que la France sait souvent être plus contraignante qu'ailleurs sur le plan réglementaire. C'était aussi l'un des freins à l'appropriation de l'autoconsommation collective par les citoyennes et les citoyens. Je ne sais pas si la situation a évolué depuis un an et demi et si des améliorations ont été apportées de ce point de vue. Mais, à l'époque, l'autoconsommation collective était encore assez émergente. Il est possible que les communautés d'énergie qui se mettent en place actuellement puissent faire émerger des projets sur un spectre beaucoup plus large que celui qui était proposé dans le cadre de l'autoconsommation collective.

Christophe BOUNEAU

Merci beaucoup d'avoir pointé la question de la délibération et des coûts de transaction, chère aux économistes et aux historiens économistes, ainsi que la question de la gouvernance locale, alors que nous sommes au congrès de la FNCCR.

Cécile DIGUET

Le quatrième chapitre de notre ouvrage évoque les alternatives citoyennes concernant les questions d'infrastructures numériques dans plusieurs régions. Ainsi, la coopérative SCANI en Bourgogne, des associations comme Tetraneutral à Toulouse ou francilien.net en Île-de-France sont des fournisseurs d'accès Internet citoyens et certains d'entre eux proposent du stockage de données dans des locaux associatifs. Ce sont des systèmes que l'on pourrait qualifier de *low tech*, qui sont parfois alimentés en électricité localement par des panneaux solaires. Dans tous les cas, ils permettent, comme d'autres coopératives citoyennes sur les questions énergétiques, de se réapproprier des savoirs techniques et de les partager mais aussi de former localement des personnes qui par la suite vont parfois créer leur entreprise. La dimension de développement territorial et de développement d'emplois est intéressante. Je pense que dans les scénarios positifs prospectifs, il pourrait y avoir des convergences entre ces acteurs et les acteurs citoyens de l'énergie.

Christophe BOUNEAU

La question du consensus, du compromis et de la recherche est effectivement très importante.

Pierre TEISSIER

Dans le prolongement de ce que vient d'évoquer Cécile DIGUET, j'ai travaillé avec un groupe d'amis sur le sujet des *low tech*, ce qui nous a permis de mettre en évidence l'un des problèmes que rencontrent les personnes qui veulent fabriquer par elles-mêmes ou qui veulent apprendre ensemble comment fabriquer des objets sobres en énergie ou en matériaux ou qui nécessitent des matériaux locaux. En effet, se pose souvent le problème de la certification parce que le bricolage va à l'encontre du droit, en particulier dans les États qui mettent en place des droits de certification sur lesquels s'appuient, par exemple, les assurances. Cela pose un problème très concret de contraintes. Alors comment compose-t-on avec ces contraintes de certification ou avec les contraintes juridiques ? Là aussi, nous faisons face à un enjeu : celui d'assouplir, de contourner ou de déformer ces contraintes pour laisser de la place à ce genre d'initiatives, qui ouvrent de nombreuses possibilités.

Renan VIGUIÉ

Les pratiques d'autoconsommation pour le chauffage existent dans les régions très boisées, comme le Morvan ou encore la Gironde, où l'on observe le maintien du chauffage au bois. Or, il existe très peu de chiffres sur la consommation de bois parce que les gens vont se servir eux-mêmes. Cette autoconsommation existe aussi dans les espaces de montagne où différentes pratiques existent. L'histoire du chauffage a engendré des expressions de la vie quotidienne comme « faire feu de tout bois : on fait sécher des bouses de vaches, notamment dans les montagnes, et on les brûle l'hiver pour se réchauffer comme on peut.

Plus récemment, en Belgique, des chercheurs se sont lancés dans l'expérience qu'ils ont appelée *slow heat*. S'engager dans cette expérience obligeait à y engager aussi toute la famille. L'expérience consistait à couper le chauffage et à s'habituer à ne plus avoir de chaleur. Les températures ont ainsi atteint 13 ou 14 degrés dans les habitations. Les participants étaient très couverts, avec bonnets et mitaines. Le point noir de leur expérience réside dans le fait que les participants s'étaient équipés de petits chauffages électriques et qui venaient de Chine, que l'on installe notamment sous les pieds quand on travaille sur l'ordinateur. Les solutions pour avoir chaud consistaient également à avoir un chat sur les genoux et à boire beaucoup de thé. La proximité des bêtes a aussi été un grand classique pour profiter de la chaleur « humaine ».

Christophe BOUNEAU

Merci beaucoup Renan, vous nous faites rêver avec le modèle de la bouse de vache et la promesse de la douche froide.

Il convient donc de donner une hauteur de vue en sciences humaines et sociales. Pour la FNCCR et les territoires d'énergie, pour les collectivités en charge du cycle de l'eau et les territoires numériques, la question est d'habiter le territoire et d'agir à l'échelle de ce territoire. Et je mentionne à cette occasion le livre à paraître à l'occasion de l'anniversaire de la Fédération, que nous avons corédigé avec François-Mathieu, et dont voici le sous-titre : « *90 ans d'actions en faveur des services publics locaux* ».

Je terminerai par une citation très connue de Confucius, qui pourrait s'appliquer à l'action énergétique mais également au monde académique, ainsi qu'au monde politique : « *Lorsque tu fais quelque chose, sache que tu auras contre toi à la fois ceux qui voulaient faire la même chose, ceux qui voulaient faire le contraire et l'immense majorité de ceux qui ne voulaient rien faire* ». Dans cette citation, c'est surtout « *ceux qui ne voulaient rien faire* » que je voudrais souligner. On l'a bien dit, à l'échelle de la gouvernance locale, des acteurs, des collectifs, derrière tous les freins il existe donc des leviers de co-construction, de délibération et donc quelques leviers d'espérance. Fort heureusement, on travaille avec les différents acteurs en réseau et on travaille ainsi aux futurs les plus désirables possibles.

Par ailleurs, je vous invite à vous rendre dans l'espace exposition du congrès, au stand librairie, qui propose de nombreux ouvrages en lien avec les services publics locaux (l'eau, l'énergie, etc.). Vous y trouverez surtout les actuels prix de l'AARHSE, dont les best-sellers ici présents, ainsi que les anciens ouvrages des éditions précédentes.

Enfin, je souhaiterai remercier mes compagnons de route en sciences humaines et sociales, dont certains ici présents. Je veux remercier l'AARHSE, Monsieur Antoine COROLLEUR son Président, ainsi que Madame Violaine LANNEAU, sans oublier les deux Directeurs honoraires de la Fédération, qui continuent à jouer un rôle très important : j'ai nommé Messieurs Michel LAPEYRE et Pascal SOKOLOFF.

Je vous remercie tous de votre présence et de votre participation à cette session de l'AARHSE.

LES FUTURS DU MONDE DE L'ÉNERGIE
DE LA QUÊTE D'ABONDANCE À L'INDISPENSABLE MAÎTRISE DES BESOINS
ÉNERGIE CONCRÈTE
XVII
XVIII
XIX
1950
2050
CHANGEMENT ≈ 1970
ÉNERGIE EN RÉSEAU : ABSÉRAILLE
ABONDANCE
QUI SONT LES MOTEURS DES TRANSITIONS ?
PRIX APPAREILS ?
CONSOMMATEURS
PRATIQUES,
DONC LES MODES DE PENSÉES
LE FEU INVISIBLE DES DATA CENTERS
SMART CITY ?
UNE SOCIÉTÉ DÉMATÉRIALISÉE !
≠ SCÉNARIOS
DATA CENTERS
DÉGRADATION EFFONDREMENT ...
OÙ STOCKER L'ÉNERGIE ?
LES PROMESSES DE L'HYDROGÈNE ?
CONFLITS D'USAGES À TOUTES LES ÉPOQUES
TROUVER & COMPRENDRE
UNE TRAJECTOIRE, C'EST COMPLIQUÉ ...
DYNAMIQUE TERRITORIALE
GOUVERNANCE
USAGES
POLITIQUES CONTRAIRES
DIVERSIFICATION HYBRIDATION
NOUVELLE VISION !
ÉTAT
LOCAL
COORDINATION
PLANIFICATION
CITOYENS
SPÉCIFICITÉS LOCALES
INFRASTRUCTURES ?
AUTOCONSOMMATION
CONVERGENCE D'ACTEURS
OLIVIER SAMPSON

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

- Crédits photos : Philippe BARBOSA – Micropolis
- Facilitateur graphique : Olivier SAMSON

ÉNERGIE

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Table ronde 18 - Jeudi 27 juin 2024 - 14h15

RÉSILIENCE DES RÉSEAUX FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES ET À L'ÉLECTRIFICATION DES USAGES

INTERVENANTS

Animation par Olivier ZANETTA

Hervé CHAMPENOIS
Directeur technique et membre du directoire d'Enedis

Patrick COUDENE
Président du Syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche, membre du bureau de la FNCCR

Sylvain GOMONT
Président de SRD Énergie

Fabien RIBIER
Directeur régional du SERCE

Olivier ZANETTA

Bonjour. Le sujet de cette table ronde est la résilience des réseaux face aux aléas climatiques et à l'électrification des usages. Comme vous le savez, les réseaux électriques sont de plus en plus affectés par des phénomènes climatiques extrêmes. Le nombre d'interventions a augmenté ces dernières années. Les réseaux doivent aussi répondre à une demande croissante des usages électriques nouveaux. Dans ce contexte, comment assurer la robustesse de ces réseaux ? Quelle priorité définir ? Quelle stratégie d'adaptation ? Nous demanderons d'abord à nos intervenants du secteur comment ils vivent les aléas climatiques sur leur territoire.

*Je vous propose d'accueillir **Patrick COUDENE**, Président du Syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche (SDE07), **Fabien RIBIER**, Directeur régional au SERCE, **Hervé CHAMPENOIS**, Directeur technique d'Enedis, et **Sylvain GOMONT**, Président de SRD Énergie. Nous aurions dû également accueillir des représentants de la Préfecture et de l'État, mais les élections législatives à venir les obligent à observer un droit de réserve.*

Cette table ronde se déroulera en quatre temps, en commençant par les aléas climatiques et leurs conséquences sur le réseau. Nous évoquerons ensuite les priorités que chacun d'entre vous a fixées pour faire face aux aléas climatiques, les difficultés rencontrées et les solutions adoptées pour faire face à la massification et aux aléas climatiques.

Enfin, je vous demanderai de nous présenter les principaux défis que vous avez identifiés pour l'avenir.

Olivier ZANETTA

PATRICK COUDENE, DE QUELS ALÉAS CLIMATIQUES VOS RÉSEAUX ONT-ILS EU À SOUFFRIR CES DERNIERS TEMPS ?

Patrick COUDENE

Le département de l'Ardèche est de façon générale confronté à quelques aléas climatiques naturels tels que la foudre, le vent, la neige, etc. Cependant, avec le dérèglement climatique, nous observons un changement. Il arrive par exemple que des endroits jusqu'alors épargnés soient confrontés à des chutes de neige. Or, le volume de neige et son poids pèsent sur nos réseaux. Ce fut le cas en 2019, lorsque toute une zone comprise entre l'Ardèche, la Drôme et même l'Isère avait été très durement affectée. En cas d'aléas climatiques, les pylônes de distribution de téléphonie ne sont plus alimentés, ce qui pose des problèmes de sécurité, notamment parce que la préfecture ne détient plus de réseaux en propre. Ces aléas posent donc des problèmes de gestion des réseaux. Je profite d'ailleurs du temps qui m'est donné sur le sujet des dérèglements climatiques et des aléas rencontrés sur un territoire rural comme l'Ardèche, pour saluer le travail réalisé par le concessionnaire Enedis. Leurs agents et leurs groupes de décisions sont toujours à pied d'œuvre, au plus près des dégâts. Grâce à eux, les durées des coupures sont amoindries. Le travail de terrain est exceptionnel. En Ardèche, on se dit les choses franchement, et il est vrai qu'un agent Enedis qui part dans sa voiture bleue dans des conditions difficiles, parfois pour huit jours, aura toujours le gîte et le couvert partout où il se trouve. Ce n'est pas le cas avec Orange.

Olivier ZANETTA

MERCI POUR CETTE PETITE INTRODUCTION. SYLVAIN GOMONT, VOUS RETROUVEZ-VOUS DANS CE QUI VIENT D'ÊTRE DÉCRIT ? ORAGES, TEMPÊTE, NEIGE : SONT-CE LÀ DES ALÉAS CLIMATIQUES QUE VOUS CONNAISSEZ ?

Sylvain GOMONT

Bonjour à tous. Oui, tout à fait. SRD dessert le territoire de la Vienne, qui est également un territoire rural assez étendu. Historiquement, le réseau de la Vienne est aérien, et même si des efforts d'enfouissement ont été réalisés, le réseau aérien représente encore 60 % de notre réseau soumis aux aléas climatiques tels qu'ils viennent d'être décrits, à l'exception de la neige, phénomène extrêmement rare dans la Vienne. Ce sont plutôt les tempêtes hivernales qui reviennent régulièrement. Elles se sont intensifiées un peu l'année dernière, après quelques années de tranquillité.

Parmi les phénomènes nouveaux rencontrés au cours de ces dernières années, nous avons eu à subir de violents orages qui s'apparentent à des mini-tornades. Elles surviennent plutôt l'été et peuvent causer des dégâts localement très importants sur les réseaux aériens, notamment à cause des chutes d'arbres. Plus récemment, comme évoqué hier par Marianne Laigneau, nous avons également constaté la mort de certains arbres, qui se trouvent au-delà de nos couloirs d'élagage et qui finissent par tomber sur les lignes en causant des dégâts.

Olivier ZANETTA

EST-CE DÛ À LA SÉCHERESSE OU À DES MALADIES ?

Sylvain GOMONT

Je ne suis pas suffisamment compétent en la matière pour vous répondre précisément, mais probablement en grande partie à la sécheresse. Et puis, à l'instar d'autres territoires, nous nous préparons à des crues plus importantes, notamment en sécurisant des postes de distribution.

Olivier ZANETTA

HERVÉ CHAMPENOIS, PATRICK COUDENE SALUAIT LE TRAVAIL DES ÉQUIPES D'ENEDIS. ELLES SONT DE PLUS EN PLUS SOLLICITÉES, N'EST-CE PAS ?

Hervé CHAMPENOIS

Merci d'avoir salué le travail des équipes, qui ont été énormément sollicitées, en particulier en 2023. En effet, le record de tempêtes exceptionnelles a été battu en 2023. Nous avons dénombré pas moins de 16 tempêtes au niveau national - sur le territoire couvert par Enedis, mais pas seulement -, qui ont été qualifiées d'exceptionnelles et qui se sont traduites par des vents violents et des inondations importantes, y compris dans certaines zones jusqu'alors épargnées. En 2022, dans le Sud-ouest, les grands incendies sont arrivés à proximité des postes sources, ce qui représentait un risque pour nos installations. Il est donc exact d'affirmer que nos salariés, nos agents, mais aussi les entreprises prestataires qui travaillent avec nous ont été énormément sollicitées.

Olivier ZANETTA

TENTEZ-VOUS D'ANTICIPER CES PHÉNOMÈNES ? JE CROIS SAVOIR QUE VOUS TRAVAILLEZ À PARTIR DES RAPPORTS DU GIEC.

Hervé CHAMPENOIS

En effet, tous les risques qui peuvent survenir sont qualifiés sur la base du rapport du GIEC qui alerte sur trois phénomènes :

- Le niveau de tempêtes sur l'ouest de l'Europe va rester très soutenu (sans autre commentaire) ;
- Une augmentation ou une recrudescence des inondations est à prévoir ;
- Une augmentation des températures, essentiellement dans les zones urbaines et les grandes métropoles, est attendue.

Dans les grandes villes, les chaussées atteignent des températures extrêmement élevées en période de canicule (c'est-à-dire quand il fait chaud en journée, et que les températures nocturnes ne baissent pas en dessous de 25 degrés). Depuis que les températures sont suivies, l'année 2022 a été l'année la plus chaude, et en examinant les statistiques, que plus de 80 % des records de température sont concentrés sur une vingtaine d'années.

Le seul phénomène climatique qui diminue est celui de la neige collante, qui s'explique par l'élévation des températures. Cela ne nous empêche pas de nous organiser pour traiter ce risque parce qu'il reste présent, comme on a pu le constater récemment.

Enedis intervient donc sur les quatre fronts des évolutions climatiques, aussi bien en ce qui concerne les investissements que l'organisation. Depuis cinq mois, nous constatons une baisse des incidents, ce qui est assez logique au regard des 16 tempêtes qualifiées d'exceptionnelles.

Olivier ZANETTA

FABIEN RIBIER, NOUS AVONS ÉVOQUÉ LES CONSÉQUENCES POUR ENEDIS. QUELLES CONSÉQUENCES ET QUELS BOULEVERSEMENTS AVEZ-VOUS NOTÉS DANS LES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DES ENTREPRISES DU SERCE ?

Fabien RIBIER

Bonjour à tous. Les conséquences pour les entreprises du SERCE, et plus particulièrement pour les équipes présentes sur le terrain, s'imaginent assez facilement et vous pouvez remarquer une forte mobilisation des équipes en cas d'incidents. Par définition, les aléas climatiques sont imprévisibles, et il s'agit alors de faire preuve d'agilité afin de mener à bien les travaux programmés, tout en mobilisant des équipes pour les envoyer en renfort des équipes d'Enedis.

Olivier ZANETTA

CELA SIGNIFIE, JE SUPPOSE, QU'EN CAS DE GROS ALÉAS CLIMATIQUES, AUXQUELS IL FAUT RÉPONDRE EN URGENCE, DES ÉQUIPES QUI SONT DÉJÀ EN INTERVENTION SUR DES CHANTIERS DU QUOTIDIEN PEUVENT ÊTRE DÉPLACÉES ?

Fabien RIBIER

Il arrive que les aléas soient importants et provoquent de nombreux dégâts, par exemple en Bretagne dernièrement. Les équipes des entreprises du SERCE sont présentes sur tout le territoire national. Aussi, une bonne communication avec les équipes locales, les équipes d'Enedis et les équipes des syndicats est indispensable. En effet, nous sommes parfois contraints de stopper des chantiers par solidarité, pour aller épauler les équipes d'Enedis.

Olivier ZANETTA

FACE À CETTE SITUATION, QUELLES SONT LES PRIORITÉS D'ENEDIS ET DES ENTREPRISES DU SERCE ? COMMENT PRÉVIENT-ON LES CONSÉQUENCES SUR LE RÉSEAU ? SONT-ELLES ANTICIPÉES PAR LA MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES PARTICULIERS ?

Hervé CHAMPENOIS

Les orientations d'Enedis sont de différentes natures, qui comprennent toutes des investissements. J'ai énuméré les risques auxquels nous sommes confrontés, et chacun de ces risques fait l'objet d'un programme patrimonial, et de programmes de travaux.

Ainsi, le « Plan aléa climatique » privilégie l'enfouissement des lignes moyenne tension dans des zones arborées. En effet, comme cela a été rappelé, même élagués correctement, de grands arbres peuvent tomber et endommager les lignes.

Pour les grosses chaleurs, le deuxième programme prévoit le traitement dans les zones urbaines des câbles souterrains de renouvellement, aussi appelés « câbles papier imprégné ».

Le troisième programme, le rétrofit, consiste en la rénovation programmée des lignes aériennes.

Hervé CHAMPENOIS

Ce programme maintient des lignes aériennes, mais permet aussi de traiter du volume en longueur. En effet, une ligne bien entretenue, bien construite, et qui n'est pas soumise aux chutes d'arbres, doit tenir lors de coups de vent importants.
La structuration du réseau est également un axe de travail. Il s'agit là de voir comment reprendre une ligne qui tombe à son autre extrémité, grâce à tous les automatismes présents sur le réseau. Toute ligne moyenne tension est équipée d'interrupteurs à distance. Les fonctions avancées de conduite, c'est-à-dire les automatismes, aussi appelés « auto-cicatrisation », permettent de localiser et isoler automatiquement le tronçon de ligne concerné par le dysfonctionnement, et de réalimenter les clients.
Le réseau de basse tension fait l'objet d'un programme de passage de fils nus en torsadé. Par ailleurs, les résultats des travaux réalisés par des entreprises du SERCE sont suivis. Force est de constater que ces travaux ont amélioré la situation puisque nous dénombrons huit fois moins de défauts sur la rénovation programmée, et 18 fois moins de défauts sur la basse tension « fil nu » en cas de tempête.
Hélas, il n'existe pas de solution miracle capable de tout traiter. Le programme est toujours adapté aux régions. Par exemple, le risque inondation est contré par la surélévation des postes. Le réseau aérien est beaucoup moins exposé à ce risque puisque des transformateurs H61 sont installés en haut des poteaux, si bien que l'arrivé des branchements est réalisé par le haut. Par conséquent, le plus important pour nous consiste à bien échanger sur ces programmes avec les autorités concédantes qui possèdent le réseau et qui sont aussi en contact avec les élus. Il arrive que les membres des AODE soient également des élus qui ont une très bonne connaissance du terrain. La communication est donc essentielle, car le traitement de l'aléa climatique n'est pas le même en Ardèche qu'en Bretagne ou en Bourgogne. Il faut savoir comment adapter ces grands programmes aux différents départements, villes ou régions dans lesquels l'intervention doit avoir lieu.
La FIRE (la force d'intervention rapide d'électricité) est un autre axe important. Les prévisions météorologiques en matière de tempêtes, d'inondations ou de vagues de chaleur sont désormais extrêmement précises, à trois ou quatre jours. Avec Météo France, les éléments météorologiques sont traduits en conséquence sur le réseau, et c'est ce qui nous permet de nous organiser en avance avec la FIRE, qui a le soutien de nombreuses entreprises qui travaillent avec Enedis (avec Enedis, plus que pour Enedis). Enedis dispose de plus de 2000 groupes électrogènes répartis sur tout le territoire, lesquels peuvent être envoyés partout pour réalimenter des clients. De même, Enedis a constitué des kits de matériel ainsi que des kits pour les inondations, comprenant des pompes et des chiffons pour nettoyer les postes.

Olivier ZANETTA

ET CES DERNIERS TEMPS, VOUS ÉTIEZ SUR LE POINT D'EN MANQUER ALORS QUE VOUS EN AVIEZ COMMANDÉ ÉNORMÉMENT, N'EST-CE PAS ?

Hervé CHAMPENOIS

Avant la tempête Ciarán, tous les stocks avaient été augmentés, non pas en prévision d'une tempête, mais parce qu'Enedis subit les conséquences de la guerre en Ukraine depuis 2022, qui se traduisent par de nombreuses ruptures de stock de matériel, et pour les constructeurs, par des ruptures d'approvisionnement en matières premières. Nous avons donc décidé de renforcer les stocks de 20 %. Lors de la tempête Ciarán, l'intégralité de nos stocks a été consommée en quinze jours.
J'en profite pour souligner que les fabricants de matériel se sont énormément mobilisés pour faire tourner les usines 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, afin d'approvisionner le matériel servant au dépannage.

Olivier ZANETTA

SYLVAIN GAUMONT, PARLONS DES PRIORITÉS DE SRD. VOUS AVEZ, VOUS AUSSI, UN GROS TRAVAIL DE RECENSEMENT À EFFECTUER.

Sylvain GOMONT

Oui, et on retrouve évidemment des similitudes avec ce que décrivait Hervé CHAMPENOIS, puisque notre métier sur le département de la Vienne est le même
Pour illustrer le premier programme, je peux évoquer trois éléments principaux. En termes de montant, c'est l'enfouissement des réseaux qui vient de très loin en première position, car l'enfouissement des réseaux, en particulier dans les zones boisées, constitue une excellente réponse, notamment sur les lignes de structures qui vont avoir le plus d'impact sur la qualité de distribution. Cela représente donc un très gros programme d'investissement, qui a été accru au cours des dernières années en termes de linéaires et de montants investis en euros. Pour autant, le chemin est encore long, puisque seul 2 % environ de notre

réseau sont enfouis chaque année. Nous sommes évidemment accompagnés dans cette démarche par notre syndicat intercommunal, notre concédant, le Syndicat Énergies Vienne.
Le recensement constitue la deuxième réponse, notamment le recensement de tous les ouvrages qui peuvent être soumis à des crues centennales. Un programme de déplacement de ces ouvrages a été établi, en raison des difficultés d'accès constatées au cours des dernières tempêtes, où nous avons joué de malchance en cumulant chutes d'arbres et inondations. Si l'accès aux transformateurs ou à la ligne est impossible, la réparation est extrêmement compliquée. Nous avons donc recensé environ 150 postes situés en zone inondable, qui devront être déplacés et à peu près autant de traversées de rivières qu'il faut déplacer. Il s'agit là de programmes d'investissement très concrets.
Quant au troisième axe, pour le moment nous sommes en phase de surveillance. Selon notre politique d'élagage, nous passons en gros tous les quatre ans sur l'ensemble du réseau. Le phénomène d'arbres morts est sous surveillance pour voir s'il n'impose pas un élargissement ou un traitement différent des couloirs d'élagage afin de prévenir le risque. Là aussi, un travail d'anticipation est indispensable au maintien d'une qualité de distribution optimale.

Olivier ZANETTA

PATRICK COUDENE, DE VOTRE CÔTÉ, QUELLES SONT LES PRIORITÉS QUE VOUS VOUS ÊTES FIXÉES AU SEIN DE VOTRE SYNDICAT D'ÉNERGIE DE L'ARDÈCHE ?

Patrick COUDENE

Sur un département grand comme l'Ardèche, il y a trois niveaux d'intervention. En premier lieu, RTE intervient sur les réseaux de transport. Enedis, notre concessionnaire intervient sur les réseaux de distribution électrique. Notre concessionnaire a des obligations et réalise des travaux. Quant à notre syndicat, il intervient sur environ 250 communes ardéchoises sur 335, les travaux sont alors réalisés par le syndicat. Nos priorités consistent à répondre à la demande des collectivités où les réseaux évoluent. Pour rappel, les réseaux électriques ont été conçus pour amener l'électricité chez le client. Mais aujourd'hui, force est de constater qu'avec la possibilité d'injection étendue à tout un chacun, il faut modifier ces réseaux et prendre en compte le coût.
Par ailleurs, le département de l'Ardèche est confronté à la problématique de la grosse déprise agricole sur nos territoires, et de la fuite des populations. À l'époque, l'État avait permis, grâce à des subventions, de lancer de nombreuses plantations qui sont aujourd'hui adultes, et côtoient les fils qui alimentaient alors nos territoires. Malgré les élagages habituels, certains arbres situés un peu plus loin tombent sur les lignes, et la gestion de ces travaux est plus complexe. La priorité consiste à voir si le programme d'investissements prévu par notre concessionnaire permet de traiter des cas isolés, afin qu'il y ait le moins possible de clients mis en difficulté.
Cependant, nous devons prêter attention au fait que ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une péréquation que l'État met à notre disposition. Il s'agit d'une enveloppe globale, dégagée au niveau national, et qui s'établit à environ 360 millions d'euros. Depuis 2012, le montant de cette enveloppe est stable, si bien qu'avec l'inflation, nous avons perdu environ 70 millions d'euros de capacité d'investissement. Un département comme celui de l'Ardèche peut prétendre à cinq ou six millions d'euros pour réaliser ses travaux. Or, ces réseaux ont besoin de travaux pour s'adapter à toutes ces évolutions. Le montant de cette enveloppe doit impérativement être revu à la hausse pour que les clients soient continuellement alimentés de manière qualitative.

Olivier ZANETTA

VOUS POINTEZ UN SUJET IMPORTANT : CELUI DES INVESTISSEMENTS. HERVÉ CHAMPENOIS, POURRIONS-NOUS AVOIR UNE IDÉE DE CE QUE REPRÉSENTENT, EN TERMES D'INVESTISSEMENTS, LES PROGRAMMES QUE VOUS AVEZ ÉVOQUÉS ? PEUT-ON AVOIR UN ORDRE DE GRANDEUR DE CES INVESTISSEMENTS ?

Hervé CHAMPENOIS

Je vais les mettre en perspective avec l'ensemble de nos investissements, puisque nous avons à relever de nombreux défis qui arrivent simultanément. La projection à 2040 que nous avons réalisée représente 96 milliards d'euros d'investissements. Une grande partie de ces investissements est liée au raccordement des clients. Enedis répond en effet à la demande des clients qui souhaitent du soutirage, à celle des clients producteurs ou à celle, en pleine croissance, du raccordement en soutirage des bornes de recharge des véhicules électriques.

Hervé CHAMPENOIS

En prenant en compte les programmes patrimoniaux, ces investissements sont augmentés d'environ 20 % chaque année, ce qui donne pour l'année 2023 une enveloppe de plus d'un milliard d'euros. Cette enveloppe d'investissements va continuer à augmenter (pour les mêmes raisons que celles des autres distributeurs) sur les différents programmes que j'ai cités.

Dans les grandes zones urbaines, Enedis doit également gérer les postes sources pour en assurer la fiabilité et la reprise en cas de perte d'une alimentation, qu'il s'agisse d'un dysfonctionnement de RTE ou d'un défaut dans un poste source. Tout cela s'organise dans un contexte où, par exemple en Île-de-France, le développement des data centers accroît énormément les besoins en puissance. Au niveau national, il existe aussi un plan de décarbonation sur certaines industries, ainsi qu'un plan de développement de la pompe à chaleur pour faire face à l'augmentation des usages de l'électricité. Comme vous l'avez fort justement indiqué, les énergies renouvelables se développent dans le même temps, généralement en zone rurale où les réseaux étaient dimensionnés pour apporter l'électricité dans ces zones de faible consommation. Les réseaux peuvent donc se retrouver tout à coup en zone de forte production. Enedis a donc dû assurer l'adaptation du réseau, c'est-à-dire son renforcement en lien avec RTE, dans un contexte de maîtrise des coûts, qui au final, sont supportés par le client.

Soucieuse de la bonne utilisation de cet argent, Enedis est conduite à faire évoluer son plan de tension : là où on luttait contre des tensions basses, on lutte désormais contre des tensions hautes, ce qui nécessite des changements de transformateurs et des interventions dans tous les postes pour adapter le dispositif. Les investissements s'élèvent cette année à 1,3 milliard d'euros, et le programme se poursuivra les 17 prochaines années avec des montants qui s'accroîtront.

Olivier ZANETTA

TOUT CECI POUR RÉPONDRE AUX ALÉAS CLIMATIQUES ET À CETTE MASSIFICATION ATTENDUE DES USAGES ÉLECTRIQUES. PARMI LES DOSSIERS PRIORITAIRES, L'ENJEU POUR SRD EST AUSSI LE RACCORDEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES. IL S'AGIT D'UN ENJEU IMPORTANT.

Sylvain GOMONT

Oui, clairement. Comme cela vient d'être évoqué, le développement des EnR se fait en priorité dans les zones rurales, et le département de la Vienne est éminemment rural. Hier, en préparant cette intervention, j'ai noté que le département enregistrait environ trois à quatre fois plus de raccordements d'EnR que la moyenne nationale, parce que notre territoire y est particulièrement favorable. En outre, depuis de très nombreuses années, la volonté politique de développer ces énergies renouvelables sur le territoire est très forte. En effet, au-delà des enjeux de résilience du réseau, en lien avec les aléas climatiques qui viennent d'être évoqués, l'enjeu pour nous consiste en la transformation du réseau pour accueillir cette production. Il ne faut pas oublier que ce réseau n'a pas du tout été conçu pour accueillir cette production décentralisée, puisque les réseaux de distribution ne fonctionnaient que dans un sens. Historiquement, la production était raccordée aux réseaux de transport, et l'électricité allait du réseau de transport vers nos réseaux, en passant par les postes sources et par les lignes terminales pour alimenter les clients. Concernant les EnR, les installations de production renouvelables, essentiellement du photovoltaïque, peuvent être installées en bout de ligne, avec des puissances qui peuvent être conséquentes et qui vont nécessiter de renforcer le réseau. Cela impose de développer des capacités supplémentaires d'interface avec le réseau de transport puisqu'il n'y a pas de concordance permanente entre la production et la consommation. La Vienne est un territoire qui a atteint la parité entre la production et la consommation, c'est-à-dire que la quantité d'énergie injectée est la même que celle d'énergie soutirée, ce qui est plutôt intéressant, sauf que ce n'est pas le cas à tout moment de l'année.

À l'horizon 2040, nous prévoyons 3 à 4 fois plus de production d'énergie injectée que d'énergie consommée sur le réseau. Cela implique à un certain moment de réinjecter cette énergie sur les réseaux de transport et donc de développer des capacités de transformation supplémentaires. Pour ce qui concerne le département de la Vienne, cela représente un programme de construction de sept postes sources, sachant que le département en compte aujourd'hui 16. Voilà l'ampleur du chantier, un poste source représentant plusieurs dizaines de millions d'euros et plusieurs années de chantier de construction. Le défi consiste à parvenir à transformer ce réseau pour intégrer au mieux les EnR et permettre d'injecter le plus possible d'énergie sur nos réseaux.

Patrick COUDENE

La pompe à chaleur d'un client représente, pour le distributeur, un investissement d'environ 10 000 euros. Or, si les politiques appellent à tout basculer en pompe à chaleur, nous courrons au risque de blocage si tout le monde bascule en même temps. En outre, la gestion intelligente de nos réseaux coûte aussi un peu d'argent.

Olivier ZANETTA

LES NOUVELLES HABITUDES AUXQUELLES NOUS SOMMES CONFRONTÉS INDUISENT UNE NOUVELLE APPROCHE DES RÉSEAUX.

Patrick COUDENE

Exactement.

Olivier ZANETTA

FABIEN RIBIER, QUE CHANGE CETTE PLANIFICATION DES FUTURS USAGES POUR VOS ENTREPRISES DU SERCE ? COMMENT L'ANTICIPEZ-VOUS ?

Fabien RIBIER

La massification des usages suppose d'engager énormément de travaux. Hervé CHAMPENOIS a évoqué 96 milliards de capacités d'investissements pour 2040. Pour les entreprises du SERCE, il faut ajouter à cela une activité pour les travaux d'infrastructures de recharge de véhicules électriques, ainsi que les travaux de raccordement des EnR.
Les trois données chiffrées suivantes devraient alimenter notre réflexion. En les arrondissant, les investissements sont sensiblement les suivants : 100 milliards d'euros pour Enedis à l'horizon 2040, 100 milliards d'euros pour EDF et encore 100 milliards d'euros pour la SNCF, également une cliente importante pour les entreprises du SERCE. L'alimentation de chaque filière nécessite 10 000 personnes par an pendant 10 ans. Tous les métiers du SERCE sont donc en concurrence. De manière très pragmatique, un plus grand nombre de travaux signifie plus de richesses humaines, plus de matériaux et plus de matériel de chantier, et le tout nécessite d'intégrer les enjeux RSE dans les stratégies de nos entreprises.
Concernant le matériel électrique, la filière s'organise pour pouvoir fournir. Pour les engins, il est relativement facile de commander une nacelle ou un engin pour lever des poteaux. En revanche, il est plus que nécessaire d'adopter un axe de progression afin d'anticiper les besoins en matériaux, je pense notamment à la filière de leur réemploi.
Le plus grand changement pour nos entreprises reste celui des richesses humaines. Pour qu'un monteur de réseau aérien commence à devenir autonome et bon, il faut bien compter quatre ans. Par conséquent, l'anticipation passe par un recrutement ambitieux et organisé.

Olivier ZANETTA

C'EST UNE REMARQUE IMPORTANTE, SUR LAQUELLE NOUS ALLONS NOUS ATTARDER. QUELLES SONT LES CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR RÉUSSIR CETTE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET RÉPONDRE À L'ÉLECTRIFICATION DES USAGES ET AUX ALÉAS CLIMATIQUES ? POUR VOUS, FABIEN RIBIER, LA CLÉ DE LA RÉUSSITE SEMBLE ÊTRE DANS LE RECRUTEMENT, ET ON A VRAIMENT L'IMPRESSION QUE L'URGENCE EST LÀ. HERVÉ CHAMPENOIS, EST-CE AUSSI LE CAS CHEZ ENEDIS ?

Hervé CHAMPENOIS

Oui, je partage tout à fait ce qui a été dit. Mis à part les grands chiffres évoqués, ce sont avant tout des gens qui mettent en place, qui travaillent, qui ont des pelleteuses, qui montent au poteau et qui sont des gens formés. Parce que la priorité absolue consiste à réaliser ces travaux en toute sécurité. Ces métiers sont des métiers à risque. La priorité absolue réside dans le fait de maîtriser ce risque pour intervenir en toute sécurité, ce qui justifie les temps de formation.
Enedis est donc engagée volontairement, avec le SERCE, avec des entreprises et avec RTE. Ainsi, l'École des Réseaux électriques a été lancée sous l'impulsion de Marianne Laigneau. De nombreux contacts ont été pris avec l'Éducation nationale pour formaliser des formations de baccalauréats professionnels aux métiers de la distribution, afin que les jeunes qui entrent sur le marché de l'emploi disposent déjà de compétences élémentaires. Nous espérons ainsi réduire le temps de formation puisque la formation académique en lycée technique permet déjà à ces jeunes d'acquérir des notions du réseau électrique et des premiers niveaux d'habilitation.
Attirer ces jeunes dans ces métiers constitue un enjeu majeur, car ce sont des métiers difficiles, où il faut intervenir par tout temps, dans toutes les régions et dans toutes les conditions. Les agents qui réalisent ces travaux ne connaissent pas le travail à distance.

Hervé CHAMPENOIS

Nous voulons attirer des jeunes de différentes filières de formation, car on a besoin de tout le monde. Par conséquent, il faut avoir une filière attractive et des métiers intéressants à présenter. Bien sûr, tous ici présents, nous sommes un peu partie prenante, mais je trouve que nous participons à un formidable défi de décarbonation de l'industrie.

Pour illustrer notre croissance, il suffit de savoir que dans bien des cas, un hangar solaire nécessite la mise en place d'un poste doté d'une enveloppe en béton et d'un transformateur à l'intérieur. Un marché d'un milliard d'euros a été passé pour la construction des postes. C'est un des plus grands marchés qu'Enedis a passés pour fabriquer toutes les enveloppes en béton et mettre les transformateurs à l'intérieur. Compte tenu de leur poids, ces éléments sont fabriqués dans des usines françaises, ce qui implique un besoin en ressources humaines et en personnes compétentes.

Nous projetons jusqu'en 2040 d'apporter un maximum de visibilité sur les travaux à réaliser, avec les autorités concédantes et les entreprises qui travaillent pour Enedis, parce que la formation prend du temps et que la fidélisation des équipes est essentielle. Cela impose que toute la filière avance ensemble pour concrétiser tous les défis humains à relever.

Olivier ZANETTA

OUI, PARCE QU'IL FAUT COMPRENDRE, FABIEN RIBIER, QUE TOUS LES NIVEAUX D'UNE ENTREPRISE SONT CONCERNÉS PAR CES RECRUTEMENTS.

Fabien RIBIER

Exactement, du monteur jusqu'au responsable d'activité. Les besoins sont importants à tous niveaux. Je rebondis sur l'action de l'École des Réseaux électriques pour la transition énergétique. Nous constatons une vraie implication de toutes les régions et une importante motivation, car chacun est conscient des enjeux qui nous attendent. C'est un moyen de créer un élan pour toute la filière électrique. En effet, faute d'attractivité et compte tenu de la concurrence existante entre la filière EDF, le nucléaire ou la SNCF, nous n'aurons pas les ressources humaines nécessaires. Nous devons donc nous remettre en question afin d'être plus attractifs. Historiquement, ce sont plutôt des métiers d'ingénieurs et la filière ne savait pas bien se vendre. La visibilité, avec des marchés de plus en plus longs et de plus en plus importants en montants financiers, est l'une des clés de la réussite de ce recrutement.

Olivier ZANETTA

EST-IL VRAI QUE VOUS GARDEZ DE PLUS EN PLUS VOS ANCIENS AU CHAUD DANS L'ENTREPRISE POUR FAVORISER LE TUTORAT, AFIN DE NE PAS PERDRE LES COMPÉTENCES ?

Fabien RIBIER

Oui. Nous évoquions précédemment le métier de monteur de réseau aérien. Jusqu'aux années 2000, nos entreprises avaient de nombreuses équipes de monteurs aériens. Puis, les équipements sont devenus souterrains depuis le début des années 2000, et nos monteurs aériens avaient une expérience bien spécifique, notamment pour pouvoir réaliser les dépannages sur les lignes à terre. La croisée de chemins est en vue, si bien que nous misons fortement sur le tutorat pour la transmission du savoir.

Olivier ZANETTA

SYLVAIN GOMONT, NOUS ÉVOQUONS LES PRIORITÉS IDENTIFIÉES, ET NOTAMMENT LES RESSOURCES HUMAINES. AVEZ-VOUS IDENTIFIÉ D'AUTRES PRIORITÉS PERMETTANT DE RÉSOUDRE L'ÉQUATION ENTRE LA RÉPONSE AUX ALÉAS CLIMATIQUES ET LE BESOIN D'ÉLECTRIFICATION DES USAGES ?

Sylvain GOMONT

Pour SRD également, les ressources humaines sont fondamentales. Nous misons fortement sur l'apprentissage, qu'on a beaucoup développé à tous les niveaux, du monteur de réseau au technicien poste source en passant par l'ingénieur. Le besoin de compétences dans le domaine de la simulation numérique, dont on a peu parlé, est également très prégnant. Car, au-delà de la construction des lignes ou de la mise en service d'un poste source, avec le développement des smart grids, les compétences numériques sont de plus en plus nécessaires, tant pour concevoir des modèles de prévision de l'évolution de nos réseaux que pour conduire les réseaux en comprenant des phénomènes beaucoup plus complexes qu'auparavant, pour enfin prendre les bonnes décisions. Il faut également attirer dans nos entreprises du personnel pour le traitement du Big data. Ainsi, nous commençons à recruter des data scientists qui, aux côtés des monteurs de réseau et des techniciens, forment cette équipe capable de transformer le réseau dans les 30 ou 40 prochaines années, compte tenu des défis qui viennent d'être évoqués.

Olivier ZANETTA

PATRICK COUDENE, FORCE EST DE CONSTATER QU'IL FAUT DES MOYENS FINANCIERS IMPORTANTS. LES SYNDICATS ADHÉRENTS DE LA FNCCR SONT-ILS INQUIETS QUANT À LA QUESTION DES FINANCEMENTS ? C'EST UN SUJET SENSIBLE QUI ENTRAÎNE LE RISQUE DE VOIR DES DÉPLOIEMENTS À DEUX VITESSES SELON LES TERRITOIRES.

Patrick COUDENE

Comme je l'expliquais précédemment, les syndicats financent les travaux grâce à la péréquation mise en place avec le CAS FACE, dont l'enveloppe est définie par l'État. L'enveloppe dédiée au FACE doit impérativement être réévaluée pour permettre l'évolution des réseaux. Grâce à cette enveloppe, les syndicats peuvent percevoir jusqu'à 80 % d'aide au financement des travaux. Ce taux est voté chaque année dans le cadre du plan de la loi de finances. Il serait catastrophique pour les territoires que ce soit revu à la baisse, car les syndicats devraient alors puiser dans leurs fonds propres pour financer les investissements. Or, ces fonds ne sont pas inextinguibles, étant donné que les syndicats ne prélèvent pas d'impôt. Le taux de financement doit donc demeurer à 80 %, et l'enveloppe du FACE doit être suffisante pour permettre l'adaptation des réseaux, parce que la transition énergétique ne se fera pas sans l'évolution des réseaux électriques. C'est là une inquiétude permanente. La Fédération essaye de mobiliser les parlementaires sur ce fonctionnement, car tous ne s'intéressent pas au FACÉ, notamment les parlementaires en milieu urbain, périmètre qui ne connaît pas ce besoin. Ensuite, la péréquation sur les territoires doit impérativement être préservée. Ces différents points d'attention suscitent notre vigilance quotidienne.

Olivier ZANETTA

SYLVAIN GOMONT, LE FINANCEMENT EST-IL AUSSI UNE SOURCE DE SOUCIS OU DE QUESTIONNEMENT AU SRD ?

Sylvain GOMONT

Oui. Dans tous les cas, la question du financement impose une grande vigilance. Les sources de financement du SRD sont triples. La première source de financement de nos investissements réside dans notre capacité d'autofinancement, qui représente à peu près 70 % du financement. Derrière la capacité d'autofinancement, le prochain Tarif d'utilisation des Réseaux d'Électricité (TURPE) doit évidemment prendre en compte ces évolutions, les programmes d'investissement décrits et les besoins, pour générer dans nos entreprises les résultats nécessaires permettant d'alimenter la capacité d'autofinancement.
Par ailleurs, les subventions provenant de notre autorité concédante, de notre syndicat intercommunal qui nous a délégué la maîtrise d'ouvrage sur les réseaux basse tension, représentent 15 %, il s'agit du reversement du FACÉ. La question du financement reste une préoccupation. Aussi, je souscris aux propos de Monsieur le Président COUDENE sur la nécessité de revaloriser le FACÉ qui ne l'a pas été depuis de trop nombreuses années. En plus du FACÉ, notre syndicat nous verse des subventions d'investissement, notamment pour le renouvellement des réseaux HT.
Enfin, l'emprunt constitue la troisième source de financement complémentaire, à hauteur de 15 %. En effet, le financement de nos investissements a été rendu possible par la contractualisation d'un emprunt important auprès de la Banque européenne d'investissement, qui nous accompagne depuis plusieurs années. Ainsi, l'emprunt s'élève à 70 millions d'euros sur les quatre prochaines années, qui viennent compléter l'enveloppe d'investissement nécessaire du fait de l'accroissement des programmes que nous avons à mener.

Olivier ZANETTA

MERCI. J'AIMERAIS VOUS POSER UNE DERNIÈRE QUESTION AVANT DE DONNER LA PAROLE AU PUBLIC DANS QUELQUES INSTANTS : SI VOUS DEVIEZ DÉFINIR LE PRINCIPAL DÉFI À RELEVER DANS LES ANNÉES À VENIR, QUEL SERAIT-IL ?

Hervé CHAMPENOIS

Il est difficile de n'en citer qu'un. Je crois que le principal défi c'est précisément de trouver le bon équilibre entre tous ces défis, parce que si l'on affecte toutes les ressources à un seul des différents défis, tous les autres sont laissés de côté. Vous parliez du numérique, et effectivement, il faut adapter les réseaux en dynamique. Le déploiement des panneaux solaires et de toutes les énergies renouvelables implique de savoir prévoir, de savoir les intégrer aux réseaux par rapport pour en mesurer les consommations, ce qui nécessite des développements importants : c'est la dynamique du réseau.
Les investissements sur la résilience que j'ai cités, et le financement via le TURPE, qui est notre principale source de revenus, constituent un autre défi important.

Hervé CHAMPENOIS

Je terminerai par les ressources humaines : il s'agit de disposer de gens compétents et engagés sur les prochaines années. Et toutes les générations ont leur pierre à apporter à l'édifice. Tout ceci doit s'inscrire dans un dialogue de toute la filière, parce que les problématiques sont communes.

Fabien RIBIER

En conclusion, je vais répéter un peu les propos précédents en les situant malgré tout sur un autre niveau. Pour nous, le défi majeur est de recruter et de faire grandir nos équipes, que l'on doit fidéliser. Il faut aussi faire grandir nos entreprises pour répondre favorablement aux attentes de nos clients et pour effectuer des travaux de qualité et en toute sécurité.

Sylvain GOMONT

Je dirais que le plus gros défi c'est d'imaginer le réseau de 2050. Parce qu'il faut imaginer que tout ce qui a été décrit (résilience face aux aléas climatiques, adaptations liées à la production, développement de l'électrification), ce sont des modèles vivants qui interagissent les uns avec les autres et qui ont des conséquences sur le fonctionnement du réseau. Si l'on considère l'enfouissant les réseaux, il faut être capable d'imaginer l'évolution de l'usage de la ligne concernée par l'enfouissement dans les 15, 20 ou 30 prochaines années. Il faut déterminer si la ligne servira à acheminer de la consommation ou plutôt de la production, dans quel sens elle sera amenée à fonctionner, comment elle doit être dimensionnée pour éviter des coûts échoués, etc. Ces questions doivent se poser pour chaque objet du réseau. Or, chaque réseau comporte des dizaines de milliers d'objets. À l'échelle d'Enedis, ces objets se comptent probablement en plusieurs centaines de millions. C'est un secteur qui évolue, qui change, ce qui impose d'être capable de se projeter dans les 20 ou 30 prochaines années, parce que les investissements que nous réalisons, qui sont éminemment capitalistiques, sont réalisés pour 60 ans, voire au-delà. Il ne faut donc pas se tromper sur l'architecture de ce nouveau réseau, et toutes les compétences décrites précédemment seront sollicitées.

Patrick COUDENE

Les défis sont permanents. Bien des choses ont déjà été dites, mais notre principal défi reste de répondre aux demandes de nos collectivités et donc aux clients finaux. Aujourd'hui, les clients sont exigeants et ils veulent la même qualité de service et les mêmes usages où qu'ils se trouvent, que ce soit dans une zone retirée de l'Ardèche ou ailleurs. L'ensemble de ces demandes doivent donc être prises en compte, et traitées au quotidien.
D'autre part, nous ne devons pas perdre de vue que les réseaux évoluent et que les décisions prises ont des conséquences. Par exemple, si le déploiement des pompes à chaleur devient une priorité politique, les réseaux devront subir des adaptations, car cette décision n'est pas sans conséquence.
Les défis sont constants et nécessitent une veille permanente.

Olivier ZANETTA

MERCI BEAUCOUP. JE PROPOSE QUE NOUS ÉCHANGIONS AVEC LE PUBLIC. JE VOUS INVITE À PARTAGER VOS TÉMOIGNAGES, VOS RÉACTIONS, VOS OPINIONS OU À POSER TOUT SIMPLEMENT UNE QUESTION.

Jean-Charles BALARDY (de la salle),

Vice-président du Syndicat départemental d'énergie du Tarn

Bonjour à tous. Je vous ai écoutés évoquer la résilience du réseau. L'essence même du contrat de concession que les propriétaires de réseaux signent avec les délégataires est de retrouver, après 30 ans d'exercice du contrat, un réseau capable de remplir sa fonction. Vos interventions ont longuement porté sur le raccordement des énergies renouvelables, qui semble poser un problème. J'entends que cela va coûter excessivement cher. Cependant, il me semble pourtant que le pétitionnaire finance une part non négligeable de chaque raccordement et participe en ce sens à l'amélioration du réseau. Et je ne parle pas de branchement de 36 kWh.

Olivier ZANETTA

MERCI MONSIEUR, POUR VOTRE REMARQUE.

Hervé CHAMPENOIS

Je pense que cette remarque m'est destinée, et il me semble d'ailleurs avoir entendu hier une partie de votre message. Je partage votre analyse. Bien sûr, chaque raccordement donne lieu à une contribution de la part du demandeur, laquelle entre dans les recettes d'Enedis. C'est une réalité indiscutable.

Cela m'amène à évoquer la progression du réseau d'Enedis, et vous voudrez bien m'excuser de tenir un propos à l'échelle nationale et non spécifiquement pour le Tarn-et-Garonne ou l'Ardèche, même si j'ai eu l'occasion d'y travailler il y a quelques années.
Le réseau national est constitué de 1,4 million de kilomètres de lignes qui, comme vous l'avez souligné, vous appartiennent. Il n'y a aucune ambiguïté là-dessus. Ce réseau est étendu de 15 000 kilomètres par an. Donc tous les trois ans, le réseau est étendu d'une longueur égale à celui du tour de la Terre. Comme vous l'aviez souligné, ce travail est rémunéré, in fine par le client qui paye. Ces travaux doivent donc être réalisés en maîtrisant les coûts, alors que la qualité est sans cesse améliorée. Ainsi, les coupures qui pouvaient être acceptées il y a quelques années ne le sont plus aujourd'hui, parce que des infrastructures ont été déployées et parce que l'on compte désormais sur l'électricité encore plus qu'avant. Selon moi, c'est plutôt une grande chance, qui nous oblige à nous organiser.
Grâce aux industriels, des usines pour fabriquer les postes et des usines pour fabriquer des transformateurs HTA/BT ont été construites. Le programme d'investissement que j'ai évoqué a deux objectifs : d'une part, bien conserver le réseau en l'état, voire en améliorer la résilience, car le changement climatique nécessite de vraies transformations, notamment la surélévation des postes sources, et d'autre part, accompagner cette dynamique du lancement de réseau. Le programme d'insertion des énergies est colossal : aujourd'hui, 35 gigawattheures d'énergie renouvelable sont connectés au réseau qu'Enedis opère. Le volume atteindra 70 gigawattheures en 2030, et entre 110 et 140 gigawattheures en 2040. Or, la pointe de consommation estivale est actuellement de 40 gigawattheures. Cela signifie que si la consommation d'électricité ne progresse pas, les installations en place produiront plus que le besoin, et cela nécessitera d'agir.
Si une production est interrompue en raison d'un trop gros volume produit – comme cela peut arriver soit pour des contraintes du réseau d'Enedis, soit pour des contraintes du réseau RTE – il faut être en mesure d'expliquer au producteur l'heure à laquelle l'interruption est intervenue, l'heure à laquelle la production a été rétablie, et les raisons pour lesquelles ces décisions ont été prises. Cela implique de mettre en place une vraie traçabilité qui occasionne un coût supplémentaire annuel de 15 000 euros aux petits producteurs, donc ceux dont la production s'établit entre 36 kVA et 250 kVA.
En 5 ans, 80 000 nouveaux producteurs seront acquis, dont Enedis devra récupérer la production, et justifier chaque évènement intervenu sur la production. Cela entraîne des coûts supplémentaires, tout en améliorant la résilience.

Patrick COUDENE

Si je peux me permettre une remarque complémentaire : une AODE seule sur son périmètre ne peut pas faire grand-chose, et il faut saluer ici le travail de la FNCCR, même d'il donne parfois lieu à des débats. Je pense vraiment que la FNCCR doit parvenir à ouvrir ces clauses de revoyure avec notre concessionnaire, que la confiance soit à nouveau gagnée et que les échanges soient simplifiés, car nous œuvrons tous dans un même but.

Olivier ZANETTA

MERCI.

Vincent MAZAL (de la salle),

Consultant Energie & Territoire au bureau d'études Artelia

Je voudrais d'abord vous remercier pour la qualité des échanges, vos interventions étaient vraiment très intéressantes. L'un d'entre vous nous a invités à imaginer le réseau de 2050. Cette expression me paraît relativement forte face aux défis des aléas climatiques et de l'électrification des usages. Je retiens aussi votre message fort autour des ressources humaines, sur la question d'opérationnalité.
Ma question est la suivante :
Quid des ressources humaines sur l'ingénierie et l'expertise technique ? Autrement dit, quelle complémentarité, quelle synergie imaginez-vous entre les effectifs d'Enedis et ceux des autorités concédantes sur le sujet ?
Certaines de nos missions me remontent les problématiques de terrain sur ce type de sujet, et je vois qu'Enedis s'est doté de *datas scientists* ou utilise aujourd'hui des couches d'aléas climatiques du GIEC. Je voudrais mieux connaître votre vision sur ce sujet. Je vous remercie pour votre réponse.

Patrick COUDENE

Merci.

Hervé CHAMPENOIS

J'imagine que vous devez avoir un bureau d'études qui réalise les études de tracés et toute la dimension géomatique associée. Le « Plan de développement des réseaux » est un document préliminaire accessible sur Internet qui présente la vision d'Enedis. Il pose tout le cadre structuré et normé dans lequel Enedis agit. Par exemple, pour le raccordement des énergies renouvelables, nous évoluons, pour les grosses puissances, dans le cadre des S3REnR. En outre, nous travaillons dans le cadre d'un cahier des charges de concession et nous intervenons dans le cadre de la régulation définie par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), mais aussi de directives décrites par la Direction générale de l'Environnement et du Climat (DGEC).

Ce document présente également le dimensionnement du réseau, et notre façon de le concevoir. Je vais vous donner deux exemples pour illustrer ce point : le sujet des pertes non techniques et des pertes techniques, c'est-à-dire toute l'électricité qui est perdue entre le transformateur et le client, est un sujet prégnant. Pour avoir un minimum de pertes, il faut avoir un câble avec la plus grosse section possible. Mais il peut nous être opposé que ces équipements coûtent cher. Je cite cet exemple pour illustrer l'équilibre à trouver entre les différentes solutions économiques que l'on va avoir à adopter dans les investissements.

Pour répondre plus directement à votre question, ce document a été élaboré sur la base des réflexions quant à l'évolution électrique. L'évolution du plan de tension, conçu vers 2010 et donc obsolète, que j'ai évoquée est née de là. Ce plan de tension explique toutes les règles électrotechniques qui participent aux constructions des réseaux, l'optimisation par rapport au matériel. Cela nécessite également d'interagir avec les autorités concédantes pour expliquer les choix.

J'évoquais les ressources humaines, car il n'est pas possible pour Enedis de relever ce défi seule. Enedis a pour cela besoin bien sûr des entreprises du SERCE, des autorités concédantes, ou d'entreprises comme la vôtre, de bureaux d'études, auxquels on donne la lisibilité sur la façon dont le travail est mené, et la manière dont les perspectives sont envisagées et à quel terme. Mais Enedis a aussi de plus en plus souvent besoin des entreprises d'informatique au sens large. Par exemple, l'enfouissement des câbles après la tempête de 1999 a conduit à modifier les protections dans les postes sources, en passant à des paliers numériques. Ces paliers conçus dans les années 2000 doivent désormais être renouvelés, ce qui implique d'être en lien permanent avec des partenaires industriels sur le long terme qui apportent leur savoir-faire.

À une époque très lointaine, EDF pouvait tout penser. Cependant, le système dans lequel nous évoluons désormais est un monde dans lequel les développements de matériel et de SI se font à l'échelle mondiale ou européenne. On doit donc être capable de s'interfacer avec tout le monde pour développer les matériels. C'est pourquoi je crois à des partenariats et à des travaux de proximité avec tout le monde.

Patrick COUDENE

Les AODE – je pense que mes collègues partageront cette analyse – doivent aussi disposer d'un personnel de qualité qui puisse suivre toutes ces évolutions. Je me permets de saluer tous les Directeurs des syndicats, qui ont un travail quotidien difficile. D'autre part, les marchés que nous passons constituent désormais un terrain très sensible, ce qui implique d'avoir le personnel adéquat, parce qu'il ne faut pas faire n'importe quoi. Ensuite, les chargés d'affaires et tous ceux qui suivent les travaux doivent être également très qualifiés. Par exemple, les syndicats ont désormais des équipes dédiées au géoréférencement qui nous est imposé. Or, je le répète, les ressources des syndicats ne sont pas extensibles, ce qui impose d'être prudent pour trouver les bonnes personnes. Les syndicats n'ont pas le droit à l'erreur dans les recrutements. Enfin, comme Enedis, les syndicats doivent entreprendre une démarche RSE. Les syndicats doivent en effet se conformer à ce qu'ils exigent de leurs partenaires.

Sylvain GOMONT

En complément, je voudrais illustrer ce que nous avons mis en œuvre pour imaginer le réseau de 2050. En 2019, un programme de recherche a été structuré avec un laboratoire commun, avec l'université de Poitiers en particulier. D'autres programmes sont en cours avec des écoles d'ingénieurs, et notamment Centrale Supélec ou l'ENS à Rennes. Ce programme visait à réfléchir aux outils d'ingénierie et aux compétences nécessaires pour imaginer ce futur. Depuis cinq ans, des compétences de type data scientist ont été internalisées, et c'est grâce à ces travaux que l'on commence à obtenir un modèle fiable, un outil de modélisation qui nous permet, en tout point du réseau, de modéliser le comportement du réseau et de faire jouer les paramètres à la fois sur la consommation et sur la production. Nous pouvons ainsi prendre les bonnes décisions d'investissement. Ce sont à la fois les recrutements et les partenariats, mais aussi l'anticipation, qui permettront de structurer ces programmes.

Olivier ZANETTA

TRÈS BIEN, MERCI.

Jean-Marie FAIVRET (de la salle),

Vice-président du Syndicat d'énergies de Côte-d'Or (SICECO)

Bonjour. Monsieur CHAMPENOIS a peut-être déjà un peu répondu à ma question. Comme vous le savez tous, nos collectivités ont été appelées à délibérer sur les zones d'accélération voulues par la loi d'accélération des EnR (loi APER). Les très nombreuses délibérations en ce sens sont parvenues au préfet, avec lequel j'ai travaillé mi-juin à l'examen des dossiers. Une nouvelle consultation doit être lancée sur le département de la Côte-d'Or, puisque pas assez de communes ont défini des zones d'accélération. Or, je ne comprends pas la raison pour laquelle les collectivités doivent définir ces zones et délibérer alors qu'Enedis nous informe qu'elle n'a pas de financement, pas de projet et pas de délai de renforcement des postes source. D'autre part, certaines collectivités comptaient dans ce cadre trouver des ressources supplémentaires (c'est le cas de nombreuses petites collectivités). Ce sujet va certainement s'étendre sur un, voire deux mandats, ou davantage. Que va-t-il se passer à ce sujet ?

Hervé CHAMPENOIS

Je suis surpris, car le plan de développement des réseaux PDR, disponible sur Internet, décrit bien le principe de fonctionnement des S3REnR. De quoi parle-t-on ? En fonction du potentiel de puissance apporté par les énergies renouvelables, sous le pilotage de RTE, l'infrastructure qui doit accueillir ces EnR sera calibrée, le coût sera déterminé, ce qui donne une quote-part à laquelle chaque producteur va contribuer dans sa demande de raccordement. Les travaux du poste source sont déclenchés à partir du moment où le seuil de demande de 20 % de la puissance est atteint. Certaines installations sont inférieures à ces puissances, c'est le cas d'une production en agrivoltaïsme de 100 kVA. Dans ce cas, le raccordement est réalisé. Mais, toute difficulté enregistrée sur le réseau pourrait entraîner une saturation de la ligne HTB, auquel cas, une offre de raccordement anticipé ou intelligent sera proposée, en demandant aux producteurs d'écrêter, si besoin est. Il existe donc des solutions pour les grosses structures et pour les petites installations. Voilà pourquoi votre question me surprend.

Mais nous allons bien évidemment l'examiner de plus près. C'est ce à quoi je faisais référence : ce travail entre Enedis localement et l'autorité concédante.

Il faut savoir que les délais de construction des postes sources sont longs, à cause des autorisations. Des travaux ont été menés pour accélérer toutes les démarches administratives. Cette phase de transformation prend du temps. Nous nous sommes mis en ordre de bataille pour délivrer les postes sources. Vous avez cité sept postes sources. Bien sûr, à l'échelle du territoire, la demande est plus grande : 100 postes source sont à construire d'ici 2030. La grande majorité est prévue pour accueillir les énergies renouvelables, et autant de renforcements doivent être réalisés dans les postes sources existants, à savoir des changements de transformateurs pour augmenter la puissance. Une grande phase de travaux d'adaptation du réseau nous attend. Cependant, les travaux ne doivent pas impacter notre capacité à opérer le réseau et en assurer la disponibilité avec la même exigence. C'est cet équilibre que l'on recherche.

Olivier ZANETTA

MERCI.

François-Annet de FERRIERES (de la salle),

Directeur du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de Charente-Maritime (SDEER)

Bonjour, ma question concerne les IRVE pour les stations de service d'autoroute et pour les aires de repos, les aires de service. Un rapport de Vinci Autoroutes et de Total Énergies, publié au mois de mars, décrit très bien l'augmentation des besoins, et j'ai l'impression que les 100 postes sources dont parlait Monsieur CHAMPENOIS ne suffiront pas pour l'horizon 2035.

Hervé CHAMPENOIS

Je m'étais arrêté à 2030. Monsieur de Ferrières, je dirais que tout ceci s'agrège dans les comités régionaux de l'énergie, qui mettent aussi en commun tous les échanges sur le sujet. En effet, la grande majorité du besoin de postes source est liée aux EnR, un peu moins d'une dizaine est associée à la mobilité longue distance. Mais d'autres seront déployés d'ici 2035.

Hervé CHAMPENOIS

Notre métier nous permet d'apprendre des tas de choses, notamment concernant le dimensionnement des besoins pour les aires de repos des autoroutes. En effet, le dimensionnement actuel de ces aires est insuffisant quatre ou cinq jours dans l'année, ces jours où les bouchons sont importants. Nous pensions que la mobilité lourde, c'est-à-dire la circulation des camions, entraînerait la nécessité d'un renfort par la construction de postes sources aux abords des autoroutes. Je parle au conditionnel, car ce besoin serait plutôt rendu nécessaire par les pointes de consommation enregistrées lors des jours de grands départs en vacances. Nous commençons à avoir une idée plus précise du dimensionnement nécessaire pour les infrastructures de recharge des véhicules électriques pour ces jours de pointe, qui nécessitent effectivement des besoins forts en postes sources sur les autoroutes. Cela concerne notamment ces grandes aires d'autoroute qui chaque année font la une de l'actualité dans la vallée du Rhône, où il faut pratiquement compter un poste source par station-service. Le besoin est gigantesque, et les développements devront être suivis. Le développement des colonnes horizontales qui distribuent les parkings dans les immeubles avait été anticipé. Or, si le développement des bornes de recharge des véhicules électriques sur le domaine public et sur les autoroutes est rapide, ce n'est pas le cas du développement de ces bornes sur les parkings, qui n'augmente pas aussi vite qu'escompté.
Vous aviez raison d'insister sur le besoin concernant la mobilité lourde ou longue distance qui va apparaître. C'est vrai.

Olivier ZANETTA

UNE AUTRE QUESTION ?

Jean-Jacques CADET (de la salle),

Directeur général des services du Territoire d'énergie Drôme-SDED

Bonjour. Ma question porte sur les délais d'intervention. Vous avez parlé des nombreux investissements obligatoires sur nos réseaux. J'aurais voulu savoir comment vous allez mettre en place, peut-être au sein d'Enedis, un certain nombre d'équipes afin que les délais de raccordement et de mise en service ne dérapent pas trop et que ces investissements soient raccordés dans les temps opportuns. Merci.

Hervé CHAMPENOIS

Votre question rejoint l'enjeu sur les ressources humaines.
Depuis un peu plus de 30 ans, les effectifs d'EDF-GDF Services, puis d'ERDF ont été beaucoup optimisés, pour améliorer la qualité. En effet, le critère B (temps de coupure par client) d'il y a 30 ou 35 ans n'est pas comparable au critère B actuel. Les énormes progrès sont le fruit de tous les travaux réalisés sur le réseau, en lien avec les autorités concédantes. Le déploiement du compteur Linky permet à Enedis l'économie des relèves et aussi des interventions, des mises en service, des augmentations de puissance, etc. Ce déploiement a également permis d'adapter les effectifs.
Enedis entre à présent dans une nouvelle phase d'accroissement de ses effectifs. Enedis accueille plus de 1 500 personnes sur trois grands métiers : les métiers d'intervention, les métiers de chargé de projet ou de chargé d'affaires pour gérer les chantiers, et enfin l'accueil et les études électriques pour réaliser les études de raccordement. Dans le même temps, Enedis adopte une nouvelle façon d'approcher les marchés, que ce soit sur les branchements, sur des extensions de réseau, sur des travaux de structure, afin que l'entreprise ait davantage de marge de manœuvre pour conduire l'affaire et être plus efficace collectivement. Cela explique que des travaux soient confiés à toutes les entreprises du SERCE.
Enedis travaille à la fois sur ses propres ressources humaines, pour avoir du monde en plus et permettre de monter en compétences, et cherche aussi à évoluer sur les marchés passés avec les entreprises, afin d'obtenir davantage de prestations clés en main, tout en gardant bien sûr la maîtrise de son activité sur le sujet.

Olivier ZANETTA

MERCI.

Pascal CERVANTES (de la salle),

Directeur général de la SEM Energ'Isère

Bonjour. J'ai noté que vous souhaitiez redéployer le réseau assez rapidement, pour pouvoir accepter toutes ces productions d'EnR. Je m'inquiète de la perspective de standardiser ce développement par rapport à l'existant. Vous disiez que vous alliez redévelopper le réseau tel qu'il existe. Or, des voies d'amélioration de ce réseau ont déjà identifiées, et je crains justement que la massification de ce développement entraîne une multiplication des effets de seuil, ou des effets de bord qui nous pénalisent pour l'instant dans le développement des EnR. Avez-vous en parallèle une stratégie d'amélioration du réseau ?

Je prendrais un exemple très concret et très rapide : le pilotage des postes de transformation se passe vraiment très bien entre RTE et Enedis sur les Hautes Tensions A. Cependant, le pilotage des réseaux Haute Tension A/Basse Tension (HTA/BT) est manuel. Concrètement, le changement de tension ou les problèmes de surtension nécessitent le déplacement d'un agent, ce qui ne paraît pas très rentable, quand il s'agit de bouger un des trois crans. Si les mêmes postes de transformation Haute Tension A/Basse Tension (HTA/BT) sont déployés sur toutes les régions, cela reviendra à multiplier les problèmes de tension, qui nuiront au déploiement des EnR. En effet, on sait par ailleurs que ces postes source rencontrent des problèmes de réactifs et de phases différentes, ce qui engendre des perturbations sur les réseaux, mais c'est un autre problème.

Concrètement, le développement des EnR, quel que soit leur type, se trouvera bridé si les réseaux ne sont pas non plus adaptés à leur acceptation. C'est déjà le cas : les normes sont modifiées pour abaisser la tension des onduleurs en production, justement pour éviter ces effets de surtension. Il s'agit là d'une forme d'effacement qui n'est pas rémunérée. Parallèlement, comme cela a été dit ce matin, la consommation est décorrélée de la production, ce qui engendre des prix négatifs compensés à 50 %. Le tout cumulé induit une mise en péril des modèles économiques du développement des EnR. Effectivement, comme le disait un précédent intervenant, on prône le développement des EnR, alors que les consommateurs sont rares et que les réseaux ne permettent pas de les développer aussi vite qu'attendu. Merci d'avance pour votre réponse.

Hervé CHAMPENOIS

Enedis n'intervient pas sur la tarification. Actuellement, compte tenu des moyens de production, il y a des périodes de prix négatifs. L'outil Eco2mix développé par RTE permet justement de suivre ces données.

Le record d'accueil d'énergie renouvelable sur le réseau de distribution a été battu en 2023, avec un peu plus de 4 gigawattheures. Ce record sera à nouveau battu cette année, avec plus de 5 gigawattheures. C'est donc que le réseau accueille les énergies renouvelables, et je ne parle pas de ce qui se passe au niveau du réseau de transport, notamment par les fermes offshore qui ont été raccordées.

Enedis est organisée pour maintenir ce niveau de raccordement. Je le disais, on travaille aujourd'hui sur une nouvelle mise à niveau du contrôle commande dans les postes sources, qui s'avère nécessaires, en dépit du bon niveau existant. Nous nous intéressons aussi aux nouvelles solutions matérielles, comme l'insertion de self dans le réseau. On cherche le meilleur équilibre entre du matériel de type self et plus d'électronique, de puissance. La logique reste la suivante : nos postes Haute Tension A/Basse Tension (HTA/BT) actuels sont constitués d'un transformateur manuel, avec l'inconvénient de la rusticité. Et vous avez raison, le changement d'une prise de transformateur nécessite une intervention. Cela revêt un avantage : Enedis en recense 750 000, et le prix de la maintenance d'un transformateur est très peu élevé. Basculer vers une technologie plus sophistiquée engendre un coût qui se répercute sur la facture. Pour autant, un recensement des postes Haute Tension A/Basse Tension (HTA/BT) où l'intelligence artificielle pourra être déployée de sorte à intervenir à distance pour régler la tension est en cours. Cette technologie existe, elle est appelée « MIS » et permet de calculer les différentes intensités et d'agir dessus. C'est une technologie qui débute et je doute qu'elle soit généralisée, car nous sommes toujours dans une recherche d'équilibre entre le coût de maintenance et la capacité à agir. C'est pourquoi les zones de développement des EnR seront privilégiées, tout comme des zones où le développement de bornes électriques entraînera de grandes fluctuations sur le poste Haute Tension A/Basse Tension (HTA/BT), puisqu'on sera en quasi-totalité sur le réseau basse tension, en tout cas en zone urbaine. Ces solutions matérielles sont en expérimentation et en cours de déploiement.

Sylvain GOMONT

Dans le département de la Vienne, des réponses à court terme et à long terme ont été déployées afin d'accueillir le plus rapidement possible les énergies renouvelables. À court terme, des solutions permettant d'accélérer les raccordements ont été imaginées. Ainsi, des offres de raccordement anticipées ont été proposées aux producteurs qui, à certaines heures de la journée ou de l'année, doivent écrêter leur production. Sans cette solution, il n'y aurait pas de raccordement. Ces solutions permettant de piloter la production, notamment en basse tension, sont une alternative pour anticiper le raccordement. Certes, la production ne sera pas possible durant quelques heures, mais ça permet de le raccorder tout de suite, sans attendre les travaux de renforcement sur nos réseaux ou sur les réseaux de transport.
Par ailleurs, c'est bien pour répondre à long terme aux nouvelles problématiques posées par l'accueil durable des énergies renouvelables et donc être en capacité de réguler la haute tension, qu'il était question précédemment de renforcement des réseaux, de faire face aux tensions hautes et donc de redimensionner le plan de tension du réseau. Ces solutions sont certes plus longues à mettre en œuvre, mais elles présentent l'avantage d'anticiper l'accueil des ENR.

Olivier ZANETTA

Très bien. Un grand merci, Messieurs, bravo ! On peut applaudir nos intervenants. Merci également pour la qualité de vos questions.

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024

BESANÇON - MICROPOLIS

ÉNERGIE

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Table ronde 19 - Vendredi 28 juin 2024 - 9h15

QUELLE ÉNERGIE POUR QUEL TERRITOIRE ?

INTERVENANTS

Animation par Stéphane Signoret

Olivier DEHAESE
Président du Syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine (SMEM), membre du bureau de la FNCCR

Christine GOCHARD
Directrice générale de Gaz Électricité Grenoble (GEG)

Alexis MASSE
Directeur de la stratégie de GrDF

Ralph MONPLAISIR
Président du Syndicat mixte d'énergie de la Martinique, membre du bureau de la FNCCR

Yann ROLLAND
Président de FEDENE Réseaux de chaleur & froid (SNCU), Directeur général délégué d'Engie & Solutions

Sean VAVASSEUR
Directeur Transition énergétique du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC)

Stéphane SIGNORET

Bonjour, bienvenue à tous, en ce début de troisième journée du 39e Congrès de la FNCCR. Cette table ronde a pour thème « quelle énergie pour quel territoire ? ». Les sujets que nous allons aborder ce matin l'ont déjà été lors des travaux des deux journées précédentes, mais je vous propose de les approfondir avec nos intervenants.

*Ainsi, j'ai le plaisir d'accueillir **Ralph MONPLAISIR**, Président du Syndicat mixte d'énergie de Martinique (SMEM), **Sean VAVASSEUR**, Directeur de la transition énergétique au SIPPEREC, **Olivier DEHAESE**, Président du Syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE35), **Christine GOCHARD**, Directrice générale de Gaz Électricité Grenoble (GEG), **Yann ROLLAND**, Président du Syndicat FEDENE SNCU réseau de chaleur et de froid, également Directeur général délégué d'Engie & Solutions, et enfin **Alexis MASSE**, Directeur de la stratégie de GrDF.*

Nous allons traiter la question de l'énergie dans les territoires à travers la manière dont vous identifiez des potentiels et les valorisez.

Je vous demanderai également de nous expliquer avec quels types d'acteurs vous réfléchissez à ces questions.

Stéphane SIGNORET

EN PREMIER LIEU, JE PROPOSE DE DRESSER UN TOUR D'HORIZON DE VOS TERRITOIRES RESPECTIFS. SEAN VAVASSEUR, LA RÉGION FRANCILIENNE EST TRÈS URBANISÉE. QUELLES SONT LES PRINCIPALES SOURCES D'ÉNERGIES RENOUVELABLES POSSIBLES ET QUELLES SONT ÉVENTUELLEMENT CELLES DÉJÀ EN USAGE SUR VOTRE TERRITOIRE ?

Sean VAVASSEUR

Le SIPPEREC intervient sur le territoire d'Île-de-France, qui est un territoire particulier en raison de son importante densité et son statut de locomotive économique. C'est un territoire qui enregistre énormément de consommations d'énergie, et qui a donc une responsabilité particulière dans le déploiement des énergies renouvelables. Historiquement, le SIPPEREC est le syndicat de la banlieue parisienne. Dès les années 2000, le SIPPEREC a souhaité développer les énergies renouvelables, en commençant par le photovoltaïque. C'est ainsi que des gymnases et des écoles, puis des parkings ont été équipés de panneaux photovoltaïques en toiture.

Le SIPPEREC a passé un cap en 2010, avec la géothermie. Nous avons la chance en région parisienne de disposer d'un aquifère assez peu profond (- 1500 mètres), développant une chaleur intéressante (entre 60 et 70 degrés), et dotée d'une très bonne transmissibilité. De ce fait, quelques forages suffisent à disposer de quantités d'énergie importantes, de l'ordre de 50 à 60 gigawattheures. **C'est ainsi que dans les années 2010, le SIPPEREC a été l'un des acteurs de la relance de la géothermie profonde en Île-de-France. La géothermie, qui avait été suspendue durant une trentaine d'années, a permis au SIPPEREC, grâce cette relance, de passer un cap intéressant dans le déploiement des énergies renouvelables. Aujourd'hui, le SIPPEREC a réalisé près de vingt forages, et a développé cinq nouveaux réseaux de chaleur**. Cependant, le SIPPEREC n'est pas le seul syndicat à œuvrer en ce sens. D'autres acteurs se sont aussi emparés du sujet. Une région comme l'Île-de-France ne sera jamais autonome en énergie, mais la géothermie permet de développer des potentiels importants pour le chauffage, tout en améliorant par ailleurs l'efficacité énergétique.

Les territoires comme l'Île-de-France ont conscience de leur empreinte énergétique et jouent le jeu des zones d'accélération des EnR, offrant des pistes d'évolution pour l'avenir. Ainsi, de plus en plus de territoires s'intéressent à des technologies trop peu usitées actuellement, comme l'énergie solaire thermique et la géothermie de surface, solutions que nous étudions de près.

Récemment, le SIPPEREC a posé la première pierre d'un électrolyseur, l'un des plus gros de France, voire d'Europe, raccordé à une unité de valorisation énergétique à Créteil. Cela démontre la volonté du SIPPEREC d'expérimenter d'autres solutions. Celle-ci en l'occurrence servira la mobilité lourde.

En résumé, le SIPPEREC couvre un territoire gros consommateur d'énergie, très dense, sur lequel il est donc difficile de développer des énergies renouvelables. Cependant, force est de constater que des solutions existent et que le territoire bénéficie d'un fort niveau d'acceptabilité à développer les potentiels existants.

Stéphane SIGNORET

CONCERNANT LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ENR, AVEZ-VOUS L'IMPRESSION QUE BEAUCOUP DE COMMUNES ONT RÉPONDU FAVORABLEMENT À L'APPEL ?

Sean VAVASSEUR

Certes, il est plus simple pour un territoire urbain de créer ces zones d'accélération des EnR. Ainsi, certains territoires définissent la totalité de leur surface en zone d'accélération des EnR, en proposant la pose de panneaux photovoltaïques sur la totalité de la surface possible en toitures. Mais nous avons été agréablement surpris de constater que beaucoup de territoires ont aussi identifié la géothermie de surface et le solaire thermique, comme sources possibles d'EnR.

Sean VAVASSEUR

Ces territoires sont alors identifiés comme des territoires porteurs de ces technologies. Cela oblige le SIPPEREC à proposer des solutions, que nous allons essayer de développer davantage. Il reste cependant très difficile de quantifier le potentiel réel de développement associé. Il s'agit davantage de signaux politiques que nous essayerons de suivre dans les années à venir.

Stéphane SIGNORET

IL EST INTÉRESSANT DE VOIR QUE MÊME EN ZONE URBAINE, IL EXISTE DE POSSIBLES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ENR. CHRISTINE GOCHARD, VOUS INTERVENEZ À GRENOBLE, UN TERRITOIRE ÉGALEMENT RELATIVEMENT URBANISÉ. QUEL EST LE PROFIL DES CONSOMMATIONS ET QUELLES SONT LES OPPORTUNITÉS DE PRODUCTION DE VOTRE TERRITOIRE ?

Christine GOCHARD

Gaz Électricité Grenoble (GEG) est opérateur énergéticien, entreprise locale d'énergie ancrée dans le territoire de la Métropole de Grenoble. Ce territoire métropolitain est un territoire dense en consommation d'énergie, qui concentre tous les types de consommation d'énergie, car il s'agit aussi d'un territoire fortement industrialisé. Par ailleurs, ce territoire est aussi contraint géographiquement puisqu'il est cerné de montages, ce qui pose des problématiques de disponibilité foncière et de qualité de l'air.

Sur une zone comme la métropole de Grenoble, le développement des EnR est le fruit d'une histoire ancienne. Grenoble est une terre d'énergie, qui fêtera prochainement le centenaire de la houille blanche, et qui a aussi une histoire autour de l'hydroélectricité. La production hydroélectrique existe toujours sur le territoire métropolitain, mais elle répond plus aux besoins.

Ces dernières années, le développement des EnR a concerné notamment le développement de la chaleur renouvelable de récupération, à travers l'accroissement d'un réseau de chaleur. Une vraie transition s'opère sur les chauffages collectifs vers le réseau de chaleur. Grenoble dispose du deuxième réseau de chaleur urbain de France. Par ailleurs, le développement des EnR passe aussi par le développement du gaz vert là où il est possible de le faire. Ainsi, une installation de production de biogaz a été réalisée sur la station d'épuration d'Aquapole, deuxième station d'épuration de France équipée en méthanisation. Enfin, le déploiement des EnR passe par le développement de la méthanisation de déchets ménagers et le développement des installations solaires photovoltaïques, mais en moindre mesure pour ce qui concerne la quantité d'énergie produite. Il s'agit pour la plupart d'énergie solaire produite par les panneaux photovoltaïques posés sur les ombrières de parkings et les toitures des industries. En résumé, la métropole grenobloise est un territoire très dense, contraint géographiquement, en transition d'usages, et plus consommateur que producteur.

Stéphane SIGNORET

C'EST UNE DIVERSITÉ QUE DE NOMBREUX TERRITOIRES CONNAISSENT. OLIVIER DEHAESE, OÙ SONT LES GISEMENTS D'ENR IDENTIFIÉS ET EXPLOITÉS DANS LE DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE ?

Olivier DEHAESE

Le département d'Ille-et-Vilaine est un territoire mixte, composé de zones urbaines autour de la Métropole de Rennes et de la ville de Saint-Malo, et de zones plus rurales. La particularité de ce département réside dans la mixité des habitats dont il faut tenir compte dans le choix des énergies. Par ailleurs, dans le cadre d'une transition énergétique décarbonée, la Bretagne a fait le choix en 1980 à Plogoff de ne pas implanter de production d'énergie nucléaire. L'équation à résoudre est donc très particulière, puisqu'elle doit tenir compte de la consommation importante d'énergie des zones urbaines, donc d'un besoin important à couvrir autrement que par la production d'électricité nucléaire.

Olivier DEHAESE

Ce choix me vaut d'ailleurs des passes d'armes amicales avec mon collègue Jean-Luc DUPONT, Vice-président de la FNCCR et Maire de Chinon, qui considère que sans la centrale nucléaire de Chinon, la Bretagne serait dépourvue d'électricité, ce qui n'est peut-être pas tout à fait faux.
Ce qui est certain, c'est que ce choix oblige la Bretagne, et donc le département d'Ille-et-Vilaine, à réfléchir la production d'énergie autrement et à proposer d'autres solutions de production d'énergie. En zone urbaine, nous avons la chance de pouvoir déployer des réseaux de chaleur, grâce à deux usines de valorisation énergétique des déchets. La biomasse est également une énergie intéressante à développer dans ce territoire de bocage et de production agricole. Le bois de bocage n'est pas totalement valorisé, il s'agit d'une source qui doit donc être développée, car cette énergie peut être très utile dans les petites chaufferies. Seule une partie du département est assez bien structurée sur ce point. Le territoire bocager est aussi un territoire de polycultures agricoles et d'élevage, ce qui lui confère un potentiel de biogaz intéressant, qui tend à se développer.
Il apparaît globalement que la consommation est plus importante en zone urbaine, alors que la production sera plus importante en zone rurale. En conséquence, la question à laquelle nous devons apporter une solution, et qui fait souvent la une de l'actualité ces derniers temps, est celle de la solidarité entre le milieu urbain et le milieu rural, afin que la valeur ne soit pas entièrement captée par le milieu urbain, au détriment du milieu rural.

Stéphane SIGNORET

NOUS REVIENDRONS SUR CET ENJEU DE SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES.

RALPH MONPLAISIR, LA MARTINIQUE DISPOSE DE NOMBREUSES RESSOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE. QUELLES SONT CELLES QUI PEUVENT ÊTRE DÉVELOPPÉES RAPIDEMENT POUR RÉPONDRE À L'ENJEU DE SORTIE DE LA DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES FOSSILES, EN TENANT COMPTE DE LA SPÉCIFICITÉ DE L'INSULARITÉ ?

Ralph MONPLAISIR

Bonjour à tous. La Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et même la Guyane sont des territoires insulaires, au sens où, pour ce qui concerne leurs moyens, ces territoires ne peuvent compter que sur eux-mêmes. En effet, ces territoires ne peuvent pas espérer l'acheminement d'énergie de la part de pays voisins quand ils en manquent. Tous ces territoires doivent répondre à la demande de 100 % d'EnR en 2030, ce qui semble un objectif impossible à atteindre. Cependant, ce jalon a poussé les territoires à travailler, et à identifier les sources possibles d'EnR. Ces territoires peuvent produire de l'énergie à partir de l'éolien, de la géothermie, de l'hydroélectricité, du solaire et des Stations de Transfert d'Énergie par pompage (STEP), qui apparaissent. Cependant, chacun de ces territoires ne dispose pas des mêmes moyens pour assurer le déploiement des EnR. Ainsi, la Martinique doit prévoir un mix de ces différentes sources d'énergie. À l'inverse, la Guadeloupe peut plus facilement déployer l'énergie éolienne, tandis que le déploiement de l'énergie photovoltaïque est plus facile en Guyane en raison de la moindre pression foncière permettant d'installer des panneaux.

Ralph MONPLAISIR

En revanche, l'ensemble de ces territoires est confronté au même problème de réseaux, qui ne disposent pas des capacités suffisantes d'écoulement des EnR, qui doivent être intelligents et qui nécessitent des investissements conséquents pour répondre à l'enjeu. En effet, l'état actuel de ces réseaux est incompatible avec les besoins et le développement des EnR. Par exemple, en Guyane, certaines collectivités ne sont raccordées à aucun réseau. **Si les énergies renouvelables peuvent aider nos territoires, les populations doivent aussi bien comprendre les situations de leur territoire. Ainsi, il y a trois ans, la Martinique avait réduit ses consommations d'électricité de huit jours en un an. L'an passé, la réduction de la consommation était telle qu'elle équivalait à un mois de coupure complète de l'île**.

En Martinique, nous travaillons sur la géothermie dans le sud et le centre de l'île, où un gisement pourrait permettre de produire du froid. Il n'y est pas possible d'installer de grandes unités d'hydroélectricité, alors que cela est possible dans d'autres zones non interconnectées. Enfin, l'environnement martiniquais réduit les possibilités d'installation d'éoliennes, en raison de la proximité des habitations. C'est pourquoi une réflexion porte actuellement sur l'installation d'éoliennes en mer, et sur un projet de production d'hydrogène vert à partir de l'eau de mer, installation qui pourrait être installée sur l'eau. En effet, la production d'hydrogène nécessite de l'eau, l'eau douce n'est pas une denrée importante en Martinique, et de l'énergie que le vent pourra apporter. Parvenir à produire de l'hydrogène aidera aussi au développement des transports, et à la production d'ammoniac, qui serait utilisé dans les moteurs à l'ammoniac en remplacement des moteurs diesel des bateaux. Cette réflexion est engagée.

Stéphane SIGNORET

JE PRENDS NOTE DE L'IMMENSE DIVERSITÉ DES SOLUTIONS ENVISAGÉES, ET IL N'EST PAS UNIQUEMENT QUESTION D'ÉLECTRICITÉ. YANN ROLLAND, IL EST IMPORTANT D'ÉVOQUER LA CHALEUR ET LE FROID, QUI SONT DEUX POSTES IMPORTANTS DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE. COMMENT LA FEDENE ENVISAGE-T-ELLE CE POTENTIEL ? LE RECENSEMENT DES ZONES D'ACCÉLÉRATION A-T-IL ÉTÉ L'OCCASION D'ABORDER LA QUESTION NOTAMMENT DE LA CHALEUR ?

Yann ROLLAND

Bonjour. La chaleur est un vaste sujet. **Aujourd'hui, la chaleur représente entre 40 et 42 % des consommations d'énergie des Français. La chaleur est donc leur premier poste de consommation d'énergie. Se fixer l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 impose de s'attaquer au sujet de la chaleur, faute de quoi, l'objectif ne pourra pas être atteint**. De même, traiter la question de la chaleur implique de réfléchir dans deux directions : consommer moins, et consommer plus vert. Le gouvernement a produit en décembre dernier la Stratégie Française pour l'Énergie et le Climat (SFEC), document qui fixe une trajectoire permettant d'expliquer comment parvenir à la neutralité carbone à l'horizon 2050, dans tous les domaines, et en particulier dans le domaine de la chaleur. Cette trajectoire est intéressante, car elle rappelle que la chaleur, premier poste de consommation d'énergie des Français, est décarbonée ou verte à hauteur de 22 %. En conclusion, la chaleur n'est pas suffisamment décarbonée, et n'est vraiment pas verte. Alors, le gouvernement a fixé un objectif à 2030, horizon auquel plus de 50 % de la chaleur produite serait décarbonée. L'ambition est extrêmement forte, et vise un niveau de réduction des consommations de près de 20 %. D'ailleurs, si l'on se projette à un horizon plus lointain, comme 2035 ou 2040, il faudra réduire nos consommations de 40 %, et augmenter davantage le taux d'énergie verte de l'ensemble de la production de chaleur en France. Les objectifs sont extrêmement ambitieux. Or, dans le domaine de la production de chaleur en France, les réseaux de chaleur qui apportent le chauffage et l'eau chaude représentent moins de 5 % du chauffage des Français.

Yann ROLLAND

C'est d'autant plus regrettable que la chaleur apportée par un réseau de chaleur est décarbonée à 66 %. La Stratégie Française pour l'Énergie et le Climat fixe la trajectoire de multiplier par trois la chaleur distribuée par les réseaux de chaleur d'ici à 2035, et de passer de 66 % à 80 % d'énergie décarbonée. L'ambition consistant à verdir la chaleur des Français et les aider à consommer moins est donc très importante.

Ces derniers mois, un travail a été entrepris, sous l'égide de la DGEC, au sein de chacune des Régions pour identifier la manière dont ce document, construit à l'échelle nationale, pouvait être retranscrit à l'échelle régionale. L'objectif consiste à s'assurer de la cohérence de la réflexion nationale dans les territoires. La construction de cette trajectoire revient à déterminer quelles sont les sources d'énergies renouvelables pour remplir les objectifs fixés, car les ressources existent localement. Il existe évidemment la géothermie, la biomasse, le bocage, etc. Mais il existe deux ressources extrêmement importantes sur lesquelles je souhaite insister, car elles me paraissent essentielles.

Je souligne en premier lieu l'importance de la chaleur des incinérateurs. Même si des discussions à l'échelle européennes tendent à remettre en cause le côté vert et renouvelable de cette chaleur, nous n'utilisons que 50 % de la chaleur des incinérateurs disponibles, le reste étant perdu. Il reste donc beaucoup à faire pour récupérer cette chaleur.

Surtout, il existe une autre source de chaleur encore plus importante : celle des industriels. Aujourd'hui, 100 térawattheures d'énergie fatale industrielle sont rejetés, nous n'en récupérons que 1 %, c'est-à-dire une quantité ridicule.

Il existe donc une énergie locale dans chacune des régions, qui est disponible auprès des industriels, et qu'il faut parvenir à récupérer. Cela nécessite des aménagements réglementaires. Les discussions étaient très avancées avec le ministère de l'Industrie, mais dans le contexte politique actuel, j'ignore ce que vaudront ces discussions à l'avenir. Cependant, les réflexions portaient notamment sur la constitution d'un fonds de garantie pour protéger les collectivités des à-coups liés aux arrêts de production des industriels. En effet, les industriels sont séduits par le souhait de récupérer la chaleur fatale, mais encore faut-il que les industries ne s'arrêtent pas de produire, car il faudrait alors envisager des solutions de secours. Ces dispositifs étaient donc en cours de réflexion, et j'espère que celle-ci se poursuivra. Il faut en tout cas retenir qu'il existe beaucoup d'énergies renouvelables disponibles à l'échelle locale et que le niveau d'ambition est très élevé.

Un autre dispositif très intéressant et incitatif est celui développé par l'ADEME, dont le fonds chaleur est le principal contributeur de nos investissements, qui a mis en place une sorte de Mérite Order pour flécher les projets, et les inciter à aller dans la bonne direction. Ainsi, la notation est d'abord basée sur l'efficacité énergétique, c'est-à-dire le fait de consommer moins, puis en second plan sur les solutions collectives, parce que les efforts collectifs sont plus efficaces que les efforts individuels, et enfin sur l'énergie fatale, qu'il est indispensable de récupérer.

La trajectoire à l'échelle nationale et régionale de verdissement des énergies et de réduction des consommations est extrêmement ambitieuse, mais le potentiel existe.

Stéphane SIGNORET

ON DIT SOUVENT QU'IL NE RESTE PLUS QU'À FAIRE !

Yann ROLLAND

Oui, et je vous invite à voir le verre à moitié plein : les progrès accomplis ces dernières années sont extrêmement encourageants pour l'avenir.

Stéphane SIGNORET

MERCI.

ALEXIS MASSE, COMMENT VOUS, DIRECTEUR STRATÉGIQUE DE GRDF, ENVISAGEZ-VOUS LA PLACE DU GAZ DANS CE PAYSAGE TRÈS DIVERS ? IL EXISTE EN EFFET DES POTENTIELS DE GAZ RENOUVELABLES, MAIS COMMENT TROUVENT-ILS LEUR PLACE DANS CET AVENIR ET DANS CETTE DIVERSITÉ DE SOLUTIONS ?

Alexis MASSE

En premier lieu, je tiens à confirmer les propos tenus jusqu'à présent : pour réussir la décarbonation, nous ne pouvons pas nous passer d'une énergie renouvelable et bas carbone. La réussite repose sur l'utilisation de toutes les énergies, et ne pas le faire faire courir le risque de l'échec de la transition en raison d'un manque d'énergies renouvelables. Il n'est donc pas question de faire un choix, en commençant à s'interroger sur les mérites d'une énergie par rapport à une autre.

Alexis MASSE

Le deuxième point sur lequel je m'accorde également est que nous ne réussirons pas cette transition énergétique sans des gains substantiels d'efficacité énergétique. La transition énergétique sera en effet un échec si en 2050 nous ne sommes pas parvenus à réduire nos consommations finales d'énergie de 40 %, notamment parce que nous ne disposerons pas de suffisamment d'énergie renouvelable bas carbone pour faire face aux besoins qui seront encore trop importants. Cela impose que chacun se mette au travail, étudie les potentiels de réductions de consommation, les potentiels de nouvelles productions renouvelables et bas carbone, et les mette en œuvre.

Concernant la situation spécifique du gaz, nous avons confiance dans notre capacité à avoir plus de production que le besoin le nécessite. Cela s'explique par le fait que les consommations de gaz ont déjà baissé ces dernières années (ce qui n'est pas le cas du nombre de consommateurs). En effet, comme pour l'électricité, les Français se sont saisis ces trois dernières années des mécanismes de sobriété, ce qui est une excellente nouvelle puisque les consommations diminuent plus rapidement que prévu, ce qui nous place d'autant plus en situation de répondre aux enjeux. Surtout, cela vient s'ajouter aux potentiels considérables de production de gaz renouvelable et bas carbone. Ces potentiels sont encore assez méconnus en raison de la grande variété de technologies permettant d'obtenir ce gaz renouvelable.

En effet, il existe deux grands intrants possibles. **D'une part, les intrants agricoles, avec la méthanisation agricole bien connue et reconnue, dont les potentiels ont été vérifiés et rendent confiants dans le fait d'obtenir une production de 120 à 140 térawattheures issus de l'agriculture. D'autre part, les déchets qui permettent une grande variété de technologie, dont la gazéification hydrothermale, c'est-à-dire la valorisation de boues qui n'étaient pas valorisées jusqu'alors**. Ce procédé présente l'immense avantage de permettre le retour au sol de l'eau. Dans toutes les régions dans lesquelles l'eau devient une ressource extrêmement précieuse, cette technologie permet une économie circulaire de l'eau associée à la production d'énergie. De même, la pyrogazéification est un processus qui, par le biais des très hautes températures, transforme en gaz des intrants solides qui ne peuvent être méthanisés.

Les potentiels de gazéification sont considérables et variés. Actuellement, le pays recense cinquante projets matures, dans toutes les régions de France, qui n'attendent plus que la signature de l'appel à projets que le gouvernement promet depuis trois ans pour être lancés. C'est d'autant plus consternant qu'une grande variété de territoires se sont saisis de cette question, qui a intéressé des industriels français très variés. En effet, des dizaines d'entreprises françaises de tailles diverses attendent de pouvoir se lancer, alors que d'autres concurrents se développent déjà à l'étranger. Cet enjeu de souveraineté économique à se lancer est donc prégnant. Et puis, l'une des manières de recombiner l'hydrogène est d'en faire du méthane, avec l'avantage que les infrastructures sont déjà prêtes.

L'addition de l'ensemble de ces potentiels conduit à un potentiel de production d'hydrogène et de méthane renouvelable et bas carbone d'un peu plus de 300 térawattheures, ce qui est supérieur à la consommation prévue. Nous sommes donc très confiants dans la capacité à décarboner le gaz. Il faut pour cela développer tous les projets et continuer à réduire toutes les consommations.

Cependant, s'il est un sujet à ne pas négliger, c'est celui de l'équation économique, qui est fondamental. Il faudra en effet identifier les modes de financement de nos productions, si la consommation diminue et que les journées froides sont moins nombreuses. Ces perspectives nous imposent la frugalité à chaque fois que c'est possible, et de choisir les investissements les plus pertinents.

Stéphane SIGNORET

MERCI. C'EST LA PREMIÈRE FOIS QUE LE MOT « FRUGALITÉ » EST PRONONCÉ AU COURS D'UNE DES TABLES RONDES DE CE CONGRÈS. C'EST UN MOT INTÉRESSANT, JE VOUS REMERCIE D'AVOIR OSÉ L'ÉVOQUER.

OLIVIER DEHAESE, VOUS AVEZ ABORDÉ LE MONDE AGRICOLE TANT IL EST VRAI QUE CE SECTEUR SERA TRÈS IMPLIQUÉ DANS LA MÉTHANISATION. EN BRETAGNE, LE MILIEU AGRICOLE PEUT-IL AUSSI S'INVESTIR SUR L'ÉOLIEN, VOIRE SUR L'AGRIVOLTAÏSME ? COMMENT ENVISAGEZ-VOUS CES POTENTIELS DE PRODUCTION ?

Olivier DEHAESE

L'agrivoltaïsme est un sujet nouveau sur lequel il n'existe pas, en Bretagne, de doctrine établie. Les réflexions sont en cours. Comme les autres énergies renouvelables, l'agrivoltaïsme pose des questions importantes sur l'usage des sols, et la fonction à laquelle sont dédiés les mètres carrés d'un territoire géographique donné. Certaines surfaces sont dédiées au logement, d'autres aux activités économiques, industrielles, d'alimentation ou de service public. Et parmi ces différentes fonctions, il faut également prendre en compte la production d'énergie ancrée dans le territoire. L'un des grands débats de la transition énergétique porte précisément sur la répartition de l'usage surfaces entre toutes les fonctions permettant une vie durable. **Disposer d'un territoire mixte, équilibré entre le milieu urbain et le milieu rural, comme c'est le cas de l'Ille-et-Vilaine, impose de trouver le bon compromis entre les fonctions de production agricole traditionnelle dédiée à l'alimentation, et les nouveaux usages**. Il peut notamment s'agir de la production d'énergie éolienne, qui est très intéressante, car elle a la faculté à produire une quantité non négligeable d'électricité en requérant assez peu de surface au sol. Le photovoltaïsme ou l'agrivoltaïsme a moins de sens en Bretagne étant donné que la production d'énergie sera moindre alors que l'occupation au sol sera plus importante. La question des différents usages doit donc se poser.

En Bretagne, la méthanisation fait débat, car certains y voient la massification d'un modèle agricole déjà très intense. Il faut donc être capable de porter des projets qui n'intensifient pas le modèle agricole, mais qui permettent de produire du biogaz à partir des déchets ou de cultures nécessaires à la régénération des sols et au maintien de la qualité des sols, mais qui ne se substituent pas ou qui ne fassent pas concurrence à la production alimentaire.

De même, il est nécessaire de reconstituer des trames bocagères pour maintenir un environnement de qualité, lesquelles ont été perdues dans les différents remembrements des années soixante et soixante-dix. En effet, ces trames bocagères améliorent la qualité de l'eau, apportent de la fraîcheur et garantissent une certaine qualité environnementale. Différents programmes importants de replantation du bocage sont soutenus par les agences de l'eau. Cependant, cela implique de retrouver un usage au bocage, de lui restituer une certaine valeur, faute de quoi il ne sera pas respecté, et risquera d'être brûlé, ce qui serait désastreux pour la qualité de l'air et pour l'environnement de manière générale. Or, le bocage peut retrouver une certaine valeur grâce au bois de bocage utilisé dans les réseaux de chaleur, à condition d'être bien dimensionné territorialement, et de ne pas avoir à être transporté à des centaines de kilomètres, ce qui ferait perdre l'efficacité économique du projet. Ces réflexions doivent impérativement être menées localement pour identifier le bon positionnement des usages, qui ne pourra pas être le même partout. Les solutions ne seront pas les mêmes en Bretagne et en Aquitaine ou en Franche-Comté, parce que les ressources locales diffèrent. La seule donnée constante entre les différents territoires reste la consommation d'énergie qui doit diminuer. Il est donc important de parler davantage de frugalité et de sobriété. **Mais là encore, pour construire la bonne trajectoire, il faut que la sobriété soit choisie et non contrainte. La consommation sera toujours plus importante dans les secteurs urbains, alors même que les potentiels de production seront plus forts en zone rurale. Il faudra donc parvenir à retrouver la capacité territoriale de dialogue, de positionnement des curseurs, pour que chacun y trouve son compte, et que la transition énergétique réussisse**.

Stéphane SIGNORET

JUSTEMENT, JE PROPOSE D'ÉVOQUER CE DIALOGUE AVEC YANN ROLLAND. PARMI LES DIFFÉRENTS JEUX D'ACTEURS, IL Y A CELUI DE LA RÉGLEMENTATION QUE VOUS AVEZ ÉVOQUÉE PRÉCÉDEMMENT AVEC LA CHALEUR FATALE. QUE FAUDRAIT-IL DÉBLOQUER AU NIVEAU DE LA RÉGLEMENTATION POUR AVANCER DAVANTAGE.

Yann ROLLAND

Ces dernières années, les évolutions réglementaires nous ont bien aidés. Je pense en particulier à la réglementation énergétique et environnementale RE2020 qui fixe des obligations en matière de construction de logements neufs. Ainsi, la RE2020 fixe des consommations de carbone par mètre carré les plus basses possibles. Cela implique de verdir la chaleur amenée à ces nouvelles constructions, et c'est bien une évolution réglementaire qui a poussé dans cette direction.
Dans le domaine spécifique des réseaux de chaleur, la décision de classement des réseaux a été extrêmement importante. Il s'agit d'une décision très ancienne qui revient à inverser le champ de contraintes. Ainsi, le gouvernement a décidé que sauf dérogation établie au 1er juillet 2023, les réseaux sont classés. De ce fait, sur 940 réseaux de chaleur, plus de 600 ont été classés, ce qui signifie que pour toute construction neuve ou en rénovation, la priorité est donnée au raccordement à une solution collective, qui apporte la chaleur la plus verte. Il existe bien entendu des dérogations pour des raisons économiques et techniques. Cependant, ce classement a été d'autant plus efficace que des aides spécifiques au raccordement ont été allouées par l'ADEME notamment. Ces dispositifs ont accéléré la volonté des riverains à se raccorder à des réseaux de chaleur. De nombreuses collectivités ont observé un phénomène similaire : en deux ou trois ans, les demandes de raccordements aux réseaux de chaleur ont été multipliées par trois, voire quatre.
Pour autant, il faut aller plus loin. Ainsi, le parlement avait engagé des discussions sur trois thématiques.
La première consiste à augmenter les obligations des industriels. Aujourd'hui, un industriel qui installe une production dont la puissance est supérieure à 20 mégawattheures doit expliquer ce qui est fait de la chaleur fatale. Il était envisagé de passer le seuil de puissance à 5 mégawattheures, et ainsi de contraindre les industriels à se préoccuper de ce que devient la chaleur rejetée dans l'atmosphère par leurs industries. Il s'agit d'un pas extrêmement important à franchir pour renforcer la récupération de cette chaleur fatale. Je vous rappelle, s'il en est besoin, que cette chaleur perdue représente 100 térawattheures. C'est une production d'énergie gigantesque.
À l'instar de ce qui avait été mis en place sur les déchets, avec les plans départementaux d'évacuation et de traitement des déchets, le second volet législatif ou réglementaire qui était en discussion portait sur la mise en place de contraintes sur les territoires, de sorte à créer des plans chaleur à l'échelle des territoires, de manière à ce que chacun des territoires soit incité à examiner toutes les ressources locales disponibles, sans en privilégier aucune. Le simple fait de se poser la question aide à la prise de conscience qu'il existe à l'échelle locale des ressources disponibles permettant de verdir son réseau de chaleur. Ce sujet très volontariste pouvait se montrer très efficace.
Enfin, je reste convaincu que si on laisse chacun des Français fournir les efforts qui leur incombent pour atteindre la neutralité carbone en 2050, nous irons nettement moins vite que si l'on encourage les solutions collectives, quelles qu'elles soient. Il est donc nécessaire de disposer d'installations qui permettent le déploiement des solutions collectives. Je pense notamment à la création de boucles d'eau chaude à l'intérieur des copropriétés. C'est une solution qui me paraît absolument nécessaire pour aller vite.
La situation politique actuelle est particulière. Mais tels sont les sujets qui étaient en discussion il y a quelques semaines, qui peuvent non seulement accélérer le verdissement de la chaleur, mais aussi la réduction de sa consommation.

Stéphane SIGNORET

MERCI.

RALPH MONPLAISIR, COMME VOUS L'AVEZ ÉVOQUÉ, UNE PPE EST EN COURS DE RÉVISION. CETTE PPE NE SE CONSTRUIT PAS TOUTE SEULE, ELLE RÉPOND ELLE AUSSI À UN JEU D'ACTEURS. COMMENT CELA SE PASSE-T-IL SUR VOTRE TERRITOIRE ET EST-IL POSSIBLE DE TROUVER LES BONNES SYNERGIES ENTRE LES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES ?

Ralph MONPLAISIR

La PPE est un sujet traité territoire par territoire. En Martinique, le sujet est mené conjointement par l'ADEME, EDF, le SMEM et la Collectivité territoriale qui préside les réunions mensuelles, à travers le Programme territorial de maîtrise de l'énergie (PTME).

Ralph MONPLAISIR

Les moyens financiers ont été mis en commun, étant entendu que chacune des parties peut être autorisée à financer certaines actions. Nos agents travaillent de concert sur les projets qui font l'objet d'un rapport commun adressé à chacune des parties. Chaque projet fait l'objet d'un vote, et reçoit donc le financement de la partie autorisée à le financer. Ce même principe est appliqué à la réflexion sur la PPE, pour laquelle un bureau spécialisé est intervenu. Le projet qui nous a été présenté a été amendé de sorte à ajuster les différents types d'EnR envisagées selon les conditions et le territoire. **Ainsi, la Martinique dispose de peu de foncier disponible pour installer des panneaux photovoltaïques. De ce fait, la pose de panneaux a été autorisée sur une réserve d'eau. Ce manque de surface nous amène à réfléchir à la manière dont nous envisageons le déploiement des EnR dans la PPE**. De même, l'implantation d'éoliennes en mer a été ajoutée à la PPE ce qui n'était pas prévu initialement. Cette PPE devait être présentée en juin avant d'être adressée aux autorités compétentes pour la phase de mise en œuvre. La PPE a donc été conçue par ceux qui sont les mieux placés pour comprendre la problématique de l'énergie sur une île non interconnectée.

Stéphane SIGNORET

JE VOUS REMERCIE.

SEAN VAVASSEUR, UNE FOIS LE CAP DE LA COMPRÉHENSION DES USAGES DÉPASSÉ, QUELLE STRUCTURE JURIDIQUE PERMET LA MISE EN PLACE DES PROJETS D'ENR ? JE SUPPOSE QU'À L'INSTAR D'AUTRES COLLECTIVITÉS, LE SIPPEREC A CRÉÉ UNE SEM. EST-CE L'OCCASION DE SORTIR DE VOTRE TERRITOIRE ?

Sean VAVASSEUR

Avant tout, il faut rappeler que vu de l'extérieur, mener un projet d'énergie renouvelable a l'air simple. Une entreprise pose quelques panneaux photovoltaïques sur un toit, et ça fonctionne. C'est très bien, il faut continuer à croire que c'est simple. Dans les faits, nous savons tous que c'est très compliqué, et il appartient aux collectivités de porter cette complexité, en s'entourant des bons partenaires. Pour qu'un projet soit simple vu de l'extérieur il faut que la complexité ait été suffisamment planifiée et gérée en amont avec les bons partenaires, pour faire en sorte que le déroulé se passe le mieux possible. Il existe énormément d'outils juridiques permettant de gérer la complexité, elle-même étroitement liée à la diversité des types de projets. Le SIPPEREC a essayé de déployer des outils différents pour gérer les aspects économiques, juridiques et humains, pour faire avancer nos projets.

Sur la géothermie et les réseaux de chaleur, nous avons commencé par recourir à une DSP classique, avec une mise en concurrence et une attribution à un délégataire privé. Nous proposons toujours cette solution qui nous a permis de mettre le pied à l'étrier. Puis, l**e SIPPEREC a été sollicité pour mettre en œuvre des portages laissant une plus grande gouvernance aux communes, si bien que nous avons creusé la solution de la Société Publique Locale (SPL), société de droit privé avec des actionnaires uniquement publics. Différents réseaux de chaleur ont été développés par ce moyen. Dans ce cas, la SPL qui détient des capitaux entièrement publics gère la réalisation et l'exploitation**. L'exploitation est un point essentiel, car nombre de communes pensent qu'une fois l'installation réalisée, elle va fonctionner seule.

C'est la raison pour laquelle le SIPPEREC intègre l'exploitation dans les propositions de portage. Il existe également d'autres modes de portage extérieurs à l'Île-de-France. En effet, il est très compliqué en Île-de-France de réaliser des projets éoliens, ou solaires avec des panneaux photovoltaïques au sol, car le foncier est peu disponible. C'est pourquoi le SIPPEREC a créé en 2010 la SIPEnR, une Société d'Économie Mixte (SEM), qui développe des projets sur l'ensemble du territoire français, en partenariat avec les syndicats d'énergie locaux, de sorte à partager le retour d'expérience dont bénéficie le SIPPEREC sur le territoire métropolitain et mettre en commun l'expérience acquise sur les projets d'éoliens terrestres principalement et les centrales solaires photovoltaïque au sol, à travers des équipes, des apports en capitaux et des apports en développement.

Stéphane SIGNORET

CHRISTINE GOCHARD, GEG DÉVELOPPE ÉGALEMENT DES ENR AILLEURS QUE SUR SON TERRITOIRE.

Christine GOCHARD

En effet, les capacités de production de GEG ont été multipliées par deux ces cinq dernières années, ce qui démontre à quel point GEG porte une dynamique forte de développement des énergies renouvelables. GEG est historiquement basé dans les Alpes où nous jouissons d'un socle de compétences important avec les centrales hydroélectriques exploitées par GEG. Aussi, GEG continue à développer de petites centrales hydroélectriques qu'il exploite sur la durée, ce qui assure la pérennité des acteurs sur le territoire et apporte une garantie quant à la qualité du développement.

Les dernières centrales hydroélectriques mises en service ont été réalisées en partenariat, par le biais de sociétés de projets dédiées que nous créons, et qui sont donc des filiales de GEG. Chaque société de projet est constituée à partir d'un socle de partenaires adapté au contexte dans lequel le projet s'implante. Dans le cas des petites centrales hydroélectriques, le socle partenarial réunit la plupart du temps les communes, ou les syndicats d'énergie, voire les deux, qui deviennent alors coactionnaires, avec GEG, du projet développé. Par exemple, la centrale hydroélectrique de Bozen a été construite en partenariat avec la commune de Bozen, qui en est actionnaire. De même, GEG construit actuellement une centrale hydroélectrique aux Orres dans les Hautes-Alpes dont la commune des Orres et le syndicat SyME 05 sont actionnaires. Ces montages sont intéressants en ce qu'ils permettent d'ancrer des projets de développement d'énergies renouvelables dans les territoires.

Mais GEG s'appuie également sur d'autres formes de projets. L'ensemble des centrales photovoltaïques produit l'équivalent de 20 GWh par an. Ainsi, nous venons d'inaugurer le dernier parc de panneaux photovoltaïques au sol. Ce dernier site est installé sur un ancien terril minier, dans un territoire en Isère dont l'histoire énergétique est celle du bassin houiller. En l'occurrence, la commune ne souhaitait pas être actionnaire du projet. En revanche, elle souhaitait un ancrage territorial fort de ce renouveau énergétique du territoire. Nous avons donc offert la possibilité aux habitants du territoire de participer financièrement à ce développement. Un important travail sociologique et de proximité a été mené avec ce territoire pour raconter l'histoire énergétique du territoire, permettant une appropriation très forte de ce projet et apportant la fierté de ce renouveau énergétique de ce territoire, qui passe de la houille à l'énergie solaire.

Enfin, GEG est également fournisseur d'énergie. GEG est donc un producteur fournisseur qui propose un mix énergétique de plus en plus renouvelable, ce qui pose aussi la question de la flexibilité, qui peut se travailler par différents moyens en aval des projets. Ainsi, GEG investit et installe des batteries de stockage qui permettent, à petite échelle (10 mégawattheures), de respecter l'équilibre entre la fourniture d'énergie renouvelable et la consommation, en permettant une certaine flexibilité.

Stéphane SIGNORET

OLIVIER DEHAESE, QUEL EST LE PÉRIMÈTRE D'ACTIONS DE LA SEM ENERG'IV, CRÉÉE EN 2018, ET QUEL EST SON MODE DE FONCTIONNEMENT ?

Olivier DEHAESE

La SEM Energ'iV intervient sur la totalité du département d'Ille-et-Vilaine, et peut également intervenir dans les départements voisins en fonction des projets. Par exemple, le pays de Redon est basé en Ille-et-Vilaine, mais la communauté d'agglomération de Redon déborde sur la région des Pays de Loire et le département du Morbihan. La SEM Energ'iV pourrait donc être amenée à porter des projets à cheval sur ces différents territoires, ce qui ne serait d'ailleurs pas inintéressant. Par ailleurs, la SEM Energ'iV adresse toutes les énergies renouvelables. Elle développe des projets de panneaux photovoltaïques au sol et en toitures, mais aussi des projets de méthanisation. Ainsi, la SEM Energ'iV détient 5 % du capital de la SAS Enerfées, une unité de méthanisation créée avec la coopérative des poulets de Janzé, qui en est la principale actionnaire. La SEM Energ'iV développe également des projets d'énergie éolienne. Ainsi, la SEM est partenaire du projet FEEOLE. Il s'agit d'un parc éolien citoyen, implanté sur les communes de Coësmes et Martigné-Ferchaud, dont la construction devrait débuter prochainement. La SEM Energ'iV développe donc toutes les énergies renouvelables, avec la volonté d'associer la commune ou l'intercommunalité, le syndicat d'énergie et les citoyens.

Olivier DEHAESE

En effet, assurer l'aboutissement des projets nécessite souvent de rendre les citoyens maîtres du projet en leur accordant une part au capital. Enfin, parce que ces projets nécessitent les compétences de spécialistes, nous sélectionnons ensemble un développeur, également actionnaire, chargé d'accompagner le projet et qui reste la plupart du temps l'exploitant du projet. Cette SEM a enfin la particularité de compter deux autres acteurs publics au capital, en plus du Syndicat SEM35 qui en est le principal actionnaire, à savoir la métropole de Rennes et le département d'Ille-et-Vilaine. Enfin, la Banque des Territoires et un pool bancaire viennent compléter la liste des partenaires de la SEM Energ'iV, ce qui permet de créer une forme de pacte territorial ouvrant la possibilité de développer les projets. La première capitalisation de 2018 dépassait six millions d'euros. Le capital de la SEM Energ'iV vient d'être porté à 21 millions d'euros cette année, de sorte à poursuivre son développement.

Enfin, la SEM est un tiers investisseur pour les communes, en particulier sur les ouvrages en toiture des bâtiments communaux, avec un objectif important de développer l'autoconsommation collective patrimoniale. Ainsi, une association de la SEM Energ'iV et du SDE35 vient d'être enregistrée, de sorte à créer une Personne Morale Organisatrice (PMO) mutualisée à l'échelle départementale, ce qui devrait favoriser la création de boucles d'autoconsommation collective. Ce projet qui démarre a pour vocation d'ancrer territorialement le lien entre les communes autour des énergies renouvelables, et de proposer un socle de production qui sortirait des prix du marché.

Stéphane SIGNORET

AUCUN D'ENTRE VOUS NE MANQUE DE CRÉATIVITÉ ! LE PACTE TERRITORIAL EST PARTICULIÈREMENT INTÉRESSANT.

Olivier DEHAESE

En effet, ce que nous proposons est une forme de pacte territorial entre différents acteurs. Les élus communaux sont des acteurs importants de ce développement, mais les habitants le sont tout autant, car aucun projet ne résiste sans l'acceptation citoyenne.

Stéphane SIGNORET

COMMENT GRDF S'INSÈRE-T-ELLE DANS CES PACTES TERRITORIAUX POUR AIDER LES COLLECTIVITÉS À DÉVELOPPER LES GAZ VERTS ?

Alexis MASSE

Les différents exposés montrent de manière assez frappante que la réussite de la transition énergétique passe par ces trois dimensions : la production d'énergies renouvelables et bas carbone, l'importance des circuits courts et la démocratie sur les choix. Ce qui nous réunit tous aujourd'hui, c'est cette stricte conviction que ces trois dimensions doivent être réunies pour que les projets aboutissent et réussissent. De mon point de vue, il manque tout le cadre permettant de générer de l'économie circulaire. Créer des circuits courts impose de sortir des logiques linéaires et descendantes pour organiser la circularité.

Aujourd'hui, un élu local qui décide de se battre pour l'implantation d'un méthaniseur dans sa commune, et qui organise la collecte des déchets de la cantine scolaire pour les hygiéniser et les méthaniser, aimerait que ce gaz vert ainsi produit revienne dans sa commune. Or, il n'a pas le droit d'acheter ce gaz vert, les conditions de préemption de garantie d'origine sont extrêmement restrictives, et il ne lui est pas possible non plus de co-investir pour récupérer une partie de ce gaz dans une boucle d'autoconsommation collective. Les conditions fixées pour le permettre sont si drastiquement réduites par l'administration que l'ensemble de la filière, la FNCCR et l'USH les ont dénoncées, estimant ces décisions scandaleuses. Les mécanismes qui permettent l'économie circulaire n'existent pas. Nous sommes à la fois tous convaincus de ce qu'il faut faire, mais force est de constater que les mécanismes qui permettent de développer des projets qui servent aux habitants sont inexistants.

Je partage toutes les alertes adressées sur le fait que la solidarité entre urbains et ruraux devra être renforcée dans le futur. Mais il faut aussi que toute installation puisse être utilisée localement, au moins en partie. Or, ce n'est pas le cas, et c'est dramatique. Il existe de nombreux autres exemples de ce type. Ainsi, la RE2020, qui était évoquée précédemment, prévoit un contrat de gaz vert qui ne compte pas, même si la collectivité s'engage à consommer pour trente ans.

Alexis MASSE

Le problème fondamental consiste à savoir comment organiser précisément la boucle entre la production et le mécanisme de circuit court permettant à tous les territoires de s'approprier les énergies et de démontrer que les paradigmes changent. Faute de mener cette réflexion, les énergies renouvelables resteront des cases dans un tableur Excel, comptées au niveau national, sans aucune prise en compte des projets, que les habitants ne s'approprient pas parce qu'ils n'en comprennent pas l'utilité. **Il est fondamental de basculer de ces grandes logiques verticales à des logiques beaucoup circulaires et territoriales, où l'on permet à chacun de réutiliser localement une partie des productions.** Je ne serai pas choqué de savoir que le méthaniseur installé sur mon territoire permet de faire circuler la benne à ordures qui collecte les déchets de la cantine scolaire, qui alimentent le méthaniseur. C'est exactement ce que les habitants voudraient, mais c'est précisément ce qui manque.

Stéphane SIGNORET

VOUS AVEZ TOUS ÉVOQUÉ LA FRUGALITÉ ET LA SOBRIÉTÉ. MADAME GOCHARD, COMMENT PRENEZ-VOUS EN COMPTE CET ENJEU DE LA MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS SUR VOTRE TERRITOIRE ? COMME VOUS L'AVEZ DIT, GEG EST AUSSI FOURNISSEUR D'ÉNERGIE. QUELS SONT SES MOYENS D'ACTION POUR QUE LE TERRITOIRE S'INSCRIVE DANS CETTE SOBRIÉTÉ ?

Christine GOCHARD

En tant qu'énergéticiens, nous sommes convaincus de l'importance de ne pas limiter nos réflexions sur la transition énergétique à la production d'énergies renouvelables, mais de l'élargir aux consommations et au volet social de l'accès à l'énergie. L'opérateur GEG y porte une attention très forte, notamment parce que ce territoire, en moyenne plutôt riche, connaît aussi une forte précarité énergétique. La lutte contre la précarité énergétique est un travail de proximité, que nous menons à travers les agences GEG qui accueillent le public, et de maillage territorial avec les acteurs sociaux, de sorte à construire des parcours pour les clients en précarité énergétique. La précarité énergétique n'est pas un sujet anecdotique. En effet, Grenoble recense 100 000 foyers clients d'énergie dont 7 000 sont suivis dans le cadre d'un parcours spécifique lié à la précarité énergétique.

Il faut travailler le curatif, trouver les moyens de sensibiliser le public aux économies d'énergie et l'orienter vers les mécanismes de diagnostic énergétique. Il me paraît important de rester engagé également sur cette question si l'on veut que la transition énergétique soit comprise et acceptée de nos concitoyens.

Par ailleurs, il serait facile de considérer que tout opérateur énergétique n'est pas forcément intéressé par la sobriété. Or, tous les opérateurs y sont très attachés, et leur attachement a même été accentué par la crise énergétique de 2022. À partir de mi-2022, GEG a axé sa communication vers le grand public sur la sobriété énergétique en proposant des écogestes très concrets. L'idée n'est pas de faire la morale, mais de faire preuve de pédagogie et de mettre en lumière l'impact de nos actions sur les consommations d'énergie. Nous avons travaillé avec les fédérations professionnelles locales pour réaliser des guides destinés à chaque profession sur les actions à mener. GEG s'est engagé dans cette voie et s'y investit pleinement à travers également un partenariat avec l'Université de Grenoble, au sein d'une chaire sobriété et résilience, afin de contribuer à porter des terrains de mesure et d'observation, de sorte à déterminer les actions à conduire.

Stéphane SIGNORET

VOUS AVEZ EN EFFET LA CHANCE DE DISPOSER D'UN ÉCOSYSTÈME UNIVERSITAIRE QUI VOUS PERMET DE TRAVAILLER SUR CES SUJETS.

YANN ROLLAND, VOUS AVEZ ÉVOQUÉ LE FAIT QUE LES SOLUTIONS COLLECTIVES SERAIENT PLUS EFFICACES QUE DES SOLUTIONS INDIVIDUELLES. DANS QUELLES MESURES LES RÉSEAUX DE CHALEUR PEUVENT-ILS ÊTRE ACCOMPAGNÉS D'ACTIONS AUTOUR DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE, VOIRE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, POUR MAINTENIR LES ACTIONS DANS LA DURÉE ?

Yann ROLLAND

Je vais apporter deux réponses complémentaires. En 2023, nous avons constaté une diminution de 8 % des consommations sur les réseaux de chaleur, à besoin de chaleur constant, c'est-à-dire par rapport à ce qu'aurait été la consommation dans les mêmes conditions climatiques. Il est en revanche difficile d'expliquer les causes ou les raisons de cette diminution des consommations.

Yann ROLLAND

Cependant, nous sommes convaincus que le prix et l'inquiétude quant à la disponibilité ont eu un impact très fort. D'ailleurs, nous observons cette année une légère remontée de la consommation par rapport à 2023. En effet, à l'automne 2023, la pression sur le risque de manquer d'énergie s'était desserrée, le prix des énergies fossiles avait baissé, si bien que l'attention du consommateur s'est relâchée. Cela démontre que la pédagogie est nécessaire, et qu'elle doit être particulièrement forte chaque année si l'on veut voir la sobriété s'installer dans la durée.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte de m'exprimer pour évoquer les réseaux de froid. **Il existe en France très peu de réseaux de froid. Il en existe une quarantaine, pour mille réseaux de chaleur, alors que nous connaissons le besoin des Français, qui s'équipent de dispositifs de climatisation individuels. Or, les dispositifs collectifs sont bien meilleurs pour la planète et bien plus économiques. Un réseau collectif de froid représente deux fois moins de gaz à effet de serre rejetés dans l'atmosphère, deux fois moins d'énergie consommée, et une économie financière. Surtout, utiliser un réseau collectif plutôt qu'un climatiseur individuel évite de réchauffer le voisin. Car, l'installation d'un climatiseur individuel permet de générer du froid à l'intérieur, mais rejette de la chaleur à l'extérieur**. Alors que les canicules se multiplient, que nous disposons à Paris du plus grand réseau de froid d'Europe, et que nous déployons de nombreux réseaux de froid exemplaires (le prochain sera sur la Croisette à Cannes), il est impensable de ne pas parvenir à développer davantage les réseaux de froid et de constater qu'il n'existe aucun dispositif d'accompagnement et d'aides pour ce type de réseau, alors que l'on mesure qu'ils seraient bien plus efficaces, source de sobriété et d'économie d'énergie. Le peu d'appétence pour ces projets est assez paradoxal quand on mesure l'appétit des médias sur ce sujet chaque été, et à chaque nouvelle canicule. À Paris, l'équipe de communication travaille à temps plein tout l'été pour répondre aux journalistes qui viennent de partout en France et en Europe réaliser des reportages sur les réseaux de froid. Puis le sujet est oublié une fois l'été terminé.

Il existe donc des solutions collectives qui nous permettent de consommer moins, d'être beaucoup plus sobres en énergie, mais encore faut-il qu'il y ait une vraie volonté des pouvoirs publics d'accompagner ce type de projets pour qu'ils se développent.

Stéphane SIGNORET

QUELS TYPES D'ACTIONS LE SIPPEREC MET-IL EN PLACE. LA RÉGION FRANCILIENNE A CETTE SPÉCIFICITÉ DE COMPTER DES ZONES INDUSTRIELLES IMPORTANTES, NOTAMMENT DES DATACENTERS. EXISTE-T-IL DES LIENS ENTRE CES INDUSTRIES ET LES POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES MENÉES À L'ÉCHELLE D'UNE RÉGION COMME L'ÎLE-DE-FRANCE ?

Sean VAVASSEUR

J'évoquais précédemment le fait que la Région Île-de-France a une responsabilité particulière dans le développement des énergies renouvelables. Il est certain que notre première ressource est l'efficacité énergétique et la sobriété. En effet, le fait de consommer beaucoup nous offre des marges d'économie importantes. C'est un sujet dont nous avons pris conscience relativement tôt, si bien que nous proposons depuis longtemps aux communes adhérentes au SIPPEREC de réaliser avec nos partenaires des schémas directeurs des énergies, pour qu'elles évaluent leur patrimoine en vue de l'atteinte des objectifs fixés par le décret tertiaire (moins 40 % de consommation à horizon 2030, et moins 55 % à terme). Le SIPPEREC propose également aux communes de réaliser des audits énergétiques et de passer ensuite à des CPE Systèmes leur permettant de mener des actions concrètes sur leurs systèmes.

La problématique que nous identifions tous est celle des travaux, et notamment du manque de ressources humaines pour les réaliser. **Nous manquons d'économes de flux et d'ingénieurs en maîtrise d'ouvrage pour réaliser les rénovations du bâti**. Le SIPPEREC avait donc initié une première phase consistant à quantifier les besoins. Dans une seconde phase, le SIPPEREC proposera des maîtrises d'ouvrages déléguées pour assurer la rénovation des écoles, des maisons de santé, des maisons de quartier, dans les communes du territoire. D'autres syndicats agissent de la même manière et nous forgeons de grands espoirs dans cette méthode qui permet d'introduire les énergies renouvelables dans le cadre de la rénovation. Nous essayons donc autant que possible de mener une politique intégrée de l'efficacité énergétique et de sensibiliser sur la sobriété énergétique.

Sean VAVASSEUR

Les datacenters sont en effet une spécificité francilienne, que nous partageons avec les Bouches-du-Rhône. Ces datacenters figurent le retour de la matérialité de la supposée immatérialité de nos téléphones, avec un besoin très important de données, notamment depuis le développement du Cloud, besoin que personne n'est vraiment en mesure de quantifier. C'est d'ailleurs toute la problématique à laquelle nous sommes actuellement confrontés. Comme d'autres territoires centraux dans la mondialisation, l'Île-de-France est sur un hub physique du réseau internet. C'est donc un territoire très attractif pour l'implantation de datacenters, qui disposeront de temps de latence très faible, conformément à ce que recherchent les utilisateurs. Or, nous observons que toute l'efficacité énergétique apportée d'un côté par le déploiement du numérique sera absorbée de l'autre par la croissance du secteur des datacenters. Cependant, quoi que l'on fasse, cette croissance aura lieu, car elle est aussi très bénéfique, notamment pour l'instrumentation et l'internet des objets, qui sont des développements très intéressants du point de vue de l'efficacité énergétique.

Les demandes de raccordement de ces datacenters en Île-de-France atteignent aujourd'hui plusieurs gigawattheures, et potentiellement plusieurs dizaines de térawattheures de consommation d'électricité d'ici 2050, pour des serveurs qui par ailleurs, s'apparentent à de gros radiateurs et qui génèrent donc une chaleur fatale importante. **Se pose alors la question de la manière dont cette énergie dissipée sous forme de chaleur peut être récupérée. Or, les sites sur lesquels s'implanteront ces datacenters ne sont pas toujours des endroits dans lesquels il y a un besoin de chaleur avéré. Il faut donc créer un cadre avec l'administration de sorte à mettre en œuvre des solutions plus vertueuses, comme les datacenters immergés, afin que cette chaleur produite soit récupérée dans le cadre du déploiement d'un réseau de chaleur**. Par ailleurs, d'autres questions économiques et d'adéquation se posent. En effet, c'est en été que la plus forte production de chaleur sera enregistrée, période de l'année où l'on en a le moins besoin. Quelques projets pilotes ont été réalisés, il ne peut donc être considéré que le sujet est à l'état de friche. Cependant, ce sujet nous occupera massivement dans les années à venir, pour faire en sorte que ce développement des serveurs, considérés par certains comme une gabegie énergétique, se fasse de la manière la plus respectueuse possible de l'environnement et qu'il nous apporte des ressources énergétiques supplémentaires, à travers cette énergie fatale, qui sera utile à tous, au-delà des usages numériques.

Stéphane SIGNORET

MERCI. JE PROPOSE QUE L'ON PRENNE LES QUESTIONS DE LA SALLE.

Anne SAVIGNON (de la salle),

Cheffe de service Climat et transition énergétique, Syndicat intercommunal d'énergies, d'équipement et d'environnement de la Nièvre (SIEEEN)

J'ai beaucoup apprécié vos interventions très riches, notamment celle de Madame GOCHARD, sur la prise en compte de la dimension sociale dans la consommation d'énergie. Il est en effet beaucoup question d'économies d'énergie, des modèles économiques des énergies renouvelables, ce qui pose aussi la question de la justice sociale pour une partie de la population. La Nièvre est un territoire rural dans lequel un Nivernais sur quatre est en précarité énergique. Vous abordez les questions de frugalité et de sobriété, mais certains de nos administrés ont dépassé ce stade puisqu'ils se privent du gaz. J'ai pu constater lors de diagnostics réalisés à domicile que certains de nos administrés ne se sont pas chauffés cet hiver. Il n'est alors plus question de sobriété, ou alors d'une sobriété subie. Cette situation pose évidemment la question de la rénovation bâtimentaire, mais cela interroge aussi sur les énergies renouvelables et le tarif auquel elles seront proposées. Sera-t-on en mesure à l'avenir de proposer des énergies à des coûts moins élevés, et d'équiper les ménages qui subissent le prix de l'énergie en énergies renouvelables afin que ces ménages autoconsomment leurs énergies quand cela est possible ? Aussi, j'apporterais une précision au titre de cette table ronde : « quelle énergie pour quel territoire et pour tous les Français », de sorte à bien intégrer la notion de justice sociale dans les réflexions.

Olivier DEHAESE

J'occupe également des fonctions à Rennes Métropole, notamment sur la rénovation de l'habitat et j'observe que la précarité énergétique existe autant en ville qu'à la campagne, mais ça n'est pas exactement la même. En ville, les habitants les plus pauvres sont souvent regroupés dans un certain nombre de quartiers et renoncent à se chauffer.

Olivier DEHAESE

Leur consommation d'énergie est très faible, car ils sacrifient un certain confort. Lorsque des travaux de rénovation sont entrepris sur les logements que ces familles occupent, on redonne plutôt du confort que de la capacité économique. Dans les zones plus rurales, la précarité énergétique est le fruit d'un cumul de différents facteurs. Les habitants concernés se sont éloignés du centre-ville en raison de difficultés à se loger, sans avoir mesuré l'impact des déplacements. **Le cumul de la précarité de mobilité et de la précarité énergétique génère des situations extrêmement complexes pour ces ménages, à tel point qu'ils ne sont plus en mesure de réaliser les travaux que nécessite leur habitat**. Depuis une dizaine d'années, le SDE35 contribuait au Fonds de solidarité logement (FSL), qui permet d'honorer les factures d'énergie impayées des administrés en difficulté. Cette aide a été réorientée vers un fonds d'aide aux travaux pour tenter de déprécariser. Par ailleurs, le SDE35 contribue au Brico Bus, une action qui a fait l'objet d'un reportage du France Inter récemment. Il s'agit d'une action entreprise conjointement par Emmaüs et Les Compagnons Bâtisseurs de la Fondation Abbé Pierre, subventionnée par le SDE35, dont l'objet consiste à se rendre chez les ménages en précarité, qui ne parviennent plus à réaliser les petits travaux, de sorte à redonner un peu de confort avant d'entreprendre des travaux plus importants. Cette action porte plutôt sur les zones rurales et permet à un certain nombre de ménages de se remettre en selle et de reprendre un peu confiance en l'avenir. Ces actions sont fondamentales dans la période actuelle pour éviter cette fracture délétère pour la société entre les territoires ruraux et urbains.

Alexis MASSE

Madame, vous avez raison, il est indécent d'appeler à la sobriété des familles qui ne se chauffent pas. Ce discours est complètement insupportable et je partage votre propos à ce sujet. A propos de sobriété, GrDF a écrit à ses 500 000 clients qui, au vu des informations dont nous disposons, ont des consommations anormalement élevées. En premier lieu, ils ont été très contents de recevoir ce courrier, ils étaient très heureux qu'on leur signale que leur consommation est excessive. Par ailleurs, ces contacts ont permis à GrDF de rectifier quelques erreurs dans sa base de données, sur la composition du foyer par exemple qui peut expliquer une consommation plus forte. Enfin, les personnes qui ont accepté de s'inscrire dans une démarche d'accompagnement ont significativement diminué leur consommation (environ 15 %), ce qui démontre l'efficacité du procédé. Pour ces consommations anormalement élevées, l'accompagnement volontariste est important, et il est normal pour une entreprise de service public comme GrDF de commencer par pointer les consommations excessives et non les publics les plus précaires, pour lesquels GrDF met en place des actions précises. Cependant, j'observe que les politiques publiques ont peu conscience de la gravité de la situation. J'entends très souvent dire qu'il suffit de changer d'appareil pour améliorer sa consommation d'énergie, ce qui entraîne d'autres dépenses (le changement des radiateurs, la réfection des peintures, etc.). Tant qu'il n'y aura pas de pris de conscience que la rénovation n'est pas un acte simple, l'impact des discours trop condescendants du national pour les populations précarisées sera toujours sous-estimé.

Sean VAVASSEUR

Les réseaux de chaleur font partie de la solution, au moins en partie. En effet, sur le territoire francilien, ce sont principalement les logements sociaux, les bâtiments publics et des copropriétés depuis la crise de 2022 qui sont raccordés aux réseaux de chaleur. Cela n'a malheureusement pas toujours été le cas, car les délais de validation sont très longs. Nous le regrettons, car les bénéfices sont souvent très importants. Le bouclier tarifaire gaz a entraîné un décalage dans la facturation. En effet, les factures qui ont explosé une année ont subi une diminution très importante l'année suivante, ce qui a permis aux ménages de récupérer la différence, mais qui a cassé la dynamique de raccordement aux réseaux de chaleur. Comme nous le faisons dans nos Délégations de service public, je vous invite à introduire le Chèque Énergie dans vos dispositifs, ce qui permet aux collectivités de cibler les ménages les plus précaires et de les aider à passer les hivers les plus rigoureux.

Ralph MONPLAISIR

Nos Centres communaux d'action sociale (CCAS) savent en effet repérer les ménages auxquels ces Chèques Énergie sont destinés. Cependant, les personnes les plus âgées ne savent pas les utiliser. Ces populations âgées ont besoin d'un accompagnement spécifique. À la Martinique, nous avons entrepris un travail auprès des écoles pour expliquer aux enfants l'intérêt de bien gérer l'énergie et comment ne pas la gaspiller. Cela a beaucoup aidé, car les enfants savent parfaitement expliquer à leurs parents comment se comporter de manière vertueuse. En effet, à la Martinique, toutes les habitations sont climatisées. Aussi, nous avons entrepris dans les bâtiments publics le remplacement de certains appareillages de sorte à bénéficier d'appareils moins consommateurs d'énergie. EDF a également déployé les compteurs intelligents qui permettent aux ménages de mieux contrôler leur consommation. EDF a également apporté un financement pour aider à l'installation de chauffe-eaux solaires pour les particuliers. Enfin, le SMEM a développé un programme de rénovation de l'éclairage public. Ainsi, 50 millions d'euros ont été dépensés pour que les collectivités disposent d'éclairage LED, ce qui a généré une diminution de la facture d'électricité pour l'éclairage public de 60 % à 65 %. Finalement, nous déployons un mix de solutions pour apporter de la sobriété. Mais nous ne devons pas oublier que nous travaillons au service des populations et que la précarité est difficile à vivre pour les familles concernées, et pour les élus qui font leur possible pour les aider.

Yves SIMON (de la salle),

Président du Syndicat départemental d'énergie de l'Allier, Vice-président de la FNCCR

Dans l'Allier, nous produisons en biogaz l'équivalent des besoins de l'ensembles des collectivités. Le secteur de Vichy aimerait acheter du biogaz dans le nouveau marché, mais le prix proposé par les nouveaux fournisseurs est dissuasif, puisqu'ils proposent un prix équivalent à trois fois celui du gaz sur le marché. Nous souhaiterions pouvoir acheter en direct et de façon stable. En effet, les collectivités nous demandent de ne plus supporter les fluctuations des prix qu'elles ont connu ces dernières années, et sont donc prêtes à payer plus cher pour bénéficier d'un prix stable, si possible sur la durée de retour sur investissement des méthaniseurs, soit sept à neuf ans. Je dirai également à l'attention d'Olivier DEHAESE, mon ami Breton, que nos différences territoriales sont importantes. J'habite un département qui, au prétexte qu'il ne faudrait plus consommer de viande rouge, devra bien faire quelque chose de ses prairies.

Olivier DEHAESE

En effet, les freins réglementaires rendent les actions sur les prix d'achat impossibles, mais nous espérons tous que ces freins seront levés. Un certain nombre de territoires, dont le mien, y travaillent, conjointement avec GrDF. Nous avons signé hier, avec Madame Laurence POIRIER-DIETZ, présidente du Directoire de GrDF, une convention sur les nouveaux gaz verts. La question de l'élevage se pose également en Bretagne, même s'il ne s'agit pas en Bretagne de production de viande, mais de production laitière. La situation des producteurs laitiers n'est pas très différente de celle des producteurs de viande, l'abandon de l'élevage se pose de la même façon dans tous les territoires. C'est un élément de l'équation portant sur l'usage des sols : que faire de la prairie à usage environnemental et que faire de l'herbe s'il n'y a plus d'animaux dans les prairies.

Stéphane SIGNORET

Votre dernière réflexion nous invite en effet à réfléchir aux usages en plus de la production.

Je vous remercie de vos interventions.

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Patrice DIAZ

ÉNERGIE

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Mercredi 26 juin 2024 - 10h30

INVITÉ : EDF
Intervention de Luc REMONT - Président Directeur général du groupe EDF

INTERVENANTS

Animation par Jean-Michel LOBRY

Xavier PINTAT
Président de la FNCCR

Luc REMONT
Président Directeur général du groupe EDF

Jean-Michel LOBRY

QUELLE COÏNCIDENCE CALENDAIRE ! SOUVENEZ-VOUS, LORS DU CONGRÈS DE RENNES, NOUS APPRENIONS LA NOMINATION DE M. LUC REMONT, PDG DU GROUPE EDF ET LE VOICI ICI AVEC NOUS À BESANÇON. JE DONNE LA PAROLE À XAVIER PINTAT POUR OUVRIR CETTE SÉANCE.

Xavier PINTAT

En effet, quel long chemin depuis 1946. EDF et la FNCCR voyagent de pair, ce qui nous permet de mesurer l'importance du service public de l'électricité en France que partagent EDF et les autorités organisatrices locales représentées par notre Fédération. Certes, en à peu près huit décennies, ce chemin commun a connu de nombreux détours. EDF a changé. Les Syndicats d'électrification aussi. Ils sont devenus des Syndicats d'énergie, voire des Territoires d'énergie très actifs dans la transition énergétique. Les trente dernières années ont d'ailleurs largement modifié le paysage électrique. Dans un marché concurrentiel, EDF est devenue un acteur, un fournisseur parmi d'autres tout en restant EDF, c'est-à-dire un acteur de premier rang, qui n'est donc pas tout à fait comme les autres. Les Syndicats d'énergie organisent, depuis une dizaine d'années maintenant, des achats groupés de fourniture d'électricité et de gaz. À l'issue d'un appel d'offres, ils retiennent parfois EDF et parfois d'autres fournisseurs. Il arrive parfois de retenir aussi EDF pour nos achats de gaz. Il arrive aussi parfois que les Syndicats d'énergie rencontrent des difficultés avec EDF pour l'envoi des factures. Mais ce n'est pas beaucoup mieux avec les autres fournisseurs, voire parfois pire. Le marché et la concurrence ont modifié nos rôles respectifs. Cette situation est totalement nouvelle, mais nous nous y sommes habitués, vous et nous, car EDF n'est pas que cela.

EDF est d'abord le premier producteur d'électricité français, et restera encore longtemps le premier fournisseur. Avec sa filiale dédiée aux énergies renouvelables, EDF a pris le pas sur la transition énergétique. Il lui arrive désormais de solliciter les collectivités pour l'implantation de centrales éoliennes et photovoltaïques. Là encore, il s'agit de métiers nouveaux. En revanche, permettez-moi, Monsieur le Président Directeur général, de parler davantage de votre cœur de métier : votre compétence historique dans le nucléaire, car ce sujet nous tient à cœur.

Il s'agit d'abord d'un élément majeur de l'indépendance énergétique française. Nous disposons aujourd'hui du plus important parc nucléaire. Le tarif réglementé, qui est au cœur des contrats de concession que nous signons avec EDF, repose en partie sur la production nucléaire. Par ailleurs, Monsieur le Président Directeur général, il serait utile que vous puissiez nous exposer les dispositions prévues pour succéder à celui de l'accès régulé à l'énergie nucléaire historique, l'ARENH 2026. L'incertitude dans laquelle nous sommes n'est pas très confortable.

EDF est aussi un acteur différent des autres, puisqu'il est désormais une entreprise nationale. L'État a racheté la totalité des actions qui avaient été mises en bourse. Je crois que c'est un gage essentiel pour l'accomplissement des missions de service public, que ce soit pour le commerce ou la distribution. L'énergie électrique est devenue un produit de première nécessité. Les aléas climatiques récents l'ont démontré. Sans électricité, nous n'avons plus de gaz, plus d'eau, plus d'assainissement. Nous n'avons plus non plus de communications électroniques. La résilience des réseaux devient donc prégnante. Le système énergétique dans son ensemble revêt des enjeux stratégiques, non seulement dans la lutte contre le changement climatique, mais également dans l'économie et dans le militaire. Nous devons faire face à des risques de rupture d'approvisionnement, à des tensions inflationnistes qui fragilisent de nombreuses filières et touchent tous nos services publics locaux. Il devra également veiller aux usagers et consommateurs confrontés aux prix qui s'envolent et à la précarité qui peut s'installer.

C'est pour cela que la résilience, la sécurité d'approvisionnement, la défense nationale, la maîtrise des coûts et, bien entendu, le respect des territoires et de la décentralisation sont des éléments fondamentaux.

Beaucoup de questions se posent à l'heure actuelle dans un contexte bouleversé. Quel est le mix énergétique pertinent? Comment convient-il de réformer le marché européen de l'électricité? Comment continuer à le mettre véritablement au service de l'intérêt général? Quelle place pour la distribution publique d'électricité? Dans ce contexte, nous avons un atout de taille qu'est la relance du nucléaire, dans laquelle votre entreprise est pleinement engagée. À cet égard, nous suivons avec intérêt l'avancement de la centrale de Flamanville, un EPR désormais proche de fonctionner, pratiquement entré en service, je ne doute pas que vous en parlerez dans un instant. Cet EPR marque une nouvelle étape pour le nucléaire français, avec le renouvellement attendu de nos réacteurs.

Monsieur le Président, vous m'avez fait une confidence en faisant un parallèle entre un EPR et une cuisine Ikea. Cela m'a marqué. Effectivement, le premier montage d'une cuisine IKEA est compliqué. Mais vous m'avez confié qu'après en avoir monté une dizaine, cela va tout seul, et qu'il en est de même pour les EPR. C'est donc un effet industriel de taille qui vous attend. Croyez bien, Monsieur le Président, que vous nous trouverez à vos côtés, pour le réussir. Merci de votre attention.

Jean-Michel LOBRY

Monsieur REMONT, je vous invite à rejoindre le pupitre. Vous allez aborder le sujet des factures, de l'avancée et de l'avenir de l'ARENH en 2026, les enjeux de production électrique et de décarbonation des usages, et votre feuille de route éclairée des questions posées par Xavier PINTAT. Soyez le bienvenu.

Luc REMONT

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs les Parlementaires, Madame la Présidente de la région, Madame la Présidente du Conseil départemental, Madame la Présidente de la Métropole, Monsieur le Président du SYDED, je suis vraiment très heureux d'être parmi vous aujourd'hui. Je suis d'autant plus sensible à votre invitation que c'est la première fois que je participe à ce congrès.

Depuis que j'ai été appelé à la tête d'EDF il y a plus de 18 mois, j'ai eu l'occasion de m'adresser à votre Fédération. Vous êtes au cœur de ce qu'est EDF. Vous représentez le territoire et EDF vit et se développe par le territoire. J'oserais même dire que nous venons du même endroit. EDF est une entreprise territoriale par essence. L'électricité se développe dans les territoires.

J'aimerais vous dire aujourd'hui que nous savons d'où nous venons et nous savons ce qu'est l'électricité. L'électricité, c'est par définition une marchandise, une matière qui doit se développer pour et dans les territoires. C'est ainsi que l'ensemble du Groupe EDF continue de se développer, en n'oubliant d'où vient l'électricité et où elle va d'ailleurs, puisqu'elle est de plus en plus décentralisée par nature.

Mon propos aujourd'hui est vraiment de partager avec vous ce qu'est notre électricité aujourd'hui, puisque nous la produisons et nous la partageons grâce à votre concessionnaire gestionnaire de réseau Enedis. Nous rendons le meilleur service possible pour la distribuer à l'ensemble de nos concitoyens. Toutefois, nous essayons de plus en plus, grâce à l'électricité, d'accompagner l'ensemble des consommateurs vers davantage de décarbonation.

Réussir la transition énergétique par l'électrification est bien la première raison d'être d'EDF. C'est un sujet sur lequel je reviendrai, parce que je pense que nous faisons face, de façon assez immédiate, à des enjeux assez fondamentaux de succès de l'électrification, avant même de savoir comment nous faisons fonctionner l'électricité entre nous.

Monsieur le Président PINTAT, vous m'invitez à revenir sur différents éléments fondamentaux, qui déterminent notre futur proche et notamment comment nous sortons de la crise. Je commence donc par ce point, et la manière dont nous voyons notre électricité dans le Groupe.

Les dix-huit derniers mois ont été fortement marqués par une double crise : une crise à l'échelle européenne, qui trouve sa source dans le conflit ukrainien, et une crise spécifique à notre entreprise qui s'est trouvée confrontée début 2022 à la plus grave crise industrielle qu'elle a connu depuis sa création, et qu'elle est fort heureusement parvenue à dépasser en l'espace de dix-huit mois. Les conditions dans lesquelles nous nous trouvons désormais permettent d'affirmer que nous sortons de la crise pour deux raisons. La première, c'est que l'Europe a trouvé des voies alternatives pour son approvisionnement en gaz électrogène, pas tellement utile pour la France, mais nécessaire pour nos voisins. Si toute l'Europe manque de gaz, à la fin, l'Europe manque d'électricité électrogène. Le fait que l'Europe manque d'électricité électrogène se traduirait par une inflation des prix qui sont associés à l'électricité électrogène. C'est ce que nous avons très largement vécu en 2022 et 2023. Ce phénomène-là a très nettement baissé grâce à l'atterrissage des prix du gaz, lié au fait que d'autres sources de gaz ont été trouvées pour remplacer le gaz russe.

Le deuxième élément, c'est qu'évidemment, EDF est à nouveau au rendez-vous de la production avec un calendrier de rétablissement de nos réacteurs qui a été tenu, et conserve même de l'avance par rapport à celui qui avait été annoncé. Grâce à cela aujourd'hui, à peu près chaque jour, notre pays exporte 14 gigawattheures, toute la journée. Nous avons donc l'équivalent de 14 tranches nucléaires (entre 10 et 17 chaque jour) qui travaillent pour nos voisins.

C'est une excellente nouvelle, puisque cela permet aussi la détente des prix, même si cela ne se remarque pas encore en 2024. En effet, cette détente des prix se traduira en 2025 et au-delà, mais elle est tout à fait réelle, et il reste à faire en sorte que nos concitoyens la perçoivent et ce sera bien le cas dès 2025, même pour les clients éligibles aux tarifs régulés, qui avaient été largement protégés de l'explosion des prix en 2022 et 2023 par le bouclier tarifaire. Cette détente de prix n'est pas insignifiante. Elle est très significative, et se voit déjà pour les entreprises. On parle d'une division par deux du tarif que les entreprises en 2023, pour ce qui concerne les prix de l'électricité en 2026. Il est nécessaire de continuer à l'expliquer, et nous devons, je crois, tous ensemble, redonner confiance dans l'électricité. En traversant cette crise, nous avons été confrontés au ressenti de nos concitoyens qui ont vécu pendant 40 ans avec le sentiment que notre système électrique était totalement indemne de toute forme de crise, indépendamment du marché européen. Or, même en France, nous avons une sorte de dépendance au gaz pour notre électricité. Si le gaz avait explosé dans un marché purement français, nous aurions connu le même phénomène. La phase actuelle nous oblige à reconquérir le consommateur pour qu'il ait à nouveau confiance dans la décision d'électrification, et ceci rapidement. En effet, ce n'est pas simplement en continuant d'augmenter l'offre électrique que nous gagnons cette confiance. Nous devons d'abord nous occuper de regagner la confiance des consommateurs et j'y reviendrai tout à l'heure. Il y a certes cette question du prix, et j'ai bien entendu aussi qu'il y a quelques sujets pour les collectivités. Je vous assure que nous mobilisons toutes nos forces pour être capables de répondre aux situations de chacun des groupements d'achat.

Pour autant, EDF ne choisit pas les modalités de formulation de ces prix en 2023, 2024 et 2025. Cette décision incombe au dispositif ARENH. Vous imaginez bien qu'EDF n'a pas envie de voir la moitié de ses volumes électriques vendus en dessous de ses coûts, du fait d'une décision administrative de 2012, et le reste vendu sur le marché spot de l'année ou de l'année prochaine. Cela nous a conduit à construire une formulation de prix extrêmement complexe, laquelle a ensuite été affinée au regard de quelques éléments rendus compréhensibles au moment où la crise est arrivée. C'est ce qui s'est passé sur 2022-2023. Sur les six premières semaines de mon mandat, il ne s'est pas passé deux jours de suite sans que nous ayons des changements radicaux de la façon réglementaire de former les prix ou les amortisseurs fiscaux, ou les différentes dispositions qui s'appliquaient à chaque type de clientèle. Cela a conduit à une complexité énorme pour gérer les différents types de clientèle, qui s'est traduite par l'engorgement que nous continuons de traiter aujourd'hui.

J'ai bien entendu votre interpellation tout à l'heure, Monsieur le Président, sur la facturation. Nos équipes sont extrêmement mobilisées pour résorber cet engorgement. Mais une fois encore, ne soyez pas trop durs avec ceux qui vous livrent l'électricité, car nous n'avons pas souhaité cela, même si nous sommes solidaires de toutes les décisions. En effet, nous avons tous été mobilisés pour que le système tienne pendant la crise et cela se résorbe peu à peu. Je pense qu'entre les collectivités et EDF, nous trouverons toujours un chemin pour le résorber le plus vite possible. En tout cas, c'est un de nos points d'attention.
Voilà d'où l'on vient.

Vers quoi va-t-on pour éviter que cela ne recommence ? Les conditions de la confiance seront réunies si nous parvenons à trouver des modalités pour notre système électrique qui éviteront de connaître la même situation.

Il convient tout d'abord de comprendre la raison pour laquelle les prix ont fluctué à ce point, alors que sommes vraiment bien dotés en capacité électrique. J'ai déjà évoqué les deux causes racines pour 2022 et 2023. Pour éviter que ces causes racines ne se répètent, nous travaillons sur notre disponibilité de production, qui augmente très significativement et continuera d'augmenter sur les années à venir, pour qu'EDF soit au rendez-vous de la demande. Par ailleurs, la capacité des énergies renouvelables continue d'augmenter. Pour ce qui concerne la première cause racine, à avoir la question de la disponibilité, je pense que nous sommes maintenant « hors d'eau » par rapport à ce que nous avons vécu en 2022 et 2023. Il nous faut ensuite travailler sur ce qui était intrinsèquement générateur de fluctuations de prix, c'est à dire la règle. En effet, si le prix fixé n'est administré que pour la moitié de sa valeur, et que le reste du prix ne peut être formulé que sur une valeur à court terme, alors par définition, tous les prix sont surexposés au court terme. Or, le court terme est plus dangereux que le long terme. La proposition d'EDF, qui a été retenue par le Gouvernement en 2023, consiste à revenir à la base du travail de l'honnête commerçant. Ainsi, un honnête commerçant industriel gère sa production et propose à ses clients, qui y voient aussi un intérêt, son bien de production sur l'horizon le plus loin possible. Depuis l'été dernier, nous proposons à tous nos clients professionnels, y compris les collectivités, de former des prix qui vont bien au-delà de l'horizon classique. Nous avons d'ores et déjà conclu plus de 2 000 contrats à des horizons 2026, 2027, 2028. Ces contrats se forment dans des gammes de prix fixées entre 70 et 80 euros par mégawattheure. Pour tous ceux parmi vous qui ont leur prix en tête, cela évoque certainement une réduction d'un pourcentage très élevé par rapport à ce que vous payez. Pourquoi formons-nous des prix de ce niveau ? Tout simplement parce que sur le temps long, nous ne sommes pas à des horizons spéculatifs. Ainsi, nous formons des prix qui sont ceux du marché dans lequel l'ensemble des acteurs forment un prix qui représente la réalité de l'économie. A ce prix, EDF ne s'enrichit pas de manière significative, mais s'inscrit dans une réalité économique, et parvient à couvrir ses besoins d'investissements. Il s'agit de prix d'équilibre qui donnent une visibilité de moyen terme.

L'idée est de convertir une grande partie de notre commerce d'électricité avec l'ensemble des professionnels, et de compléter l'offre avec des tarifs réglementés, pour les clients pour lesquels il est trop difficile de s'engager sur des horizons de long terme. Cela sera possible dès le 1er janvier 2025 pour les clients dont la puissance excède 36 kVA et qui restent dans des normes compatibles avec nos accords communautaires. Cette proposition nous permet de tirer l'ensemble de notre clientèle vers un environnement stable, de redonner confiance en l'électricité et, au vu du producteur que nous sommes, d'avoir une stabilité suffisante sur nos conditions d'exercice pour continuer d'investir. C'est l'élément fondamental sur lequel nous sommes parvenus à un accord avec le Gouvernement, au mois de novembre dernier. Nous le mettons en œuvre sans attendre d'éventuelles modifications législatives ou réglementaires, puisqu'il n'y en a pas besoin.

Nous nous sommes également mis d'accord sur des garde-fous. Si jamais EDF était à nouveau confrontée, pour des raisons exogènes, à une crise sur l'offre de gaz, il a été accordé qu'EDF, désormais détenue à 100 % par l'État, puisse, au-delà d'un certain niveau de revenus qui dépasseraient ceux dont le Groupe a besoin pour maintenir ses investissements, contribuer à restituer les gains supplémentaires proportionnellement à 50 %, puis à 90 % pour le prix le plus élevé, pour permettre d'amortir les prix sur l'ensemble des clients. Cet accord, qui a été conclu il y a neuf mois, est dès maintenant en cours de déploiement opérationnel. Je sais que toutes les collectivités sont directement concernées en tant que consommatrices, mais sont également au contact de tout l'écosystème des PME-PMI. Ainsi, ces modalités de formation de prix et de commerce de moyen terme sont aujourd'hui disponibles. L'ensemble des équipes d'EDF les déploie. Naturellement, comme nous sommes le plus gros producteur du pays, nous fournirons l'électricité vers cet horizon à nos concurrents, dans des conditions similaires pour qu'ils puissent eux aussi former des prix sur les mêmes horizons de temps. C'est un engagement que nous avons pris et que nous tiendrons. C'est pour nous une condition fondamentale pour que notre pari de transition énergétique grâce à l'électricité réussisse. On doit faire une planification, mais la décision appartient au consommateur. Si nous ne créons pas les conditions de la confiance du côté du consommateur (industriel, particuliers, collectivités), nous passerons à côté de la transition énergétique.

Sur ce deuxième point, je voudrais évoquer maintenant les actions qui me paraissent les plus urgentes du point de vue du système électrique. EDF n'est pas responsable du système électrique. La responsabilité est collégiale, et EDF y contribue. Je considère que la mission du Groupe EDF, c'est de servir ce bien commun au travers de ses différents métiers. Notre cœur de métier, c'est l'électricité. Nous avons plusieurs métiers au sein du groupe qui sont destinés à travailler de façon harmonieuse pour que nous servions correctement le bien que nous avons en commun, à savoir la réussite du système électrique. Dans les années à venir, notre système sera sollicité dans différentes directions. Pour l'instant, il fait face à une insuffisance de demandes, qui est compréhensible puisque les prix ont augmenté. Peu de gens réalisent aujourd'hui que la demande électrique est à son niveau de 2005. Entre spécialistes du monde de l'électricité, nous avons tendance à beaucoup parler de ce qu'il faut faire en production, ce qu'il faut faire sur les réseaux, etc. Tout cela, pour une demande qui, pour l'instant, n'a pas bougé depuis 20 ans.

Réussir la transition énergétique par l'électrification, cela suppose qu'à partir de maintenant, nous réalisions la transition des usages pour faire en sorte que davantage d'usages, en lien avec la molécule de carbone, passent à l'électricité en toute confiance. La consommation a baissé de 10 %. La sobriété, c'est bien. L'efficacité, c'est très bien aussi. Toutefois, au bout d'un moment, comme notre objectif est d'aller chercher la molécule de carbone pour la remplacer par du décarboné, il faut compléter les efforts de sobriété et d'efficacité par un vrai effort sur la décarbonation. C'est ce à quoi je nous invite collectivement. En tout cas, cela sera la priorité stratégique et opérationnelle du Groupe EDF dans les années qui viennent, considérant qu'à défaut de prendre à bras-le-corps ce sujet-là, nous finirons avec certes beaucoup d'électricité pas chère, mais non plébiscitée par nos clients. Ce serait un constat d'échec cuisant sur le plan économique. In fine, les investissements publics et privés se retrouveraient à la charge des consommateurs, un peu comme le gaz aujourd'hui. Nous devons développer les usages de l'électricité et assurer une reprise de la conversion des usages énergétiques en électricité.

Je voudrais passer maintenant à ce qui nous lie. Énormément de choses nous lient, mais nous avons des défis absolument colossaux à relever ensemble. Je disais tout à l'heure que EDF croit que le développement de l'électricité se fait dans le territoire, et je commencerai par le développement des usages en territoire. Nous en avons beaucoup. Je souhaite vraiment que, dans les mois qui viennent, nous puissions travailler territoire par territoire là où le groupe EDF peut aider pour la partie insertion des moyens de production décentralisés. Enedis, en tant que votre concessionnaire, doit continuer d'adapter le réseau à ce nouveau monde. Mais le Groupe EDF peut aussi aider le territoire à faire arriver de nouveaux usagers dans vos territoires. Il y a de nouvelles activités et de nouveaux emplois. À chaque réunion que je fais avec des dirigeants internationaux, de plus en plus de dirigeants d'entreprises industrielles me disent : « ***Je voudrais m'implanter en France parce que vous avez une électricité décarbonée et pas cher. Aidez-moi à m'implanter.*** » Cela veut dire faire en sorte que le territoire, avec les mêmes contraintes qu'EDF, fasse atterrir concrètement et physiquement ces nouvelles activités pourvoyeuses d'emploi local. Je pense que nous devons travailler ensemble pour accélérer ces atterrissages. Et derrière, il y a de l'emploi, avec des industries qui viennent pour se décarboner. Cette industrie du futur souhaite se localiser chez nous avec une différence fondamentale entre nous et nos voisins. En effet, les prix ont atterri après une période de crise. L'écart de prix entre la plaque française et l'Allemagne, c'est 25 euros pour l'année prochaine. Ensuite, l'écart pourrait se creuser davantage. Le maillage est fort entre nous. C'est le premier sujet sur lequel je souhaiterais continuer à m'engager avec vous pour accélérer le développement des usages.

Nous avons un sujet de réseaux de deux natures. Certains réseaux sont associés aux zones non interconnectées. Ils sont évidemment très importants. Nous avons beaucoup travaillé et nous avons signé, en 2022, un nouveau modèle de contrat de concession. Je vous en remercie. Depuis lors, nous avons signé 8 contrats sur les 13 existants. Je veux remercier la FNCCR et les autorités organisatrices, et aussi les équipes d'EDF SEI pour la qualité du travail mené et des négociations qui ont pu aboutir. Nous avons évidemment une très forte ambition commune. J'ai coutume de dire, et j'espère que vous ne m'en voudrez pas, que les zones non interconnectées (ZNI) sont pour nous un laboratoire d'électricité du futur. De fait, pour quelqu'un qui comme moi a équipé des réseaux électriques dans le monde entier pendant une dizaine d'années qu'ils soient connectés ou interconnectés, je sais que les territoires non interconnectés sont ceux qui sont soumis aux plus grands défis et donc, par définition, ils n'ont pas d'autre choix que d'innover.

C'est ce que nous faisons avec les organisatrices de la distribution d'énergie. C'est ensemble que nous créons ces territoires d'innovation et donc, je vous remercie de partager cette ambition.

Nous menons de manière simultanée plusieurs objectifs :

- Le développement des énergies renouvelables : nous avons aujourd'hui près de 8 000 producteurs qui sont raccordés aux réseaux pour une production annuelle de 7 TWh ;
- La décarbonation de notre parc de production électrique : nous avions un parc de production thermique vieillissant. Nous décarbonons. Je suis heureux de dire par exemple que la Réunion est devenue le premier territoire français à 100 % ENR. Cela ne veut pas dire 100 % d'éolien et de photovoltaïque, mais nous pouvons faire du renouvelable thermique. C'est sur la base de renouvelables thermiques que la Réunion est devenue le premier territoire à avoir achevé sa transition électrique. Il reste la transition énergétique en allant chercher plus d'électrification ;
- L'accompagnement des clients dans l'efficacité, la sobriété énergétique : nous menons cela territoire par territoire.

Nous avons cette ambition dans toutes les ZNI. Merci à tous ceux qui les représentent ici, du partenariat que nous avons ensemble et vous pouvez compter sur notre ambition renouvelée. Sur les autres territoires, c'est Enedis, filiale du Groupe, qui est en charge de la distribution et qui est votre concessionnaire. Je voudrais dire d'abord le soutien du Groupe à l'activité d'Enedis. Soutien que je souhaite sans faille, dans une activité rendue beaucoup plus complexe, avec des défis énormes. Nous avons évoqué le nombre de demandes de raccordement, la décentralisation du système électrique, les sujets d'équilibrage physique du réseau à la maille locale ou régionale. Ceci ne va pas aller en se simplifiant. Il y a donc un enjeu de maintenance et de modernisation du réseau avec votre concessionnaire et un enjeu de gestion des demandes de raccordement nouvelles qui arrivent à grande échelle. Tout cela se fait dans un environnement de production et de processus de production de raccordement qui doit être et est totalement industrialisé, et avec une vigilance sur la capacité d'anticipation sur les événements climatiques majeurs, nombreux et violents pour faire en sorte que nous puissions garantir la reconnexion au réseau la plus large possible à l'ensemble de nos concitoyens qui doivent des félicitations aux équipes d'Enedis, notamment pour la gestion de la tempête Ciaran.

Nous avons évidemment beaucoup de discussions sur les futurs développements, mais nous avons d'ores et déjà 332 concessions renouvelées sur 376.

Merci de votre confiance en Enedis. Ces derniers mois encore, il y a eu les signatures de nouveaux contrats de concession avec le Syndicat d'énergie du Rhône, de la Ville de Paris et du Territoire d'énergie des Hautes Alpes.

Nous avons aussi des sujets clés pour vos territoires, que nous partageons et dont je sais que EDF SEI et les équipes d'EDF les portent vraiment très haut. Cela est aussi une valeur fondamentale d'Enedis qui a été la première du Groupe EDF à devenir une entreprise à mission. Ce sont toutes les valeurs destinées à lutter contre la précarité énergétique.

C'est un sujet qui me tient à cœur pour l'ensemble du Groupe EDF, car les circonstances du moment font que nous avons parfaitement conscience que les prix de l'énergie touchent en particulier nos concitoyens. Nous sommes impatients de les voir baisser. Entre-temps, il nous faut faire des efforts pour lutter contre la précarité énergétique. De fait, nous voyons que certains de nos concitoyens se mettent en précarité énergétique. Vous pouvez compter sur tout le Groupe EDF pour travailler avec vos équipes dans ce sens. Chaque fois que je suis dans un territoire, j'ai des discussions avec les équipes d'EDF sur ces sujets.

Je ne citerai pas forcément tous les exemples que nous avons, parce qu'ils sont nombreux. Voilà ce que je voulais partager avec vous sur ce qui nous lie, sans oublier de répondre, à ce qui nous lie en termes de fournisseurs. Je sais que la situation n'est pas encore complètement résorbée. Nous avons fait face à une lame de fond qui a multiplié le nombre de complexités, tout cela dans une crise énergétique majeure.
Nous sommes en train de résorber cette lame de fonds. Nous devons travailler ensemble pour résorber le nombre de difficultés qui demeurent aujourd'hui avec les groupements d'achat. Mon message principal, c'est que nous pouvons, ensemble, sortir d'un dispositif qui donne trop de place au court terme et qui, de ce fait, nous expose exagérément aux fluctuations potentielles du système électrique et des prix d'électricité. Il nous faut donc retrouver les voies et moyens. Nous proposons de contractualiser à plus long terme pour vous offrir de meilleures conditions de stabilité.

Je ne serai pas plus long. Je vous remercie infiniment pour votre invitation et, naturellement, je suis très heureux de répondre à des questions ou à d'autres interprétations.

Jean-Michel LOBY
Merci. Nous allons en effet écouter quelques questions de la salle.

Jacques GAYRAL (de la salle),

Président du Syndicat départemental d'énergie de Tarn-et-Garonne, membre du bureau de la FNCCR

Je suis Président du Syndicat d'énergie du Tarn-et-Garonne. Nous avons vu au début de cette assemblée que nous avons des histoires communes : 90 ans pour la Fédération et pas loin de 90 pour mon syndicat. Finalement, c'est la solidarité des Français qui a permis de permettre le développement de ce bel outil qui est devenu EDF.

Je veux poser une question qui porte sur le mode de calcul des TRVE et de la politique commerciale. Nous sommes désormais nombreux à dénoncer le fait que le niveau des tarifs réglementés de vente s'éloigne toujours davantage de nos coûts de production nationaux. Les élus de la FNCCR ont eu ainsi l'occasion de contester, à diverses reprises, le mode de calcul de ces tarifs, qui prend en compte le principe de contestabilité, permettant aux fournisseurs alternatifs de proposer des offres moins chères.
Le niveau des TRVE est ainsi maintenu à un niveau artificiellement élevé, ce qui est particulièrement inique et suscite une totale incompréhension de la majorité de nos concitoyens. Nous nous retrouvons aujourd'hui dans une situation encore plus incompréhensible.
Comment pouvez-vous nous expliquer la promotion récente d'offres de marché à destination du marché de masse qui se situe en dessous du niveau des TRVE ? EDF est désormais un opérateur public avec un capital détenu à 100 % par l'État et le concessionnaire est obligé de s'aligner, pour cette fourniture, aux TRVE placés sous leur contrôle. Ce nouveau positionnement commercial semble constituer une atteinte forte au service public local de fourniture d'électricité. Nous avons les plus grandes difficultés à comprendre la nouvelle politique commerciale de votre entreprise qui, en faisant le jeu des fournisseurs alternatifs, organise une sorte de concurrence malsaine entre votre offre de services publics et nos offres de marchés. Merci pour votre réponse.

Luc REMONT

La loi prévoit que le tarif est le résultat d'un lissage des conditions de marché sur plusieurs années. Le tarif protège le client dans le temps. Quand les prix montent très vite, les clients sont protégés. Pendant la phase dans laquelle ils montent, les particuliers sont également protégés par le bouclier. S'agissant d'un lissage, le tarif baisse plus lentement. C'est la raison principale pour laquelle nous avons aujourd'hui un écart entre les offres de marché et le tarif. Dans mon esprit, cela s'équilibre. Encore une fois, c'est la Commission de régulation de l'énergie qui détermine le lissage des prix de marché.

Richard CHAMARET (de la salle),

Président de Territoire d'énergie Mayenne, membre du bureau de la FNCCR

Je suis le Président de Territoire d'énergie Mayenne. À titre personnel, votre intervention me laisse sur ma faim. Nous avons eu un nombre conséquent de nouvelles signatures de contrats de concession. J'en ai fait partie. Nous n'avons d'autre choix que de signer dans le cadre du monopole. Le problème n'est pas tant la signature que la lecture qui est faite sur le terrain par vos équipes.

Richard CHAMARET (de la salle),

Nous passons énormément de temps à essayer d'avoir une lecture coordonnée et organisée des contrats de concession. Les tarifs n'ont pas changé depuis trois ans alors que les délais de raccordements ont doublé voire triplé à certains endroits. Il conviendrait de parvenir à des raccordements dans des délais raisonnables, mais nous en sommes loin. Ces délais ne sont pas admissibles. Vous attendez que l'on poursuive l'électrification de la France. Les syndicats d'énergie et les collectivités ont fait le travail. Nous avons développé la mobilité électrique. J'attends que le Groupe EDF nous accompagne dans ce redéploiement.

Luc REMONT

J'ignore si cette intervention attend une réponse. Enedis est directement en charge des raccordements. Le Groupe EDF souhaite la mise en œuvre des contrats de concession. L'idée est qu'il fonctionne bien. Après, nous avons un défi collectif. Notre défi collectif c'est que nous avons toute la production qu'il faut. Je veux bien que l'on continue de raccorder tout ce que l'on veut. Cela relève de la responsabilité d'Enedis. Nous avons un défi collectif. Si nous continuons de raccorder à tout va en pensant que cela ne coûtera rien, c'est une erreur. Cela coûtera très cher sur le TURPE et sur tous les raccordements de production supplémentaires qui rajoutent de l'électricité à des heures où il y en a déjà trop. Ce serait totalement payé par le contribuable. En disant cela, je risque de passer pour le nucléariste de service, ce qui n'est pas vrai. Je suis d'abord l'électricien de service.

Il faut que le système soit équilibré. Le système doit assurer l'électricité 24 heures par jour, 7 jours sur sept. Par exemple, dans le renouvelable, je n'entends jamais parler d'hydro-électricité, alors que c'est la meilleure électricité sur terre, et qu'elle a été la première en France. Dans les territoires, vous êtes les mieux placés pour la relancer et m'aider à relancer l'hydro-électricité, qui est celle dont nous avons besoin pour équilibrer l'intermittence dans le renouvelable. Et si nous sommes capables d'avoir cette approche système ensemble, je pense que nous serons encore plus forts. Nous sommes là pour vous écouter. C'est la mission d'Enedis. Je suis certain que Marianne Laigneau vous apportera une réponse précise sur ce point. Enedis a tout le soutien du Groupe EDF.

Xavier PINTAT

J'aurais en effet aimé vous entendre sur la mise en place du nucléaire de Flamanville.

Luc REMONT

Nous sommes à quelques semaines de la divergence de Flamanville, toutes les équipes sont mobilisées pour réussir ce moment clé. Je ne pensais pas vous avoir frappé autant avec mon exemple de la cuisine Ikea. L'EPR de Flamanville est une très grosse cuisine Ikea. L'exemple est réel. Nous allons vers le lancement du projet de 6 EPR, voire davantage. L'élément clé est de réussir leur construction. Nous avons l'industrie qu'il faut. Au passage, cette industrie est très forte en Bourgogne Franche-Comté, il s'agit même de l'une des plus importantes activités industrielles de la région. Cette industrie est prête. Il nous faut maintenant monter à l'échelle industrielle la capacité de construction pour avancer plus vite. C'est effectivement l'effet d'apprentissage que l'on répète dans les mêmes termes. On voit que l'on accélère très vite sur les premiers modèles. La cadence industrielle nous a manqué depuis 20 ans. En effet, nous n'avons construit qu'un seul EPR depuis 20 ans, alors que dans les années 90, nous en fabriquions cinq par an. Nous n'en avons pas autant besoin, mais il nous faut remonter à deux par an à l'échelle européenne pour que notre industrie soit à la bonne cadence, pour réussir le pari de la relance du nucléaire. Nous y travaillons quotidiennement, même si cela se sait peu, mais cela fait travailler beaucoup de monde, notamment en Bourgogne Franche-Comté.

Jean-Michel LOBY

Merci, Luc REMONT pour votre invitation à continuer le travail ensemble sur les nouveaux usages sur nos territoires. Le système électrique est un bien commun.

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Philippe BARBOSA, Patrice DIAZ

ÉNERGIE

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Mercredi 26 juin 2024 - 11h15

INVITÉ : ENEDIS
Intervention de Marianne LAIGNEAU, Présidente du directoire d'Enedis

INTERVENANTS

Animation par Jean-Michel LOBRY

Xavier PINTAT
Président de la FNCCR

Marianne LAIGNEAU
Présidente du directoire d'Enedis

Jean-Michel LOBRY

J'AI LE PLAISIR D'ACCUEILLIR XAVIER PINTAT, LE PRÉSIDENT DE LA FNCCR.

Xavier PINTAT

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue. Ce congrès est celui où nous discutons en famille, des années précédentes et des perspectives d'avenir. Comme dans toutes les familles, il peut y avoir des hauts et des bas. En ce moment, je voudrais dire que la famille s'entend bien, et je m'en félicite. Nous vous le devons, Madame la Présidente du Directoire, et à votre équipe qui est autour de vous. Je souhaite, en premier lieu, remercier et féliciter les équipes d'Enedis pour leur capacité à intervenir rapidement et efficacement pour remettre en service des lignes électriques, qui, on le sait, ont été très affectées par les événements climatiques récents. Nous les percevons d'ailleurs de manière de plus en plus récurrente et de plus en plus violente. C'est un sujet qui a pu susciter par le passé des tensions entre nous et qui a fait l'objet de nettes améliorations depuis. Je n'oublie pas de citer les ELD, entreprises locales de distribution, qui sont à pied d'œuvre dans ces moments difficiles et les entreprises de réseau.

Nous observons aujourd'hui que la sécurisation des lignes s'accroît en dépit de la récurrence d'événements climatiques exceptionnels. Nos ambitions en matière d'enfouissement de réseaux restent fortes. Nous souhaitons aujourd'hui que l'effort d'enfouissement s'accroisse afin de parvenir à moyen terme, à 70 % de lignes enfouies pour sécuriser l'alimentation, en particulier des zones sensibles que sont les zones littorales et boisées. Cela dépend en grande partie du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, le TURPE, mais aussi de la gouvernance partagée sur les investissements que nous avons mis en place dans le nouveau modèle de contrat de concession. J'y reviendrai dans un instant.

Je salue aussi, même si les médias en parlent un peu moins, la fin du déploiement du compteur Linky. Ce compteur fait désormais partie de nos foyers. Nous l'utilisons tous. Il permet en effet de mener des opérations à distance. Il autorise aussi des options tarifaires nouvelles qui font le lien entre la production et la demande. C'est un élément central de la transition énergétique, avec l'émergence de périodes de forte production, lorsque parfois la demande est faible. Le compteur est aussi un élément clé du développement de l'autoconsommation individuelle ou collective. Il joue donc pleinement son rôle dans l'équilibre et l'évolution de notre système électrique.

Je tiens aussi à remercier Enedis pour son implication dans les schémas directeurs d'infrastructures de recharge des véhicules électriques, les SDIRVE. Je parlais tout à l'heure de la présence d'équipes locales aux différentes phases de la concertation, de votre regard précieux sur les possibilités du réseau, et tout ceci nous a permis de les réaliser de manière précise. Je crois que c'est un atout de taille pour l'avenir de la mobilité électrique.

Je voudrais revenir maintenant à nos contrats de concession. Depuis la signature du nouveau modèle national en 2017, nous sommes entrés dans une nouvelle époque. Comme l'a rappelé le Président d'EDF, environ 96 % des contrats ont été renouvelés depuis, ce qui représente un succès. Cela prouve que ce nouveau modèle de contrat de concession était indispensable. Je tiens à vous remercier du travail réalisé par vos équipes pour le renouvellement de ces contrats et également pour leur mise en œuvre par la suite. Cela n'avait rien d'évident, car la gouvernance partagée des investissements est une méthode très nouvelle qui avait été souhaitée par la FNCCR et France Urbaine, et qui nous faisait en quelque sorte entrer dans un secteur nouveau. Les retours du terrain ont au début été très variables. Nous avons eu quelques enseignements à en tirer.

Tout d'abord, la gouvernance partagée est un dialogue constant, et personne n'y était vraiment habitué. Il a donc fallu réinventer ce dialogue avec les élus et les autorités concédantes. C'est parfois difficile, mais je crois que la méthode est bonne, comme la bonne volonté réciproque pour échanger. Je considère que cette méthode a fait ses preuves, elle est utile et efficace pour vous, comme pour nous. Je suis attaché à poursuivre ce dialogue pour que tout le monde y trouve son compte.

Notre ambition commune se décline en plan pluriannuel d'investissement (PPI). Ces PPI sont en train d'être renouvelés pour une nouvelle période. Cela signifie qu'il a fallu faire un bilan des précédents PPI et construire un diagnostic commun pour dessiner les bases du nouveau PPI. Nous avons d'ailleurs souhaité définir les grands principes méthodologiques de leur suivi et de leur renouvellement à travers des avenants que nous avons signés. Cette méthode de travail permet de mieux orienter les investissements au plus près des besoins constatés par les élus et les communes. Et puis, cela fait preuve de bonne volonté. Nous sommes attentifs au contexte d'inflation avec un renchérissement des coûts des matériels, des matières premières. Dans ce cas, il me paraît juste que les objectifs non atteints fassent l'objet d'analyses et de reports vers les PPI à venir.

Je ne doute pas que nous arriverons à construire ou à renforcer ce dialogue vital. J'en veux pour preuve, l'aboutissement du protocole d'accord que nous allons signer dans quelques instants, qui aborde également la question des clauses de fin de contrat. Ce sujet complexe a fait l'objet de discussions entre nous et a amené beaucoup de questions. Notre volonté réciproque de trouver une solution a permis d'aplanir les difficultés et d'aboutir à un texte satisfaisant pour vous et pour nous. Il a l'air de faire l'unanimité. Les sujets de discussion sont nombreux. Je crois que ce nouveau protocole d'accord que nous allons signer est tout à fait symbolique de la bonne volonté que nous avons mise dans le nouveau contrat de concession. Il était fait pour réussir la transition énergétique. On s'y emploie, mais on sait toutefois qu'il faut parfois des clauses de revoyure. Ce protocole d'accord est le symbole même de ce que nous avions envisagé : ces clauses de revoyure se sont bien passées, ce qui démontre le bienfondé et la vitalité de nos concessions.

Madame la Présidente, encore merci infiniment de votre présence. Nous allons vous écouter avec beaucoup d'attention. Je pense que les questions seront nombreuses. Nous pouvons vous applaudir.

Jean-Michel LOBRY

Je vous remercie d'accueillir Marianne Laigneau, Présidente du directoire d'Enedis. La convention que vous évoquiez à l'instant sera signée entre Enedis et la FNCCR après cette séance.

Marianne LAIGNEAU

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, chers partenaires. Vous avez placé ce 39e congrès de la FNCCR sous une thématique ambitieuse, qui est d'une très grande actualité, et qu'Enedis partage pleinement : « La territorialisation de la transition écologique : un défi pour redessiner la France ».

Oui, c'est bien un immense défi écologique et industriel qui nous attend, celui que nous appelons chez Enedis, la seconde électrification de la France. Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Le réseau public de distribution d'électricité, le vôtre, cette infrastructure qui fait 35 fois le tour de la Terre, en constitue aujourd'hui la pierre angulaire.

J'ai beaucoup de plaisir et d'honneur à être parmi vous aujourd'hui. Je me souviens de la thématique de votre congrès à Rennes, il y a presque deux ans maintenant, qui était « rebondir » et nous « réinventer » ensemble. Je pense que cette ambition, nous l'avons délivrée dans les deux années qui ont suivi. Rebondir, c'est ce que nous avons fait dans les multiples crises que nous avons dû surmonter ensemble : la crise climatique, mais aussi la crise géopolitique, la crise de l'énergie, la crise d'approvisionnement et la crise sociale.

Celles-ci n'ont fait que renforcer et démontrer la valeur de l'ancrage local, qui nous est cher, de ses valeurs de proximité et de solidarité territoriale qui se manifestent notamment - je sais votre attachement à cette notion - par la péréquation tarifaire. Nous l'avons fait également en déployant le nouveau modèle de contrat de concession, sujet auquel je reviendrai ultérieurement.

Ce modèle concessif à la française nous est précieux parce qu'il porte une double dimension qui est particulièrement pertinente. Il est à la fois totalement national et en même temps totalement local. Nous l'incarnons ensemble. Nous y croyons. Nous le défendons, car il apporte les garanties d'un service public résolument moderne et agile. Car en effet, nous croyons à Enedis que le service public est moderne. Mais il est aussi robuste et capable de faire face aux défis de notre société, une société plus sobre, plus résiliente, plus juste et qui permet notamment de lutter contre la fracture territoriale, ce que fait le service public que nous opérons. C'est d'ailleurs pour répondre de manière encore plus complète, engagée et globale à ces défis et aux enjeux de la société qu'Enedis est devenue, il y a maintenant pratiquement un an jour pour jour, le 27 juin 2023, la première grande entreprise à missions du secteur de l'énergie. Cela veut dire que nous voulons porter encore plus d'attention à l'impact social, sociétal, environnemental de nos activités dans les territoires.

Notre ADN, nous l'avons exprimé par la raison d'être de cette entreprise désormais à missions : raccorder la société aux défis collectifs d'un monde durable. Nous avons pris des engagements de mission sur lesquels nous serons évalués. Parmi eux, il y a l'engagement d'agir dans les territoires et l'engagement d'agir en collectif avec nos salariés et nos partenaires, et évidemment l'engagement d'agir avec respect en tenant compte de la diversité des personnes, des parcours et en préservant la santé et la qualité de vie au travail. Je voudrais d'ailleurs rappeler que l'activité industrielle d'Enedis n'est pas exempte de risques pour la santé et la sécurité des personnes, et que toute l'entreprise a été très affectée par les deux décès récents de nos collègues, qui nous rappellent collectivement à cet impératif : protéger la vie de nos équipes et celles de nos prestataires est notre priorité absolue. Elle prime sur tout. Je sais que vous partagez cette conviction.

Nous sommes dans une année olympique et ce qui nous attend, et surtout ce que nous sommes en train de faire, c'est véritablement une course de fond pour réussir la territorialisation de la transition écologique et bâtir ensemble cette nouvelle France électrique qui permet aussi de valoriser la diversité des territoires. Cet exercice olympique est un sprint. J'ai entendu des appels à l'accélération de la transition énergétique. C'est un sprint, car nous sommes dans une phase d'accélération sans précédent. C'est en même temps un marathon, une expérience qu'il faut tenir dans la durée pour 2024 et au-delà jusqu'en 2050. C'est aussi une course d'obstacles avec le changement climatique que nous devons pleinement intégrer dans nos activités. Mais c'est avant tout une discipline collective, une discipline d'équipe que nous devons réussir ensemble : Enedis, les concédants, et les acteurs du territoire. Nous sommes, j'en suis plus que jamais persuadée, dans le même navire.

Notre premier défi, c'est celui d'assurer à tous les Français une électricité de qualité dans la durée, dans tous les territoires, en intégrant encore plus la nouvelle donne du changement climatique. Notre mission essentielle, c'est de garantir aux Français qu'ils auront, dans la durée, le temps de coupure le plus maîtrisé possible, en particulier, dans les départements les plus ruraux.

Pour répondre à ses ambitions de transition écologique, d'adaptation au changement climatique, mais aussi aux besoins de modernisation du réseau, j'ai cité tout à l'heure une infrastructure qui fait 35 fois le tour de la Terre. Tous les trois ans, nous construisons un nouveau tour de Terre pour répondre à ces nouveaux besoins d'électricité (l'électrification des usages), en rénovant un tour de Terre. Pour faire face à l'ensemble de ces défis, nous avons prévu d'investir environ 96 milliards d'euros d'ici 2040, soit environ 5 milliards d'euros d'investissement par an, contre aujourd'hui un peu plus de 4 milliards d'euros.

L'expression de « mur d'investissements » a été parfois utilisée. Elle souligne le caractère considérable de cette trajectoire, mais elle oublie un peu, par le caractère soudain de faire face à un mur, que ces investissements étaient anticipés. En effet, les investissements des prédécesseurs d'Enedis, notamment d'ERDF, représentaient 2 milliards d'euros par an dans les années 90, 3 milliards d'euros par an au début des années 2000, et environ 4,5 milliards d'euros par an actuellement, avant d'atteindre 5 milliards d'euros. Il y a donc bien une montée en puissance, parce que nous avons vu ces défis arriver, nous ne sommes pas en train de les découvrir.

Pour garantir une électricité de qualité en tous points du territoire, il nous faut renforcer la résilience de vos réseaux aux aléas climatiques. Nous allons consacrer près de 25 milliards d'euros à cet enjeu d'ici 2040. Comment ? En déployant un plan « aléas climatiques », qui est en cours. Il s'agit d'actions ciblées pour rénover les 50 kilomètres de lignes HTA les plus exposées aux risques climatiques. C'est faire monter en puissance la rénovation programmée qui consiste à rénover à terme 7 500 kilomètres par an de lignes HTA. Nous en sommes aujourd'hui à environ 4 500.

Cela permettra de diminuer de 40 % les incidents sur cette partie du réseau. Nous voulons aussi résorber progressivement les technologies que vous connaissez bien, de câbles papier imprégnés qui sont très sensibles aux canicules. En basse tension, l'éradication des fils nus aériens devra être réalisée aussi rapidement que possible, car, ils subissent sept à huit fois plus d'incidents que la torsade au quotidien et 20 fois en cas d'aléas climatiques. Enfin, nous devons renouveler, d'ici 2040, plus de la moitié du câble papier imprégné de basse tension.

Vous en avez tous conscience et les interventions précédentes l'ont bien souligné, nous acheminons maintenant l'électricité dans des conditions climatiques de plus en plus difficiles et éprouvantes pour le réseau électrique. Avec l'aide d'instituts spécialisés, en nous basant sur les modèles du GIEC et ses rapports, nous modélisons les aléas climatiques à moyen et long terme. Nous savons que nous devons nous préparer à des phénomènes croissants qui impacteront les réseaux et la qualité de l'alimentation.

Regardons ce qui s'est passé en 2023 : plus de 16 tempêtes ont été recensées, dans une année moyenne, Enedis intervenait auparavant sur trois à quatre tempêtes. C'est donc un record. Cela a affecté le critère B, donc le temps de coupure dans plusieurs territoires, car ces tempêtes ne sont pas toutes classées en événements exceptionnels. Nous subissons aussi la fragilisation des forêts qui provoque des chutes d'arbres malades et morts sur le réseau, notamment ici, en Bourgogne Franche-Comté. Ces tempêtes peuvent être particulièrement dévastatrices, comme l'ont été Ciaran ou Domingos, mais je pense aussi aux incendies de Nouvelle-Aquitaine et aux inondations comme nous n'en n'avions jamais connu pour le réseau en Nord–Pas-de-Calais ces derniers mois. À chaque fois, les équipes d'Enedis répondent présentes.

Un réseau enterré est précieux face aux tempêtes, mais il est aussi sensible aux crues et aux inondations. Nous devons donc bâtir notre stratégie d'adaptation en fonction des différents types de risques avec les spécialistes du climat, mais surtout, sur la base d'un dialogue avec les concédants pour adapter au mieux ces investissements de résilience aux particularités du territoire. C'est ce que nous sommes en train de faire avec toutes les autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE) de Bretagne et de Normandie, dans le cadre du programme de reconstruction.

Notre second défi concerne l'accélération massive et sans précédent de la transition écologique dans vos territoires. Aujourd'hui, vous le savez, 90 % des énergies renouvelables produites en France (l'hydraulique, l'éolien, le solaire, la biomasse) sont raccordées au réseau de distribution géré par Enedis. Plus de 60 % d'entre elles sont situées dans des communes de moins de 2 000 habitants. Cela soulève des enjeux et des défis d'aménagement et de planification territoriale. J'ai entendu différentes expressions qui invite Enedis à accélérer le rythme des raccordements, notamment des producteurs d'ENR. Je voudrais rassurer les différents intervenants sur ce point. En 2019 et début 2000, nous rapportions chaque année 2 gigawattheures d'énergies renouvelables. En 2023, nous avons accordé 4,2 gigawattheures au réseau de distribution opérée par Enedis. C'est une hausse très importante. Et notre défi consiste à atteindre 5 gigawattheures d'énergies raccordées à fin 2024. Plus tard, si nos politiques publiques vont toujours dans ce sens, ce seront 6 gigawattheures chaque année, tout en assurant la satisfaction de nos clients et en respectant les délais. Passer de 2 à 5 puis 6 gigawattheures en cinq ans : quel opérateur d'infrastructures sait faire trois fois mieux en cinq ans dans son activité ? L'accélération de la transition écologique, c'est également la croissance, comme l'évoquait le Président directeur général Luc REMONT dans son intervention. Je le remercie d'ailleurs pour le soutien indéfectible du Groupe EDF à l'activité de distribution, qui représente une part importante de ses investissements. L'accélération de la transition, c'est aussi la croissance des usages de l'électricité. Aujourd'hui, 1,8 million de points de charge pour véhicules électriques sont disponibles sur tout le territoire. Cela représente une hausse de 45 % par rapport à 2022 et à fin 2023, que ce soit sur la voie publique, sur les autoroutes, pour les logements individuels ou collectifs, ces points de charge sont disponibles parce qu'ils ont été raccordés par les équipes d'Enedis.

La décarbonation de l'industrie, qui doit faire passer de l'usage de molécules fossiles à l'usage de l'électricité représente 20 % des émissions de gaz à effet de serre. Couplée à la réindustrialisation de l'économie française, elle doit contribuer à la dynamique soutenue d'électrification des procédés industriels qui vont représenter pour nous, des centaines de mégawattheures nouveaux à raccorder au réseau. Notre objectif est donc clair. Il s'agit de raccorder plus vite et soutenir les zones de forte accélération des énergies renouvelables, notamment rurales et agricoles. C'est aussi de porter la même attention aux zones de forte croissance de la consommation d'électricité, comme les ports, les zones industrielles ou encore les data centers.

Pour optimiser ces délais de raccordement, n'ayez aucun doute, nous agissons sur tout un panel de solutions : le raccordement anticipé, l'expérimentation de flexibilités, la mise en œuvre d'un nouveau plan de tension.

Nous nous appuyons aussi sur ce savoir-faire technique dans la gestion dynamique du réseau puisque c'est notre cœur de métier. Nous le pilotons de la manière la plus optimisée possible pour nous adapter en permanence à ces nouveaux modes de consommation et de production en utilisant notamment beaucoup plus de données, l'intelligence artificielle et les flexibilités. Nous sommes aussi capables de construire des postes sources express deux fois plus vite qu'auparavant, tout cela en étroite coordination avec RTE. Mon collègue Xavier PIECHACZYK, Président de RTE interviendra demain. Nous travaillons de manière très étroite pour coordonner ces programmes de travaux.

Il y a donc des investissements massifs. Sur ces 96 milliards d'euros que j'ai cités, 23 milliards d'euros devraient être consacrés au raccordement des consommateurs, une dizaine de milliards d'euros sera consacrée à l'insertion des énergies renouvelables et environ 7 milliards d'euros seront consacrés à la mobilité électrique. Pour remplir ces missions, le Président PINTAT en a parlé, le nouveau tarif TURPE 7 sera déterminant. Les discussions sont en cours avec la Commission de régulation de l'énergie. Ce nouveau tarif devra être soutenable pour les clients dans la durée, tout en finançant des investissements importants dont je viens de parler. Cela nous conduit aussi à renforcer notre performance technique, opérationnelle et financière.

J'ai entendu également - et je partage cette préoccupation - l'appel à développer une filière française de logistique et d'approvisionnement sur le territoire français ou européen. Là aussi, je voudrais rassurer les intervenants précédents. Pour réussir la transition écologique, c'est une question d'investissements, bien sûr, mais pas seulement pour Enedis. C'est aussi une question de *supply chain*, de logistique, et d'approvisionnement. Nous avons connu des mois de très fortes tensions sur les approvisionnements d'équipements, en particulier sur les postes de distribution HTA/BT. Sachez que nous passons de 6 000 postes nécessaires, commandés et payés en 2021, à 12 000 à fin 2024. Donc là aussi, il s'agit d'un doublement pour répondre à ces nouveaux besoins, tant de production que de consommation.

Qu'avons-nous fait pour anticiper et nous adapter ? Nous parlons de contrats d'achat d'un milliard d'euros entre 2022 et 2027. Nous avons su élargir, par appel d'offres, le panel de nos fournisseurs qualifiés et donner de la visibilité à nos équipementiers français et européens, pour leur permettre de construire des usines de fabrication en France. Quatre nouvelles usines ont été construites en 2023 pour répondre aux besoins d'Enedis dans les Hauts-de-France, en Occitanie et dans le Grand Est. En 2024, 7 nouvelles usines seront implantées en Nouvelle-Aquitaine, dans le Grand Est et en Bourgogne Franche-Comté. Nous passerons donc de six à 18 usines. Nous savons répondre et nous adapter.

La deuxième condition de réussite, au-delà de la filière industrielle, ce sont évidemment les compétences nécessaires qui sont souvent un peu négligées dans le panorama de la transition écologique. Nous devons aussi investir dans les hommes et les femmes, recruter massivement de nouveaux salariés, assurer la transmission et le développement des compétences dans la durée et investir dans la formation à nos métiers, ce, sur l'ensemble du territoire. En effet, nous devons recruter près de 10 000 nouveaux collaborateurs d'ici 2027. C'est toute la filière électrique et toute la filière des réseaux qui s'est mise en ordre de marche. Nous avons, ensemble, créé un programme d'action inédit qui s'appelle « Écoles des réseaux pour la transition énergétique » et qui vise à développer des partenariats avec des lycées professionnels dans la spécialité électricité qui intéresse nos métiers et ceux de nos partenaires. Nous aurons à la rentrée 2024, près d'une centaine de lycées professionnels, dont certains sur ce territoire, partenaires d'Enedis, ce qui va permettre d'avoir près de 5 000 jeunes prêts à exercer des métiers soit chez Enedis, soit chez RTE, soit chez des sociétés partenaires. Ce sont donc de nouveaux viviers, des nouveaux métiers, aussi en reconversion, avec une attention particulière portée aux profils féminins.

Enfin, je finirai par notre dernier défi. Le Président PINTAT en a parlé et je l'en remercie. Je le remercie pour ces mots chaleureux en introduction. Notre dernier défi, c'est de continuer à faire vivre et à valoriser ce modèle concessif français pour réussir collectivement cette territorialisation de la transition énergétique. Deux ans après le congrès de Rennes, nous avons fait ensemble la démonstration que ce que nous avions signé en 2017 fonctionne. Près de 370 contrats sont en cours d'exécution, soit un taux de 96 % avec des signatures encore récentes. Mais au-delà des contrats, ce sont aussi les plans pluriannuels d'investissement qui ont montré toute leur utilité et toute leur diversité. Depuis 2018, ce sont plus de 100 PPI qui ont déjà été renouvelés. En 2024, ce sera, je l'espère, environ 80 PPI renouvelés. Chaque contrat et chaque PPI, c'est un dialogue entre les équipes d'Enedis, l'AODE et les équipes du territoire. C'est un diagnostic technique partagé. C'est l'expression d'ambitions.

Nous sommes là pour écouter les besoins que vous exprimez, en lien avec les projets du territoire, son climat, son ambition et sa réalité énergétique, et dans un équilibre entre la cohésion nationale et la prise en compte de chaque spécificité locale.

Nous avons la capacité d'avoir ce dialogue très riche pour développer à chaque instant ce service public qui change,

qui bouge, qui s'enrichit et qui se diversifie autour des actions communes en matière de sobriété, de rénovation et de planification énergétique. Autant de solutions dédiées que nous développons pour vous, grâce à l'utilisation des nombreuses données que nous opérons. Nous avons lancé ensemble à Rennes, le portail digital « Collectivités locales ». Je vous invite à aller sur le stand Enedis pour voir fonctionner l'espace « mesures et services ». Aujourd'hui, plus de la moitié des communes françaises utilisent ce portail. C'est bien dans cet esprit de confiance, de transparence, d'écoute que nous œuvrons. À Rennes, le Président PINTAT avait exprimé quelques sujets de préoccupation, d'amélioration, qui pouvaient être apportés au contrat de concession. Nous l'avons entendu et nous avons travaillé ensemble pour y apporter des solutions. Ce sera donc dans ce protocole d'accord que nous allons signer dans quelques instants que nous pourrons acter ensemble la finalisation d'une nouvelle clause d'indemnité de fin de contrat, pérenne et conforme à la jurisprudence. Je pense qu'on peut se réjouir de ce travail collectif avec la FNCCR, Enedis, mais aussi France Urbaine, qui nous a permis d'aboutir à ce résultat.

Nous allons aussi mettre en œuvre une nouvelle méthodologie pour établir des plans d'investissements, donner une nouvelle impulsion aux conventions au titre de l'article 8, valoriser notre coopération en matière de données et également travailler à ouvrir d'autres portes. J'ai entendu à ce sujet de nombreuses expressions portant sur la MOA et le raccordement producteur en zone rurale. Il y avait déjà des ouvertures dans le contrat-cadre précédent. Nous augmentons très significativement les seuils et nous allons aussi mener une nouvelle expérimentation et des tests dont nous fixerons les conditions ensemble. Nous en ferons le bilan ensemble.

Cette capacité à écouter, à bouger, à évoluer, est partagée des deux côtés, et c'est aussi une relation de confiance. Le Président a parlé d'alchimie en introduction. Il a parlé tout à l'heure de famille. Je pense que c'est bien la même famille à laquelle nous appartenons. Je voudrais finir en vous assurant de l'engagement sans faille des 40 000 hommes et femmes de l'entreprise Enedis qui ont cette passion, cette fierté de servir au quotidien nos territoires, de relever le défi d'un service public de qualité, et je le redis, anti fracture sociale parce qu'Enedis offre le même service à chacun, en tous points du territoire. Je crois qu'il ne faut pas le considérer comme quelque chose d'acquis, mais comme quelque chose qu'il faut défendre.

Vous le savez, la flamme olympique passait hier par Besançon. Nous sommes fiers d'être à la fois supporter officiel des Jeux olympiques et paralympiques, mais surtout, nous sommes fiers d'avoir accompagné l'effort exceptionnel de Paris 2024 pour diviser par deux ses émissions de CO2. Nous l'avons fait en raccordant les jeux, pour la première fois, au réseau. Nous avons raccordé tous les sites qui accueillent du public et les épreuves, mais aussi le village des athlètes ou celui des médias, en reléguant au second plan les groupes électrogènes, qui étaient jusqu'à présent la première solution. Nous nous efforçons de mettre à disposition des groupes électrogènes à batteries ou à l'hydrogène. Au-delà de ce qui est fait, nous assistons à un vrai changement de mentalité qui doit changer le visage du secteur sportif et du secteur événementiel.

Je voudrais finir mon propos en remerciant le Président PINTAT et toutes les équipes de la FNCCR, ainsi que toutes les AODE qui font confiance à Enedis. Je voudrais également saluer, de manière très solennelle et très sincère, l'action de Pascal SOKOLOFF qui a récemment quitté ses fonctions de Directeur général de la FNCCR. Il était pour nous un interlocuteur de très haut niveau, très exigeant, mais cela nous a permis aussi de progresser ensemble. Je souhaite une pleine réussite à son successeur, Charles-Antoine GAUTIER. Merci en tout cas pour l'invitation à m'exprimer devant vous. Nous avons un peu de temps pour répondre à vos questions.

Lionnel LEPOURRY

Vice-président du Syndicat départemental d'énergies de la Manche

Je suis Vice-président du Syndicat d'énergie de la Manche, région particulièrement impactée par la tempête Ciaran. Tout d'abord, je m'associe à vos remerciements pour toutes les équipes d'Enedis, tant les agents que les prestataires, avec lesquels nous avons passé dix jours dans la boue et sous la pluie. À la suite de la tempête, vous avez missionné un relevé des réseaux en hélicoptère. Je connais l'outil, qui est performant.

En termes de résolution, il est capable de détecter un isolateur abîmé ou un poteau endommagé. Pourtant, lors du renouvellement de notre PPI, Enedis était incapable de connaître le nombre de poteaux en bois présents sur le territoire. Pouvez-vous nous éclairer sur ce point ?

Marianne LAIGNEAU

Merci pour cette question. J'ai eu l'occasion de rencontrer récemment sur le terrain le Président et les équipes de votre Syndicat. Effectivement, les équipes Enedis Normandie se sont fortement engagées dans le rétablissement de l'électricité. Je rappelle que 1,2 million de clients ont été privés d'électricité en Bretagne et en Normandie lors du passage de la tempête Ciaran. Le sujet des poteaux bois fait partie de nos discussions : leur identification et leur éradication est un sujet sensible pour vous. Les équipes le savent. Les équipes techniques d'Enedis sont là pour poursuivre cette discussion avec vous. Le sujet est bien identifié.

Yves SIMON

Président du Syndicat départemental d'énergie de l'Allier, Vice-président de la FNCCR

Je suis le Président du Syndicat de l'Allier. Madame la Présidente, la politique contractuelle a réussi. Il faut le souligner. Je tiens à signaler que dans notre Région, nous avons été les premiers à signer le contrat de concession. Dans notre premier plan pluriannuel d'investissements (PPI), les travaux ont dépassé de 50 % nos prévisions. Pour le deuxième PPI, ce sera 30 % de plus que le précédent. Cette année, vous avez engagé des crédits pour doubler les capacités d'injection d'énergies renouvelables, d'électricité nouvelle, sachant qu'il faut aussi renforcer tous ces équipements, parce que cela pose de nouveaux problèmes. Ma question porte sur ce qui vous est demandé aujourd'hui, en autoconsommation. Le département de l'Allier a réalisé un PCAET pour chaque intercommunalité, car nous travaillons beaucoup à l'autoconsommation. Et nous travaillons aussi beaucoup à la préparation de nos marchés, qui nous imposent de travailler davantage à la fiabilité des données que vous nous fournissez grâce à Linky. De fait, dans nos marchés et dans nos collectivités, pour prévoir bien les choses, il faut des données fiables. Pouvez-vous nous en dire un mot ? Merci.

Marianne LAIGNEAU

Monsieur le Président, un très grand merci pour la première partie de votre intervention. L'Allier est une terre de plus en plus d'énergies renouvelables. Nous savons adapter les investissements nécessaires tant du côté des consommateurs et des clients que du côté de la résilience du réseau. Merci pour ce témoignage et pour cette relation de confiance. S'agissant de votre deuxième question, bien évidemment, l'autoconsommation est un changement majeur. En 2015, il y avait en France 3 000 autoconsommateurs individuels. En 2024, nous en comptons 480 000, c'est à dire un producteur de renouvelable sur deux. Nous dénombrons à peu près 900 000 sites de production connectés à votre réseau. Un sur deux est un autoconsommateur, et ce, grâce au compteur Linky. Je remercie le Président PINTAT de son message sur le compteur Linky, dont je me suis dispensée. Enedis a déployé en temps et en heure et en dessous du budget, un gigantesque programme industriel qui permet aujourd'hui, à 37 millions de clients d'être équipés d'un compteur communicant qui va les aider à compter ce qui est produit et ce qui consommé dans cette autoconsommation. Chaque jour, nous produisons avec l'ensemble de cette chaîne communicante (le compteur Linky, des concentrateurs, des organes de main-d'œuvre, etc.) 500 millions de données de consommation. La fiabilité de ces données, la capacité à les produire de manière fiable et de la manière qui puisse vous être utile, est évidemment au cœur de ce service public renouvelé. C'est bien la voie que nous allons emprunter. Et d'ailleurs, dans le protocole d'accord que nous devons signer tout à l'heure, il y a une thématique autour de la donnée. Ce sujet ne cessera pas de bouger. Il s'enrichira dans les cinq ans, les dix ans et les quinze ans à venir. Ce sujet de la donnée est un sujet clé pour votre performance, pour la nôtre et pour notre coopération.

Patrick COUDENE

Président du Syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche, membre du bureau de la FNCCR

Je suis le Président du Syndicat mixte des énergies de l'Ardèche. Madame la Présidente, vous nous invitez à participer à un marathon olympique et à un sprint en même temps. En revanche, il faut revoir vos propositions sur les raccordements des producteurs, parce que cela ne correspond pas à la demande de tous les syndicats. Vous avez une demande importante de raccordements. Nous voulons y participer aussi pour vous accompagner et accompagner nos territoires.

Marianne LAIGNEAU

C'est un sujet dont nous avons parlé ensemble, en Ardèche, lors de la signature du contrat de concession. Le protocole d'accord que nous allons signer dans quelques instants apporte une première réponse à cette demande. Il faudra le mettre en œuvre ensemble et faire le bilan, en restant dans un rapport équilibré, qui est celui du contrat de 2017, entre la maîtrise d'ouvrage d'Enedis et celle des AODE. Ce sujet est bien pris en compte.

Xavier PINTAT

Je voudrais vous remercier et remercier vos équipes d'avoir été à l'écoute. Je remercie également Guy HOURCABIE qui a travaillé avec vos équipes. En réponse à Patrick COUDENE, j'ai le sentiment que nos progrès sont déjà importants. Nous rencontrons régulièrement Enedis avec France Urbaine, ce qui permet de faire évoluer la situation. Nous progressons étape par étape, mais les progrès sont déjà importants.

Il y a le raccordement des producteurs, mais il y a aussi tout ce qui a été fait sur la fin de contrat, l'article 8, etc. Nous avons signé ce nouveau contrat de concession pour réussir la transition énergétique, ce qui ne se fait pas en un jour. Il faut effectivement prendre en compte un certain nombre d'éléments, dont les raccordements. En réajustant les choses régulièrement à travers nos clauses de revoyure, cela nous permet de réussir parfaitement les choses.

Marianne LAIGNEAU

En effet, il faut se mettre d'accord sur les conditions techniques et réglementaires. Cela ne se fait pas juste en claquant des doigts. Nous ferons le bilan sur les raccordements des producteurs. Je voudrais vous dire qu'il y a de nombreux déjeuners et dîners de famille pour parler de ces sujets en toute transparence.

Jean-Michel LOBRY

Merci beaucoup, Madame la Présidente.

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Philippe Barbosa et Patrice DIAZ

ÉNERGIE

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Plénière - Jeudi 27 juin 2024 - 10h30

INVITÉ : RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ
Intervention de Xavier PIECHACZYK, Président de RTE

INTERVENANTS

Animation par Jean-Michel LOBRY

Xavier PINTAT
Président de la FNCCR

Xavier PIECHACZYK
Président de RTE

Jean-Michel LOBRY

Nous débutons cette deuxième partie de matinée, qui s'annonce passionnante, avec l'audition de grands témoins et partenaires de la FNCCR. Nous accueillons tout de suite Xavier PINTAT, Président de la FNCCR, ainsi que notre premier invité, Xavier PIECHACZYK, Président du Directoire de RTE et président de *Think Smartgrids*. Cette audition sera introduite par le Président PINTAT. Nous entendrons ensuite l'allocution de notre invité, avant de prendre quelques questions, si le temps nous le permet.

Xavier PINTAT

Bonjour à tous. Cher Xavier PIECHACZYK, c'est à la fois un honneur et un plaisir pour notre Fédération de vous recevoir lors du 39e Congrès de la FNCCR à Besançon.

Vous accueillir est d'abord un plaisir. Certes, RTE est gestionnaire des réseaux de transport, et n'entretient donc pas de lien direct avec nos Syndicats d'énergie, qui se concentrent sur la distribution d'électricité. Mais, nous savons l'importance de votre rôle de responsable des grands équilibres électriques de notre Pays. À ce titre, je souhaiterais donc vous parler des réseaux, qui sont affaire de solidarité. La complémentarité entre le transport et la distribution l'atteste. Le rôle de RTE dans la transition énergétique et la sécurité de l'alimentation ne cesse de croître. Je salue ici la technicité et l'expertise bien connue de vos équipes, qui procèdent à des opérations complexes, qu'il s'agisse d'interconnexions avec d'autres pays ou de raccordements de centrales éoliennes en mer.

Je vous remercie aussi pour la présence de RTE en région, nous apprécions que RTE vienne spontanément à la rencontre de nos collectivités pour les informer.

C'est aussi un honneur de vous recevoir, car non content d'assurer brillamment le transport d'électricité sur le territoire, RTE s'est imposé depuis quelques années comme le « Monsieur Météo du paysage électrique ». En effet, dès qu'un risque de coupure en période de pointe est annoncé, c'est RTE qui donne l'alerte, dans ce monde où parfois la production d'électricité est mise à mal, notamment lorsque les températures extérieures baissent. Vous prenez ce rôle à cœur et vous avez raison. RTE a mis en place Ecowatt, un système d'alerte en temps réel en cas de grand froid, de sorte que chaque collectivité et chaque foyer puissent ajuster leur consommation d'électricité au meilleur moment et éviter les coupures. Une grande partie de nos adhérents (grands syndicats d'énergie, métropoles, etc.) se sont d'ailleurs engagés dans ce dispositif à travers la signature de la charte Ecowatt.

Vous avez également développé une expertise unique du système électrique français. Chacun ici connaît les scénarii développés par RTE, qui font référence en la matière et permettent à l'ensemble des acteurs de se projeter dans les dix ou quinze prochaines années, sur la base d'éléments chiffrés, tangibles et évolutifs. Ces scénarii guident les réflexions des pouvoirs publics, nourrissent les travaux des parlementaires et de notre Fédération, qui s'y réfère pour mener ses études prospectives. Les scénarii de RTE évoquent des sujets qui nous sont chers : la sécurité d'alimentation, les énergies renouvelables, la mobilité électrique, etc. Grâce à ces données, RTE bénéficie d'une écoute attentive de la part des collectivités.

Enfin, je mentionnerai l'association *Think Smartgrids*, que vous présidez et avec laquelle nous avons lancé notre étroite collaboration, qui vise à accompagner et accélérer la transition énergétique dans les territoires. Un guide pour le déploiement des Smartgrids a ainsi été publié en collaboration avec *Think Smartgrids*, la FNCCR, et avec le soutien de l'ADEME et des acteurs des réseaux intelligents, qui apporteront leur expertise sur ces projets, et contribueront à la formation des équipes dans les territoires.

Monsieur le Président, les congressistes sont impatients de vous écouter.

Jean-Michel LOBRY

Bienvenue à vous, Monsieur PIECHACZYK. Pour ceux d'entre vous qui n'étaient pas présents hier, sachez que le concept de la fruitière d'énergie a été développé. Nous recevons donc ce matin le « Monsieur Météo de l'électricité », mais pas seulement, tant les complémentarités entre la distribution et le transport de l'électricité sont évidentes. Nous vous écoutons nous évoquer avec nous ce que RTE et la FNCCR auront à porter ensemble pour l'avenir et la transition énergétique de nos territoires.

Xavier PIECHACZYK

Merci Monsieur le Président, cher Xavier. Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, je suis très heureux de me présenter devant vous ce matin, pour évoquer différents sujets.

Le Président PINTAT a présenté RTE, gros opérateur industriel du réseau. RTE possède en effet près de 300 000 pylônes haute tension qui passent dans vos territoires, et plus de 100 000 kilomètres de lignes électriques qui transportent de 63 000 à 400 000 volts. RTE pilote également le système électrique et l'optimise afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement. Enfin, comme vous l'avez dit, RTE éclaire le débat public en mettant son expertise à la disposition de tous les publics pour répondre à la question de ce qu'est la transition énergétique en France.

Monsieur le Président, vous m'avez demandé d'évoquer le futur énergétique à horizon 2050, et nos récentes publications. J'aimerais donc commencer par vous parler du statut de ces publications, vous expliquer ce qu'elles sont, et ce qu'elles ne sont pas.

RTE ne fait pas de prédictions. Bien que je sois depuis quelques minutes Monsieur Météo, nous ne réalisons pas de prédiction, mais de la prospective, ce qui fait une grande différence. Cela revient à s'interroger sur les chemins que le pays pourrait emprunter pour être au rendez-vous des engagements pris par la France. En effet, la France s'est engagée en faveur de la neutralité carbone 2050, mais elle s'est également engagée dans le Fit for 55 dont l'horizon est fixé à 2030. Atteindre la neutralité carbone en 2050 paraissait difficile, respecter le Fit for 55 en 2030 le sera davantage. À l'aube de 2025, il ne nous reste ainsi que cinq ans pour y parvenir. Dans ce contexte, RTE dessine les chemins possibles de la France à travers l'électricité, et les bioénergies (dont vous parlera Laurence POIRIER-DIETZ), dans le respect de la couverture des besoins permettant à la France de grandir, c'est-à-dire, sans coupure d'approvisionnement.

RTE achemine l'électricité, qui ne représente que 25 % de la consommation d'énergie finale. En effet, 63 % de ce que la France consomme est de l'énergie fossile (pétrole, gaz fossile). Or, notre enjeu consiste à nous dégager de l'utilisation des énergies fossiles et à les remplacer par autre chose, à savoir de l'électricité décarbonée et de bioénergies. Il est important de sortir de ces 63 % de consommation d'énergie fossile, car la facture d'énergie est gigantesque. Vous noterez que pour ce qui concerne l'énergie, les chiffres semblent toujours démesurés. Il est souvent question de milliards d'euros d'investissements dans les réseaux ou dans la construction d'organes de production. Or, il est très important de rapprocher ces chiffres au montant de la facture annuelle du pays en pétrole et en gaz fossile. Au cours de ces dix dernières années, la facture annuelle moyenne de la France atteignait 50 milliards d'euros. En 2022, année de déclenchement de la guerre en Ukraine, cette facture a atteint 120 milliards d'euros. En 2023, elle s'est établie à 70 milliards d'euros. Cette facture correspond uniquement à ce que la France dépense en achat d'énergies fossiles. Les chiffres utilisés en matière de transition énergétique peuvent en effet être effrayants à l'échelle du pays et de l'Europe, mais il faut toujours les rapporter à ce que la France dépense en matière d'achat d'énergie, et à ce qui est gaspillé chaque année en achetant essentiellement du pétrole.

Le chemin de la transition que nous empruntons vers 2030, 2035 puis 2050 fait l'objet de différents scénarii élaborés par RTE pour éclairer les différentes alternatives, et tous ces scénarii fonctionnent. Ainsi, le futur énergétique 2050 fait l'objet de trois hypothèses de consommation, qui permettent aux élus locaux et aux parlementaires - dont ceux présents dans la salle que je salue - de disposer de points de repère, à savoir : un scenario de référence, un scenario de sobriété et un scenario de réindustrialisation. Il n'est pas ici question de vous abreuver de nombres de térawattheures projetés à la France, qui en 2050, en consommera 650 par an, mais simplement de comprendre que le scénario de sobriété prévoit 100 térawattheures de moins, et que celui de réindustrialisation profonde en prévoit 100 de plus. Ainsi, RTE se place dans cette perspective de 750 térawattheures d'électricité en 2050, qui ne sera pas la seule forme d'énergie, car un grand nombre de térawattheures produits proviendront des bioénergies, de la biomasse, et notamment de la méthanisation.

Une fois les chemins de consommation établis, il s'agit de construire les chemins de production. En effet, la seule question importante consiste à savoir comment produire les mix énergétiques qui couvrent ce besoin chaque heure, de chaque jour, de chaque mois, de chaque année, jusqu'à 2060. C'est précisément ce que nos modèles établissent. Nous simulons le système électrique pour chaque heure, afin de nous assurer que ce que nous envisageons est juste, et pour expliquer comment la France peut garantir sa propre sécurité d'approvisionnement. C'est pourquoi les modèles sont gigantesques et prennent du temps.

Ces scénarii intègrent des paramètres météorologiques, car dans un monde où les énergies renouvelables sont plus importantes, les questions climatiques comptent, à la fois en termes d'ensoleillement et de vent, mais aussi en termes de températures. Aussi, les scénarii climatiques du GIEC sont croisés aux chroniques météorologiques pour établir des probabilités. Ainsi, nos scénarii intègrent le réchauffement climatique en France et ses conséquences. Pour la petite histoire, notre modèle était si gros, que nous avons manqué de supercalculateurs et que nous avons amené notre propre système à saturation.

Finalement, le surnom de Monsieur Météo est plutôt flatteur et je l'accepte donc bien volontiers. Cependant, ces prospectives sont des chemins possibles, mais les décisions restent dans les mains de ceux qui ont le légitime pouvoir de décider les destins énergétiques du pays, c'est-à-dire les institutions et ceux qui sont élus par le peuple français, ce qui me satisfait pleinement : chacun reste à sa place.

Ce travail de prospective a été mené par RTE en 2022, avant de subir des mises à jour de sorte à intégrer de nouveaux paramètres importants, qui jouent beaucoup sur la consommation, au premier rang desquels apparaît le Fit for 55 signé par la France de manière définitive, ce qui nous place dans une trajectoire d'accélération de notre décarbonation. Un autre paramètre à prendre en compte est la réindustrialisation qui a commencé. Peut-être avez-vous eu connaissance du fait qu'ArcelorMittal France souhaite développer de la sidérurgie verte à Dunkerque. Ces nouveaux modes d'industrialisation, comme les projets incluant l'hydrogène, ont un fort impact sur les trajectoires de consommation. Enfin, le déclenchement de la guerre en Ukraine a également eu des conséquences importantes sur le prix de l'électricité. C'est ainsi que notre futur énergétique d'ici 2035 a été mise à jour.

Les conclusions que nous déduisons de nos travaux sont simples : réussir ce rendez-vous nous impose d'électrifier la France très rapidement. Nous avons pour cela identifié quatre leviers :

- Maintenir le parc nucléaire, et le faire produire le plus possible ;
- Développer les énergies renouvelables ;
- Ne rien lâcher sur l'efficacité énergétique ;
- Être sobre autant que possible.

Cette trajectoire n'est pas la seule que nous ayons construite. En effet, nous avons aussi imaginé un scénario dans lequel la France serait en retard en matière d'efficacité énergétique et d'électrification. Il s'agit d'un scenario macroéconomique très dégradé. Or, aujourd'hui, en juin 2024, nous nous trouvons plutôt dans un scenario dans lequel nous combinons des conditions macroéconomiques dégradées et un retard structurel de la France sur ces différentes trajectoires. Paradoxalement, il existe pourtant un moyen d'être au rendez-vous du Fit for 55 d'ici 2030. En effet, si les conditions macroéconomiques restent très mauvaises, la France émet moins de gaz à effet de serre. Nous serions donc au rendez-vous pour une très mauvaise raison.

Qu'il s'agisse du jalon de 2050 ou de celui de 2035, ces différents scénarii ont cependant un point commun : tous voudraient que la France consomme plus d'électricité, ce qui est bien normal. Il faut simplement sortir des consommations de pétrole et les rabattre sur de l'électricité et des bioénergies. Les bons exemples en la matière sont le remplacement de la traditionnelle chaudière par une pompe à chaleur, le remplacement de la voiture thermique par un véhicule électrique, etc. Il n'existe aucun scénario dans lequel nous consommerons moins d'électricité, même si en France, la consommation d'électricité est à la peine.

La hausse des consommations implique de nouveaux enjeux pour la sécurité de l'approvisionnement du pays en électricité. Contrairement à ce qui est dit, l'électricité se stocke, mais le stockage coûte très cher. Nous avons tous des appareils capables de stocker l'électricité, c'est le cas des batteries de nos téléphones portables, des batteries de recharge, etc. Industriellement, ces batteries ont extrêmement onéreuses et compliquées à réaliser.

Par ailleurs, cette consommation d'électricité est faite de pointes et de creux. C'est déjà le cas aujourd'hui, ça le sera encore davantage à l'avenir. En effet, la France ne consomme pas toujours de la même manière. La France ne consomme pas ou peu d'électricité la nuit, elle consomme beaucoup le matin jusqu'à midi, puis nettement moins l'après-midi, le point d'orgue de la consommation étant 19 heures précises depuis vingt ans. À cette heure-là, certains commerces sont encore ouverts, certaines industries tournent à plein régime, un grand nombre de Français sont rentrés chez eux, allument le chauffage, éclairent leur maison et préparent le dîner en regardant la télévision. Aussi, passer ces pointes et ces creux nécessite de réaliser des flexibilités.

C'est à cet instant que je quitte mon rôle de Président du directoire de RTE pour endosser le rôle de Président de *Think Smartgrids*. La question de la flexibilité est très prégnante Il s'agit en effet de savoir comment moduler les consommations et les productions d'électricité pour mieux gérer cette courbe de consommation, de sorte que nous n'ayons pas à gérer en permanence des pointes et des creux de consommation.

Apporter de la flexibilité signifie moduler nos consommations, mais aussi apporter des moyens de stockages comme les batteries, créer des centrales thermiques décarbonées ou des stations de pompage hydrauliques. Les flexibilités permettent d'optimiser le système électrique de demain, afin de ne pas le dimensionner à la pointe de consommation. C'est d'autant plus important que la transition énergétique a un coût, et qu'elle nécessite de nombreuses infrastructures. Réaliser des flexibilités permet d'optimiser le système électrique. Il ne s'agit pas d'optimiser uniquement son coût, mais aussi sa morphologie et sa présence. Réaliser plus de flexibilité revient à créer moins d'infrastructures énergétiques dans vos territoires. J'insiste sur ce point, car nous savons les difficultés que nous rencontrons pour mettre en œuvre de nouveaux pylônes et de nouvelles lignes, qu'il soit question de distribution ou de transport des nouveaux moyens de production (gaz, énergies renouvelables, etc.). Jouer la carte de la flexibilité, c'est faire le pari d'un système électrique globalement moins cher, mais plus facilement insérable dans les territoires.

RTE a dimensionné ces flexibilités d'ici 2035, et il faudrait qu'il y en ait plus, à la fois plus de flexibilité de court terme et de long terme. En effet, les flexibilités de court terme permettent de gérer les pointes et les creux dans la journée. Cela passe par le développement des batteries et la modulation des consommations. Nous devons apprendre à mieux moduler nos consommations, ce dont Emmanuelle WARGON, Présidente de la CRE, vous parlera certainement après mon intervention. Surtout, il faudrait que nous trouvions quelques gigawattheures de flexibilité supplémentaires. Or, il sera plus facile d'ici 2035 de moduler nos consommations et cela coûtera moins cher.

Cependant, cela ne suffira pas. Il faut aussi que la France se protège pour faire face à des vagues de grand froid ou à des évènements climatiques exceptionnels. Pour cela, nous devons parvenir à développer des flexibilités de long terme, qui permettent par exemple de couvrir des années où l'on enregistre moins de vent.

Il existe pour cela de nombreux outils, dont le premier d'entre eux : la disponibilité du parc nucléaire. Si la France dispose d'un parc nucléaire très disponible tous les hivers durant quinze ans, la flexibilité de long terme sera assurée. Dans le cas inverse, il faudra construire des centrales décarbonées. Ce n'est ni un changement de paradigme ni infaisable. Il faut simplement en avoir conscience.

Je reviens un instant sur les flexibilités de court terme, car vous avez un rôle à jouer. Ces flexibilités sont plus accessibles en modulant nos consommations, c'est-à-dire en consommant au bon moment. Il s'agit à la fois de bien gérer la courbe de charge, donc la sécurité de l'approvisionnement du pays. Comme Xavier PINTAT l'a dit, cela revient à travers le dispositif Ecowatt, à créer un airbag pour le système électrique quand on en a besoin. C'est aussi un excellent moyen de travailler sur les prix. En effet, vous avez pu constater au mois d'avril dernier la survenue de la cloche solaire en milieu d'après-midi, un moment durant lequel la France ne consomme pas ou peu d'électricité. Actuellement, le prix spot de l'électricité est à zéro durant plusieurs heures par jour. Certes, nous n'avons pas pour habitude de recharger nos véhicules électriques en milieu d'après-midi. Cependant, décaler nos consommations quand c'est possible permet d'optimiser ces coûts.

On rêve depuis longtemps de ces flexibilités de la consommation, mais le résultat n'est pas suffisant. La flexibilité fonctionne bien chez les industriels, pas suffisamment dans le secteur tertiaire, et de manière très marginale dans les familles. En tant que Président de *Think Smartgrids*, association regroupant les acteurs des réseaux électriques intelligents français de tous types, nous avons décidé de nous atteler à cette question consistant à savoir comment parvenir à piloter les consommations, notamment celles des bâtiments tertiaires. J'insiste particulièrement sur ce point qui vous concerne tous ici. Il s'agit en effet de piloter ces consommations en normalisant, en standardisant la manière dont ces bâtiments tertiaires pourront à l'avenir communiquer avec les gestionnaires du réseau, mais aussi avec leurs fournisseurs et les agrégateurs. L'objectif est de permettre à une GTB (gestion technique des bâtiments) de communiquer de manière standardisée avec le monde extérieur, pour mieux répondre à des signaux. Avec Régis LE DREZEN, Délégué général de *Think Smartgrids*, nous projetons d'émettre une proposition de standardisation de ces protocoles de communication aux pouvoirs publics, de sorte à exploiter tout le gisement de flexibilité du monde du tertiaire. Le potentiel est conséquent, il représente plusieurs gigawattheures de flexibilité, soit la production de plusieurs tranches nucléaires. Il est important de mener ce travail entre acteurs français, mais aussi avec vous qui êtes à la fois des acteurs structurels des questions d'énergie, mais aussi des acteurs qui s'interrogent sur les questions de flexibilité, les espaces économiques à créer pour assurer les communications intelligentes. C'est la raison pour laquelle *Think Smartgrids* entend proposer un standard permettant le développement massif des flexibilités.

Think Smartgrids ne fait pas que cela. Cette association s'occupe également des questions multi-énergies. Comme l'évoquait le Président PINTAT, nous avons édité récemment des guides sur les solutions smartgrid pour les territoires. J'invite les syndicats d'énergie et les collectivités qui souhaitent bénéficier d'un conseil ou d'une orientation à nous solliciter. Je remercie les collectivités et les membres de la FNCCR qui ont bien voulu prendre part à diverses expérimentations à nos côtés. Qu'il s'agisse de flexibilité en matière d'électricité ou d'optimisation de tous les modes d'énergie, toutes les expérimentations passent par le terrain.

Quelqu'un disait tout à l'heure que « tout se passe bien en théorie ». J'ai adoré cette expression que je partage. Ce n'est pas parce que nous réalisons des modèles qui permettent à la France de se projeter dans 35 ans qu'il ne faut pas reconnaître que ces questions d'optimisation passeront par le terrain et par vous, élus.

En conclusion, le Président de RTE et de *Think Smartgrids* que je suis a besoin de vous, du dynamisme que vous injectez dans vos politiques publiques pour vous extraire des consommations de pétrole et de gaz fossile et investir dans les vecteurs décarbonés. Nous avons besoin de vous qui êtes au cœur de ces sujets, notamment pour ce qui concerne les infrastructures. Et nous avons aussi besoin de vous pour penser, expérimenter et nous accompagner dans le combat que nous devons mener en faveur des flexibilités. Nous en aurons besoin demain. Il faudra aussi que la transition énergétique se finance. C'est accessible, mais compter sur l'optimisation des infrastructures et l'optimisation financière nous garantit davantage d'adhésion des Françaises et des Français.

Je vous remercie de votre écoute et de votre invitation.

Jean-Michel LOBRY

Merci beaucoup Xavier PIECHACZYK. Le message est clair : RTE a besoin des élus, et vous avez un travail à mener ensemble sur le combat des flexibilités. Les études prospectives réalisées par RTE et réactualisées constituent une matière précieuse. Elles peuvent éclairer le débat public de vos territoires et les actions à entreprendre.

Pascal LEBRUN (de la salle),

Vice-président du Syndicat départemental d'énergies du Rhône (SYDER), Maire d'Alix

Monsieur le Président, vous avez parlé de flexibilité. Ne faudrait-il pas revoir les tarifs entre heures pleines et heures creuses, dont la différence, qui atteint seulement 20 %, n'est pas incitative ? Il me semble opportun de trouver un tarif plus motivant encore le tarif vert, pour utiliser l'électricité avant 19 heures, et inciter nos concitoyens à charger leurs batteries sur des créneaux peu utilisés. Je pense qu'il faudrait prendre des mesures très engagées sur ce sujet.

Xavier PIECHACZYK

Ma réponse va être rapide : oui, il le faut. Nous devons en effet réfléchir à la différence entre les prix en heures pleines et en heures creuses, mais aussi au positionnement des heures pleines ou creuses. Mais je laisserai Emmanuelle WARGON, Présidente de la CRE, vous en parler.

Max CAZARRÉ (de la salle),

Vice-président du Syndicat départemental d'énergie de Haute-Garonne (SDEHG), ex-IPR IEC du dispatching de Toulouse

Dans les projections que vous avez réalisées, était-il nécessaire de provoquer un moratoire sur les deux dispatchings de Toulouse et Lyon ?

Xavier PIECHACZYK

Je ne suis pas certain que ce Congrès soit le lieu d'évoquer ces décisions internes. Le système électrique évolue. Les énergies renouvelables sont de plus en plus nombreuses, les flux entre pays sont de plus en plus importants. Dans ce contexte, le nucléaire ne fonctionne plus comme avant. Les dispatchings de RTE devaient être coordonnés en permanence, ce qui n'était plus adapté à la manière dont le système électrique se transforme. RTE est un délégataire d'un service public, qui tient dans son ADN l'adaptabilité. RTE s'adapte donc à la transformation du système électrique.

Yacin LALA (de la salle),

Directeur adjoint du Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne (SDEHG)

Quelles sont vos stratégies concernant le stockage d'énergie ?

Xavier PIECHACZYK

Il existe différents types de stockage, et je parlerai donc uniquement des batteries. Nous menons d'importants travaux avec la CRE, Enedis et les autres GRD pour l'insertion du stockage sur le réseau pour rendre des services. Mais nous ne sommes pas au bout du chemin, car la construction de ce modèle économique est compliquée tant du point de vue du réseau que de l'économie du projet. Il convient d'abord de définir quel est l'espace économique permettant à des acteurs privés de stockage de s'engager à réaliser des investissements de long terme, et que ceux-ci soient rentables. Aujourd'hui, beaucoup de stockeurs se rémunèrent sur les services systèmes, c'est-à-dire ce que RTE achète pour piloter le système électrique. Or, les services systèmes permettant de piloter le système français et européen sont une manne épuisée, et ces réserves ne sont pas destinées à augmenter. Il convient donc de trouver des espaces économiques permettant aux acteurs privés d'investir dans du stockage, qui se rémunère autrement que sur les réserves gérées par les gestionnaires de réseaux.

C'est un sujet redoutable, qui n'est pas encore résolu, car il combine des questions économiques et des questions d'électrotechniques. C'est probablement pour cette raison que les volumes de stockage n'explosent pas encore en France. Il faudra identifier un ou plusieurs bons modèles pour inciter des acteurs privés à investir à long terme sur ce sujet. J'ai évoqué la flexibilité de la consommation, car nous estimons que c'est le moyen le plus facile et le moins onéreux de gérer la courbe de charge et d'optimiser nos consommations. Mais ce moyen n'est pas le seul, le stockage est aussi une partie de la solution et les investisseurs dans ce domaine sont les bienvenus. Mais je reconnais que nous ne sommes pas encore au bout du chemin su ce sujet. RTE est un gestionnaire de réseau et n'a donc pas le droit de faire du stockage. Nous menons des expérimentations visant à piloter le stockage. Mais le modèle des marchés en Europe implique que ces stockeurs ne soient pas les gestionnaires de réseau de distribution ou de transport.

François de FERRIERES (de la salle),

Directeur du Syndicat département d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER)

Monsieur RÉMONT, Président directeur général d'EDF expliquait hier que l'électricité solaire arrivait massivement sur les réseaux. La production d'énergie solaire à partir d'une petite installation est protégée par l'obligation d'achat, ce qui n'est pas le cas de grosses installations. Comment le système électrique accueille-t-il le surplus d'énergie solaire qui arrive, et quelles sont les conséquences économiques pour les autres producteurs ?

Xavier PIECHACZYK

Le système des marchés de l'électricité en Europe est conçu pour s'autoéquilibrer, à travers le principe des responsables d'équilibre, en tout cas, dans la plupart des cas. En réalité, le jour J, il reste toujours des petits réglages à opérer, ce dont RTE se charge. Ce principe ne remet pas en cause le fait qu'il y ait un espace économique pour le solaire. Cependant, il nous faut en effet gérer la surabondance d'énergie solaire sur un réseau, qui survient lorsque nous subissons une cloche solaire. Nous disposons pour cela de deux gros outils. Le premier outil est la flexibilité, qui consiste donc à déplacer des consommations d'électricité au moment où le soleil est important, et à sortir du pic de consommation quand il fait encore nuit. Ce sont des solutions de bon sens. Le deuxième outil est celui que nous mettons actuellement en place : pour aider le système électrique à fonctionner, il faut que les énergies renouvelables aient les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres types de production. Cela doit nous permettre de gérer les grandeurs électriques, la fréquence, la tension et l'intensité. Ce sujet est pratiquement réglé. Les énergies renouvelables doivent être en mesure de régler leur puissance pour le cas où il y aurait trop d'électricité déversée sur les réseaux. Il manque un tout petit pas : les énergies renouvelables proposent des offres à la baisse sur le mécanisme d'ajustement. Nous aurions besoin d'une disposition législative sur ce point, mais je crains qu'elle ne vienne pas rapidement. Nous avons cependant presque achevé le travail nous permettant d'atteindre ce monde dans lequel les EnR et les importantes productions solaires participeront, comme les autres, à l'équilibre du système électrique, qu'il s'agisse de l'équilibre entre l'offre et la demande, ou des questions de congestion sur les réseaux. Ce monde est en transformation, un important travail a été mené avec les producteurs. Tout n'est pas complètement réglé dans le domaine des incitations économiques, mais nous sommes plus près de la ligne d'arrivée que de celle de départ.

Jean-Michel LOBRY

Vous citiez dans votre intervention un élu qui avait évoqué le monde de la théorie. La citation exacte que l'on prête à Pierre Desproges est la suivante : « un jour, j'irai vivre en théorie, car en théorie, tout se passe bien ».

Je vous remercie de votre intervention.

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Patrice DIAZ

ÉNERGIE

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Jeudi 27 juin 2024 - 11h00

INVITÉ : COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE

Intervention de Emmanuelle WARGON, Présidente de la Commission de régulation de l'énergie

INTERVENANTS

Animation par Jean-Michel LOBRY

Xavier PINTAT
Président de la FNCCR

Emmanuelle WARGON
Présidente de la Commission de régulation de l'énergie

Jean-Michel LOBRY

NOUS ACCUEILLONS EMMANUELLE WARGON, AVEC LAQUELLE IL SERA QUESTION DE FLEXIBILITÉS, DE TURPE ET DE TARIFS.

Xavier PINTAT

Madame la Présidente, Madame la Ministre, c'est avec grand plaisir que nous vous accueillons, pour le 39e congrès de la FNCCR. Si je compte bien, c'est la troisième fois que vous nous faites le plaisir et l'honneur de votre présence. La première fois, c'était en 2019, lors du Congrès de Nice, alors que vous étiez Ministre. La deuxième fois, au Congrès de Rennes, vous étiez Présidente de la CRE. Et nous vous retrouvons aujourd'hui, vous êtes en quelques sortes une habituée de nos travaux. Pour les AODE que nous représentons, la régulation s'exerce d'abord au niveau local. À nos yeux, elle est complémentaire de celle que vous exercez au niveau national. La CRE calcule et détermine le niveau des tarifs d'utilisation des réseaux d'électricité et de gaz. Les AODE que nous représentons, grands syndicats d'énergie et métropoles, ont la charge de conduire le développement et la maintenance des réseaux dont nous sommes propriétaires, avec leurs concessionnaires (Enedis et GRDF) et avec les entreprises locales de distribution. Nous avons pour mission de les contrôler. Notre approche est donc complémentaire. On sent qu'elle pourrait l'être davantage, par exemple en développant de manière plus régulière les réunions de travail et de concertation avec nos élus, pour traiter de ces sujets, qui je crois, nous intéressent réciproquement.

Comme responsable des services publics locaux d'énergie, nous suivons attentivement les travaux de la CRE, qu'il s'agisse de son comité de prospective auquel nous participons, de groupes de travail ou encore de rapports souvent très éclairants sur le fonctionnement des marchés, les interconnexions, ou encore les dispositifs d'expérimentation pour accompagner l'innovation, autour de raccordements des énergies renouvelables, du stockage d'électricité et autour de la flexibilité.

Je pense également à celui que vous avez rendu public dernièrement, qui faisait état d'une forte baisse de la consommation de gaz dans les années à venir, en dépit de l'arrivée croissante de gaz renouvelable, notamment le biométhane, auquel nous croyons, et que nous encourageons pour un mix énergétique équilibré. Cela se traduit par un changement substantiel de la tarification des réseaux gaziers, qui permet une transition maîtrisée vers moins de gaz fossile. L'augmentation tarifaire qui en résulte va garantir le bon fonctionnement et la sécurité de ses réseaux gaziers. Cela est rassurant, au moment où la pérennité de ces actifs pouvait poser question.

S'agissant de l'électricité, nous sommes toujours très réservés sur le principe de contestabilité qui a pour effet de priver les consommateurs d'électricité au tarif réglementé de vente des bénéfices du mix national énergétique français. Ce principe nous contraint à ajuster le TRV en fonction des hausses du prix d'équilibre du marché européen, qui dépend des centrales à gaz ou à charbon. Nous serons donc particulièrement vigilants à ce que le tarif proposé par la CRE intègre, comme cela est le cas depuis plusieurs années, des apports en fonds propres des autorités concédantes et qu'il soit suffisamment souple pour couvrir tous les investissements dont nos territoires ont le plus grand besoin.

Madame la Ministre, nos collectivités souhaitent être rassurées quant à la couverture d'autres investissements dont elles peuvent avoir la charge. Nous pensons au FACE ou encore aux raccordements et aux extensions figurant dans les contrats de concession. À cet égard, il nous paraît indispensable que les autorités concédantes que nous représentons puissent être auditionnées par la CRE. Cela nous paraît légitime pour l'élaboration du TURPE, et d'autres acteurs pourraient aussi être légitimement auditionnés, comme les entreprises locales de distribution.

Madame la Ministre, Madame la Présidente, vous voyez que les sujets ne manquent pas. Nous sommes particulièrement impatients de vous entendre sur ces sujets et sur ses enjeux. En tout cas, je vous remercie bien vivement d'avoir accepté de consacrer ce moment et aussi de vous prêter à la fin de votre intervention à un échange avec la salle. Nous y sommes très sensibles. Nous pouvons applaudir madame la Présidente.

Jean-Michel LOBRY

Merci à vous, Madame la Présidente. Les attentes de vigilance et de rassurance ont été dites. Nous allons parler des marchés, des flexibilités, des tarifs et du TURPE. Bienvenue à vous.

Emmanuelle WARGON

Merci beaucoup. Monsieur le Président, cher Xavier PINTAT, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les élus, chère Laurence POIRIER-DIETZ, cher Xavier PIECHACZYK, Mesdames et Messieurs. Effectivement, c'est presque en habituée que je me retrouve pour la troisième fois au congrès de la FNCCR, vous l'avez rappelé cher Président, une fois en tant que Secrétaire d'État et une fois à Rennes en 2022, en tant que Présidente de la Commission de régulation de l'énergie.

En introduction, j'aimerais rebondir sur ce que vous avez dit. Bien sûr, il existe une régulation nationale, la Commission de régulation de l'énergie en est chargée. Vous avez un rôle de régulation locale et notre partenariat est réellement essentiel. Dans mon propos liminaire, je souhaite vous redire la volonté de la CRE de ne pas vivre dans une tour d'ivoire, mais d'être en relations régulières avec les élus nationaux et locaux. Je vois d'ailleurs Madame la Sénatrice Denise SAINT-PE avec laquelle j'échange régulièrement, ainsi que les Parlementaires ici présents, les élus locaux, au premier rang desquels, se trouve la FNCCR, avec son rôle auprès des collectivités concédantes. Nous travaillons de façon très régulière aussi avec les ELD, avec lesquelles nous partageons de nombreux sujets.

Concernant les tarifs, nous organiserons bien volontiers cette audition de la FNCCR pour la préparation du TURPE. Je retiens d'ailleurs aussi la proposition d'avoir peut-être des relations de travail plus régulières avec vos services. Nous sommes amenés à travailler ensemble de façon peut-être un petit peu trop épisodique. Ainsi, je comprends tout à fait ce point.

De nombreux évènements se sont produits depuis 2022. En 2022, la crise énergétique était à son paroxysme. Les prix du gaz avoisinaient les 300 ou 350 euros du MWh, et le marché de l'électricité atteignait les 1 000 euros du MWh. Heureusement, cette période de prix à des niveaux exceptionnellement élevés est derrière nous. Cela a été dit et cela sera redit par d'autres interlocuteurs : notre sécurité d'approvisionnement s'est renforcée :

- en gaz avec des importations importantes, notamment du GNL, et de nouveaux circuits gaziers qui permettent de répondre à nos besoins et de continuer à remplir les stockages, et qui nous donnent aussi un rôle de plaque tournante plus important qu'auparavant ;
- en électricité avec le retour de la production nucléaire à des niveaux plus élevés et une augmentation continue de notre production d'ENR.

Nos écarts de prix avec l'Allemagne et les prix du marché sont favorables. L'électricité sur le marché français, notamment dans les années qui viennent, est à un prix plus avantageux qu'en Allemagne qui est toujours notre référence. Nous ne sommes pas loin dans des prix de marché de l'univers des coûts de production. On peut d'ailleurs s'interroger sur la juste évaluation des coûts de production, en particulier de l'électricité nucléaire. Dans son rapport, la CRE évalue le coût de production du nucléaire autour de 60 euros, dans une hypothèse où EDF est préservée contre les risques de marché. En tout cas, les niveaux de prix sont alignés sur les prix de marché, et proches du coût de production du mixte français.

Nous ne subissons plus cette situation exceptionnelle avec des prix extrêmement élevés. Tout ceci se fait dans le cadre des marchés européens et je voudrais en profiter pour redire que nous bénéficions des marchés européens, en particulier d'électricité.

La France est certes une importatrice d'une cinquantaine de térawattheures par an actuellement. Elle a été importatrice nette une seule fois en 2022. Les interconnexions qui nous ont permis d'assurer la sécurité d'approvisionnement nous ont permis d'assurer cet équilibre entre l'offre et la demande à une période où nous étions tous inquiets. Ces interconnexions nous ont permis de répondre aux besoins français. Ces interconnexions fonctionnent couplées avec les marchés européens. C'est dans ce cadre qu'est notre avenir.

Je vais désormais évoquer nos grands enjeux communs, à commencer par les réseaux, puis les marchés.

Pour ce qui concerne les réseaux, nous avons mené en 2023 un important travail sur une vision à long terme des infrastructures gazières, travail que nous avons réalisé en liaison avec de grands opérateurs que sont GRT Gaz, Teréga, GRDF, Engie et Storengy. Cette étude montre deux choses. Nous sommes dans une tendance de baisse de la consommation de gaz, tout type de gaz confondus, ce qui est cohérent avec la stratégie nationale bas carbone. Toutefois, nous continuerons à avoir besoin des infrastructures à un niveau assez similaire que celles dont disposons à l'heure actuelle. Il en faudra peut-être un peu moins en 2040-2050, mais la réduction des infrastructures ne sera pas proportionnelle à la baisse de la consommation, parce que cette moindre consommation passera quand même par ces infrastructures, qui doivent être modernes, performantes, et qui doivent bénéficier des investissements qui leur permettront de continuer à répondre aux besoins. Nous avons donc un énorme enjeu de financement de ces infrastructures, rapporté une consommation plutôt orientée à la baisse et durablement orienté à la baisse. Cela a été tout l'enjeu de nos discussions sur les tarifs d'utilisation des réseaux de gaz naturel l'année dernière. Les discussions ont été étroites, parfois vives, avec les gestionnaires de réseau. Nous avons recherché deux objectifs, toujours un peu contradictoires : permettre à ces gestionnaires de financer leurs investissements pour aujourd'hui et pour l'avenir, et tirer au plus juste la facture pour le consommateur. Nous sommes parvenus à cette augmentation qui n'est pas totalement passée inaperçue. Je ne crois pas qu'un seul Français ignore qu'il y a eu une augmentation des tarifs d'utilisation du réseau de gaz, et que cette augmentation se traduit par une augmentation de facture. Néanmoins, cette augmentation de la facture ramène la facture de l'utilisateur final, du consommateur individuel, à peu près au niveau de janvier dernier. En effet, le prix de la molécule elle-même a baissé.

Dans ces tarifs, nous avons cherché à anticiper l'avenir, c'est-à-dire amortir au plus vite certains investissements, changer nos méthodes comptables pour permettre de financer au maximum au moment où il y a encore de la consommation. Il reste que nous avons besoin d'anticiper la suite. Nous allons donc lancer des travaux avec tous les gestionnaires de réseau, avec toutes les parties prenantes - et la FNCCR sera une partie prenante très importante avec les collectivités - pour réfléchir à moyen ou long terme à la manière d'aborder cette période de 2030-2040 et au-delà, afin de trouver les meilleurs modes de financement qui permettent de maintenir des réseaux dont nous avons besoin, sans peser au-delà du raisonnable chez les consommateurs. C'est là que les enjeux locaux sont absolument primordiaux. De fait, la réponse est très souvent locale.

Jusqu'à quand avons-nous besoin de telle boucle de gaz ? À quel moment avons-nous besoin d'une nouvelle boucle gaz, du fait de l'arrivée de la méthanisation, ce qui nécessite des raccordements ? À quel moment pouvons-nous regarder la superposition des réseaux, entre réseaux de gaz et réseaux de chaleur ? Comment avoir une stratégie multi-énergie à l'échelle locale ? Vous le savez bien mieux que nous, parce que c'est ce que vous faites au quotidien.

La CRE a la chance de réguler l'électricité et le gaz. Nous avons donc une vision sur ces deux énergies. Nous ne sommes pas compétents sur les réseaux de chaleur, c'est l'ADEME qui est votre interlocuteur sur le sujet. L'agrégation de tout cela, la logique cohérente à l'échelle d'un territoire et l'accompagnement efficient de chacun des réseaux, de chacun des modes de production, de consommation d'énergie, c'est votre domaine. Dans ces travaux, nous avons préservé l'avenir pour les tarifs du gaz entre 2024 et 2027. Nous avons encore une grande question devant nous et cette grande question, nous devons la travailler ensemble.

Et puis cette année, c'est l'année des tarifs de l'électricité. Le chantier du TURPE 7 est extrêmement important, car le changement de paradigme est complet, et très différent du gaz. Les investissements étaient relativement modérés, et s'orientaient plutôt sur le remplacement.

Désormais, il est nécessaire d'augmenter massivement nos investissements sur les réseaux d'électricité pour raccorder des ENR, pour raccorder l'éolien offshore, pour renforcer ce réseau et pour accompagner l'électrification du pays. Ce sont des dizaines de milliards d'euros d'investissements prévisionnels qui s'annoncent chez RTE, chez Enedis. Les travaux sont en cours également. Normalement, ces investissements devraient être supportés par une consommation d'électricité qui va s'accroître, ce qui devrait rendre le coût unitaire plus supportable. Néanmoins, il y a des questions de calendrier pour savoir à quel moment cette électrification se produit. Comment est-ce qu'on anticipe les investissements dans les réseaux ? Comment est-ce qu'on les lisse ? C'est tout le travail que nous menons en ce moment dans cette discussion sur le TURPE. Là aussi, vous êtes pleinement concernés. Les besoins de développement des réseaux sont en lien avec les ENR, pour lesquelles il faut un raccordement local. D'ailleurs, je voudrais saluer l'efficacité de l'action de nos grands gestionnaires de réseaux de gaz et d'électricité, en particulier RTE et Enedis. Enedis a fortement accéléré ses délais de raccordement des ENR (avec multiplication par trois du volume d'ENR raccordés). Ce n'est que le début d'une longue période.

Cela m'amène à la flexibilité, sujet qu'évoquait Xavier PINTAT en préambule. Face à un système qui est en croissance très forte, face à une production et une consommation qui ne sont pas linéaires dans la journée et dans l'année, les flexibilités sont absolument indispensables. Nous travaillons aux flexibilités de réseaux avec RTE et Enedis. Nous avons demandé aux deux opérateurs de travailler de façon extrêmement étroite ensemble. Ils le font déjà et je pense encore plus dans la période qui vient, pour voir comment les réseaux peuvent jouer ce rôle de flexibilité, pour adapter à chaque instant l'offre et la demande.

Je voudrais revenir sur le sujet du consommateur particulier, des heures pleines et des heures creuses. C'est un sujet qui est essentiel pour nous et sur lequel nous travaillons depuis six mois. Nous partageons le constat que les heures creuses ne sont pas toujours positionnées au bon moment aujourd'hui. Et nous rendrions un énorme service au système électrique si seulement les consommations en heures creuses au bon moment étaient plus importantes. Vous l'avez dit, il y a beaucoup de production solaire avec cette fameuse cloche solaire, en particulier, en été. Plus on arrive à mettre de la consommation face à ces heures de production pas chère, mieux c'est pour l'équilibre offre-demande, pour le dimensionnement des réseaux, pour le dimensionnement du parc de production, pour le portefeuille et pour la facture, car il s'agit d'heures de consommation peu chères, et in fine, mieux c'est pour le système. Nous avons engagé des travaux avec deux Directions complémentaires de la maison, qui travaillent ensemble de façon acharnée : la Direction des réseaux et la Direction des marchés.

Côté réseau, nous souhaitons regarder avec Enedis comment il peut être possible de déplacer le stock des heures pleines et des heures creuses chez les millions de Français (10 à 15 millions de foyers). D'une part, il faut parvenir à supprimer les vieilles heures creuses qui sont encore à des horaires qui n'ont plus beaucoup de sens (18h00, 19h00, 20h00, 21h00 et 12h00), qui sont des moments de consommation où celle-ci est importante. D'autre part, l'idée consiste à adapter les créneaux d'heures creuses, par exemple l'après-midi durant l'été. Cela suppose d'avoir un système où le schéma d'heures pleines et d'heures creuses d'été n'est pas le même que le schéma d'hiver. Ainsi, les heures creuses d'hiver pourraient se situer entre 23h00 et 7h00, tandis que les heures creuses d'été pourraient se situer entre 01h00 et 06h00, puis entre 14h00 et 17h00, ce qui serait bénéfique pour le consommateur. C'est agréable d'avoir des heures creuses en journée en été. Cela permettrait de mettre de la consommation en été, au moment où la production n'est pas chère. Nous sommes en train de travailler sur ce positionnement des heures creuses avec Enedis, en sachant que c'est une très lourde conduite de projet. En effet, cela nécessite des changements dans les habitudes de consommation des Françaises et des Français. Évidemment, cela ne se fera pas du jour au lendemain. Cela sera organisé et accompagné.

Le deuxième point porte sur le fait d'avoir des tarifs intéressants. C'est la deuxième dimension sur laquelle nous travaillons. Aujourd'hui, les mécanismes de calcul des tarifs réglementés de l'électricité font que, selon les années, nous subissons le fait que le tarif heures pleines et heures creuses est plus ou moins intéressant par rapport au tarif de base. Aujourd'hui, pour que le tarif heures pleines, heures creuses soit intéressant pour un consommateur, il faut que 30 % de sa consommation soit enregistré en heures creuses. Ce niveau est atteignable. Un chauffe-eau électrique et un peu de vigilance dans ses usages quotidiens permettent d'y arriver. Tous les consommateurs dans ce système sont gagnants. Avant la crise, à cause du mécanisme de calcul, ce ratio a pu atteindre 50 ou 60 %.

Auquel cas, il est beaucoup plus difficile d'être gagnant. En effet, si pour être gagnant, il faut avoir au moins 60 % de sa consommation en heures creuses, cela commence à devenir très critique. Notre objectif est donc de stabiliser le ratio dans une zone de 25 à 30 % pour être sûrs que le consommateur est gagnant.

Notre deuxième sujet, c'est « d'écarter la mâchoire ». L'idée est que le prix des heures creuses soit un peu plus bas et que le prix des heures pleines soit un peu plus haut pour que le tarif soit plus intéressant dès que le seuil est dépassé, et que chaque pour cent supplémentaire gagné en heures creuses rapporte vraiment plus que si l'écart entre le prix unitaire de l'heure creuse et de l'heure pleine est plus bas.

Nous menons ces travaux pour les tarifs réglementés 2025, justement pour garantir l'attractivité de ce tarif et positionner ce tarif à un moment bénéfique pour le système.

C'est un sujet majeur pour les flexibilités. Mais ça n'est pas le seul. Le stockage a été évoqué. Cela me permet de dire un mot pour les Outre-mer. Nous travaillons beaucoup avec les zones non interconnectées, donc avec la Corse et les Outre-mer. Nous relançons la réflexion sur les STEPS, le stockage long en Outre-mer, le stockage hydraulique. Ce sont aussi des éléments importants.

Je voulais vous dire enfin un mot sur le marché de détail et le marché de gros. Le sujet des réseaux m'a amené à vous parler de flexibilité, laquelle m'a conduite à vous parler des heures pleines, heures creuses et des tarifs réglementés. Sur les marchés en général, nous travaillons également à une réforme majeure qui est la fin du dispositif ARENH. Je pense qu'il n'est plus vraiment temps de s'interroger sur les avis des uns et des autres sur ce dispositif : l'ARENH se termine au 31 décembre 2025, après quoi nous passerons à un système tout marché. Notre objectif, dans ce système tout marché, est double. Le premier objectif de la CRE est de s'assurer, en tant que régulateur, en tant que gendarme, que ce système fonctionne et qu'il y a suffisamment de transparence, de liquidités, d'offres pour permettre à chaque acteur d'avoir accès à un approvisionnement et donc à chaque fournisseur de faire des offres. Le deuxième objectif est de favoriser l'émergence de contrats à moyen et long terme, parce que les contrats d'électricité à trois, quatre ans ou cinq ans, offrent une visibilité sur le prix. Plus les contrats sont de longue durée, plus ils rapprochent normalement d'un modèle de prix qui est proche des coûts de production. Les deux objectifs de la CRE sont ceux-là : assurer le bon fonctionnement d'un marché qui va prendre beaucoup plus de place. Aujourd'hui, un peu moins de la moitié des volumes d'électricité qui sont rachetés par des clients finaux passe par les marchés, puisque le reste passe directement par l'ARENH. Demain, la totalité des volumes passera par des marchés. C'est une évolution majeure et nous sommes là pour vérifier que cela se passera bien.

Sur le sujet des marchés de détail, nous avons cherché à accompagner les consommateurs pendant la crise et ensuite à tirer les leçons de cette crise. Les consommateurs ont été accompagnés à travers des guides et des aides à la contractualisation pour les PME, pour les collectivités, et pour les organismes HLM au plus fort de la crise. Pour ce qui concerne le fait de tirer des leçons pour la suite, cela fait six mois que nous travaillons sur des lignes directrices avec les fournisseurs pour voir comment un fournisseur présente une offre d'électricité, en particulier, au marché résidentiel. Nous nous sommes aperçus, pendant la crise, qu'une partie des fournisseurs n'avaient pas complètement joué leur rôle de conseil et de transparence vis-à-vis de leurs clients. Cela doit évoluer. C'est un travail que nous menons depuis longtemps, et qui s'achèvera en juillet par une délibération de la CRE sur ses lignes directrices. Nous attendons aussi une loi sur ce sujet pour encore pouvoir rendre ces lignes directrices opposables et donc clarifier la manière dont une offre d'électricité doit être présentée avant la signature du contrat, la manière dont le contrat doit fonctionner sur sa durée, et comment il prend fin. Ce travail est doublé avec un travail sur des obligations prudentielles. Quand un fournisseur d'électricité vend de l'électricité à prix fixe pour trois ans, ce serait intéressant de savoir s'il s'est couvert pour trois ans sur ses propres approvisionnements. C'est un travail que nous menons avec les fournisseurs pour renforcer la sécurité sur le marché.

Pour conclure, je voudrais redire que je sais à quel point - et la CRE sait à quel point - c'est vous qui êtes en première ligne pour toutes les installations d'énergies renouvelables territoriales, pour l'autoconsommation, pour le soutien au développement du véhicule électrique, pour les flexibilités, pour les changements d'usage. Le travail que nous menons au niveau national pour poser un cadre est simplement une base qui permet ensuite au projet d'exister et qui permet aussi d'emmener nos concitoyens vers des changements de pratiques.

Ce qui est assez frappant dans la période, c'est que nous aurons besoin que les consommateurs, que ce soient les particuliers, les collectivités, les entreprises, soient plus acteurs de leurs pratiques en matière énergétique. Cela fait forcément un peu peur. Auparavant, on regardait à peine la facture puisque cela ne changeait jamais. Tout allait bien. Désormais, les choses changent et deviennent plus compliquées, mais chacun a un rôle à jouer dans cette transition écologique et énergétique, au bénéfice de la sécurité d'approvisionnement, au bénéfice de la lutte contre le changement climatique, au bénéfice d'une facture plus maîtrisée. Cela se fera avec vous. Vous pouvez donc compter sur la CRE pour être un partenaire.

Je voudrais finir par une citation d'Antoine de SAINT-EXUPERY, qui disait à propos de l'avenir « *il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible* ». Ainsi, essayons de faire cela tous ensemble.

Jean-Michel LOBRY

Merci Madame la Présidente. Nous allons prendre deux questions.

Pascal CERVANTES

Directeur général de la SEM Energ'Isère

Bonjour Madame la Présidente, je dirige la SEM Energ'Isère à Grenoble. Ma question concerne la flexibilité sur les prix, au regard de l'effacement. Nous sommes confrontés à des prix négatifs par rapport aux années antérieures. À la moitié de l'année, nous en sommes déjà à 200 heures par an. Dans vos directions, la réflexion porte-t-elle sur la mise en place d'une zone tampon pour éviter de déconnecter les ENR dès que les prix deviennent négatifs ? Serait-il envisageable d'imaginer une flexibilité pour favoriser le déploiement des ENR et éviter de détruire les rentabilités prévisionnelles ?

Emmanuelle WARGON

Je partage votre constat : nous enregistrons beaucoup plus d'heures à prix négatif qu'avant, c'est même exponentiel. Nous avons engagé une réflexion sur le mécanisme de soutien et le prix négatif, à la fois au sein de la CRE, mais aussi en lien avec le Ministère qui définit les mécanismes de soutien. Lorsque nous aurons des idées et des propositions à mettre sur la table, nous les partagerons avec nos grands partenaires. Nous sommes plutôt au début de ce process. Je ne peux donc pas complètement vous répondre, mais effectivement, à partir du moment où les heures à prix négatif ne sont plus négligeables, nous devons nous redemander comment appréhender le sujet du point de vue du système, du point de vue des finances publiques et du point de vue des producteurs.

Jacques GAYRAL

Président du Syndicat départemental d'énergie du Tarn-et-Garonne, membre du bureau de la FNCCR

Bonjour Madame la Présidente, je suis Président du SDE 82. J'ai hier interpellé le président d'EDF sur la thématique des tarifs réglementés de vente. On voit que les prix du marché baissent. Dans son offre de marché, la CRE se place même en dessous de ces tarifs. J'aimerais connaître votre position étant donné que c'est la CRE qui fait des propositions tarifaires. Dans les territoires, il y a de grandes difficultés par rapport aux usagers, aux entreprises et aux collectivités. Quelle est votre position sur ces TRV ? Je vous remercie de m'avoir écouté.

Emmanuelle WARGON

Les tarifs réglementés de vente (TRV) sont une spécificité française. Ces tarifs s'adressent notamment aux particuliers qui gèrent leur facture d'énergie en « bon père de famille », c'est-à-dire qui ne cherchent pas forcément à optimiser leur facture à tout moment, mais qui veulent être sûrs que le prix facturé reflète la réalité du prix normal du système électrique. Ces TRV ont une spécificité : ils sont calculés sur les deux années précédentes. La question fondamentale consiste à savoir si c'est le bon ou le mauvais mode de calcul. À chaque fois que la CRE consulte sur les tarifs réglementés de vente, la moitié des répondants estiment que deux ans, c'est beaucoup trop long et qu'il faudrait être beaucoup plus réactifs, et beaucoup plus proches des prix du marché, et l'autre moitié des répondants estiment que deux ans, c'est le minimum et qu'il faudrait plus de temps pour que les tarifs réglementés ne soient pas trop volatiles. Toutes les associations de consommateurs, qui connaissent très bien ce sujet, défendent des tarifs réglementés avec un approvisionnement sur une période longue (au moins deux ans, voire plus).

Évidemment, dans la période actuelle, avec des évolutions de prix extraordinaires, les tarifs réglementés de 2022 sont bien en dessous des prix du marché de 2022, parce qu'ils étaient constitués de tarifs avant crise. Les TRV 2024 sont encore élevés par rapport au prix actuel parce qu'ils embarquent encore l'année 2022. Le premier message à adresser à nos concitoyens, c'est de regarder le marché, de faire jouer la concurrence sur le marché de l'électricité. La plupart des fournisseurs, EDF inclus, font des offres en dessous du tarif réglementé. Cela s'explique économiquement, et il est facile de changer de tarif. Tout ceci se recalera en février 2025. Les tarifs réglementés vont baisser puisqu'ils s'appuieront sur la moyenne des prix d'approvisionnement de 2023 et 2024. Si on estime qu'il faudrait les ajuster à la dernière minute, on perd l'esprit des tarifs réglementés qui est de donner une visibilité et une stabilité. Par ailleurs, ces tarifs réglementés sont à renégocier avec Bruxelles, puisque la période pour laquelle ils avaient été autorisés s'achève. L'une des raisons pour laquelle la Commission européenne les a acceptés, c'est précisément parce que ces TRV ne sont pas exactement le prix du marché, c'est une moyenne sur une période un peu plus longue. Cela apporte aux consommateurs quelque chose d'un peu différent de ce que rapportent les prix du marché.

Je pense que c'est une situation assez inédite et qui ne se reproduira pas avec cette ampleur. En effet, les prix n'ont jamais autant fluctué. Nous avons bon espoir que les prix se stabilisent à peu près dans la zone dans laquelle ils sont aujourd'hui. Dans cette période, tous les élus qui sont dans la salle peuvent dire à leurs concitoyens qu'ils ont la possibilité de changer et de revenir aux tarifs réglementés dans six mois ou dans un an. Quand on est un particulier, il est toujours possible de passer sans délai et sans frais une offre de marché vers le tarif réglementé ou l'inverse.

Jean-Michel LOBRY

Merci beaucoup, Madame la Présidente. La FNCCR sera à vos côtés pour travailler à la transformation énergétique. Merci pour vos informations sur les chantiers que mène la CRE sur les tarifs, les heures creuses et les heures pleines, et sur la transformation des réseaux.

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Patrice DIAZ

ÉNERGIE

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Jeudi 27 juin 2024 - 11h30

INVITÉ : GRDF
Intervention de Laurence POIRIER-DIETZ – Directrice générale GRDF

INTERVENANTS

Animation par Jean-Michel LOBRY

Xavier PINTAT
Président de la FNCCR

Laurence POIRIER-DIETZ
Directrice générale GRDF

Jean-Michel LOBRY

BONJOUR MADAME LA DIRECTRICE GÉNÉRALE. IL SERA QUESTION DANS CETTE ALLOCUTION, DE GAZ VERTS ET D'UNE FILIÈRE PLUS MATURE, EN NETTE PROGRESSION DEPUIS LE CONGRÈS DE RENNES. MADAME LAURENCE POIRIER-DIETZ NOUS REJOINT.

Xavier PINTAT

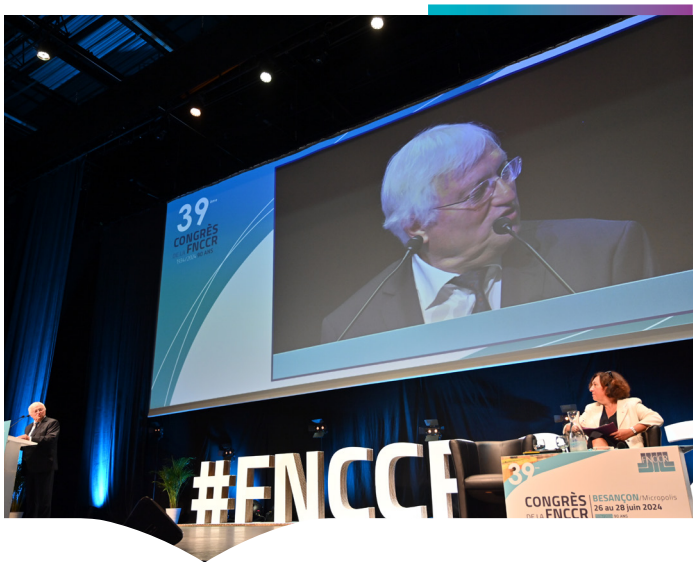

Madame la Directrice générale, c'est avec grand plaisir que nous vous accueillons à Besançon. Différents éléments, qui nourriront nos échanges, sont intervenus depuis le congrès de Rennes. Je pense en premier lieu au nouveau modèle national de contrat de concession, signé ensemble fin 2022, et décliné dans les territoires avec vos équipes. Un guide d'accompagnement visant à favoriser le renouvellement de ces contrats a été édité, nous dénombrons 180 contrats signés à ce jour, essentiellement des grands contrats, dont celui de la Gironde.

Pour privilégier le regroupement intercommunal, le nouveau modèle intègre une redevance incitative, liée au nombre de communes regroupées. Cette réponse semble adaptée pour mettre fin au morcellement des concessions, alors que près de 3 500 petites concessions sont encore dénombrées.

Notre modèle comprend une autre nouveauté significative : celle de la gouvernance partagée des investissements. Celle-ci répond à un souhait des élus de notre Fédération de mieux réorienter les investissements, en lien direct avec les communes dans le cadre de la transition énergétique.

Les premiers retours de terrain de cette méthode, nouvelle pour tous, sont positifs. J'espère que vos équipes partagent ce constat. Nos contrats de concessions intègrent également une nouvelle dynamique de pilotage, en laissant une place à des indicateurs de performance incités financièrement, ce qui est une première, et permet de répondre à notre souhait de régulation locale.

Enfin, nous avons intégré la transition énergétique, devenue pour tous une exigence vitale. Le gaz naturel et les énergies fossiles sont amenés à se réduire fortement dans nos mix énergétiques, nécessaires à la fois pour lutter contre le réchauffement climatique et pour garantir notre indépendance énergétique. La guerre déclarée par la Russie à l'Ukraine a démontré cette absolue nécessité. Certes, l'Europe a rapidement su réorienter les flux de gaz, mais notre approvisionnement est, à l'heure actuelle, toujours largement dépendant d'autres pays, d'où la nécessité de produire plus de gaz verts et renouvelables. GRDF, tout comme nos adhérents, en a pris la mesure.

J'observe que, de plus en plus de syndicats d'énergie et de collectivités, s'impliquent dans les unités de production de biogaz. Les résultats dépassent les objectifs nationaux, ce dont nous pouvons nous féliciter, même s'il convient de maintenir le cap. Dans une logique de circuit court, ce gaz peut être injecté dans le réseau ou utilisé sur place, dans des stations d'avitaillement par exemple. J'ai par ailleurs noté les efforts de communication réguliers, et souvent humoristiques, de GRDF pour promouvoir le biogaz. Je pense en particulier au clip publicitaire mettant en scène Jamel DEBBOUZE.

L'évolution réglementaire récente, à laquelle notre Fédération a contribué, a aussi ouvert la possibilité de recourir à l'autoconsommation collective pour le gaz. Il s'agit d'une avancée majeure, dont nous espérons qu'elle se traduira rapidement par des projets concrets, même si des questions demeurent sur le périmètre, pour la bonne mise en œuvre sur le terrain. Nous entendons bien l'adage selon lequel il ne s'agit pas d'interdire, mais de verdir le gaz.

Voici Madame la Directrice générale, les éléments que nous voulions porter à votre connaissance.

Merci beaucoup pour votre présence.

Jean-Michel LOBRY

Bienvenue Madame la Directrice générale, je vous invite à rejoindre le pupitre. Je note que le Président PINTAT invite Jamel DEBBOUZE au congrès de la FNCCR !

Laurence POIRIER-DIETZ

Monsieur le Président de la FNCCR, cher Xavier, Madame la Ministre et Présidente de la CRE, chère Emmanuelle, Mesdames et Messieurs les Présidents des Syndicats d'énergie, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. Je tiens tout d'abord à vous remercier, cher Xavier, de votre invitation. Je suis très heureuse de prendre la parole une nouvelle fois, après ma participation au congrès de Rennes.

Que de chemin parcouru depuis ce congrès de Rennes en 2022, année terrible pour l'énergie, où nous avons compris que plus rien ne serait comme avant. Deux ans plus tard, nous pouvons nous féliciter d'avoir 685 sites de méthanisation qui injectent du gaz renouvelable dans les réseaux publics de distribution. Cela représente une capacité de 12 térawattheures, soit l'équivalent de deux réacteurs nucléaires, et cela seulement en dix années.

Je suis en contact régulier avec mes collègues européens distributeurs de gaz, et je peux témoigner du fait que notre savoir-faire français est envié de toute l'Europe. Je suis intervenue en début de semaine auprès de l'Association Gaz des Distributeurs du Portugal, équivalent de France Gaz, dont les adhérents souhaitaient tout connaître de ce qui se pratique en France, qu'il s'agisse des tarifs, du droit à l'injection, des appels d'offres et de la façon dont, tous ensemble, les régulateurs, l'État, les opérateurs et les collectivités locales, nous avons su faire émerger cette filière. En Bourgogne Franche-Comté, 18 sites injectent dans les réseaux, et 25 sont en construction.

Le nouveau modèle de contrat de concessions était lancé officiellement lors du Congrès de Rennes en septembre 2022, et mis en place avec la FNCCR et France Urbaine. À ce jour, à notre décompte, plus de 200 autorités concédantes ont fait le choix de renouveler leur contrat sur ce modèle. Ce nouveau modèle de contrat, qui est très exigeant sur nos fondamentaux d'activité de concessionnaire, est également innovant, et nous permet de garantir toujours un niveau très élevé de sécurité, de fournir un service public de qualité aux usagers et d'accompagner les territoires vers la transition énergétique. Il s'agit même de l'élément essentiel de ce nouveau contrat. Ce contrat doit répondre à des objectifs concrets. Il doit être un outil souple, adaptable, répondant aux besoins de concertation exprimés par les collectivités. Puis, il doit permettre à tous les territoires de se projeter dans un avenir décarboné.

Oui, la décarbonation est l'enjeu essentiel qui nous rassemble et qui nous dépasse tous. Je ne suis pas la première à l'évoquer ce matin. Collectivités, distributeurs, citoyens : nous avons un rôle déterminant à jouer dans la décarbonation en France. Les échéances sont précises, et ont été rappelées par Xavier PIECHACZYK. Les émissions de gaz à effet de serre devront avoir diminué de 55 % en 2030, la France s'y est engagée dans le Fit for 55. Surtout, la France devra atteindre la neutralité carbone en 2050. Nous n'atteindrons pas ces résultats, ces engagements, ces objectifs, si nous n'accélérons pas la transition énergétique et le développement de toutes les EnR, dont les gaz verts, qui ont la capacité de décarboner aujourd'hui les 20 % de gaz fossiles présents dans le mix énergétique, lequel compte seulement 3% de gaz renouvelables.

La capacité à décarboner le gaz en 2050 est avérée, et s'accompagne bien sûr d'une baisse des consommations. Cependant, je le dis en toute sincérité devant vous ce matin, nous n'atteindrons aucun de ces objectifs si nous ne mettons pas fin aux débats incessants, et sans en finir avec l'éternel attentisme, de peur qu'une énergie réussisse sa transition. Tout ce qui se fait dès aujourd'hui en termes de décarbonation, chaque petit pas quotidien accompli dans tous les territoires, a beaucoup d'effet sur le dérèglement climatique.

Toute tonne de carbone évitée aujourd'hui est une tonne qui n'a pas d'effet sur le climat pendant des dizaines d'années.

Depuis de nombreuses années chez GRDF, nous portons une transition énergétique juste, pour tous, qui repose sur trois principes auxquels nous sommes particulièrement attachés :

- Tout d'abord, la sobriété énergétique avec la prise de conscience que l'action de tous est impérative pour réduire la consommation et qu'il faut continuer ;
- En second lieu, l'efficacité énergétique, ce qui passe par le déploiement de solutions performantes dans le bâtiment, dans l'industrie, mais aussi dans la mobilité, particulièrement la mobilité lourde avec le développement du bio-GNV. Comme vous et avec vous, nous continuerons à défendre et promouvoir ces solutions ;
- Enfin, verdir notre énergie en multipliant par cinq la production de gaz verts d'ici 2030, pour atteindre 60 % de gaz verts dans les réseaux, puis 100 % à l'horizon 2050.

À ceux tous ceux qui ne croient pas en la capacité de la filière gaz à atteindre ces objectifs, voici quelques réalisations de ces dix dernières années : 12 térawattheures produits, soit le double des objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), avec pour objectif de multiplier par cinq la capacité de production en six ans. Je vous invite également à lire les nombreux rapports sur les perspectives énergétiques françaises. Xavier PIECHACZYK mentionnait les perspectives de RTE. Emmanuelle WARGON a évoqué celles de la CRE. Mais, il existe aussi des études menées par l'ADEME et bien d'autres, qui ont confirmé la nécessité de conserver les réseaux gaz.

Par exemple, l'électricité produite un jour comme aujourd'hui par les EnR est trop importante, ce qui justifie que la France soit exportatrice à des prix très bas. Mais, la consommation est constituée de pics et de creux, et ce que nous avons en trop à cette période-là ne veut pas dire que ce soit suffisant pour l'hiver. Aussi, permettez-moi de reprendre les données enregistrées au 10 janvier 2024, une journée d'hiver classique, un peu fraiche et enneigée. RTE a en effet communiqué la puissance d'appel électrique qui atteignait, ce jour-là, 83,5 gigawattheures en électricité nucléaire, et une partie d'EnR. La puissance d'appel électrique tombait à 8 gigawattheures de cycle combiné gaz et un peu de charbon. Au même moment, la puissance développée par le système gazier atteignait 110 gigawattheures.

Clairement, il n'est pas question de bannir la chaudière au gaz, mais bien de verdir le gaz et de croire en la résilience du système. En hiver en particulier, à défaut de résilience du système, ce ne sont pas tant des sujets d'énergie, d'électricité, de gaz que la France devra régler, que la question de son PIB, de sa capacité à avoir des industriels, et évidemment à avoir des Français capables de subvenir à leurs factures d'énergie. C'est un enjeu majeur.

Depuis 2022, nous avons enfin compris que l'énergie est un enjeu essentiel et complexe, mais ce n'est pas une raison suffisante pour s'adonner à des raccourcis qui nous mèneraient dans de nombreuses difficultés. Les réseaux gaz sont disponibles et desservent aujourd'hui 80 % de la population. Ils ont un vrai pouvoir de résilience et amènent cette flexibilité dont nous avons déjà parlé ce matin.

Le potentiel actuel de gaz verts est de 320 térawattheures, et permet de couvrir l'ensemble des usages à 2050, et de décarboner l'ensemble des secteurs des bâtiments, industries et mobilités, comme déjà mentionné.

Il est parfois évoqué que le potentiel de biomasse serait insuffisant et qu'il a déjà été utilisé de nombreuses fois, ce qui est vrai, lorsque tous les types de biomasses sont mélangés. Le mot biomasse est un vocable large, dans lequel il peut être question du bois A, du bois B, des CSR et de la biomasse par fermentation. Or, il ne faut pas mélanger les biomasses forestières, les biomasses de fermentation, et les déchets, qui sont aujourd'hui l'essentiel des intrants de la méthanisation. Il est donc inutile de s'affoler : lorsque les déchets n'entraient pas dans les méthaniseurs, faute de déploiement en France de cette solution, soit ils restaient sur champs, soit de l'énergie était utilisée pour s'en débarrasser.

N'ayons aucune crainte, il n'est pas question ici de conflit d'usage. D'ici 2030, la méthanisation demeure le procédé le plus mature, efficace pour traiter de la biomasse agricole, décarboner l'agriculture et traiter tous nos déchets. La méthanisation est une véritable voie alternative et complémentaire au compostage pour les biodéchets des collectivités. À l'heure des grandes questions, comme celle consistant à savoir quelle énergie utiliser pour décarboner quel secteur, nous avons la chance d'avoir une filière de méthanisation installée, qui ne demande qu'à se développer et produire.

Alors, faisons le grand saut ensemble pour déployer massivement la méthanisation sur l'ensemble des territoires. C'est une réelle opportunité, qui crée une véritable économie circulaire avec un lien local entre la production et la consommation d'énergie, en créant des emplois supplémentaires dans les territoires et non délocalisables (10 000 aujourd'hui, mais 50 000 à horizon 2030 et 170 000 à horizon 2050).

La méthanisation est souvent évoquée pour parler des gaz verts, alors que différentes technologies nouvelles vont être implémentées, car selon que le territoire soit rural, urbain ou agricole, différentes technologies de production de gaz verts permettent de s'adapter à chaque configuration et d'exploiter les ressources locales. Les réseaux de gaz accueilleront ces nouveaux gaz verts.

Avec les industriels de l'eau et de son traitement en particulier, et les industriels des déchets et du bois, nous parviendrons à lancer de nouvelles filières de pyrogazéification et de gazéification hydrothermale pour en faire une réalité dans vos territoires et des voies complémentaires existantes aux filières de valorisation énergétique des déchets.

Il nous reste à lancer les expérimentations, dans un cadre réglementaire souple, qui permette aux acteurs de se tester. Il faut apporter un soutien financier et politique à ces filières. Nos voisins européens l'ont bien compris. En Allemagne, en Angleterre, en Espagne, en Suisse, en Italie, plusieurs projets industriels de pyrogazéification et de gazéification hydrothermale sont déjà en service, pour injecter du gaz vert dans les réseaux d'ici la fin d'année. À nous maintenant, en France, d'accélérer et de faire que la production de gaz verts à partir de ces nouvelles technologies soit aussi une réussite, comme l'est déjà la méthanisation.

L'électrification importante des usages est en cours et doit arriver, ce qui ne fait pas débat sur certains secteurs. Mais, en toute honnêteté et avec pragmatisme, l'avenir ne pourra pas être tout électrique. C'est pourquoi les réseaux gaz jouent un rôle majeur et sont d'ailleurs des alliés au développement de toutes les ENR. Nous l'avons démontré à l'appui de plusieurs expérimentations, nous pouvons accueillir la surproduction d'EnR électrique en la valorisant sous forme d'hydrogène, ou de méthane reconstitué dans nos réseaux. De même que ces technologies doivent progresser, il faut avancer pour expérimenter.

Je m'adresse donc à vous, élus, syndicats d'énergie, métropoles qui représentez les territoires et savez les faire vivre au quotidien, vous disposez de la connaissance locale et de la maîtrise des potentiels, vous qui possédez les réseaux de gaz, d'électricité, de chaleur renouvelable, c'est à votre niveau que se font les choix énergétiques d'aujourd'hui et de demain.

Vous n'êtes pas seuls, et pourrez toujours compter sur les gaz verts, la filière des gaz et GRDF pour vous accompagner. C'est ensemble que nous pourrons multiplier par cinq la production d'ici 2030. Nous avons un peu plus de six ans pour y arriver. C'est une ambition très réaliste, car les producteurs sont là et ne demandent qu'à développer leurs installations. Un grand nombre de producteurs nous sollicitent pour des études de raccordement, et beaucoup d'autres attendent de voir les évolutions en particulier sur les mécanismes de CPB.

Les acteurs de pyrogazéification et de la gazéification sont prêts à expérimenter. Le premier appel à manifestation d'intérêt a dénombré 49 projets en France, dont une dizaine sont prêts à démarrer. Il nous appartient de les faire vivre.

Nous, qui représentons la filière gaz, nous préparons aussi l'arrivée des gaz verts, qui nécessite 22 000 kilomètres de réseaux pour raccorder les unités de bio méthane, et pour construire les 200 stations de rebours attendues.

Je tiens à saluer la délibération de la Commission de régulation de l'énergie sur les activités de GRDF, qui pérennise nos investissements dans le développement des gaz verts, et qui nous permettra d'être au rendez-vous en 2030.

Décarboner en France nécessite des efforts de tous et de chacun, et, comme l'évoquait Emmanuelle WARGON, Présidente de la CRE dans son propos, GRDF ne fait pas exception. C'est pour cela que nous sommes engagés avec notre nouveau projet d'entreprise « Mission décarbonation », en ligne avec les accords de Paris, à décarboner. Dans cette optique, nous devons gagner en performance. Le prix du gaz qui augmentera le 1er juillet 2024 tient aussi compte d'une augmentation du tarif des réseaux. Cette augmentation est aussi le reflet du coût d'exploitation et de maintenance, et de l'effort de rattrapage de la période tarifaire précédente, celle-ci ayant fait face à une période de crise entre le prix de l'énergie et l'inflation.

Dans notre projet d'entreprise, nous avons décidé de diviser par deux nos propres émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, de multiplier par cinq toute la production des gaz verts, et de l'accompagner.

Pour terminer, GRDF sera le premier acteur de cette filière à vos côtés. Le principal, dans une filière qui n'en est plus au stade de l'émergence, mais qui est bien une filière solide, c'est d'avoir un cadre clair et constant, et évidemment le soutien via les tarifs aux Certificats de production biogaz (CPB) dont la publication des décrets est encore attendue. C'est un élément important pour avoir la capacité de réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés.

Je vous remercie de votre invitation et de votre écoute. Je vous assure que toutes les équipes de GRDF sont à la manœuvre, à vos côtés, et présentes sur les territoires au bénéfice de cette transition juste et réaliste. Je vous remercie.

Jean-Michel LOBRY

Merci Madame la Directrice générale. Une transition juste et réaliste, avec sobriété, efficacité et verdissement. Nous avons le temps de prendre une ou deux questions.

Yves SIMON

Président du Syndicat d'énergie de l'Allier,
Vice-président de la FNCCR

Merci pour votre exposé et votre optimisme, ce qui ne fut pas toujours le cas chez GRDF vis-à-vis du biogaz. Il est important d'insister sur deux points : le biogaz tourne 24 heures sur 24, et le gaz se stocke. Le Syndicat d'énergie de l'Allier accorde aux projets agricoles une avance remboursable sur sept ans, à la condition que les installations ainsi créées se visitent. Aussi, quand j'interroge les producteurs propriétaires de méthaniseurs de mon département, je leur demande s'ils ont moins d'animaux et moins de production céréalière qu'avant, et ils répondent sans hésiter qu'ils élèvent autant d'animaux, voire plus, et produisent autant de céréales. Le déploiement du biogaz n'impacte donc en rien la souveraineté alimentaire. En revanche, force est de constater que dans nos zones d'élevage, la consommation de viande rouge diminue. Le revenu des éleveurs s'articule autour des énergies nouvelles, du prix et de primes. Je vous remercie.

Laurence POIRIER-DIETZ

Je vous remercie de ces propos. L'agriculture, comme tous les autres secteurs a aussi besoin de se décarboner. Dans le secteur agricole, les deux grands sujets majeurs sont les effluents d'élevage et les fertilisants chimiques. En réalité, la méthanisation répond à ces deux contraintes. Le méthaniseur produit du biogaz qui devient biométhane quand il est injecté, du digestat qui évite aux agriculteurs d'utiliser du fertilisant chimique, et les effluents d'élevage sont un des intrants principaux. De plus, le CO_2 biogénique est le troisième produit de la méthanisation, dont l'économie va se développer avec des boucles courtes vers l'agroalimentaire. Le CO_2 biogénique est utilisé dans les sodas, les bières et autres produits agroalimentaires. Merci à vous.

Jean-Michel LOBRY

Merci pour votre intervention et vos propositions. Continuez à travailler sur ce contrat que vous avez coconstruit, et qui produit des effets très positifs.

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Patrice DIAZ

CYCLE DE L'EAU

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

COMPTES RENDUS DES TABLES RONDES

TR 3 - Gouvernance et gestion locale de l'eau

TR 4 - Face aux métabolites de pesticides, reconquérir ou traiter : quelle stratégie ?

TR 10 - Financement, tarification, fiscalité : quel prix pour l'eau ?

TR 14 - Quels services publics de l'eau et de l'assainissement en zone rurale ?

TR 16 - Entre attentes et contraintes, comment repenser l'aménagement du territoire ?

TR 20 - Comment intégrer les enjeux de performance dans les contrats de DSP ?

SERVICES PUBLICS LOCAUX DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES E-COMMUNICATIONS

CYCLE DE L'EAU

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Table ronde 3 - Mercredi 26 juin 2024 - 10h45

GOUVERNANCE ET GESTION LOCALE DE L'EAU

INTERVENANTS

Animation par Hélène HERZOG-STASI

Bruno FOREL
Président du Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A), Président de la Communauté de communes des Quatre Rivières, Président de l'Association nationale des élus de bassin (ANEB), membre du Comité de bassin Rhône-Méditerranée et du Conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

Patrick LAIGNEAU
Consultant et chercheur en gestion concertée de l'eau

Yves REGOURD
Président du Syndicat mixte des eaux Lévézou Ségala, Président de l'Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) du Bassin du Viaur, Président de la Commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) de Viaur, membre du Comité de bassin et du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Hélène HERZOG-STASI

Bonjour. Je vous propose d'ouvrir cette table ronde, consacrée au modèle français de gouvernance et gestion locale de l'eau. Comme vous le savez, des déclarations ministérielles récentes sont venues questionner ce modèle[1], provoquant l'inquiétude de certains responsables des services publics d'eau et d'assainissement.

Je vous propose de rappeler les principes de ce modèle de gouvernance, institué par des lois successives depuis les années 1960. Sa spécificité tient à son organisation par grands bassins hydrographiques, structurée à l'aide de différents outils de planification tels que les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). La richesse du modèle repose sur les comités de bassin et les commissions locales de l'eau, véritables « parlements de l'eau » à l'échelle locale. Ce sont autant d'instances de dialogue et de concertation au sein des territoires.

Ce modèle, s'il a traversé les décennies, n'est pas définitivement figé. Les crises et défis multiples que nous traversons nous amènent à interroger ce modèle de gouvernance.

1 - Le Ministre de l'Agriculture a exprimé, le 29 mars 2024 au Congrès de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), son souhait de changer la gouvernance des agences de l'eau (« La FNSEA se félicite d'imposer sa vision de l'agriculture au gouvernement », Le Monde, 29 mars 2024)

Hélène HERZOG-STASI

*Nous débattrons de ces sujets avec nos trois intervenants. **Patrick LAIGNEAU**, vous êtes consultant et chercheur indépendant en gestion concertée de l'eau.*

***Yves REGOURD**, vous êtes Président du Syndicat mixte des eaux du Lévézou Ségala, Président de l'EPAGE du Bassin du Viaur et Président de la CLE du SAGE du Viaur. Vous êtes également membre du Comité de bassin et du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Je précise que vous êtes aussi agriculteur, maire et élu local.*

*Enfin, **Bruno FOREL**, vous êtes Président du SM3A, établissement public territorial de bassin (EPTB) de l'Arve. Vous êtes également Président de la Communauté de communes des Quatre Rivières. Vous présidez aussi l'ANEB (Association nationale des élus de bassin) et vous siégez au Comité de bassin Rhône-Méditerranée et au Conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.*

Hélène HERZOG-STASI

POUR COMMENCER, J'AIMERAIS CONNAÎTRE LA RÉACTION DE NOS DEUX INTERVENANTS EXERÇANT UN MANDAT D'ÉLU AUX RÉCENTES DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES : CES PROPOS VOUS ONT-ILS INQUIÉTÉ ?

Bruno FOREL

Bonjour à tous. Je ne fais pas partie des personnes inquiètes du changement. Je considère qu'il est toujours intéressant de se questionner sur nos pratiques. Face aux difficultés que nous rencontrons vis-à-vis de la ressource en eau, il ne me paraît pas déplacé de nous interroger sur nos manières de travailler. Il reste à savoir de quelle nature sont les changements envisagés, et en quoi ils consistent.

Hélène HERZOG-STASI

EN L'OCCURRENCE, CES DÉCLARATIONS ÉTAIENT QUELQUE PEU RADICALES.

Bruno FOREL

Je ne suis pas amateur de radicalité, mais j'estime qu'il est grand temps d'engager un débat sur les questions de l'eau et de trouver de nouveaux outils.

Yves REGOURD

Si je suis ouvert à toutes les évolutions concertées, je suis un fervent défenseur du principe « L'eau paie l'eau ». Je siège au Comité de bassin Adour-Garonne depuis 2014. J'ai donc vécu les prélèvements de l'État sur la trésorerie et les disponibilités financières des agences de l'eau. Je reste donc très prudent envers ces déclarations ministérielles.

En outre, notre territoire travaille actuellement à l'élaboration du 12ème programme pour l'agence de l'eau. Dans ce cadre, nous réfléchissons au montant des redevances pour les utilisateurs de l'eau.

Le Président de la République a eu le mérite d'annoncer un plan assorti d'un calendrier. Pour ma part, je demeure convaincu que les redevances prélevées chez les utilisateurs doivent servir à alimenter toutes les politiques des agences de l'eau.

Les épisodes climatiques de 2022 et 2023 nous ont amenés à nous interroger sur l'approvisionnement en eau d'une partie de nos concitoyens. Nous devons rester vigilants et continuer à travailler pour approvisionner en eau tous les habitants. Je réaffirme mon attachement au fait que **les recettes de l'eau doivent être utilisées pour financer l'eau**.

Hélène HERZOG-STASI

JE VOUS PROPOSE DE DRESSER UN ÉTAT DES LIEUX DE LA SITUATION EXISTANTE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE ET DE GESTION DE L'EAU. NOUS POURRONS ENSUITE ÉCHANGER SUR LES ÉVOLUTIONS À OPÉRER.
PATRICK LAIGNEAU, POUVEZ-VOUS NOUS EXPOSER VOTRE PARCOURS ?

Patrick LAIGNEAU

Bonjour à toutes et tous. J'ai commencé ma carrière à l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Je rappelle qu'en 1998 déjà, le rôle des agences de l'eau avait été remis en cause. Pour tenter de comprendre cette mise en cause, j'ai entrepris des études complémentaires de socio-anthropologie au Brésil, grande référence en termes de démocratie participative.

Hélène HERZOG-STASI

VOUS AVEZ D'AILLEURS FAIT VOTRE THÈSE AUPRÈS DE BERNARD BARRAQUE.

Patrick LAIGNEAU

C'est cela. Ma thèse était consacrée à l'histoire des agences de l'eau françaises.

Hélène HERZOG-STASI

POUVEZ-VOUS NOUS RAPPELER LES PRINCIPES DE GESTION DE L'EAU EN FRANCE, ET LA LOGIQUE PRÉSIDANT À CETTE ORGANISATION ?

Patrick LAIGNEAU

Tout comme Bernard BARRAQUE, je considère que l'eau relève des communs. Diverses expériences à travers le monde ont montré que la gestion des communs fonctionne bien lorsqu'elle est prise en charge par les usagers directement concernés. La loi de 1964 constitue le fondement de la politique actuelle de l'eau. En France, le Comité de bassin exerce un rôle essentiel en tant qu'organe de regroupement de la communauté partageant la ressource en eau. Dans la conception des communs, l'autorité supérieure - à savoir l'État - a pour mission d'aider et de soutenir les décisions locales.

Hélène HERZOG-STASI

LE MODÈLE FRANÇAIS A-T-IL ÉTÉ DUPLIQUÉ DANS D'AUTRES PAYS ?

Patrick LAIGNEAU

Certainement. L'expérience française a été une source d'inspiration majeure pour le Brésil. Ce modèle a donc été adapté au contexte brésilien. De nombreux Brésiliens m'ont d'ailleurs fait part de leur surprise en apprenant que les réunions des Comités de bassin n'étaient pas publiques ni retransmises en direct sur YouTube. Il faut savoir qu'au Brésil, les redevances servent essentiellement à financer la planification, mais pas les investissements, comme c'est le cas en France.

Hélène HERZOG-STASI

À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE, D'AUTRES PAYS ONT-ILS REPRIS LES FONDEMENTS DU MODÈLE FRANÇAIS ?

Patrick LAIGNEAU

Avec la directive-cadre sur l'eau, instaurée en 2000, le principe de gestion par bassin a été élargi à l'ensemble des pays européens. La répartition des coûts, selon la logique de pollueur payeur, est aussi inscrite dans cette directive-cadre et devrait être appliquée à l'ensemble des pays européens.

Hélène HERZOG-STASI

LE MODÈLE FRANÇAIS A PU ÊTRE DÉVOYÉ À CERTAINS ÉGARDS. POUVEZ-VOUS RETRACER SON ÉVOLUTION ?

Patrick LAIGNEAU

En 1975, les agences de l'eau et les comités de bassin existaient depuis 7 ans. À partir de cette date, les redevances ont cessé d'être payées par les communes et ont été répercutées sur les usagers domestiques. Or, les usagers domestiques ne sont pas représentés directement dans les Comités de bassin. Ce fait explique qu'une cinquantaine d'années plus tard, la part des redevances supportée par ces usagers soit plus élevée.

Hélène HERZOG-STASI

LA PART PAYÉE PAR LES USAGERS DOMESTIQUES REPRÉSENTE 80 % DU MONTANT TOTAL DE LA CONTRIBUTION.

Patrick LAIGNEAU

En effet. Mais les usagers domestiques sont aussi les premiers bénéficiaires des investissements.

Hélène HERZOG-STASI

LA DÉCISION PRISE PAR L'ÉTAT D'OPÉRER DES PRÉLÈVEMENTS SUR LES AGENCES DE L'EAU CONSTITUE UN AUTRE VIRAGE IMPORTANT.

Patrick LAIGNEAU

Oui. Il ne faut pas oublier que la loi de 1992 a placé la préservation des milieux naturels au cœur des politiques publiques. Elle a également introduit les SAGE, qui représentent l'échelle des sous-bassins. Cette mesure a contribué à faire évoluer le modèle.

À partir de 2006, avec la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, l'État a abandonné le modèle de gestion par les communs. De manière surplombante et autoritaire, il a décidé de réaffecter une partie des ressources selon la logique pollueur payeur. Dès lors, les acteurs locaux ont perdu une partie de leurs responsabilités et de leur pouvoir de décision.

Hélène HERZOG-STASI

CES RESSOURCES SONT-ELLES RÉAFFECTÉES AU GRAND CYCLE DE L'EAU ET À DES ENJEUX DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ?

Patrick LAIGNEAU

Ces ressources sont en grande partie réattribuées à l'Office français de la biodiversité (OFB), mais aussi redirigées vers différents postes du budget de l'État, sans aucun rapport avec l'eau.

Hélène HERZOG-STASI

LES COMMUNES VONT BIENTÔT DEVOIR PAYER DES REDEVANCES AUX AGENCES DE L'EAU. CETTE DÉMARCHE VOUS PARAÎT-ELLE JUDICIEUSE ?

Patrick LAIGNEAU

D'un point de vue historique, cette disposition rétablit les fondements de la gestion de l'eau. À l'origine, la commune était en charge de la redevance sur la pollution domestique. Les usagers n'ont pas le pouvoir d'influer individuellement sur la qualité du réseau d'eau potable ou sur la station d'épuration. C'est bien le gestionnaire des services d'eau et d'assainissement qui détient cette capacité. À cet égard, la redevance doit être considérée comme un signal incitatif. En outre, dès lors qu'elles s'acquitteront d'une redevance, les collectivités ne seront plus seulement gestionnaires. Elles seront donc mieux placées pour peser dans les comités de bassin et défendre leurs intérêts.

Hélène HERZOG-STASI

BRUNO FOREL, VOUS ÊTES À LA TÊTE D'UN EPTB, QUI S'ÉTEND ENTRE CHAMONIX ET GENÈVE. VOUS ÊTES AUSSI PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE BASSIN. SELON VOUS, LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE EST-IL UNE ÉCHELLE INTELLIGENTE POUR LA GESTION DE L'EAU ?

Bruno FOREL

J'en suis absolument convaincu. Je rappellerai que le découpage des organisations administratives n'est pas tout à fait aligné sur celui des grands bassins versants. Pour autant, les spécificités du bassin versant doivent impérativement être prises en compte pour connaître le réseau d'eau. Il faut donc travailler par sous-bassin versant.

Le mot « intelligence » signifie « capacité à comprendre et à s'adapter ». En ce sens, le bassin hydrographique peut être considéré comme une échelle intelligente pour mieux appréhender la ressource en eau.

Pour vivre en bonne intelligence avec cette ressource primordiale, il nous faut d'abord comprendre comment elle nous entoure et quel est son fonctionnement.

Pendant longtemps, l'eau fut une ressource quasiment inépuisable, accessible à tous. À partir des années 1960, la France a engagé une réflexion sur la gestion de l'eau, mais la ressource était encore perçue comme abondante. Aujourd'hui, le cycle autant que la quantité d'eau sont perturbés. Il est donc fondamental de reprendre le travail amorcé sur ce sujet.

Hélène HERZOG-STASI

L'INTELLIGENCE IMPLIQUE AUSSI DE RECONNAÎTRE SES LIMITES. D'APRÈS VOUS, QUELS SERAIENT LES DYSFONCTIONNEMENTS DU MODÈLE DE GOUVERNANCE DE L'EAU ?

Bruno FOREL

Une limite du modèle tient au fait que l'organisation démocratique et politique de notre pays ne s'est pas fondée sur nos ressources essentielles, notamment l'eau. Dans cette configuration, la difficulté consiste à permettre l'accès de tous à la ressource – un sujet éminemment démocratique – alors qu'une autre organisation démocratique applique une autre grille territoriale. En tant qu'élus locaux et citoyens, nous devons nous emparer de cette question.

Hélène HERZOG-STASI

LE BASSIN VERSANT EST-IL LA SEULE APPROCHE POSSIBLE, OU D'AUTRES LOGIQUES DE PÉRIMÈTRE PEUVENT-ELLES S'AVÉRER PLUS ADAPTÉES DANS DES TERRITOIRES DIFFÉRENTS ?

Bruno FOREL

Je constate que la communauté scientifique n'est pas très favorable à la distinction entre petit et grand cycle de l'eau. Pourtant, cette délimitation présente des vertus. **Il va de soi qu'un syndicat en charge de l'adduction d'eau doit tenir compte des périmètres administratifs, et ses préoccupations ne coïncident pas complètement avec celles relatives au bassin hydrographique. À titre personnel, je suis très favorable à la gestion de l'eau potable, la distribution et l'assainissement à des échelles plus larges que celles que nous avons connues jusqu'à présent.** Je pense par exemple à la communauté de communes. Les évolutions légales devraient contribuer à généraliser cette approche. D'autres échelles sont envisageables.

Hélène HERZOG-STASI

BRUNO FOREL, VOUS ÊTES ÉGALEMENT FAVORABLE À LA STRUCTURATION DU TERRITOIRE EN EPTB. POUR QUELLES RAISONS CETTE POSITION NE FAIT-ELLE PAS L'UNANIMITÉ ?

Bruno FOREL

La loi de 1964 a mis en avant l'importance des grands bassins hydrographiques, et la loi de 1992 a abouti à la création des SAGE. Un EPTB est un support d'ingénierie, d'intelligence collective et de planification. Au-delà de la rédaction du SAGE, il fournit un appui précieux à la commune et à la communauté de communes.

Bruno FOREL

Il ne me paraît pas opportun de créer un EPTB qui s'accaparerait toutes les maîtrises d'ouvrage. Cette structure n'a pas vocation à supplanter les EPAGE ou les syndicats de rivière. En revanche, à l'échelle d'un bassin hydrographique, l'EPTB peut aider à coordonner les actions sur les deux affluents d'un même fleuve.

Le plan Eau prévoit le déploiement de CLE sur l'ensemble du territoire national. Les EPTB devraient offrir à tous les acteurs un lieu adapté pour construire une politique de l'eau cohérente et collective.

Hélène HERZOG-STASI

À CÔTÉ DES EPTB, LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI) PEUVENT AUSSI JOUER UN RÔLE IMPORTANT EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

Bruno FOREL

Je suis Président d'un EPCI, et membre heureux d'un EPTB. Ce n'est pas parce que je réfléchis avec d'autres collègues à une gestion de l'eau à plus large échelle que je me trouve dépossédé de mon libre arbitre. L'EPTB n'est pas un espace cloisonnant, bien au contraire : c'est un lieu d'ingénierie dont nous devons nous saisir.

L'arc méditerranéen est confronté à des défis colossaux autour de l'eau. Le permafrost disparaît, et des pans de roche s'effondrent. Sans être catastrophiste, il faut se montrer sérieux et miser sur l'intelligence collective. En tant que citoyens unis, nous sommes plus forts et nous allons plus loin qu'en agissant seuls. L'EPTB favorise cet élan.

Hélène HERZOG-STASI

YVES REGOURD, VOTRE TERRITOIRE EST À CHEVAL SUR LES DÉPARTEMENTS DE L'AVEYRON, DU TARN ET DU TARN-ET-GARONNE. QUELLE EST, D'APRÈS VOUS, LA PERTINENCE D'UNE GESTION PAR GRAND BASSIN ?

Yves REGOURD

Ce mode de gestion permet à l'ensemble des acteurs du territoire de se retrouver dans des CLE ou dans d'autres structures pour réfléchir aux problèmes touchant aux volets qualitatif et quantitatif de la ressource en eau.

Yves REGOURD

À compter du 1er janvier 2026, la compétence en assainissement collectif sera transférée aux communautés de communes. Je pense que les territoires ruraux doivent eux aussi réfléchir à porter la compétence assainissement à une échelle plus large que celle de la communauté de communes. Les services de l'État ne cessent de confier aux EPCI de nouvelles compétences, dont la dernière en date est la politique de publicité. Or, les EPCI ont déjà beaucoup de mal à trouver les ressources nécessaires pour exercer l'ensemble de leurs compétences – d'autant plus que les dotations sont orientées à la baisse.

Hélène HERZOG-STASI

CELA SIGNIFIE-T-IL QU'À TERME, LES EPCI RISQUENT D'ÊTRE TROP PETITS POUR ASSUMER TOUTES CES COMPÉTENCES ?

Yves REGOURD

Nous avons connu plusieurs évolutions des schémas départementaux de coopération intercommunale. Certaines communautés de communes de plus de 5 000 habitants sont parvenues à se maintenir, mais les dernières dispositions légales entraîneront très certainement de nouveaux regroupements.

J'invite mes collègues à commencer à réfléchir à un rapprochement avec une autre communauté de communes pour conclure un accord rapidement, plutôt que de se voir imposer un regroupement par la préfecture de leur département.

J'ai la chance de présider un syndicat d'eau potable et un syndicat de rivière sur le même territoire. Au sein de notre EPAGE, nous avons décidé d'intégrer l'ensemble des syndicats préleveurs d'eau potable de notre bassin. Ces acteurs se sont constitués en association à l'échelle du bassin Adour Garonne.

À l'Agence de l'eau, ma mission consiste à mener les travaux nécessaires pour créer un EPTB à l'échelle du bassin. Je partage les propos de Bruno FOREL au sujet du rôle de l'EPTB, qui est à la fois un support d'ingénierie et une instance politique. Je considère toutefois que les EPAGE et les syndicats de bassin détiennent un rôle de premier plan, car ce sont eux qui diligentent les travaux d'entretien.

Il faut savoir que l'étiage de la Garonne est assuré par les retenues d'eau du Massif Central. Les territoires concernés se sont organisés en associations : l'Association des syndicats de rivière, d'une part, et l'Association des départements, d'autre part. Le rapprochement de ces deux structures se traduira par la création d'un EPTB, qui aura pour tâche d'accompagner les politiques globales sur les cours d'eau et sur la protection de la ressource.

Hélène HERZOG-STASI

À L'ÉCHELLE DE VOTRE TERRITOIRE, DES EFFORTS DE STRUCTURATION SUPPLÉMENTAIRES VOUS PARAISSENT-ILS NÉCESSAIRES ?

Yves REGOURD

Je ne le crois pas. Notre territoire est couvert par une dizaine de syndicats de rivières. La mise en place d'un EPTB dans les années à venir était, à mon sens, le principal projet à mener. Je suis d'accord avec l'idée selon laquelle l'organisation administrative ne recoupe pas nécessairement celle du bassin. Pour autant, il est essentiel qu'une communauté de communes partagée entre plusieurs bassins versants soit animée par des élus qui se sentent concernés par la question de l'eau.

Yves REGOURD

De ce point de vue, les syndicats de bassin et les EPTB me semblent être une échelle pertinente.

Hélène HERZOG-STASI

FACE AUX CRISES QUI SE PROFILENT, QUELLES SONT LES ÉVOLUTIONS QUE VOUS APPELEZ DE VOS VŒUX ? JE PENSE PAR EXEMPLE À DES MESURES VISANT À RENFORCER L'ÉQUITÉ ET LA CONCERTATION ENTRE LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'USAGERS.

Patrick LAIGNEAU

Bruno FOREL a parlé du rôle d'ensemblier des EPTB et de la coordination entre les équipes. En effet, des ressources humaines sont nécessaires pour faire circuler l'information entre les collectivités, définir les projets et discuter avec les échelons administratifs sur les plans d'occupation des sols. Il convient aussi de financer des études sur les bassins versants. Or, les EPTB demeurent très dépendants des sources de financement extérieures. J'ajoute qu'à l'échelle des grands bassins, la pérennité financière du système pose beaucoup de questions.

Patrick LAIGNEAU

Je constate qu'il est toujours plus facile de parvenir à un accord à l'échelle d'un territoire. Ainsi, dans l'agriculture, des consensus ont pu être trouvés pour accroître la redevance sur les pesticides. Malheureusement, ces initiatives ont été supprimées au niveau national. Il s'agit de redonner du pouvoir et des marges de manœuvre financières aux EPTB.

Yves REGOURD

Il est vrai qu'une entente avait été trouvée cet automne entre les comités de bassin pour fixer un montant de redevance équilibré. J'appelle le ministère à nous laisser travailler paisiblement et sereinement. En tant qu'élus dans les comités de bassin, nous sommes parfaitement capables de prendre nos responsabilités. Je déplore qu'elles nous aient été retirées aussi brusquement.

Hélène HERZOG-STASI

BRUNO FOREL, QUE PENSEZ-VOUS DE LA TENDANCE ACTUELLE, QUI RÉPERCUTE LE FINANCEMENT DU GRAND CYCLE DE L'EAU SUR LE PETIT CYCLE ?

Bruno FOREL

J'espère vivement que les bouleversements politiques que nous traversons ne remettront pas en question toutes les avancées accomplies dans ces domaines. La création des CLE sur l'ensemble du territoire est une étape déterminante.

Hélène HERZOG-STASI

QUELS SONT LES FREINS À CETTE DYNAMIQUE ?

Bruno FOREL

L'échelle locale implique beaucoup de labeur. Un élu local est membre d'une communauté de communes et siège dans plusieurs syndicats. Il lui est difficile de gérer l'ensemble de ses attributions. Il faut donc qu'il se sente motivé par la création d'une CLE et assuré de pouvoir peser sur l'avenir de son territoire au sein de cette structure. Ce travail a été mené dans tous les secteurs confrontés à des problèmes prégnants, mais reste à lancer dans les autres territoires. Je souhaite que les EPTB se développent pour apporter des réponses opérationnelles à ces besoins de concertation, en réunissant les consommateurs, les agriculteurs, les industriels, etc. Ce modèle peut s'appliquer à toutes les échelles. Par ailleurs, la loi GEMAPI a apporté une solution de financement aux syndicats en charge des compétences visées, mais elle exclut bon nombre d'études.

Hélène HERZOG-STASI

JE REVIENS SUR MA QUESTION PRÉCÉDENTE. VOUS SEMBLE-T-IL LOGIQUE QUE LE GRAND CYCLE DE L'EAU SOIT FINANCÉ PAR LE PETIT ?

Bruno FOREL

Le grand cycle de l'eau a une dimension très transversale. Il touche à l'agriculture, à l'aménagement du territoire, à la gestion du paysage et à d'autres domaines. Le mécanisme de financement pourrait tenir compte des services écologiques rendus, mais nous n'avons pas encore engagé de réflexion sur ce sujet. Pourtant, l'ANEB demande de longue date l'ouverture d'un groupe de travail sur ce champ d'investigation.

Hélène HERZOG-STASI

PATRICK LAIGNEAU, YVES REGOURD, QUELLE EST VOTRE POSITION SUR CE SUJET ?

Patrick LAIGNEAU

Nous avons tous un intérêt direct à préserver la ressource en eau, et il est parfaitement logique d'investir dans la protection de l'eau et dans la prévention des pollutions. Toutefois, les buveurs d'eau ne sont pas responsables des problèmes du grand cycle de l'eau. Il me paraît donc indispensable de revoir la répartition des coûts de ces investissements, qui vont s'amplifier. Il convient donc de trouver de nouvelles sources de financement.

Yves REGOURD

Je partage les propos de Patrick LAIGNEAU et de Bruno FOREL, à cette nuance près qu'il n'existe, à mon sens, qu'un seul et même cycle de l'eau. De fait, les prélèvements et les rejets du petit cycle de l'eau s'opèrent dans le milieu naturel, qui relève du grand cycle de l'eau. Tout comme Bruno FOREL, j'appelle de mes vœux la mise en place d'un groupe de travail dédié à cette question. De mon point de vue, la notion de grand cycle de l'eau est la plus pertinente pour impliquer tous les acteurs.

Aujourd'hui, les CLE et les SAGE regroupent l'ensemble des intervenants. Il convient de mettre à profit cette opportunité.

Yves REGOURD

En ce qui concerne la lenteur de mise en place des CLE, je rappelle que le processus administratif est très lourd, car tributaire des désignations dans les collectivités territoriales.

Hélène HERZOG-STASI

JE COMPRENDS QUE NOTRE MODÈLE EST ENTRAVÉ PAR DES LOURDEURS ADMINISTRATIVES.

Yves REGOURD

En effet. Le système français est bien structuré, mais il pêche par son organisation administrative et par l'excès de procédures. En tant qu'élus, nous devons attendre six mois ou un an pour obtenir toutes les désignations et demander l'accord de l'autorité ministérielle pour constituer la CLE. Il n'en reste pas moins que nous pouvons nous réjouir de disposer d'une organisation consistante sur chaque bassin versant et sur chaque territoire, et d'avoir accès à des possibilités d'accompagnement.

Hélène HERZOG-STASI

FACE À CES ENJEUX, ÊTES-VOUS PLUTÔT OPTIMISTES OU PESSIMISTES ? IL EST CERTAIN QUE NOUS DEVRONS FAIRE FACE À DES CRISES MAJEURES.

Yves REGOURD

Les crises sur l'approvisionnement en eau de nos concitoyens en 2022 et 2023 ont été relativement sévères. Il faut une concertation de tous les acteurs sur ce sujet, mais il n'existe pas de solutions miraculeuses susceptibles d'être déployées en un tournemain. Un délai de cinq à dix ans est nécessaire pour structurer des propositions efficientes.

Bruno FOREL

Je constate que la situation progresse et que nos concitoyens ont une conscience de plus en plus prégnante des besoins en eau et des exigences de qualité. Cette préoccupation anime de plus en plus les élus locaux. Sans être un fervent défenseur de l'écologie politique, je me réjouis que ce sujet soit appréhendé de manière plus transversale. Or, à en juger par les derniers échos qui me parviennent, cette tendance semble mise en cause. Nul ne doit oublier que l'eau, au même titre que l'air, est un élément vital pour l'être humain. Une terre manquant d'eau ne nous permettra pas de survivre. Cette question devrait être au cœur de toute réflexion politique, qui a pour finalité de garantir le succès de l'espèce et de la collectivité. J'espère que nous saurons rester lucides et responsables.

Hélène HERZOG-STASI

PATRICK LAIGNEAU, CES STRATES DE GOUVERNANCE SONT D'UNE GRANDE COMPLEXITÉ POUR LE GRAND PUBLIC. CET ÉTAT DE FAIT N'EXPLIQUE-T-IL PAS EN PARTIE LA DIFFICULTÉ À PORTER CE MESSAGE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ?

Patrick LAIGNEAU

Vous avez parfaitement raison. Nous faisons face à des défis, mais aussi à des incompréhensions. Aujourd'hui, les réponses dépendent largement des modes de transport, d'alimentation et de consommation de chacun d'entre nous. L'eau est une molécule d'une complexité incroyable, imbriquée dans des dynamiques humaines et sociétales très compliquées. L'enjeu consiste non seulement à savoir faire, mais aussi à faire savoir.

Patrick LAIGNEAU

Force est de constater que sur ce point, la France n'est guère performante par rapport à d'autres pays. La plupart de nos concitoyens n'ont pas connaissance des actions menées dans le domaine de la gestion de l'eau.

Les attitudes de radicalisation nous empêchent de nous mettre d'accord sur certains points. Dans le même temps, nous voyons émerger des dynamiques nouvelles de participation citoyenne, qui permettent à d'autres acteurs de s'impliquer dans la gestion de l'eau.

En tout état de cause, ce sujet ne peut être l'apanage des seuls acteurs de l'eau et des élus. Il doit être impérativement ouvert aux citoyens, par exemple en les autorisant à participer aux CLE.

Hélène HERZOG-STASI

IL SUFFIT D'INTERROGER DES PERSONNES DE SON ENTOURAGE POUR COMPRENDRE QUE LA GESTION DE L'EAU EST UN SUJET MÉCONNU DU GRAND PUBLIC.

Fanny BRAJOU (de la salle),

Élue de Darazac (Corrèze)

Je suis élue d'une petite commune rurale. Je voudrais alerter l'assistance sur la « main invisible » des multinationales, qui guettent avec avidité le transfert de la compétence assainissement. Ces entreprises menacent le bon sens de certains projets. Ainsi, mon territoire s'apprête à lancer un projet de pompage à 400 mètres de profondeur, pour un investissement estimé à plus de 9 millions d'euros. Le bon sens recommanderait pourtant de privilégier une solution d'approvisionnement par gravité. En réalité, une multinationale se cache derrière ce projet.

Yves REGOURD

Je comprends votre désarroi et votre préoccupation, mais je crois que les élus doivent reprendre le pouvoir sur les multinationales. Ces dernières doivent se contenter d'exécuter le contrat de délégation de service qui leur a été confié. Je redoute, moi aussi, l'assaut de ces opérateurs sur la compétence assainissement. À titre personnel, je suis très attaché au service public, et hostile à la mainmise d'opérateurs économiques et financiers.

Hélène HERZOG-STASI

AUTREMENT DIT, LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT ROUVRIRAIT LE DÉBAT SUR LE MODE DE GESTION DE CE SERVICE, ASSURÉ EN RÉGIE OU BIEN EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC.

Yves REGOURD

Je crains, en effet, que ce soit le cas. C'est pourquoi j'appelle les élus à tout faire pour garder la main sur cette compétence.

Stéphane BELLET (de la salle),

Responsable commercial, Somei

Je suis responsable commercial chez Somei, leader français des logiciels de facturation pour les régies, et notamment les métropoles. J'aimerais savoir si vous vous inspirez des initiatives menées au Maroc en matière de gouvernance. De fait, le regroupement des compétences dans ce pays est d'une tout autre ampleur qu'en France. L'ensemble des compétences eau, assainissement, éclairage public et électricité ont été regroupées en quatre grandes régions. En outre, le Maroc a décidé de centraliser la tarification au niveau national et de s'équiper d'un seul système d'information. Cela permettra de dégager des économies d'échelle et de productivité tout à fait substantielles. J'ai le sentiment que ce pays a pris beaucoup d'avance sur la France au regard de la gestion locale de la ressource. Quelle est votre analyse de l'expérience marocaine ?

Patrick LAIGNEAU

Je connais bien le partenariat entre l'agence de l'eau Rhône Méditerranée-Corse et l'agence Sous Massa Drâa au Maroc. Pour ce qui est de la politique de préservation de la ressource dans ce pays, je dispose d'informations très différentes de celles que vous avancez. De fait, les nappes souterraines ont été surexploitées de manière dramatique, avec une logique de court terme. Aujourd'hui, le Maroc est contraint de se tourner vers un dessalement massif de l'eau de mer, pour irriguer les fruits et légumes vendus en France. Ce mode de gestion de la ressource est loin d'être exemplaire !

Lorsque les lobbys sont en capacité de peser au niveau national, les acteurs locaux n'ont plus leur mot à dire. Si ces derniers étaient réellement informés, ils n'accepteraient pas l'arrivée d'une multinationale et les risques d'accélération de la raréfaction de la ressource en eau. Je suis convaincu de la pertinence de la gestion locale, structurée autour de la logique des communs.

Du reste, je ne connais pas les différentes facettes de l'expérience marocaine.

Hervé PAUL (de la salle),

Maire de Saint-Martin-du-Var, Vice-président de la Métropole Nice Côte d'Azur en charge de l'eau, Président d'Eau d'Azur, Vice-président de la FNCCR

L'envie de travailler ensemble ne se décrète pas. Les CLE et les SAGE se sont développés en priorité sur des territoires présentant des enjeux en matière d'eau. Il faut compter une dizaine d'années, à partir des premières réflexions, pour parvenir à constituer un SAGE. Ce n'est donc pas un outil d'action immédiate, mais un cap pour la concertation locale.

À mon sens, **il ne faut pas confondre la structure de concertation et les aspects opérationnels. Chaque territoire possède ses particularités et son vécu. Il doit composer avec les EPCI et les EPTB, mais aussi avec de grands syndicats qui ont l'habitude de travailler ensemble. Il serait contre-productif de vouloir imposer un mode d'organisation unique.**

Hervé PAUL

Pour ce qui est du financement, je voudrais attirer votre attention sur la réforme des redevances des agences de l'eau. Je rappelle que pour l'instant, cette redevance est essentiellement payée par les usagers domestiques. Le plan eau avait pour ambition de mieux répartir les recettes des agences de l'eau, notamment en créant une redevance sur les atteintes à la biodiversité et en augmentant le montant de la redevance sur les pollutions diffuses. À ce jour, aucune mesure n'a été définie en ce sens.

Les agences de l'eau assurent la solidarité à l'échelle des bassins hydrographiques, mais cette solidarité ne peut pas être supportée par un seul des consommateurs de l'eau. D'ailleurs, le montant plancher de la redevance demandée aux agriculteurs en contrepartie de leurs prélèvements d'eau a été fixé à 0. Le seul point d'accord porte sur la redevance affectant la facture d'eau et d'assainissement.

Nous devons nous mobiliser pour que les autres redevances soient réellement mises en œuvre, et que les agences consacrent davantage de moyens au petit cycle de l'eau.

Hélène HERZOG-STASI

COMMENT EXPLIQUER CES ATERMOIEMENTS ? SONT-ILS D'ORDRE POLITIQUE, TECHNIQUE OU FINANCIER ?

Hervé PAUL

En l'occurrence, les raisons sont de nature politique. Elles tiennent à la rencontre, la veille de Noël, entre la Première ministre et la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs. La FNSEA a obtenu la suppression du prix plancher et de l'élargissement des molécules assujetties à la redevance sur les pollutions diffuses.

Quant à la redevance sur les atteintes à la biodiversité, elle est contestée par les lobbys, notamment par les constructeurs immobiliers. Ces derniers invoquent les efforts auxquels ils vont être soumis dans le cadre du Zéro artificialisation nette.

Le seul lobby qui ne s'est pas encore manifesté est celui des abonnés de l'eau et de l'assainissement. Les représentants des abonnés devraient se faire entendre davantage.

Didier MENURET (de la salle),

Président du Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône

Je suis le Président d'un syndicat d'eau potable, entre Macon et Lyon. Notre structure regroupe 67 communes et 100 000 habitants. Elle a été créée le 1er janvier 2019, suite à la fusion de cinq syndicats, pour résister à la tentative de reprise des compétences par les communautés de communes.

Nous sommes très déçus des agences de l'eau, puisque nous ne recevons aucun retour sur le trésor constitué à partir des factures des abonnés. De plus, nous n'avons pas de liens directs avec ceux qui nous représentent.

Je vous entends parler de cohérence dans les instances de gestion à créer. En tout état de cause, les EPTB devront être financés par les abonnés. Mais ces derniers ne peuvent pas assumer tous les coûts. Dans notre syndicat, le prix de l'eau avoisine les 3€/m^3, qui correspond au plafond que nous avons fixé. Nous rencontrons des difficultés dans l'accès à la ressource, mais aussi en matière de renouvellement de réseaux. Notre schéma directeur prévoit 20 M€ d'investissements sur les cinq ans à venir, sans percevoir aucune aide de l'agence de l'eau.

Au lieu de structurer la France en EPTB, je demande de laisser le champ libre aux initiatives locales. Notre territoire possède un EPTB, mais je doute de l'utilité de sa contribution en termes d'ingénierie.

D'autre part, je note qu'à aucun moment vous n'avez parlé d'efficacité ni de coût. Sur notre territoire, nous avons créé un pôle technique intersyndical qui est envié dans tout le département de l'Ain. Nous n'avons pas besoin d'autres ingénieries. Laissez-nous travailler ! J'ajoute que l'eau potable a toujours été bien gérée par les syndicats. Pour conclure, je demande à l'Agence de l'eau de nous donner les moyens de travailler.

Bruno FOREL

Je ne m'exprimerai pas au nom de l'Agence de l'eau. Mon collègue Hervé PAUL, membre du Comité de bassin et du Conseil d'administration de la FNCCR, souhaitera peut-être intervenir.

Pour vous rassurer, Monsieur, sachez que je suis aussi élu, maire d'une petite commune. Je soutiens une manière de travailler efficace, qui a donné des résultats concrets. Ainsi, j'ai décroché pour mon territoire 3 enveloppes de financement, dont une réserve de 70 M€ d'investissement.

Il va de soi qu'au-delà de la cohérence, je recherche bien entendu l'efficacité. Vous avez parfaitement le droit de considérer que l'organisation que vous construisez avec vos collègues est adaptée. Je ne contesterai jamais ce point.

Mon propos est simple : il existe des modèles d'organisation qui permettent d'obtenir des résultats. D'ailleurs, nous n'avons jamais hésité à proposer des structures modèles sur le territoire national. Aujourd'hui, toutes les communes appartiennent à une communauté de communes, à un département et à une région.

Je ne crois pas à un mode de fonctionnement uniforme ou univoque. Vous avez vous-même constaté que le regroupement de plusieurs syndicats d'eau vous a apporté de la puissance et des capacités d'ingénierie. Cependant, dans certains territoires, les besoins en ingénierie dépassent la question de l'adduction d'eau.

Rémy CLÉRIN (de la salle),

Maire d'Ormoy (Yonne)

Je suis le Maire d'Ormoy, une commune de 700 habitants située dans l'Yonne. Je considère, moi aussi, que le transfert de la compétence eau aux communautés de communes a été une erreur. Il aurait fallu la confier aux syndicats. Enfin, je voudrais rappeler que l'eau est un bien commun, et n'appartient à personne.

Yves REGOURD

Je partage votre réaction quant à la décision d'attribuer aux communautés de communes une compétence dont elles ne veulent pas. Cela me rappelle le transfert de la compétence GEMAPI. À cette époque, les syndicats de rivière se sont rapprochés des communautés de communes pour leur demander de leur déléguer cette compétence. Je pense qu'il faudrait adopter la même logique vis-à-vis des compétences eau et assainissement.

Isabelle GAILLARD (de la salle),

Présidente de l'Udaf de l'Essonne

Je représente l'Union nationale des associations familiales (UNAF). Pour moi, la gouvernance implique de réunir tous les acteurs concernés par un sujet. C'est bien la démarche mise en œuvre dans les comités de bassin.

À titre personnel, je suis membre d'un Comité de bassin depuis 14 ans, et je peux témoigner du succès de cette méthode. Aujourd'hui, nous parvenons à trouver des consensus avec tous les acteurs.

La FNSEA a demandé de revoir la gouvernance des agences de l'eau, car elle souhaite en évincer les consommateurs et les défenseurs de l'environnement. Or, nous avons besoin de toutes les parties.

De la salle

Je suis le représentant local de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Je voudrais réagir aux propos de Monsieur MENURET. J'ai entendu votre insatisfaction, qui ne me paraît pas proportionnée aux moyens que nous mobilisons auprès des collectivités. Je vous propose donc d'échanger à l'issue de cette table ronde, de manière à comprendre vos attentes et à identifier des pistes d'amélioration.

Nicolas JUILLET (de la salle),

Président du Syndicat des eaux de l'Aube, Président du Comité de bassin Seine-Normandie, membre du bureau de la FNCCR

Je suis le Président du Syndicat des eaux de l'Aube et Président du Comité de bassin Seine Normandie. Je tiens à préciser que les programmes sont bâtis par les Comités de bassin, avec les services des agences de l'eau. Il est parfois reproché au bassin Seine Normandie de disposer de moyens financiers importants, mais cette situation résulte du fait que depuis longtemps, les acteurs se sont imposés pour être à même d'intervenir sur le cycle de l'eau.

Nicolas JUILLET (de la salle),

Je suis tout à fait d'accord avec Hervé PAUL sur le fait que les agences de l'eau se voient déposséder d'une partie de leurs ressources pour financer des dispositifs tout à fait différents – notamment l'Office français de la biodiversité.

En Seine-Normandie, pas moins de 150 M€ de nos ressources sont réalloués chaque année à l'OFB. Je ne prétends pas que ce financement soit inutile, mais je considère qu'il ne devrait pas être prélevé sur les consommateurs d'eau pour servir à d'autres actions.

La gestion de l'eau doit être le fruit d'un travail collectif, grâce à l'action des différentes commissions.

Hélène HERZOG-STASI

Nous arrivons au terme de cette table-ronde.

Merci à toutes et tous.

UN MODÈLE À SAUVER?
GOUVERNANCE & GESTION LOCALE DE L'EAU
ÉTAT
LOGIQUE DES COMMUNS
1964
BASSINS VERSANTS
ÉVOLUTION DU MODÈLE
COMMUNES
USAGERS DOMESTIQUES
AGENCES DE L'EAU
OFFICES BIODIVERSITÉ
C'EST LE FONCTIONNEMENT NATUREL DE L'EAU
LA BONNE ÉCHELLE DE GESTION
&
ÉCHELLES ADMINISTRATIVES, POLITIQUES
DES OUTILS À APPORTER!
FINANC€MENT DU GRAND CYCLE DE L'EAU PAR LE PETIT ...
EPTB
EPCI
INTELLIGENCE COLLECTIVE
UNE ARTICULATION À TROUVER?
STRUCTURATION
SUR LE TEMPS LONG...
BESOIN DE DISCUSSION, SE CONNAÎTRE!
AUTONOMIE & RESPONSABILITÉS?
OUVERTURE AUX CITOYENS?
COM'
CONSCIENCE & ORGANISATION
COMPÉTENCES LOCALES
LES +
INTÉRÊT POLITIQUE VOLATILE ...
LOBBYING
CRISES
LES −
UN BIEN COMMUN FRAGILE & À ENJEUX MULTIPLES!
COMPÉTENCES LOCALES
BON SENS
INNOVATION
ORGANISATION
OLIVIER SAMPSON

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Philippe BARBOSA
• Facilitateur graphique : Olivier SAMSON

CYCLE DE L'EAU

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Table ronde 4 - Mercredi 26 juin 2024 - 14h15

FACE AUX MÉTABOLITES DE PESTICIDES, RECONQUÉRIR OU TRAITER : QUELLE STRATÉGIE ?

INTERVENANTS

Animation par Hélène HERZOG-STASI

Florence BLATRIX-CONTAT
Sénatrice de l'Ain

Simon CALLA
Enseignant-chercheur en sociologie à l'Université de Franche-Comté

Guillaume KRABAL
Vice-président de la Communauté d'agglomération de La Rochelle

Manon ZAKEOSSIAN
Responsable du service Protection de la ressource et de la Biodiversité, Eau de Paris

Hélène HERZOG-STASI

Bonjour à tous. Je suis Hélène Herzog-Stasi et j'ai le plaisir d'animer un certain nombre de tables rondes organisées dans le cadre de ce congrès, portant plus particulièrement sur les questions liées à l'eau potable et à l'assainissement.

La question posée dans le cadre de cette table ronde constitue un vrai dilemme : « face aux métabolites de pesticides, reconquérir ou traiter : quelle stratégie ? ». Il n'est pas certain que les débats nous permettront d'apporter une réponse univoque à la fin de cette table ronde, tant il s'agit d'une question ardue. Si je considère cette question du point de vue d'une citoyenne raisonnablement informée, les réponses semblent en effet difficiles à apporter. D'un côté, les substances chimiques présentes dans l'eau et qui en altèrent sa qualité sanitaire sont de mieux en mieux détectées et quantifiées. Mais d'un autre côté, l'introduction de ces produits phytosanitaires dans les sols ne diminue pas, si bien que ces substances s'accumulent et créent des combinaisons chimiques nouvelles, dont ces fameux métabolites.

Hélène HERZOG-STASI

J'écoutais ce matin Monsieur Xavier PINTAT, Président de la FNCCR, nous rappeler qu'un foyer sur cinq est actuellement alimenté par une eau « non conforme », terme qui nécessitera d'être explicité au cours de ce débat. En effet, tout citoyen est en droit de se demander si cette eau dite « non conforme » est buvable ou non, et peut s'interroger sur ce qu'est la conformité attendue au regard des exigences sanitaires. Quoiqu'il en soit, l'ampleur de la pollution de l'eau par les métabolites et les pesticides est un peu mieux connue chaque jour. Pourtant, plutôt que d'en freiner les usages, leur présence dans les sols est de plus en plus importante.

Les collectivités sont de ce fait confrontées à un réel casse-tête. D'une part, l'État exige des collectivités qu'elles reconquièrent la qualité de l'eau, alors qu'elles n'en ont pas toujours les moyens. D'autre part, les solutions potentielles de traitement de l'eau présentent des limites : elles coûtent très cher et seules sont traitées les substances connues. *Or, il est aujourd'hui difficile d'identifier précisément toutes les molécules nocives présentes dans les sols et dans les nappes phréatiques, si bien que ces solutions ont une efficacité à durée limitée.*

Voilà présenté le sujet dont nous allons débattre en compagnie de quatre invités, dont Madame ***Florence BLATRIX-CONTAT****, Sénatrice de l'Ain, qui nous rejoindra en cours de séance. Je remercie par ailleurs de leur présence Monsieur* ***Guillaume KRABAL****, Vice-président de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, Madame* ***Manon ZAKEOSSIAN****, Responsable du service Protection de la ressource et de la Biodiversité pour Eau de Paris, et Monsieur* ***Simon CALLA****, Enseignant-chercheur en sociologie à l'Université de Franche-Comté.*

Hélène HERZOG-STASI

JE PROPOSE EN PREMIER LIEU D'ÉCOUTER LE TÉMOIGNAGE DE GUILLAUME KRABAL. EN EFFET, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE A CONNU EN 2023 UNE CRISE IMPORTANTE, DU FAIT DE LA DÉTECTION DANS L'EAU POTABLE DE CHLOROTHALONIL ET DE L'UN DE SES MÉTABOLITES (LE R471811). CETTE APPELLATION ÉVOQUE À ELLE SEULE LA DANGEROSITÉ DE LA SUBSTANCE. POURTANT, LE CHLOROTHALONIL EST UN FONGICIDE DONT L'USAGE EST INTERDIT DEPUIS 2020. POUVEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER CE QUI S'EST PRODUIT SUR VOTRE TERRITOIRE ET QUELLES MESURES ONT ÉTÉ PRISES EN URGENCE ?

Guillaume KRABAL

Bonjour à tous. Je vous remercie de cette introduction. Je suis donc un élu, loin d'être technicien ou hydrogéologue ou encore spécialiste de la chimie de l'eau et de sa distribution. Aussi, avant d'être élu en charge de l'eau, je n'avais aucune connaissance de ce sujet. J'ai donc plongé dans un grand bain incompréhensible, et je suppose que nos concitoyens ressentent exactement la même chose. Vous avez évoqué la crise rochelaise, mais cette crise ne se limite pas aux bornes de La Rochelle. Il s'agit bien au contraire d'une crise nationale, puisque cette molécule et d'autres impactent les eaux souterraines ou de surface de la totalité du pays. Ainsi, par le biais d'un article paru dans Le Monde en avril 2023, nous avons découvert l'existence de ce métabolite, que les Suisses avaient déjà détecté.

L'article alertait les Français sur la pollution de l'eau et demandait aux producteurs d'eau potable de vérifier l'éventuelle pollution de leur production. Cependant, les laboratoires chargés des analyses de l'eau n'avaient pas la possibilité à cette époque de détecter ce métabolite. En effet, la molécule mère (le chlorothalonil) était recherchée, mais non détectée, ce qui s'avérait plutôt rassurant. Puis, nous avons été informés que le chlorothalonil crée des métabolites qui doivent désormais être recherchés. Il a donc fallu réagir sur la base du rapport de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) paru dans Le Monde.

Hélène HERZOG-STASI

C'EST EN EFFET L'ANSES QUI A TIRÉ LA SONNETTE D'ALARME.

Guillaume KRABAL

Absolument, sans d'ailleurs en informer les producteurs d'eau potable. Le rapport de l'ANSES a été publié dans Le Monde, affirmant que les eaux produites sont polluées et que le métabolite devait donc être recherché. De ce fait, les Agences régionales de santé ont demandé aux producteurs d'eau potable de procéder aux analyses et aux détections nouvelles de cette molécule. La Rochelle dispose de deux sources d'approvisionnement en eau potable. La première produit de l'eau de provenance souterraine. Cette eau provient d'aires de captage libres situées à proximité de La Rochelle, ouvertes depuis les années 1900 et protégées depuis vingt ans. 30 % de l'agglomération de La Rochelle est alimentée par ces nappes d'eau souterraines. La seconde source provient des usines des productions d'eau potable depuis la Charente, qui alimentent le reste du besoin. Les analyses ont donc été diligentées auprès du laboratoire habituel, lequel a fait en sorte de mener ces recherches, ce qui n'était pas possible auparavant. Et force est de constater qu'à La Rochelle, comme ailleurs, le fait de chercher permet en effet de trouver ce métabolite, présent en grande quantité dans les captages souterrains, et en dépit de toutes les protections dont ces aires avaient été équipées depuis vingt ans.

Hélène HERZOG-STASI

JE NE ME TROMPAIS PAS EN DISANT QUE CE MÉTABOLITE A ÉTÉ DÉTECTÉ MALGRÉ L'ARRÊT DE L'USAGE DE LA MOLÉCULE MÈRE.

Guillaume KRABAL

Exactement. La vente de cette molécule a été suspendue en 2019 et son usage a été proscrit en 2020. Pourtant, le métabolite est retrouvé dans les captages souterrains, en plus grande quantité d'ailleurs que dans les eaux de surface, à un taux supérieur à un microgramme par litre (0,001 gramme). Or, le seuil de qualité est précisément fixé à un microgramme par litre. En conséquence, l'eau a été jugée non conforme par l'Agence régionale de santé, et la facture des abonnés a été assortie d'une information en ce sens. Cependant, le fait que l'eau soit non conforme ne la rend pas pour autant non potable. En effet, pour que l'eau soit jugée non potable, il faut que le métabolite soit présent à un taux supérieur à trois microgrammes par litre. Ce métabolite est présent dans les captages souterrains rochelais, à des taux compris entre un et trois microgrammes par litre.

Hélène HERZOG-STASI

CELA SIGNIFIE QUE LE SEUIL DE NON-POTABILITÉ DE L'EAU EST QUASIMENT ATTEINT DANS CERTAINS CAS.

Guillaume KRABAL

Oui, le seuil de non-potabilité était parfois très proche. Même si se comparer ne permet pas de se rassurer, nous savions, grâce aux échanges que nous entretenions avec les adhérents de la FNCCR, que dans certains cas, des productions d'eau frôlaient les 15 à 20 microgrammes par litre. Il s'agit en effet d'une pollution généralisée sur le territoire français. Malgré tout, La Rochelle a la chance de bénéficier de deux sources d'approvisionnement, dont une en surface, moins impactée par cette pollution. Par ailleurs, la période automnale entraînait naturellement une baisse de la consommation d'eau, puisque La Rochelle, ville très touristique, connaît des pics de consommation d'eau potable durant la période estivale. Ce contexte nous offrait donc la possibilité de fermer temporairement les captages, ce qui a été un réel crève-cœur, car ces captages n'avaient jamais été fermés depuis 1900, de sorte à comprendre la vie de cette molécule dans l'eau, puisqu'elle était jusqu'alors inconnue, et de déterminer les moyens de lutter contre le métabolite. De ce fait, toutes les habitations de l'agglomération de La Rochelle sont désormais alimentées par la Charente.

Hélène HERZOG-STASI

DE QUELS MOYENS DISPOSEZ-VOUS POUR MENER CES INVESTIGATIONS DANS UN TEMPS SI CONTRAINT ?

Guillaume KRABAL

Certains services peuvent en effet proposer des solutions. Des cabinets spécialisés ont été sollicités pour identifier des mesures techniques permettant de traiter cette molécule. Une analyse fréquente de cette molécule a été demandée, en dépit de la fermeture des aires de captage, ce qui a permis de suivre la présence de la molécule. Le lessivage des sols durant l'automne et l'hiver, périodes durant lesquelles les pluies sont plus abondantes, a notamment généré une grande inquiétude.

Guillaume KRABAL

En effet, nous craignions que la concentration de la molécule augmente avec le lessivage. En effet, bien qu'interdite depuis 2019, cette molécule est rémanente dans les sols, et c'est bien le lessivage régulier des sols qui l'amène à être présente dans les eaux souterraines. Le taux de métabolite augmente donc fortement à l'automne. C'est pourquoi un grand nombre d'analyses régulières ont été diligentées sur les quinze aires de captage du territoire, de sorte à déterminer lesquelles étaient les plus impactées. La fermeture des captages a été décidée et annoncée de manière très transparente et publique.

Hélène HERZOG-STASI

COMMENT L'ÉLU QUE VOUS ÊTES VIT-IL CETTE PÉRIODE D'INCERTITUDE ET, PARALLÈLEMENT AUX ACTIONS ENTREPRISES, RÉFLÉCHISSEZ-VOUS À UNE SOLUTION DE TRAITEMENT ? JE PENSE NOTAMMENT À UNE SOLUTION DE TRAITEMENT ASSEZ RADICALE, MÊME SI UNE USINE DE TRAITEMENT NE PEUT ÊTRE CONSTRUITE EN QUELQUES JOURS.

Guillaume KRABAL

Nous vivons en effet une période difficile. Cependant, toutes les questions se rapportant à l'eau présentent des difficultés. En effet, quand il ne s'agit pas de problème de qualité, nous sommes confrontés à des problèmes de quantité. Par ailleurs, nos concitoyens demandent de plus en plus à comprendre et à peser sur les décisions, alors qu'ils ne disposent pas toujours de l'intégralité des éléments de compréhension. Par ailleurs, les relations avec le monde agricole sont constantes, notamment pour identifier des solutions aux problèmes de quantité et de qualité rencontrés. Nous ne sommes donc jamais sereins ni jamais à l'abri d'une mauvaise surprise, ce qui nous oblige à observer une certaine vigilance.

Hélène HERZOG-STASI

VOUS AVEZ CHOISI UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION TRÈS TRANSPARENTE. EN EFFET, VOUS AVEZ DÉCIDÉ DE TRAVAILLER AVEC LES CONSOMMATEURS, LES ASSOCIATIONS ET LES AGRICULTEURS.

Guillaume KRABAL

En effet, le simple fait d'imaginer que des choses sont cachées génère l'opposition. Dès lors que tout peut se savoir assez naturellement et facilement en consultant le site internet de la Communauté d'agglomération, nous avons tout intérêt à partager les informations dont nous disposons, ce qui évite aux citoyens d'avoir le sentiment que des informations sont cachées à dessein. Il en va de même avec les agriculteurs : les réflexions doivent être partagées pour créer les conditions nécessaires à l'identification de solutions collectives. Car, la solution ne peut qu'être collective, notamment pour ce qui concerne la protection des aires de captage.
C'est la raison pour laquelle une conférence de presse à laquelle ont été invitées les associations de consommateurs et les associations de santé environnementale a été organisée, de sorte à leur présenter un état de la situation, dont nous avons hérité, et à expliquer nos choix. La plupart des forces en présence ont parfaitement compris. La difficulté émane plutôt du grand public et de l'influence des réseaux sociaux, qui exacerbe le sentiment que les élus cachent des informations. C'est un poids face auquel nous devons tenir bon et qui ajoute en effet de la difficulté au rôle que les élus ont à endosser.

Hélène HERZOG-STASI

AVEC UNE CRISE COMME CELLE-CI, JE SUPPOSE QU'IL SUFFIT DE LA MOINDRE ÉTINCELLE PAR AILLEURS (UNE ÉPIDÉMIE PAR EXEMPLE), POUR QUE L'ANGOISSE SOIT DÉCUPLÉE.

Guillaume KRABAL

En effet, **la qualité de l'eau pose la question de la santé humaine, qui est elle-même source d'émotions. Il s'avère que plusieurs cas de cancers pédiatriques ont été détectés dans ce secteur**. Ces cas sont en nombre supérieur à la moyenne nationale, et les parents recherchent bien entendu la cause de la survenue de ce cancer chez leurs enfants, comme cela a été le cas autour de la commune de Sainte-Pazanne. Aucune étude n'a permis à ce jour d'identifier la raison de l'augmentation des cas de cancers pédiatriques dans ce secteur. Cependant, chaque nouveauté devient le coupable idéal de ces familles. Il a donc fallu déminer cette situation, car je reste convaincu que rien de positif ne peut être construit sous le coup de l'émotion ou de la colère. Aussi, nous avons rencontré tous les acteurs en amont de cette conférence de presse de sorte à apporter le maximum de pédagogie et d'explication à cette situation dont nous héritons, et que nous subissons tous. En effet, l'eau que nous buvons est la même pour chacun d'entre nous, que l'on soit agriculteur, élu ou autre.

Hélène HERZOG-STASI

IL DEMEURE CEPENDANT TOUJOURS UNE PART D'INCONNU, QUE L'ON SOIT ÉLU OU CITOYEN.

Guillaume KRABAL

C'est le cas de manière générale dans la vie, et d'autant plus quand il est question d'eau potable. La pollution de l'eau potable nous entraîne en effet dans un monde fait de nombreuses inconnues, que nous découvrirons peu à peu. Lors d'un échange que j'avais avec lui, le Directeur régional de l'Agence régionale de santé m'a avoué que la pollution de l'eau potable était un fléau pire que la Covid-19, parce qu'on n'en connaît pas l'étendue, et les citoyens n'aiment pas entendre que l'on ne sait pas. Les élus sont confrontés à ces situations en direct parce qu'ils sont responsables de l'eau qui est distribuée.

Mais le grand public comprend difficilement que le changement ne puisse pas s'opérer du jour pour le lendemain. De même, nous ne maîtrisons pas toutes les clés du problème. **Le législateur nous demande de protéger les captages, d'interdire les pesticides dans un périmètre défini autour des aires de captages. Or, nous savons tous que dans les faits, ça n'est pas si simple. Les habitants aussi nous interrogent sur les raisons pour lesquelles les pesticides ne sont pas interdits à proximité des captages.**

Hélène HERZOG-STASI

C'EST EN EFFET UNE QUESTION LÉGITIME SUR LAQUELLE NOUS REVIENDRONS, MÊME SI EN EFFET, CE QUE LES HABITANTS DEMANDENT N'EST PAS SI SIMPLE À METTRE EN ŒUVRE. **POUR QUELLES RAISONS AVEZ-VOUS HÉSITÉ À INITIER UNE SOLUTION DE TRAITEMENT DE L'EAU ?**

Guillaume KRABAL

L'installation d'une usine de traitement de l'eau potable sur la zone des captages a été étudiée. Cependant, **le coût exorbitant nécessaire à cette installation (30 à 40 millions d'euros) dans le but de traiter l'eau servant à alimenter le tiers des foyers de La Rochelle nous en a dissuadé**. Par ailleurs, le système de traitement nous entraînait dans une spirale délétère dans laquelle l'eau se trouvait dégradée, puisque le processus consistait à dénaturer l'eau puis à la renaturer. En d'autres termes, l'investissement ne servait pas la qualité de l'eau, puisqu'une partie de l'eau inutilisable et polluée était alors rejetée.

Hélène HERZOG-STASI

SELON VOUS, DÉLIMITER DE MANIÈRE ABRUPTE UN PÉRIMÈTRE SUR LEQUEL AUCUN PRODUIT PHYTOSANITAIRE NE PEUT ÊTRE UTILISÉ SEMBLE ÊTRE UNE SOLUTION JUDICIEUSE, MAIS DIFFICILE À APPLIQUER. DE VOTRE POINT DE VUE, COMMENT SORT-ON DU CERCLE INFERNAL DÉCRIT EN OUVERTURE DE CETTE SÉANCE ?

Guillaume KRABAL

Ce cercle infernal prendra fin dès lors que nous avons la garantie qu'il n'y a plus aucun usage de produits chimiques sur les zones de captage. C'est tout l'enjeu des années à venir. Tout ce qui sera mis en place pour les mois ou années à venir garantira une meilleure protection de l'eau pour les dix à vingt années qui viennent. Cela passera par des moyens légaux et financiers, et par l'accompagnement *in situ* du monde agricole, qui a aussi besoin d'avoir des perspectives et des débouchés. **En effet, il est difficile d'imposer aux agriculteurs de produire différemment si par ailleurs ils ne peuvent pas vendre leurs productions. Les élus locaux ont quelques leviers à travers les débouchés qui peuvent être proposés au monde agricole, comme la restauration collective, mais ils ne sont pas suffisants. En effet, le changement des pratiques agricoles peut être organisé autour du projet alimentaire du territoire.**

Hélène HERZOG-STASI

JE COMPRENDS QUE CE TRAVAIL AVAIT ÉTÉ INITIÉ ANTÉRIEUREMENT À LA CRISE QUE VOTRE TERRITOIRE A CONNU.

Guillaume KRABAL

Oui, le travail avait déjà débuté. Cependant, la crise nous donne la responsabilité, et donc l'objectif, d'avancer encore plus vite.

Hélène HERZOG-STASI

MERCI DE CE TÉMOIGNAGE, AUQUEL NOUS REVIENDRONS.

De la salle

Il me paraît essentiel de préciser que le métabolite en question est un fongicide utilisé par les agriculteurs pour le traitement des céréales.

Hélène HERZOG-STASI

En effet. Je vous remercie de cette précision.

MANON ZAKEOSSIAN, VOUS ÊTES RESPONSABLE DU SERVICE PROTECTION DE LA RESSOURCE ET DE LA BIODIVERSITÉ CHEZ **EAU DE PARIS, QUI A MIS EN PLACE UNE STRATÉGIE TRÈS ACTIVE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE DEPUIS 2020, LAQUELLE PASSE PAR DES DISPOSITIFS DE PAIEMENT POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX. IL S'AGIT D'UNE STRATÉGIE ASSEZ VOLONTARISTE.** CEPENDANT, AVANT DE NOUS EXPLIQUER EN QUOI CONSISTE CETTE STRATÉGIE, POUVEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER LA RAISON POUR LAQUELLE EAU DE PARIS S'EST SAISI DE CE SUJET À BRAS-LE-CORPS ? D'OÙ PROVIENT L'EAU POTABLE CONSOMMÉE PAR LES PARISIENS ET QUELS ÉTAIENT LES ENJEUX ?

Manon ZAKEOSSIAN

Bonjour à tous. **Eau de Paris a en effet initié des actions sur les différents territoires bien avant 2020.** Les ressources en eau potable d'Eau de Paris sont pour moitié issues de provenance superficielle, de la Seine et de la Marne, et pour moitié issues de ressources souterraines captées loin de Paris (entre 80 et 100 kilomètres de Paris), parfois hors de l'Île-de-France. Ces captages sont situés en zone rurale et subissent donc des contaminations d'origine agricole. Depuis de nombreuses années, nos principaux interlocuteurs sont les exploitants agricoles, avec la volonté, dès les années 90, de travailler à l'amélioration de la qualité de l'eau. Ainsi, Eau de Paris avait déjà une vision assez forte de la nécessité d'opérer la transition des systèmes agricoles afin que ceux-ci soient non seulement durables, mais permettent aussi de protéger la ressource en eau. **La stratégie d'Eau de Paris était donc articulée autour d'un accompagnement technique et financier, et du déploiement d'outils permettant aux agriculteurs d'opérer cette transition de façon volontaire. De plus, Eau de Paris s'emparait à l'époque des mesures agroenvironnementales et climatiques déployées par l'État. Nous avons alors dressé le constat que le dispositif utilisé était soumis à des changements permanents, et que nous n'avions aucune maîtrise du cahier des charges**. D'ailleurs, quand bien même nous étions parvenus à faire évoluer quelques points du cahier des charges, nous subissions à chaque changement le fait que nous n'avions pas été associés à l'élaboration du cahier des charges, qui n'était pas adapté aux contextes locaux auxquels nous étions confrontés.

Hélène HERZOG-STASI

DE QUELLE NATURE ÉTAIENT CES CHANGEMENTS QUE VOUS ÉVOQUEZ ?

Manon ZAKEOSSIAN

Il pouvait par exemple s'agir des nouvelles PAC (politiques agricoles communes) ou des négociations nationales. Ainsi, ce qui peut être considéré comme un petit changement opéré dans un cahier des charges peut avoir un impact très fort sur le terrain. Pour autant, des résultats intéressants étaient obtenus. Par exemple, les engagements en matière de réduction des produits phytosanitaires étaient assez forts. D'autre part, nous constations que les services de l'État rencontraient des difficultés dans le suivi des dispositifs que nous portions et pour le paiement des agriculteurs. **Des retards de paiement de plus de dix-huit mois ont été enregistrés. Étant donné qu'Eau de Paris agissait comme le commercial des mesures de l'État sur le terrain, tous les agriculteurs nous remontaient leurs récriminations**, alors que nous n'avions aucune possibilité de faire évoluer le système. Depuis quelques années déjà germait donc l'idée de proposer notre propre dispositif. **Ainsi, nous avons mis en place dès 2020 notre propre cahier des charges associé à différentes mesures financières proposées aux exploitants agricoles du territoire en grandes cultures, en polycultures et élevage et en accompagnement de l'agriculture biologique, jusqu'à quinze ans après la conversion.**

Hélène HERZOG-STASI

COMMENT CE CAHIER DES CHARGES SE DÉCLINE-T-IL CONCRÈTEMENT AVEC LES AGRICULTEURS ? QUEL TYPE DE CONTRAT EAU DE PARIS PROPOSE-T-ELLE ET QUELS SONT LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES CONSTATÉS.

Manon ZAKEOSSIAN

Nous avons travaillé notre dispositif en totale concertation avec les exploitants agricoles, qui avaient déjà opéré des changements. Le dispositif a ainsi été présenté au ministère de l'Agriculture qui a procédé à des modifications, et il a été validé par la Commission européenne. Ainsi, à partir de 2020, Eau de Paris a pu déployer le cahier des charges sur le terrain. Concrètement, l'agriculteur contractualise la mesure. Il ne s'agit pas d'un simple paiement pour services environnementaux rendus, Eau de Paris n'est pas une agence financière. En effet, le cahier des charges impose un accompagnement technique dont bénéficie gratuitement l'exploitant agricole. La contrepartie réside dans le fait que l'exploitant agricole est obligé de suivre l'accompagnement technique proposé, ce qui permet de suivre l'évolution de ses pratiques. L'exploitant est aussi obligé de s'engager dans la dynamique du territoire. La gouvernance est donc très différente puisque la relation est directe et que les exploitants agricoles sont enrôlés dans le dispositif, Eau de Paris restant à l'écoute des difficultés qu'ils rencontrent. Le dispositif étant expérimental, certains points du cahier des charges ont évolué dans le temps, ce qui nous a contraints à renotifier pour rester conforme à la nouvelle PAC. Finalement, nous aboutissons à un dispositif certes un peu complexe, mais qui est entièrement adapté à la situation des exploitants sur le terrain et dont l'efficacité sur la qualité de l'eau est mesurable.

Hélène HERZOG-STASI

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EST CONFRONTÉE À CERTAINES DIFFICULTÉS. GARANTISSEZ-VOUS AUX AGRICULTEURS CERTAINS DÉBOUCHÉS POUR JUSTIFIER DE LEURS EFFORTS.

Manon ZAKEOSSIAN

En effet, la question des débouchés est un sujet auquel nous travaillons depuis plusieurs années. C'est un point essentiel. Le dispositif a été lancé en 2020 avec pour objectif d'accompagner la transition des systèmes agricoles, dont l'agriculture biologique, de sorte que ce système soit durable à long terme et qu'une fois convaincu, l'agriculteur n'ait plu besoin de l'accompagnement financier. Mais la crise nationale de l'agriculture biologique nous a frappés de plein fouet, avec notamment la difficulté de trouver des débouchés. Ce dispositif répond aux demandes locales puisqu'il a notamment permis de financer la mise en place d'une station de semences et d'un silo bio sur le territoire, et a permis de travailler sur un débouché auprès des cantines scolaires parisiennes. Quand bien même nous pensions avoir construit des dispositifs robustes alors que la filière n'était pas en crise, nous avons constaté qu'ils ne l'étaient pas suffisamment et n'étaient pas à la bonne échelle pour que les agriculteurs du territoire supportent la crise. L'accompagnement financier leur a certainement permis de mieux tenir que d'autres dans d'autres territoires. Les exploitants sont en effet engagés pour sept ans et ne peuvent pas quitter le programme avant son terme sans avoir à rembourser les aides déjà perçues. Cependant, les débouchés et la valeur finale de leur travail restaient une vraie problématique, ce qui nous a poussés à retravailler cette année un dispositif d'urgence permettant de donner un coup de pouce financier aux exploitants, lequel a reçu mi-juin la validation de la Commission européenne.

Hélène HERZOG-STASI

EN QUOI CONSISTE CE DISPOSITIF D'URGENCE ?

Manon ZAKEOSSIAN

Il s'agit d'un dispositif d'urgence permettant d'accompagner la filière biologique. Ce dispositif permet d'octroyer un financement aux exploitants agricoles qui n'en bénéficiaient pas (ceux convertis depuis plus de quinze ans). Le financement consenti dépend des aides déjà perçues.

Hélène HERZOG-STASI

DEPUIS 2020, COMBIEN D'AGRICULTEURS ONT ÉTÉ EMBARQUÉS DANS CE DISPOSITIF ? COMBIEN D'HECTARES SONT CONCERNÉS.

Manon ZAKEOSSIAN

Le dispositif est ouvert pour la cinquième année, nous disposons donc de bilans stabilisés sur quatre ans. Depuis 2020, 115 agriculteurs ont été accompagnés, ce qui représente 17 300 ha engagés.

Hélène HERZOG-STASI

DES RÉSULTATS TANGIBLES SUR LA QUALITÉ DE L'EAU SONT-ILS DÉJÀ CONSTATÉS ?

Manon ZAKEOSSIAN

Je vais d'abord revenir sur les différentes mesures d'accompagnement proposées. Nous travaillons bien sûr à l'accompagnement de l'agriculture biologique, et nous avons ajouté un volet sur les nitrates, puisque nous avons constaté une problématique de gestion de nitrates chez quelques exploitants. Concernant l'agriculture conventionnelle, nous imposons une réduction assez conséquente de l'usage des pesticides, en plus du volet sur les nitrates, dont les résultats doivent se mesurer sur la qualité des sols et la qualité de l'eau. Pour les exploitations dédiées à l'élevage, nous avons travaillé sur le développement des surfaces en prairie.

Les résultats de ces dispositifs ne sont pas simples à mesurer. Sur l'ensemble des territoires couverts, nous travaillons à la fois sur l'accompagnement des transitions de l'agriculture conventionnelle et de l'agriculture biologique. Cependant, il restait un territoire sur lequel nous n'avions pas commencé l'animation, alors que dans le même temps, nous rencontrions de nombreuses difficultés à développer l'agriculture biologique sur les autres territoires. Je rappelle que l'accompagnement est volontaire. Aussi, la décision politique d'accompagner uniquement le développement de l'agriculture biologique sur ce dernier territoire a été prise. **De ce fait, ce territoire (les sources de la vallée de la Vanne, territoire situé dans l'Yonne) a bénéficié d'un accompagnement technique et financier, d'abord avec les outils de l'État puis avec le dispositif de paiement pour services environnementaux, déployé par Eau de Paris. Ainsi, ce territoire est passé de 1 % de sa surface agricole cultivée en bio en 2010 à 30 % en 2023. Le résultat est donc très intéressant et plus marqué que sur les autres territoires. C'est autant de surfaces sur lesquelles l'utilisation de pesticides a été complètement supprimée, ce qui commence à se voir dans les aires d'alimentation de captage et sur les eaux de surface**. L'impact des pesticides est le plus important, même s'il n'est pas le plus simple à déterminer. Cependant, une diminution des valeurs maximales des pesticides de 50 % depuis dix ans est observée. Ce résultat est d'autant plus intéressant que ces mesures tiennent compte de toutes les nouvelles molécules intégrées au fur et à mesure et de la fréquence du suivi, qui a augmenté avec les années. De ce fait, ces mesures intègrent les métabolites de pesticides, même si l'on n'est jamais à l'abri d'une pollution ponctuelle qui nuirait aux résultats observés. Cela démontre qu'en travaillant sur le fond, donc sur la diminution d'usage de la totalité des pesticides sur le long terme, des résultats sont constatés et répondent aux problématiques actuelles et futures.

Hélène HERZOG-STASI

PENSEZ-VOUS QUE LA DÉMARCHE INITIÉE PEUT VOIR LA SURFACE AGRICOLE CULTIVÉE EN BIO ENCORE AUGMENTER, OU UN PALIER A-T-IL ÉTÉ ATTEINT ?

Manon ZAKEOSSIAN

Force est de constater que cette surface de 30 % plafonne un peu. L'évolution de la surface a été progressive et s'atténue désormais. Cependant, de nouvelles conversions interviennent chaque année, dont cette année, en dépit des difficultés rencontrées par la l'agriculture biologique. Nous comptons bien sûr sur le fait que la progression va se poursuivre, tant sur ce territoire que sur les autres.

Hélène HERZOG-STASI

MALHEUREUSEMENT, TOUS LES SERVICES D'EAU N'ONT PAS LES MOYENS D'EAU DE PARIS. COMBIEN D'EMPLOYÉS COMPTE VOTRE SERVICE ?

Manon ZAKEOSSIAN

Le service compte 14 salariés qui ne travaillent pas tous sur la thématique agricole. Le service compte également des hydrogéologues.

Hélène HERZOG-STASI

ILS ASSURENT CEPENDANT L'ANIMATION SUR LE TERRITOIRE, QUI EST DONC ASSEZ LOURD ET DEMANDE DES MOYENS IMPORTANTS. QU'EST-CE QU'UNE COLLECTIVITÉ DE TAILLE PLUS MODESTE PEUT RETENIR DE VOTRE EXPÉRIENCE, SI SES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS SONT MOINS IMPORTANTS ?

Manon ZAKEOSSIAN

Le dispositif d'accompagnement financier que nous avons déployé est en cours d'évaluation, puisqu'il s'agissait d'une phase expérimentale.

Nous avons évalué qu'il faut quasiment six équivalents temps plein pour que ce dispositif fonctionne. Nous avons conscience que le dispositif est lourd, et même pour Eau de Paris, la démarche devra être simplifiée. Ce dispositif peut difficilement être repris en l'état par une collectivité qui aurait moins de moyens. Cependant, toute la partie « bio » de notre dispositif a été mise à disposition du ministère de la Transition écologique et de l'Agence de l'eau Seine Normandie, qui travaillent au déploiement d'un dispositif de PSE à l'échelle nationale.

Hélène HERZOG-STASI

L'EXPÉRIENCE D'EAU DE PARIS SERT DE PILOTE À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

Manon ZAKEOSSIAN

Oui. **Concernant les filières, nous travaillons en lien avec d'autres territoires. La Ville de Paris a créé l'association Agri Paris Seine qui regroupe un certain nombre de collectivités situées sur l'axe de la Seine, et qui va permettre de développer les filières et les liens avec les collectivités locales pour l'approvisionnement. L'objectif pourrait être par exemple d'accompagner les agriculteurs en transition pour leur proposer des débouchés dans la restauration collective, quelle que soit la collectivité qui adhérera à l'association.**

Hélène HERZOG-STASI

Merci beaucoup.

SIMON CALLA, VOUS ÊTES ENSEIGNANT-CHERCHEUR EN SOCIOLOGIE À L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ. AVANT DE NOUS EXPLIQUER LES RECHERCHES QUE VOUS MENEZ, POUVEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER CE QUE LA SOCIOLOGIE A À VOIR AVEC LES PESTICIDES PRÉSENTS DANS L'EAU ? QUELLES SONT LES COMMANDES QUE VOUS PASSENT LES COLLECTIVITÉS ?

Simon CALLA

De manière générale à propos des problèmes environnementaux, la sociologie s'intéresse au fait que toutes ces situations risquent de générer des crises ou des conflits. La sociologie cherche à mieux comprendre comment les acteurs construisent un monde commun. C'est à ce titre que la sociologie s'intéresse aux questions environnementales.

Hélène HERZOG-STASI

IL S'AGIT DONC DE SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT. DANS LE CADRE DE VOS RECHERCHES, VOUS M'AVEZ CONFIÉ AVOIR TRAVAILLÉ SUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'AUXERRE QUI, DANS LES ANNÉES 90, AVAIT CONNU UNE TRÈS FORTE AUGMENTATION DU TAUX DE NITRATE DANS L'EAU. POUVEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER COMMENT CETTE COLLECTIVITÉ AVAIT FAIT FACE À L'ÉPOQUE À CETTE SITUATION ET COMMENT ELLE A ÉVOLUÉ SUR CETTE QUESTION DEPUIS ?

Simon CALLA

Le travail engagé sur la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois a été mené dans le cadre du programme de recherche « Transforme », qui se déroulait entre 2019 et 2022 et qui s'intéressait aux freins et leviers de la transformation des pratiques agricoles.

Hélène HERZOG-STASI

S'INTÉRESSER AUX FREINS ET AUX LEVIERS DANS LE CADRE DE CHANGEMENTS DE PRATIQUES EST L'UN DES DOMAINES DE LA SOCIOLOGIE ?

Simon CALLA

Oui, en s'intéressant aux agriculteurs, à leurs pratiques et à leurs représentations du changement. Différentes études de cas avaient été définies en région Bourgogne Franche-Comté, parmi lesquelles **une situation particulièrement intéressante qui avait été observée au sein de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois.**

Simon CALLA

En effet, cette collectivité avait été confrontée, au milieu des années 90, à une très forte augmentation des taux de nitrate, qui s'établissaient alors à 70 milligrammes par litre, alors que la directive-cadre fixe le seuil à 50 milligrammes par litre. Les pouvoirs publics avaient envisagé dans un premier temps la construction d'une usine de traitement de l'eau, avant d'abandonner cette solution du fait d'une forte mobilisation.

Hélène HERZOG-STASI

QUI S'ÉTAIT OPPOSÉ À CE PROJET ? LES HABITANTS OU LES ÉLUS ?

Simon CALLA

La mobilisation des habitants avait été portée par des collectifs de défense de l'environnement, qui estimaient que construire une usine de traitement n'était pas la meilleure solution pour répondre à ce problème. **Finalement, la Communauté d'agglomération s'est orientée vers des solutions préventives, en travaillant avec les agriculteurs à la transformation des pratiques**. Certains exploitants, qui avaient des parcelles sur le bassin d'alimentation et de captage, ont modifié leur pratique de différentes manières. Certains engagés en agriculture conventionnelle ont mis en place des mesures agroenvironnementales et des mesures visant à réduire l'usage des pesticides. D'autres ont engagé une conversion vers l'agriculture biologique, tandis que d'autres encore se sont orientés vers l'agriculture de conservation des sols.

Hélène HERZOG-STASI

À VOTRE CONNAISSANCE, QUEL ÉTAIT L'INTÉRÊT DE CES AGRICULTEURS À ENGAGER CE CHANGEMENT ? QUELLE ÉTAIT LEUR CONTREPARTIE ?

Simon CALLA

Je n'ai pas eu connaissance d'une éventuelle contrepartie financière. En revanche, la dynamique locale a été très forte, portée par un acteur, à la fois agriculteur et élu de la Communauté d'agglomération, engagé dans la mise en place de pratiques agricoles alternatives autour de la conservation des sols. Cet élu a fortement poussé à la mise en place d'une association à cheval entre la Communauté d'agglomération et la chambre d'agriculture.

Hélène HERZOG-STASI

LE TEMPS PASSANT, SAVEZ-VOUS SI CES SOLUTIONS, ET NOTAMMENT L'AGRICULTURE DE CONSERVATION DES SOLS, ONT APPORTÉ DES RÉSULTATS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU ?

Simon CALLA

L'agriculture de conservation des sols se base sur le non-travail du sol. La mesure essentielle consiste donc à ne plus labourer les surfaces agricoles. Ces sols sont travaillés en surface et sont préservés via la plantation de couverts végétaux.

Hélène HERZOG-STASI

CETTE AGRICULTURE AUTORISE CEPENDANT L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES.

Simon CALLA

C'est en effet le problème. D'ailleurs, les exploitants en agriculture biologique et les exploitants en conservation des sols se disputent pour savoir lesquels sont les plus respectueux de l'environnement. La Communauté d'agglomération a donc été confrontée à un problème, car cette dynamique n'a pas apporté la diminution des taux de nitrate attendue. Surtout, en 2018, la Communauté d'agglomération a constaté la présence de résidus de pesticides utilisés sur les cultures de colza dans les eaux destinées à la consommation. L'ARS a donc émis une alerte et a demandé aux élus d'envisager la distribution d'eau minérale en bouteilles pour les 70 000 habitants du territoire. Le constat de la difficulté de l'agriculture de conservation des sols à répondre à cette problématique de pesticides a conduit à une réorientation du soutien de la Communauté d'agglomération vers les exploitants en agriculture biologique. Cette réorientation a été assez mal vécue par les agriculteurs engagés en agriculture de conservation des sols qui avaient effectué des transformations durant trente ans, avec le sentiment de bien faire, et qui ont eu le sentiment d'être pointés du doigt comme ne faisant pas suffisamment bien. Plus récemment, la Communauté d'agglomération a décidé finalement de construire une usine de traitement de l'eau. La Communauté d'agglomération a connu un changement de majorité, ce qui a entraîné des réorganisations de services qui ont eu un impact très fort sur la dynamique, sur le sens que les agents de la collectivité donnent à leur travail et sur le sens que les agriculteurs accordent à leurs méthodes.

Hélène HERZOG-STASI

VOTRE POINT DE VUE DE SOCIOLOGUE CONFIRME QUE CES CHANGEMENTS PRENNENT DU TEMPS ET QU'IL EST NORMAL QUE ÇA EN PRENNE. INSTALLER DES CERCLES DE DIALOGUE ET DE TRAVAIL AVEC LES ACTEURS LOCAUX EST CHRONOPHAGE, PARCE QU'IL FAUT AUSSI TROUVER LES BONS INTERLOCUTEURS. EXISTE-T-IL UNE NOTION DE RELAIS FAVORISANT CE TRAVAIL ?

Simon CALLA

En effet, la temporalité est double. D'un côté, les collectivités peuvent se retrouver dans une situation d'urgence qui nécessite de sauver la situation. De l'autre côté, le changement des pratiques agricoles est un travail au long cours. Pour certains exploitants, les méthodes ont été acquises dès leur plus jeune âge, dans le cadre de la socialisation à la ferme. Par ailleurs, ces pratiques sont fortement ancrées dans les apprentissages, au sein des lycées agricoles notamment. Donc le changement nécessite la construction de liens de confiance, d'un travail plus horizontal, et la multiplication des relais. On observe que les chambres d'agriculture ont un rôle important d'interface entre les collectivités et les agriculteurs à jouer.

Hélène HERZOG-STASI

VOUS ÊTES ACTUELLEMENT MISSIONNÉ PAR GRAND BESANÇON MÉTROPOLE SUR L'ÉVALUATION D'UN DISPOSITIF DE PAIEMENT POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX. POUVEZ-VOUS NOUS EN DIRE QUELQUES MOTS ?

Simon CALLA

Je ne peux pas en dire beaucoup puisque je ne suis pas le porteur du projet, qui est en cours de réalisation. Cette étude a pour but de comprendre l'expérience d'agriculteurs engagés dans un projet de paiement pour services environnementaux. Nous souhaitons comprendre comment ils ressentent cet engagement, quels sont les points satisfaisants qui les incitent à poursuivre ? Ou quelles sont les limites de ce type de dispositif ? Je suis intéressé par le fait de comprendre comment un tel dispositif peut ensuite être essaimé. Actuellement, 27 exploitants du territoire sont engagés dans cette démarche sur une cinquantaine au total.

J'aimerais comprendre comment passer de ce petit groupe qui cherche à écologiser les pratiques agricoles pour préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau à un panel plus large d'agriculteurs qui ne sont pas engagés dans cette démarche.

Hélène HERZOG-STASI

CE DISPOSITIF DE PAIEMENT POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX EST INITIÉ PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION, À L'INSTAR DE CE QUE FAIT EAU DE PARIS SUR LE PÉRIMÈTRE DES AIRES DE CAPTAGE.

Simon CALLA

Oui, le dispositif est initié par Grand Besançon Métropole, en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort et la Fédération départementale des chasseurs du Doubs.

Hélène HERZOG-STASI

*Nous accueillons à présent Florence BLATRIX-CONTAT, Sénatrice de l'Ain. Vous avez récemment été Vice-présidente d'une mission d'information sénatoriale sur le thème suivant : « **Gestion durable de l'eau : l'urgence d'agir pour nos usages, nos territoires et notre environnement** ». Le rapport de cette mission a été publié en juillet 2023 et a donné lieu à une cinquantaine de propositions. J'ai pu lire dans la synthèse de ce rapport que les principales causes de non-conformité de l'eau proviennent soit de la dégradation chronique ou accidentelle de la ressource (pollution agricole notamment), soit de la mauvaise protection ou du manque d'entretien des ouvrages de captage d'eau. De ce fait, **une des propositions formulées dans ce rapport demande qu'un effort significatif porte sur la prévention, solution pour laquelle vous vous tournez vers l'Europe.***

MADAME ZAKEOSSIAN EXPLIQUAIT QU'EAU DE PARIS AVAIT OBTENU UN SOUTIEN DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.
QU'EN ATTENDEZ-VOUS PLUS PRÉCISÉMENT ?

Florence BLATRIX-CONTAT

Ce rapport porte sur la gestion durable de l'eau dans le contexte de changement climatique que nous connaissons et les tensions sur l'eau que nous rencontrons. En 2022, la France a connu durant la période estivale près de mille ruptures d'approvisionnement. C'est ce qui avait présidé à la décision de produire ce rapport sur la gestion durable de l'eau.

Florence BLATRIX-CONTAT

Ce rapport, réalisé avec que 80 auditions aient été organisées, intègre différentes dimensions, dont la sobriété, la ressource (tant pour la dimension quantitative que qualitative), et la gouvernance de l'eau. Sur les 53 propositions, l'une d'elles visait à parvenir à la protection de la totalité des périmètres de captage dans les dix ans, car il faut donner le temps aux collectivités d'engager des actions. **La protection des aires de captage est un objectif prioritaire**.

La France compte actuellement 35 000 aires de captage, mais ce nombre est en diminution. De réelles démarches de protection sont engagées sur les 1000 captages prioritaires, 500 avaient été déterminés dans le cadre du Grenelle de l'Environnement de 2009, et 500 autres dans le cadre de la conférence sur l'environnement de 2013. **L'objectif reste cependant de faire de chaque captage un site prioritaire. Cependant, si des actions ont pu être engagées sur les 1000 captages prioritaires, il existe assez peu d'outils pour suivre les autres. Aussi, il sera nécessaire de légiférer de sorte à imposer la prévention**. Certains de ses captages ne connaissent pas de difficulté liée à la pollution, et ne seront donc pas impactés par la loi. L'ordonnance de transposition de la dernière directive portant sur la qualité des eaux traitait la question des captages sensibles, c'est-à-dire ceux qui connaissent ou connaîtront un problème de qualité de l'eau. Ces captages sensibles doivent faire l'objet d'un engagement de protection, ce qui impose de définir une zone de protection de l'aire d'alimentation du captage, comme c'est déjà le cas pour les captages prioritaires qui sont protégés des pollutions diffuses.

Hélène HERZOG-STASI

CELA SIGNIFIE QUE LES FINANCEMENTS DE LA PAC N'AVAIENT JAMAIS ÉTÉ FLÉCHÉS VERS CETTE PROTECTION. LA COMMISSION EUROPÉENNE A-T-ELLE RÉPONDU AUX PROPOSITIONS QUE VOUS LUI AVEZ ADRESSÉES ?

Florence BLATRIX-CONTAT

La PAC est travaillée selon des cycles. La prochaine négociation de la PAC devra intégrer ce volet. Suite à la crise agricole, les pays membres de l'Union européenne se sont accordés sur un retour à la partie la plus environnementale de la PAC. **Nous devons donc nous projeter sur la prochaine PAC qui devra intégrer les pratiques vertueuses en matière agricole. C'est la raison pour laquelle je pense qu'imposer une protection des captages par voie législative peut être une solution**. Cela nécessitera cependant de déterminer la surface agricole utile concernée, estimation difficile à réaliser.

Certaines estiment en effet que cela revient à protéger l'ensemble des captages, d'autres considèrent plutôt que la surface à protéger représente entre 3 % et 8 % de la surface agricole. Il faut donc se donner le temps de bien estimer ces zones et définir ce à quoi correspond un captage sensible. C'est la raison pour laquelle il me semble que la loi doit préciser ces notions, en tenant compte des valeurs limites de chaque pesticide. Une fois ces données déterminées, il conviendra d'accompagner les agriculteurs pour organiser cette protection et régler la question de la compensation éventuelle. Certaines collectivités utilisent la solution du droit de préemption, d'autres recourent aux obligations réelles environnementales, contrat à très long terme signé entre la collectivité et l'exploitant agricole, qui est transmis aux propriétaires suivants, et qui ouvre droit à une compensation financière de la part de la collectivité. Il serait souhaitable d'ailleurs que cette compensation de la moins-value de la propriété soit aidée par l'agence de l'eau.

Hélène HERZOG-STASI

DERRIÈRE L'ASPECT LÉGISLATIF QUE VOUS ÉVOQUEZ, J'ENTENDS AUSSI UN ASPECT COERCITIF. NE CRAIGNEZ-VOUS PAS QU'UNE MESURE COERCITIVE ENTRAÎNE UN EFFET DÉLÉTÈRE ET MOINS PRODUCTIF QUE LES MESURES DE DIALOGUE, VISANT À PRENDRE LE TEMPS D'EXPLIQUER LE CHANGEMENT.

Florence BLATRIX-CONTAT

Le retard est considérable et les métabolites s'accumulent. Il me semble que nous devons dorénavant avancer. Les mesures coercitives n'empêchent pas l'accompagnement, les deux sont nécessaires. Nous sortons d'une crise agricole qui nous oblige à remettre en place des mesures d'accompagnement pour rendre le changement acceptable. Quoi qu'il en soit, il faut éviter au maximum que de nouveaux intrants de pesticides ne se retrouvent dans les aires de captage. C'est essentiel. Nous devons donc à la fois définir, avec les différents acteurs, le temps permettant aux agriculteurs de s'adapter et aller vers une réelle protection des captages, car certaines collectivités ont réellement le souhait d'avancer en ce sens, mais font face à des difficultés. Il faut donc leur fournir les outils permettant de mener leurs projets à bien.

Hélène HERZOG-STASI

QUE PENSEZ-VOUS DES SOLUTIONS DE TRAITEMENT PROPOSÉES ?

Florence BLATRIX-CONTAT

Je partage l'avis de Monsieur KRABAL : **il est dans certains cas impossible d'agir autrement que par le traitement**. Cependant, le traitement coûte à la fois très cher en investissement et en fonctionnement. Ces traitements nécessitent l'usage de charbons actifs onéreux, et demandent beaucoup d'énergie, ce qui, en période de sobriété, n'est pas idéal. Il me semble donc contre-productif de chercher à généraliser les traitements. Ils peuvent se concevoir ponctuellement quand il n'existe pas d'autres solutions. Mais, **je préconise d'imposer la prévention, même si un accompagnement est nécessaire. Je le répète : nous n'avons plus de temps à perdre pour protéger nos captages d'eau**.

Hélène HERZOG-STASI

FACE À L'URGENCE, VAUT-IL MIEUX LÉGIFÉRER QUE DISCUTER ? QUEL EST VOTRE POINT DE VUE CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION VS LA CONCERTATION, MÊME SI JE ME DOUTE QUE LA RÉPONSE NE PEUT ÊTRE AUSSI TRANCHÉE ?

Guillaume KRABAL

Je partage les propos de Madame la Sénatrice. **Recourir à la législation ne signifie pas forcément coercition. Il s'agit plutôt de nous donner des moyens réglementaires nous permettant d'accompagner le changement des pratiques agricoles, ce qui va aussi dans le sens de la préservation d'une production agricole et de débouchés pour l'agriculture**. Il ne faut pas oublier que l'agriculteur est un chef d'entreprise, il a donc besoin que sa production lui rapporte, ce en quoi la loi peut nous accompagner. Comme l'a rappelé Madame la Sénatrice, il faut commencer par déterminer correctement les lieux sur lesquels ces pesticides ne doivent plus être utilisés. Aujourd'hui, il existe des périmètres de protection immédiats, rapprochés ou éloignés. Cependant, dès qu'il sort du périmètre de protection immédiat, l'agriculteur a le droit d'utiliser les pesticides réglementairement autorisés qu'il souhaite. Il faut donc déterminer de façon plus juste ces périmètres, à commencer par les lieux dans lesquels l'usage des pesticides doit être formellement interdit pour éviter les pollutions chroniques.

Hélène HERZOG-STASI

CELA REVIENT À RÉALISER UN ZONAGE.

Guillaume KRABAL

Oui, les moyens de revoir ces zonages doivent être donnés, et les zones exclues de l'usage des pesticides doivent être fixées réglementairement, car quoiqu'il arrive, ils viendront un jour polluer les eaux potables.

Hélène HERZOG-STASI

MANON ZAKEOSSIAN, QUEL EST VOTRE AVIS SUR L'ACCOMPAGNEMENT ?

Manon ZAKEOSSIAN

Je pense que la réglementation est indispensable pour accompagner les collectivités. La difficulté à agir à laquelle nous sommes confrontés provient justement de la régression de la réglementation, ce qui ne nous aide pas dans le déploiement de ce que nous essayons de mettre en place.

Manon ZAKEOSSIAN

Nous sommes malheureusement très en retard concernant les réglementations allant dans le sens d'une meilleure protection des ressources en eau, qu'elles soient locales ou nationales. Il faut donc aller vers une affirmation de cet axe, plutôt que régresser comme nous l'avons vu par exemple sur le taux de jachère.

Par ailleurs, **nous rencontrons un vrai problème sur les outils**. J'évoquais la Commission européenne parce que toute mise en place d'un dispositif sortant un peu du cadre impose de lui rendre compte. Cependant, le principal verrou des collectivités est national. **Ce n'est pas le fait de la Commission européenne si les aides au maintien en agriculture biologique ont été supprimées. Certains agriculteurs se retrouvent actuellement sans aucun accompagnement financier de la part de l'État, ou avec des dispositifs de bouts de chandelles**. Eau de Paris, comme d'autres collectivités qui s'engagent sur des dispositifs alternatifs est obligée de pallier les difficultés et le manque d'outils permettant d'agir aux différents niveaux. Pourtant, ces outils existent. Il est possible de mettre en place le zéro produit phytosanitaire sur certains zonages des périmètres de protection. Eau de Paris a obtenu en 2023 une Déclaration d'utilité publique d'un périmètre de protection en Eure-et-Loir, dont les surfaces cultivées sans aucun produit phytosanitaire sont relativement importantes, mais ces surfaces avaient été définies comme tel à l'origine. Il me paraît compliqué de décider de ne plus utiliser du tout de pesticide dans un périmètre donné, s'il n'a pas à l'origine été fait pour cela.

Enfin, **pour les collectivités, la seule porte de sortie réside dans le fait d'interdire purement et simplement l'usage des produits phytosanitaires dans les périmètres de captage**, et c'est d'ailleurs la recommandation que l'on entend beaucoup. **Cependant, imposer une telle mesure est inenvisageable sur le terrain, parce qu'il faut maintenir le dialogue avec les agriculteurs**. Or, une mesure de ce type serait de nature à susciter la révolte, à engendrer la perte de confiance, et cela obérerait toute chance d'amorcer un changement volontaire. **Cela aura simplement pour effet d'effrayer les agriculteurs avec des mesures réglementaires**. C'est une situation que nous avons déjà connue sur le territoire avec la démarche « captage prioritaire », au cours de laquelle nous avons perdu le lien avec un certain nombre d'exploitants. Les faire réadhérer à la démarche a été très difficile. I**l faut donc trouver le juste milieu pour avancer, mais surtout disposer des bons outils pour que tout le monde avance dans la même direction. Il n'est pas normal que seule Eau de Paris parvienne à mettre en place son propre dispositif, parce que l'État ne le fait pas.**

Hélène HERZOG-STASI

SIMON CALLA, VOUS QUI ÉTUDIEZ LES FACTEURS DE CHANGEMENT DES PRATIQUES, PARTAGEZ-VOUS CE POINT DE VUE ?

Simon CALLA

Oui. Les travaux que nous avons engagés nous ont conduits à valider la nécessité d'agir d'un point de vue réglementaire. Les exploitants que nous avons interrogés dans le cadre du programme « Transforme » estimaient majoritairement que les freins et les leviers à la transformation agricole se situaient à un niveau structurel. Toutefois, ils sont aussi très nombreux à insister sur la nécessité de travailler au nouveau relationnel, dans les territoires, car le travail au niveau structurel ne suffit pas. Ils sont en demande d'expérimentations collectives, de travailler à la fois entre eux et avec d'autres acteurs du territoire. Cela nous conduit finalement à devoir penser une logique à la fois verticale descendante et ascendante. Concernant la question de l'accompagnement, nous restons focalisés sur le champ, parce que c'est lui qui reçoit les pesticides, alors qu'il faudrait au contraire se décentrer. Un travail important doit être mené sur les débouchés. En effet, un exploitant qui change ses cultures en raison du changement climatique doit cependant être assuré de les vendre. Un travail doit être mené sur les filières, et sur la représentation de la figure du « bon agriculteur ». En ce sens, je pense que des pistes doivent être explorées au sein de l'enseignement agricole. Enfin, concernant le temps long, **le changement peut survenir au moment de la reprise d'une exploitation par une agriculture d'une autre génération. Le changement de génération peut aider**.

Hélène HERZOG-STASI

PAR NATURE, LES PLUS JEUNES GÉNÉRATIONS SONT TRÈS SENSIBILISÉES À CES QUESTIONS.

Simon CALLA

Ça n'est pas certain.

Manon ZAKEOSSIAN

À propos des aspects réglementaires, **les budgets dédiés à la transition sont en cours de discussion dans de nombreuses agences de l'eau. Or, ces budgets font l'objet de coupes drastiques, ou sont limités**. C'est un sujet sur lequel il est important de nous mobiliser et de nous battre, car la majorité de nos actions sont financées, et certaines agences de l'eau sont moins riches que d'autres.

Hélène HERZOG-STASI

Je propose que nous écoutions les interventions du public.

Francis BAISSON (de la salle),

Maire de Saint-Flovier (Indre-et-Loire), Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement de la Communauté de communes de Loches Sud Touraine

Je suis Président d'un captage prioritaire, et retraité de l'élevage de vaches laitières. La consommation humaine ne représente guère plus de 1 % de l'eau produite. Or, l'enjeu reste la préservation de la santé humaine. Cependant, les habitants consomment également beaucoup de produits importés, dont de la viande ou des œufs, gavés d'hormones et d'antibiotiques. Je participe au congrès de la FNCCR pour la quatrième fois. Je me souviens avoir entendu lors du congrès de Rennes un intervenant de la région nantaise qui rappelait que consommer des légumes était 40 fois plus dangereux que boire de l'eau. Associer les agriculteurs à la réflexion est indispensable, car ils ne peuvent être contraints à changer leurs pratiques.

En réponse à Madame la Sénatrice, je tiens à dire qu'il est très compliqué de définir les superficies concernées par la protection et l'impact de la protection. Mon fils m'a succédé à la tête de l'exploitation familiale. S'il est contraint de passer en agriculture biologique, à quelles entreprises pourra-t-il fournir ce lait produit, pour en assurer sa transformation et sa commercialisation ? En effet, la coopérative locale, qui emploie 120 personnes, ne parvient pas à commercialiser le lait des exploitations agricoles biologiques. Aussi, si d'autres exploitations sont contraintes de réaliser cette conversion, il faudra bien sûr accompagner les agriculteurs, mais surtout s'interroger en amont sur le devenir du produit. C'est un travail de longue haleine, et vous avez très bien détaillé ce qu'il convient de faire.

Isabelle GAILLARD (de la salle),

Présidente de l'UDAF de l'Essonne

Bonjour. Je représente les consommateurs au Comité de bassin. Je suis administratrice de l'Agence de l'eau et Vice-présidente de la Commission des aides. Il est important pour moi de le préciser, car je constate que des sommes colossales sont dépensées pour créer des usines de dénitrification. Or, je préférerais que cet argent soit versé aux agriculteurs pour les aider à changer de pratiques. J'ai cru comprendre de son allocution ce matin que le Président PINTAT souhaite également que les agriculteurs soient soutenus. Aucune de vos interventions n'a fait mention de l'agrobusiness, alors que c'est un aspect essentiel de la vie de l'agriculteur. Les productions agricoles doivent en effet être transformées. Or, les agriculteurs subissent des diktats de la part des groupes agroalimentaires très exigeants, pour conserver leurs contrats. Par exemple, alors que la Picardie est une région qui enregistre une pluviométrie conséquente, le groupe McCain Foods Limited impose une irrigation régulière des champs de pommes de terre, afin que celles-ci atteignent la taille permettant aux frites de dépasser du cornet, ce qui répondrait à une exigence des consommateurs. Ces groupes agroalimentaires dictent leurs lois à nos agriculteurs. Aussi je pense qu'un travail avec ces groupes agroalimentaires est nécessaire.

Concernant l'agriculture biologique, j'entends souvent les consommateurs se plaindre du prix des produits bio. Si les coûts cachés du traitement de la pollution des eaux générée par l'agriculture traditionnelle étaient répercutés sur le prix des légumes, il me semble que le prix des produits bio paraîtrait plus intéressant. Quoiqu'il arrive, le consommateur paie ce traitement. S'il ne paie pas dans le prix de son kilo de légumes, il le paie à travers sa facture d'eau et ses impôts.

Denis JACQUIN (de la salle),

Vice-président de la régie eau et assainissement de Grand Besançon Métropole

J'aimerais préciser que le programme que nous avons déployé a été entièrement financé par l'Agence de l'eau, à hauteur de trois millions d'euros sur trois ans. Ce programme arrivera à échéance en 2025. Pour ce qui nous concerne, c'est la question de la pérennisation qui se pose, plus que celle de l'essaimage.

Denis JACQUIN

Nous savons que l'Agence de l'eau n'accompagnera le prochain programme à la même hauteur, et n'accompagnera pas les mêmes exploitations. Si certains éléments ne sont pas remis en cause, comme la plantation des haies visant à protéger la biodiversité, d'autres sujets seront discutés. C'est le cas par exemple concernant le traitement des sols, qui nécessitera de convaincre les agriculteurs. Je remarque d'ailleurs que ce sont plutôt les jeunes agriculteurs qui étaient très engagés dans le programme. Il est fort probable que ceux-là poursuivront leurs efforts. Enfin, dans ce contexte d'élections législatives, une petite musique de fonds laisse entendre que l'on a suffisamment entendu parler d'écologie, ou des économies d'énergie. Je suis assez inquiet d'entendre qu'il faut légiférer pour faire avancer les choses, car cela sous-entend que toute mesure doit faire l'objet d'un vote à l'Assemblée nationale.

Hubert FALLET (de la salle),

Directeur de l'environnement et du développement durable de Nevers Agglomération

Bonjour. J'adresse ma question à Mme ZAKEOSSIAN. Vous avez expliqué la démarche d'Eau de Paris sur les différents captages. Comment ciblez-vous géographiquement la limite des captages ? En effet, il est difficile de savoir où s'arrête l'apport d'eau de la Marne ou de la Seine. Aussi, j'aimerais savoir comment vous procédez pour cibler les zones d'intervention. De même, vous avez évoqué le nombre d'hectares concernés par vos mesures, mais vous n'avez pas évoqué le coût que cela représente en aides versées aux agriculteurs.

Manon ZAKEOSSIAN

Notre périmètre est composé de quatre aires d'alimentation de captages prioritaires sur lesquelles Eau de Paris n'intervient pas à l'échelle des eaux de surface. Il s'agit des bassins de la Seine et de la Marne, gérées directement par l'Agence de l'eau. Eau de Paris intervient sur à peu près 80 000 ha de surface agricole du secteur, sur lesquelles le dispositif est ouvert. Pour ce qui concerne l'agriculture conventionnelle, seules les surfaces implantées sur nos aires d'alimentation de captage sont prises en compte. Concernant l'agriculture conventionnelle, la totalité de l'exploitation agricole est prise en compte dans notre dispositif parce que, sur une même exploitation, les agriculteurs ne peuvent pas bénéficier à la fois de notre dispositif et des aides nationales éventuelles. Il fallait donc faire un choix entre prendre en compte la totalité de la surface, ou renoncer à une partie en sachant que les agriculteurs ne percevraient pas d'aide pour cette partie. En conséquence, quelques surfaces prises en compte sont situées hors de nos aires d'alimentation de captage. C'est sur le secteur de La Vanne que nous enregistrons le plus grand nombre de contractualisations. Sur les autres secteurs, entre 20 et 25 % de la surface agricole est engagée dans le dispositif. Enfin, initialement, La Commission européenne a autorisé l'apport de 46 millions d'euros dans le dispositif, sur la durée totale du dispositif, en sachant que les contrats sont signés pour cinq ans au départ, les agriculteurs pouvant resigner pour sept ans au cours de la cinquième année. Le contrat court donc pour 13 ans au total. Ce dispositif est aidé à 80 % par l'Agence de l'eau Seine Normandie. Nous enregistrons actuellement 30 millions d'euros d'engagement sur l'ensemble des contrats déjà signés sur leur durée totale. Eau de Paris apporte les 20 % restants. Les autres PSE portés par le ministère de la Transition écologique par l'intermédiaire des Agences de l'eau sont entièrement financés par l'Agence de l'eau. Le dispositif d'aide d'urgence n'a pas reçu de financement de la part de l'Agence de l'eau. Il s'agit d'un dispositif ponctuel d'un an, porté par Eau de Paris intégralement, et dont le montant atteint un million d'euros.

Casimir JAY (de la salle),

Conseiller territorial de Troyes du Syndicat départemental des eaux et de l'Assainissement de l'Aube (SDDEA)

Je connais bien la vallée de la Vanne que vous évoquiez, parce qu'elle prend sa source dans l'Aube. Le département de l'Aube couvre un territoire de 6 000 km², dont 3 700 km² de surface agricole. Le territoire compte 250 aires de captage. Madame la Sénatrice a évoqué les captages sensibles. Aussi, pourquoi ne pas aller vers des captages stratégiques ? En effet, si le SDDEA doit à l'avenir sécuriser l'ensemble de ces captages sensibles, il faut savoir que cela représente 60 % de la surface du département.

Florence BLATRIX-CONTAT

Toute la question réside dans la manière dont est défini un captage sensible en fonction des valeurs limites des taux. Je suppose que dans la définition du captage stratégique, la notion de distribution en nombre d'abonnés est prise en compte.

Casimir JAY

En effet, le nombre d'abonnés doit être pris en compte, au même titre que l'accessibilité, car ce territoire est très rural. Je vous précisais l'étendue de la surface agricole, car plus de 95 % des captages sont touchés. Sur les 250 captages que nous dénombrons, 248 sont sensibles. De ce fait, il serait opportun de mener une opération stratégique. Au-delà de cette définition, certains des captages du territoire ne présentent pas de difficulté, parce qu'ils sont situés sur des surfaces boisées. Par exemple, la ville Troyes, dont je suis élu, dispose d'un captage qui ne connaît pas de problème lié aux produits phytosanitaires. Ce captage qui permet d'alimenter des milliers de personnes est stratégique, mais n'est pourtant pas sensible aux produits phytosanitaires. La définition du captage stratégique doit d'abord prendre en compte les aspects de population et de préservation, avant de prendre en compte la sensibilité ou non aux produits phytosanitaires.

Florence BLATRIX-CONTAT

C'est la définition que l'on donne aux captages prioritaires : la dimension « pollution » est prise en compte au même titre que la dimension « stratégique » au regard de la population desservie. Le pouvoir réglementaire doit dorénavant définir la notion de captage sensible. Je crains que très peu de captages soient concernés par cette définition. On peut supposer qu'il y a une volonté de réduire les surfaces agricoles concernées. Un captage situé dans une zone boisée n'est pas forcément sensible. Tout dépend des critères choisis pour définir le captage sensible ou le captage stratégique.

Hélène HERZOG-STASI

JE COMPRENDS QU'UNE NUANCE S'OPÈRE EN FONCTION DES CRITÈRES RETENUS DANS LA DÉFINITION.

Florence BLATRIX-CONTAT

Exactement. Il convient par exemple de savoir si l'on intègre à la définition un critère lié à la population desservie, un critère lié à la pollution diffuse éventuelle. En effet, on peut s'interroger sur l'opportunité de déployer un système de protection pour une aire de captage qui ne subirait pas de pollution diffuse. Il faut agir en priorité sur les captages dont les seuils limites de pollution sont atteints, ou qui font l'objet d'alertes. Ce travail doit être engagé de manière progressive, ce qui impose de protéger en priorité les captages sensibles, puis d'élargir aux captages stratégiques. Il faut à la foi accompagner les agriculteurs, et limiter les surfaces concernées par la protection. Ce compromis devrait permettre de limiter la surface impactée tout en protégeant la ressource en eau.

Didier MUNERET (de la salle),

Président du Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône

Le Syndicat que je préside dessert 100 000 habitants. Ce Syndicat gère huit captages, dont deux sont prioritaires. Selon moi, tous les captages devraient être prioritaires. En effet, il peut arriver qu'un captage n'alimente que 1000 habitants, mais qu'il n'existe aucun autre moyen de substitution. Concernant les aspects législatifs, je rappelle que la loi de 1964, reprise en 1992 prévoit dans son chapitre consacré aux arrêtés de déclaration d'utilité publique (DUP) signés par les préfets que « toute activité susceptible de nuire à la qualité de l'eau est interdite dans les périmètres de protection rapprochée ». Cela figure dans les arrêtés de DUP. Certes, on peut s'interroger sur le contrôle qui est exercé. De ce fait, on peut toujours continuer à réglementer, je ne suis pas certain que, dans le contexte agricole actuel, ce soit la solution. Le syndicat que je préside organise de l'animation agricole depuis plus de trente ans sur les captages prioritaires et nous n'observons aucune amélioration. J'observe que ni l'animation ni la législation ne permettent d'obtenir des résultats.

Hélène HERZOG-STASI

QUELLES SOLUTIONS ENVISAGEZ-VOUS ?

Didier MUNERET

Nous avions envisagé de recourir au droit de préemption offert par la loi aux syndicats d'eau potable. Cependant, quoi que l'on fasse, l'exploitant est toujours prioritaire, même si la collectivité dispose d'un droit de préemption. Le Syndicat ne parviendra donc jamais à acquérir ces parcelles, et prendrait, si tel était le cas, une responsabilité démesurée quant à la gestion de la qualité de l'eau. Cette loi représentait un vrai espoir, mais je crains qu'elle n'aboutisse à rien.

Hélène HERZOG-STASI

NOUS NE POUVONS PAS CLORE CETTE TABLE RONDE SUR UNE NOTE AUSSI PESSIMISTE.

Lucile GAILLARD (de la salle),

Directrice adjointe du Syndicat des eaux et de l'assainissement de l'Aube (SDDEA)

Il y a quinze ans, alors que j'étais fraîchement diplômée de l'école d'agronomie de Montpellier, je débutai ma carrière en animant des captages Grenelle dans le département de l'Hérault. Ce sont des sujets que je travaille toujours quinze ans plus tard dans le département de l'Aube, et force est de constater que nous rencontrons toujours les mêmes difficultés, qui émanent du fait que l'État lui-même peine à évaluer ses propres outils qui n'ont pas évolué. Les collectivités alertent sur le fait que ces outils ne fonctionnent pas. Le département compte un nombre très important de captages prioritaires. D'autres captages, qui ne sont pas considérés comme étant sensibles, seront cependant concernés à moyen terme par les métabolites de pesticides qui ont été évoqués. Ces métabolites d'ailleurs ne peuvent être gérés que par le traitement puisque les pesticides dont ils émanent ne sont plus utilisés. En revanche, même si l'on ne détecte pas encore les futurs métabolites, il faudrait certainement mettre tous nos moyens pour travailler avec les agriculteurs sur ces aires d'alimentation de captage et préserver ce qui peut encore l'être.
J'aimerais également partager avec vous un sujet qui me préoccupe depuis quinze ans : la responsabilité de la qualité de l'eau souterraine pèse beaucoup sur les maîtres d'ouvrage en eau potable, qui eux, doivent répondre au Code de la santé publique avec des enjeux financiers très importants, si bien qu'ils se heurtent parfois à des difficultés. Ainsi, il est parfois nécessaire de fermer ces captages parce qu'ils coûtent cher et qu'il faut investir sur d'autres captages avec un meilleur potentiel. Or, les maîtres d'ouvrage sont parfois empêchés dans ces actions quand le captage est prioritaire, notamment parce que les habitants du secteur ont alors le sentiment que le maître d'ouvrage abandonne la ressource. Cependant, il n'appartient pas au maître d'ouvrage en eau potable d'assumer seul la protection de la ressource en eau. Il existe certainement d'autres leviers et d'autres aides, qui devraient être mobilisées, et probablement que la réglementation pourrait aider sur ce point. J'observe simplement que depuis quinze ans, la responsabilité de la protection de la ressource souterraine incombe toujours seulement aux maîtres d'ouvrage en eau potable.

Hélène HERZOG-STASI

EN EFFET, RÉGIS TAISNE, RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT EAU DE LA FNCCR, ME RAPPELLE QUE CES SUJETS SERONT CERTAINEMENT ABORDÉS DEMAIN DANS LE CADRE DE LA TABLE RONDE SUR LES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT EN ZONE RURALE.

Benoît PERRIER (de la salle),

Directeur de la Fédération Eaux Puisaye Forterre (Yonne)

Notre Fédération fête ses 50 ans cette année et nous œuvrons en protection préventive des captages depuis 20 ans. Les résultats obtenus sont mitigés, même si nous gardons la foi. Différentes études sont en cours, des révisions de DUP nous offrent différentes possibilités d'actions dans le périmètre immédiat des aires d'alimentation de captages. L'animation agricole que nous menons depuis six ans apporte des résultats, et nous avons engagé un partenariat avec la Chambre d'agriculture. Cette table ronde n'a pas permis d'évoquer le Contrat de territoire eau et climat (CTEC) qui, on l'espère, permettra de mieux gérer le dossier d'animation agricole. En effet, les régies rencontrent des difficultés, notamment pour ce qui concerne les ressources humaines. Nous peinons à trouver des techniciens ou des ingénieurs. J'en appelle d'ailleurs aux universités de Franche-Comté pour nouer des partenariats, car nous sommes réellement confrontés à des difficultés importantes pour recruter les équipes pour nous épauler aujourd'hui, avant de nous succéder.

Hélène HERZOG-STASI

L'APPEL EST LANCÉ !

Manon ZAKEOSSIAN

Le CTEC permet une contractualisation entre l'Agence de l'eau et les collectivités, sur différents enjeux territoriaux. En l'occurrence, Eau de Paris a signé un CTEC avec l'Agence de l'eau. Ce CTEC fonde toutes les subventions que nous recevons sur le PSE ou sur l'animation de postes au sein du service. Mon service réalise exclusivement de l'animation agricole.

Guillaume KRABAL

Je voudrais conclure sur une note optimiste. **Les producteurs d'eau potable, agents ou élus, ne sont pas tous des « ayatollahs » écologistes. Tous sont responsables et sérieux et ne font que répondre aux injonctions que la loi leur impose. Cela implique donc de trouver des solutions pour le faire. Il ne s'agit pas d'une lutte politique, mais d'une responsabilité forte. Par ailleurs, j'espère que la qualité de l'eau s'améliore d'année en année. Les recherches progressent, ce qui explique aussi que l'on trouve de plus en plus de molécules. Cependant, l'eau que nous consommons aujourd'hui est certainement de meilleure qualité que celle que nous buvions il y a quelques années. J'insiste sur ce point, car ce n'est pas rappelé dans les différents messages un peu anxiogènes pour les administrés. Il est difficile de tenir un discours inspirant confiance quand il est question de pollution. Nous devons à la fois tenir un discours de transparence, mais aussi inviter chacun à garder confiance.**

Hélène HERZOG-STASI

C'est un vrai message positif pour la fin de cette table ronde. En préparant cette table ronde, vous m'aviez confié, Guillaume KRABAL, que vous participiez au congrès de la FNCCR pour la première fois. J'espère que vous avez apprécié cette expérience. Je vous remercie tous de votre participation.

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Philippe BARBOSA
• Facilitateur graphique : Olivier SAMSON

CYCLE DE L'EAU

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Table ronde 10 - Jeudi 27 juin 2024 - 9h00

FINANCEMENT, TARIFICATION, FISCALITÉ : QUEL PRIX POUR L'EAU ?

INTERVENANTS

Animation par Hélène HERZOG-STASI

Isabelle GAILLARD
Présidente de l'UDAF de l'Essonne, représentante de l'UNAF au Conseil national de l'eau

Hervé PAUL
Président d'Eau d'Azur, Vice-président de la Métropole de Nice Côte d'Azur, Vice-président de la FNCCR

Jocelyne DI MARE
Chargée de mission à la direction des interventions et de l'expertise Eau et Milieux de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Hervé GILLÉ
Sénateur de Gironde

Hélène HERZOG-STASI

Bonjour à toutes et à tous.

Pour ouvrir cette table ronde, j'aimerais vous soumettre un petit problème de calcul. Sachant que les recettes des services d'eau tendent à baisser – puisqu'elles sont proportionnelles aux volumes vendus et que la consommation des usagers diminue – et que les charges sont orientées à la hausse (coûts de l'énergie, des matériaux, des travaux et des investissements à mobiliser), quel mode de financement faut-il instaurer pour assurer la pérennité des services d'eau ? Cette question est d'autant plus prégnante dans les zones rurales, où l'assiette de contributeurs est plus faible.

Quatre experts sont ici réunis pour tenter de résoudre cette équation, avec votre aide. Je vous propose d'écouter dans un premier temps nos intervenants. Je vous donnerai ensuite la parole pour nous faire part de vos interrogations ou éclairages.

Hélène HERZOG-STASI

***Jocelyne DI MARE**, vous êtes chargée de mission à l'Agence de l'eau Adour-Garonne.*

***Isabelle GAILLARD**, vous êtes référente eau et biodiversité de l'Union nationale des associations familiales (UNAF), Présidente de l'UDAF de l'Essonne. Vous siégez également au comité de bassin Seine Normandie, en tant que Vice-présidente de la commission des aides.*

***Hervé PAUL**, vous êtes le Vice-président délégué à l'eau à la FNCCR et Président de la régie Eau d'Azur.*

*En visioconférence, nous accueillons **Hervé GILLÉ**, Sénateur de la Gironde. Vous êtes le rapporteur de la mission d'information sénatoriale sur la gestion durable de l'eau.*

Je vous propose d'aborder en premier lieu les diagnostics et les constats : quelles sont les réalités auxquelles sont confrontés les services d'eau et d'assainissement ? Nous nous attacherons ensuite à examiner les réponses et solutions à apporter aux questions suivantes : que faut-il payer, mais surtout, qui doit payer ?

Hélène HERZOG-STASI

Jocelyne DI MARE, dans le cadre de la préparation du 12e programme 2025-2030, vous vous êtes intéressée aux besoins des services d'eau. Pour quelles raisons avoir lancé cette étude ?

Jocelyne DI MARE

L'accompagnement financier de l'agence de l'eau auprès des services publics d'eau potable et d'assainissement est une politique historique de l'agence. En 2018, les Assises de l'eau ont mis en relief le mur d'investissements à opérer dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, notamment pour le renouvellement des réseaux.

À cette époque, nous commencions à préparer le 12e programme 2025-2030, et nous avions besoin de comprendre comment les agences continueraient à accompagner les services d'eau pour affronter ces défis.
Pour rappel, la logique d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement a été remplacée par une logique de résultat, officialisée par la directive-cadre sur l'eau et par les directives eau potable.

Il est demandé aux services de renforcer leurs performances. Il faut aussi tenir compte des effets du réchauffement climatique, qui complique l'équation.
Dans ce contexte, nous avons engagé une étude visant à :

- Dresser un état des lieux ;
- Quantifier les besoins globaux des services d'assainissement ;
- Déterminer la part de contribution de l'agence de l'eau, la part assurée par le prix de l'eau et identifier d'autres leviers de financement ;
- Examiner les conditions d'éligibilité, en relevant si besoin le prix de l'eau minimum conditionnant l'accès aux aides.

Hélène HERZOG-STASI

Quelles ont été les conclusions de cette étude ?

Jocelyne DI MARE

Les besoins d'investissements dans l'eau potable ont été chiffrés à 7,4 milliards d'euros sur six ans, dans l'hypothèse où 100 % des besoins techniques seraient pris en compte. Pour les services d'assainissement, les besoins d'investissements sont estimés à 1,4 milliard d'euros.

L'étude a mis l'accent sur le contexte inflationniste, qui se traduit par une flambée des coûts de l'énergie : entre 2020 et 2028, ces coûts devraient augmenter de 30 à 40 %. En outre, l'étude a mis en avant une prise en compte insuffisante du changement climatique.

D'autre part, notre bassin a pris du retard sur les regroupements de collectivités prévus par les lois NOTRe.

À titre d'exemple, 700 communes de notre territoire ont encore une gestion communale de l'eau potable, et ce chiffre grimpe à 1 400 communes pour l'assainissement.

Entre 2025 et 2026, le regroupement des collectivités risque de freiner la dynamique d'investissement. D'un autre côté, l'émergence de nouvelles structures peut aussi faciliter les partenariats avec les agences de l'eau.

Hélène HERZOG-STASI

De quelle nature sont les principaux besoins financiers ?

Jocelyne DI MARE

Les besoins les plus importants portent sur la gestion patrimoniale et le renouvellement des réseaux. Mais nos cibles prioritaires sont la reconquête des milieux, la protection des captages d'eau potable et la sécurisation quantitative de la ressource. Or, l'étude établit que l'essentiel des besoins concerne d'autres postes, pour lesquels il conviendra de trouver des financements.

Hélène HERZOG-STASI

Pouvez-vous nous retracer votre politique d'aide liée au prix minimum de l'eau, depuis sa mise en place, et la trajectoire suivie dans ce domaine ?

Jocelyne DI MARE

La notion de prix minimum de l'eau a été introduite dès 2007, à l'occasion de notre 9e programme d'intervention. À travers cette mesure, les administrateurs souhaitaient aider les services prêts à se doter des moyens suffisants pour viser une certaine pérennité.

Au départ, le prix minimum conditionnant l'éligibilité aux aides a été fixé à 0,5 € HT par m³, à la fois en eau potable et en assainissement. Ce prix a été porté à 1 € HT en 2013, puis à 1,65 € TTC lors de notre 11e programme. Nos administrateurs nous demandent de prévoir une trajectoire vers un montant de 2 €.

Pour information, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne s'élevait à 2,12 € au 1er janvier 2022, et le prix moyen de l'assainissement était de 2,14 €. Certaines collectivités pratiquaient des prix inférieurs à cette moyenne. Depuis lors, nous avons connu un épisode de sécheresse aiguë en 2022-2023 et une flambée des coûts.

Hélène HERZOG-STASI

Votre territoire possède de l'eau en abondance, mais il est aussi très vulnérable aux sécheresses.

Jocelyne DI MARE

L'ère de l'abondance est révolue ! Si nous considérons l'ensemble des usages, nous observons aujourd'hui un déficit de 250 millions de m³ à l'échelle du bassin Adour-Garonne. D'après les projections, ce déficit atteindrait 1,2 milliard de m³ en 2050.

Dans le même temps, notre territoire devrait accueillir 600 000 personnes de plus. Ainsi, la production d'eau potable sur notre bassin diminuerait de 20 %. Selon les études prospectives, la production avoisinerait 750 millions de m³, pour une consommation évaluée à 760 millions de m³ : soit un déficit de 10 millions de m³. D'ailleurs, ces chiffres masquent de fortes disparités : pendant l'été 2022 et l'hiver 2023, une centaine de communes ont connu des ruptures d'eau potable et ont été approvisionnées par citernes.

Hélène HERZOG-STASI

Au sein de l'agence de l'eau Adour-Garonne, quelle réponse apportez-vous à la question « Qui doit payer ? » ?

Jocelyne DI MARE

L'usager domestique est le premier contributeur. À côté des recettes générées par le prix de l'eau, il faut tenir compte des aides publiques des agences de l'eau, de l'autofinancement des services, et enfin de tous les leviers d'économies.

Hélène HERZOG-STASI

En parlant d'économies, faites-vous référence à la manière dont les collectivités gèrent leurs finances ?

Jocelyne DI MARE

L'étude a mis en évidence un manque de prospective financière. En effet, une partie des schémas financés n'était pas adossée à des plans pluriannuels d'investissements. Or, pour déterminer un tarif d'équilibre, il est indispensable d'évaluer la baisse des consommations. Des emprunts peuvent aider la collectivité à atteindre ce point d'équilibre. D'ailleurs, l'étude a montré que la durée moyenne d'extinction de la dette est faible, puisqu'elle se situe à 3,5 ans sur notre bassin. Il existe donc des marges de manœuvre sur les emprunts, qui aident à lisser les dépenses d'investissement.

Hélène HERZOG-STASI

Hervé PAUL, partagez-vous ces observations ? En préparant cette table ronde, vous avez souligné les injonctions contradictoires auxquelles sont soumises les collectivités.

Hervé PAUL

En tant qu'administrateur de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, je suis moi aussi impliqué dans l'élaboration du 12e programme. J'ai le sentiment que nous sommes à la croisée des chemins. Pendant longtemps, la position majoritaire, y compris parmi les ministres, était de maintenir le prix de l'eau. Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à considérer que l'augmentation du prix de l'eau est inéluctable.

Par ailleurs, les politiques d'aide des agences de l'eau ont évolué au gré des programmes. Initialement, leur intervention visait à financer la rénovation ou la construction de stations d'épuration pour remédier aux problèmes de pollution du milieu naturel. Grâce aux aides des agences de l'eau, les non-conformités ont pu être résolues. Mais tout bien considéré, nous avons aidé les collectivités qui avaient négligé de construire des stations d'épuration ou d'améliorer la performance de leurs stations, de manière à éviter des sanctions lourdes de l'Europe.

Les agences de l'eau ont alors décrété que le prix de l'eau assurerait le maintien en bon état et le renouvellement des stations d'épuration. Cela paraît logique, car les agences n'ont pas vocation à prendre en charge des coûts d'exploitation ou d'entretien qui incombent aux usagers.

Dans le 10e programme, le rôle des agences était centré sur les économies d'eau et la continuité de service. Dans le 11e programme, l'accent était placé sur la solidarité entre urbains et ruraux. La logique était simple : les collectivités urbaines doivent augmenter le prix de l'eau pour que les zones de revitalisation rurale puissent être aidées par les agences. De ce fait, les grandes collectivités n'étaient plus fléchées dans les aides. Dans la pratique, ce plan s'est soldé par un échec.

Lors des Assises de l'eau et la préparation du plan eau, nous avons mis en garde contre les orientations décidées. Nous avons fait valoir qu'il était peu utile d'exiger des économies d'eau des services ayant peu d'abonnés et bénéficiant de cette ressource en abondance. À l'inverse, une économie de 10 % sur des volumes élevés représente un gain substantiel. Il s'agit donc de faire preuve de bon sens et de viser l'efficience.

Des mesures nationales sont venues abonder les budgets des agences de l'eau, qui ont ainsi pu financer des interventions en milieu urbain. En réalité, la problématique était liée non pas au manque de projets, mais à la disponibilité des financements. De fait, dès que les agences de l'eau ont publié leurs appels à projets, des dossiers ont été déposés par les collectivités.

Il faut savoir que la préparation d'un programme ne part pas d'une feuille blanche. Elle s'appuie sur une lettre de cadrage très contrainte du ministre. Nicolas JUILLET, Président du Comité de bassin Seine-Normandie, nous rappelait que l'État ponctionne chaque année 150 millions d'euros sur les fonds de son agence pour financer l'Office français de la biodiversité (OFB). À l'échelle de l'ensemble des agences, ce prélèvement représente 450 millions d'euros. Or, 82 % des recettes des agences de l'eau proviennent des abonnés domestiques et assimilés. De mon point de vue, les usagers n'ont pas à financer l'OFB.

Hélène HERZOG-STASI

Les services d'assainissement sont contraints de réaliser des gains de performance, à travers la directive relative au traitement des eaux résiduaires urbaines.

Hervé PAUL

Il s'agit en effet d'une nouvelle injonction, émanant de l'Europe. Incontestablement, la première directive sur les eaux résiduaires urbaines a permis d'améliorer très nettement le traitement des eaux usées et la qualité des masses d'eau, en particulier dans les rivières.

Le Parlement européen a trouvé un accord sur un nouveau texte de loi, qui devrait être adopté à l'automne et transposé dans le droit français en 2025.

Cette nouvelle directive introduit des modifications ambitieuses, avec des enjeux majeurs. Tout d'abord, elle prévoit l'amélioration de la performance de collecte des eaux usées, ce qui implique une très forte réduction du pourcentage d'eaux rejetées dans les milieux sans être traitées. En tant que responsable d'un service d'eau, ces objectifs me semblent inatteignables, car ils nécessitent des milliards d'euros d'investissements dans tous les réseaux.
Ensuite, la directive demande à toutes les grandes stations d'épuration de viser la neutralité énergétique, c'est-à-dire de produire autant d'énergie que celle consommée. La seule possibilité de produire de l'énergie dans ces installations est la méthanisation des boues d'épuration : le biogaz produit est filtré et peut être utilisé comme carburant pour les bus ou bennes à ordures ménagères, ou bien réinjecté dans le réseau GRDF.

Si la France parvenait à développer significativement son potentiel de méthanisation, nous pourrions nous passer complètement du gaz fossile en 2050. Cependant, les stations d'épuration de taille moyenne n'ont pas assez de volumes pour méthaniser les boues. Malheureusement, la cométhanisation (le mélange des coproduits agricoles et des boues d'épuration) est interdite en France. Pourtant, ce frein pourrait être levé très facilement. D'autre part, la méthanisation nécessite le renouvellement de nombreux équipements, et requiert donc des investissements conséquents.

Une autre disposition de la nouvelle directive sur les eaux résiduaires urbaines porte sur l'obligation, pour toutes les stations d'épuration de plus de 150 000 équivalent-habitants (EH) de traiter l'azote, le phosphore et les micropolluants. La réglementation actuelle impose déjà de traiter l'azote et le phosphore, mais des dérogations sont possibles en fonction de la localisation. Ainsi, à partir de Lyon jusqu'au pourtour méditerranéen, l'azote et le phosphore ne sont pas traités, car ces éléments sont déficitaires dans la Méditerranée. À l'avenir, il faudrait donc traiter systématiquement l'azote et le phosphore, en plus des micropolluants.

Nous n'avons pas eu connaissance de la position défendue par la France auprès de la Commission européenne, du fait d'un « embargo » ministériel.
Permettez-moi d'illustrer ce sujet par l'exemple de la station d'épuration de Nice, qui est en reconstruction. Les émissions du projet actuel sont estimées à moins de 15 000 tonnes de CO_2 par an. Si ce projet devait être revu pour traiter l'azote et le phosphore, les émissions augmenteraient de 45 000 tonnes de CO_2 par an.

C'est pourquoi j'ai affirmé que les collectivités étaient soumises à des injonctions contradictoires. D'un côté, nous devons diminuer les gaz à effet de serre (GES). D'un autre côté, la directive sur le traitement des eaux résiduaires urbaines se traduit fatalement par un accroissement de nos émissions de GES, sans même parler des 300 millions d'euros d'investissement supplémentaires. Il est évident que ces évolutions réglementaires ne sont pas de nature à faire baisser le prix de l'eau.

Hélène HERZOG-STASI

Sénateur GILLÉ, vous êtes le rapporteur d'une mission d'information sur la gestion durable de l'eau. Pouvez-vous nous retracer la genèse de cette mission ?

Hervé GILLÉ

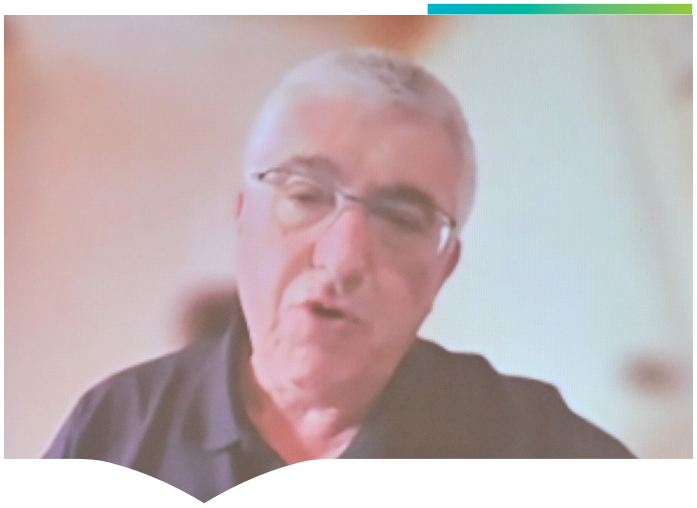

Cette mission a été lancée suite à la montée en puissance des enjeux de l'eau. Ce sujet est de plus en plus politisé, et les parties prenantes se l'approprient dans une approche plus globale. Cette table ronde en est la preuve.

En tant que parlementaires, nous avons souhaité analyser les orientations gouvernementales énoncées dans le plan eau et ouvrir un dialogue avec l'ensemble des parties prenantes en vue d'améliorer le cadre législatif et réglementaire. Les enjeux se rapportent non seulement à la gouvernance, mais aussi à la solidarité nationale, car les financements ne peuvent pas dépendre exclusivement des comités de bassin.
Dans ce contexte, nous avons rédigé un rapport complétant les 53 propositions du plan eau par 53 autres propositions destinées à accompagner les travaux parlementaires, dans un souci d'efficacité.

Hélène HERZOG-STASI

Dans votre rapport, vous identifiez une série de « défis multiples et protéiformes qui mettent en péril l'équation financière des services d'eau ». Et vous concluez : « Les besoins d'investissements sont gigantesques, mais les ressources financières ne suffisent pas ». Pouvez-vous commenter ces propos ?

Hervé GILLÉ

Les remarques d'Hervé PAUL sont en parfaite résonance avec nos propres inquiétudes. Les réseaux sont renouvelés deux fois moins vite qu'il le faudrait. Nous faisons face à des défis qui s'amplifient, notamment sur le plan environnemental. Je pense par exemple aux inquiétudes sur la qualité de l'eau, qu'il s'agisse des micropolluants, des métabolites ou des PFAS. Il s'ensuit que les exigences de traitement et d'amélioration de la qualité de l'eau vont se renforcer, et pèseront très lourdement sur nos capacités d'investissement.

Nous nous interrogeons sur l'évolution de nos modèles et sur la prise en compte de trajectoires à court, moyen et long terme. Comme l'expliquait Jocelyne DI MARE, nous sommes inquiets sur la capacité des collectivités et des maîtrises d'ouvrage à analyser la situation, se projeter et construire des programmes pluriannuels d'investissement (PPI).
Ce travail est absolument primordial. En effet, si nous voulons accompagner financièrement les collectivités, il nous faudra impérativement objectiver un dialogue d'objectifs et de performance, dialogue indispensable pour embarquer l'ensemble des acteurs.

Hélène HERZOG-STASI

Isabelle GAILLARD, vous êtes la voix des usagers et des consommateurs. Êtes-vous d'accord avec l'idée que les services d'eau et d'assainissement devront investir fortement pour préserver la qualité de l'eau et des services rendus aux usagers ?

Isabelle GAILLARD

Je dirais plutôt qu'il faudra investir judicieusement. La qualité de l'eau constitue en effet une grande préoccupation des citoyens, alimentée par des messages inquiétants. En qualité de Vice-présidente de la commission des aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie, j'ai connaissance de procédés visant à améliorer la qualité de l'eau dont les coûts sont inacceptables. Je fais référence à l'osmose inverse.

Nous appelons les collectivités à la plus grande vigilance vis-à-vis de ces investissements. Le bon sens doit prévaloir. En outre, il faut veiller à préserver de la souplesse dans les procédés utilisés, car nul n'est en mesure d'anticiper les évolutions à venir. En résumé, chaque euro doit être investi judicieusement.

Hélène HERZOG-STASI

Quelles seraient, d'après vous, les autres priorités ?

Isabelle GAILLARD

La priorité concerne vraiment la qualité de l'eau, ainsi que le partage équitable de la ressource.

Hélène HERZOG-STASI

**Intéressons-nous à présent aux solutions.
Jocelyne DI MARE, pensez-vous qu'il existe d'autres leviers que le prix de l'eau pour faciliter les investissements ?**

Jocelyne DI MARE

Avant d'augmenter le prix, il faut s'attacher à réduire et à planifier les dépenses. De ce point de vue, les PPI sont déterminants. Il convient aussi d'opérer un choix entre les actions de nature curative ou préventive.

Pour ce qui est de l'eau potable, il est certain que les polluants émergents devront être traités. De plus, certains polluants historiques, bien qu'interdits, restent présents dans l'eau. C'est pourquoi la protection des captages est essentielle. Les mesures préventives permettent de limiter les actions curatives, qui restent tout de même nécessaires. Grâce à ces deux leviers, les investissements peuvent être optimisés.

Ce constat s'applique d'ailleurs aux stations d'épuration. Le contrôle des raccordements au réseau et les autorisations spéciales de déversement de produits toxiques aident à limiter les traitements.

La prise en compte du facteur énergétique dans les analyses multicritères qui orientent les choix d'investissement est une autre piste d'amélioration, le but étant la diminution des charges de fonctionnement. Je citerai aussi la mise en compétition des marchés d'énergie, pour optimiser la négociation, la méthanisation (pour les grosses stations d'épuration), l'autoproduction (avec les panneaux photovoltaïques), ou encore la récupération de chaleur fatale. Il est vrai que les grosses collectivités ont plus de marges de manœuvre. Les petites structures doivent concentrer leurs efforts sur les équipements les plus énergivores, comme les postes de refoulement.

Le travail accompli pour limiter les dépenses doit s'accompagner de stratégies tarifaires et de prospective financière, en tenant compte des taux et durées d'emprunt et des baisses de consommation. Le plan eau vise une baisse de la consommation de 10 %. Cette économie est incontournable, car certains bassins vont connaître des déficits et des conflits d'usage.

Hélène HERZOG-STASI

En synthèse, il convient de réduire la consommation d'eau mais de payer la ressource à sa juste valeur.

Isabelle GAILLARD, vous estimez qu'il faut rétablir le principe de pollueur payeur, requalifié « responsable payeur » par le Président de la FNCCR.

Isabelle GAILLARD

Absolument. Le pollueur n'est pas seulement celui qui utilise le produit, mais aussi celui qui le produit ou qui le prescrit. Par exemple, dans le secteur agroalimentaire, les agriculteurs sont soumis à des pressions pour utiliser tel ou tel produit.

Nous devons mettre fin aux ponctions sur le budget des agences, car la redevance eau doit servir à payer l'eau. Par ailleurs, il faut savoir qu'une partie des fonds publics sont utilisés au profit d'actions préjudiciables à la qualité de l'eau et à la biodiversité. Ces aides méritent d'être réorientées.

Enfin, je m'associe aux propos de Mme DI MARE au sujet des actions de prévention. Payer pour traiter l'eau sans éradiquer les sources de pollution serait une aberration.

Hélène HERZOG-STASI

Isabelle GAILLARD, en préparant cette table ronde, vous avez attiré mon attention sur un récent rapport de l'Inspection Générale des Finances et de l'Inspection Générale de l'Environnement. Cette étude pointe le déséquilibre entre les dépenses de l'État néfastes à la biodiversité et celles qui contribuent à sa préservation. Il y a là, d'après vous, un gisement d'économies intéressant.

Isabelle GAILLARD

Certainement. Les mesures favorables à la biodiversité représentent environ 800 millions d'euros, tandis que les actions défavorables s'élèvent à près de 1,4 milliard d'euros. Pourquoi ne pas réaffecter ces dépenses, de manière à alléger la pression exercée sur les milieux ?

Hélène HERZOG-STASI

La question du prix de l'eau est-elle un tabou pour les usagers ?

Isabelle GAILLARD

Certains affirment que l'eau devrait être gratuite. J'y suis opposée, car toute chose de valeur doit être payée. Malheureusement, nombre de nos concitoyens n'ont aucune connaissance du cycle de l'eau. Avec les récents épisodes de sécheresse que nous avons connus, les médias se sont emparés du sujet. Nous sommes sur la bonne voie, mais le travail est loin d'être terminé !

Hélène HERZOG-STASI

Hervé PAUL, nous savons que le prix de l'eau va augmenter, mais qui paiera cette hausse ?

Hervé PAUL

Je suis tout à fait d'accord avec l'analyse d'Isabelle GAILLARD. À mon sens, il n'est pas normal que la facture d'eau des usagers domestiques finance divers organismes tels que l'OFB, les associations de chasseurs ou les parcs nationaux.

L'argent collecté par les agences de l'eau sur la facture d'eau devrait fonctionner comme une caisse de mutuelle : la somme des cotisations des adhérents permet de couvrir les préjudices subis par les adhérents. En l'espèce, les agences de l'eau financent de moins en moins les services destinés aux adhérents.

Hélène HERZOG-STASI

Comment ce rééquilibrage peut-il s'opérer ?

Hervé PAUL

Les crédits de l'État doivent financer les politiques mises en œuvre. En mars 2023, le Président de la République est venu dans notre comité de bassin pour nous présenter le plan eau.

Ce dernier prévoit un supplément budgétaire de 475 millions d'euros par an pour les agences de l'eau.

Il faut savoir que pendant de nombreuses années, l'État a interdit aux agences d'accroître leurs recettes : c'est ce qu'on appelait le « plafond mordant ». L'État les a ensuite autorisées à rechercher des fonds supplémentaires.

Pour rééquilibrer le financement des agences de l'eau, des acteurs ont été mis à contribution : EDF paiera 100 millions d'euros de plus par an, et les industriels 20 millions d'euros de plus. L'État avait aussi annoncé la création d'une taxe pour financer les atteintes à la biodiversité, dans le cadre de la loi sur la ZAN (zéro artificialisation nette).

D'autre part, certaines molécules polluantes sont soumises à une taxe de l'État. Deux orientations ont été mises en avant dans les discussions : élargir la liste des molécules taxées, ou bien augmenter les taxes existantes. Après discussion, il a été convenu de maintenir la liste et de doubler la taxe. Un accord avait donc été conclu. Or, dans la soirée du 23 décembre, à l'occasion d'une rencontre entre la Première ministre Élisabeth BORNE, la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs, il a finalement été décidé de ne pas élargir la liste de molécules et de ne pas modifier la taxe.

Le plan eau reposait sur un principe de rééquilibrage, qui n'a pas été respecté. D'ailleurs, il était aussi prévu de revoir à la hausse les redevances de prélèvement pour le milieu agricole. En Rhône Méditerranée, les volumes utilisés pour l'arrosage sont considérables, alors que les redevances sont très faibles. Il s'agissait donc de définir un prix plancher applicable sur l'ensemble du territoire national. Le 23 décembre, ce plancher a bien été créé, mais il a été fixé à 0 € ! Finalement, la contribution des agriculteurs n'a pas été modifiée, ni sur les prélèvements, ni sur les pollutions diffuses.

Quant à la contribution des aménageurs sur les atteintes à la biodiversité, elle serait toujours en cours de réflexion, selon le gouvernement.
En réalité, la seule proposition de redevance qui a fait l'objet d'un travail sérieux émane de la FNCCR, qui a consacré des centaines d'heures à ce chantier.

Hélène HERZOG-STASI

Quelles positions défendez-vous aujourd'hui ?

Hervé PAUL

Nous appelons à retrouver l'esprit du plan eau, ce qui implique le rééquilibrage des contributions. Les agriculteurs, les industriels et les aménageurs portant atteinte à la biodiversité doivent contribuer davantage. En ce qui concerne les dépenses, les aides des agences de l'eau doivent être davantage ciblées sur le petit et le grand cycle de l'eau, et moins sur les activités accessoires et annexes. Les agences de l'eau sont tenues de respecter la lettre de cadrage, et disposent donc de marges de manœuvre très faibles.

Hélène HERZOG-STASI

La tarification progressive pourrait-elle être une piste d'action ?

Hervé PAUL

Un rapport d'étude parlementaire a été demandé sur la généralisation de la tarification progressive.
Au sein de la FNCCR, nous considérons que le territoire français est très diversifié. Les préoccupations du monde urbain diffèrent de celles du milieu rural, et la ruralité en plaine n'a pas les mêmes attentes que la ruralité en montagne.
De notre point de vue, il n'existe pas de modèle unique de bonne tarification. Il faut avant tout que les services de l'eau aient une bonne connaissance de leurs abonnés.
La tarification progressive présente des avantages et des inconvénients. Elle paraît tout à fait pertinente pour les villas ou hôtels de luxe. En revanche, elle n'est pas du tout adaptée pour les grands bailleurs sociaux, qui peuvent avoir un parc de 200 logements, car les locataires devraient alors payer leur facture d'eau au tarif maximal.
Il faut réfléchir à de nouveaux modes de tarification, par exemple l'augmentation de la part fixe dans certains lieux ou la tarification saisonnière. Cependant, les zones de montage ont de l'eau en abondance l'été, mais manquent d'eau en hiver. Dans une station de ski, il paraît donc plus judicieux d'augmenter le prix de l'eau en hiver et de le réduire l'été.
Nous demandons que les services d'eau puissent choisir la tarification jugée la plus pertinente, car il n'est pas souhaitable que l'État dicte ses exigences à l'ensemble du territoire français.

Hélène HERZOG-STASI

Sénateur GILLÉ, pouvez-vous nous exposer les principales propositions de votre rapport ?

Hervé GILLÉ

Je voudrais préciser, avant tout, que nous sommes favorables à la suppression du « plafond mordant » des agences de l'eau, tant pour les recettes que pour les dépenses.

Nous appelons aussi de nos vœux de nouvelles orientations en matière de solidarité financière interbassin. Le fait est que les moyens des agences de l'eau sont assez hétérogènes d'un territoire à l'autre.

De plus, nous sommes d'accord sur l'importance de flécher de nouvelles ressources en faveur de la biodiversité, mais cela pose la question de l'acceptabilité. Pour pouvoir lever d'autres taxes, il faut tenir compte des évolutions sociétales. Force est de constater que le conflit agricole a fortement impacté les enjeux et objectifs du plan eau.

L'arbitrage d'Élisabeth BORNE s'inscrit dans le cadre du projet de loi de finances, qui était en discussion. Le débat politique se tenait alors au Sénat, et non plus à l'Assemblée nationale, suite au déclenchement de l'article 49.3. Je dois dire que nous avons été peu nombreux à défendre les mesures fiscales qui étaient prévues. Compte tenu des pressions exercées, les arbitrages du Sénat ont été différents.

L'acceptabilité est donc un paramètre majeur, et les modalités de financement doivent reposer sur la négociation et la contractualisation, en fonction de la capacité du modèle économique. Les mêmes contraintes ne peuvent pas s'appliquer uniformément sur tous les territoires. Il faut donc un cadre adapté à tous les territoires.

En résumé, nous proposons d'encadrer les financements par des contrats d'objectifs et de performance (je parlerais de « contrats d'engagement réciproque ») construits au moyen de négociations. En pratique, cela signifie que certaines collectivités auront un cadencement du renouvellement de leur réseau plus échelonné que d'autres, compte tenu de leur modèle économique. Chaque collectivité se doit de mieux connaître et maîtriser son modèle, en s'appuyant sur des analyses approfondies.

Hélène HERZOG-STASI

Quelle serait l'échelle pertinente de ces contrats d'objectifs et de performance ?

Hervé GILLÉ

Ces contrats doivent être généralisés, de manière à disposer d'une clé de lecture politique partagée au niveau national, avec un processus de subsidiarité à toutes les échelles territoriales. La logique voudrait donc que tous les territoires soient embarqués dans ces contrats d'objectifs et de performance, sur des engagements réciproques.

Ainsi, nous bénéficierions d'une meilleure visibilité, au niveau national, de l'engagement de chaque territoire à atteindre ses objectifs – même si le cadencement pourra varier d'un territoire à l'autre. Cette méthode apparaît pertinente pour les collectivités, mais plus généralement pour tous les types d'usage (industrie, agriculture, etc.). Il faut savoir que l'amélioration de l'irrigation agricole permet de diminuer de 20 à 30 % la consommation d'eau. Encore faut-il que les investissements à réaliser soient compatibles avec le modèle économique.

J'en reviens à la question de l'acceptabilité, qui est fondamentale : il s'agit de créer les conditions d'une montée en confiance collective et de l'acceptabilité, pour éviter des points de rupture.

Amandine SEUX (de la salle),
Directrice de la régie l'eau et de l'assainissement de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

Aujourd'hui, nous ne percevons plus de prime d'épuration pour notre installation d'assainissement, alors que nous devons réaliser des travaux de renouvellement de réseau conséquents. Cette mauvaise nouvelle est arrivée de manière brutale. Je voudrais aussi évoquer la question de la méthanisation. Notre station d'épuration, d'une taille de 60 000 équivalent-habitants, n'est pas suffisamment grande pour bénéficier des aides relatives à la méthanisation des boues. Nous avons interrogé l'agence de l'eau, mais elle nous a répondu qu'elle ne pouvait pas nous aider sur ce type de projet.

Hélène HERZOG-STASI

Comment avez-vous traité la perte financière liée à l'arrêt de la prime d'épuration ?

Amandine SEUX

Les élus ont tout simplement abandonné le projet de méthanisation, le retour sur investissement étant excessif.

C'est d'autant plus regrettable que nous avons besoin de subventions pour entretenir notre station d'épuration, qui a plus de vingt ans.

Éric BOISNARD (de la salle),

Président de la régie Eaux Sud Pays d'Auge

Bonjour. La régie Eaux Sud Pays d'Auge dépend de la Communauté d'agglomérations Lisieux Normandie. Lorsque nous avons repris la compétence eau suite à la loi NOTRe, il nous a fallu gérer 50 services avec 50 tarifs différents. C'est dire quel intérêt nous portons à la question de la tarification !

Dans un premier temps, nous nous sommes attelés à définir une politique tarifaire. Ces réflexions m'ont conduit à penser que ni la tarification progressive ni la tarification saisonnière ne peuvent être des solutions viables à notre problème. La tarification progressive ne peut fonctionner qu'à condition de parvenir à quantifier le nombre de personnes rattachées à un même compteur. Or, pour l'instant, nous n'avons pas accès à cette information.

Quant à la saisonnalisation des tarifs, j'y vois une forme d'hypocrisie. Si le but visé est de toucher les résidences secondaires, il convient de laisser aux collectivités la liberté de définir des catégories d'usagers. 2 200 communes en tension de logements ont été autorisées à surtaxer les résidences secondaires : pourquoi ne pas appliquer cette méthode à la tarification de l'eau ? Il deviendrait ainsi possible d'adopter des politiques tarifaires plus pertinentes, qui toucheraient réellement les usagers méritant de payer leur eau plus cher.

Hervé PAUL

Dans mon intervention, je n'ai défendu aucun type de tarification. J'insiste simplement sur la nécessité de bien connaître les abonnés et leur profil de consommation avant de lancer une politique tarifaire. Sans cette étude préliminaire, les actions mises en œuvre risquent d'avoir l'effet inverse de celui escompté.

Pour la régie Eau d'Azur, la suppression des primes d'épuration représente un manque à gagner de 2,5 millions d'euros par an. En principe, le mécanisme des nouvelles redevances devrait nous permettre d'alléger notre contribution à partir de 2027.

Madame SEUX a déploré le caractère soudain de la disparition des primes. Je ne partage pas cette appréciation, car la suppression des primes à partir du 12e programme est annoncée depuis le 11e programme. Nous savons donc depuis six ans que ces primes s'éteindront en janvier 2025. Certaines agences de l'eau ont d'ailleurs arrêté les primes d'épuration dès le 11e programme. Nous nous sommes battus pour que ces primes soient maintenues jusqu'en 2025.

La nouvelle redevance sur la consommation s'adressera à tous les abonnés, à l'exception des éleveurs. Elle représentera près d'un milliard d'euros pour l'ensemble des agences.

D'autres redevances vont être créées : une redevance sur la performance du service d'eau (les structures ayant un service efficient verront leur contribution minorée), et une redevance sur la performance de la collecte et du traitement en assainissement. Ainsi, une station d'épuration dont les équipements ne seraient pas conformes ne remplirait pas les critères et devrait s'acquitter de l'intégralité de la redevance. À l'inverse, une station respectant tous les critères bénéficierait d'un bonus de 60 %, et ne paierait que 40 % de la redevance due.
Toutefois, le dispositif ne devrait pas être pleinement opérationnel avant 2028. Les services qui percevaient jusqu'alors la prime risquent de se trouver en difficulté pour les années 2025, 2026 et 2027. De ce fait, les gros contributeurs seront encore plus mis à contribution, puisqu'ils perdent le bénéfice des primes. Il faut donc flécher une partie des crédits des agences de l'eau vers ces gros contributeurs, pour éviter d'accentuer les écarts et amortir le contrecoup de la fin des primes jusqu'à la mise en place des nouvelles redevances de performance. Telle est la position défendue par la FNCCR, que je porte au sein de l'Agence Rhône Méditerranée.

Hervé GILLÉ

La tarification différenciée pose effectivement certaines difficultés, mais l'enjeu de caractérisation de l'unité d'habitation est crucial. Aujourd'hui, cette caractérisation est possible à la fois pour l'énergie et pour les déchets. Il n'y a donc aucune raison de ne pas pouvoir aboutir au même résultat pour l'eau. Pour caractériser une unité d'habitation, il faut réaliser une évaluation des « empreintes ». Cette étude apporte une meilleure lisibilité de toutes les consommations d'un foyer (énergie, production de déchets et utilisation des ressources).

Hélène HERZOG-STASI

Si je comprends bien, ce travail de caractérisation permettrait d'estimer le nombre de personnes composant le foyer ?

Hervé GILLÉ

Exactement. La difficulté consiste à obtenir les autorisations nécessaires pour pouvoir croiser les données disponibles. C'est à cette condition que nous parviendrons à caractériser les unités d'habitation.

D'après moi, nous avons tout intérêt à conforter le modèle de la tarification différenciée, qui peut nous aider à trouver de nouveaux équilibres financiers. Ce chantier doit être mené à son terme.

D'ailleurs, les observations d'Hervé PAUL sur le principe de bonus/malus confirment la nécessité de caractériser les maîtrises d'ouvrage et les collectivités concernées. J'insiste de nouveau sur l'intérêt d'une contractualisation reposant sur un dialogue de gestion et prévoyant des objectifs de performance équilibrés, en fonction du modèle économique. Le fait est que tous les modèles ne pourront pas avancer au même pas.

Yvon PACQUIT (de la salle),

Président d'ODYSSI, membre du bureau de la FNCCR

Bonjour. Je voudrais rappeler le processus de formation du prix d'un produit. Trois approches peuvent être distinguées. Dans l'approche comptable, le prix est fixé sur la base des coûts de revient et de la marge souhaitée. Selon l'approche économique, le prix est fixé par le marché, c'est-à-dire le rapport entre l'offre et la demande. En l'occurrence, ces deux logiques ne sont pas applicables puisque l'eau est un bien commun. Il faut donc se poser la question du prix de l'eau en considérant son utilité sociale. C'est la troisième approche.

J'aimerais maintenant rebondir sur la notion de pollueur payeur, évoquée par Hervé PAUL et par Mme GAILLARD. Dans son ouverture du congrès, Xavier PINTAT demandait de parler de « responsable payeur », et non plus de « pollueur payeur ».

De mon point de vue, le producteur n'est pollueur qu'à partir du moment où il commercialise un produit sans disposer d'une autorisation. Dès l'instant où la mise sur le marché est autorisée, le producteur ne peut plus être considéré comme pollueur.

En revanche, je suis d'accord avec le principe du responsable payeur. Le responsable est celui qui autorise la commercialisation du produit.
Comme vous le savez, la Martinique a subi une pollution très importante à la chlordécone, molécule qui contamine l'eau. Il existe des technologies qui permettent d'éliminer ce produit, mais elles sont très coûteuses. Or, ce surcoût ne peut être répercuté sur l'utilisateur du produit, qui n'est pas responsable puisqu'il disposait des autorisations réglementaires. *In fine*, le surcoût est supporté par le consommateur.

Dans le cas présent, c'est bien l'État français qui a autorisé la chlordécone, et c'est donc lui qui doit prendre en charge le surcoût. Cette année, l'État a reconnu partiellement sa responsabilité, et il a accepté de contribuer à financer le surcoût. J'estime que ce raisonnement doit être appliqué jusqu'au bout : il incombe au responsable de payer les conséquences de sa décision.

Pour terminer, je tiens à préciser qu'en droit, la responsabilité ne peut pas être collective. Elle est toujours individuelle.

Patrick GROSJEAN (de la salle),

Président du Territoire Centre, Vice-Président du SDDEA

J'entends qu'il est question d'augmenter la cotisation de base. Mais cette mesure sera inutile si nous continuons à subir le racket de l'État : plus nos recettes seront importantes, plus elles seront ponctionnées. Les bénéfices dégagés doivent être réinvestis dans l'eau.

Hubert FALLET (de la salle),

Directeur Environnement à Nevers Agglomération

Bonjour. Ma question concerne les metteurs sur le marché. Ces derniers doivent-ils s'acquitter d'une contribution à l'agence de l'eau, à l'image de ce qui est fait dans le secteur des déchets ? D'autre part, les metteurs sur le marché sont-ils soumis à une incitation à l'écoconception, ce qui favoriserait la recherche de molécules moins polluantes ?

Jocelyne DI MARE

La directive sur les eaux résiduaires urbaines prévoit une responsabilité élargie du producteur sur certaines molécules. À ma connaissance, ces dispositions sont circonscrites, pour l'instant, aux cosmétiques et aux médicaments.

De la salle

Je suis maire d'une petite commune, et membre d'un syndicat d'électricité et de gaz. Les certificats d'économie d'énergie (CEE) permettent d'obtenir des financements des grands producteurs de gaz à effet de serre. Il serait judicieux d'imaginer un mécanisme comparable dans le domaine de l'eau.

Je n'ai pas reçu de réponse à ma proposition concernant la définition des catégories d'usagers. S'agissant de la contribution des agences de l'eau, lorsque je l'ai présentée jeudi dernier, à Caen, j'ai volontairement employé trois épithètes provocatrices : j'ai qualifié cette contribution de brutale, injuste et contre-productive. Comme je l'ai expliqué, notre collectivité a dû reprendre 50 services suite à la loi NOTRe, mais nous ne sommes pas responsables des actions de nos prédécesseurs. J'ajoute que le montant de cette contribution ne pourra pas être utilisé pour des investissements, car nous ne pouvons pas envisager d'augmenter sans limite le prix de l'eau.

Hervé GILLÉ

C'est bien pour cette raison que j'ai insisté sur l'importance du dialogue de gestion et de performance. D'ailleurs, je note que nous n'avons pas évoqué les contraintes budgétaires auxquelles sont confrontées les collectivités, notamment en matière d'amortissements. Or, le financement des investissements et l'intégration des amortissements dans les politiques tarifaires sont des sujets de fond, qui appellent des évolutions réglementaires et législatives. J'ajoute que les emprunts de long terme ne sont pas suffisamment mobilisés. Il serait bon de mettre sur pied des groupes de travail pour développer des propositions sur l'amélioration de la lisibilité des engagements financiers, et en particulier sur la prise en compte des lignes d'amortissement dans les modèles économiques.

Hélène HERZOG-STASI

Hervé PAUL, un mot de conclusion ?

Hervé PAUL

En ce qui concerne la réforme des redevances, je ne peux vous laisser dire qu'elle est brutale. La montée en puissance va s'échelonner sur quatre années, de manière très progressive.

J'aimerais revenir sur la notion de pollueur payeur. Aujourd'hui, c'est le service d'assainissement qui est assujetti au paiement de la redevance. Mais ne nous méprenons pas : le service d'assainissement est le dépollueur, et non le pollueur. La réforme n'a donc rien d'injuste.

Enfin, la réforme ne peut être qualifiée de contre-productive, car le mécanisme de bonus/malus est efficace.

En réponse à l'intervention d'Hervé GILLÉ, je tiens à souligner que les redevances des agences de l'eau sont un impôt. On ne peut donc pas envisager de négocier la redevance pour chaque contribuable, puisque l'impôt s'applique à tous, selon les mêmes règles. Toute autre proposition ne serait pas validée par le Conseil d'État. Il ne saurait y avoir de contractualisation par service sur ce point.

Hervé GILLÉ

Je précise que je parlais de contrats d'objectifs et de performance sur les aides, et non sur la redevance.

Hélène HERZOG-STASI

Je remercie l'ensemble de nos participants.

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Patrice Diaz

CYCLE DE L'EAU

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Table ronde 14 - Jeudi 27 juin 2024 - 10h45

QUELS SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN ZONE RURALE ?

INTERVENANTS

Animation par Hélène HERZOG-STASI

Florence BLATRIX-CONTAT
Sénatrice de l'Ain

Christophe BOUCHOT
Directeur de l'eau et de l'assainissement de Provence-Alpes Agglomération

Daniel JOLY
Référent environnement UFC Que Choisir du Doubs

Yves KOCHER
Directeur général des services, Syndicat Eaux de Vienne (Siveer)

Yann OUDARD
Directeur général adjoint des services techniques communs de Réseau31, Syndicat mixte eau et assainissement de Haute-Garonne

Cyril THEVENET
Directeur général de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue

Hélène HERZOG-STASI

Bonjour à tous. La notion de zone rurale recouvre des réalités multiformes. L'INSEE caractérise néanmoins les zones rurales en insistant sur leur faible densité de population. Les territoires ruraux désignent ainsi l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses, qui représentaient en 2017 environ 88 % des communes françaises et 33 % de la population. Cette faible densité implique des enjeux spécifiques pour l'eau potable et l'assainissement. D'une part, les ressources ne sont pas les mêmes qu'en milieu urbain. D'autre part, les problématiques quantitatives et qualitatives diffèrent également. Enfin, les recettes des zones rurales sont plus faibles, alors que les dépenses sont proportionnellement plus importantes. S'agissant de l'assainissement, les systèmes collectifs sont moins répandus qu'en zone urbaine et les systèmes individuels peuvent poser certaines difficultés en matière de contrôle et de suivi. Les attentes des zones rurales en matière de services publics sont actuellement beaucoup évoquées. À quoi les services publics de l'eau et de l'assainissement sont-ils spécifiquement confrontés ? Nous allons voir avec nos intervenants que les enjeux sont relativement importants. Jusqu'où faut-il aller pour assurer l'accès à l'eau et à l'assainissement de tous les usagers des zones peu denses ? Ces questions, qui ne sont pas nouvelles, se posent aujourd'hui avec une acuité particulière.

Hélène HERZOG-STASI

*Pour y répondre, nous accueillons six intervenants. **Florence BLATRIX-CONTAT** est Sénatrice de l'Ain. Elle a récemment co-présidé une mission sénatoriale d'information sur la gestion durable de l'eau, qui a donné lieu à un rapport abordant la question des zones rurales. **Yves KOCHER** est Directeur général des services du Syndicat Eaux de Vienne. **Daniel JOLY** est référent environnement à l'UFC Que Choisir sur les territoires du Doubs et de Belfort. **Cyril THEVENET** est Directeur général de l'EPAGE du Haut-Doubs Haute-Loue. **Christophe BOUCHOT** est Directeur de l'eau et de l'assainissement de Provence-Alpes Agglomération. **Yann OUDARD** est Directeur général adjoint des services techniques communs de Réseau31, le Syndicat mixte eau et assainissement de Haute-Garonne.*

Hélène HERZOG-STASI

MADAME LA SÉNATRICE, VOUS AVEZ CO-PRÉSIDÉ UNE MISSION D'INFORMATION SÉNATORIALE CONSACRÉE À LA GESTION DURABLE DE L'EAU INTITULÉE « GESTION DURABLE DE L'EAU : L'URGENCE D'AGIR POUR NOS USAGES, NOS TERRITOIRES ET NOTRE ENVIRONNEMENT ». LE RAPPORT DE CETTE MISSION A DONNÉ LIEU À ENVIRON 50 PROPOSITIONS. CERTAINS SUJETS CONCERNENT-ILS SPÉCIFIQUEMENT LES ZONES RURALES ? QUELLE EST L'APPROCHE DU TERRITOIRE DE L'AIN EN MATIÈRE DE SERVICE D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT APPLIQUÉE AUX ZONES RURALES ?

Florence BLATRIX-CONTAT

Bonjour à toutes et à tous. Merci pour votre invitation à cette table ronde. Le rapport que nous avons réalisé il y a un an au Sénat, après environ 80 auditions, portait sur la gestion durable de l'eau. Il comportait plusieurs axes :

- La manière d'assurer une gestion durable de l'eau face au réchauffement climatique
- La gouvernance (SAGE, SDAGE et bassins hydrographiques)
- La sobriété, qui concerne en particulier les territoires ruraux en lien avec les questions agricoles
- La protection de la ressource en eau du point de vue quantitatif et qualitatif

Hélène HERZOG-STASI

AVEZ-VOUS RELEVÉ DE CARENCES PARTICULIÈRES SUR CES SERVICES ?

Florence BLATRIX-CONTAT

Il existe certaines spécificités. À titre d'exemple, le nombre d'abonnés au kilomètre n'est pas du tout le même dans les territoires ruraux et urbains. Dans mon syndicat des eaux, nous comptons ainsi environ 18 abonnés par kilomètre. Les problématiques de coûts fixes sont donc très importantes. Le service de l'eau est essentiellement financé par les volumes. Les investissements à réaliser sont importants, en raison notamment des réseaux fuyards, qui ont un fort impact sur certains territoires ruraux. La rénovation du réseau d'eau devra être accompagnée. Le taux de renouvellement du réseau d'eau potable est de 0,63 %, ce qui est très faible. L'autre spécificité des territoires ruraux concerne la question de l'assainissement. Certains hameaux de petite taille ne sont pas dotés d'installations d'assainissement collectif, ce qui implique le contrôle de l'assainissement individuel et de la conformité des installations. Nous avons relevé que l'efficacité de ce type d'assainissement est d'environ 60 %.

Hélène HERZOG-STASI

IL FAUT ÉGALEMENT TENIR COMPTE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU, QUI CONSTITUE UNE PROBLÉMATIQUE POUR CERTAINS CAPTAGES, Y COMPRIS SUR VOTRE TERRITOIRE.

Florence BLATRIX-CONTAT

Oui, la question des pollutions diffuses des captages est évidemment un problème pour la plupart des collectivités. Dans mon département, les communes, les intercommunalités et les syndicats des eaux y sont confrontés. Les actions de prévention sont aujourd'hui très complexes à mener. Les solutions de traitement sont très onéreuses.

Hélène HERZOG-STASI

PARMI NOS INTERVENANTS, NOUS AVONS DES GESTIONNAIRES DE SERVICES D'EAU QUI DONNERONT DES ILLUSTRATIONS DE CES CARACTÉRISTIQUES DES ZONES RURALES. YVES KOCHER, LA VIENNE EST UN DÉPARTEMENT TRÈS ÉTENDU, MAIS FAIBLEMENT PEUPLÉ, PUISQU'IL COMPTE 63 HABITANTS AU KILOMÈTRE CARRÉ. POURRIEZ-VOUS PRÉSENTER VOTRE SERVICE ET LES INDICATEURS CARACTÉRISANT LA RURALITÉ DE VOTRE TERRITOIRE ?

Yves KOCHER

La Vienne est un département un peu atypique dans le paysage des services d'eau. Il compte deux services d'eau et d'assainissement : le service de Grand Poitiers, qui est responsable de 13 communes principalement situées en zone urbaine, et le Syndicat Eaux de Vienne, qui est présent sur le reste du département essentiellement rural, sur l'intégralité des compétences et en gestion publique totale. Eaux de Vienne dessert 300 000 habitants répartis dans 250 communes, dont la plus grande compte 32 000 habitants et la plupart ont environ 500 habitants.

Hélène HERZOG-STASI

QUELLE EST LA LONGUEUR DU RÉSEAU RELIANT TOUTES CES COMMUNES ?

Yves KOCHER

Nous avons 10 000 kilomètres de réseau pour 167 000 abonnés, soit 16 abonnés par kilomètre. Le mode de fonctionnement diffère en fonction des communes.

Hélène HERZOG-STASI

VOUS DISPOSEZ D'UN NOMBRE RELATIVEMENT ÉLEVÉ D'OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT, JE CROIS.

Yves KOCHER

Nous en comptons 400, qui sont répartis sur 250 communes. Ce patrimoine est issu de chacune des communes qui détenaient cette compétence. Il existe également 40 000 installations en assainissement non collectif.

Hélène HERZOG-STASI

À QUELLES PROBLÉMATIQUES ÊTES-VOUS CONFRONTÉ ?

Yves KOCHER

Il faut tout d'abord mentionner la gestion du patrimoine et son renouvellement. Nous sommes confrontés à des problématiques typiques des milieux ruraux, notamment la durée relativement longue de séjour dans les réseaux. 4 000 kilomètres de réseau sont ainsi potentiellement concernés par des risques de pollution au chlorure de vinyle monomère (CVM) liés à des canalisations en PVC posées avant 1980. Malgré le bon état de ces canalisations, il est nécessaire d'effectuer des travaux anticipés de renouvellement de réseau. La gestion des fuites est également difficile à assurer, notamment du fait de retards dans la connaissance du patrimoine. Le niveau de rendement de notre réseau est d'environ 80 %, ce qui est relativement satisfaisant pour un service rural. L'amélioration de ce résultat exige des investigations de grande ampleur, ce qui occasionne des coûts importants. La gestion des fuites et l'amélioration de la performance du réseau sont limitées par le montant des investissements à réaliser, c'est-à-dire la capacité des abonnés à financer cet effort.

Hélène HERZOG-STASI

ÊTES-VOUS SOLLICITÉ POUR EFFECTUER DES RACCORDEMENTS DE SITES PLUS ISOLÉS ENCORE ?

Yves KOCHER

Oui. Certains sites isolés, qui disposent d'un forage, exigent d'obtenir de l'eau de qualité lorsque leur forage est à sec. Par ailleurs, nous recevons des demandes d'abonnés qui, souhaitant changer leur usage, sollicitent des extensions de réseau. Nous sommes régulièrement obligés de refuser ces demandes pour des raisons de coût ou parce qu'il est impossible de garantir la conformité sanitaire en bout d'antenne.

Hélène HERZOG-STASI

CE DIAGNOSTIC NE SERAIT PAS COMPLET SI NOUS OMETTIONS LES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES QUI S'EXERCENT SUR VOUS. QUE PENSEZ-VOUS DE LA DIRECTIVE 2020/2184, QUI IMPOSE L'IDENTIFICATION DES PERSONNES N'AYANT PAS ACCÈS À L'EAU POTABLE ?

Yves KOCHER

L'identification des personnes isolées n'ayant pas accès à l'eau potable ne relève pas du service d'eau, mais des communes. Cette directive impose également de nouvelles normes de qualité dans l'eau potable et la mise en place d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE). Dans notre territoire, nous devons ainsi rédiger environ 40 PGSSE avant 2027 ou 2029. Cette échéance sera très difficile à respecter, car les bureaux d'études ne sont pas capables de traiter une telle demande et parce que ce travail exige un temps d'investigation important et occasionne des coûts élevés d'études et de mise en œuvre des actions.

Hélène HERZOG-STASI

SANS MÊME ÉVOQUER LE « MUR D'INVESTISSEMENT » SIGNALÉ PAR LES DIFFÉRENTS ACTEURS, VOUS EXPLIQUEZ QUE LE SIMPLE MAINTIEN DE LA QUALITÉ DU SERVICE POSE DES DIFFICULTÉS. QUELLES SONT LES SOLUTIONS ENVISAGÉES ?

Yves KOCHER

Le maintien d'un niveau de service élevé en matière d'eau et d'assainissement est un défi. Ce niveau élevé est en partie lié à l'extension du périmètre de notre syndicat à l'ensemble du département. Outre les exigences internes des services et des élus, il existe des exigences externes émanant des services de l'État et des grands élus. Nous sommes techniquement capables d'atteindre cet objectif. En revanche, l'obstacle financier est plus difficile à surmonter.

Hélène HERZOG-STASI

CES SUJETS SONT-ILS ABORDÉS DANS LES COMMISSIONS CONSULTATIVES DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ?

Yves KOCHER

Ces commissions comprennent nos difficultés et savent que le principe « l'eau paie l'eau » est établi. Ils comprennent notre position, mais ont des exigences de qualité pour les abonnés. Aujourd'hui, il est quasiment impossible de maintenir un très bon niveau de service tout en garantissant des tarifs peu élevés. Il faudra donc choisir l'un ou l'autre de ces critères ou identifier des alternatives.

Hélène HERZOG-STASI

CES INSTANCES VOUS PERMETTENT-ELLES DE FAIRE MIEUX COMPRENDRE LES DIFFICULTÉS AUXQUELLES VOUS ÊTES CONFRONTÉES ?

Yves KOCHER

Ces commissions se réunissent peu fréquemment. Nous organisons donc d'autres rendez-vous avec les associations, en fonction des crises éventuelles. Dans la Vienne, nous avons été légèrement exposés au chlorothalonil. Nous avons pu échanger à ce sujet avec nos partenaires associatifs de la société civile pour exposer nos difficultés.

Hélène HERZOG-STASI

DANIEL JOLY, VOUS ÊTES CLIMATOLOGUE ET AVEZ LONGUEMENT TRAVAILLÉ AU CNRS ET À L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ. VOUS AVEZ ÉGALEMENT TRAVAILLÉ EN NORVÈGE. QUEL EST VOTRE REGARD DE SCIENTIFIQUE SUR CETTE QUESTION ?

Daniel JOLY

Il s'agit d'un regard inquiet. Je souhaiterais donner quelques éléments de cadrage concernant la problématique du changement climatique. La ressource en eau dépend, du point de vue du climat, de deux éléments principaux : la température et la pluviométrie. Il est indéniable que la température augmente. La station de Besançon montre ainsi une augmentation de la température moyenne qui passe de 9,5 °C au début du XXème siècle à 11,5 °C au début du XXIème siècle.

Daniel JOLY

Les 10 dernières années ont été marquées par des records de chaleur successifs. Cette hausse entraîne une augmentation de l'évapotranspiration, qui se traduit par une diminution des captages dans les nappes phréatiques et une baisse du débit des rivières. En outre, les relevés de la station de Besançon mettent en évidence une stagnation du volume des précipitations. La conjonction de ces deux phénomènes se traduit par un déficit chronique de la ressource en eau. Les simulations montrent que cette situation se détériorera au cours des prochaines décennies. Les spécialistes estiment que le déficit sera compris entre 20 % et 40 % dans 30 ou 40 ans.

Hélène HERZOG-STASI

LES ZONES RURALES RISQUENT-ELLES DE SOUFFRIR PLUS DE CETTE SITUATION QUE LES ZONES URBAINES ?

Daniel JOLY

Ce phénomène affectera tous les milieux. Toutefois, les zones rurales sont marquées par des conflits d'usages. En été, l'agriculture intensive utilise environ 95 % de la ressource. Le tarissement des captages impose l'acheminement de l'eau par camions-citernes, comme le montrent les exemples du Jura et du Doubs en 2018, 2020, 2022 et 2023. Besançon est relativement épargnée, car les captages sont effectués dans des nappes plus profondes, ce qui n'est pas le cas des zones rurales. Les pouvoirs publics se mobilisent pour faire en sorte que les abonnés soient pourvus en eau en autorisant l'utilisation d'anciens captages ou en procédant à des interconnexions de réseaux.

Hélène HERZOG-STASI

LE TERRITOIRE EST-IL SUFFISAMMENT MAILLÉ ?

Daniel JOLY

En Franche-Comté, certaines communes plus dotées en eau exportent une partie de leurs ressources vers les communes qui le sont moins. On peut se féliciter de cette solidarité entre les communes.

Hélène HERZOG-STASI

QUELLES SONT LES DEMANDES QUE REÇOIT L'UFC QUE CHOISIR EN MATIÈRE DE QUALITÉ DE SERVICE ? CERTAINS USAGERS VOUS SIGNALENT-ILS DES DEMANDES DE RACCORDEMENT NON SATISFAITES ?

Daniel JOLY

Les problématiques qui nous sont signalées concernent avant tout des fuites. L'UFC Que Choisir a beaucoup travaillé sur la qualité de l'eau disponible, qui constitue également un problème récurrent. Les services instructeurs autorisent les épandages de lisier et de pesticides dans les zones de protection rapprochées. Je milite afin que cette pratique légale soit interdite. Les pesticides épandus aujourd'hui seront présents dans l'eau plus tard. Certains captages sont interdits, notamment en Bretagne, car les teneurs en pesticides et en nitrates sont trop élevées. À l'issue d'un procès au tribunal administratif, l'UFC Que Choisir a obtenu l'interdiction de deux captages en Côte-d'Or qui dépassaient les seuils autorisés. Enfin, les fuites des canalisations sont très importantes en zones rurales. En 2023, nous avons réalisé une campagne nationale d'information sur les fuites afin de sensibiliser l'opinion à cette problématique. Ce gaspillage occasionne des dépenses annuelles de plusieurs milliards d'euros, qui doivent être absorbées par le contribuable.

Hélène HERZOG-STASI

CYRIL THEVENET, POURRIEZ-VOUS PRÉSENTER VOTRE ÉTABLISSEMENT ET CARACTÉRISER VOTRE TERRITOIRE ?

Cyril THEVENET

Notre compétence concerne le grand cycle de l'eau, à savoir la gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations et l'animation d'un SAGE et d'un contrat de bassin. Notre territoire rural compte 126 000 habitants répartis sur 191 communes et 9 EPCI. La densité de population est de 55 habitants au kilomètre carré.

Cyril THEVENET

Nous sommes présents sur une grande partie du Haut-Doubs, depuis la source du Doubs jusqu'à la commune de Morteau. Nous sommes également présents plus au sud aux portes de Besançon, sur le secteur de la vallée de la Loue.

Hélène HERZOG-STASI

DEPUIS PLUSIEURS MOIS, VOUS MENEZ UNE ÉTUDE INTÉRESSANTE VISANT À MESURER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA RESSOURCE EN EAU ET LES INFRASTRUCTURES D'APPROVISIONNEMENT DE VOTRE TERRITOIRE À L'HORIZON 2050. LE LANCEMENT DE CETTE DÉMARCHE EST LIÉ À LA DIMINUTION DE LA RESSOURCE, CONJUGUÉE À L'AUGMENTATION DES BESOINS. POURRIEZ-VOUS EXPLIQUER COMMENT CETTE DÉMARCHE EST MENÉE ?

Cyril THEVENET

Nous avons une double approche. L'approche technique vise à estimer les ressources qui seront disponibles à l'horizon 2050 en s'appuyant sur des modélisations hydrologiques. En parallèle, nous suivons une approche de concertation et d'animation territoriale à travers des ateliers participatifs. Nous avons la chance de disposer d'une commission locale de l'eau depuis plus de 25 ans. Cette commission a permis un dialogue entre l'ensemble des acteurs et des usagers. Nous avons élargi cette représentation pour travailler avec tous les usagers, notamment les agriculteurs, les communes, des industries, les acteurs du tourisme et les ONG.

Hélène HERZOG-STASI

POURRIEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER LES ACTIONS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE LANCÉES AU TERME DE CES ATELIERS ?

Cyril THEVENET

Les estimations suggèrent que notre territoire enregistrera une baisse du débit d'étiage des cours d'eau comprise entre 10 % et 45 % d'ici 2050. En parallèle, la population pourrait augmenter de plus de 30 % dans les prochaines décennies, en raison notamment de la forte attractivité économique de la bande frontalière suisse. Pour répondre à ces deux phénomènes, plusieurs solutions ont été envisagées :

- Des actions de sobriété ;
- Des actions sans regret, comme la restauration des zones humides ;
- Des actions de gouvernance pour tenir compte des très nombreuses unités de gestion de l'eau ;
- Des actions de stockage. Il faut savoir que plus de 20 % des usages en eau sont consacrés à l'abreuvement du bétail.

Hélène HERZOG-STASI

RÉFLÉCHISSEZ-VOUS À DES TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES ?

Cyril THEVENET

Le stockage pose des problèmes de tarification comparables aux forages. Les stockages d'eau mis en place par les exploitants peuvent se tarir au moment où ils sont les plus utiles, ce qui oblige ces derniers à faire appel au réseau. En revanche, ils n'utilisent pas le réseau durant le reste de l'année, ce qui occasionne des déficits financiers pour les services. L'idée consiste à mettre en place une tarification saisonnière afin d'inciter les agriculteurs à continuer à utiliser le plus possible le réseau et de ne puiser dans leurs réserves qu'en cas de nécessité. Cette approche doit s'appuyer sur des mécanismes particuliers, notamment liés aux subventions publiques.

Hélène HERZOG-STASI

AVEZ-VOUS COMMENCÉ À CHIFFRER LES BESOINS ET LES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES ?

Cyril THEVENET

S'agissant du stockage, nous souhaiterions couvrir 60 % des exploitations et 20 % des habitants, ce qui pourrait représenter un investissement de plusieurs centaines de millions d'euros. Des transferts d'eau entre les grandes ressources sont envisagés pour un montant d'environ 40 M€.

Hélène HERZOG-STASI

COMMENT CES INVESTISSEMENTS SERONT ILS ÉTALÉS DANS LE TEMPS ?

Cyril THEVENET

Ces investissements seront effectués dans un plan territorial de gestion de l'eau, qui donne un cadre d'intervention pour les 5 ou 10 prochaines années. Chaque structure opérationnelle devra traduire ces actions dans son schéma directeur d'eau potable.

Hélène HERZOG-STASI
CHRISTOPHE BOUCHOT, POURRIEZ-VOUS PRÉSENTER PROVENCE-ALPES AGGLOMÉRATION ET CARACTÉRISER VOTRE TERRITOIRE EN VOUS APPUYANT SUR DES DONNÉES ILLUSTRANT SON CARACTÈRE RURAL ?

Christophe BOUCHOT

Notre territoire est étendu. Il est situé dans les Alpes du Sud et compte 48 000 habitants, dont 80 % résident à Digne-les-Bains (18 000 habitants) et dans environ 10 autres communes comptant entre 1 000 et 18 000 habitants. Il compte également 20 communes ayant moins de 200 habitants. Les compétences eau et assainissement sont issues de la loi NOTRe de 2015. Nous avons pris ces compétences au 1er janvier 2020 avec un transfert obligatoire auquel les élus étaient loin d'être favorables.

Hélène HERZOG-STASI
J'EN DÉDUIS QUE VOUS COMMENCEZ TOUT JUSTE CET EFFORT DE STRUCTURATION.

Christophe BOUCHOT
Je suis arrivé à Digne-les-Bains en 2009 et nous avons fait le retour en régie. Nous étions alors présents sur le territoire de Dignes et de deux communes limitrophes. Nous avons donc pu sensibiliser les élus à l'importance de se préparer. Nous avons eu la chance d'être financés par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, ce qui nous a permis de nous préparer durant deux ans et demi avant 2020. Toutefois, nous avons été confrontés à des difficultés liées au transfert d'agents, puisque les communes rurales étaient dotées au plus d'un agent qu'elles n'ont pas souhaité transférer. Nous avons donc commencé notre activité avec un déficit d'effectif d'environ 30 % et avons mis quatre ans à structurer nos services et à porter l'effectif de 42 à 62 personnes. En parallèle, il fallait tenir compte de la problématique du prix de l'eau. Auparavant, la gestion des élus n'était pas effectuée de manière professionnelle. Nos méthodes de travail et notre politique d'entretien et de renouvellement des ouvrages étaient différentes de celles qui avaient été suivies jusqu'à lors. Le tarif moyen sur l'agglomération au 1er janvier 2020 était en moyenne de 3 euros le mètre cube, et subissait des fluctuations de l'ordre de 30 %. À l'issue d'un lissage tarifaire effectué en 4 ans, le tarif s'établit aujourd'hui à 4,80 euros. Cette augmentation importante nous permet d'investir. Nous avons 920 kilomètres de réseau pour 48 000 habitants. Nous perdons environ 50 % de notre eau. Il existe une forte disparité entre les communes, certaines affichant un rendement brut d'environ 65 % quand d'autres ont des rendements bruts de 30 %, 20 %, voire 10 %. Outre les fuites d'eau, il faut tenir compte des usages annexes comme les usages agricoles et les fontaines. Grâce à la descente gravitaire, le coût marginal de l'eau est très faible. Les dépenses sont donc principalement liées à la mobilisation des moyens pour renouveler le réseau.

Hélène HERZOG-STASI
L'EAU EST-ELLE TOUJOURS AUSSI ABONDANTE ?

Christophe BOUCHOT
En 2022, certaines communes ont manqué d'eau l'été, au moment de l'augmentation de la population liée au tourisme estival. L'amélioration du rendement du réseau permettra de surmonter plus facilement les épisodes de sécheresse.

Hélène HERZOG-STASI
LA RÉGLEMENTATION VOUS IMPOSE DE NOUVELLES CONTRAINTES, COMME L'APPLICATION DU DROIT À L'EAU. COMMENT ABORDEZ-VOUS CE SUJET ALORS QUE VOUS TRAVAILLEZ ENCORE À CONSTITUER LES BASES DE VOS SERVICES ?

Christophe BOUCHOT
Notre priorité consiste à répondre à la demande des usagers actuels. Le tarif que nous avons proposé nous permet de viser un taux de renouvellement du réseau de l'ordre de 1,8 % ou 1,9 %, en nous appuyant sur un fort taux de subvention de 50 % grâce à l'aide du département et de l'Agence de l'eau. Concernant l'application du droit à l'eau, nous ne pouvons pas répondre à certaines demandes de raccordement en raison de coûts trop élevés ou parce qu'il est impossible d'assurer la qualité sanitaire de la ressource.

Hélène HERZOG-STASI

AVEZ-VOUS CHIFFRÉ LE MONTANT D'INVESTISSEMENT NÉCESSAIRE ET LE PLAN D'INVESTISSEMENT QU'IL FAUDRAIT METTRE EN ŒUVRE ?

Christophe BOUCHOT

Le simple maintien de notre patrimoine nécessite un investissement annuel de 7,5 M€. En 2009, le rendement de réseau de Digne-les-Bains s'établissait à 42 %. En 10 ans environ, nous avons pu porter ce taux à plus de 70 % en réalisant des investissements importants.

Hélène HERZOG-STASI

QU'EN EST-IL DE L'ASSAINISSEMENT ?

Christophe BOUCHOT

La situation est légèrement meilleure, même si nous sommes confrontés à la présence de parasites et à des problématiques sur les stations d'épuration. La communauté d'agglomération nous permet de mettre en place des projets intercommunaux. Nous travaillons sur l'assainissement, mais l'eau reste notre priorité.

Hélène HERZOG-STASI

COMMENT DÉCRIRIEZ-VOUS LA SITUATION EN UTILISANT UNE ÉCHELLE ALLANT DE « DIFFICILE » À « INSOLUBLE » ?

Christophe BOUCHOT

Le mot « ardu » me semble adéquat.

Hélène HERZOG-STASI

YANN OUDARD, POURRIEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER VOTRE TERRITOIRE ET VOTRE DIAGNOSTIC D'UN PÉRIMÈTRE RURAL ?

Yann OUDARD

Réseau31 est un syndicat à la carte créé en 2010. Il couvre 381 communes dont la plupart sont situées en Haute-Garonne. La Haute-Garonne est un département très long. Nous intervenons auprès d'environ 520 000 habitants sur les compétences eau potable et assainissement, la gestion des eaux pluviales et l'approvisionnement en eau brute.
Nous fournissons de l'eau brute en assurant la gestion de canaux et de barrages. Notre syndicat est relativement jeune. Nous sommes parvenus à harmoniser le prix de l'eau il y a peu, ce qui nous a permis de bâtir des PPI.

Hélène HERZOG-STASI

QUEL ÉTAIT L'HÉRITAGE TECHNIQUE ?

Yann OUDARD

Il n'était pas satisfaisant. Nous comptons 164 captages principalement situés en zone montagneuse et 130 stations d'épuration, dont la plus importante couvre 35 000 habitants. Nous avons dû réaliser de nombreux investissements diffus.
Après 14 ans, nous avons traité les problématiques les plus importantes. La deuxième étape consiste à créer environ 30 petits systèmes d'assainissement.

Hélène HERZOG-STASI

LORS DE LA PRÉPARATION DE CETTE TABLE RONDE, VOUS M'EXPLIQUIEZ QUE CES SITES ÉTAIENT SOUVENT ÉLOIGNÉS DES COURS D'EAU PERMANENTS, CE QUI NÉCESSITAIT DES INVESTISSEMENTS ENCORE PLUS IMPORTANTS.

Yann OUDARD

Oui, ces sujets sont difficiles à traiter, car ils emportent de véritables enjeux sanitaires. Force est de constater que les mauvaises élèves ont pu, et peuvent encore, bénéficier d'une aide technique et financière. En revanche, ces zones reculées sont confrontées à des difficultés importantes. Le douzième programme ne facilite pas la résolution de ces problématiques.

Hélène HERZOG-STASI

VOUS ÊTES SITUÉ DANS UN TERRITOIRE RELATIVEMENT DYNAMIQUE DONT LA POPULATION S'ACCROÎT ET VOUS AVEZ HARMONISÉ LE PRIX DE L'EAU. DISPOSEZ-VOUS D'UNE BONNE VISIBILITÉ SUR LES INVESTISSEMENTS À RÉALISER ?

Yann OUDARD

La Haute-Garonne accueille 17 000 nouveaux habitants tous les ans, principalement dans la métropole de Toulouse. Nous ne sommes donc pas confrontés à une baisse de l'assiette, mais observons plutôt une stagnation. Les urbains qui s'installent à la campagne ont des exigences élevées en matière de service et ne comprennent pas toujours les difficultés inhérentes aux zones rurales telles que les problèmes de conformité de l'eau en zone montagneuse par exemple. En somme, notre capacité d'investissement est relativement stable, mais nous devons faire face à une augmentation du niveau d'exigence.

Hélène HERZOG-STASI

ÊTES-VOUS OBLIGÉS DE REFUSER CERTAINES DEMANDES DE RACCORDEMENT, OU CHOISISSEZ-VOUS DE PLACER CES DEMANDES SUR LISTE D'ATTENTE ?

Yann OUDARD

S'agissant de l'eau potable, ces situations sont relativement rares. Le cas échéant, nous essayons de réaliser des montages financiers en nous appuyant sur la participation exceptionnelle de la commune. En zone de montagne ou de piémont, il s'agit souvent de transformations de bâtiments. Nous préférons éviter de répondre à ce type de demandes. De même, lorsqu'il s'agit de hameaux isolés occupés uniquement une partie de l'année, il est souvent préférable de distribuer de l'eau en bouteille.

Hélène HERZOG-STASI

LORS DE LA PRÉPARATION À CETTE TABLE RONDE, VOUS M'INDIQUIEZ QU'IL ÉTAIT IMPORTANT DE FAIRE PREUVE DE SOUPLESSE ET DE NE PAS SYSTÉMATIQUEMENT RECHERCHER UNE SOLUTION TECHNIQUE OU TECHNOLOGIQUE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS.

Yann OUDARD

Il est nécessaire d'utiliser des outils technologiques lorsque le niveau d'exigence est très élevé, en particulier pour la protection des captages. L'animation qui doit se mettre en place autour de ces sujets est fondamentale. Elle porte ses fruits. Il faut expliquer et convaincre. À titre d'exemple, un tracteur forestier a coupé le réseau d'un hameau d'environ 100 habitants en traversant un captage. Nous avons dû construire une unité de traitement pour un montant de 700 k€. Une meilleure information aurait pu permettre d'éviter ce type d'incident. Lorsque l'on se rend sur le terrain, il est possible de trouver des alternatives aux solutions technologiques.

Hélène HERZOG-STASI

L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE CONSTITUE-T-ELLE UN ATOUT POUR RÉPONDRE À CES ENJEUX ?

Yann OUDARD

Oui, certainement. Il faut néanmoins trouver la bonne échelle. Certains EPCI de taille plus réduite parviennent à résoudre leurs difficultés. En ce qui nous concerne, la mise en place d'un tarif unique a permis aux communes les moins bien dotées de bénéficier d'investissements, à condition d'attendre leur tour. Nous parvenons à trouver un bon équilibre. Il faut également être informé et anticiper la mise en place de nouvelles réglementations.

Hélène HERZOG-STASI

YVES KOCHER, LORS DE LA PRÉPARATION À CETTE TABLE RONDE, VOUS M'AVEZ INDIQUÉ QUE LES BUDGETS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT NE SUFFISENT PLUS À FINANCER LES SERVICES. VOUS ESTIMEZ QU'IL SERAIT OPPORTUN DE FAIRE APPEL À DES SOLUTIONS DE MAÎTRISE DES PRIX COMME LA SOLIDARITÉ FISCALE OU D'EN APPELER AUX BUDGETS GÉNÉRAUX DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES. POURRIEZ-VOUS EXPLIQUER CETTE PROPOSITION ?

Yves KOCHER

Il ne s'agit pas à proprement parler d'une proposition, mais plutôt d'une réflexion inévitable lorsque l'on considère cette impasse budgétaire. La solidarité constitue une première solution. Ainsi, l'échelle départementale encourage les communes du département à se montrer solidaires. Si cette approche est insuffisante, il faut regarder du côté des financeurs. Les services d'eau attendent tous le douzième programme en espérant être bien servis à hauteur de leurs contributions.

Yves KOCHER

On peut également réfléchir à modifier le principe « l'eau paie l'eau » en recherchant des financements à l'extérieur des services d'eau.

Hélène HERZOG-STASI

UNE PLUS GRANDE ÉQUITÉ ENTRE LES ZONES URBAINES ET LES ZONES RURALES EST-ELLE NÉCESSAIRE POUR ÉVITER QUE CES DERNIÈRES NE SE SENTENT DÉLAISSÉES ?

Yves KOCHER

Il me semble que les besoins du monde rural sont plus importants et plus difficilement finançables. Nous avons notamment évoqué les fuites et les contraintes sanitaires. Il faut en tenir compte sans toutefois nuire à l'équilibre entre les zones urbaines et rurales.

Christophe BOUCHOT

En zone rurale, les habitants ont l'impression d'être délaissés. Il est indéniable que les services y sont moins développés qu'en zone urbaine. Toutefois, les services et les élus doivent être conscients du fait qu'un usager coûtera nécessairement plus cher à la collectivité s'il habite en milieu rural.

Hélène HERZOG-STASI

IL FAUT DONC LEUR FAIRE PRENDRE CONSCIENCE QUE CES QUESTIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE SONT ENTRE LEURS MAINS.

Christophe BOUCHOT

Mon territoire compte des communes situées à plusieurs kilomètres de voiries spécifiques. Cela implique un coût très élevé pour la société, que les citoyens aujourd'hui ne souhaitent plus supporter. Il faut donc collectivement nous demander où nous voulons vivre. Si nous souhaitons continuer ainsi, une augmentation des impôts est inévitable. À défaut, il faut accepter des niveaux de service plus dégradés pour certaines habitations situées en zone éloignée. Mes propos peuvent sembler abrupts. Force est néanmoins de constater qu'en 2024, nous consacrons tous nos efforts à réparer les installations existantes et n'envisageons pas de mettre un frein à nos activités.

Yann OUDARD

Je partage tout à fait votre avis. Cette ségrégation territoriale devient très forte. Les acteurs de l'eau et surtout de l'assainissement doivent agir. Les zones très rurales doivent faire l'objet d'un accompagnement technique à travers la mutualisation par les EPCI ou les syndicats, et un accompagnement financier. L'Agence de l'eau ne doit pas nous abandonner.

Hélène HERZOG-STASI

DES PERSONNES DANS LA SALLE SOUHAITERAIENT-ELLES INTERVENIR ?

Rémy COOPMAN (de la salle),

Président du Syndicat Eaux de Vienne (Siveer)

Le service public de l'eau et de l'assainissement en zone rurale est avant tout un volet politique, notamment en ce qui concerne l'organisation que nous souhaitons mettre en place de nos territoires. En 2015, nous avons ainsi agrégé 45 syndicats afin de constituer une entité de grande taille. Par ailleurs, il appartient au pouvoir politique de décider du niveau qualitatif et quantitatif des services qui seront proposés aux abonnés. Il s'agit d'un travail quotidien, qui mobilise des ressources humaines et financières. En outre, notre syndicat a choisi de procéder à une harmonisation des tarifs afin de pouvoir intervenir dans les sites où c'était nécessaire. Seuls 25 % de nos 400 ouvrages d'assainissement sont en conformité. Il nous reste donc de nombreux travaux à effectuer. La gestion du patrimoine est également un sujet politique. Nous avons décidé d'allouer un budget de 30 M€ aux investissements pour effectuer des travaux. Toutefois, le volume des travaux réalisables est limité par l'inflation, dont l'impact est plus fort dans les zones rurales. Enfin, notre syndicat a choisi de conserver 9 centres sur les 12 qui existaient auparavant. Il compte plus de 400 agents, dont près de la moitié sont rattachés aux fonctions supports.

Rémy COOPMAN

Nos moyens diminuent, alors même que nos besoins ne cessent de croître. À cet égard, l'écart entre les territoires ruraux et urbains continue à se creuser. Ainsi, Eau de Paris consacre 46 M€ sur 4 ans à la protection de son captage sur une surface de 17 000 hectares. À titre de comparaison, nous avons obtenu 1 M€ pour assurer la protection de notre captage sur une surface de 30 000 hectares. La surface agricole de la Vienne s'élève à 700 000 hectares, dont les trois quarts sont concernés par des problématiques de pollution au chlorothalonil.

En tant qu'élu, je ne suis pas favorable au fait d'accepter une dégradation du service. La problématique réside dans le fait que seul 1 % de l'eau traitée est destinée à la consommation.

En tout état de cause, j'estime que le niveau de service doit être identique dans les zones rurales et urbaines. Nous devons continuellement tenter de nous améliorer. Notre syndicat s'attache à réduire ses dépenses en rationalisant les processus et en améliorant l'ergonomie et les achats.

Il existe d'autres différences entre les milieux urbains et ruraux. À titre d'exemple, Poitiers gère 3 stations d'épuration, alors que nous devons en gérer plus de 400. Poitiers a quelques forages de prélèvements, alors que nous en avons 130. Aujourd'hui, nous nous attachons à regrouper les modalités de prélèvement à travers la création d'une manufacture d'eau. En ce qui concerne les moyens, j'ai le regret de dire que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ne nous aide pas. Bien que nos abonnés financent cette agence à hauteur de 75,6 %, notre retour n'est que de 30 %. Les comités de bassin ne sont pas tous traités de manière identique. Il me semble qu'il ne faut pas négliger les zones rurales. Elles ont besoin des territoires urbains et la réciproque est également vraie.

Didier MUNERET (de la salle),

Président du Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône (Ain)

Monsieur BOUCHOT a évoqué un tarif de 4,80 €. Je me demandais si ce prix incluait également l'assainissement.

Christophe BOUCHOT

Oui.

Didier MUNERET

Monsieur THEVENET a évoqué un effet ciseau, qui se traduirait à terme par un manque de ressources et un développement de l'urbanisation. Les élus municipaux sont-ils conscients de cette problématique ? Continuent-ils à développer l'urbanisation en activité économique et en habitation ou feront-ils le choix de mettre un terme à cette croissance afin que l'ensemble de la population ait accès à la ressource ?

Cyril THEVENET

Pour l'heure, la tendance n'est pas à un ralentissement de la dynamique d'urbanisation, puisque la Suisse annonce la création de dizaines de milliers d'emplois dans les années à venir. Les SCoT actuels prévoient une augmentation de la population de 30 % à l'horizon 2050.

Yann OUDARD

Un projet de territoire Garonne Amont a été lancé afin de rétablir l'équilibre quantitatif entre les besoins et les ressources en eau sur le bassin de la Garonne amont. Certains se demandent si la Haute-Garonne est en mesure d'accueillir 17 000 nouveaux habitants chaque année. Ils souhaiteraient que la sous-traitance aéronautique soit réalisée dans d'autres régions. Les SRADDET et SCoT commencent à faire l'objet d'un véritable débat au regard de la ressource en eau.

Yves KOCHER

Ces réflexions posent la question de la place des services d'eau dans les politiques d'urbanisme. Ces services doivent être de plus en plus présents afin de faire entendre leurs difficultés auprès des collectivités, en les informant en amont que certains PLUI pourraient être confrontés à des contraintes liées à l'eau et à l'assainissement.

Hélène HERZOG-STASI

CES PRÉOCCUPATIONS SONT-ELLES PARTAGÉES PAR LES ÉLUS CHARGÉS DES QUESTIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ?

Christophe BOUCHOT

Les relations avec les services d'urbanisme font partie des constructions des services intercommunaux. Les communes avaient auparavant tendance à gérer l'urbanisme de leur côté. Il a fallu environ deux ans pour que l'EPCI compétent en eau et en assainissement soit associé aux instructions d'urbanisme.

Christophe BOUCHOT

Nous devons être présents pour évaluer les autorisations reçues au fil de l'eau et éviter que certains permis soient accordés à des sites situés à grande distance des zones de desserte. Par ailleurs, il faut participer à l'élaboration des documents généraux des communes.

Jean PASCAL (de la salle),

Président du Syndicat des eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA)

Notre territoire est à la fois une zone touristique méditerranéenne de forts étiages et nous vivons sur un transfert interbassin depuis le versant atlantique pour 90 % de notre ressource en période estivale. Nous avons mis en place tous les outils qui ont été évoqués durant cette table ronde. Nous sommes financés par trois instances. Notre rythme d'investissement annuel s'établit à 9 M€ pour 27 000 usagers. Nous avons augmenté les tarifs de plus de 25 % en 3 ans. Toutefois, la poursuite de l'investissement exige d'identifier une nouvelle ressource. Notre produit d'exploitation est passé de 12 M€ à 16 M€.

La somme correspondant à cet écart n'a néanmoins pas pu être utilisée pour réaliser des investissements du fait de l'augmentation des charges. En conséquence, nous ne sommes pas favorables à une augmentation de l'ingénierie, mais à un changement de modèle économique. Nous souhaitons privilégier la polyvalence des agents afin de surmonter ces difficultés. À défaut, nous sommes condamnés à disparaître.

Hélène HERZOG-STASI

ÊTES-VOUS CONFRONTÉS À CES CONTRAINTES QUI PÈSENT SUR LES RESSOURCES HUMAINES, EN PARTICULIER LA SPÉCIALISATION IMPOSSIBLE DES TECHNICIENS ?

Yves KOCHER

La spécialisation nous amène à nous interroger sur notre capacité à trouver du personnel compétent en milieu rural. Nous sommes confrontés à des difficultés de recrutement. Dans le domaine du numérique, on peut se demander comment le secteur public peut s'aligner sur les salaires proposés dans le secteur privé. C'est également vrai sur des métiers d'exploitation, notamment les électromécaniciens.

Hélène HERZOG-STASI

DANIEL JOLY, LE MÉTIER DE CES ÉLUS ET DE CES TECHNICIENS EST ARDU. NOUS INDIQUIONS PRÉCÉDEMMENT QU'IL S'AGISSAIT AVANT TOUT DE QUESTIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. EN TANT QUE GÉOGRAPHE, PENSEZ-VOUS QU'IL FAILLE À TERME CHANGER LA MANIÈRE DONT NOUS OCCUPONS NOS TERRITOIRES ?

Daniel JOLY

Je vais vous répondre par une anecdote. Quelques années auparavant, au cours d'un séjour en Norvège, j'ai passé une nuit dans un gîte situé à plus de 30 kilomètres du bourg le plus proche. Les services publics norvégiens ont trouvé une solution aux problèmes que nous évoquions précédemment. Ils ne peuvent plus assumer. Les écoles et les services médicaux sont transférés dans les bourgs et la population suit. Je ne suis pas certain que cette approche puisse être mise en œuvre en France. Il s'agit néanmoins d'une solution possible.

Hélène HERZOG-STASI

LE CHOIX D'UN LIEU D'HABITATION ET DU SERVICE CORRESPONDANT DEVRAIT ÊTRE UN VRAI CHOIX ASSUMÉ.

Daniel JOLY

Nous n'avons pas abordé l'exploitation des ressources locales, en particulier de l'eau de pluie. 7 % des 150 litres d'eau utilisés quotidiennement en moyenne par les Français doivent être potables. L'eau de pluie peut être utilisée pour les autres usages. Il est vrai que cela pose certains problèmes. Les services de santé ne sont pas favorables à cette solution. Je pense qu'il faudrait néanmoins y réfléchir.

Hélène HERZOG-STASI

LA SOBRIÉTÉ EST-ELLE ÉGALEMENT UNE SOLUTION ?

Daniel JOLY

Le mensuel Que Choisir consacre régulièrement des articles à cette notion afin d'inciter ses abonnés, et plus généralement la population, à adopter des pratiques vertueuses en matière de consommation d'eau. Il est possible de consommer moins de 150 litres d'eau par jour. On peut ainsi réduire la quantité d'eau utilisée pour sa douche. Il faut faire œuvre de pédagogie, car l'eau deviendra une ressource de plus en plus rare.

Yves KOCHER

La question de la sobriété fait partie du débat public depuis les épisodes de sécheresse sévère de 2022 et 2023. Les abonnés ont commencé à modérer leur consommation. Nous réalisons des campagnes de promotion de la sobriété. 70 % de nos abonnés consomment moins de 80 mètres cubes d'eau par an, ce qui est largement inférieur à la norme de 120 mètres cubes. L'avenir nous dira si cette valeur peut encore être réduite. Cette dynamique entraînera nécessairement une baisse de nos recettes. En ce qui concerne la question rurale, une diminution de consommation se traduit par une augmentation du temps de séjour de l'eau dans les réseaux, ce qui entraîne une dégradation de la qualité de l'eau et donc un besoin accru de traitement.

Hélène HERZOG-STASI

Merci à tous nos intervenants. Bonne fin de journée.

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Philippe Barbosa

CYCLE DE L'EAU

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Table ronde 16 - Jeudi 27 juin 2024 - 14h15

ENTRE ATTENTES ET CONTRAINTES, COMMENT REPENSER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ?

INTERVENANTS

Animation par Hélène HERZOG-STASI

Claudine BRELET
Anthropologue

Michel DEMOLDER
Président de la Collectivité Eau du bassin Rennais

Nicolas JUILLET
Président du Syndicat des eaux de l'aube (SDDEA), Président du Comité de bassin Seine-Normandie, membre du bureau de la FNCCR

Christophe LIME
Vice-président du Grand Besançon Métropole en charge de la gestion de l'eau potable et des eaux fluviales, Président du Conseil d'orientation de France Eau Publique de la FNCCR, membre du bureau de la FNCCR

Hélène HERZOG-STASI

Bonjour à toutes et tous. Je ne vous ferai pas l'affront de vous présenter France Eau Publique (FEP). Ce réseau de collectivités et d'acteurs engagés soutient l'idée que l'eau est un bien commun, qui doit être géré publiquement pour garantir un accès durable et solidaire à cette ressource.

Depuis sa création, il y a 20 ans, FEP a parcouru un beau chemin. Aujourd'hui, cette organisation compte 130 membres, qui représentent 17 millions de citoyens en eau et 13 millions en assainissement.

Dans cette table ronde, ***nous nous intéresserons aux atouts de la gestion publique face aux défis qualitatifs et quantitatifs touchant à l'eau****. La gestion publique est-elle le meilleur outil pour mettre en œuvre les politiques de développement des territoires, en conciliant les attentes des usagers, les enjeux climatiques et les contraintes de financement ? Il n'y aura guère de suspense sur ce point, puisque nos intervenants confirmeront tous l'intérêt de la gestion publique. Nous les inviterons à étayer leur position, de manière à comprendre les tenants et aboutissants de cette question.*

Hélène HERZOG-STASI

*Je vous présenterai prochainement **Claudine BRELET,** qui n'a pas encore rejoint la séance.*

***Michel DEMOLDER**, vous êtes Président d'Eau du bassin rennais.*

***Nicolas JUILLET**, vous êtes Président du Syndicat des eaux de l'Aube et Président du Comité de bassin Seine-Normandie.*

*Enfin, **Christophe LIME**, vous êtes Président de France Eau Publique et Vice-président du Grand Besançon.*

Michel Demolder, Eau du bassin rennais couvre aujourd'hui six communautés de communes, dont trois dans leur totalité. Au 1er janvier 2025, 82 communes seront rattachées à notre structure.

Hélène HERZOG-STASI

DEPUIS QUELQUES ANNÉES, VOUS ÊTES PARVENUS À METTRE SUR PIED UNE COOPÉRATION ENTRE UNE GROSSE COLLECTIVITÉ ET SON TERRITOIRE. QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CE PARTENARIAT, AU-DELÀ DU TRAVAIL D'HARMONISATION ?

Michel DEMOLDER

Avec la loi MAPTAM puis la loi NOTRe, les métropoles ont repris la compétence eau. À cette époque, il existait déjà sur notre territoire un syndicat chargé de la préservation des ressources et de la production, et plusieurs syndicats de distribution.
Lors de sa création, en 2015, notre syndicat couvrait 56 communes. **Nous avons engagé un travail sur l'harmonisation du prix de l'eau, de manière à favoriser la solidarité entre urbains et ruraux**. Nous avons également instauré une tarification sociale et écologique, dite « progressive » : au-delà des 10 premiers m³ d'eau, qui sont gratuits, le prix de l'eau augmente en fonction de la consommation. Les familles nombreuses et les bénéficiaires des minimas sociaux reçoivent un chèque eau.
Un lien immédiat s'est créé entre Rennes Métropole, qui compte 43 communes, et le syndicat mixte de la collectivité Eau du bassin rennais. Des groupes de travail se réunissent régulièrement pour discuter du prix de l'eau potable et de l'assainissement. Il s'agit d'harmoniser les tarifs avec ceux des autres communautés de communes, qui n'ont pas encore repris la compétence assainissement.
Par la suite, nous avons souhaité créer une société publique locale en charge de la production et de la distribution de l'eau. Cette société a vu le jour en avril 2015. Dans un premier temps, elle a assuré la production et la distribution d'eau sur le secteur de la ville de Rennes. À compter du 1er juillet 2025, elle gérera la distribution d'eau pour le compte des 75 communes.

Hélène HERZOG-STASI

DE VOTRE POINT DE VUE, LA PRIORITÉ CONSISTAIT DONC À HARMONISER LE SERVICE PUBLIC D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

Michel DEMOLDER

C'est bien cela. Nous avions besoin d'une cohérence dans le prix de l'eau, de manière à éviter des disparités tarifaires entre les usagers. Nous souhaitions aussi assurer la maîtrise de ces services publics. Jusqu'alors, la gestion de l'eau était assurée par des délégations de service public. Après un débat sur le statut juridique (régie ou SPL), notre choix s'est porté sur la SPL pour la gestion de l'eau. Pour l'assainissement, en revanche, la totalité des communes de Rennes Métropole ont privilégié le modèle de la régie.

Hélène HERZOG-STASI

SUR VOTRE TERRITOIRE, LES RESSOURCES SONT TRÈS DIVERSIFIÉES. DE CE POINT DE VUE, L'EAU A-T-ELLE JOUÉ UN RÔLE FÉDÉRATEUR ?

Michel DEMOLDER

90 % de nos ressources sont localisées en dehors de notre territoire : notre alimentation en eau provient du Couesnon (qui dépend du pays de Fougère) et de la Rance (qui est localisée dans les Côtes-d'Armor).

Michel DEMOLDER

Nous travaillons avec les intercommunalités voisines et nous avons initié un chantier de protection de la ressource, qui a été amplifié par le projet Terre de Sources.
En 2021, nous avons conclu un contrat de coopération avec la quasi-totalité des EPCI et le département d'Ille-et-Vilaine, qui porte notamment sur l'enjeu de l'eau. Nous avons la chance d'être implantés dans un territoire qui possède un syndicat mixte départemental. Ce dernier sécurise la distribution de l'eau et veille à la solidarité entre communes rurales et communes urbaines.

Hélène HERZOG-STASI

D'APRÈS VOUS, LA GESTION PUBLIQUE PERMET-ELLE DE DÉPASSER LES OPPOSITIONS ET CONTRASTES ENTRE DIFFÉRENTES TYPOLOGIES DE TERRITOIRE ?

Michel DEMOLDER

Il est certain que la gestion publique contribue à créer des liens entre les métropoles et les territoires ruraux, qui connaissent des problématiques différentes. J'ajoute que la nécessité de rechercher nos ressources en eau en dehors de notre territoire entraîne inévitablement des difficultés nécessitant de la coopération entre territoires. Ces défis doivent être appréhendés collectivement.

Hélène HERZOG-STASI

POUVEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER TERRE DE SOURCES, CE PROJET DONT VOUS ÊTES L'INITIATEUR ? DANS QUELLE MESURE LA GESTION PUBLIQUE A-T-ELLE PERMIS D'ÉLABORER CET OUTIL DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ?

Michel DEMOLDER

Terre de Sources est le fruit de notre participation à l'appel à projets Territoire d'Innovation, lancé par France Relance en 2019. Le projet a démarré en 2020, et bénéficie de subventions jusqu'en 2028. Auparavant, nous avions déjà ouvert des marchés publics avec la ville de Rennes, notamment pour la restauration. Il s'agissait d'encourager les producteurs à être vigilants envers la ressource en eau.

Hélène HERZOG-STASI

CETTE DÉMARCHE AVAIT DONC POUR BUT DE PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ?

Michel DEMOLDER

L'objectif est bien de protéger la ressource en eau, en supprimant la plupart des pesticides. Pour obtenir le label Terre de Sources, les producteurs partenaires doivent s'engager aussi à ne pas utiliser d'OGM ni d'huile de palme, et à produire des légumes de saison. Nous avons développé ce label à partir de notre compétence qualité de l'eau, et nous nous sommes associés avec les collectivités gérant la compétence qualité de l'air pour imaginer une forme de paiement tenant compte des services écosystémiques rendus. Les produits des agriculteurs labellisés sont valorisés au sein d'un marché constitué des 61 collectivités en charge de la restauration scolaire.
Dans le même temps, nous avons créé une société coopérative d'intérêts collectifs, qui dispose de plusieurs collèges (producteurs, transformateurs, collectivités, associations de consommateurs et environnementales, et enfin salariés). Cette structure assure la promotion des produits Terre de Sources et mène un travail sur les filières, notamment pour favoriser la transition agroécologique. Par exemple, nous nous efforçons de faire émerger ou relancer des filières comme le sarrasin. Il faut savoir que moins de 20 % du sarrasin consommé en Bretagne est produit sur place.
À ce jour, 11 filières sont accompagnées et 140 producteurs sont impliqués. Nous souhaitons porter ce nombre entre 400 et 500 d'ici 2028.

Hélène HERZOG-STASI

PENSEZ-VOUS QUE CE PROJET AURAIT ÉTÉ POSSIBLE DANS UN AUTRE MODÈLE DE GESTION ?

Michel DEMOLDER

Quelques élus avaient commencé à réfléchir à ce projet, sans bien savoir comment le concrétiser, car nous n'avions pas encore connaissance des appels à projets de France Relance.
Terre de Sources nous conduit à travailler non seulement avec les producteurs, mais aussi avec les consommateurs. Tous les territoires adhérents se sont dotés d'un projet alimentaire territorial (PAT), intégrant les structures agricoles, les associations de consommateurs et les associations environnementales.

Michel DEMOLDER

Ce tissu nous permet de lancer des animations diverses dans les territoires, à la fois à Rennes, mais aussi à Fougère Agglomération ou à Dinan Agglomération. Nous avons aussi accueilli des élus de Niort, Laval ou Strasbourg, notre ambition étant de créer un label Terre de Sources national.

Hélène HERZOG-STASI

CETTE INITIATIVE CONTRIBUE À METTRE EN COHÉRENCE LA GESTION DE L'EAU AVEC D'AUTRES OUTILS DE PLANIFICATION DES COLLECTIVITÉS, À L'INSTAR DU PAT. EXISTE-T-IL UNE ARTICULATION SIMILAIRE AVEC LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) ?

Michel DEMOLDER

Oui, car une partie de la pollution de l'air est due à l'activité agricole.
Nous avons aussi eu l'opportunité de reprendre un barrage à EDF. Nous souhaitons qu'à terme, la collectivité produise 50 % de l'énergie consommée – contre 25 % aujourd'hui. Cela passera aussi par le développement de fermes photovoltaïques.

Hélène HERZOG-STASI

MERCI POUR CE TÉMOIGNAGE.
NICOLAS JUILLET, VOUS ÊTES LE PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES EAUX DE L'AUBE, À CHEVAL SUR LA MARNE ET L'YONNE. VOUS TRAVAILLEZ DE LONGUE DATE EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LE MONDE AGRICOLE. QUELLE FORME CETTE COOPÉRATION PREND-ELLE ?

Nicolas JUILLET

Je rappellerai que le syndicat départemental de l'Aube est né il y a 80 ans. Au départ, nous accompagnions surtout les collectivités dans la distribution de l'eau en régie. Après la loi MAPTAM et la loi NOTRe, des transferts de compétences ont été opérés. En 2017, 65 syndicats ont été dissous simultanément, et il a fallu les absorber. Cela n'a pas été sans mal, mais nous y sommes parvenus.
Aujourd'hui, notre territoire possède 200 captages, pour 300 000 habitants. À l'avenir, près de 60 % du département serait couvert par ces captages. Mais nous n'aurons jamais les moyens financiers d'accompagner cette trajectoire. Le département a été découpé en huit zones, et la gestion est assurée à l'aide de schémas départementaux d'alimentation en eau potable. **Notre stratégie intègre à la fois les actions de court et moyen terme et les actions de très long terme, pour que les investissements réalisés aujourd'hui restent pertinents sur une longue période. Je rappelle qu'il faut compter entre 80 et 100 ans pour amortir certains investissements sur un réseau d'eau.**
Nous avons lancé notre stratégie 2100 à l'échelle départementale, avec le concours du BRGM et du Pirein-Seine, groupement de recherche basé à Paris. Nous concentrons nos actions sur les captages prioritaires du département, en vue d'améliorer et de suivre la qualité de l'eau. Puisque notre syndicat départemental porte aussi la compétence assainissement et la compétence GEMAPI, une approche globale du cycle de l'eau s'impose. Chaque goutte d'eau doit être protégée pour pouvoir servir à tous.
Nous travaillons en partenariat avec la Chambre d'agriculture, mais aussi avec la Fédération des chasseurs. Depuis quelques années, nous coordonnons nos actions avec Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris et de l'EPTB Seine Grands Lacs. Ainsi, des zones d'expansion des crues ont été aménagées et les zones de captage ont été protégées. Enfin, nous avons lancé une étude pour rationaliser la profusion d'indicateurs à l'échelle départementale : leur nombre a pu être abaissé de 500 à 40.
J'insiste de nouveau sur l'importance d'inscrire ces mesures dans le temps long. De ce point de vue, les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) me semblent inutiles, car limitées à cinq ans.

Hélène HERZOG-STASI

LA POSSIBILITÉ DE SE PROJETER SUR UN HORIZON DE LONG TERME, EN TENANT COMPTE DE L'HISTORIQUE DU TERRITOIRE, EST-ELLE UN AUTRE ATOUT DE LA GESTION PUBLIQUE ?

Nicolas JUILLET

Certaines collectivités ont fait le choix de la délégation de service public, mais dans ce modèle, seule l'exploitation du réseau est confiée à un délégataire. La politique reste la prérogative des élus, quel que soit le mode de gestion adopté. Il appartient donc aux élus de reprendre la main sur la politique de gestion de leur territoire.

Hélène HERZOG-STASI

VOTRE SYNDICAT EST AUSSI MAÎTRE D'OUVRAGE SUR UNE GRANDE PARTIE DU TERRITOIRE. EST-CE UN FACTEUR FACILITANT ?

Nicolas JUILLET

Ce devrait être le cas, pour autant que toutes les parties prenantes adhèrent au schéma proposé. Notre syndicat est effectivement maître d'ouvrage sur près de 180 captages du département, pour un total de 200 captages. Cela nécessite un travail constant avec les élus locaux, avec les agriculteurs et les industriels. Nous avons d'ailleurs créé un observatoire de l'eau à l'échelle départementale, partiellement financé par le Conseil départemental, la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Hélène HERZOG-STASI

EN PRÉPARANT CETTE TABLE RONDE, VOUS AVEZ AFFIRMÉ QU'IL EST NÉCESSAIRE DE CRÉER UN PACTE TERRITORIAL ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET LES ACTEURS LOCAUX POUR PROTÉGER LA RESSOURCE. QU'ENTENDEZ-VOUS PAR LÀ ?

Nicolas JUILLET

Je considère que l'analyse des enjeux du territoire doit être partagée par l'ensemble des parties prenantes. C'est à cette condition que nous pouvons concevoir ensemble des solutions. **Cela implique de conduire un travail à l'échelle globale du territoire et à l'échelle des filières. Nous devons aussi tenir compte des besoins de l'agro-industrie, qui portent notamment sur les outils de transformation.**
De fait, ce sont les industriels et les agriculteurs qui prennent les risques économiques, et non la collectivité.
Il est donc indispensable de les accompagner dans une démarche de long terme.

Hélène HERZOG-STASI

NICOLAS JUILLET, VOUS SOUHAITERIEZ QUE LES MÉCANISMES DE COMPENSATION DES GRANDS PROJETS PROFITENT À L'EAU, ET VOUS AVEZ LANCÉ UNE INITIATIVE EN CE SENS. POUVEZ-VOUS NOUS EN DIRE DAVANTAGE ?

Nicolas JUILLET

Un projet d'EPR est à l'étude dans l'Aube, à la limite de la Seine-et-Marne. S'il devait aboutir, une partie des surfaces agricoles serait réaffectée au futur site. L'arrivée de l'EPR serait certes une opportunité intéressante pour le développement du territoire, mais elle ne doit pas nuire à l'environnement. C'est pourquoi des mécanismes de compensation obligatoire doivent être instaurés. Ils permettraient d'améliorer le fonctionnement global du bassin de la Seine, en amont de l'Ile de France. Nous pourrions ainsi réhabiliter des tourbières et des zones humides importantes.
L'EPTB, la métropole et le Président Patrick Ollier sont favorables à ces actions. Monsieur Ollier m'a fait part de sa volonté de créer un poste, au syndicat des eaux, pour travailler sur ce dossier.
Retenir l'eau dans les sols en amont de l'Ile-de-France est un enjeu primordial pour limiter les impacts des inondations sur Paris et améliorer notre résilience face aux sécheresses. Les compensations environnementales nous aideront à agir dans cette direction. Nous avons abordé ce sujet avec la préfète, qui a rapidement organisé une réunion avec l'ensemble des partenaires. L'association des maires de l'Aube a également décidé de valider cette orientation.

Hélène HERZOG-STASI

AVEZ-VOUS ABORDÉ CE SUJET AVEC LE PRÉSIDENT D'EDF ?

Nicolas JUILLET

Je ne me suis pas entretenu directement avec le Président d'EDF, mais j'ai échangé avec le responsable de la centrale nucléaire de Nogent et au représentant d'EDF qui siège au Comité de bassin Seine-Normandie. Tous les acteurs du territoire doivent porter notre cause d'une même voix, en soulignant que les compensations permettront d'améliorer le fonctionnement global du bassin.

Hélène HERZOG-STASI

CHRISTOPHE LIME, LA GESTION PUBLIQUE EST DAVANTAGE ORIENTÉE SUR LA PRÉSERVATION ET LES ACTIONS DE MOYEN ET LONG TERME QUE SUR LE TRAITEMENT ET LES SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES, QUI SONT PLUTÔT DU RESSORT DES ENTREPRISES PRIVÉES. LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EST-ELLE L'APANAGE DE LA GESTION PUBLIQUE ?

Christophe LIME

En tout état de cause, la préservation de la ressource fait partie de nos valeurs. **En tant qu'élus, nous savons que l'eau est appelée à prendre une place déterminante dans l'ensemble des aménagements de nos territoires. Les politiques d'urbanisme, d'économie ou d'agriculture seront de plus en plus guidées par les réflexions sur les aspects qualitatifs et quantitatifs de l'eau**.
Aujourd'hui, le climat de Besançon est semblable à celui de Lyon. Si cette tendance se poursuit, nous pourrions connaître le climat de Séville en 2050.
Certaines collectivités vont devoir retravailler intégralement leur plan d'urbanisme, en se préparant au zéro artificialisation nette. Encore une fois, l'eau deviendra une composante essentielle dans les perspectives de long terme. La gestion publique s'inscrit effectivement dans le temps long, qui est plus propice à la prospective. Il faut à la fois du dialogue et de la cohérence entre l'ensemble des politiques, même s'il est parfois nécessaire de recourir à des solutions industrielles, comme c'est le cas pour les PFAS.
En délégation de service public, nous ne pouvons pas être sachants dans tous les domaines. Avec l'appui de nos encadrants, nous prenons toutefois des décisions et fixons des orientations, avec le parti pris suivant : limiter autant que possible les solutions d'industrialisation, pour des raisons environnementales mais aussi de coûts.
De mon point de vue, la gestion publique actuelle s'attache à trouver des solutions, mais ne traite pas les problèmes. Depuis deux ans, les grands acteurs du marché inventent de nouveaux procédés (réutilisation des eaux usées, désalinisation). D'après nous, ces technologies ne répondent pas à nos besoins.

Hélène HERZOG-STASI

ESTIMEZ-VOUS QUE LA GESTION PUBLIQUE, QUI REQUIERT BEAUCOUP DE TEMPS, EST ADAPTÉE À DES ENJEUX URGENTS ?

Christophe LIME

Toute la question est de savoir comment les acteurs publics coopèrent. Ces derniers se rencontrent autour de différentes thématiques, qu'il s'agisse des schémas de cohérence territoriale ou des schémas régionaux air climat énergie. Ils ont donc, en principe, l'habitude de travailler ensemble. Plutôt que de rechercher seuls des solutions, ils privilégient la voie de la coopération entre élus, de manière à identifier des solutions de court terme permettant de franchir la crise. **Mais l'objectif est bien d'atténuer le plus possible les effets de la crise, tout en s'y adaptant à plus long terme**.

Hélène HERZOG-STASI

LE RÉSEAU FEP A D'AILLEURS VOCATION À FAIRE BÉNÉFICIER L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITÉS DE L'EXPÉRIENCE ET DE L'AVANCE ACQUISE PAR LES STRUCTURES PIONNIÈRES, À L'INSTAR DU GRAND BESANÇON.

Christophe LIME

L'objectif du réseau FEP est de mobiliser l'expertise la plus intéressante dans chaque collectivité pour opérer un partage d'expérience entre territoires.
Grâce à notre réseau, nous sommes en mesure d'apporter des perspectives et de mettre à profit, à titre gracieux, l'expertise des acteurs les plus avancés dans certains domaines.
Par ailleurs, nous avons signé un accord, il y a deux semaines, avec l'école d'ingénieur publique de Strasbourg (ENGEES). Ce partenariat a pour but de créer des liens entre les collectivités et la recherche. De fait, une partie des solutions à venir sont en construction dans les universités et les laboratoires de recherche.

Christophe LIME

Ces derniers ont besoin d'un terrain de jeu pour déployer leurs propositions à une échelle plus large que celle de la simple expérimentation. Il s'agit de travailler avec les établissements de recherche pour faire émerger des solutions de préservation de l'environnement, au coût le plus mesuré possible.

Hélène HERZOG-STASI

POUVEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER LES ACTIONS QUE VOUS AVEZ MISES EN ŒUVRE DEPUIS PLUS DE VINGT ANS SUR LE TERRITOIRE DU GRAND BESANÇON, AFIN D'ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES AGRICOLES ? JE PENSE EN PARTICULIER AU TRAVAIL MENÉ EN CONCERTATION AVEC UNE SOIXANTAINE D'AGRICULTEURS ALIMENTÉS PAR LE CAPTAGE DES SOURCES D'ARCIER.

Christophe LIME

À l'époque de l'occupation romaine, un aqueduc avait été créé pour approvisionner Besançon à partir des sources d'Arcier, sur un périmètre de 104 km². Depuis une vingtaine d'années, la qualité de l'eau se dégradait régulièrement. Nous avons donc réuni toutes les parties prenantes pour leur exposer la problématique. Je leur ai expliqué d'emblée que mon propos n'était pas de chercher des coupables, mais de trouver des solutions.
Par chance, notre territoire était déjà engagé depuis plusieurs années sur la préservation de l'environnement. Les agriculteurs ont bénéficié d'un accompagnement financier des agences de l'eau pour diminuer les entrants, planter des haies, encore tenir un suivi de la population de vers de terre, etc.
Dans un premier temps, nous nous sommes employés à stabiliser la qualité de l'eau. Mais cette tâche se complexifie, à mesure que la recherche progresse dans la détection de polluants. De ce fait, la qualité de notre eau peut paraître stable au regard des critères actuels, alors qu'elle s'est améliorée au cours des dernières années. Croyez-moi, ce phénomène est difficile à expliquer à la population !
Enfin, pour avoir une bonne connaissance de notre ressource, nous avons créé un comité scientifique. Il s'agit de comprendre le cheminement de l'eau, depuis son infiltration jusqu'à sa sortie.

Hélène HERZOG-STASI

CLAUDINE BRELET, VOUS VENEZ DE PUBLIER UN LIVRE INTITULÉ *RÉENCHANTER L'EAU : PLAIDOYER ANTHROPOLOGIQUE*. DANS CET OUVRAGE, VOUS ÉCRIVEZ : « LE DROIT À L'EAU, EN TANT QUE DROIT FONDAMENTAL, EST ESSENTIEL AU PLEIN EXERCICE DU DROIT À LA VIE ET DE TOUS LES DROITS DE L'HOMME ». CE CONCEPT JURIDIQUE, TRÈS RÉCENT, EST AU FONDEMENT DE LA GESTION PUBLIQUE DE L'EAU.
POUVEZ-VOUS NOUS FAIRE PART DES MOTIVATIONS QUI VOUS ONT INCITÉE À ÉCRIRE CE LIVRE ?

Claudine BRELET

Ma thèse de doctorat s'intitule *La création des Nations Unies : un projet de civilisation*. Étant une élève de Claude Lévi-Strauss, je revendique le fait d'être un peu sauvage, c'est-à-dire d'avoir les qualités d'adaptation des sauvages. J'aime aussi provoquer, car les mots doivent être utilisés comme des aiguilles d'acupuncture.
L'anthropologie de l'eau est née autour de l'an 2000, à la demande du directeur de la division des sciences de l'eau et du secrétaire du programme hydrologique international de l'UNESCO. Ce dernier m'a demandé de trouver le moyen d'intégrer la diversité culturelle à l'hydrologie. Ce fut un tournant dans l'histoire de l'environnement et de l'hydrologie, une discipline qui s'est d'ailleurs transformée.
L'anthropologie de l'eau est née de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO le 2 novembre 2001.

Claudine BRELET

Ce texte a été le prélude de la Convention sur la protection et la promotion des expressions culturelles, adoptée en 2005 à Paris par l'UNESCO. La démarche a été lancée par des « missionnaires », en réponse au débat politique opposant le commerce (le mercantilisme) à la culture (caractérisée par son éthique et son respect des populations, des personnes et des territoires). À l'époque, on craignait aussi l'homogénéisation de la culture générée par les processus de mondialisation.
Mon livre est un plaidoyer anthropologique. Il défend la prise en compte du droit d'accès à l'eau potable et l'assainissement, car l'anthropologie a pour objet l'étude de la vie humaine sous tous ses aspects, tant matériels que symboliques.
Le droit de l'eau est effectivement très récent. Il a été reconnu par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution historique du 28 juillet 2010, au terme d'un long combat.
Le droit de l'eau est essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme. Il découle du droit à un niveau de vie suffisant consacré par l'article 11.1 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. L'eau est multidimensionnelle, et ne saurait se réduire à l'hydrologie.

Hélène HERZOG-STASI

MADAME BRELET, QUELS MESSAGES VOUDRIEZ-VOUS PORTER AUX TROIS ÉLUS INVITÉS À CETTE TABLE RONDE, POUR QU'ILS RÉENCHANTENT L'EAU À TRAVERS LEUR GESTION DE CETTE RESSOURCE ?

Claudine BRELET

Nous vivons dans un univers monoculturel, marqué par le poids de la pensée aristotélicienne et par l'héritage de Descartes. Pourtant, un véritable changement de paradigme dans l'approche du vivant est intervenu au tournant des XIXe et XXe siècles. Combien d'entre vous, par exemple, connaissent le naturaliste Alexander von Humboldt ? En France, cette discipline a eu très peu d'écho. Elle a même suscité un certain mépris.
J'ai beaucoup travaillé en Afrique, aux côtés des Maliens, des Burkinabés et des Nigériens. J'ai pu constater que les manières de travailler de ces peuples sont beaucoup plus conviviales et plus douces que les nôtres. Il serait bon d'organiser des rencontres entre des scientifiques français et les populations locales. Malheureusement, il n'y a pas de communication réelle, en France.
Ma recommandation s'applique d'autant plus aux étudiants et chercheurs en anthropologie : il est indispensable d'observer la réalité vivante, c'est-à-dire les interactions entre humains.

Hélène HERZOG-STASI

MERCI POUR CETTE INTERVENTION.
JE VOUDRAIS MAINTENANT DONNER LA PAROLE À NOTRE AUDITOIRE.

Isabelle GAILLARD (de la salle),

Présidente de l'UDAF de l'Essonne

Je représente les familles au comité de bassin, en tant que Présidente de l'UDAF de l'Essonne.
Je suis très préoccupée par l'aménagement du territoire, qui est la thématique de cette table ronde. Ce matin, j'ai appris que des élus continuent à délivrer des permis de construire et à accueillir de nouveaux habitants, alors que leur secteur est déjà touché par des pénuries d'eau. Ces pratiques me semblent extrêmement inquiétantes.

Claudine BRELET

Permettez-moi de vous relater une expérience intéressante, à ce propos. Il existe au Mali une plaine irriguée par le Niger, où trois ethnies se partagent l'eau du fleuve. Elles disposent toutes d'un accès réservé à une même surface du Niger. Cet équilibre, qui avait cours depuis des siècles, voire des millénaires, a été perturbé par la croissance démographique et les irruptions des djihadistes. Malgré tout, cet exemple édifiant montre l'intérêt de puiser dans les racines culturelles pour trouver des solutions.

Hélène HERZOG-STASI

CHRISTOPHE LIME, COMMENT MAINTENIR LE DYNAMISME D'UN TERRITOIRE (PAR EXEMPLE, L'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS) TOUT EN PRÉSERVANT LA RESSOURCE ?

Christophe LIME

Je ne suis pas certain que les Français aient bien compris que nous allons connaître des sécheresses importantes et que nous manquerons d'eau dans les années à venir. À partir des années 1950, des réseaux d'eau puis d'assainissement ont été aménagés sur tout le territoire.

D'ailleurs, la question de Mme Gaillard se pose aussi bien pour l'économie ou pour l'agriculture. D'ici quelques années, la problématique de l'eau nous conduira certainement à redessiner nos périmètres.

Le Hauts Doubs est une zone frontalière avec la Suisse. Dans les dix ans à venir, 30 000 frontaliers de plus devraient arriver dans ce secteur, qui manque déjà d'eau. Le défi consiste à trouver un bon équilibre entre le développement économique et les exigences environnementales.

Peut-être faudra-t-il revenir aux contrats de plan. Par le passé, l'État organisait la vie commune et décrétait quelles actions devaient être déployées dans les différents territoires. Je suis d'avis que l'intervention de l'autorité de l'État, en lien avec les collectivités, doit nous permettre de trouver des solutions. Mais ces évolutions doivent être préparées dès à présent, car je doute que la population soit prête à certaines adaptations.

Richard ZEIGER (de la salle),

Vice-président du Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne (SDEY)

Je suis deuxième adjoint au maire de Joigny et Vice-président chargé de la transition énergétique du Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne.

Lors de la création de notre PLU, il y a quelques années, nous avons restreint les zones constructibles et restitué des terres aux agriculteurs. Nous avons ensuite élaboré notre PLUI, validé par la préfecture au début de ce mandat. À cette occasion, nous avons réduit davantage les espaces constructibles.

Je rappelle que la loi ZAN vise le zéro artificialisation des sols à horizon 2050.

Si nous avons décidé de restreindre les zones constructibles, ce n'est pas seulement pour préserver la ressource en eau. Il s'agissait aussi de limiter l'extension des réseaux de gaz et d'électricité, qui sont très coûteux, et surtout d'inciter les habitants à s'installer en cœur de ville.

La ville de Joigny est un site remarquable de France. Elle possède un centre-ville médiéval, qui s'est fortement paupérisé puisque les habitants ont été incités à s'installer à l'extérieur.

Nous devons aussi conserver les surfaces agricoles pour être en mesure de nourrir la population.

Dans notre PLUI, nous avons inclus une phrase incitant simplement les agriculteurs à se tourner vers l'agriculture biologique. Cependant, nous serons forcément amenés, à l'avenir, à rendre obligatoire la conversion au bio, de même que la limitation de l'arrosage. Ces mesures seront intégrées dans les futurs PLU.

La tâche s'avère longue et ardue. Nous devons nous efforcer de convaincre les populations, en leur apportant des explications. Cela nécessite de bien comprendre les enjeux, ce qui n'est pas le cas de tous les élus.

De la salle

Je suis élu dans une commune de 11 000 habitants proche de Rennes et Vice-président du syndicat Eau des portes de Bretagne. Notre syndicat a mené une campagne de sensibilisation auprès de l'ensemble de nos entreprises, qui représentent près de 40 % de la consommation d'eau. Grâce à ces actions, la consommation des entreprises a diminué de 15 %.

À ce propos, il serait opportun que l'État assouplisse ses exigences. Il faut savoir que l'ARS interdit de réutiliser l'eau sortant d'un process pour laver les bétaillères.

Dans notre bassin, la population s'est accrue de 2 % mais la consommation n'a pas augmenté.

Pour favoriser le partage de la ressource, tout le département d'Ille-et-Vilaine est interconnecté. D'une manière ou d'une autre, nous n'aurons pas d'autre choix que d'accepter les nouveaux habitants, et nous ne pourrons pas leur imposer de s'installer dans des zones éloignées de leur lieu de travail.

Les solutions passent aussi par des choix d'urbanisation différents : réduction des zones imperméabilisées, installation de récupérateurs d'eau sur les maisons, etc.

À côté de ces économies, la tarification différenciée est un autre levier d'action.

Éric BOISNARD (de la salle),

Vice-président de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie, Président d'Eau Sud du pays d'Auge

Je suis Vice-président en charge des cycles de l'eau à Lisieux Normandie et Président de la régie Eau Sud du pays d'Auge.

Pour compléter ce qui vient d'être dit sur le PLU, je voudrais rappeler que l'autorité organisatrice rend un avis. Dans notre service d'urbanisme, tous les permis de construire sont soumis au service Eau Sud du Pays d'Auge, qui délivre un avis favorable ou défavorable au projet.

Christophe LIME

Je suis tout à fait d'accord avec la nécessité de prendre des mesures pour réaliser des économies d'eau. Dans le même temps, des agriculteurs continuent à planter du maïs, qui nécessite beaucoup d'eau. Les changements climatiques que nous vivons aujourd'hui sont dramatiques.

L'Espagne a créé des mégabassines pour maintenir sa production de tomates. Aujourd'hui, la ville de Barcelone elle-même est approvisionnée en eau par bateau.

Il va de soi que nous ne pouvons exiger des agriculteurs qu'ils changent leurs pratiques du jour au lendemain. Cette transition nécessite du temps et de l'accompagnement. Il faut aussi accompagner les collectivités dans cette démarche.

De même, j'entends beaucoup parler de réindustrialisation de la France, mais comment enclencher cette dynamique sans consommer d'énergie ni d'eau ? En réalité, ce sont des schémas de pensée qu'il faut remettre en cause.

Dans notre territoire, la plupart des jeunes décident de quitter Besançon et de s'installer à une quinzaine de kilomètres pour vivre dans une maison avec terrain. Mais quel élu aura le courage de leur annoncer que ce mode de vie n'est plus possible ?

Je suis convaincu que les PLUI sont indispensables, car nous ne pouvons continuer d'opposer les zones urbaines et les zones rurales. La crise que nous traversons aujourd'hui tient beaucoup à cette mécompréhension.

Hélène HERZOG-STASI

CE QUI EST INQUIÉTANT, À VOUS ENTENDRE, C'EST QUE NOUS N'EN SERIONS QU'AUX PRÉMICES DE LA CRISE.

Nicolas JUILLET

Il ne peut pas y avoir de territoires « servants » et de territoires « annexants ». Nous devons appréhender le territoire de manière globale, en considérant ses fonctionnalités.

En tant que maire d'une commune rurale de 240 habitants, je ne conçois pas de proposer des terrains à bâtir de 300 m². Il ne faudrait pas transposer la concentration verticale urbaine en concentration horizontale à la campagne.

Nous voyons bien que la solution repose sur un travail d'accompagnement, de compensation et de coopération. Il faut être très vigilant pour éviter les tensions entre milieux urbains et milieux ruraux.

Hélène HERZOG-STASI

EN TANT QUE MAIRE, SERIEZ-VOUS PRÊT À REFUSER L'INSTALLATION DE NOUVEAUX HABITANTS ?

Nicolas JUILLET

Sur ce point, je pense qu'il faut commencer par s'interroger sur la pertinence d'encourager l'installation de nouveaux habitants. **Une commune rurale ne peut pas envisager de s'agrandir sans avoir mesuré préalablement les conséquences de cette croissance sur les services publics. Les constructions ne sont pas exclues, pour autant qu'elles ne bouleversent pas la physionomie et les pratiques locales et ne dégradent pas les services**.

Éric TISSERAND (de la salle),

Je suis le directeur d'une SPL dans les Alpes maritimes.

Je note qu'il n'y a pas encore eu d'échanges sur les flux migratoires internes, dans cette table ronde. Je réside dans une zone où la population augmente chaque année de 0,5 %, dont 0,1 % en local et 0,5 % en provenance du reste de la France. Il faut penser le territoire non seulement en fonction de ses caractéristiques actuelles, mais aussi en prévoyant ce qu'il deviendra dans les années à venir. Or, comment pourra-t-on empêcher l'arrivée de nouveaux habitants ? C'est une problématique majeure. Pour l'instant, nous sommes forcés de construire toujours plus. C'est une fuite en avant.

Nicolas JUILLET

C'est une catastrophe économique et environnementale ! Les locaux n'ont plus les moyens d'acheter un terrain. Les biens sont donc acquis soit par des investisseurs, soit par des propriétaires fortunés.

Michel DEMOLDER

Ces débats mettent en avant la question du temps nécessaire à la planification. Il existe des outils de planification tels que les SAGE, qui permettent de rassembler les parties prenantes autour de préoccupations de long terme.
Sur le bassin de la Vilaine, nous avons lancé des études sur l'hydrologie, le milieu, les usages et le climat, de manière à réunir tous les acteurs. Depuis 30 ans, les experts du GIEC nous annoncent qu'à partir de 2050, nous connaîtrons parfois deux ou trois années de sécheresse successives. Dans ce contexte, nous devrons forcément nous demander comment utiliser l'eau, et pour quels usages. Ce travail de priorisation devra s'effectuer de manière collective si nous voulons éviter une guerre de l'eau.

Élisabeth THIÉBLEMONT (de la salle),

Conseillère en stratégie et en prospective de Eau de Paris

Je représente Eau de Paris.
Cette table ronde révèle bien la complexité du sujet, qui est transversal et multisectoriel. J'aimerais savoir comment vos syndicats agissent pour accélérer la prise de conscience des maires.
En réalité, le cœur du problème ne concerne pas seulement l'eau, mais aussi l'animation économique du territoire ou encore les activités industrielles et agricoles. *In fine*, c'est bien l'élu qui opère la prise de décision.

Claudine BRELET

En vous écoutant, je repense à une phrase d'un rapport du GIEC de 1988, qui n'a cessé de me hanter depuis lors : « Dans cent ans, le paysage planétaire ne sera plus ce qu'on a connu de mémoire humaine ». En France, la prise de conscience des conséquences du changement climatique est encore très faible. D'ailleurs, notre pays n'a pas l'habitude de la prévention, que ce soit en santé humaine ou en santé environnementale. Notre confort et notre mode de vie facile ne sont pas propices à la prise de conscience.

Christophe LIME

En conclusion, nous voyons bien que la puissance publique doit reprendre sa place. Nous avons délégué bon nombre de compétences à d'autres acteurs, dont les intérêts divergent des nôtres.
L'eau doit redevenir un bien public, ce qui est le cas dans une grande partie du monde et de l'Europe. 80 % de la distribution de l'eau dans le monde est sous gestion publique. En France, il y a une vingtaine d'années, ce service était assuré à 70 % par des acteurs publics. Ce pourcentage s'élève aujourd'hui à 50 %.
La recherche est aussi une composante essentielle de la réponse. Il nous appartient de développer des partenariats public-public pour mieux prévoir l'avenir, en atténuer les conséquences et éviter de répéter les erreurs du passé.
Nos concitoyens commencent à prendre conscience de certaines réalités, mais ne sont pas encore prêts à passer à l'action. C'est à nous qu'il appartient de les faire progresser.

Hélène HERZOG-STASI

IL FAUT AUSSI RENFORCER LA PRISE DE CONSCIENCE PARMI LES ÉLUS, POUR QU'ILS JOUENT LEUR RÔLE DE COURROIE DE TRANSMISSION DANS LEUR TERRITOIRE.

Christophe LIME

Je suis d'accord avec cette suggestion, mais j'insisterai sur la nécessité de préserver un équilibre. Nous vivons dans une société d'oppositions, pour de multiples raisons. Malheureusement, je ne crois pas que la situation s'améliorera. Nous devons tenter de rassembler, tout en laissant chaque citoyen trouver sa place dans la société. Tel est le grand défi que nous devons relever. En tant que vecteur de rassemblement des populations, l'eau peut nous aider à atteindre ce but. Il s'agit de redonner du sens à ce bien commun, en rappelant que nos actions bénéficieront surtout à nos enfants et nos petits-enfants. France Eau Publique a donc tout intérêt à continuer à se développer, en restant à l'écoute des territoires.

Hélène HERZOG-STASI

L'eau comme élément fédérateur : c'est un bon mot pour clore cette table ronde.
Michel Demolder, Madame Brelet, Christophe Lime et Nicolas Juillet, je vous remercie pour votre participation

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Patrice Diaz

CYCLE DE L'EAU

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Table ronde 20 - Vendredi 28 juin 2024 - 9h15

COMMENT INTÉGRER LES ENJEUX DE PERFORMANCE DANS LES CONTRATS DE DSP ?

INTERVENANTS

Animation par Hélène HERZOG-STASI

Marine COLON
Enseignante-chercheure, AgroParisTech

Arnaud BAZIRE
Président FP2E

Guillaume MATTERSDORF
Directeur senior Espelia

Hélène HERZOG-STASI

Bonjour à toutes et à tous. Cette table ronde est consacrée aux enjeux de performance dans les contrats de délégation de service public. Les relations entre les autorités délégantes et les opérateurs ont beaucoup évolué au cours des 10 ou 15 années précédentes et se sont professionnalisées. Par ailleurs, le contexte a également beaucoup changé. On constate ainsi une baisse généralisée de la consommation d'eau, l'émergence de nombreux enjeux environnementaux et les tensions sur la ressource liées aux épisodes de sécheresse et aux problématiques de qualité d'eau. Ces évolutions se sont traduites par une intégration plus forte et plus fréquente d'objectifs de performance aux contrats de DSP. Comment ces objectifs se traduisent-ils dans les contrats aujourd'hui ? Quels sont les indicateurs utilisés ? Quels enseignements peut-on en tirer ? Comment modifier ces indicateurs afin qu'ils jouent un rôle réellement vertueux en évitant une surenchère qui ne serait bénéfique à personne ?

*Pour répondre à ces questions, nous accueillons trois spécialistes de ces sujets. **Marine COLON** est enseignante à AgroParisTech et Directrice adjointe de l'UMR G-Eau, un laboratoire spécialisé dans les questions de gestion de l'eau. **Arnaud BAZIRE** est Président de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) et Directeur de Suez Eau France. **Guillaume MATTERSDORF** est Directeur senior chez Espelia, un bureau d'études spécialisé dans le conseil aux collectivités en politique publique.*

*Je tiens également à remercier **Mélissa BELLIER** du département Cycle de l'Eau de la FNCCR pour l'organisation de cette table ronde. En fin de séance, **Madame BELLIER** évoquera le lancement récent par la FNCCR d'un groupe d'échanges sur ce sujet.*

Hélène HERZOG-STASI

Guillaume MATTERSDORF, pourriez-vous établir un historique rapide des premiers indicateurs ?

Guillaume MATTERSDORF

Bonjour à tous. Je m'attacherai à vous faire part d'observations de terrain. Le volet académique sera abordé par Marine COLON. Les contrats datant des années 1980 et 1990 sont arrivés à échéance dans les années 2000. Nous sommes donc rentrés dans une période de renouvellement, qui a constitué un défi pour les autorités organisatrices et les opérateurs. Cette période a vu l'instauration de nouvelles mécaniques, notamment la mise en place d'indicateurs de performance. On peut citer le contrat du Syndicat des Eaux d'Île-de-France 2007-2008 qui a été un cas d'école dans ce secteur. Par la suite, de nombreuses collectivités se sont inspirées de ce dispositif avec plus ou moins de succès. Les premiers indicateurs de performance du SISPEA ont également été normalisés en 2007 et 2008.

Hélène HERZOG-STASI

Je crois que le contrat avec le SEDIF vient d'être renouvelé. Il serait intéressant de voir si les indicateurs de performance utilisés ont fait l'objet de modifications. Quelles sont les conditions pour que les indicateurs de performance soient réellement utiles ? Faut-il instaurer un suivi, un contrôle ou des pénalités ?

Guillaume MATTERSDORF

Il importe avant tout de réfléchir à ces indicateurs en amont et de les circonstancier. Le risque consiste à transposer le travail réalisé sur un territoire donné dans un autre sans s'interroger au préalable sur les objectifs et sur la trajectoire que l'on souhaite donner à son service.

Hélène HERZOG-STASI

Ce risque est-il lié aux différences de taille entre collectivités ou à leurs caractéristiques de contrat ?

Guillaume MATTERSDORF

Les modèles utilisés par les collectivités de grande taille ne sont pas toujours facilement transposables dans les collectivités de taille plus restreinte. Par ailleurs, il faut prendre garde à ne pas multiplier à outrance les indicateurs de performance. La sélection intelligente de ces indicateurs est réalisée à travers les phases de négociation dans le cadre des procédures de mise en concurrence et de dialogue avec les opérateurs.

Hélène HERZOG-STASI

Comment faire en sorte pour que l'opérateur y trouve également son compte ? Existe-t-il des mécanismes d'intéressement ou des primes ?

Guillaume MATTERSDORF

Il peut y avoir un système de bonus-malus. Le système de pénalité doit être correctement dimensionné. En ce qui concerne les mécanismes d'incitation financière, aucun consensus ne se dégage. Ici encore, il faut prendre garde à éviter les mécanismes trop complexes.

Hélène HERZOG-STASI

Pourriez-vous présenter des exemples concrets d'indicateurs fréquemment utilisés ?

Guillaume MATTERSDORF

Les premiers indicateurs utilisés sont des indicateurs techniques comme le rendement et l'indice linéaire de perte.

Hélène HERZOG-STASI

Cela signifie-t-il que l'opérateur est invité à diminuer sa rémunération ?

Guillaume MATTERSDORF

On considère que la performance du service doit atteindre une trajectoire minimale fixée à l'origine. Il s'agit d'inciter l'opérateur à être rétribué pour cette surperformance en lui versant une rémunération complémentaire. La définition des indicateurs de performance peut être une source de difficultés. À titre d'exemple, il est utile de préciser si le suivi à réaliser concerne le rendement primaire ou le rendement secondaire. Fixer un point de départ est essentiel, notamment en cas de changement d'opérateurs.

Hélène HERZOG-STASI

Quelle est la différence entre le rendement primaire et le rendement secondaire ?

Guillaume MATTERSDORF

Ces deux types de rendement dépendent des volumes qui sont comptabilisés comme pertes et des volumes considérés comme extérieurs au service. Ces notions doivent être clairement définies dans le dispositif contractuel.

Hélène HERZOG-STASI

Existe-t-il des indicateurs qualitatifs ?

Guillaume MATTERSDORF

On peut citer la gestion de la satisfaction des abonnés. Un opérateur peut ainsi s'engager à traiter 90 % des appels lui parvenant à travers la mesure du taux de décroché. Toutefois, il convient de s'assurer que cet indicateur correspond bien aux attentes et qu'il est facilement contrôlable par les deux parties. Les moyens consacrés au *reporting* sont parfois plus importants que les recettes générées par les mécanismes de rémunération complémentaire.

Hélène HERZOG-STASI

Les collectivités en gestion publique se fixent-elles également des objectifs de ce type ?

Guillaume MATTERSDORF

Oui. Les services en régie se sont inspirés de ces mécanismes à travers la mise en place de contrats d'objectifs. Les exigences en matière de suivi et de contrôle sont aussi contraignantes que celles des contrats de DSP. Toutefois, il est difficile pour les collectivités de se sanctionner elles-mêmes.

Hélène HERZOG-STASI

Arnaud BAZIRE, nous allons nous intéresser au regard que les opérateurs portent sur ces indicateurs de performance. Leur mise en place est-elle une bonne chose ?

Arnaud BAZIRE

L'effet vertueux lié à la mise en place de ces indicateurs est incontestable. 30 ans auparavant, les contrats de DSP ne contenaient que quelques pages, alors qu'ils peuvent en contenir plusieurs centaines aujourd'hui. À l'époque, le choix de la délégation de service public par certaines collectivités revenait à confier le pilotage à l'opérateur privé. Le niveau de contrôle et de suivi n'était pas aussi élevé que maintenant. Il est clair que les collectivités et les usagers ont bénéficié de la hausse du niveau d'exigence. Il en est de même pour les opérateurs, dans la mesure où ces évolutions les ont poussés à rechercher l'excellence et à s'améliorer. Cette évolution est donc positive. Ceci étant dit, il me semble que certains contrats récents poussent ce niveau d'exigence trop loin.

Hélène HERZOG-STASI

Pourriez-vous en premier lieu nous dire pour quels contrats cette exigence vous paraît légitime ?

Arnaud BAZIRE

Je pense que cela est vrai pour tout ce qui rentre dans la matière contractuelle dans le domaine de l'eau. Nous avons évoqué les aspects techniques. Nous ne nous contentons pas du rendement de réseau. En assainissement, il existe par exemple des indicateurs concernant le niveau d'eaux claires parasite entrant dans le réseau. Outre le taux de décroché, on peut également mesurer le taux de remontée des données télérelevées pour tous les compteurs concernés. L'importance croissante de la problématique des impayés a entraîné l'apparition d'indicateurs appropriés.

Hélène HERZOG-STASI

Cette problématique était-elle moins suivie par le passé ?

Arnaud BAZIRE

Oui. Les montants de ces impayés étaient également moins élevés. Il est clair que la loi Brottes [*et sa disposition interdisant les coupures d'eau pour impayés dans les résidences principales*] s'est traduite par une hausse du niveau des impayés.

La situation économique et la réduction du pouvoir d'achat ont aggravé cette problématique. Les collectivités cherchent à s'assurer que le délégataire fera tous ses efforts pour recouvrer au mieux les factures. La nature de ces indicateurs et la nature des champs auxquels ils s'appliquent ne posent pas de difficulté.

Toutefois, il faut veiller à ne pas dénaturer le principe de la délégation de service public. Ce principe suppose que l'exploitation est réalisée aux risques et périls du délégataire. En contrepartie, l'opérateur dispose d'une forme de liberté dans le choix des moyens qu'il met en place pour atteindre ses objectifs. Il existe une distinction entre les objectifs de moyens et les objectifs de résultats. La prestation de service est centrée sur la notion d'obligation de moyens, alors que la DSP s'articule autour de la notion d'obligation de résultats. Cela suppose de laisser à l'opérateur le choix des moyens permettant d'obtenir ces résultats. Certains contrats prévoient un contrôle très étroit, étape après étape, année après année et pénalité après pénalité, des moyens employés pour atteindre un objectif final. Il faut prendre garde à ne pas aller trop loin dans cette direction et éviter d'entraver la liberté d'initiative de l'opérateur. Dans certains cas, des moyens extrêmement importants sont mis en place au détriment des actions concrètes liées à l'exploitation.

Hélène HERZOG-STASI

Quelles sont les difficultés concrètes rencontrées par l'opérateur dans ce cas ?

Arnaud BAZIRE

La gouvernance a beaucoup évolué au cours des années précédentes. Les collectivités souhaitent s'assurer de la bonne exécution du service et du contrat, ce qui est normal. Toutefois, cela exige des moyens supplémentaires non seulement de leur part, mais également de la part de l'opérateur. Cette situation n'est pas optimale dans la mesure où le rôle premier de l'opérateur est de nature essentiellement technique.

Hélène HERZOG-STASI

Les mécanismes incitatifs que nous évoquions précédemment ont-ils été systématiquement mis en place ? Ce système fonctionne-t-il correctement ? Lors de la préparation à cette table ronde, vous m'avez indiqué que certains mécanismes, notamment le recours à la soulte, étaient un peu dévoyés.

Arnaud BAZIRE

Cette problématique est liée à la réduction de la durée des contrats. Nous avons assisté à une diminution notable de la durée moyenne des contrats de DSP, qui est maintenant comprise entre 8 ans et 10 ans. Plus la durée de contrat est courte, plus il est difficile d'amortir les investissements effectués durant le contrat, sauf à générer des augmentations importantes du tarif de l'eau, ce qui ne convient à aucun des acteurs. L'utilisation de la soulte visait à surmonter cet obstacle. Toutefois, force est de constater que le versement de la soulte à la fin du contrat a tendance à générer des discussions interminables entre la collectivité et l'opérateur. En conséquence, de nombreux opérateurs sont peu enclins à recourir à ce dispositif.

Hélène HERZOG-STASI

Pourriez-vous présenter d'autres exemples de mécanismes incitatifs en précisant leur utilité ?

Arnaud BAZIRE

La notion de rémunération à la performance est souvent traitée de manière ambiguë. En règle générale, la rémunération est versée lorsque l'objectif est atteint. Dans le cas contraire, l'opérateur doit s'acquitter de pénalités. Toutefois, la rémunération à la performance au sens strict du terme n'est pas souvent appliquée. Ces contrats prévoient un bonus lorsque les objectifs fixés initialement sont dépassés. Autrement dit, le versement de cette rémunération est conditionné au dépassement de l'objectif contractuel. Ces contrats, qui restent rares, sont apparus en réponse à l'enjeu de la préservation de la ressource en eau. Ils concernent principalement les collectivités de grande taille et de taille moyenne. Il faudrait poursuivre la réflexion sur ce dispositif, car il rejoint l'une de nos nouvelles préoccupations.

Pour le dire de manière brutale, je pense que le mécanisme de financement des services d'eau et d'assainissement en place en France depuis des décennies est moribond. Si l'évolution observée depuis 2022 en matière de consommation d'eau se poursuit, ce qui est probable et souhaitable, il sera indispensable de réfléchir à un mécanisme pérenne et durable de financement des services d'eau et d'assainissement.

Hélène HERZOG-STASI

La FP2E estime que le moment est venu de reposer les bases de ces contractualisations entre les collectivités et les opérateurs. Je crois que vous avez pris des positions relativement fortes en association avec la FNCCR sur ce sujet.

Arnaud BAZIRE

Durant le premier semestre 2024, nous avons mené des travaux avec la FNCCR et Intercommunalités de France, car nous partageons le même constat et les mêmes préoccupations. Pour le dire simplement, les services d'eau et d'assainissement, quel que soit leur mode de gestion, ont tous une structure identique. Les coûts fixes représentent 80 % ou 90 % des coûts totaux. Ils sont couverts par des recettes dont plus de 80 % sont fondées sur les volumes consommés. Ces recettes sont donc variables. Ce modèle a fait ses preuves dans notre pays pendant des décennies. Son succès reposait sur une légère croissance ou, au moins, une stabilité des volumes consommés. Tout indique que les recettes prévisibles continueront à décroître. Le plan Eau présenté par le Président MACRON en avril 2023 demande à toutes les catégories d'usagers de l'eau (usagers domestiques, collectivités, industriels) de réduire leur consommation. La FP2E soutient ce message. Notre fédération appelle d'ailleurs à la sobriété hydrique depuis plusieurs années. Toutefois, cette réduction n'est pas compatible avec le modèle de financement actuel.

La FNCCR, Intercommunalités de France et la FP2E ont donc formulé plusieurs propositions visant à faire évoluer ce modèle. À titre d'exemple, on peut citer une proposition directement liée au sujet de la baisses des volumes consommés, à savoir le déplafonnement de la part fixe. Une facture d'eau comporte une part fixe ou abonnement et une partie concernant le volume consommé. Aujourd'hui, la loi prévoit un plafonnement de la part fixe dont le montant dépend des territoires. Ce plafond est de 30 % dans les zones urbaines et de 40 % dans les zones rurales. Aucun plafond n'a été défini dans les zones à forte affluence touristique.

Hélène HERZOG-STASI

Estimez-vous que ce plafond soit trop faible ?

Arnaud BAZIRE

Oui. Cela est d'autant plus vrai que de nombreux cahiers des charges imposent un plafonnement largement inférieur à ce seuil maximal de 30 %. Une augmentation de la part fixe permettrait de corriger partiellement le déséquilibre entre les coûts fixes et les recettes variables. En poussant plus loin notre réflexion, nous pourrions imaginer une forme de décorrélation entre la rémunération de l'exploitant et ce que paie l'usager.

Hélène HERZOG-STASI

Envisagez-vous une rémunération forfaitaire ?

Arnaud BAZIRE

Je ne suis pas certain que ce modèle soit adapté. À Buenos Aires, le montant payé par l'usager dépend de paramètres fixes (superficie du terrain, superficie construite sur le terrain et nombre de points d'eau). Ce n'est pas un hasard si la consommation moyenne quotidienne par habitant atteint 500 litres d'eau. Ce système a l'inconvénient de ne pas encourager la sobriété.

On pourrait également évoquer un type de contrat très peu répandu en France, mais qui est relativement intéressant : le contrat en régie intéressée. Contrairement à ce que suggère cette appellation, il s'agit d'une forme de délégation de service public. Dans ce modèle, la rémunération de l'opérateur est payée directement par la collectivité.

Notre groupe de travail a formulé de nombreuses autres propositions. Aujourd'hui, les usagers domestiques reçoivent deux factures par an, dont l'une est généralement estimative. Nous considérons que pour encourager la sobriété, il faut doter l'usager d'un instrument de mesure de sa consommation. C'est pourquoi nous faisons la promotion de la télérelève. Enfin, la lutte contre le gaspillage nécessite de s'intéresser à l'utilisation des forages privés.

Hélène HERZOG-STASI

Marine COLON, avant de vous consacrer à la recherche, vous avez travaillé dans le secteur de l'eau. Pourriez-vous présenter vos travaux ?

Marine COLON

Ce projet de recherche a été conduit conjointement avec Lætitia GUERIN de l'INRAE.

Hélène HERZOG-STASI

Parmi les propositions formulées à l'occasion de la conférence de presse de la FNCCR et FP2E, la proposition 18 propose de « renforcer la pédagogie autour des dispositions de la commande publique qui incluent des primes à la performance technique et/ou économique et partager des cas pratiques pouvant être utiles aux collectivités (par exemple des incitations bonus/malus dans les contrats) ». Ce partage de cas pratique me semble très intéressant. C'est tout l'enjeu du guide pratique que vous êtes en train de réaliser en collaboration avec Madame GUERIN, qui a elle-même contribué à la mise en place des indicateurs de performance en France. Pourriez-vous expliquer votre méthodologie et la finalité de ce guide pratique ancré sur les expériences de terrain ?

Marine COLON

Bonjour à tous. Je suis très heureuse de pouvoir présenter ce travail de recherche qui vise à une valorisation à travers un guide pratique à destination des collectivités. Nous ferons circuler ce guide parmi les acteurs du secteur avant de le faire éditer par l'OFB en 2025. Nous souhaiterions accompagner sa diffusion à travers des modules de formation continue.

Ce guide vise à fournir des clés à tous les services qui s'interrogent sur la manière de piloter la performance de leur opérateur, qu'il soit public ou privé. Outre le modèle de la DSP, nous abordons également le pilotage des opérateurs publics. Il s'agit de présenter des principes généraux d'organisation du service, des outils de pilotage et les moyens humains, techniques et organisationnels qui doivent accompagner la mise en place d'objectifs de performance dans les contrats de DSP. Ce n'est pas un guide de rédaction de contrat de DSP. Nous souhaitons en effet lutter contre la tentation de copier certains contrats existants. L'objectif consiste à passer en revue toutes les questions à se poser pour augmenter ses chances d'obtenir les résultats attendus et réduire le temps consacré à cette tâche.

Cette idée a mûri depuis 2017. Les collectivités de Bordeaux et Montpellier avaient organisé deux journées de discussion concernant l'utilisation des données transmises par les opérateurs. Outre l'importance de ces données, ces échanges ont mis en lumière des problèmes concrets de formatage des données. Il fallait donc réaliser un travail important concernant les outils de partage de l'information. Les facilités actuelles en matière de partage de la donnée ont tendance à masquer le fait que ces données ont un coût. La production, le stockage, l'échange et la protection des données nécessitent des outils spécifiques. Par ailleurs, les collectivités doivent également être dotées des moyens humains et techniques nécessaires pour pouvoir les utiliser.

La question des indicateurs de performance recouvre donc des problèmes techniques concrets. Nous avons travaillé avec la métropole de Montpellier afin de l'aider à hiérarchiser son analyse des données. En tant que responsable de la production d'enquête « Loi Sapin », j'ai l'occasion d'échanger avec des représentants de la FP2E et des experts du secteur. La baisse du nombre de candidatures aux appels d'offres s'explique par l'augmentation du coût des offres, qui est elle-même liée à la complexification des contrats et à la hausse du niveau d'exigence. En outre, certains opérateurs indiquent qu'il est quasiment indispensable d'intégrer aux comptes d'exploitation prévisionnels des pénalités, auxquelles il sera très difficile d'échapper. Ce phénomène nous conduit à nous interroger sur l'efficience du pilotage du contrat et les coûts de transaction associés, qu'ils soient portés par les collectivités ou les opérateurs. Les relations entre collectivités et délégataires ont profondément évolué. Les autorités organisatrices peuvent assurer un véritable rôle de pilotage. Toutefois, il est nécessaire de ne pas aller trop loin dans cette direction.

Hélène HERZOG-STASI

Quelles sont les grandes lignes des conseils apportés par ce guide ?

Marine COLON

Auparavant, j'aimerais évoquer la méthodologie sur laquelle nous nous sommes appuyées. Dans un premier temps, nous avons recueilli les types de contrats afin d'objectiver les observations de terrain relatives à l'évolution des contrats depuis les années 1980. Nous avons constaté une augmentation de l'épaisseur de ces contrats. En outre, comme l'indiquait Monsieur BAZIRE, les moyens à mettre en œuvre par les opérateurs sont décrits de plus en plus précisément, à tel point que certains contrats ne semblent plus compatibles avec l'esprit même des contrats de DSP.

Nous voyons apparaître de nouveaux enjeux comme le développement durable, la performance sociale et les enjeux R&D.

Par la suite, nous avons constitué un groupe d'environ 15 experts grâce à l'aide de la FNCCR, du groupe GSP qui regroupe des AMO, Espelia et des collectivités. Ce guide est le fruit de nos travaux avec ces experts. Nous avons également conduit des études de cas. Il était important de rencontrer les élus, les services techniques et les opérateurs afin d'étudier concrètement la mise en place d'innovations contractuelles. Ces études de cas ont été intégrées au guide afin de donner une idée de l'organisation et des moyens nécessaires.

En ce qui concerne nos recommandations, nous insistons sur l'importance du travail à réaliser en amont. Il est essentiel de réfléchir de manière anticipée aux engagements. Il faut notamment s'interroger sur le niveau de connaissance du fonctionnement du service et identifier les enjeux prioritaires qui lui sont propres. Même s'il peut être tentant de reprendre les objectifs qui existaient auparavant, chacun doit être conscient que le secteur évolue désormais très rapidement. Dans ce contexte, un contrat peut devenir désuet de manière soudaine. Dans ce guide, nous soulignons en outre l'importance d'impliquer les élus dans les différentes étapes du processus, notamment en ce qui concerne le type de relation à instaurer entre la collectivité et le délégataire.

Hélène HERZOG-STASI

Ces mécanismes d'incitation positifs sont-ils indispensables à la bonne mise en œuvre du contrat ?

Marine COLON

Je reviendrai sur ce point lorsque je présenterai les différents mécanismes d'incitation à la performance. Dans notre guide, nous faisons valoir que l'indicateur n'est que le produit final de toute une chaîne de production et de contrôle. La difficulté consiste à prévoir le type de travail qui découlera des mécanismes mis en place dans le cadre du contrat et les outils et l'organisation nécessaires à l'exécution de ce contrat. S'agissant du choix des indicateurs, nous insistons sur l'importance de choisir des indicateurs de résultat.

Nous avons sélectionné les bons indicateurs de résultat selon les domaines de performance qui comptent pour une collectivité donnée. Un indicateur de résultat est considéré comme bon s'il est facile à mesurer et non ambigu et s'il mesure véritablement l'action du délégataire. À titre d'exemple, il n'est pas certain que le délégataire puisse agir sur le taux d'eaux claires parasite sans remédier à des défaillances structurelles des réseaux. Nous n'avons donc pas préconisé le choix de cet indicateur comme indicateur de résultat. En revanche, s'agissant de la problématique des pertes d'eau, nous préconisons l'utilisation du volume de pertes primaires, qui est calculé en faisant la somme des volumes produits et des volumes importés, à laquelle on soustrait les volumes exportés.

Il faut également mener une réflexion approfondie sur les outils permettant le partage des données afin d'éviter les déconvenues. Dans l'un des cas que nous avons étudiés, la collectivité n'a jamais pu appliquer le bonus prévu dans le contrat, car l'opérateur n'était pas en mesure de calculer l'indicateur choisi initialement. Les systèmes de *reporting* des opérateurs nationaux sont trop complexes pour être modifiés afin de correspondre aux besoins spécifiques de chaque collectivité.

Hélène HERZOG-STASI

À travers le choix des indicateurs les plus pertinents, les plus efficaces et les plus simples à mettre en œuvre, plaidez-vous pour une simplification des contrats ?

Marine COLON

Il ne s'agit pas de revenir à des contrats très peu détaillés comme ceux qui existaient par le passé. L'autorité organisatrice doit s'interroger sur ce qu'elle est capable de faire, les moyens qu'elle peut mobiliser, les outils qu'elle peut développer et l'organisation qu'elle pourra mettre en place. À titre d'exemple, Eau du Morbihan a mis en bonus le fait de remettre des plans à jour en respectant un format SIG très bien décrit. Ce syndicat s'est doté d'un technicien SIG capable d'échanger avec le technicien SIG de l'opérateur. En outre, nous encourageons les collectivités à être sobres dans le choix du nombre d'indicateurs et de pénalités.

Hélène HERZOG-STASI

Il est difficile d'identifier le bon seuil, dans la mesure où chaque collectivité a ses spécificités.

Marine COLON

Nous avons abordé cette difficulté dans notre guide. L'identification du bon seuil dépend du niveau de connaissances de la collectivité. Elle doit choisir de définir des seuils ou des gains de performance. L'appel d'offres est une étape cruciale à cet égard, car c'est le moment pour le délégataire de prendre ses engagements.

Hélène HERZOG-STASI

Dans son intervention, Monsieur BAZIRE indiquait qu'il faudrait inciter les opérateurs à facturer un volume d'eau moins important. Avez-vous réfléchi à des propositions qui permettraient d'atteindre cet objectif ?

Marine COLON

Les épisodes de sécheresse de ces dernières années ont posé cette problématique avec une acuité accrue. Nous avons étudié le contrat de Brive-la-Gaillarde de manière approfondie grâce à l'aide d'Aurélie COLAS, qui nous avait mis en relation avec les équipes de Suez. Il s'agit d'un contrat relativement innovant de lutte contre les pertes d'eau qui s'appuie sur un mécanisme de bonus-malus. Outre la réduction des pertes hydriques, ce contrat vise à inciter les usagers à réduire leur consommation. Le bonus que la collectivité s'engage à verser correspond au montant de la redevance d'usage du domaine public, qui est payée à la collectivité par le concessionnaire. Il s'agit d'un mécanisme astucieux de financement de ce bonus. Par ailleurs, le niveau de pénalité correspond approximativement au chiffre d'affaires sur le contrat.

Dans notre guide, nous appelons les acteurs à être vigilants au moment de fixer les assiettes de facturation. Ces assiettes doivent tenir compte d'éventuelles stagnations ou baisses, en raison de variations possibles dans les dynamiques démographiques des territoires. Pour inciter le délégataire à lutter contre les pertes d'eau, nous proposons la mise en place de pénalités qui serviraient à alimenter un fonds dédié aux économies d'eau. L'application de ce type de mécanisme doit respecter la notion de risques et périls dans l'exploitation.

Hélène HERZOG-STASI

L'importance des données de reporting a crû au fil des années. Une inflation du volume de ces données pourrait entraîner des problèmes d'opacité. Avez-vous identifié des moyens de sélectionner les données les plus pertinentes et d'en limiter l'excès ?

Marine COLON

Cela suppose de sélectionner en amont les informations indispensables qui seront fournies par les opérateurs. Il faut également réfléchir au préalable aux outils de traitement. Nous proposons une typologie d'outils en expliquant leur rôle. Certaines collectivités décident de se doter d'outils ad hoc. D'autres se satisfont des outils proposés par les opérateurs. Dans ce cas, elles doivent fournir des efforts suffisants pour s'en saisir.

Hélène HERZOG-STASI

Monsieur BAZIRE a souligné l'importance de laisser la possibilité aux opérateurs de définir les moyens permettant d'atteindre les objectifs de performance fixés dans les contrats.
Guillaume MATTERSDORF, que pensez-vous de cette position ?

Guillaume MATTERSDORF

Je ne peux que l'approuver. Cette confusion entre les objectifs et les moyens fournis pour les atteindre est particulièrement marquée sur les contrats de grande ampleur. J'estime que les contrats trop détaillés ne sont plus des contrats d'objectifs. Ils ne permettent plus le dialogue avec l'opérateur. Il faut laisser à ce dernier la possibilité d'innover tout en prévoyant un contrôle de ces moyens.

Par ailleurs, je souhaitais rebondir sur la notion de variabilité de la rémunération des opérateurs. Mes propos sont volontairement provocateurs, mais j'aimerais souligner que les usagers ne changent pas de concessionnaire comme ils changent d'opérateur téléphonique. Je ne suis pas opposé à cette notion de variabilité de la consommation, mais il faut prendre garde à ne pas commettre d'excès. Il faut refonder le modèle de financement.

D'un point de vue historique, les services ont été construits en s'appuyant sur des projections d'assiette croissantes et avec des infrastructures de plus en plus grandes. La contraction actuelle entraîne donc des difficultés.

L'usager devra diminuer sa consommation, mais le montant de sa facture évoluera peu. Les sujets relatifs à la sobriété nous obligent à nous interroger sur le modèle de financement et à réfléchir à la manière de décorréler la rémunération de l'opérateur et le montant payé par l'usager. En même temps, il faut veiller à ne pas transférer le risque de l'opérateur à la collectivité, ce qui constitue précisément un inconvénient du dispositif des régies intéressées.

Aujourd'hui, la tarification fait l'objet de nombreuses réflexions. On observe une tendance à l'individualisation du système tarifaire ou de la grille de tarification. Comme pour les indicateurs de performance, il faut prendre garde à ne pas multiplier à l'excès ces systèmes. Par ailleurs, il ne faut pas mettre en difficulté les consommateurs industriels sous prétexte d'aider les abonnés domestiques.

Hélène HERZOG-STASI

Je me tourne vers la salle pour recueillir vos questions et remarques.

Aymeric de VALLON (de la salle),

Directeur général des services du Territoire d'énergie Isère

L'augmentation du nombre d'indicateurs de performance nous oblige à signer des avenants, en raison des longues durées de contrats et des difficultés à changer d'opérateur délégataire. Ces avenants prévoient des partages de risques variables par rapport à ce qui a été obtenu. À titre d'exemple, on peut citer Ville de Paris pour des attributions de parcs de stationnement. Sur de l'électromobilité, nous avons attribué le marché à un opérateur qui avait choisi aux risques et périls un modèle de bornes de recharge et qui a passé un avenant, car ces bornes étaient défectueuses. Comment juger l'indicateur de performance et les risques et périls du délégataire ?

Guillaume MATTERSDORF

L'appréciation de la notion de risques et périls a ses limites. Dans les économies de contrats imaginées initialement, l'impact est extrêmement fort. Il est difficile d'apporter une réponse homogène sur l'ensemble du territoire. Dans certains cas, on peut avoir le sentiment d'avoir été trahi. Dans d'autres cas, certains événements extérieurs impossibles à anticiper justifient de nouvelles discussions. Le contrat doit être suffisamment souple pour envisager des modifications dans certains cas.

Arnaud BAZIRE

Je partage cette analyse. La réponse à cette question est presque de nature juridique. Il est toujours tentant de rédiger un contrat couvrant le champ de tous les possibles. La réalité montre que ces tentatives sont vouées à l'échec.

Hélène HERZOG-STASI

Pourriez-vous illustrer ce point ?

Arnaud BAZIRE

Les fabricants des composants électroniques utilisés dans les têtes de télérelève sont extrêmement rares dans le monde. Il y a 4 ou 5 ans, les opérateurs n'ont pas été en mesure de respecter leurs engagements contractuels en matière de calendrier de déploiement de la télérelève en raison de l'incendie d'une usine appartenant à l'un de ces fabricants. Il me semble que dans ce cas, nous abordons la théorie de l'imprévision. Il faut accepter l'impossibilité de prévoir toutes les situations possibles. En tout état de cause, l'existence sur des contrats de longue durée de points de rencontre aboutissant parfois à des avenants ne me paraît pas choquante.

Marine COLON

Je rejoins ces interventions. Le risque d'avenantage ne doit pas servir de justification pour ne pas s'engager dans une démarche d'amélioration de la performance. Afin de réduire ce risque, il est indispensable de réfléchir aux objectifs qui peuvent être fixés, de bien analyser ces différents objectifs durant la phase d'appel d'offres et de veiller à ce que les pénalités soient proportionnées aux objectifs poursuivis.

Pierre ARNAUD (de la salle),

Chef de projet du Syndicat d'assainissement Hydreaulys

10 ans auparavant, dans un autre syndicat d'assainissement, je devais contrôler un contrat de DSP prévoyant une rémunération à la performance pour 5 % de la rémunération. Une cinquantaine d'indicateurs avaient été définis à cet effet. Chaque trimestre, nous tentions d'apprécier ces indicateurs avec le délégataire, mais n'y parvenions jamais. Nous avons dû désactiver les deux tiers des indicateurs pour mener à bien notre tâche. Je partage donc tout à fait votre analyse lorsque vous recommandez de sélectionner un petit nombre d'indicateurs pertinents et mesurables.

S'agissant de la définition des niveaux à atteindre, j'aurais voulu connaître votre avis sur la mise en place d'un cahier de garantie fixant la valeur minimale de l'indicateur et instaurant une compétition sur le dépassement que le délégataire est prêt à assumer. Quels sont les avantages et les inconvénients de ce système ?

Marine COLON

Ce dispositif fait partie des solutions proposées dans notre guide. Il s'agit de fixer un seuil minimal et de laisser la possibilité à chacun de dépasser ce seuil.

Hélène HERZOG-STASI

Ce mécanisme implique-t-il la mise en place d'une trajectoire de performance ?

Marine COLON

C'est un peu différent. Il est également à noter que les gains de performance réalisés à partir d'un niveau élevé de performance nécessitent le déploiement de moyens beaucoup plus importants que ceux réalisés à partir d'un bas niveau de performance. Le cas des rendements de réseaux illustre bien ce phénomène.

Arnaud BAZIRE

Le cahier de garantie est une possibilité. A contrario, certaines collectivités décident de fixer le prix de la prestation. Les candidats doivent alors présenter les résultats qu'ils sont capables d'atteindre pour ce montant. Ce dispositif a le mérite de sortir du prisme parfois un peu écrasant du seul prix du service. Toutefois, j'ai tendance à préférer les solutions plus équilibrées.

Hélène HERZOG-STASI

La recomposition du paysage des opérateurs ces dernières années a-t-elle eu un effet sur ces objectifs de performance ?

Arnaud BAZIRE

Non, cette évolution n'a eu aucune incidence. J'imagine que vous faites référence à l'OPA de Veolia sur Suez. Il est évident que le secteur de l'eau en France est relativement oligopolistique. Les deux majors internationales de l'eau sont d'ailleurs deux entreprises françaises. On n'observe aucune évolution majeure depuis longtemps. L'OPA de Veolia sur Suez n'a pas affecté le marché français, dans la mesure où les positions de Suez acquises par Veolia l'ont été exclusivement à l'international. Ni Bruxelles ni les autorités de la concurrence en France n'auraient laissé une seule entreprise s'approprier le marché de l'Hexagone.

Hélène HERZOG-STASI

L'évolution des indicateurs de performance qui est constatée en France est-elle également observable à l'étranger ?

Arnaud BAZIRE

La situation est très différente. Chaque pays, même en Europe, a ses mécanismes propres. Considérons l'exemple du risque volume. Dans le modèle italien, les contrats des opérateurs comportent un mécanisme par lequel une baisse de volume entraîne une augmentation des prix afin de maintenir la valeur du produit. Le modèle anglais de régulation est intéressant pourvu que le régulateur remplisse correctement sa mission, ce qui, apparemment, n'a pas été le cas du régulateur britannique.

Hélène HERZOG-STASI

Les aides des agences de l'eau sont de plus en plus conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance et à des tarifs minimaux de la ressource. Cette approche vous semble-t-elle efficace ?

Marine COLON

J'ai fait des recherches dans d'autres pays sur le conditionnement des aides à la production de certaines données. Je pense qu'il est important de pouvoir certifier la qualité des données. C'est un signal pour poursuivre l'investissement dans le secteur et améliorer la performance. Il est important de maintenir ce niveau d'exigence. Compte tenu des différences dans les contextes de chaque collectivité, on peut s'interroger sur l'opportunité de mettre en place des seuils minimaux applicables partout de manière indifférenciée.

Guillaume MATTERSDORF

L'intention est bonne. Dans certains territoires, l'imposition d'un prix plancher est une approche judicieuse. Sur le terrain, nous observons que ce sujet est abordé de manière relativement technocratique. Il faut être conscient du fait que certains territoires seront sanctionnés sur le montant de la redevance, car ils ne sont pas suffisamment performants. Cela entraînera une augmentation du montant de la facture des usagers.

Hélène HERZOG-STASI

C'est d'autant plus vrai que pendant longtemps les territoires les moins performants ont pu plus facilement bénéficier d'une aide.

Guillaume MATTERSDORF

Il faut s'attendre à une augmentation du prix liée à une part qui ne dépendra ni de la collectivité ni de l'opérateur. La mécanique de l'accompagnement telle qu'elle est envisagée suscite encore de nombreuses interrogations. La mise en œuvre sera plus difficile que ce qui était escompté.

Didier IMBERT (de la salle),

Directeur général des services du SIEL-Territoire d'énergie Loire

Je tenais à souligner l'importance cruciale de fixer des indicateurs de performance. J'aimerais citer l'exemple de l'un de nos contrats de chaleur pour lequel le délégataire a indiqué qu'il n'était pas en mesure de déployer le réseau, en raison d'une commercialisation insuffisante liée au contexte économique local. Le délégant remet en cause la renégociation du contrat en faisant valoir que ce contrat est mal géré d'un point de vue technique. Ce désaccord est difficile à résoudre du fait du manque d'indicateurs de performance. Le contrôle technique et le contrôle de gestion sont réalisés tardivement, ce qui accapare les équipes et nécessite le développement de compétences supplémentaires. Dès le départ, les indicateurs de performance doivent être intégrés de manière raisonnée au contrat.

Régis TAISNE (de la salle),

Chef du département Cycle de l'eau de la FNCCR

Je pense qu'il faut distinguer les indicateurs de contexte (zones rurales ou urbaines) des indicateurs de performance à proprement parler (objectifs assignés à l'opérateur public ou privé). En effet, de nombreux indicateurs ne concernent pas la performance ou, du moins, ne concernent pas la performance de l'acteur ciblé. Les indicateurs de performance peuvent s'appuyer sur des indicateurs de contexte qui peuvent aider à fixer les seuils. Il est important de vérifier si les écarts par rapport aux objectifs dépendent d'autres éléments de contexte ou traduisent réellement un manque de performance. La réforme des redevances a fait l'objet d'un travail très important au sein du Comité national de l'eau. La qualification des données constitue l'une de nos inquiétudes. Les collectivités devront financer les audits de leur système d'autosurveillance. Par ailleurs, certaines communes sont encore extrêmement hostiles au transfert de compétences. Certaines communautés de communes ne souhaitent d'ailleurs pas récupérer ces compétences. L'affichage clair d'un indicateur de performance sur la facture risque de générer des tensions entre les communes.

De la salle

Vous avez souligné l'importance de décorréler la rémunération des opérateurs des volumes d'eau consommés. Pourrait-on envisager de mettre en place une redevance sur le pourcentage du chiffre d'affaires du délégataire ?

Guillaume MATTERSDORF

Dans le secteur de l'eau, le chiffre d'affaires de l'opérateur est constitué exclusivement par les recettes qu'il perçoit, à savoir un prix unitaire que multiplient les volumes consommés. Pour autant, les services d'eau ont tout intérêt à étudier les dispositifs en place dans les autres secteurs afin de concevoir un nouveau modèle de financement. À titre d'exemple, les acteurs du secteur de l'énergie ont appris à se rémunérer en réalisant des économies d'énergie. On pourrait donc imaginer des mécanismes de rémunération basés sur les économies d'eau. En tout état de cause, compte tenu de la réduction des consommations, la situation restera problématique tant que le chiffre d'affaires dépendra du volume consommé.

Olivier FILLON (de la salle),

Responsable du Pôle réseaux électriques du SIEL-Territoire d'énergie Loire

Les intervenants ont évoqué les contrats de DSP et les contrats de gestion intéressée. Il existe également les prestations de services. Quel est, selon vous, le meilleur modèle en France ?

Outre les indicateurs de performance, de nombreuses demandes des collectivités concernent des indicateurs de transparence.

Arnaud BAZIRE

Il s'agit avant tout d'un choix politique, au sujet duquel il ne m'appartient pas de m'exprimer. Le choix du meilleur mode de gestion incombe aux collectivités. En tant qu'opérateur privé, j'ai bien entendu une préférence pour la DSP. Il est néanmoins à noter que les contrats de DSP et de prestation de services sont aujourd'hui très similaires. Au sein de Suez, nous avons coutume de faire la distinction entre ce que nous appelons, dans notre jargon, les « vraies » régies et les « fausses » régies. Pour ces dernières, on a le sentiment qu'il s'agit d'un affichage politique et qu'en pratique de nombreuses prestations de services sont passées. Les « vraies » régies fonctionnent réellement en régie, quitte à s'appuyer sur l'expertise technique d'un acteur privé.

Hélène HERZOG-STASI

Je laisse la parole à Mélissa BELLIER qui va évoquer le lancement par la FNCCR d'un groupe de travail et de réflexion sur ce sujet.

Mélissa BELLIER

Depuis le début de l'année 2024, nous avons lancé un groupe d'échanges des collectivités délégantes dans le domaine de l'eau. Nous organisons des réunions mensuelles ou bimestrielles d'une durée de 90 minutes et prévoyons une journée d'échanges à Paris. Nous disposons d'un espace en ligne sur le Groupe numérique FNCCR. Nous comptons 80 membres inscrits. Les adhérents eau sont invités à nous rejoindre. Jusqu'à présent, nous avons organisé 4 réunions, dont la réunion générale d'entrée qui s'est tenue concomitamment à l'audition de la FNCCR par la Cour des comptes. L'une de ces réunions portait sur les demandes d'avenants liées à l'inflation. Les deux autres étaient consacrées aux fins de contrat, avec une présentation par le SEDIF de son protocole de fin de contrat. Une autre réunion sur ce thème est prévue le lundi 1er juillet 2024 à 14 heures. N'hésitez pas à vous inscrire. Nous aborderons à cette occasion les travaux avec la FP2E sur les données concernant le personnel qui peuvent être demandées en fin de contrat afin de préparer un passage en régie ou un passage avec un autre délégataire.

Par ailleurs, nous inviterons prochainement Marine COLON à présenter son étude plus en détails.

J'ai bien noté l'intérêt des autres domaines de compétences pour ce sujet et pour le guide de Madame COLON. J'en informerai mes collègues pour que cela figure dans vos lettres d'actualités.

Hélène HERZOG-STASI

Merci à nos intervenants. Bonne journée à tous.

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Philippe Barbosa

NUMÉRIQUE

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

COMPTES RENDUS DES TABLES RONDES ET DE LA CONFÉRENCE

Tables rondes

TR 2 - La fabrique des territoires connectés et durables

TR 9 - Le big bang de la fermeture des réseaux « cuivre »

TR 11 - Numérique et données au service de la transition écologique

TR 17 - Vers des services publics locaux de la donnée ?

TR 22 - Les services publics locaux et l'intelligence artificielle au quotidien

Conférence

Intervention de Nicolas Guerin, Secrétaire générale du groupe Orange SA

SERVICES PUBLICS LOCAUX DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES E-COMMUNICATIONS

NUMÉRIQUE

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Table ronde 2 - Mercredi 26 juin 2024 - 10h45

LA FABRIQUE DES TERRITOIRES CONNECTÉS ET DURABLES

INTERVENANTS

Animation par Ariel GOMEZ

Thomas DUDEBOUT
Vice-président de l'Union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne (USEDA)

Philippe LE GRAND
Président d'InfraNum

Patrick MOLINOZ
Vice-président en charge des transitions numériques, Région Bourgogne-Franche-Comté

Gaël SERANDOUR
Directeur adjoint des investissements numériques, Caisse des dépôts

Frédéric SITBON
Vice-président du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC)

Ariel GOMEZ

Bonjour à toutes et à tous. Je suis Ariel Gomez, rédacteur en chef de Smart City Mag. Le sujet de cette table ronde, les territoires connectés et durables et la manière dont ils sont fabriqués, n'est pas nouveau, mais semble prendre de la vitesse et de l'importance depuis 2023. Un nombre croissant de collectivités se lancent dans la transformation numérique et dans la transition écologique de leur territoire afin d'améliorer la qualité de vie de leurs habitants, d'optimiser leurs ressources et de remplir les objectifs environnementaux pour contribuer à rendre notre planète plus vivable. ***Comment ces projets se construisent-ils ? De leur diversité, nous voyons émerger quelques lignes de force communes, comme le besoin d'avancer pas à pas, main dans la main, avec pragmatisme et en gardant la maîtrise sur les solutions numériques déployées et les données territoriales utilisées. À l'avenir, comment généraliser et mutualiser les projets de territoires connectés et durables ? Pour quels cas d'usage ? Avec quelles ressources ?***

C'est ce que nous allons voir et tenter de comprendre en compagnie de ***Patrick MOLINOZ****, qui est Vice-président de la Région Bourgogne-Franche-Comté en charge des transitions numériques et de l'innovation,* ***Frédéric SITBON****, qui est Vice-président du SIPPEREC et Maire adjoint d'Asnières-sur-Seine,* ***Thomas DUDEBOUT****, qui est Vice-président du Conseil départemental de l'Aisne et Vice-président de l'USEDA,* ***Gaël SERANDOUR****, qui est Directeur adjoint des investissements numériques à la Banque des territoires, et* ***Philippe LE GRAND****, le Président d'InfraNum.*

Ariel GOMEZ

GAËL SERANDOUR, VOUS INTERVENEZ DANS LE DOMAINE DES TERRITOIRES CONNECTÉS ET DURABLES À TRAVERS VOS CONTACTS AVEC LES COLLECTIVITÉS ET AVEC LES ENTREPRISES INNOVANTES CONTRIBUANT À CE PHÉNOMÈNE. QUEL EST VOTRE REGARD SUR LA DYNAMIQUE DE CES PROJETS ? A-T-ON CONSTATÉ UNE FORTE AUGMENTATION ? QUELLE EST SON AMPLEUR ?

Gaël SERANDOUR

Nous sommes opérateurs d'un certain nombre de programmes d'investissement d'avenir pour le compte de l'État et nous apportons des financements aux collectivités territoriales à travers des prêts de long terme, notamment dans le domaine de l'énergie. Quelques années auparavant, les élus et les services avaient beaucoup d'interrogations. Ils voulaient se projeter, mais ne savaient pas toujours comment procéder. Ce n'est plus le cas aujourd'hui où nous constatons une multiplication de réalisations variées. Ainsi, nous comptons **25 projets lauréats parmi plus de 60 candidatures reçues dans le domaine de l'intelligence artificielle ou des territoires connectés et durables**. Par ailleurs, certains projets ont réussi à émerger sans s'appuyer sur une recherche de subvention. Je pense notamment au cas de Nevers, de Nantes et de la région Occitanie. Ces chiffres sont à comparer à ceux des premiers appels à projets effectués en 2022 pour lesquels nous comptions 5 lauréats pour environ 10 candidats. Dès 2023, on observait déjà une plus grande maturité, une expertise plus importante et une meilleure organisation des consortiums.

En matière de dynamique, nous avons également vu des liens se tisser entre, d'une part, les startups et les PME françaises, et d'autre part, les entités publiques, autour de la réalisation de projets. Ce phénomène était moins répandu 3 ans auparavant. En outre, des entités d'expertise publiques ou de recherche comme des centres de recherche, des universités, le CNRS, le BRGM, et le CEREMA, sont désormais associées aux projets de manière plus importante.

Ariel GOMEZ

THOMAS DUDEBOUT, VOUS AVEZ DÉPLOYÉ UNE BELLE INFRASTRUCTURE POUR LA FIBRE SUR VOTRE TERRITOIRE ET VOUS AVEZ MIS EN PLACE UN SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCESSIBILITÉ ET D'USAGE DU NUMÉRIQUE. Y A-T-IL EU UN DÉCLIC PARTICULIER QUI VOUS A FAIT CHANGER DE FOCALISATION DES INFRASTRUCTURES VERS LES SERVICES ?

Thomas DUDEBOUT

Plusieurs étapes nous ont conduits à réfléchir au développement des usages et des services. Le premier sujet pour le département de l'Aisne à l'époque était le déploiement de la fibre dans des territoires situés en zone AMII. L'Aisne compte 800 communes et près de 600 000 habitants. Il s'agit d'un territoire très rural. Seuls 3 territoires ont été identifiés dans les zones AMII, ce qui signifie que pour 95 % du territoire, aucun projet n'avait été défini. Nous nous interrogions donc sur la manière de déployer l'infrastructure. Nous nous sommes appuyés sur l'USEDA, un syndicat d'énergie qui a une connaissance très fine du territoire et dans lequel sont très fortement impliqués les élus locaux.

Thomas DUDEBOUT

Le numérique étant un sujet très vaste, il nous fallait des outils pour accompagner son déploiement. **Nous nous sommes donc dotés d'un Schéma départemental d'aménagement numérique et d'un Schéma départemental des usages et services numériques**. Ce SDUSN comprend plusieurs catégories :

- E-administration : modernisation d'une collectivité par des voies de dématérialisation ;
- E-santé : les questions d'accès aux soins en zone rurale sont très prégnantes dans la population ;
- E-éducation : accompagnement des établissements scolaires ;
- Illectronisme : accompagnement des publics ne possédant pas les compétences numériques de base ;
- Territoires connectés et durables.

Nous avons créé le Conseil départemental du numérique afin de disposer d'un outil de pilotage et de coordination des nombreux acteurs impliqués. Nous nous sommes également appuyés sur l'USEDA pour développer les services.

Ariel GOMEZ

FRÉDÉRIC SITBON, LE SIPPEREC A ÉTÉ PIONNIER DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE AU NIVEAU FRANCILIEN. QUEL EST LE NIVEAU DE COMPLÉTUDE DU RÉSEAU FIBRE ? COMMENT CETTE THÉMATIQUE S'ARTICULE-T-ELLE AVEC CELLE DES TERRITOIRES CONNECTÉS ET DURABLES ?

Frédéric SITBON

Le SIPPEREC est le premier syndicat de l'énergie et du numérique en Île-de-France. Le nombre de prises avoisine les 50 000 aujourd'hui. Le SIPPEREC est l'autorité concédante de 13 réseaux câblés, déployés sur 43 communes :

- 15 villes pour la plaque nord.
- 17 villes pour la plaque sud.
- 11 réseaux transférés au SIPPEREC ;

Aujourd'hui, 540 000 foyers sont raccordés à notre réseau. Nous sommes confrontés à la problématique du mode « Stoc ». Patrick Chaize, Sénateur de l'Ain, a proposé un projet de loi visant à éviter la sous-traitance, car ce mode de fonctionnement a des répercussions négatives sur les raccordements. Nous ne pouvons pas vraiment parler de complétude au SIPPEREC, mais nous avons été pionniers dans ce domaine et avons œuvré au développement de la fibre, qui donne tout son sens à la notion de territoires connectés et durables.

Ariel GOMEZ

QUEL RÔLE POUVEZ-VOUS JOUER AUPRÈS DE VOS COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES DANS CE DOMAINE ?

Frédéric SITBON

Le SIPPEREC dispose d'une équipe d'ingénieurs qui travaillent sur ce sujet. En tant que maire adjoint de la ville d'Asnières-sur-Seine, je souhaitais transformer ma commune en Smart City. Il existait deux moyens disponibles : l'appel d'offres ou le recours au SIPPEREC qui regroupe 122 villes adhérentes. Afin d'illustrer mon propos, je souhaiterais vous montrer quelques photographies de ma commune.

Des images sont projetées et commentées.

En premier lieu, nous avons souhaité remplacer les 6 000 points lumineux par des LED afin de réaliser une économie d'énergie de 40 %. Le SIPPEREC nous a apporté son aide pour remplacer les ampoules par des boîtiers connectés. Les données recueillies, notamment le taux de pollution et la densité de circulation, nous permettent de prendre des décisions. Outre la réduction de la consommation énergétique, cette nouvelle technologie nous permet également de développer le plan vélo, puisque le département a validé la réalisation d'une passerelle pour les vélos pour un montant de 8 millions d'euros en s'appuyant sur ces données. Le SIPPEREC apporte donc une précieuse aide à la décision.

Ariel GOMEZ

PATRICK MOLINOZ, LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, EN PARTENARIAT AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DU NUMÉRIQUE ET DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (ARNIA) ET LA SOCIÉTÉ UPCITI SONT LAURÉATES DE L'APPEL À PROJETS « TERRITOIRES INTELLIGENTS ET DURABLES » LANCÉ PAR L'ÉTAT DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE « FRANCE 2030 ». CETTE DISTINCTION EST-ELLE UN ACCOMPLISSEMENT OU LE DÉBUT D'UNE STRATÉGIE NUMÉRIQUE ET DURABLE POUR LES COLLECTIVITÉS DE LA RÉGION ?

Patrick MOLINOZ

Il ne s'agit ni d'un début ni d'un aboutissement. Ce projet s'inscrit dans une stratégie portée par la Région depuis 2015. La Bourgogne-Franche-Comté est très rurale. Elle compte 3 900 collectivités, dont 98 % ont moins de 3 500 habitants. À l'exception de Dijon et Besançon, toutes les villes ont moins de 50 000 habitants. Le rôle de la Région comme stratège est donc beaucoup plus important que dans des régions plus urbaines, où les collectivités disposent d'autres moyens d'ingénierie, de réflexion et de projection. Nous avons d'abord adopté une stratégie régionale d'aménagement numérique. À mon arrivée, la question des infrastructures n'avait plus d'intérêt. Elle était réglée, dès lors qu'elle était décidée politiquement et a priori financée. En Bourgogne-Franche-Comté, le déploiement était assuré par les départements. La Région s'est contentée d'apporter les financements. **Le vrai défi consiste à développer des usages utiles à l'intérêt général, à notre efficacité de décisionnaire public et au tissu économique, notamment les secteurs de l'éducation et de la culture, ainsi que le développement des entreprises**. En parallèle, nous avons décliné une politique publique des usages numériques en mobilisant plusieurs millions d'euros afin d'inciter certains territoires à s'engager dans des démarches de territoires intelligents. Nous avons candidaté dans le cadre de cet appel à projets spécifique en lien avec un acteur privé et le soutien de la Banque des territoires. Nous portons un projet qui s'adresse à des collectivités de tailles diverses afin de développer des usages qui pourront être répliqués. À partir de la fin de cette année, nous nous engagerons à définir un nouvel outil stratégique, une stratégie régionale de la donnée et de l'intelligence artificielle.

Ariel GOMEZ

PHILIPPE LE GRAND, VOUS ÊTES PRÉSIDENT D'INFRANUM. LA FILIÈRE REPRÉSENTÉE PAR INFRANUM S'EST D'ABORD STRUCTURÉE AUTOUR DU HAUT DÉBIT, PUIS DU TRÈS HAUT DÉBIT ET DE LA FIBRE. QUELLE EST LA PLACE DE CETTE FILIÈRE AU SEIN DES TERRITOIRES CONNECTÉS ET DURABLES ?

Philippe LE GRAND

InfraNum est une fédération qui regroupe l'ensemble des industriels en lien avec les infrastructures numériques, à savoir les opérateurs commerciaux, les opérateurs d'infrastructures, les équipementiers, les constructeurs exploitants, les mainteneurs de réseaux, les organismes de formation et les fonds d'investissement, afin d'appréhender le sujet des infrastructures numériques. Dès notre création en 2012, nous avons accompagné le plan France Très Haut Débit. Nous sommes la réponse industrielle à ce plan national.

Philippe LE GRAND

Au fil du temps, nous nous sommes impliqués massivement dans le développement des territoires connectés et durables. L'innovation est localisée dans les territoires, pourvu qu'il existe une réponse industrielle. Nous travaillons au quotidien sur ces sujets. De nombreuses entreprises ont pivoté et intégré la notion de territoires connectés et durables à leur plan de développement stratégique en anticipant sur la réalité. Gaël SERANDOUR indiquait qu'il avait constaté une plus grande maturité des projets qui émergent dans les territoires. Cette maturité est récente. Cela fait plusieurs années que les entreprises d'InfraNum tentent de bâtir une réponse appropriée aux enjeux territoriaux sous-tendus par les territoires connectés et durables. Nous cherchons à évaluer les dividendes pour la population et pour les collectivités.
Ces dividendes sont de trois types :

- dividende environnemental ;
- dividende économique ;
- dividende démocratique : améliorer la capacité d'agir des élus et la capacité de la population à communiquer.

La filière travaille en structurant une approche qui permet de faire émerger une offre satisfaisante et complète par un travail coopératif. Nous apportons également une aide à la sensibilisation pour améliorer la compréhension des attentes des territoires et des collectivités. Nous travaillons également à définir des modalités d'interventions pertinentes pour permettre l'éclosion des projets dans un cycle relativement court. L'approche de la filière est extrêmement enthousiasmante. Plus de 60 entreprises participent à la commission des territoires connectés et durables brillamment présidée par Bertrand Blaise. Près d'un tiers de nos entreprises sont directement concernées et impliquées au quotidien dans les travaux que nous conduisons pour essayer de proposer une offre de valeur qui répond aux besoins émergents.

Ariel GOMEZ

DEPUIS QUELQUES ANNÉES, VOUS ÊTES L'AUTEUR AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES ET LA FNCCR D'UN OBSERVATOIRE DU TRÈS HAUT DÉBIT, QUI EST DEVENU L'OBSERVATOIRE DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES. QUELLES SONT LES PRINCIPALES CONCLUSIONS DU RAPPORT SUR CE THÈME ?

Philippe LE GRAND

L'observatoire du très haut débit consacrait relativement peu d'importance aux territoires connectés et durables. Nous avons donc souhaité réaliser un observatoire à part entière sur cette thématique, en partenariat avec la Banque des territoires et la FNCCR. Nous travaillons tous ensemble de manière intensive à la parution de ce travail chaque année. Les conclusions de notre dernier rapport, qui est sorti en janvier 2024, sont les suivantes :

- Le niveau de maturité des projets s'est beaucoup élevé. Auparavant, les POC visaient à évaluer les apports des territoires connectés et durables. Désormais, ils précèdent des lancements massifs ;
- La dimension globale des projets connectés est beaucoup mieux appréhendée. Par le passé, de nombreux élus ne disposaient pas d'indicateurs de mesure. Aujourd'hui, les indicateurs clés sont connus dès le début ;
- La transversalité des projets est mieux appréhendée. L'approche transversale pour la réplicabilité des projets fait partie intégrante des réflexions des élus avec lesquels nous travaillons. Cette évolution très prometteuse suggère que les projets seront réplicables et que nous pourrons mettre à profit les premières réalisations.

Ariel GOMEZ

THOMAS DUDEBOUT, COMMENT DÉFINISSEZ-VOUS LA NOTION DE TERRITOIRES CONNECTÉS ET DURABLES ? PAR AILLEURS, QUELLE EST LA FEUILLE DE ROUTE DE L'USEDA EN LA MATIÈRE ?

Thomas DUDEBOUT

Notre action a commencé en 2009 en prenant connaissance de notre bilan carbone. Nous avons alors décidé de réaliser des économies d'énergie. Nous avons d'abord réalisé des investissements pour développer la télégestion du chauffage. Ces investissements, qui ont été amortis en deux ou trois ans, ont permis des économies de 30 %. Par la suite, nous avons mis en place des capteurs permettant d'identifier les fuites d'eau sur le réseau. Nous avons réfléchi aux outils que nous pourrions proposer aux communes. Certaines propositions concernaient des armoires connectées permettant la télégestion de l'éclairage public. À cet effet, **Thomas BERTANIER et Olivier GUILBAUD de l'USEDA ont développé une plateforme, un hyperviseur, en lien avec les élus locaux.**

Thomas DUDEBOUT

L'application USEDAROC est accessible depuis tout appareil connecté à internet, y compris les smartphones. Cet outil équipe désormais 550 communes. 3 400 armoires connectées ont été installées. Nous proposons également aux communes de télégérer leur chauffage et d'identifier les fuites d'eau à l'aide de compteurs. En outre, nous avons reçu certaines demandes spécifiques. Un syndicat de traitement des déchets nous a ainsi sollicités pour l'aider à optimiser sa collecte du verre dans les points d'apport volontaire. L'USEDA s'attache à être au plus près des besoins des collectivités à travers un dialogue avec les élus. Nous sommes capables de mesurer les flux de personnes et de véhicules. Vous pouvez découvrir le démonstrateur mobile et tous les outils proposés par l'USEDA en vous rendant au stand Territoires d'énergie Hauts-de-France.

Ariel GOMEZ

FRÉDÉRIC SITBON, EXISTE-T-IL UN SUPPORT POUR ACCOMPAGNER DANS CETTE DÉMARCHE LES COLLECTIVITÉS QUI DISPOSENT D'UN SAVOIR-FAIRE ET D'UNE INGÉNIERIE PLUS RESTREINTS ?

Frédéric SITBON

Les outils évoqués par Monsieur DUDEBOUT sont également proposés dans notre territoire par le SIPPEREC. Nous avons commencé notre action en travaillant sur la vidéoprotection. En 2014, nous avons lancé un appel d'offres pour développer une application sur smartphone. En raison de la faillite de la société à l'origine de cet outil, nous avons fait appel au SIPPEREC pour développer une application de remplacement. **En ce qui concerne l'éclairage public, nous disposons d'un outil qui permet de réduire automatiquement de 80 % l'intensité lumineuse de l'éclairage quand personne n'est à proximité**. Le conseil du SIPPEREC est essentiel au déploiement de toutes les solutions mises à la disposition des élus et des collectivités.

Ariel GOMEZ

GAËL SERANDOUR, POURRIEZ-VOUS RAPPELER LES PROGRAMMES PILOTÉS OU COPILOTÉS PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, ET LA BANQUE DES TERRITOIRES QUI SONT DIRECTEMENT LIÉS À LA THÉMATIQUE DES TERRITOIRES CONNECTÉS ET DURABLES ?

Gaël SERANDOUR

Je vais rebondir sur l'intervention précédente. Cette table ronde compte des élus et des territoires qui sont relativement pionniers et très avancés. Toutefois, il existe encore de nombreuses communes qui ignorent comment s'engager dans cette voie. C'est pourquoi la Banque des territoires propose **un parcours digital visant à aider les services et les élus à s'emparer de cette thématique**. Nous accompagnons actuellement environ 20 collectivités. Ainsi, l'agglomération de Montargis a engagé une réflexion concernant la construction d'une piste cyclable sur son territoire. Il fallait en premier lieu cerner l'apport de la donnée territoriale à ce projet. Nous effectuons des actions de formation portant sur les compétences socles et de la pédagogie avant d'engager des actions d'ingénierie et de co-financement. 15 ans auparavant, la Caisse des dépôts et consignations a accompagné presque 80 % des schémas directeurs d'aménagement numérique des collectivités. De la même manière, nous pouvons maintenant accompagner en co-financement des schémas des usages et des schémas de montage juridique, qui constituent une étape intermédiaire entre la formation et la mise en œuvre du projet. La Caisse des dépôts et consignations est également porteuse d'investissements. Nous avons récemment annoncé un investissement dans la PME vorteX-io, qui propose un système basé sur un réseau de capteurs et une plateforme de visualisation et d'alerte sur internet afin de répondre aux enjeux liés aux risques d'inondation et de sécheresse. Cet outil permet de suivre la turbidité, les niveaux et la fluidité des rivières et des cours d'eau dans une logique de prévention, et complète le système Vigicrue des préfectures nationales, qui ne couvre qu'une petite partie des grandes rivières. Enfin, nous accompagnons les 25 projets lauréats France 2030. Nous avons conçu une offre de prêt Intracting qui permet d'accompagner des communes et des syndicats sur le long terme.

Ariel GOMEZ

L'INTRACTING MONTE-T-IL EN PUISSANCE, NOTAMMENT EN RAISON DE LA DIMINUTION DU FONDS VERT QUI A PERDU 400 MILLIONS D'EUROS EN 2024 ET QUI PERDRA UN MILLIARD D'EUROS EN 2025 ?

Gaël SERANDOUR

Le dispositif d'Intracting permet d'accompagner les syndicats et les collectivités dans la réalisation de travaux de performance énergétique des bâtiments et infrastructures publiques permettant de générer des économies d'énergie immédiates. Cet instrument a été conçu en tenant compte de la capacité de remboursement des collectivités. Cela nous a amenés à réfléchir à la création d'une plateforme de financement s'inspirant de ce mécanisme à destination des industriels et des PME qui souhaitent améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments. Dans ce cadre, la Banque des territoires mobilise immédiatement les fonds requis. Le remboursement est effectué petit à petit en s'appuyant sur la réduction de la facture énergétique liée aux travaux réalisés.

Ariel GOMEZ

CE MODE DE FINANCEMENT EST-IL EN PROGRESSION AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS ?

Gaël SERANDOUR

Près de cent prêts Intracting ont été octroyés. La souscription à cette offre est diversement répartie à travers le territoire.

Ariel GOMEZ

PATRICK MOLINOZ, LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ EST LA SEULE RÉGION À FIGURER DANS CETTE VAGUE D'APPELS À PROJETS. LES AUTRES LAURÉATS SONT UNE MÉTROPOLE ET DES DÉPARTEMENTS. QUEL EST LE RÔLE PRINCIPAL DE LA RÉGION DANS CETTE DÉMARCHE ? S'AGIT-IL DE FINANCER, FÉDÉRER, COORDONNER OU PILOTER ?

Patrick MOLINOZ

Tous ces volets sont à considérer. Malgré les évolutions favorables dans ce domaine, je tiens à rappeler que 90 % des communes françaises ont moins de 3 500 habitants. Un peu plus de 1 000 communes comptent plus de 10 000 habitants. Ces données permettent de situer les capacités d'ingénierie, de réflexion et de projection dans des domaines d'une grande complexité. Le problème majeur des collectivités réside dans le manque de ressources humaines compétentes. Ces ressources sont rares et chères. À titre d'exemple, nous avons publié un poste en proposant une rémunération annuelle de 90 000 euros. Malheureusement, le candidat que nous avions retenu avait fixé des exigences salariales à 140 000 euros par an. La Région doit coordonner les grandes collectivités. Les petites collectivités n'ont pas les ressources suffisantes. **Dans le domaine du numérique, de l'intelligence artificielle, de la gestion de la donnée et des nouveaux usages, il est essentiel que les grandes collectivités ou les syndicats puissent mutualiser et offrir des solutions à ceux qui n'en ont pas**. C'est pourquoi nous finançons et tentons de coordonner et d'impulser. Toutefois, le niveau de conscience des enjeux dans les petites collectivités est encore balbutiant. À titre d'exemple, nous avons beaucoup de difficulté à sensibiliser ces communes à la cybersécurité, qui est pourtant devenue l'une des questions cruciales. La prise de conscience que devrait susciter la directive NIS 2 est loin d'être encore suffisante. On peut craindre des fractures territoriales et sociales qui auront des effets politiques certains.

Ariel GOMEZ

EN CE QUI CONCERNE LA MUTUALISATION, FRÉDÉRIC SITBON, LE SIPPEREC PROMEUT-IL ET ORGANISE-T-IL LE PARTAGE D'EXPÉRIENCE ENTRE LES COMMUNES LES PLUS AVANCÉES ET LES PLUS NOVICES ?

Frédéric SITBON

Oui, la mutualisation est un aspect clé. 122 villes adhèrent au SIPPEREC, ce qui représente presque toute l'Île-de-France. Ces nombreux adhérents fondent la puissance de ce syndicat. **Nos commissions numériques permettent d'analyser et de partager les expériences des différentes communes, ce qui présente l'avantage de réduire les coûts**. Il me semble que l'un des rôles des syndicats est de mettre en relation leurs adhérents afin que tous puissent bénéficier de l'expérience des autres.

Ariel GOMEZ

PHILIPPE LE GRAND, TROIS COLLECTIVITÉS ONT TÉMOIGNÉ À PROPOS DE LEUR PROJET AVEC DES DEGRÉS DE DÉVELOPPEMENT ET DES DEGRÉS DE SENSIBILISATION DIVERS. QUELS SONT LES ATOUTS DES ACTEURS DE LA FILIÈRE REPRÉSENTÉS PAR INFRANUM POUR ACCOMPAGNER CE MOUVEMENT ET S'ADAPTER À CETTE DIVERSITÉ ?

Philippe LE GRAND

Malgré cette diversité, on discerne bien les points de convergence dans les interventions des élus de cette table ronde. Deux mots me semblent à souligner : stratégie et mutualisation. Les projets actuels s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie territoriale, formalisée si possible dans un SDUSN, qui permet de poser les jalons et guider l'action publique. Par ailleurs, les projets ne peuvent être pensés que dans leur réplicabilité, mais aussi globalement dans la mutualisation des compétences et des approches. Il s'agit d'un gage de succès. C'est ainsi que se sont construits les succès dans l'aménagement numérique des territoires et dans l'aménagement numérique de la France. **Le succès français est issu des territoires, notamment parce que les collectivités ont su s'organiser entre elles. Il faut maintenir, reproduire, voire étendre cette capacité des collectivités à se regrouper, car on voit bien que les approches sur l'éclairage public, sur l'eau, sur le traitement des ordures ménagères, etc., sont aujourd'hui verticalisées dans des structures publiques qu'il convient de faire travailler ensemble dans une approche mutualisée sur l'aménagement numérique des territoires**. La France et la filière ont un atout : l'histoire du plan France Très Haut Débit. L'État, les collectivités et les industries se sont regroupés autour d'un objectif commun. Il s'agit encore d'une très belle aventure qui a permis à la France de se différencier au niveau international. Nous étions 15 ans auparavant loin d'être renommés pour la qualité de nos infrastructures numériques. Aujourd'hui, nos entreprises exportent massivement dans de nombreux pays, y compris dans des pays développés. Ainsi, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie bénéficient des ressources de notre filière. 25 % des prises ont été déployées avec le concours de nos entreprises. Nous disposons de cette expérience, de cette capacité à travailler ensemble et les compétences induites par le plan Très Haut Débit. C'est un phénomène keynésien. Outre la plus-value dégagée par l'investissement qui crée un service, la productivité, la qualité et la créativité des entreprises créent la valeur qui est exportable et reproductible sur les territoires connectés et durables. Des entreprises talentueuses ont su se réinventer et capitaliser sur leur savoir-faire pour s'engager dans ce marché des territoires connectés et durables, qui concerne plus la couche des services que celles des infrastructures. Nous sommes capables d'échanger avec les collectivités, de traduire localement une approche nationale et de travailler ensemble. C'est l'histoire qui forge le succès de demain. J'aimerais que l'on se souvienne un peu plus du passé, même s'il semble relativement lointain.

Ariel GOMEZ

PATRICK MOLINOZ, QUEL RÔLE L'ARNIA JOUE-T-ELLE AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS QUI SOUHAITENT LANCER DES PROJETS DE TERRITOIRES CONNECTÉS ET DURABLES ?

Patrick MOLINOZ

C'est une histoire naissante. Cet opérateur public de services numériques, qui a été créé dans la région Bourgogne avant la fusion, compte 1 800 adhérents, principalement sur le territoire de l'ex-Bourgogne, avec une entrée compliquée sur le territoire de l'ex-Franche-Comté et qui se passe relativement bien dans le Jura. En règle générale, les élus n'ont pas une bonne compréhension des sujets numériques. La Bourgogne avait choisi de créer cet opérateur afin d'accompagner les collectivités sur la dématérialisation des marchés publics. La décision de fusionner l'ancienne agence du numérique avec l'ANCT était une erreur, dans la mesure où cette agence fonctionnait parfaitement et était très visible, ce dernier critère étant très important dans une région comme la Bourgogne-Franche-Comté. La mutualisation était pour nous essentielle. Compte tenu de l'importance de la question des usages, nous avons estimé que cette agence devait changer de braquet. L'adjonction du qualificatif « intelligence artificielle » était une affirmation politique au moment où nous l'avons décidé. Nous avons transformé notre ancien GIP pour fonder cette agence, mais nous sommes au début de l'histoire. Je ne dispose pas des moyens suffisants pour aller plus loin. À titre d'exemple, il est très difficile de trouver des data scientists. L'ARNia est fondée sur les notions clés de stratégie et de mutualisation, qui ont également été mises en avant par le Président de l'InfraNum. Il est nécessaire de réfléchir à l'échelle de l'organisation territoriale.

Patrick MOLINOZ

Nous n'avons pas de vision hégémonique. Il s'agit d'un sujet transverse d'intérêt général qu'il faut dépolitiser. **Dans un territoire rural comme le nôtre, il est indispensable de créer des liens entre les communes de toutes les tailles et les départements afin de trouver la bonne échelle et pouvoir relever les défis qui nous attendent. La bonne intelligence avec les syndicats d'énergie est également nécessaire, puisqu'ils disposent d'un historique et d'une puissance financière non négligeable. L'ARNia n'a pas vocation à se substituer aux syndicats**.

Ariel GOMEZ

PHILIPPE LE GRAND, COMPTE TENU DE LA DIMINUTION DU FONDS VERT, EXISTE-T-IL DES INQUIÉTUDES CONCERNANT LE FINANCEMENT DES PROJETS EN LIEN AVEC LES TERRITOIRES CONNECTÉS ET DURABLES ?

Philippe LE GRAND

Oui, nous nous sommes émus de cette diminution, qui ciblait, néanmoins, une augmentation de l'enveloppe. Le Fonds vert est un outil formidable pour les projets de territoires connectés et durables. L'ambition environnementale est toujours présente dans tous les projets. C'est pourquoi cette diminution a des effets non négligeables, que j'ai signalés plusieurs fois, notamment devant la Commission numérique du Sénat. Nous espérions néanmoins que cette stratégie et cette ambition soient renouvelées. **On ne peut qu'appeler au maintien de ce Fonds, car il est capital d'intégrer la dimension environnementale aux projets de territoires connectés et durables**.

Ariel GOMEZ

GAËL SERANDOUR, PARMI LES PROJETS DE COLLECTIVITÉS QUE VOUS FINANCEZ, OUTRE LA COHÉRENCE ET LA STABILITÉ, EXISTE-T-IL DES CONDITIONS PLUS DÉTERMINANTES QUE D'AUTRES DANS LE CHOIX DES COLLECTIVITÉS À ACCOMPAGNER ?

Gaël SERANDOUR

Les projets de territoires connectés et durables impliquent de plus en plus le traitement de la donnée. Ce traitement est effectué à l'aide de l'intelligence artificielle ou, du moins, de mécanismes d'apprentissage intervenant sur de grandes masses de données. **Au cours des 6 derniers mois, nous avons donc ajouté un critère portant sur l'évaluation du volume et de la pertinence des données collectées. Il importe en effet de faire en sorte de limiter les ressources consommées pour traiter ces informations**. Je suis d'ailleurs prêt à ce que l'ARNia soit un *sparring partner* sur ce sujet et donne son opinion. À ce stade, nous tentons encore de trouver la bonne matrice ou le bon filtre permettant d'évaluer la frugalité des projets qui nous sont soumis. Les administrations du ministère de la Transition écologique sont également sensibles à cette problématique.

Ariel GOMEZ

THOMAS DUDEBOUT, VOUS AVEZ MIS EN PLACE UN MODÈLE ET DES OUTILS EFFICACES ET INNOVANTS. CE MODÈLE EST-IL SUFFISAMMENT ROBUSTE DU POINT DE VUE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU POINT DE VUE JURIDIQUE ?

Thomas DUDEBOUT

Il s'agit aujourd'hui pour nous d'un enjeu majeur. Certaines communes de petite taille se préoccupent peu de ce danger, jugeant, à tort, qu'au vu de leur situation, elles courent peu de risques. En réalité, les outils qu'elles utilisent peuvent être la cible d'attaques. À titre d'exemple, la prise de contrôle de l'USEDAROC permettrait à l'assaillant de couper l'éclairage public dans l'ensemble du département.

Nos techniciens n'étant pas des experts dans le domaine de la cybersécurité, l'USEDA se tourne vers le pôle européen d'innovation basé dans les Hauts-de-France afin de développer des solutions de protection de notre outil. Les notions de mutualisation et d'échelle sont donc cruciales. L'échelle départementale est adaptée au déploiement des outils de manière opérationnelle. Il s'agit d'une échelle de proximité qui permet d'être compris de tous. A contrario, l'échelle régionale ne facilite pas toujours la communication entre des acteurs qui peuvent être relativement éloignés les uns des autres. En revanche, il est indispensable que la région assure la coordination des projets.

Dans notre territoire, l'USEDA joue le rôle d'un poisson-pilote pour l'ensemble de la région. La région organise des échanges entre les départements afin qu'ils partagent leurs expériences.

Thomas DUDEBOUT

En ce qui concerne le volet juridique, il est important de sécuriser notre outil, qui innove en regroupant en une seule application des fonctions qui existent déjà par ailleurs sur le marché. En outre, nous devons également apporter une sécurité financière. **Nous souhaitons être porteurs du service public et devons donc rester accessibles aux communes qui disposent de peu de moyens financiers. Il nous faut en même temps être capables de réaliser des investissements et de développer nos outils. Le défi consiste à trouver cet équilibre et à le maintenir**. Nous sommes convaincus d'être concurrentiels dans les années à venir.

Ariel GOMEZ

Je vous remercie tous pour votre participation.

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Philippe Barbosa

NUMÉRIQUE

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Table ronde 9 - Jeudi 27 juin 2024 - 09h00

LE BIG BANG DE LA FERMETURE DES RÉSEAUX « CUIVRE »

INTERVENANTS

Animation par Ariel GOMEZ

Patrick CHAIZE
Sénateur de l'Ain, Vice-président de la FNCCR, Président de l'Avicca

Ghislain HEUDE
Directeur adjoint de l'ARCEP

Denis LEROUX
Président du Syndicat mixte Doubs Très haut débit

Cyril LUNEAU
Directeur des relations avec les collectivités locales, Groupe Orange SA

Jacques JP. MARTIN
Président du SIPPEREC, Vice-président de la FNCCR

Richard TOPER
Président du Cercle CREDO

Ariel GOMEZ

Bonjour à tous, je suis Ariel GOMEZ, rédacteur en chef de Smart City Mag. J'ai le plaisir d'animer cette table ronde au cours de laquelle nous allons traiter de la fermeture des réseaux de cuivre, sujet au long cours qui devrait nous occuper jusqu'en 2030.

En effet, la fermeture et la dépose de ce réseau de cuivre, qui aura rendu de bons et loyaux services durant des décennies, devront être achevées en 2030, échéance à laquelle, ce réseau sera remplacé par le réseau de fibre optique déployé dans le cadre du plan France Très Haut Débit. Il reste cinq ans et demi pour mener à bien cette opération, qui semble simple de prime abord. En réalité, cette opération industrielle inédite et de grande ampleur suscite de nombreuses questions autour des difficultés opérationnelles du chantier, de la communication auprès des abonnés, de la gestion des anomalies, de la disponibilité et de la résilience des nouveaux réseaux très haut débit.

*Pour répondre à ces questions, je vous propose d'accueillir un panel représentatif des parties prenantes, dont **Patrick CHAIZE**, Sénateur de l'Ain et Vice-président de la FNCCR, chargé du numérique ; **Cyril LUNEAU**, Directeur des relations avec les collectivités locales du groupe Orange ; **Richard TOPER**, Président du Cercle CREDO ; **Ghislain HEUDE**, Directeur adjoint de l'ARCEP ; **Denis LEROUX**, Président du Syndicat mixte Doubs Très haut débit et **Jacques JP MARTIN**, Président du SIPPEREC.*

Ariel GOMEZ

MA PREMIÈRE QUESTION S'ADRESSE À CYRIL LUNEAU, PUISQU'IL S'AGIT D'UN PROJET DE L'OPÉRATEUR ORANGE. COMMENT LE CALENDRIER DE L'EXTINCTION DU CUIVRE EST-IL ÉTABLI, COMMENT S'ARTICULENT LES PRINCIPALES ÉTAPES DE CETTE OPÉRATION ET QUELLES SONT LES PRINCIPALES EXTERNALITÉS, NOTAMMENT L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ?

Cyril LUNEAU

Merci beaucoup. Avant de présenter le calendrier, il me semble essentiel de rappeler les raisons pour laquelle la fermeture du réseau cuivre est envisagée et le fait que la fibre est déjà déployée massivement. Surtout, il ne sera pas possible de fermer le cuivre tant que la fibre n'aura pas été totalement déployée. Selon les derniers chiffres de l'ARCEP, 87 % des locaux sont actuellement raccordables à la fibre optique. L'explosion des usages numériques et le fait que la fibre recueille actuellement 69 % des abonnements internet ont engendré une diminution de l'usage du réseau de cuivre de plus de 20 % entre la fin de l'année 2022 et la fin de l'année 2023. Il n'y a aucun sens à maintenir deux réseaux en parallèle, mais surtout, le Groupe Orange n'en a pas les moyens, d'un point de vue économique, industriel et environnemental.

Le Groupe Orange doit piloter ce programme, en concertation avec toutes les entités représentées aujourd'hui dans le panel des intervenants, qui requiert une bonne coordination des opérateurs d'infrastructures qui déploient le FTTH. Par ailleurs, les opérateurs commerciaux doivent disposer d'une offre permettant aux clients de basculer vers la fibre et communiquer avec les abonnés. La mobilisation des élus locaux auprès des abonnés qui ont des difficultés à passer d'une technologie à une autre est également importante. Enfin, les pouvoirs publics, représentés par l'ARCEP, garantissent le respect d'un cadre réglementaire et la mise en œuvre du programme.

Le calendrier distingue deux phases : la première s'étend de 2020 à 2025, la seconde de 2025 à 2030. Durant la première phase d'échelonnage et d'expérimentation, le dialogue est primordial pour améliorer le système. Ensuite, il s'agit de passer à l'échelle industrielle pour atteindre les objectifs d'un calendrier rapide et ambitieux dans le respect des engagements pris vis-à-vis de l'ARCEP et des différents acteurs, dont certains estiment que cela va trop vite, et d'autres pas assez. Au cours de la première phase, toutes les expériences possibles sont menées, par exemple sur des zones très denses (ZTD), sur des réseaux Orange, des réseaux Axione, des réseaux d'altitude, des réseaux RIP, des réseaux SFR. Toutes les zones choisies présentent des spécificités, afin d'obtenir la courbe d'apprentissage la plus riche possible.

Ariel GOMEZ

NOUS REVIENDRONS DANS LE DÉTAIL SUR TOUS LES SUJETS QUE VOUS AVEZ ABORDÉS, NOTAMMENT LES DIFFÉRENCES DE TEMPORALITÉS SELON LES ACTEURS.

Cyril LUNEAU

J'ajouterai un dernier point : le calendrier distingue clairement les deux phases. Dans la première phase, la fermeture commerciale du lot 1 est annoncée, qui concerne 160 communes et 200 000 prises. Cela signifie que depuis le 31 janvier 2024, Orange ne vend plus le service du cuivre dans ce périmètre. Cependant, la fermeture technique du réseau cuivre interviendra un an après, en janvier 2025. Ensuite, le deuxième lot concernera environ un million de prises, le troisième lot 2,5 millions pour atteindre enfin 7 millions. À la fin du lot 4, un quart des locaux français seront concernés.

Ariel GOMEZ

MERCI. NOUS REVIENDRONS SUR CETTE QUESTION, MAIS AVANT CELA, SACHANT QUE LES INTÉRÊTS DES NOMBREUX ACTEURS À LA MANŒUVRE SONT PARFOIS CONTRADICTOIRES, GHISLAIN HEUDE, POUVEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER QUELLES SONT LES GRANDES LIGNES DE LA RÈGLE DU JEU FIXÉE PAR L'ARCEP.

Ghislain HEUDE

Bonjour et merci de m'avoir invité à cette table ronde. L'ARCEP, qui en effet fixe les règles du jeu, a pour objectif de faire en sorte que cette fermeture du cuivre ne soit pas un big-bang et qu'elle bénéficie à tous les utilisateurs et à tous les opérateurs. Les règles sont fixées dans le cadre européen, avec Orange, opérateur puissant qui occupe une position particulière, et qui maîtrise le calendrier des bascules entre le réseau capillaire en cuivre et le réseau fixe. Ce moment de fermeture technique est très particulier, et présente des risques concurrentiels entre opérateurs. Ces mouvements nécessitent d'être encadrés par des décisions d'analyse de marché, et d'imposer des obligations à Orange.

La dernière décision a été fixée en décembre dernier au terme de deux ans de travail et de consultations publiques. La première de ces règles qui ont jalonné les trois dernières années concerne essentiellement Orange — bien qu'elle s'impose à tous les opérateurs. Il s'agit en effet de s'assurer de l'existence d'un réseau d'accueil sur lequel les clients basculeront. **Cela impose que les réseaux FTTH soient complètement déployés sur les zones considérées**. Orange a choisi de travailler à la maille de la commune. Pour être complet au sens de la réglementation française, le réseau doit répondre aux aménagements temporaires permettant de prendre en compte les refus de syndics ou propriétaires privés de se raccorder à la fibre ou encore, dans une certaine mesure, d'accepter le raccordable à la demande (c'est-à-dire d'offrir la possibilité d'obtenir la fibre dans les six mois après en avoir fait la demande). Il faut donc une infrastructure de substitution. Le déploiement pose encore des questions de mise en œuvre.

De plus, il faut que l'infrastructure de déploiement propose des services sur le marché des particuliers, mais aussi sur le marché des entreprises.

Enfin, dans le respect des contraintes fondées sur les principes habituels de prévisibilité, transparence, non-discrimination, il a été demandé à Orange, en sa qualité de pilote, d'établir un plan organisé, structuré et connu du programme de fermeture du cuivre. Les mécanismes des délais de prévenance obligent également Orange à indiquer trois ans auparavant les communes qui vont fermer d'abord commercialement puis techniquement. Cela permet de donner une visibilité aux opérateurs, aux citoyens et aux entreprises. Orange est également tenue de partager les données concernant son programme général, l'état d'avancement du déploiement et la satisfaction des critères sur les communes considérées à l'échelle nationale, ainsi que les données relatives à l'état des locaux raccordables ou non raccordables, en indiquant les champs de refus tiers. **Orange doit, le cas échéant, communiquer un certain nombre de données aux collectivités qui en font la demande**. Cela est particulièrement important pour concentrer l'action sur les derniers utilisateurs du réseau cuivre. Les règles ici présentées de manière non exhaustive ont pour objectif de fluidifier le processus, et d'éviter le big-bang.

Ariel GOMEZ

RICHARD TOPER, VOUS ÊTES PRÉSIDENT DU CERCLE CREDO, QUI EST UNE ASSOCIATION CRÉÉE EN 1993, CONSTITUÉE D'EXPERTS ET D'ACTEURS EN FIBRE OPTIQUE, AU SEIN DE LAQUELLE UNE CINQUANTAINE DE PERSONNES SE CONSACRENT À LA QUESTION DE LA FIN DU CUIVRE. POUVEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER LES AXES DE TRAVAIL DE CETTE ÉQUIPE IMPORTANTE ?

Richard TOPER

Le Cercle CREDO est une association indépendante, d'intérêt général, réunissant experts et acteurs de la fibre optique pour échanger et partager sur des sujets techniques, qui complémentent les aspects concurrentiels et commerciaux traités précédemment. Le CREDO organise des réunions mensuelles d'atelier, ainsi que les « Jeudi de la fibre » qui peuvent réunir jusqu'à 300 personnes tous les trois mois. Le CREDO porte aussi des projets comme le « Casque de réalité virtuelle », qui est exposé sur le stand. Par ailleurs, le label Audit qualité pérennité et fibre est un label certifiant les intervenants des réseaux FTTH. Le CREDO est également connu pour ses guides, tel que le dernier « Guide de résilience des réseaux optiques » qui a été publié récemment. Pour en savoir plus, je vous invite à consulter le site internet. En ce qui concerne le sujet traité aujourd'hui, la fermeture du cuivre, Didier CAZES présent aujourd'hui est un expert connu dans la profession. Il anime un groupe de travail constitué d'une cinquantaine d'experts qui produisent actuellement un guide sur la fermeture du cuivre. Ce document se focalise surtout sur l'utilisateur final, particulier ou entreprise, en mettant l'accent en particulier sur le volet immobilier. Il propose aussi des solutions de mutualisation pour les services non téléphoniques. La première partie de ce guide sera publiée le 25 septembre 2024, lors du 30e anniversaire de l'association, au Trocadéro à Paris. La seconde partie de ce guide concernera le démontage des réseaux.

Ariel GOMEZ

EST-CE ACTUELLEMENT L'OBJET DU TRAVAIL DE CE GROUPE D'EXPERTS ?

Richard TOPER

Oui, ils établissent des documents qui présentent les lieux où se trouvent la fibre, les boîtiers, et expliquent comment la fibre sera installée, comment s'effectuera la vérification du raccordement de l'ensemble du territoire. Une fois la bascule opérée, le deuxième enjeu sera celui du démontage.

Ariel GOMEZ

NOUS REVIENDRONS PLUS EN DÉTAIL SUR CE SUJET. PATRICK CHAIZE, VOUS DISIEZ EN PRÉPARANT LA TABLE RONDE QUE LA CIBLE DE 2030 VOUS SEMBLAIT PLUTÔT BONNE, TOUT EN REGRETTANT QUE L'ÉTAT N'AIT PAS PRIS SA PART. QU'ATTENDEZ-VOUS DE L'ÉTAT, DANS CE CADRE-LÀ ?

Patrick CHAIZE

Bonjour à tous. Concernant la vitesse, je pense qu'il faut aller vite et tenir les engagements et les délais, car nous avons besoin de visibilité. Le rôle de l'État est assez simple à mes yeux : l'extinction du réseau cuivre est une décision technique, portée par une entreprise technique, mais c'est surtout un enjeu politique, qui consiste à affirmer que le futur réseau de communication sera un réseau essentiellement de fibre optique, c'est-à-dire qu'il n'y aura plus ni satellite, ni radio. Cela implique donc d'évacuer très fermement toutes les autres solutions. **J'estime que l'État n'a pas réaffirmé cette volonté politique avec suffisamment de netteté.** Par ailleurs, s'il s'agit d'un sujet politique, alors il faut un pilotage politique, car Orange a tout intérêt à être accompagné par les services de l'État et les collectivités locales, ce n'est pas une question de confiance en Orange.

Patrick CHAIZE

En effet, lorsque les maires ont endossé le rôle commercial de l'extinction du cuivre, expliquant les solutions qui peuvent être mises en place pour que chacun de leurs administrés ait accès à la fibre, alors les situations ont été plus fluides. Comme l'a dit Ghislain HEUDE, l'État a un rôle à jouer pour que les services soient à l'équivalence de ce qui existait sur le réseau cuivre. Par exemple, certains abonnés n'ont pas besoin et ne veulent pas d'autre service que le téléphone. Il faut que des offres leur permettent de disposer d'un tel service en fibre optique. Nous observons un manquement dans la dynamique de ce pilotage. Lors de l'arrêt de la TNT, l'État, qui avait pris ses responsabilités, avait mis en place des structures qui permettaient de répondre aux nouvelles exigences. C'est un tel exemple, qui avait fait ses preuves, qu'il faudrait reproduire.

Ariel GOMEZ

MERCI. VOUS N'ÊTES PAS SEUL, PATRICK CHAIZE, À DÉFENDRE CETTE POSITION. DENIS LEROUX, LA COUVERTURE DU SYNDICAT MIXTE DU DOUBS TRÈS HAUT DÉBIT ENREGISTRE UN TAUX DE COUVERTURE QUI OSCILLE ENTRE 99 ET 100 %. CE PÉRIMÈTRE EST POSITIONNÉ DEPUIS LONGTEMPS POUR FAIRE PARTIE DES PREMIERS LOTS DE LA BASCULE VERS LA FIBRE, ET L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE PRÉSENTE UN CADRE IDÉAL À LA FERMETURE DU CUIVRE. EN D'AUTRES TERMES, LE SYNDICAT MIXTE DOUBS TRÈS HAUT DÉBIT EST EN QUELQUE SORTE LE BON ÉLÈVE POUR FAIRE CETTE BASCULE, MAIS CELA N'EMPÊCHE PAS LES INQUIÉTUDES. QUELLES SONT VOS PRÉOCCUPATIONS DANS CETTE OPÉRATION DE BASCULE DU CUIVRE VERS LA FIBRE ?

Denis LEROUX

Bonjour à toutes et à tous. Je félicite la FNCCR d'avoir choisi d'organiser ce congrès à Besançon dans le département du Doubs. Cette bascule ne nous inquiète pas, mais elle nous préoccupe. Nous voulons rester impliqués et vigilants, car l'enjeu de cette bascule du cuivre vers la fibre n'est pas uniquement technique ou technologique.

En effet, à l'instar d'autres élus présents ici, je suis préoccupé en tant qu'élu d'une petite commune rurale et d'une intercommunalité, en qualité de Vice-président du département chargé des infrastructures et des usages numériques, mais aussi en tant que Président du Syndicat mixte Doubs très haut débit. En quelques années, 250 000 habitants ont eu accès à la fibre, dont certains dans les espaces les moins denses du département répartis sur 16 EPCI et environ 500 communes. Je suis également trésorier de l'Avicca aux côtés du Président Patrick CHAIZE qui se bat pour cette cause depuis 2015. Sans refaire toute l'histoire du très haut débit dans le Doubs, les Élus départementaux et intercommunaux de toutes sensibilités politiques que nous sommes, avons pris notre destin numérique en main dès 2012-2013. Nous sommes fiers d'avoir fêté récemment les huit ans de travaux, et d'avoir pu relever ce défi colossal que d'aucuns annonçaient intenable. Nous savons aujourd'hui que l'accès à la fibre partout et pour tous, y compris dans les zones les plus reculées du territoire, nous place en position favorable pour la fermeture du cuivre.

Aussi, nous appelons à une fermeture rapide, sécurisée et organisée du cuivre dans le Doubs. Nous avons informé l'ARCEP et Orange que nous souhaitions faire partie des premiers lots de décommissionnement. Notre demande a été prise en compte pour quelques communes sur les lots numéro deux et trois, et de manière plus massive sur le lot quatre, puisque le 14 juin 2024, Orange publiait une liste de 181 communes supplémentaires. 90 % de ces communes relèvent de la zone des politiques publiques, dont peu de communes dans la zone AMII, ce qui inquiète les Élus de ce secteur. Localement, un travail collaboratif et préparatoire se met en place efficacement avec les équipes d'Orange.

Denis LEROUX

Ceci étant, il faut faire état de quelques risques. Le premier, qui est très technique, est la problématique de la réconciliation des bases abonnées au cuivre d'Orange avec nos bases d'abonnés accédant à la fibre. Ce travail reste encore trop complexe pour nos équipes et celles de l'exploitant, Altitude Infrastructure, ce qui impose de gérer les risques d'oublis. L'attention porte notamment sur les offres multi-accès entreprises possédant des dispositifs de télérelève, de téléalarmes, de commandes à distance, installés sur des lignes cuivre spéciales. Or, la responsabilité des effets de bord de cette fermeture incombe à Orange, qui ferme son réseau, sous contrôle de l'État.

Les élus de terrain se préoccupent également du deuxième risque, qui est celui de l'entrée dans la phase industrielle dont l'amplitude outrepasse la maille de la commune et du département. En effet, d'ici quelques mois, lors de l'enclenchement du lot 4, les élus locaux s'inquiéteront du raccordement des populations isolées et vieillissantes. C'est pourquoi je partage l'avis de Patrick CHAIZE, selon lequel une campagne nationale est indispensable. Le département du Doubs, qui accompagne le Syndicat mixe Doubs Très haut débit a d'ailleurs prévu de la relayer localement. En effet, en plus de la maille communale, il faut prendre en compte les mailles intercommunales et le Conseil syndical du Syndicat mixte Doubs Très haut débit est prêt à faire un travail pédagogique d'accompagnement, tout en restant neutre, dans le même esprit que ce qui avait été réalisé lors de la bascule de la TNT. Lorsque des fournisseurs d'accès à internet cessent leurs services, en invitant leurs abonnés à migrer sur la fibre, leur démarche, bien que valide et vitale, est parfois un peu brutale. Nous avons tous eu connaissance d'abonnés ayant reçu un courrier de la part de leur fournisseur leur donnant deux mois pour passer à la fibre, sous peine de perdre leur accès à internet, alors que sa commune ne figure dans aucun lot de fermeture du cuivre. Il serait souhaitable d'anticiper la communication avec les abonnés, afin de ne pas les mettre au pied du mur, comme cela a pu arriver, en dehors de toute nécessité, car la commune n'était pas encore dans un lot de fermeture du cuivre.

Enfin, le Syndicat mixte Doubs Très haut débit, qui gère un RIP local, se soucie fortement des modalités d'organisations prévues pour la dépose du cuivre. Il convient en effet de savoir qui déposera ce réseau, de quelle manière, et dans quel état d'esprit. Or, si l'organisation de cette dépose est à la seule main d'Orange, il est à craindre qu'elle ne soit pas de meilleure qualité que l'organisation des raccordements qui pose encore des problèmes sur le territoire. Nous souhaiterions donc être copilotes de cette économie de la dépose, qui nous inquiète. Nous souhaiterions aussi avoir l'assurance que les démonteurs ne seront pas les mêmes que les agents chargés du raccordement, afin de ne pas engager le territoire dans un même futur nouveau désastre, avec des sous-traitants sous-payés, qui ne respectent pas les réseaux neufs, au moment où l'on doit passer de 65 % à 100 % de locaux raccordés.

C'est pourquoi le Syndicat mixte Doubs Très haut débit a été jusqu'à proposer à Orange et à l'ARCEP d'être lui-même prestataire de service. Nous souhaitons une fermeture rapide, cadencée, réalisée par des professionnels qualifiés, sous le contrôle étroit des collectivités et d'Altitude, l'exploitant du territoire.

Ariel GOMEZ

MERCI D'AVOIR PARTAGÉ CETTE POSITION CLAIRE ET ÉTAYÉE. MONSIEUR MARTIN, AVEC LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS, LE SIPPEREC A MIS EN PLACE UN OBSERVATOIRE DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE DEPUIS 2019. QUE DIT CET OBSERVATOIRE DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE DANS LES COMMUNES ADHÉRENTES DU SIPPEREC EN ÎLE-DE-FRANCE, OÙ L'ON AURAIT TENDANCE À PENSER QUE TOUT EST DÉPLOYÉ DEPUIS LONGTEMPS ?

Jacques JP MARTIN

Je précise au préalable que certaines communes d'autres régions de France adhèrent également au SIPPEREC.

Jacques JP MARTIN

Je précise au préalable que certaines communes d'autres régions de France adhèrent également au SIPPEREC. Nous sommes heureux de l'organisation de cet échange, car il nous semble que le sujet n'a pas toujours été pris par le bon bout. J'approuve les propos de Patrick CHAIZE et Denis LEROUX, tout en étant également en phase avec les propos de l'ARCEP et de Monsieur LUNEAU d'Orange, car je pense que notre objectif n'est pas de fermer le réseau cuivre, mais de déployer la fibre, le plus intelligemment possible. À certains endroits, le terrain est préparé tandis qu'à d'autres, il faut éviter la précipitation, et prendre le temps.

Car le sujet est très sensible : non pas au niveau des services globaux que la fibre va amener (télétravail, architectes…), il est certain que la fibre apportera une dynamique économique aux territoires sur lesquels elle est déployée. Il faut cependant qu'elle prouve sa sécurité, son adaptation aux besoins, et surtout qu'elles garantissent à ceux qui utilisent le cuivre de ne pas être coupés tout de suite. Les CCAS se préoccupent notamment de l'accès à la fibre pour les personnes en maintien à domicile qui n'auraient pas les moyens de payer un abonnement à la fibre. De nombreux services qui mettent en œuvre les politiques sociales doivent être informés et en mesure d'expliquer le changement aux administrés, notamment sur le coût du service.

Ariel GOMEZ

POURTANT, MONSIEUR MARTIN, LE CUIVRE N'EST PAS GRATUIT NON PLUS.

Jacques JP MARTIN

Certes, mais le différentiel de prix pour les personnes bénéficiant d'une petite retraite est important. Il faut donc que le changement ne crée pas de situation d'isolement, et que l'usage de la fibre n'apporte pas de différence par rapport aux services proposés avec le cuivre. Par ailleurs, je soulèverais la question de la sécurité : en un an, nous avons connu quatre coupures. **La fibre n'a pas encore prouvé qu'elle est un réseau sécurisé**. Conformément aux propos de Patrick CHAIZE, l'État doit émettre une position claire sur le sujet et assurer un suivi à partir des collectivités, comme c'est visiblement le cas dans le Doubs. En 2017, dans le cadre d'un partenariat avec la Métropole du Grand Paris, le SIPPEREC a mis en place un observatoire du Très haut débit qui permet aux syndicats des collectivités adhérentes de suivre l'avancement du réseau de fibre chez les abonnés grand public.

Ariel GOMEZ

PARDON, LA QUESTION ÉTAIT DE SAVOIR QUEL EST LE NIVEAU DE COUVERTURE DU SIPPEREC.

Jacques JP. MARTIN

J'y viendrai dans un instant. Cet observatoire utilise les données qui sont publiées chaque trimestre par l'ARCEP et l'Avicca. Selon les données recueillies au 31 décembre 2023, le territoire de la métropole du grand Paris est couvert à 95 %, ce qui ne signifie pas que 95 % du territoire est raccordé. Il reste encore 230 000 locaux à desservir en FTTH. C'est donc en cours. À l'échelle d'une métropole de plus de 4 millions d'habitants, 230 000 prises à déployer peuvent paraître peu de chose, mais nous nourrissons pourtant quelques craintes concernant la réalisation de ces dernières prises, car un ralentissement très net des déploiements a été constaté depuis plus de 24 mois dans les communes de la zone très dense. Les dernières prises restant à construire correspondent parfois à des petits collectifs ou à des pavillons individuels, dispersés sur le territoire de nos communes, qui seront plus compliqués et plus coûteux à desservir. Par exemple, les liaisons par desserte aérienne qui ont pu être proposées à certains futurs abonnés ne sont pas toujours souhaitables dans les plans d'urbanisme.

Jacques JP. MARTIN

Or, il n'existe aucune réglementation obligeant les opérateurs à garantir une couverture à 100 % sur la zone très dense. C'est là un des paradoxes et une des lacunes de la réglementation concernant la couverture en zone urbaine : le déploiement des réseaux d'initiative publique, porté par les collectivités sur les territoires ruraux, comme on a pu le voir dans le Doubs, pourrait être achevé avant celui qui a été confié aux opérateurs privés pour la desserte jugée plus rentable des zones plus urbanisées. Par ailleurs, 54 des 106 communes classées par l'ARCEP en zone très dense sont situées sur le territoire du SIPPEREC. Cela constitue donc pour notre syndicat et ses adhérents un vrai motif de préoccupation. Concernant la fermeture du réseau, nous serons également vigilants avec l'ARCEP à ce que le réseau cuivre ne puisse pas être démantelé tant que la couverture FTTH des communes ne sera pas assurée à 100 %. Il faut donc peut-être se précipiter, mais prudemment. Il aurait donc été préférable de faire porter le débat sur l'étendue de la couverture fibre sur l'ensemble du territoire, plutôt que sur la fermeture du cuivre, car, pour que le tuilage entre le cuivre et la fibre se passe sans incident, il faut mettre en avant les actions des collectivités de proximité.

Ariel GOMEZ

MERCI POUR TOUTES CES PRÉCISIONS. LE SIPPEREC A ORGANISÉ EN FÉVRIER DERNIER UNE JOURNÉE SUR LA FIN DU CUIVRE EN PRÉSENCE DE 150 PERSONNES : QUELS QUESTIONNEMENTS SONT APPARUS ?

Jacques JP MARTIN

Cette matinée a été un succès en termes d'affluence, car elle répondait à un véritable besoin d'information des collectivités sur ce sujet. Cette rencontre nous a permis d'apprendre de nombreuses informations, car ce sujet peut générer de l'inquiétude pour les Élus, qui, pour beaucoup, ne comprennent pas la nécessité de fermer un réseau qui continue de rendre beaucoup de services quotidiens aux administrés et aux entreprises sur les territoires, qu'il s'agisse de la téléphonie fixe, des services haut et très haut débit ou des lignes de secours indispensables pour la sécurité des établissements accueillant du public. Bien que personne ne remette en cause l'importance des nouveaux réseaux de fibre appelés à remplacer le réseau cuivre pour apporter davantage de débit et de services, des inquiétudes sont exprimées à propos du lancement de cette bascule à marche forcée, alors que la fibre n'est pas encore déployée sur tous les territoires et que **des problèmes importants de qualité et de raccordement continuent d'entacher l'image de ces nouveaux réseaux** et de perturber le quotidien d'une partie des abonnés.

Ariel GOMEZ

PARDON, MONSIEUR MARTIN, MAIS VOUS SOULIGNEZ DES POINTS QUI ONT DÉJÀ ÉTÉ TRAITÉS DANS LA QUESTION PRÉCÉDENTE. Y A-T-IL D'AUTRES FAITS SAILLANTS QUI SORTENT DE CETTE RENCONTRE : LES ÉLUS ONT-ILS PEUR DE LA BASCULE, EST-CE QUE LEUR PRÉOCCUPATION CONCERNE LES PERSONNES ISOLÉES ?

Jacques JP MARTIN

Il ressort de ces rencontres que les personnes craignent de ne plus être secourues en cas de besoin. L'expérience qui est en cours, et qui est normale pour un saut technologique tel que celui-ci, n'étant pas suffisamment orchestrée, elle ne donne pas l'assurance de sa sécurité. En effet, les raccordements souvent effectués dans la précipitation par des sous-traitants de sous-traitant n'offrent pas une bonne qualité de service aux abonnés, pour qui cette dimension est plus importante que le déploiement d'une nouvelle technologie.

Ariel GOMEZ

ON NE VA PAS ENTAMER UN DÉBAT SUR LE MODE STOCK, CAR CE SERAIT TROP LONG. MERCI POUR CES PRÉCISIONS. GHISLAIN HEUDE, AVEZ-VOUS REPÉRÉ DES POINTS QUI MÉRITENT UNE ATTENTION SPÉCIFIQUE, TELLE QUE LA SITUATION PRÉCÉDEMMENT ÉVOQUÉE DES PERSONNES ÂGÉES QUI NE SOUHAITENT PAS D'AUTRE SERVICE QUE LE TÉLÉPHONE ?

Ghislain HEUDE

Oui, nous pouvons isoler trois types de situations que nous étudions avec attention. Je suis d'accord avec Jacques JP MARTIN sur un point : la fermeture du cuivre est intimement liée au succès de la fibre.

Ghislain HEUDE

En creux, la fermeture du cuivre se déroulera très bien si le déploiement de la fibre se passe bien. Les problèmes de la fibre sont donc aussi les problèmes de la fermeture du cuivre. Le premier sujet est donc le déploiement, à savoir la présence des réseaux FTTH. De ce point de vue, il faut tout de même concéder qu'une grande partie du plan France très haut débit est d'ores et déjà réalisé, notamment grâce aux opérateurs et aux collectivités. Au premier trimestre de l'année 2024, 87 % des locaux sont raccordables en France. Au cumulé en 2022-2023, les opérateurs et les collectivités ont été capables de produire les raccordements de 8 millions de locaux. En fin de premier trimestre, il en reste 5,5 millions à faire, ce qui n'est pas rien. Il est vrai que souvent on laisse le plus difficile pour la fin, mais il faut aussi regarder tout ce qui a été fait, ce qui permet de se rendre compte qu'il n'est pas farfelu d'envisager la fermeture du cuivre et de questionner économiquement l'existence de deux réseaux.

Par ailleurs, rappelons que les quatre opérateurs sont désormais présents à près de 75 % sur ces réseaux, ce qui n'était pas acquis il y a 10 ans. Les Français ont donc le choix. Nous restons vigilants sur les engagements pris par Orange, le reste des déploiements, et les RIP avancent de façon satisfaisante.

La deuxième source de préoccupation qui a été mentionnée concerne le passage d'une situation de raccordable à une situation de raccordé. **Être raccordable ne veut pas dire qu'il sera simple de raccorder, notamment en raison d'éventuelles défaillances de génie civil** (ouvrages absents ou détériorés), au traitement des refus tiers, aux problèmes d'adresses, etc. Concernant le génie civil, l'ARCEP se préoccupe particulièrement du coût des adductions sur les propriétés privées. Aujourd'hui, d'un point de vue économique, la personne publique doit réaliser que des travaux sont nécessaires, mais aussi que les concitoyens n'ont pas tous les moyens de faire face aux dépenses engagées pour les travaux dans leur propriété privée. Passer de la situation de raccordable à raccordé est donc la deuxième situation que nous suivons de près.

Le troisième sujet de préoccupation concerne l'accompagnement et la communication. L'ARCEP n'est pas capable à elle seule de porter ce sujet collectif, qui concerne également les opérateurs, les personnes publiques au sens large et les collectivités. Il s'agit de savoir comment informer le public, comment accompagner des publics plus fragiles. Ce n'est pas un sujet d'inquiétude absolue, en cette phase de début du programme. Du point de vue des opérateurs, il n'y a pas forcément d'évidence à réaliser une communication nationale à destination des millions de personnes qui seront concernées par ce sujet à un horizon de moyen terme. Néanmoins, il faut commencer à s'en préoccuper maintenant, et faire attention à ne pas avoir à traiter un nombre trop important de sujets au dernier moment, notamment le fait qu'un trop grand nombre d'abonnés pourraient se réveiller un peu tardivement. C'est un sujet dont Orange pourra certainement mieux parler que moi. En effet, il sera certainement compliqué de traiter dans l'urgence les problèmes de génie civil et de raccordement pour un nombre significatif de foyers.

Ariel GOMEZ

CYRIL LUNEAU, VOUS AVEZ DONNÉ LE DÉTAIL DES PHASES D'EXPÉRIMENTATION DE FERMETURE DU CUIVRE. À CE STADE D'EXPÉRIMENTATION, AVEZ-VOUS QUELQUES RENSEIGNEMENTS SUR LES POINTS PARTICULIERS À TRAITER, D'ÉVENTUELLES ASPÉRITÉS DANS LA BASCULE D'UN RÉSEAU À L'AUTRE ?

Cyril LUNEAU

Oui. Avant cela, je souhaite rappeler que si la complétude du réseau fibre est un aspect essentiel, ce n'est pas le seul. Comme vient de le dire Ghislain HEUDE, il faut aussi prendre en considération le remplissage du réseau fibre. En effet, si au moment de la bascule, un grand nombre de personnes, entreprises ou particuliers sont restés sur le cuivre, cela posera un vrai problème au moment de la fermeture technique. Le remplissage du réseau est donc pris en compte dans les choix qui sont faits. L'autre problématique est relative au fait que dans certains endroits le cuivre a été plus abîmé que d'autres : on essaiera donc de fermer en priorité les réseaux qui sont dans des zones accidentogènes. Enfin, certaines zones ne sont pas accidentogènes, mais subissent des actes de malveillance, notamment des vols de cuivre à répétition. Ce sont aussi ces zones qui seront fermées prioritairement afin de ne plus subir ces incidents.

Cyril LUNEAU

Enfin, outre la dimension technique, nous prenons en considération l'aspect administratif, politique, compréhensible par les élus et la population, c'est-à-dire la maille de l'EPCI. En effet, le public ne comprendrait pas que quelques communes d'un même EPCI soient fermées au cuivre et pas les autres. La maille de la commune est essentielle, mais il faut être cohérent aussi avec la communauté de communes et l'agglomération au moment de la fermeture, car on ne peut pas fermer un groupe de communes sans fermer le central technique au cœur du réseau.

Comme dit précédemment, sept communes ont vécu l'expérience complète de fermeture du cuivre jusqu'à la fermeture technique. La première expérimentation a été menée à Lévis-Saint-Nom dans les Yvelines, les autres expérimentations se sont déroulées entre 2021 et 2023 dans six communes du Nord, des Ardennes et des Yvelines. Nous avons essayé de choisir des zones différentes, plus ou moins denses, avec différents acteurs pour cumuler un maximum d'expérimentations. Ces expérimentations ont été réalisées avec Orange, Altitude et Axione, ce qui a permis de faire évoluer le contexte réglementaire, avec la nouvelle analyse de marché qui permet des choses qui ne l'étaient pas jusqu'à maintenant. Il est par exemple désormais admis que si une personne refuse de faire installer la fibre, cela ne doit pas empêcher Orange de fermer le réseau. Il existe toujours des solutions alternatives dans les cas de complexité exceptionnelle de raccordement. Pour autant, nous ne remettons pas en cause l'objectif de complétude à 100 %. Enfin, je confirme, comme l'a remarqué Denis LEROUX, que l'action des maires a eu un impact très favorable dans les lieux où ils sont intervenus. Mais ce n'est pas le seul facteur : si Free, Bouygues Telecom, Orange ou SFR n'avaient pas convaincu l'ensemble de leurs clients de passer à la fibre, l'investissement du maire n'aurait pas été suffisant. Comme l'ensemble des autres participants à cette table ronde, nous attendons aussi une communication institutionnelle plus forte. Certes, le gouvernement a édité un guide accessible sur son site, mais cela ne suffit pas. Dès que l'on passera à la partie volumique, industrielle à partir de 2025, une communication centralisée plus active sera nécessaire.

Par ailleurs, une accélération est constatée dans l'analyse des courbes entre la fermeture commerciale et la fermeture technique, car les opérateurs commerciaux et les fournisseurs d'accès à internet ont une démarche plus volontariste pour faire basculer leurs clients. Pourtant, un certain nombre de personnes restent encore actives sur le cuivre. Alors, que faire ? On peut imaginer que certains d'entre eux n'ont pas envie de faire les démarches administratives tant que le cuivre fonctionne, ils sont dotés d'un téléphone mobile qui fonctionne et leur suffit et ils attendent la fermeture du cuivre sans se préoccuper. Nous avons donc échangé sur ces différents sujets, sur la base de ces expériences. Voilà ce que l'on peut observer sur les cas concrets qui ont été réalisés ces derniers temps.

Ariel GOMEZ

MERCI. RICHARD TOPER, VOUS ALERTEZ AUSSI SUR LA NÉCESSITÉ D'INFORMER LES ABONNÉS AU CUIVRE ET, COMME LE SIPPEREC, VOUS SOULIGNEZ L'INTÉRÊT D'UN GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC COMME LE GIP FRANCE TÉLÉ NUMÉRIQUE. QUE REPROCHEZ-VOUS À L'ORGANISATION QUI A ÉTÉ MISE EN PLACE AUJOURD'HUI AVEC LES PARTIES PRENANTES ?

Richard TOPER

J'entends beaucoup de crainte et d'interrogations. Les réponses sont essentiellement données par des ingénieurs qui apportent des solutions. Je rappellerai donc l'expérience de basculement de la France vers la TNT, le 11 septembre 2011 à 11 h 11.

Ariel GOMEZ

NOUS MANQUERONS DE TEMPS POUR RAPPELER L'HISTORIQUE COMPLET DE CE BASCULEMENT.

Richard TOPER

Je me contenterai de rappeler qu'avec SETICS, mon cabinet de conseil en infrastructures numériques nous avons aidé et contribué au basculement de la moitié de la France à la TNT. L'État avait mis en place dès 2008 un groupement d'intérêt public qui s'appelait France Télé Numérique. Certains se souviennent peut-être des bonshommes rouge et bleu qui passaient à la télévision. C'était un groupement d'intérêt public (GIP) qui regroupait le gestionnaire des fréquences (TDF), les chaînes et un certain nombre d'autres acteurs, notamment les syndicats.

Richard TOPER

Les préoccupations indiquées par Monsieur MARTIN étaient les mêmes : rassurer le grand public, coordonner les opérations de basculement vers la TNT et contrôler les prestations des installateurs d'antenne, qui ne sont pas toujours bonnes. **Tout s'est bien passé, notamment parce qu'un soin a été porté aux détails techniques et que tout a été fait pour donner confiance au grand public**, comme la création d'un centre d'appel pour traiter les demandes de toute la France, piloter et répondre aux questions.

Ariel GOMEZ

CELA PEUT ÊTRE COMPLIQUÉ POUR LES PERSONNES QUI N'ONT PLUS DE TÉLÉPHONE.

Richard TOPER

La fibre n'est qu'un support, il reste plusieurs façons de communiquer, qui se multiplient. Je pense que nous pourrions créer une organisation similaire, avec des missions du même type pour la fin du cuivre. À l'époque, la volonté politique existait, car la télévision était le seul média visuel ; elle joue d'ailleurs encore aujourd'hui un rôle essentiel lors des débats politiques. **Pour que la fin du cuivre se passe bien, il faut un vrai appui politique**. C'est une question gouvernementale, dont la présence est indispensable. Dans cette affaire, l'État prend différentes formes. L'ARCEP ne représente que la forme administrative de l'État, elle n'a pas cette fonction gouvernementale et d'organisation des pouvoirs publics en France, qui est nécessaire. Si vous le souhaitez, je pourrai vous faire part de mon expérience avec la TNT, qui se rapproche beaucoup à la fois par sa simplicité et sa complexité, de ce qu'il faut faire avec la fibre.

Ariel GOMEZ

MERCI. CYRIL LUNEAU, VOUS AVEZ DIT TOUT À L'HEURE QU'À PARTIR DU MOMENT OÙ L'ON ENTRAIT DANS LE GRAND BASCULEMENT, IL FAUDRAIT BEAUCOUP COMMUNIQUER. CETTE IDÉE REJOINT-ELLE LES PROPOSITIONS ÉMISES PAR LES COLLECTIVITÉS ?

Cyril LUNEAU

Tout ce qui a été dit est compréhensible. Nous apprenons en marchant. Il a été décidé de travailler dans un premier temps avec les opérateurs commerciaux et la FFT, puis pour les différentes expérimentations, de réunir toutes les parties prenantes dans un groupe de travail, qui observe les expériences et se concerte avec l'État par l'intermédiaire d'un comité de concertation décliné localement. Des documents pédagogiques ont été mis à dispositions des élus afin qu'ils puissent répondre aux questions des administrés. Le site internet www.treshautdebit.gouv.fr a été mis à disposition de la population. Pour autant, nous sommes d'accord sur la nécessité d'accroître la communication, si possible de la part du gouvernement dès 2025. Les préfectures sont à pied d'œuvre : les préfets ont reçu des circulaires à ce propos. Je pense que la mobilisation de l'État est grandissante. Richard TOPER plaide pour la mise en place d'un GIP, mais je pense que comparaison n'est pas toujours raison : un système est en marche aujourd'hui, nous allons continuer à l'utiliser pour communiquer et être vigilants sur le démarchage abusif. Bien que ce soit le programme d'Orange, nous sommes tous impliqués.

Ariel GOMEZ

AU-DELÀ DE CES CONSIDÉRATIONS DE PRINCIPE SE POSENT DES PROBLÈMES TECHNIQUES. JE ME TOURNE VERS VOUS, DENIS LEROUX, CAR VOUS AVEZ SOULEVÉ LE PROBLÈME DE LA CONCILIATION DES BASES CLIENTS FIBRE ET CUIVRE QUI N'ONT PAS LA MÊME MATRICE. EST-CE QUE VOUS OU ORANGE AVEZ CONNAISSANCE DE PISTES POUR SOLUTIONNER CE PROBLÈME ?

Denis LEROUX

C'est Orange qui doit faire en sorte de faciliter cette conciliation des bases pour les collectivités porteuses de RIP. Je pense que cela est en cours. Quelques clients cuivre sont encore rattachés au NRA-ZO que l'on souhaite fermer. Orange, en qualité de propriétaire du réseau cuivre nous oppose des questions de confidentialité qu'il sera nécessaire de dépasser. Sachant que dans d'autres territoires, des structures équivalentes à la nôtre peuvent avoir accès aux adresses des utilisateurs finaux, nous espérons régler ce problème.

Cyril LUNEAU

Je confirme cette possibilité.

Denis LEROUX

Très bien, alors c'est une question qui n'est plus d'actualité. Nos services travaillent donc avec Orange pour avancer techniquement sur le lot 2, mais nous n'avons pas encore trouvé de méthode totalement fiable. Dans le même ordre d'idée, Orange pourrait aller plus loin sur la communication des plans des réseaux, car il reste quelques difficultés de ce point de vue-là. Sur le terrain, ce sont des questions impactantes.

Ariel GOMEZ

LE DEVENIR DES NRA-ZO QUI SONT LA PROPRIÉTÉ DE CERTAINES COMMUNES ET QU'ORANGE DEMANDE À MAINTENIR ENCORE QUELQUE TEMPS POUR ATTEINDRE LE DÉLAI DE PRÉVENANCE DES SERVICES EST ENCORE DANS UN ANGLE MORT. COMMENT TRAITER CES CAS PARTICULIERS ?

Denis LEROUX

Nous souhaiterions qu'Orange fasse preuve de radicalité. Dans ma commune et mon intercommunalité, certains NRA-ZO ont été fermés. En effet, les coûts de maintenance et d'assurance sont importants pour les collectivités qui sont encore propriétaires de ces équipements. Nous nous étonnons qu'Orange oblige encore certaines communes à leur maintien au seul motif que des conventions imposent des dates. Il faudrait faire preuve de simplicité : dans le Doubs, nous considérons que ces technologies sont superflues et énergivores. Il faudrait laisser la possibilité aux collectivités qui en sont propriétaires de les éteindre dès lors que la fibre est disponible sur le territoire depuis plus de deux ans. La position des collectivités du Doubs est donc assez tranchée sur le sujet.

Ariel GOMEZ

PATRICK CHAIZE, LA QUALITÉ DE RACCORDEMENT À LA FIBRE SEMBLE RESTER UN PROBLÈME. LE VOTE DE VOTRE PROPOSITION DE LOI SUR LA QUALITÉ ET LA PÉRENNITÉ DES RACCORDS N'A-T-IL PAS SUFFI À APAISER LES ESPRITS ? PAR AILLEURS, CONFIRMEZ-VOUS L'EXISTENCE D'UNE CRAINTE RELATIVE À L'ÉVENTUELLE DÉGRADATION DU RÉSEAU FIBRE LORS DU DÉMONTAGE DU CUIVRE ?

Patrick CHAIZE

C'est une question complexe, mais nous partageons le constat que la qualité des raccordements du réseau fibre n'est pas celle qui est attendue, alors même qu'il devrait présenter des qualités supérieures au réseau cuivre. Il faut que tout le monde fournisse des efforts pour mettre en œuvre les solutions qui existent. Lorsque la loi a été proposée au Sénat en mai de l'année dernière, elle a fait l'objet d'un front. L'ARCEP, les opérateurs, le ministre ont fait bloc, et cela nous a empêchés d'avancer, et de trouver des points d'accord sur la qualité. J'ai le sentiment qu'il y a eu des évolutions dans les échanges que j'ai aujourd'hui avec l'ARCEP, les discours vont dans le bon sens, ils rejoignent l'esprit de la loi que j'avais proposée. Il y a des choses à améliorer, mais il faut garder un esprit collectif, qui doit servir aussi aux opérateurs. Je regrette d'entendre les témoignages de personnes qui ne souhaitent toujours pas rejoindre la fibre, ne le considérant pas comme un réseau de qualité, car notre objectif collectif devrait être celui-là. Concernant la vitesse du basculement vers la fibre, il me semble qu'Orange a intérêt à ce que cela aille vite, afin d'éviter la prise en charge de deux réseaux en parallèle, ce qui serait une aberration économique. **Lorsque le réseau fibre se rentabilisera, cela permettra de le rendre encore plus performant, résilient, solide et sécurisé**. L'année dernière, je n'ai pas compris les positions de défiance stériles, car nous aurions dû tous penser à l'intérêt général.

Ariel GOMEZ

GHISLAIN HEUDE, LA PRÉSIDENTE DE L'ARCEP A OUVERT LA PORTE À UN ÉVENTUEL REPORT DE LA DATE DU 31 JANVIER 2026 POUR LA FERMETURE COMMERCIALE DU CUIVRE SUR CERTAINS TERRITOIRES. DES PROBLÈMES DE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE, OU DE QUALITÉ DE DÉPLOIEMENT, VOIRE LES DEUX, SONT-ILS ANTICIPÉS, OU EST-CE ENCORE AUTRE CHOSE ?

Ghislain HEUDE

Les échéances du plan d'Orange pour la fermeture commerciale, que vous évoquez pour le 31 janvier 2026 supposent que les critères fixés par le cadre réglementaire soient satisfaits. S'ils ne le sont pas, mécaniquement cela peut entraîner des reports de fermeture, comme cela est prévu à la fois par le plan d'Orange et par les règles.

Ghislain HEUDE

L'existence de certains ajustements sur un programme industriel de cette ampleur n'est pas inattendue. Ces reports peuvent concerner certaines communes dans lesquelles le réseau FTTH complet n'est pas atteint à la date fixée. D'ailleurs, certains calendriers de RIP ne sont pas alignés au 31 janvier 2026. Orange n'en fait pas un drame : il s'agit de prendre en compte ces réalités et d'ajuster les calendriers.

Ariel GOMEZ

IL S'AGIT D'ÊTRE PRAGMATIQUE, TERRITOIRE PAR TERRITOIRE.

Ghislain HEUDE

C'est en effet le dialogue que l'on a en ce moment avec Orange, qui est obligé de faire connaître ses modifications de calendrier aux tiers, aux opérateurs et aux collectivités. Dès lors que la connaissance de ces décalages est suffisante, il faut en tenir compte de telle sorte que les citoyens et les entreprises puissent en être informés. Il ne faut pas tomber dans le travers inverse de chercher le report à tout prix, ou de le considérer comme un aveu d'échec. Le dialogue et la transparence sont au rendez-vous avec Orange. Mais le critère de déploiement des réseaux FTTH n'est pas le seul critère : il faut que des offres existent pour tous les publics, il faut aussi qualifier les gels commerciaux. En effet, il s'agit de savoir si des locaux en gel commercial depuis de trop nombreuses années peuvent encore être qualifiés de raccordable en l'absence de perspective de dégel.

Ariel GOMEZ

CYRIL LUNEAU, VOUS AVEZ ENTENDU TOUT À L'HEURE DENIS LEROUX FAIRE UNE OFFRE DE SERVICE POUR DÉMONTER LE CUIVRE DANS LE DOUBS : QUI VA S'EN OCCUPER, ET QUE DEVIENDRONT LES MILLIERS DE TONNES QUI EN SERONT ISSUES ?

Cyril LUNEAU

Avant de répondre à cette question, je souhaite compléter la réponse de Ghislain HEUDE en confirmant que la fermeture commerciale ne se fera pas au 31 janvier 2026 sur certaines zones, par exemple à Mayotte. Comme Ghislain HEUDE l'expliquait, il faut d'abord qu'il y ait des offres commerciales en tout point équivalentes à celles proposées en cuivre. Or, ce n'est donc plus un obstacle à la fermeture depuis qu'un opérateur au moins propose exactement le même service.

Par ailleurs, il faut distinguer la fermeture du réseau de cuivre de sa dépose qui viendra dans un second temps. **Je confirme qu'Orange, qui est propriétaire de son réseau, sera en charge de le démonter quand il sera fermé techniquement**. Il est essentiel pour la feuille de route de fermeture que cela se fasse en deux temps. Dans le cadre des expérimentations de dépose que nous menons actuellement, une réflexion est engagée avec le génie civil sur l'identification avec les opérateurs des infrastructures FTTH. Par exemple, le génie civil doit identifier l'ensemble des destinations possibles des poteaux nus. Il est important de renforcer la formation et le contrôle des intervenants sur les processus et les modes opératoires de dépose de sorte à limiter les incidents techniques et les dommages collatéraux lors de la dépose du cuivre. Il est aussi nécessaire d'obtenir des arrêtés de circulation, de s'organiser avec les collectivités pour intervenir, acheminer le matériel de dépose et gérer l'ensemble de la dépose de manière structurée. Nous nous adresserons bien sûr aux parties prenantes pour l'information et la communication, y compris aux équipes de Denis LEROUX. Cela ne signifie pas que nous sommes d'accord pour que la collectivité le fasse à notre place, mais nous réfléchirons avec elle. Nous reviendrons vers l'ensemble des acteurs après avoir mené les expérimentations.

Ariel GOMEZ

Je vous remercie. Nous avons le temps de prendre une question dans la salle.

De la salle

Mes questions s'adressent à Monsieur LUNEAU pour le Groupe Orange. Dans le cadre d'un enfouissement que nous devons réaliser à la fin de l'année, nous sommes d'accord pour enfouir la fibre, mais quid du réseau cuivre ? Vous avez dit que les bases de données étaient éventuellement accessibles, mais nous n'avons aucune connaissance des abonnés Orange cuivre aujourd'hui.

Cyril LUNEAU

Comme je l'ai confirmé précédemment, les informations relatives aux abonnés actifs sur le cuivre seront communiquées aux collectivités. Concernant l'enfouissement dans votre ville, nous analyserons ce cas précisément.

De la salle

Pascal BOURDILLON

Directeur de Berry Numérique

Certaines communes de notre région figurant dans le lot 1, nous avons demandé et obtenu les données relatives aux lignes cuivres actives à l'adresse. Malheureusement, nous avons pu vérifier en réalisant du porte-à-porte que ces données ne sont pas exploitables : un tiers des adresses ne sont pas assez précises pour être identifiables sur le terrain. En outre, un tiers des personnes rencontrées sont déjà abonnées à la fibre depuis longtemps, et les autres sont concernées par d'autres problématiques que celles de l'arrêt du réseau cuivre. Finalement, après avoir exploité environ 10 à 15 % du parc sur plusieurs communes avec les maires, nous avons compris que nous perdions notre temps, car seuls les opérateurs commerciaux possèdent les coordonnées des clients dotés des lignes réellement actives. En effet, une ligne qui est active dans la base de données Orange n'est pas forcément active en termes de service : **il faut donc que les opérateurs commerciaux, qui ne sont pas présents à cette table ronde, soient admis dans la boucle**. Il est dommage qu'ils ne soient pas invités au Comité de suivi trimestriel, car ce sont eux qui doivent communiquer les données qu'ils ont sur les clients aux élus locaux. Eux seuls ont connaissance des vrais problèmes. Orange interroge les élus pour savoir ce qui a été mis en place en termes de communication, lesquels ont obtenu assez peu de résultats sur les actions entreprises parce qu'ils ne disposent pas des données et ne peuvent pas identifier les vrais problèmes.

Ariel GOMEZ

DENIS LEROUX, POUVEZ-VOUS FOURNIR DES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE ?

Denis LEROUX

Non, je n'ai pas spécialement de réponse, et, en vertu de ce dicton « *Comtois rends toi ! Nenni, ma fois* » je vais insister auprès d'Orange pour renouveler ma proposition de territorialisation du décommissionnement du cuivre. **J'invite Orange à faire confiance aux territoires pour mener à bien la dépose du réseau cuivre**. Je profite de cette table ronde pour dire que le Doubs peut continuer à être une terre d'expérimentation en proposant une gestion publique de l'intégralité du réseau. Le Doubs, qui est 100 % fibré depuis plus d'un an, est favorable à toute forme d'expérimentation fibrée concertée : raccordement, pré-raccordement mode OI, SAV mode OI, gestion du génie civil par la collectivité. Nous, qui avons construit un réseau de bout en bout, sommes prêts et organisés. Nous avons passé un marché de maîtrise d'œuvre, des marchés de travaux, nos entreprises sont disponibles : faites confiance aux territoires qui portent l'aménagement numérique. Travaillons avec vous, travaillons pour vous pour que, sur ce territoire, le décommissionnement soit correct, accéléré pour ceux qui le peuvent, ralenti pour ceux qui ne le peuvent pas, et que l'on puisse travailler localement, territorialement à faire de ce décommissionnement un succès.

Ariel GOMEZ

Merci de votre participation.

ROADMAP DU PROGRAMME DE FERMETURE DU CUIVRE

	Phase de partage	Fermeture commerciale	Fermeture technique	Estimation volume de locaux par lot	Volume total cumulé locaux fermés	
					NB locaux	*% cumulé*
LOT 1	T3 2022	31/01/2024	31/01/2025	211 000	211 000	0,5 %
LOT 2	T1 2023	27/01/2025	27/01/2026	954 000	1,17 M	3 %
LOT 3	T2 / T3 2023	31/01/2026	31/01/2027	2,5 M	3,67 M	9 %
LOT 4	T2 2024		11/2027	7 M	10,67 M	25 %
LOT 5	T2 2025		11/2028	10,5 M	21,17 M	50 %
LOT 6	T2 2026		11/2029	10,5 M	31,67 M	75 %
LOT 7	T2 2027		11/2030	10,5 M	42,17 M	100 %

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Patrice DIAZ

NUMÉRIQUE

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Table ronde 11 - Jeudi 27 juin 2024 - 10h45

NUMÉRIQUE ET DONNÉES AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

INTERVENANTS

Animation par Ariel GOMEZ

Hélène BÉGON
Adjointe Data-IA à l'Ecolab pour la transition écologique et énergétique

Livio LUMBROSO
Conseiller numérique et données, SGPE

Guillaume MELLIER
Directeur des programmes et de l'appui aux politiques publiques, IGN

Sophie VALDENAIRE-RATTO
Déléguée à la transformation numérique, Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté

Caroline ZORN
Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg

Ariel GOMEZ

Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue à cette table ronde intitulée « Numérique et données au service de la transition écologique ». En 2021, le représentant de l'innovation d'une grande collectivité francilienne me disait que sans le numérique, il serait impossible de réussir la transition écologique. À l'époque, ces propos étaient tenus pour audacieux, car le numérique était alors considéré comme l'un des principaux responsables du problème. Aujourd'hui, la cause d'un numérique utile semble avoir fait du chemin et ses contempteurs se font beaucoup plus discrets. ***L'utilisation du numérique et des données, sous réserve d'agir dans un cadre éthique, responsable et souverain, apparaît comme un levier d'action indispensable sinon incontournable pour la transition écologique des territoires. De nombreuses questions restent cependant en suspens. Comment territorialiser la feuille de route « numérique et données » de France Nation Verte ? Quelle répartition des rôles entre les collectivités et quelle coordination avec l'État et ses opérateurs ? Quels cas d'usage mettre en œuvre en priorité dans les territoires ?***

Pour répondre à ces questions, nous avons avec nous autour de la table et à distance cinq intervenants. ***Caroline ZORN*** *est Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg.* ***Sophie VALDENAIRE-RATTO*** *est déléguée à la transformation numérique pour la région Bourgogne-Franche-Comté.* ***Hélène BÉGON*** *est adjointe Data-IA à l'Ecolab pour la transition écologique et énergétique.* ***Guillaume MELLIER*** *est Directeur des programmes et de l'appui aux politiques publiques à l'IGN.* ***Livio LUMBROSO*** *est Conseiller numérique et données au secrétariat général à la planification écologique (SGPE).*

Ariel GOMEZ

Livio LUMBROSO, la feuille de route « Numérique et données pour la planification écologique » proposée à la fin de l'année 2023 par le Secrétariat général à la planification écologique a été saluée par de nombreuses associations et par les parties prenantes. Comment cette feuille de route a-t-elle été élaborée et quelle part les collectivités ont-elles prise à ce travail ?

Livio LUMBROSO

Bonjour à toutes et à tous. Je me permets d'évoquer la méthode et la feuille de route dans des termes élogieux, car je n'en suis pas l'auteur. Ce travail extrêmement important de Laura LETOURNEAU a été salué et très bien accueilli, notamment par les collectivités locales. S'agissant de la méthode, le numérique s'appuie sur des outils et des humains. Le succès de ce travail repose sur deux piliers principaux :

- L'implication des agents territoriaux en toute transparence et dans la totalité des outils et des process. Nous avons dénombré 300 agents sur Tchap, dont un grand nombre d'agents territoriaux. Tous étaient invités sur la messagerie et les dossiers partagés de co-construction. 150 échanges ont été effectués avec des parties prenantes à l'échelle locale pendant l'élaboration de cette feuille de route ;
- Le fléchage de certaines actions sur les modalités de déploiement à l'échelle locale, en particulier les questions de coordination et de rationalisation de l'offre de services numériques à l'adresse des collectivités.

Cette démarche a vocation à se pérenniser. Il est prévu de reprendre ces discussions dans le cadre des COP territoriales avec la formation de groupes de travail dédiés au numérique et à la donnée.

Ariel GOMEZ

Le titre de cette table ronde semble suggérer que cette question est pleinement admise par les collectivités territoriales. Sophie VALDENAIRE-RATTO, qu'en est-il dans la région Bourgogne-Franche-Comté ?

Sophie VALDENAIRE-RATTO

J'aimerais auparavant revenir sur les propos introductifs à cette table ronde. La notion de numérique responsable est essentielle. Chacun sait en effet que la courbe tendancielle sur la consommation énergétique liée au numérique n'est pas très satisfaisante. En ce qui concerne l'appropriation, nous observons des cas d'usage d'utilisation du numérique au service de la transition écologique. Les syndicats d'eau et d'énergie sont les premiers acteurs de ces sujets, notamment dans les domaines de l'éclairage public et de l'eau. Certaines collectivités commencent à déployer des outils et mettent en œuvre des démarches de sobriété s'appuyant sur le numérique, en particulier en matière de pilotage du patrimoine public. Ainsi, le Conseil départemental du Doubs a commencé à cartographier ses bâtiments publics et à les équiper d'outils visant à réduire la consommation énergétique. La prévention des risques progresse également. Nous avons échangé avec la ville de Besançon au sujet des îlots de chaleur. Nous avons également commencé à travailler avec la commune de Joigny dans l'Yonne. Cette collectivité de 8 000 habitants s'intéresse à un cas d'usage sur la question de la relation émissions-pollution-mobilité autour d'une école.

Ariel GOMEZ

Caroline ZORN, l'Eurométropole de Strasbourg a toujours été très proactive en matière de transition écologique. Existe-t-il une doctrine sur la question du numérique et de la transition écologique ? Si c'est le cas, pourriez-vous l'illustrer par un cas d'usage ?

Caroline ZORN

Nous suivons une stratégie basée sur la définition de la transition écologique, qui n'implique pas uniquement la sobriété. Rob HOPKINS avait défini la transition écologique comme un ensemble de principes, de pratiques, d'observations et d'expérimentations de territoires résilients. Le terme de « résilience » était d'ailleurs utilisé par Bill Clinton pour donner le coup d'envoi au concept de smart city. Les villes intelligentes étaient celles qui pouvaient faire preuve de résilience face à la pression du changement climatique et des changements socio-économiques. La vision de Strasbourg est celle d'un numérique responsable. Cette stratégie repose sur trois piliers :

- Sobriété numérique
- Solidarité numérique
- Liberté numérique

Chaque décision prise en matière de numérique est basée sur ces piliers. Certaines situations vécues durant la crise sanitaire montrent que la transition écologique ne peut pas être uniquement guidée par l'impératif de la sobriété, de crainte de ne pas susciter l'adhésion de tous.

Notre expérimentation Sunny Shark visant à monitorer les piscines publiques a permis de réaliser des économies d'énergie représentant un montant annuel d'environ 50 000 euros par piscine. Nous tenons compte du ressenti des habitants et instaurons un dialogue avec les usagers. La réduction de la consommation énergétique du patrimoine de l'Eurométropole de Strasbourg a été associée à une politique d'amélioration des conditions du temps de travail en concertation avec les syndicats, les représentants de la profession et la DGS. J'aimerais insister sur la qualité des données recueillies, dont dépend la pérennisation de cet effort. La structuration des données doit faire l'objet d'un travail très important en repartant de l'analyse du cycle de vie des informations dématérialisées afin d'en faire des jeux de données structurées. Il s'agit d'un défi majeur pour les collectivités.

Ariel GOMEZ

Nous reviendrons sur ce point ultérieurement. Hélène BÉGON, l'Ecolab se définit comme un laboratoire d'innovation par la donnée et d'innovation verte. Quelles sont ses missions et quel rôle joue-t-il vis-à-vis des collectivités pour la transition écologique ?

Hélène BÉGON

L'Ecolab du Commissariat Général du Développement Durable au sein du ministère de la Transition écologique est l'un des laboratoires d'innovation du pôle ministériel. En tant que laboratoire d'innovation, il imagine les politiques publiques de demain et les outils de ces politiques en s'appuyant sur certaines méthodes, notamment l'interrogation de l'usager, qui est centrale. Deux grandes missions ont été confiées à l'Ecolab : la transition écologique et la cohésion des territoires, qui passe par la connaissance des territoires. Il dispose de deux outils principaux : la donnée numérique et l'appui à la greentech, c'est-à-dire à l'innovation portée par des startups et des PME françaises au bénéfice de la transition écologique. Ces solutions ne sont pas uniquement numériques, mais concernent également des thématiques physico-chimiques ou la biodiversité. Il existe aussi des travaux portant sur le lowtech et l'innovation sociale, notamment dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises. Nous nous attachons à établir le plus grand nombre de liens possibles avec les collectivités territoriales, qui représentent une partie fondamentale de ces enjeux territoriaux. À titre d'exemple, l'Ecolab est à l'origine de l'appel à projets pour les démonstrateurs d'intelligence artificielle frugale dans les territoires, qui est l'un des volets de France 2030. À ce jour, nous avons mis en place 12 expériences sur les territoires dans des domaines divers comme le bâtiment, la biodiversité et l'énergie. Nous tentons de favoriser l'accès au marché et à la commande publique et privée pour environ 400 startups et PME que nous avons labellisées Greentech Innovation. Nous nous rendons auprès des acheteurs. Les acheteurs publics sont en général des collectivités territoriales. Nous organisons des événements et des rencontres. Nous avons ainsi organisé un événement à Bayonne sur des thèmes divers tels que le retrait du trait de côte et le tourisme durable. Nous organisons également un grand événement annuel intitulé le Meet'Up de la Greentech. L'édition 2024 se tiendra les 15 et 16 octobre au Parc Floral de Paris Vincennes. L'Ecolab comprend le secrétariat général du Conseil national de l'information géolocalisée (CNIG). Dans ce cadre, nous travaillons à l'élaboration de briques logicielles communes aux différents systèmes d'information géographique.

Ariel GOMEZ

Je profite de cette occasion pour signaler qu'une table ronde consacrée à la question des services publics locaux de la donnée est prévue aujourd'hui à 14 heures 15.

Ariel GOMEZ

Guillaume MELLIER, l'IGN produit des données géographiques depuis longtemps. Cette donnée est devenue numérique quelques années auparavant. Pourriez-vous nous présenter brièvement le type de données que vous produisez ?

Guillaume MELLIER

L'IGN a commencé à produire des données au format numérique au début des années 1990. Aujourd'hui, l'IGN est foncièrement devenu un institut numérique. Nous produisons en premier lieu de grands référentiels nationaux. Les référentiels de géodésie fournissent des informations-socles aux systèmes de positionnement permettant de géoréférencer les objets. Les référentiels de données brutes concernent les acquisitions d'images, en particulier les orthophotos. L'IGN renouvelle tous les trois ans la couverture intégrale du territoire français en orthoimages.

Nous menons en ce moment un programme de production de données du Lidar HD, qui sont des relevés en trois dimensions à au moins 10 points par mètre carré sur la France entière. 80 % du territoire a été couvert à ce jour. Nous prévoyons de terminer ce programme en 2026. Pour plus de la moitié du territoire, ces données sont d'ores et déjà librement accessibles et téléchargeables sur le site de l'Institut. Les données topographiques sont des informations descriptives structurées concernant notamment les routes, les bâtiments, les grandes infrastructures et les zones de végétation. Par ailleurs, nous produisons des données métiers ou thématiques en réponse à la demande de commanditaires. À titre d'exemple, nous disposons de données descriptives de la forêt (bases de données sur les types d'essences forestières) et de l'agriculture (occupation et types de cultures).

Ces informations sont consultables dans l'application Cartes IGN publiée en mai 2024. Nous disposons également de données décrivant l'occupation des sols à grande échelle qui sont utilisées dans les calculs d'artificialisation du territoire menés par la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) pour atteindre l'objectif « zéro artificialisation nette des sols » d'ici 2050. Ces données sont également proposées par certains services comme le programme Géoplateforme, qui vise à renouveler entièrement notre infrastructure de partage, de diffusion et de collaboration sur les données, et le site *carte.gouv.fr*, qui est en cours de mise en place et vise à remplacer nos sites existants (Géoportail et Géoservices).

Ariel GOMEZ

Depuis 2021, l'ensemble des données de l'IGN est accessible gratuitement. Quelles données utiles y trouveront les collectivités territoriales pour le pilotage de la transition écologique ? Pourriez-vous illustrer ce point par quelques cas d'usage ?

Guillaume MELLIER

Nous sommes convaincus que la donnée géographique est un élément essentiel dans les besoins de la planification écologique et des transitions. Le succès des transitions écologiques dépend du croisement de différents enjeux. Ce croisement est réalisé sur le territoire. Le géoréférencement de la donnée géographique est central pour croiser ces données et ces enjeux.

À titre d'exemple, on peut citer CoSIA, qui est une couverture du sol par intelligence artificielle. Nous sommes en train de produire les données d'occupation des sols, notamment pour les calculs d'artificialisation. L'un des grands enjeux consistait à réaliser cette production au moyen de l'intelligence artificielle. Ces calculs sont basés sur un produit intermédiaire qui a également été mis à disposition dans les données ouvertes. Il peut être utilisé comme intrant pour réaliser des analyses différentes. L'une des applications que nous développons actuellement porte sur les haies.

En outre, on peut signaler le portail des énergies renouvelables, qui a été mis en place à la demande du ministère de la Transition énergétique, pour permettre, en particulier, aux communes de définir les zones d'accélération des énergies renouvelables.
Ce portail agrège et met à disposition des acteurs de nombreuses données concernant les énergies renouvelables afin de définir ces zones. Cet outil illustre la bonne complémentarité entre les échelles nationale et locale. L'agrégation structurée et uniforme des données au niveau national permet le débat au niveau local.

Ariel GOMEZ

Hélène BEGON, vous avez publié en 2021 un ouvrage sur la transformation numérique des administrations dans lequel vous encouragiez les agents publics à prendre la mesure du fait numérique. Vous insistiez également sur la nécessité d'évaluer le rapport danger-opportunité du numérique en lien avec la transition écologique. Avez-vous davantage d'éléments d'appréciation pour enrichir une grille d'analyse ?

Hélène BÉGON

Merci de faire référence à cet ouvrage. J'ai découvert la thématique de la transformation numérique des administrations relativement récemment. Ayant pris conscience de l'importance fondamentale du numérique pour nos politiques publiques, j'invite dans cet ouvrage mes collègues et les personnes intéressées, à réfléchir à la transformation numérique en considérant plusieurs thématiques telles que le fonctionnement au quotidien, la production du service public et la régulation du numérique. Un nombre croissant de lois portent sur les effets positifs ou délétères du numérique.
Je pense par exemple à la dernière loi concernant la lutte contre la pédocriminalité en ligne.

À l'époque où cet ouvrage a été rédigé, les données sur l'impact environnemental du numérique étaient encore parcellaires. Toutefois, j'avais l'intuition que le déploiement du numérique se heurterait aux obligations nationales et internationales de la France, notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Si je devais réécrire ce livre aujourd'hui, j'aborderais la question de la donnée de manière différente, en mettant en relief la complexité du droit. J'insisterais également sur les aspects techniques, qui sont cruciaux. Je consacrerais un chapitre à l'intelligence artificielle générative, qui pourrait avoir des répercussions majeures sur nos métiers, notre façon de produire et nos régulations. La mise en œuvre du règlement sur l'intelligence artificielle exigera une montée en compétence de très nombreux acteurs au sein des administrations. Nous faisons preuve d'une certaine lenteur en la matière. Dans un nouvel ouvrage, j'attirerais l'attention du lecteur sur la montée en compétence et la fabrication de données de l'ARCEP et de l'ADEME sur les effets environnementaux du numérique en France.
Ce travail colossal n'a malheureusement pas d'équivalent à l'échelle internationale. Enfin, je mettrais en relief les sujets liés à la tension sur la production énergétique.

Ariel GOMEZ

Caroline ZORN, dans cette transition écologique des collectivités aidée par le numérique, comment peut s'organiser la collaboration avec l'État, les régions, les départements et les collectivités proches ?

Caroline ZORN

L'un des leviers essentiels est l'éducation numérique. Il est indispensable de former les agents et les agentes des collectivités à cette question, qui, à ce jour, est peu mise en avant dans les parcours de ces salariés. Nous avons la chance à Strasbourg de bénéficier de la présence de l'Institut National des Études Territoriales (INET) qui nous aide à renforcer cet axe. Il est nécessaire de disposer de personnes formées au cycle de vie des données dans des services tels que la réglementation urbaine, les espaces verts et l'état civil. Ces données doivent être remises au service de l'intérêt général par le biais de plateformes d'open data, pour être accessibles à tous. L'éducation au numérique constitue un élément incontournable de la mise en œuvre de toute stratégie numérique responsable. En outre, la mise à disposition des données doit s'appuyer sur une mutualisation des forces. La région Grand Est bénéficie de la plateforme DataGrandEst, qui offre des jeux de données nombreux et de qualité et permet aux acteurs des secteurs public et privé de déposer des informations utiles.

À Strasbourg, nous disposons de 319 jeux de données intéressantes qui constituent une précieuse aide à la décision. En tout état de cause, il est essentiel que les différents échelons travaillent ensemble. L'échelon national est important, mais l'échelon régional est pertinent pour la prise en compte de la transition écologique et pour adapter le territoire au changement climatique.

Ariel GOMEZ

Hélène BÉGON, les comités territoriaux de la donnée préconisés par la mission Data et territoires vous semblent-ils constituer une instance appropriée pour la gouvernance des données locales ?

Hélène BÉGON

Je ne sais pas si chacun a connaissance de ce sujet, qui est fondamental pour nous. Un rapport a été remis à la fin de l'année 2023 pour travailler à une meilleure gouvernance et à une meilleure régulation de la donnée entre, en particulier, le niveau central et les territoires. Ce rapport recommande la création de comités territoriaux de la donnée, qui seraient régionaux et s'appuieraient sur les plateformes régionales de données et leurs instances techniques de régulation. L'objectif de ces comités consisterait à organiser le dialogue entre les différents acteurs et définir des priorités de politique publique.

Cette instance de régulation constituerait le point de contact au niveau régional de plusieurs organismes tels que le Conseil national de l'information géolocalisée, le Secrétariat général à la planification écologique et la Direction interministérielle du numérique. Il s'agirait d'une manière de pérenniser une structure de dialogue existante. La mise en place des comités territoriaux de la donnée devra faire l'objet d'une négociation avec les régions et l'État. À titre personnel, cette recommandation me semble judicieuse. J'aimerais souligner l'importance de travailler sur la donnée d'intérêt général, pour laquelle les cas d'usage sont évidents.

Ariel GOMEZ

Sophie VALDENAIRE-RATTO, la région Bourgogne-Franche-Comté s'est dotée depuis janvier 2022 de l'ARNia, l'agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle. Quels sont les moyens et les missions de cette agence ? Portera-t-elle la territorialisation de la feuille de route « numérique et données pour la planification écologique » ?

Sophie VALDENAIRE-RATTO

L'ARNia n'a pas été créée *ex nihilo*. Elle est issue d'un GIP, qui s'est tout d'abord intéressé à la préfiguration de la dématérialisation de la commande publique en 2003, avant de se pencher sur des sujets actuels comme l'intelligence artificielle et les données.

Les plateformes territoriales de la donnée s'inscrivent dans cette longue histoire. Le GIP initial e-Bourgogne portait la plateforme Géo-Bourgogne, qui est devenue IDO lors de la fusion administrative des deux anciennes régions de Bourgogne et de Franche-Comté. On retrouve les étapes habituelles avec le passage d'une plateforme de données géographiques vers une plateforme de la donnée (données publiques et données d'intérêt général) via le portail open data. Des modifications ont été apportées au niveau européen sur l'identité du tiers de confiance et l'organisation de la gouvernance de la donnée. Ce sujet occupe aujourd'hui cinq membres de l'ARNia, dont un développeur, ainsi qu'une AMO externe, ce qui témoigne de son importance croissante. Le sujet de la territorialisation était fléché dans la feuille de route en T2 2024.

Nous percevons la nécessité de mettre en place une instance et un appui à cette instance. Cela passe par ce travail dont nous avons déjà l'expérience. Les missions énumérées dans la feuille de route, à savoir la déclinaison en cartographie locale, l'affinement des cas d'usage et la gouvernance des travaux, font partie de l'ADN de ces plateformes régionales, qui ont travaillé de tout temps à fédérer les producteurs de données, à améliorer les référentiels et à apporter l'information. Parmi les défis à affronter, on peut citer le renforcement de la compétence des agents publics et la capacité à mobiliser de bonnes compétences à l'intérieur de nos structures. Le deuxième défi concerne la complexité. Nous devons en effet tenir compte de la multiplicité des collectivités et des nombreux interlocuteurs au sein même de l'État (SGAR, DREAL, IGN, CNIG, DINUM, SGPE, CGDD).

Ariel GOMEZ

Il y a eu les COP régionales, dernier avatar du pilotage de la transition écologique dans les territoires. Il y a eu aussi les PCAET et les CRTE. La transition écologique dans les territoires n'est-elle pas suradministrée ? Comment ces instances sont-elles articulées ?

Sophie VALDENAIRE-RATTO

Il existe une articulation claire et nécessaire entre un schéma régional (SRADDET) et une déclinaison locale de ce schéma (Plans climats et CRTE). La feuille de route du SGPE a l'avantage de venir appuyer cette articulation. Il est important d'éviter les doublons, d'interopérer des données et d'effectuer des travaux en commun. Il faut éviter que le déploiement de l'agenda national ne perturbe l'écosystème local, lorsque ce dernier a pris de l'avance en matière de planification écologique.

Ariel GOMEZ

A-t-on suffisamment de données pour assurer la transition écologique des territoires ? La qualité de ces données est-elle adéquate ?

Sophie VALDENAIRE-RATTO

Cela dépend des sujets. Dans notre région, les déchets constituent une problématique. Par ailleurs, certaines APIsations ne sont pas correctement réalisées. Ainsi, les intercommunalités doivent saisir elles-mêmes toutes les données dans l'outil SINOE proposé par l'ADEME. En revanche, on peut se féliciter de certains grands progrès, en particulier en matière d'ouverture des données : IGN, données météo, et ouverture sur différents zonages. Nous avons un sujet de préoccupation régionale dans de nombreuses compétences régionales. La maille d'après, c'est l'EPCI : sujet économique, sujet mobilité, sujet déchets, etc. À titre d'exemple, la mise en qualité et l'actualisation de la donnée cadastrale sur le foncier immobilier ne sont pas des tâches aisées pour les développeurs économiques isolés, d'autant plus que ces postes sont renouvelés tous les trois ans. Il faut leur fournir des outils simples de remontée des données et une interface simple pour les traiter. Les problématiques seront identiques dans le domaine de la transition écologique. La compréhension du cycle de la donnée et la mise en place d'un service permettant à ces collectivités de mieux travailler sont indispensables.

Ariel GOMEZ
Hélène BÉGON, comment pourrait-on améliorer la qualité de la donnée ?

Hélène BÉGON

Je ne suis pas en mesure de répondre ici de manière exhaustive à cette vaste question. Je me contenterai donc de donner quelques exemples des actions mises en œuvre par le ministère de la Transition écologique. Ce ministère a pris un temps d'avance à la suite de la directive européenne Inspire de 2008 qui prescrivait la mise en open data de certaines données de description du territoire et de données écologiques. Nous nous attachons à conserver cette avance et à améliorer l'articulation des données fournies par les différents acteurs. S'agissant de la découvrabilité de la donnée, un travail que nous avons entrepris plusieurs années auparavant est sur le point d'aboutir. La plateforme *ecologie.data.gouv.fr* référence et centralise les données de la transition écologique.

Ce portail permettra également aux utilisateurs de travailler par cas d'usage. Le cas d'usage déjà mis en place concerne la plantabilité d'une zone. L'agglomération de Lyon avait réalisé un travail important sur tous les jeux de données liés à cet indicateur. En ce qui concerne l'harmonisation et la comparabilité des données, nous travaillons en association avec les SGPE à la mise en place d'indicateurs territoriaux à différentes échelles afin de décliner les objectifs nationaux dans les territoires. Le CNIG crée des standards de données géolocalisées, notamment sur les friches, les risques et les adresses. Un groupe de travail poursuit l'élaboration d'un standard des standards afin d'améliorer la standardisation des bases de données. Les données de référence permettent de repérer les autres données. Les données de fortes valeurs prescrites par le niveau européen (description du territoire, transports, transition écologique, biodiversité) constitueront de nouvelles données de référence, dans la mesure où le règlement d'application de la directive européenne prescrit que ces données doivent être dotées d'API et téléchargeables en masse.

« Les principes généraux de qualité des données » est un document réalisé par l'Ecolab qui souligne l'importance de la qualité des données à travers des exemples concrets illustrés par Étienne Appert.

Ce document est librement téléchargeable et utilisable à condition de citer le nom du dessinateur. Enfin, l'Ecolab a travaillé en association avec Pix pour créer un PIX + Données proposant 10 parcours sur la thématique de la production, de la diffusion, de la protection et de l'utilisation des données dans un cadre professionnel. Cet outil peut être utilisé dans les dispositifs de formation.

Ariel GOMEZ
Livio LUMBROSO, le site France Nation Verte de l'ANCT explique qu'un « numérique éthique, humaniste, citoyen et souverain est indispensable pour que l'on parvienne à mettre en œuvre collectivement une transition écologique efficace et juste ». Ces conditions sont-elles toutes réunies ? À défaut, faut-il néanmoins avancer ?

Livio LUMBROSO

On peut répondre sans hésitation par l'affirmative à votre dernière question. Le qualificatif « éthique » désigne un numérique responsable, accessible et garantissant la protection des données personnelles. Il est nécessaire d'utiliser rapidement et massivement les données pour la transition écologique. En même temps, le cadre éthique, humaniste, citoyen et souverain est indispensable. Ces questions demeurent ouvertes. La méthode à employer pour avancer doit s'appuyer sur la concertation citoyenne. Il faut décider tous ensemble de la manière dont est utilisé l'outil numérique. Concernant la notion de souveraineté, en règle générale, le privé occupe tous les espaces qui sont laissés libres. Nous devons donc être offensifs et proposer des alternatives centrées sur la présence d'une infrastructure publique efficace et éthique. J'appelle donc chacun à contribuer à cette offensive en matière de souveraineté.

Ariel GOMEZ
Guillaume MELLIER, l'IGN a participé avec le CEREMA et l'INRIA à un appel à communs pour la conception du Jumeau numérique de la France et de ses territoires, soutenu par France 2030. Cet appel est ouvert jusqu'au 30 septembre. Quelles contributions attendez-vous ? En avez-vous déjà reçues ?

Guillaume MELLIER

L'idée générale de cet appel à communs est de disposer d'un cadre qui fédère des initiatives et permet de les ajouter. À cet égard, j'aimerais revenir brièvement sur les interventions précédentes.

Nous évoquions le besoin de complémentarité entre les échelles et la planification. À cet égard, il est important de disposer d'une vision d'ensemble afin de s'assurer que les initiatives s'ajoutent et que cette somme soit égale au tout. Ce travail a été très bien réalisé par le SGPE dans le domaine du bilan carbone. La feuille de route de la planification écologique étant posée, il faut désormais s'assurer qu'elle est suivie collectivement. La réalisation d'un nombre excessif d'appels à projets peut constituer un frein à la distribution du travail. En outre, les actions préconisées par cette feuille de route ont été chiffrées à un peu plus d'un milliard d'euros. Or, le montant du financement réalisé à ce jour est d'environ 50 M€.

Comme le disait Monsieur LUMBROSO, il est nécessaire de se mobiliser collectivement, y compris sur les moyens. L'IGN travaille à la production de données de qualité concernant le territoire et à des outils pour manipuler ces données. Nous estimons que le prochain enjeu est la simulation. Le jumeau numérique offre la capacité de simuler et de se projeter en mettant ensemble les données relatives à l'occupation des sols, l'urbanisation, l'eau et les énergies. L'appel à communs vise à fédérer les initiatives selon deux axes. Le premier, qui concerne les usages, s'adresse en particulier aux acteurs du territoire et aux collectivités et cible principalement les sujets de planification écologique. 5 grandes familles de cas d'usage ont été identifiées : la planification écologique et l'aménagement durable du territoire, la gestion du littoral, l'agriculture, la forêt, et la propagation des épidémies. Le deuxième axe, qui s'adresse plutôt aux acteurs technologiques, consiste à produire des briques technologiques qui facilitent la production de jumeaux. Il s'agit de fédérer les initiatives et de fournir une boîte à outils et un socle de manipulation de données qui permettent de concevoir des jumeaux numériques sans repartir de zéro chaque fois.

Ariel GOMEZ

Il s'agissait d'ailleurs de l'une des préconisations du rapport de Valérie Nouvel sur les territoires connectés et durables publié en 2023, qui recommande de « déployer des jumeaux numériques locaux et souverains, au moins à l'échelle des départements ». Cette idée est donc de plus en plus partagée.

Caroline ZORN, les cadres légaux français et européen suffisent-ils au déploiement de services numériques responsables et de confiance ?

Caroline ZORN

La donnée fait l'objet d'une inquiétude particulière au niveau européen. France urbaine a régulièrement échangé avec la Commission européenne et certains représentants du Parlement au sujet de la réglementation sur l'intelligence artificielle et du rôle de la donnée. Toutefois, plutôt que la réglementation, c'est la capacité des personnes à s'emparer du sujet qui est centrale. L'expression « souveraineté numérique » implique la capacité de conserver la maîtrise des nœuds stratégiques dans une chaîne de dépendance numérique. Le nœud le plus important concerne la compétence des personnes produisant la donnée volontairement ou involontairement dans les secteurs public et privé. Ce nœud inclut les personnalités politiques, qui peuvent être conduites à effectuer des choix techniques allant à l'encontre de la mutualisation. En conséquence, il faut absolument former les professionnels au numérique au niveau européen. Nous devons être en mesure d'appréhender la réglementation et de l'appliquer sur le terrain, voire de la considérer avec du recul.

Ariel GOMEZ

Hélène BÉGON, vous avez évoqué précédemment les différentes actions de l'Ecolab, notamment les appels à projets pour les territoires intelligents et durables et les démonstrateurs d'intelligence artificielle frugale pour la transition écologique des territoires. Ces appels à projets ont-ils créé une dynamique sur ce sujet ?

Hélène BÉGON

Ces appels sont très récents. Nous ne disposons pas de données suffisantes pour dire s'ils ont créé une dynamique. Par ailleurs, ils accompagnent une mobilisation de fond sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour toutes nos politiques publiques, y compris les politiques de la transition écologique. Nous nous inscrivons dans une dynamique et tentons d'accompagner les territoires pour les aider à s'emparer de ce sujet en s'appuyant sur des crédits nationaux issus de France 2030. Il existe une dynamique territoriale dans le domaine de l'intelligence artificielle, comme le montre l'Observatoire Data Publica. On compte un nombre croissant de cas d'usage. L'événement que nous avons organisé avec les interconnectés le 8 février 2024 a mis en évidence un véritable intérêt pour ce sujet.

Les actes de cette journée sont disponibles sur le site de l'Ecolab. Nous travaillons beaucoup avec les 12 premiers porteurs de projets en intelligence artificielle frugale afin de faire connaître et diffuser les diverses expérimentations et les rendre transposables sur d'autres territoires. La réplicabilité constituait d'ailleurs l'un des critères de sélection des 12 projets démonstrateurs d'intelligence artificielle frugale sur les territoires.

Ariel GOMEZ

La quatrième édition des Assises de l'IA et des territoires est prévue le 2 octobre 2024.

Nous constatons que l'injonction à la territorialisation de la transition écologique arrive alors que les collectivités ont déjà lancé de nombreuses actions locales avec leur propre organisation et leur propre référentiel. Est-il aisé de partager, comparer et coopérer sans disposer d'indicateurs homogènes ?

Hélène BÉGON

Il existe en effet des différences dans les calendriers et les priorités des collectivités. Ce travail d'harmonisation est un sujet technique. Les choix à faire pourraient être basés sur la vision du SGPE France Nation Verte, avec les indicateurs et les objectifs de transition écologique déclinés sur les territoires. Il ne s'agit pas de renoncer aux dispositifs et aux actions qui ont été mis en œuvre, puisque la donnée de qualité peut être utilisée de multiples manières. Il importe avant tout de définir des ambitions communes dont le niveau de réalisation sera mesuré de façon identique. Les indicateurs doivent être comparables et agrégeables. Les mesures doivent refléter la réalité et être le plus automatisées possible.

Ariel GOMEZ

Le Haut conseil pour le climat a fait état d'une baisse de 5,8 % des rejets carbonés bruts en 2023. On peut se réjouir de ce résultat positif, qui est lié en partie aux efforts des collectivités. Il faut continuer. Je me tourne maintenant vers l'assistance pour prendre des questions ou des remarques.

Anne SAVIGNON (de la salle),

Cheffe de service transition énergétique climat au Syndicat intercommunal d'énergies, d'équipement et d'environnement de la Nièvre (SIEEEN)

Je souhaitais faire écho à l'appel de Monsieur LUMBROSO à être offensif. L'accès à la donnée numérique crée une certaine appétence. Les régions ont la chance de bénéficier du travail de l'Observatoire Régional Climat Air Énergie (ORCAE) avec lequel nous travaillons beaucoup. Nous nous sommes ainsi appuyés sur leurs données pour faire de la pédagogie au sujet des zones d'accélération des énergies renouvelables. On peut néanmoins regretter que les données de consommation datent de 2020. Les données de 2022 seront communiquées prochainement. J'appelle à la vigilance concernant le déploiement du tout numérique sur un territoire rural. Les collectivités ont dû mettre en place des services publics, les maisons France services. On observe du désarroi parmi la population. Le risque principal lié à la transmission de données dématérialisées réside dans l'usurpation d'identité. Quels enseignements pouvons-nous tirer pour éviter les visions descendantes ? L'enjeu de ces questions est également de nature politique.

Ali HASSINE (de la salle),

Conseiller municipal

Caroline ZORN a évoqué plusieurs fois l'existence de normes. Qui est garant de ces normes aujourd'hui ? Il me semblait que la CNIL avait été créée à cet effet. Comment seront traitées les données stockées ou diffusées ?

Caroline ZORN

D'un point de vue juridique, les responsables de traitement sont responsables du stockage, de l'enregistrement, de la diffusion et de la sécurité des jeux de données. Toutefois, en pratique, la protection des données personnelles dépend avant tout des ressources disponibles. C'est pourquoi les collectivités territoriales ont beaucoup de difficultés à gérer ce volet. L'existence d'une réglementation n'est donc pas suffisante. Outre le RGPD, nous disposons du règlement de 2022 sur la réutilisation des données publiques. Ce cadre laisse néanmoins peu de place à l'intelligibilité, au sens où il est difficile à chacun de comprendre la loi et d'accéder à la protection qui lui est due. Je pense qu'il faudrait réfléchir à la mise en place du principe d'intégrité numérique au niveau européen. Il implique la protection des données personnelles, l'encadrement des décisions algorithmiques, la sécurité des données, et le droit de regard sur le traitement de ces données. La protection des données numériques est aussi importante que la protection de l'intégrité physique.

Ce principe d'intégrité numérique serait beaucoup plus parlant qu'un cumul de réglementations. Une transition écologique efficace s'appuyant sur la donnée exige la sécurisation du cycle de vie des données afin d'éviter tout réflexe de rejet du traitement des données.

Rémy de FRAMOND (de la salle),

Directeur de marché nouveaux usages de la société LACROIX City

La société LACROIX est un fournisseur d'équipement de gestion intelligente de l'eau, des réseaux de chaleur, de froid, d'air et du raccordement intelligent des parcs éoliens et photovoltaïques. Trois points particulièrement importants méritent notre attention. Le premier concerne le business model. Il existe une imposition nationale à laquelle nous adhérons. Toutefois, il faut que le fournisseur des données s'y retrouve. Par ailleurs, la gestion de la cybersécurité constitue une problématique d'importance. Enfin, il nous faut réfléchir à l'aspect environnemental. Notre société travaille beaucoup sur cet aspect, que nous maîtrisons relativement bien. En revanche, nous avons plus de difficultés avec la partie numérique.

Olivier SOULAS (de la salle),

Directeur numérique du Syndicat des énergies et du numérique de la Haute-Savoie (SYANE)

Nous travaillons sur la fibre, les transitions énergétiques et l'accompagnement des territoires sur l'informatique. Nous effectuons également le PCRS. Dans ce cadre, nous réalisons des acquisitions très précises de données qui servent à la transition écologique. Nous constatons un besoin de mise en cohérence des données et des process pour la transition écologique et pour des indicateurs de fonctionnement des services publics.

Ces besoins sont très proches. La maille de mutualisation du numérique éloigne énormément, alors que la complexité liée à son déploiement exige de la proximité. L'utilisation des données en interne ou de manière transverse est onéreuse, ce qui pose la question du financement. Il faut également tenir compte du coût des ressources humaines. L'État a émis des directives concernant les niveaux salariaux des personnels responsables du numérique. Il faudra probablement procéder de la même manière pour les collectivités. Ces personnels doivent connaître les infrastructures et les données à traiter, ce qui nécessite une présence de long terme. Cela suppose de les pérenniser. Les données que nous générons dans le cadre de compétences statutaires peuvent facilement être proposées en open data. En revanche, il existe des difficultés de financement pour les données qui deviennent de l'acquisition spécifique pour les besoins de la transition écologique. Enfin, le rapport avec l'IGN mériterait d'être clarifié. Auparavant, cet institut était le service public de la donnée cartographique. Je m'étonne de l'existence de projets de jumeaux numériques qui embarquent de nombreux types de données.

Guillaume MELLIER

Nous échangerons plus longuement sur ce point à l'issue de cette table ronde. En tout état de cause, j'aimerais souligner le fait que la gratuité des données de l'IGN n'implique pas qu'elles ne coûtent rien. La production des données nécessite de poser les modèles économiques permettant de la financer en amont.

Ariel GOMEZ

Merci à nos intervenants.

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Philippe Barbosa

NUMÉRIQUE

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Table ronde 17 - Jeudi 27 juin 2024 - 14h15

VERS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE LA DONNÉE ?

INTERVENANTS

Animation par Ariel GOMEZ

Patrick CHAIZE
Sénateur de l'Ain, Président de l'Avicca, Vice-président de la FNCCR

Bertrand MONTHUBERT
Président du CNIG

Jean-Marie SEÏTÉ
Président de l'Afigéo

Périca SUCÉVIC
Directeur juridique de la DINUM

Mathieu VIDAL
Président de Villes Internet

Ariel GOMEZ

Bonjour à toutes et à tous. Cette table ronde est intitulée « Vers des services publics locaux de la donnée ? ». ***Au moment où les collectivités territoriales gagnent en maturité, en compétence et en autonomie sur la donnée et sur le numérique, une évolution qui se traduit par ailleurs par le nombre croissant de projets de territoires connectés et durables, la question se pose légitimement d'avoir une approche globale et locale des services publics de la donnée****. De quelles données parle-t-on ? Où les produit-on ? Où et sous quelles conditions les rend-on accessibles ? Auprès de qui et pour quels usages ? Comment organiser la coordination entre les collectivités et les services de l'État ? Comment organiser la coordination avec les acteurs privés ? Les comités territoriaux de la donnée permettront-ils de soutenir la mise en place de véritables services publics de la donnée ? Quels sont les ingrédients à réunir pour créer un bouquet de services autour de la donnée dans les territoires ?*

Au cours de cette table ronde, nous tâcherons de répondre à ces questions et à de nombreuses autres interrogations en compagnie de nos intervenants. ***Mathieu VIDAL*** *est Président de Villes Internet.* ***Bertrand MONTHUBERT*** *est Président du Conseil National de l'Information Géolocalisée (CNIG).* ***Patrick CHAIZE*** *est sénateur de l'Ain et Vice-président de la FNCCR.* ***Jean-Marie SEÏTÉ*** *est Président du pôle équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Balagne et Président de l'Association française pour l'information géographique (Afigéo).* ***Périca SUCÉVIC*** *est Directeur juridique à la DINUM.*

Ariel GOMEZ

Bertrand MONTHUBERT, le 10 novembre 2023, vous avez remis à Stanislas GUERINI le rapport de la mission Data et territoires, dont l'objectif était de « renforcer l'utilisation de la donnée par les collectivités territoriales au profit des citoyens, des agents ou des politiques publiques ». Ce rapport formulait 22 recommandations en 6 axes. Quel est aujourd'hui le statut de ces recommandations ?

Bertrand MONTHUBERT

Bonjour à toutes et à tous. Je suis toujours très heureux de participer au congrès de la FNCCR. Nous avons commencé à mettre en place certaines recommandations, notamment celles concernant les questions de gouvernance. Il est à noter que de nombreuses collectivités territoriales se sont saisies de ce rapport. Malgré le contexte politique, nous avons eu des échanges très riches avec Stanislas GUERINI. Nous avons également travaillé avec la DINUM, en particulier sur la gouvernance. De manière générale, les collectivités territoriales souhaitent être reconnues comme des acteurs majeurs et mûrs de la donnée territoriale. Cette maturité varie beaucoup selon les collectivités. Toutefois, **de nombreuses collectivités ont déjà mis en place des services publics locaux de la donnée. Elles ne souhaitent donc pas attendre passivement les directives de l'État, mais coconstruire ce chantier avec lui**. Outre les collectivités, les différentes administrations au sein de l'État se sont également emparées de ce rapport. Sur la question de la donnée, il nous faut nous structurer, identifier des cas d'usages prioritaires, nous mobiliser autour de ces cas, rechercher des financements pour les conduire et mettre en place une gouvernance adéquate.

Ariel GOMEZ

Le Congrès national des élu.es au numérique qui s'est tenu le 16 octobre 2023 a donné lieu à l'adoption d'une motion remise à Dominique Faure. Deux des quatre enjeux de cette motion et 9 des 46 propositions sont au cœur de cette table ronde. Le premier enjeu concerne le pilotage des services publics numériques avec les collectivités locales. Le second enjeu porte sur la prévention et la réduction durable des risques numériques.

Mathieu VIDAL, pourriez-vous évoquer de manière succincte ces propositions ?

Mathieu VIDAL

Cette motion est importante, car elle montre que les collectivités locales se sont emparées de la question du numérique, en particulier de la donnée. À travers l'enjeu de pilotage des services publics numériques, il s'agit pour les collectivités de conserver leur rôle dans ce domaine en tenant compte de la grande diversité des acteurs. Le plus petit compte ainsi 45 membres, alors que le plus grand en regroupe plusieurs centaines de milliers. Les degrés d'interpellation et les enjeux sont donc très variés.

J'aimerais mettre l'accent sur la question des enjeux de mise en commun des données et des usages avec les formats standards et interopérables, l'aide à l'ingénierie, le référencement, et la réplication des solutions. Il existe également des enjeux concernant l'utilisation des données locales et nationales, l'utilisation des données publiques et privées, la découvrabilité et les données d'intérêt général pour l'objectivation des décisions sur le terrain. Il faut également tenir compte des enjeux budgétaires : les moyens de financement disponibles et l'égalité entre les territoires, notamment les petites communes et les territoires ultramarins. Outre cet axe concernant le pilotage des services publics numériques, il faut également accompagner les collectivités afin qu'elles conservent la maîtrise de leurs données. À cet égard, la formation des élus et des agents est essentielle. Ces acteurs doivent être acculturés au recensement de l'ensemble des données existant au sein d'une collectivité, au cycle de vie et à l'archivage de ces données. La problématique des risques est également centrale, comme les récentes cyberattaques le montrent. Les niveaux d'intégration de ces enjeux sont différents. La rapidité des progrès de l'intelligence artificielle nous oblige à réguler les opportunités et les perspectives dans ce domaine.

À titre d'exemple, en tant qu'enseignant-chercheur, j'ai reçu le 26 juin un courrier électronique nous interdisant d'utiliser des intelligences artificielles génératives étrangères pour traiter des données sensibles. On peut se demander ce que les chercheurs concernés sont censés faire en attendant.

Ariel GOMEZ

Jean-Marie SEÏTÉ, comment définissez-vous le service public local de la donnée ? Un tel service doit-il être produit localement avec des données locales pour le service des habitants et des visiteurs du territoire, ou faut-il simplement mettre en place un pilotage local ?

Jean-Marie SEÏTÉ

J'aurai tendance à retenir ces deux caractérisations. Ces données doivent être produites et pilotées localement. Je suis maire d'une commune. Nous n'avons pas été victimes de cyberattaques, mais avons été confrontés à un dysfonctionnement du téléphone pendant 5 mois lors de l'installation de la fibre. Ma commune est exposée à plusieurs types de risques : crue, submersion marine et incendie. Le pilotage local doit donc s'appuyer sur une aide extérieure comme celle de l'IGN. Il dépend d'informations précises concernant la couverture végétale, la masse combustible et le niveau de l'eau. Par ailleurs, la présence d'agents de terrain disposant d'une excellente connaissance du territoire est également indispensable à la mise en place d'un pilotage local. Nous produisons spontanément certaines données, notamment celles dont l'usage est local. En outre, nous tentons de recueillir des données très précises sur l'eau. En Corse, les gens sont très sensibles à la question des résidences secondaires. Certaines communes ont donc commencé un travail visant à définir cette notion de manière plus précise. Il existe plusieurs cas de figure. Ainsi, une résidence secondaire peut être habitée à l'année par des personnes qui, pour des raisons fiscales, ont décidé de ne pas la déclarer comme résidence principale. Dans ma commune, l'étude des relevés d'eau nous a permis de montrer que 5 % des résidences secondaires étaient susceptibles d'être des opérations spéculatives. Cette information remet en cause le discours alarmiste au sujet des résidences secondaires.

Ariel GOMEZ

Les compétences techniques peuvent faire défaut dans les petites collectivités. Il est alors nécessaire de s'appuyer sur des outils produits ailleurs.

Jean-Marie SEÏTÉ

C'est exact. Toutefois, nous progressons en matière d'organisation territoriale. **Les comités territoriaux de la donnée peuvent fournir des échelles permettant de disposer de relais plus efficaces entre les territoires et l'État**. Par ailleurs, nous progressons également au niveau local. Aujourd'hui, les secrétaires de mairie utilisent des sites tels que cadastre.gouv.fr ou geoportail.gouv.fr. À l'avenir, l'intelligence artificielle permettra de travailler encore plus rapidement. Par ailleurs, ces outils sont de plus en plus faciles à utiliser. Comme l'indiquait Bertrand MONTHUBERT, le développement de l'intelligence artificielle dépend largement de l'existence des données. En fait, l'augmentation des volumes de données participe à l'accroissement de l'intelligence artificielle.

Ariel GOMEZ

Patrick CHAIZE, les services publics locaux de la donnée sont un sujet que vous portez depuis longtemps, en tant que sénateur, Président de l'Avicca et Vice-président au numérique de la FNCCR. Ce sujet est l'un des 4 axes du rapport Territoires connectés et durables de Valérie Nouvel. Il s'agit en outre du sujet central de la mission Data et territoires qui est portée par Bertrand MONTHUBERT. En tant qu'élu local, avez-vous observé des manifestations concrètes de ces travaux dans les territoires ?

Patrick CHAIZE

Cela dépend. **Les collectivités ne sont pas toutes dans la même situation**. Toutefois, j'ai le sentiment que toutes sont concernées à des degrés divers.

Les grandes collectivités sont souvent plus structurées et plus acculturées et ont donc déjà mis en place certains projets. Certaines collectivités assurent ainsi la gestion de sujets techniques comme les réseaux d'éclairage. Les collectivités de taille plus restreinte ont parfois plus de difficultés à se saisir de cette thématique. La réalisation de progrès dans ce domaine exige l'instauration d'un cadre et d'une dynamique à l'échelle nationale.

Ariel GOMEZ

Villes Internet dispose de l'Annuaire Territorial de Liaison des Acteurs, Actions et Services numériques (ATLAAS).

Cet outil de veille est une véritable mine d'or en matière de réalisations numériques des collectivités.

Mathieu VIDAL, pourriez-vous en extraire quelques exemples de services publics de la donnée ?

Mathieu VIDAL

Les collectivités proposent chaque année entre 12 000 et 14 000 actions en vue d'obtenir une labellisation. Cette plateforme constitue donc une mine d'informations. Les actions diffèrent beaucoup selon la taille des collectivités. Ainsi, l'un de nos membres valorise la mise en ligne des défibrillateurs présents sur son territoire. D'autres collectivités disposent quant à elles de plateformes d'open data. De nombreux membres de Villes Internet ont récemment réalisé des actions autour de la question de l'eau et de l'éclairage public. On peut également citer des expérimentations concernant les taux d'occupation des stationnements ou des rues. Ces données fournissent une aide précieuse à la décision. L'open data permet la mise en place d'applications capables d'identifier des stationnements libres en surface. En matière de démocratie participative, il existe également des actions intéressantes. Le nombre de budgets participatifs dans les villes françaises double chaque année. Nous disposons de cartes des projets issus de ces budgets. **Les représentations cartographiques d'informations sont extrêmement importantes et parlent aux citoyens et aux élus**. Ces actions permettent également de valoriser les services publics locaux existant sur un territoire (bâtiments et services, annuaires, accessibilité des bâtiments). Enfin, le développement d'outils de gestion des salles municipales et des salles de quartier a des répercussions importantes en matière de gestion RH et de rentrées financières. Les applications en ligne permettent de connaître le taux d'occupation et la disponibilité de ces salles, et contribuent à une augmentation des rentrées financières.

Ariel GOMEZ

Bertrand MONTHUBERT, concernant la mise en place d'une gouvernance visant à faciliter le dialogue entre l'État et les collectivités sur la donnée, vous avez proposé la création de comités territoriaux de la donnée. Pourriez-vous nous éclairer sur l'avancement de ce projet ? Par ailleurs, vous avez évoqué l'intérêt d'utiliser une structure existante, à savoir le CNIG, à condition d'étendre le périmètre de ses missions. Qu'en est-il ?

Bertrand MONTHUBERT

Lorsque nous avons rédigé ces propositions collectivement avec Christine HENNION et Magali ALTOUNIAN, nous avons estimé que **le déploiement des cas d'usages nécessitait une organisation collective aux niveaux national et territorial et des échanges entre ces deux niveaux. Les communautés structurées dans le domaine de la donnée territoriale, à savoir la donnée s'inscrivant dans un territoire et utile pour le pilotage des politiques publiques territoriales, concernent d'une part le champ traditionnel de l'information géographique, et d'autre part le champ de l'open data. Il fallait construire une gouvernance en tenant compte de l'existence de ces deux secteurs**. Il existait déjà une gouvernance dans le domaine de l'information géographique qui s'était étendue au domaine de l'information géolocalisée. La donnée territoriale étant de fait de la donnée géolocalisée, nous avons estimé que le CNIG pourrait élargir son champ d'action.

Après consultation des membres du Conseil, nous avons acté que le CNIG avait toute sa place dans la gouvernance de la donnée territoriale pour le niveau national. S'agissant du niveau territorial, nous avions préconisé la création de comités territoriaux de la donnée faisant fonction de relais bidirectionnels entre l'État et les territoires. Nous recommandions la mise en place d'au moins un comité à une échelle régionale, et, éventuellement, également d'autres comités à des échelles plus petites et sur des thématiques spécifiques. Des progrès significatifs ont été accomplis. D'emblée, plusieurs régions et certaines collectivités territoriales ont témoigné de leur intérêt pour ces propositions. Les choses ont en particulier beaucoup avancé dans les Pays de la Loire, où un Comité ligérien de la donnée est en cours de constitution, et en Occitanie, où un Comité territorial est également en cours de mise en place sur les bases du Conseil régional de l'information géographique.

Ariel GOMEZ
L'Île-de-France était également candidate.

Bertrand MONTHUBERT
Oui, l'Île-de-France est une région importante et complexe. Les travaux devraient aboutir en 2025. Nous avons également créé un groupe de travail au sein du CNIG dans le cadre du pôle de coordination avec les territoires. Une dynamique est donc en cours de mise en place.

Ariel GOMEZ
Jean-Marie SEÏTÉ, lors de la préparation à cette table ronde, vous m'avez indiqué que vous n'étiez pas satisfait du choix de l'échelle régionale par le législateur. Quel est le défaut d'un pilotage ou d'une coordination à cette maille ?

Jean-Marie SEÏTÉ
Je pense que les régions sont fondées à être des étapes importantes dans la circulation de l'information descendante et montante. Il me semble néanmoins qu'il faut faire preuve de souplesse dans le choix de l'échelle de mise en œuvre des comités territoriaux de la donnée. La réalité des territoires est très diverse. On ne peut se contenter d'un schéma où l'information circulerait du ministère à la région puis de la région au département ou à la commune. Le réseau des CRIG constitue déjà un système d'arrêt et de répartition horizontale, qui permet de diffuser, de traiter et de territorialiser la donnée. Ce réseau peut également récupérer des informations montantes. Cette situation n'est pas optimale. C'est pourquoi il est important d'identifier les bonnes échelles pour les bonnes données et pour les bonnes collectivités. Il n'existe pas de règle unique.

Bertrand MONTHUBERT
Les CRIG sont des acteurs essentiels dans les comités territoriaux de la donnée. Il faut parvenir à définir une notion de territoire pertinent sur des sujets spécifiques afin d'opérer une gouvernance efficace. Un système uniforme nous ferait perdre en efficacité.

Ariel GOMEZ
Le rapport Territoires connectés et durables préconise de doter l'ensemble du territoire français de jumeaux numériques territoriaux souverains co-construits entre l'État et les collectivités territoriales afin d'assurer la production et la protection des données, ainsi que l'interopérabilité indispensable au déploiement d'une stratégie des usages numériques. Patrick CHAIZE, pensez-vous que le niveau de maturité des collectivités sur ce sujet suffise à l'ouverture d'un tel chantier ?

Patrick CHAIZE
Une fois encore, cela dépend. **En France, nous avons la manie de concevoir des systèmes uniformes, alors qu'en réalité notre pays ne fonctionne pas de cette manière. Je milite pour qu'on laisse l'initiative aux territoires. Il appartient à l'échelon national de fixer le cadre et les objectifs à atteindre, de garantir une bonne communication entre les différents territoires et de faciliter le partage des expériences. La notion de « territoire pertinent » est tout à fait appropriée, dans la mesure où elle permet de tenir compte des spécificités locales**. Cette diversité est tout à fait manifeste dans le domaine de l'eau, où la gestion de la ressource peut être assurée par des syndicats ou des communes indépendantes. Il faut faire preuve de pragmatisme.

Ariel GOMEZ
Bertrand MONTHUBERT, votre rapport pointe une certaine frustration de la part des collectivités en ce qui concerne leurs relations avec l'État en matière de données. Quelle est l'origine de cette frustration ?

Bertrand MONTHUBERT

Je partage pleinement l'intervention de Patrick CHAIZE. Il appartient à l'État de fixer un cadre et de veiller à la cohérence des initiatives locales. L'État est lui-même divers. Certains acteurs de l'administration centrale sont pleinement convaincus que les collectivités territoriales jouent un rôle fondamental et ont des capacités d'initiative, et sont donc des partenaires avec lesquels il importe de coopérer. D'autres administrateurs ont une conception plus ancienne et ne les voient pas comme des puissances capables d'émettre des propositions. Ce point de vue est souvent à l'origine de la frustration des collectivités. De nombreuses collectivités ont déjà mis en place des outils de gestion des données. À titre d'exemple, la métropole de Rennes a conçu une plateforme de service public local de la donnée. Par ailleurs, les très longs délais de traitement et de restitution par l'État des données fournies par les collectivités territoriales sont également source de frustration. S'agissant de l'amélioration des politiques de la ville, on a ainsi constaté que les nouvelles vagues de schéma politique de la ville reposent sur des données datant de 2019. Les collectivités appellent donc à la mise en place d'une véritable coopération avec l'État autour de la question de la donnée territoriale. On peut se féliciter que de nombreux acteurs au sein même de l'État soit favorable à cette approche.

Ariel GOMEZ
Périca SUCÉVIC, quel est votre sentiment sur cette question ?

Périca SUCÉVIC

Je crois appartenir à cette partie de l'État qui souhaite travailler en coopération avec les territoires. En réalité, les frustrations qui viennent d'être décrites existent au sein même de l'État. Il peut arriver que certaines administrations refusent de partager leurs données en invoquant des raisons, souvent infondées, de confidentialité, des difficultés de techniques ou tout simplement un manque de temps. Il faut néanmoins reconnaître que les administrations

les plus aidantes, notamment la DINUM, peuvent constituer un levier auprès des collectivités. **La DINUM peut ainsi participer à l'amélioration de la circulation des données au sein des administrations à travers la fonction d'administrateur général des données. Les administrations ont la possibilité de solliciter un avis de cet administrateur pour tout problème de circulation des données, notamment les délais de restitution**. La base SIREN ne représente pas exactement le maillage économique de nos territoires, car elle recense encore de nombreuses entreprises qui n'existent plus. Avec Etalab, la DINUM a créé un service public de la donnée. Il faudrait que la loi permette aux administrations d'accéder aux données nécessaires à l'exercice de leurs missions. Cet ajout permettrait de résoudre les problématiques liées au secret statistique et au secret fiscal. La DINUM mène un combat visant à la levée de tous les freins juridiques à la circulation des données au sein des administrations, notamment pour mettre en place le principe « Dites-le-nous une fois » et la proactivité.

Ariel GOMEZ
Vous vous insurgez contre la démarche qui consiste à chercher d'abord comment faire des services publics de la donnée plutôt que de s'interroger sur le type de service qu'il faudrait mettre en place. Comment susciter ce réflexe de proactivité ?

Périca SUCÉVIC

Aujourd'hui, le champ des possibles est très étendu. On peut anticiper des situations ou tirer les conséquences d'une modification lors de la mise en place d'une expérimentation. Il est donc essentiel en premier lieu de se fixer un objectif.

Cette première étape permettrait du même coup d'identifier la manière d'atteindre cet objectif. La construction d'Etalab s'est appuyée sur trois piliers :

- *Legal way* : nous créons une norme et fonctionnons comme une autorité capable d'expliquer le cadre juridique
- *People way* : interaction avec nos écosystèmes
- *Make our way* : fabrications de plusieurs outils

Si je devais bâtir aujourd'hui un service public des données dans les territoires, je m'appuierais sur ces trois piliers. Je souhaiterais comprendre le cadre dans lequel je m'inscris et avoir une action directe avec mon écosystème. Il existe de nombreuses notions intéressantes telles que les communs numériques. Il faut réfléchir à la manière d'interagir avec tout notre écosystème pour bâtir un projet ensemble, car nos besoins sont communs. Enfin, il nous faut définir la manière d'exploiter des données.

Patrick CHAIZE

Je crains que des résistances existent au sein même de l'État. À titre d'exemple, dans le cadre du projet de loi de simplification pour les entreprises, j'ai déposé un amendement qui visait à promouvoir l'élaboration par l'État de plateformes communes, dans l'esprit de monespacesante.fr. Cette plateforme, que je considère comme une réussite, pourrait être reproduite dans tous les secteurs, à condition que les services de l'État acceptent de perdre certaines de leurs prérogatives sur certaines données au bénéfice de chacun. Malgré une lutte acharnée pour faire passer cet amendement, le Gouvernement a malheureusement émis un avis défavorable.

Ariel GOMEZ

Périca SUCÉVIC, vous évoquiez la proactivité. Concerne-t-elle un cas d'usage reposant exclusivement sur des données locales ?

Périca SUCÉVIC

À mon sens, le service public local est celui qui est le plus proche de nos citoyens. Toutefois, les données nécessaires à un tel service ne sont pas exclusivement locales. C'est toute la question de la circulation de la donnée la plus large possible, aussi bien entre l'État et les territoires qu'entre l'administration et le secteur privé. Dans la mesure où nous partageons les mêmes problématiques (environnementales, sociales, économiques, sanitaires), **nous devons instaurer une véritable coopération entre les différents acteurs de l'action publique**.

Ariel GOMEZ

Qu'en est-il de l'organisation du partage des bonnes pratiques en matière de service ? Ce travail incombe-t-il également à l'État ?

Périca SUCÉVIC

L'État devrait jouer ce rôle. C'est en tout cas le rôle d'une partie de la DINUM. Nous animons des écosystèmes et publions des guides. Nous assurons une forme d'acculturation à toutes ces pratiques numériques et avons contribué à bâtir le cadre juridique du numérique public. Ce cadre offre de nombreuses possibilités, mais est méconnu. À titre d'exemple, la problématique de la sécurité des systèmes d'information est en discussion depuis 2005. Nous disposons de nombreux outils très puissants dont il faut s'emparer. Les projets numériques provoquent des bouleversements profonds dans des domaines très divers tels que le travail des agents et l'organisation des services. Ces évolutions suscitent des résistances, car elles entraînent un déplacement du pouvoir. L'acculturation est essentielle pour lever ces résistances. C'est pourquoi la DINUM a prévu la mise en place d'un campus numérique et d'un dispositif d'exploitation de données qui sera confié à Etalab afin de réaliser des croisements en faveur de la proactivité.

Ariel GOMEZ

Jean-Marie SEÏTÉ, souhaitez-vous réagir ?

Jean-Marie SEÏTÉ

Je souscris à cette intervention. Aujourd'hui, chacun est conscient de l'importance de la biodiversité. Il en est de même pour le numérique et les territoires, dont les biodiversités extrêmement complexes et riches doivent être respectées.

Ariel GOMEZ

Bertrand MONTHUBERT, en ce qui concerne le cinquième axe de votre rapport, à savoir la question du financement, vous proposez de passer d'une logique d'appels à projets, qui met de facto les collectivités en compétition, à une logique d'appels à communs, qui favorisera le partage pour le passage à l'échelle. Pourriez-vous expliquer plus précisément ce mécanisme ?

Bertrand MONTHUBERT

Les collectivités regrettent souvent l'insuffisance des financements, les difficultés à maintenir les projets dans la durée et le recours à des mécanismes de concurrence pour financer l'innovation. Ces mécanismes sont considérés comme d'autant plus absurdes que les collectivités sont organisées au sein de différentes structures comme Villes Internet, Résovilles, l'Avicca, les Interconnectés, etc. La notion de l'appel à communs a été portée par l'IGN, la DINUM et Ecolab. Il s'agit de trouver des acteurs qui souhaitent bâtir des projets ensemble en mettant en place une gouvernance assurée par ceux qui apportent des ressources. Ce modèle fonctionne, comme le montre notamment l'instance Panoramax, qui représente un équivalent souverain de l'outil Google Street View. On peut également citer la création du référentiel national des bâtiments, qui est nécessaire à l'interopérabilité. Cette logique regroupe les acteurs principaux qui peuvent se saisir du projet et reflète l'existence de communautés d'acteurs. Nous proposons d'accélérer le développement de ce modèle, sans pour autant abandonner les appels à projets. Il nous permettrait d'avancer mieux, dans la mesure où la plupart des collectivités préfèrent la coopération à la compétition.

Ariel GOMEZ

La question de l'accès à des données privées à des fins d'intérêt général fait partie des sujets faisant l'objet de débats, tant sur le principe que sur les modalités. La création d'une fonction de médiateur des données d'intérêt général avait été annoncée dès 2021. Toutefois, cette intention est apparemment restée lettre morte. Ce chantier a-t-il avancé ?

Périca SUCÉVIC

Je me permets de réagir concernant l'amendement évoqué précédemment par Patrick CHAIZE. Pour avoir une action sur la santé publique, il faut connaître la composition des produits de l'industrie alimentaire, la composition des produits cosmétiques, et des informations relatives aux prix. Cette question de la circulation des données par l'intermédiaire des infrastructures qui ont été défendues par Monsieur CHAIZE et l'objet même de ces infrastructures. C'est cet aspect qu'il faut parvenir à traiter. Nous constatons que des actions ont déjà été mises en place autour de cette problématique. Dans le cadre de la loi pour une République numérique, nous avons nommé un chapitre « données d'intérêt général » qui est, en réalité, constitué de données de service public. Le sujet dont il est question est la manière d'obtenir du secteur privé les informations qui nous sont nécessaires, c'est-à-dire les informations servant aux administrations pour mener leurs actions et les informations qu'il faut proposer au public, car elles sont nécessaires à leur quotidien, même si elles sont produites ou détenues par le secteur privé.

Ariel GOMEZ

Pourriez-vous en donner un exemple concret ?

Périca SUCÉVIC

Nous avons forcé les exploitants de bornes de recharge de véhicules électriques à diffuser leurs informations, en particulier la localisation de ces bornes, sur la plateforme data.gouv.fr.

Ariel GOMEZ

Il me semble qu'ils n'ont pas d'intérêt à cacher ce type d'informations.

Périca SUCÉVIC

Nous avons également diffusé le prix des carburants. Une réflexion à ce sujet a été engagée dans le cadre du rapport Bothorel. Toutefois, cette réflexion s'est interrompue lors de l'intervention de la Direction du budget. Il faut ouvrir la question de la compensation pour les entreprises. La volonté et la nécessité existent. J'ai travaillé sur l'argument de Patrick CHAIZE pour œuvrer dans ce sens en disant que les entreprises doivent donner à l'administration les informations dont elle a besoin pour mener à bien ses missions. Des infrastructures pourront être mises en place pour leur faciliter le travail

Jean-Marie SEÏTÉ

Le PCRS illustre bien ce sujet. L'Afigéo a établi des partenariats avec des associations de maires et de grands gestionnaires de réseaux. Toutefois, nous nous sommes pendant longtemps heurtés à la croyance de certains gestionnaires de réseau, qui étaient convaincus que leurs données avaient une grande valeur marchande et ne souhaitaient donc pas les mettre à disposition. Il leur a fallu plusieurs années pour réaliser que cette croyance était erronée, et qu'à l'inverse, la mise en commun de ces données était source de richesses.

Ariel GOMEZ

Patrick CHAIZE, vous portez l'idée d'une grande loi sur le numérique. Cette loi relative aux dispositions des services publics locaux de la donnée, notamment leur financement, doit-elle être gravée dans le marbre ?

Patrick CHAIZE

Plutôt qu'une loi, je souhaiterais que nous ayons une véritable vision du numérique à l'horizon 2030. Il y a, à ce stade de l'évolution de ce secteur, un nombre impressionnant de points qui restent sans réponse, et qui constituent donc des points bloquants.

Ariel GOMEZ

Pourriez-vous en donner un exemple ?

Patrick CHAIZE

Il n'existe aucune décision politique sur le 100 % FTTH. Il en est de même dans le domaine de la donnée. Quel est le projet de demain en matière de partage et d'usage des données, de cybersécurité, de souveraineté et d'inclusion ? J'estime que le numérique est un triptyque s'appuyant sur les infrastructures, l'inclusion-la formation-la sécurité, et le développement des usages et la souveraineté. La construction d'un véritable projet exige des réponses claires aux questions sur ces trois volets. Aujourd'hui, nous n'avons pas de vision politique permettant de construire ce projet.

Ariel GOMEZ

J'aimerais maintenant recueillir des questions dans la salle.

Pierre NGUYEN TRONG (dans la salle),

Responsable de la cartographie chez GrDF

En ce qui concerne les comités territoriaux, les intervenants ont estimé qu'il fallait s'appuyer sur les actions déjà mises en œuvre. Toutefois, il existe une grande hétérogénéité dans les points de départ des territoires. On observe souvent d'une part, une accélération de ceux ayant des compétences et une forte volonté politique à l'échelon locale, et d'autre part, un retard significatif d'autres territoires. En conséquence, un service public de la donnée ne risquerait-il pas d'être inégal dans son accès avant même d'exister ?

Bertrand MONTHUBERT

C'est une question intéressante. **Les différences de maturité dépendent des échelles auxquelles on se place. Elles sont importantes à l'échelle communale, mais moins marquées à l'échelle régionale**. Deux approches étaient envisageables. On pouvait décider d'instituer dans chaque région un comité régional de la donnée dont la composition aurait été fixée préalablement. Cette approche ne me semble pas adéquate. **Les situations locales sont tellement différentes qu'il faut s'y adapter**. Il est préférable d'identifier des acteurs prêts à se lancer. Le groupe de travail du CNIG compte des personnes qui représentent presque toutes les régions, y compris les territoires ultramarins. Ces territoires ne commenceront pas tous à travailler simultanément. Toutefois, la nature collective de ce travail permettra aux moins rapides de s'inspirer de ceux qui commenceront le plus tôt. Il faudra simplement veiller à éviter les retards. Par ailleurs, je tiens à rappeler que certaines inégalités territoriales sont liées à des politiques territoriales jacobines. La fonction de relais avec le CNIG est essentielle. J'ai bon espoir que nous parviendrons à trouver les financements nécessaires au lancement de ces actions.

Mauna TRAIKIA (dans la salle),

Conseillère territoriale développement numérique de la Plaine Commune - Grand Paris

Le numérique est un sujet éminemment politique. Pourtant, ce n'est pas ce qu'on constate dans la réalité. Nous travaillons avec le SGDSN sur des cartographies liées aux problématiques territoriales. Nous avons créé des consortiums constitués d'acteurs publics et privés et lancé des projets centrés sur la donnée. Nous disposons donc déjà des retours d'expérience très effectifs et opérationnels. Dans les collectivités locales, nous sommes confrontés à une rareté des financements. Nous sommes pragmatiques en matière de retour sur investissement. Il faudrait disposer de cette cartographie au niveau national afin d'éviter de repartir dans les temporalités des appels à projets. La question de l'Europe n'a pas été évoquée au cours de ces échanges. À cet égard, il me semble que nous devrions apporter une touche française. À titre d'exemple, nous nous sommes dotés d'un observatoire territorial de la donnée. Le seul objectif et les cas d'usages traités concernent l'amélioration des politiques publiques pour les habitantes et les habitants. Compte tenu de la complexité européenne, comment est-il possible d'agir sur ce numérique très politique à dimension européenne ?

Patrick CHAIZE

Il va sans dire que nous devons tenir compte du fait que nous sommes en Europe. Nous avons exactement les mêmes schémas et devons donc faire remonter ces questions au niveau européen. J'aimerais citer un exemple concret. J'ai été l'auteur d'une loi sur la réduction de l'empreinte environnementale du numérique. Lors de la rédaction de ce texte, on m'opposait systématiquement que cette loi serait impossible à appliquer en raison des règlements européens. Ce sujet était considéré comme un sujet européen, voire mondial. Pourtant, ce texte sert aujourd'hui de base au travail de l'Europe dans ce domaine. Cet exemple montre qu'il est possible d'introduire des évolutions à l'échelle européenne. Je suis convaincu que la France est en mesure d'avoir une influence dans le domaine du numérique.

Thierry GOUBY (dans la salle),

Vice-président du SIEL Territoire d'énergie Loire, Maire de Marcilly-le-Châtel

Je souhaiterais faire un témoignage. Dans ma commune, j'ai reçu une première enquête concernant le projet alimentaire territorial de notre EPCI me demandant de fournir certaines données relatives à la restauration scolaire. Peu de temps après, j'ai reçu deux autres questionnaires portant sur la même thématique en provenance de la MA42 et du département. Cette situation plaide en faveur d'une mutualisation des données. Par ailleurs, je me demandais si le fait de répondre à ces questionnaires me donnait un droit sur l'usage qui sera fait ensuite de ces données.

Périca SUCÉVIC

Votre témoignage illustre l'importance du principe « Dites-le-nous une fois ». Nous avons tenté de porter ce principe dans le cadre de la loi 3DS. La DGFiP a insisté pour recevoir les documents au format papier, comme cela se faisait depuis un décret de 1994, et non les informations dématérialisées extraites d'une base de données. Elle affirmait qu'à défaut, cela pourrait nuire à la collecte de l'impôt. Ces pratiques sont aberrantes. Il va falloir remettre ce sujet au cœur des discussions. Depuis la loi de simplification Warsmann, les usagers ne sont pas tenus de communiquer à l'administration des informations qu'elle détient déjà ou qu'elle peut se procurer par ailleurs. L'application de cette loi implique des échanges entre les administrations. Il est également important que les citoyens soient informés des objectifs poursuivis lors des collectes de données. Une loi en la matière pourrait préciser que nul ne peut être tenu de fournir des informations en l'absence d'explications sur le motif de cette collecte. Enfin, il faut faire en sorte que les informations collectées soient restituées dans des délais raisonnables.

Bertrand MONTHUBERT

Les choses ont évolué. Aujourd'hui, la DGFiP respecte le principe « Dites-le-nous une fois ». En outre, il est à noter que les informations saisies au format papier ne sont pas à proprement parler de la donnée, dans la mesure où elles ne sont pas structurées de manière moderne. L'application du principe « Dites-le-nous une fois » exige un effort de structuration et la création de standards. C'est ce qu'a fait le CNIG à travers la Fabrique des standards, qui vise à développer l'interopérabilité et à accélérer la production des standards. Ce travail suppose une acculturation profonde à la donnée et l'élaboration d'un projet politique. Les agents des administrations doivent connaître la structuration de la donnée au même titre qu'ils connaissent le droit public et la finance publique.

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Patrice Diaz

NUMÉRIQUE

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Table ronde 22 - Vendredi 28 juin 2024 - 09h15

LES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU QUOTIDIEN

INTERVENANTS

Animation par Ariel GOMEZ

Gilles CHUZEVILLE
Service Pilotage Assainissement et GEMAPI, Métropole de Lyon

Anne DE MOLINER
Data scientist experte, Enedis

Jérôme DENIS
Professeur de sociologie, Centre de sociologie de l'innovation, Mines ParisTech

Juliette FROPIER
Cheffe de projet IA et transition écologique, Ecolab, ministère de la Transition écologique

Thomas PÉTILLON
Ingénieur Data, Groupement d'intérêt public aménagement du territoire et gestion des risques (ATGeRi)

Ariel GOMEZ

Bonjour à toutes et tous. Je suis Ariel Gomez, directeur en chef de Smart City Mag. J'ai le plaisir d'animer cette table ronde consacrée à un sujet qui fait chaque jour la une des médias : l'intelligence artificielle.

Aujourd'hui, il sera question des usages de l'IA dans les services publics locaux.

Ce sujet intéresse un nombre croissant de collectivités, mais aussi l'État. Il suscite beaucoup d'intérêt, mais aussi des craintes : comment les données sont-elles collectées, utilisées et hébergées ? Quelle fiabilité peut-on attendre des algorithmes ? Enfin, quels sont les impacts de l'IA sur l'emploi et l'environnement ? Nous avons la chance de pouvoir aborder ces questions avec un panel d'experts.

***Juliette FROPIER**, vous êtes cheffe de projet IA et transition écologique à l'Ecolab du ministère de la Transition écologique.*

***Anne DE MOLINER**, vous êtes data scientist experte chez Enedis.*

***Jérôme DENIS**, vous êtes professeur de sociologie à l'École des Mines.*

***Thomas PÉTILLON**, vous êtes chargé de mission pour l'Observatoire des espaces naturels, agricoles, forestiers et urbains au GIP Aménagement du territoire et gestion des risques.*

*Enfin, **Gilles CHUZEVILLE**, vous êtes ingénieur stratégie, patrimoine, assainissement et GEMAPI à la Métropole de Lyon.*

Ariel GOMEZ

JULIETTE FROPIER, POUVEZ-VOUS NOUS EXPOSER LES MISSIONS D'ÉCOLAB AU SEIN DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

Juliette FROPIER

Bonjour à tous. Écolab est qualifié de « laboratoire d'innovation » du ministère de la transition écologique. Sa principale mission consiste à accompagner et faire émerger des projets innovants au service de la transition écologique, à la fois dans la sphère privée (avec l'initiative Greentech Innovation) et dans les services publics (État et collectivités). Nous disposons d'une équipe interne de *data scientists*, qui appuient nos équipes métiers. Nous portons aussi un programme baptisé « Démonstrateur d'IA frugale au service de la transition écologique dans les territoires ». Dans ce cadre, nous finançons des consortiums, auxquels participent des collectivités, pour mettre en œuvre des démonstrateurs d'IA. Il s'agit de favoriser l'innovation et l'appropriation de l'IA dans les territoires.

Ariel GOMEZ

VOTRE ÉQUIPE DE *DATA SCIENTISTS* DOIT FAIRE RÊVER NOMBRE DE COLLECTIVITÉS, CAR CETTE COMPÉTENCE EST TRÈS RECHERCHÉE ET ONÉREUSE. AUJOURD'HUI, L'IA GÉNÉRATIVE EST AU CŒUR DES DÉBATS. CEPENDANT, LES COLLECTIVITÉS N'ONT PAS ATTENDU 2022 POUR UTILISER L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE. QUELS SONT LES CAS D'USAGE DE CETTE TECHNOLOGIE DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?

Juliette FROPIER

L'intelligence artificielle ne se résume pas à l'IA générative, même si celle-ci monopolise l'attention. En réalité, l'IA comprend aussi de nombreux modèles de machine learning destinés à optimiser, prédire, ou encore classifier. Ces applications présentent de l'intérêt pour les collectivités, comme nous le voyons avec le démonstrateur d'IA frugale. Nous avons eu connaissance de multiples projets, sur des thématiques très diversifiées. Certains avaient pour objectif d'évaluer les politiques publiques relatives aux mobilités, en intégrant les problématiques de pollution sonore et de pollution l'air. De nombreux cas d'usage avaient trait au pilotage de l'énergie dans les bâtiments publics. D'autres initiatives portaient sur les déchets (optimisation des moyens de nettoyage), sur l'eau (identification des fuites et maintenance prédictive), sur la prévention des risques (détection des départs de feu, analyse des inondations, suivi du recul du trait de côte) ou encore sur l'adaptation au changement climatique (identification des zones à renaturer en priorité).

Ariel GOMEZ

JÉRÔME DENIS, VOUS AVEZ DIRIGÉ PLUSIEURS THÈSES QUI ONT EN COMMUN L'UTILISATION DE DONNÉES, PARFOIS À L'AIDE DE L'IA. D'APRÈS VOUS, LE RECOURS À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE EST-IL UNE CHANCE OU UNE FATALITÉ ?

Jérôme DENIS

Il est impossible d'apporter une réponse globale à cette question. Avant tout, il est important de bien définir ce qui est visé par l'expression « intelligence artificielle » : est-il question d'un modèle statistique sophistiqué, d'une application de machine learning plus ou moins ambitieuse, ou bien d'IA générative ?

Jérôme DENIS

Cette question met en évidence un premier écueil, à savoir l'idée que l'intelligence artificielle serait une solution clé en main à des problèmes qui ne sont pas toujours bien posés. Dès lors, les collectivités risquent de se voir imposer l'IA comme une solution magique.
Un autre aspect crucial tient aux conditions d'exécution des projets assistés par l'IA. Quelles sont les caractéristiques des équipes en place ? Quels sont les objectifs visés : dégager des économies, automatiser, évaluer, optimiser ou faire émerger des solutions ?
Les collectivités doivent aussi se garder de la tentation technosolutionniste, qui consiste à penser que les solutions sont forcément d'ordre technique. En effet, la mise en place d'outils reposant sur des traitements statistiques menace l'expertise qualitative, expérientielle et locale des anciens. En règle générale, ce n'est qu'après avoir perdu ces systèmes de savoir que l'on découvre a posteriori leur disparition.

Ariel GOMEZ

L'ARRIVÉE DE L'IA N'A-T-ELLE PAS TRANSFORMÉ LA BUSINESS INTELLIGENCE ?

Jérôme DENIS

Lorsque j'ai débuté mes études de sociologie des techniques, un livre majeur publié en 2007 étudiait déjà les problèmes posés par l'intervention de l'IA dans la prise de décision. Cet ouvrage était d'ailleurs une réédition d'un essai paru en 1987. **La notion d'intelligence artificielle fait office de « boîte noire », ce qui masque la diversité des solutions. Il serait préférable d'adopter une terminologie plus précise.**

Ariel GOMEZ

JULIETTE FROPIER, QUEL EST LE NIVEAU DE MATURITÉ DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN MATIÈRE D'IA ?

Juliette FROPIER

Il est certain que l'omniprésence de l'IA dans les médias alimente cette image de « boîte noire ». **Les discussions constantes sur l'IA ont tout de même une vertu, puisqu'elles soulèvent aussi des réflexions sur la question des données. Or, jusqu'à présent, ce sujet était peu évoqué. Désormais, la qualité de la collecte et du partage de la donnée est au centre de l'attention.**
S'agissant du niveau de maturité des collectivités en matière d'IA, j'observe qu'elles ont dépassé le stade du proof of concept, mais n'ont pas encore atteint le degré de l'intégration complète dans les pratiques quotidiennes. Le stade actuel est celui de l'expérimentation à grande échelle. **Tous les secteurs d'activité, y compris les collectivités, ont le sentiment d'avoir pris du retard dans le déploiement de l'IA. En réalité, les structures publiques n'accusent pas un retard criant dans ce domaine. Elles présentent un niveau de maturité comparable à celui des grandes entreprises françaises.**
Si l'IA n'est pas encore parfaitement intégrée dans les collectivités, c'est que les agents doivent d'abord s'acculturer à cette technologie. Ils ont besoin de comprendre comment elle modifie les pratiques du quotidien. Dans la mesure où l'IA suscite encore de la méfiance, il ne faut pas précipiter sa mise en œuvre.
Écolab dispose de quatre *data scientists*, qui nous aident à qualifier le besoin et suivre au quotidien le travail des prestataires. Les collectivités peinent effectivement à mobiliser ce type de compétences. En outre, les erreurs liées à l'IA peuvent être très mal perçues au regard de la qualité du service public. Il faut donc avancer de manière progressive.

Ariel GOMEZ

THOMAS PÉTILLON, QUI SONT LES MEMBRES DU GIP ATGERI, ET QUELLES SONT LES MISSIONS DE CETTE STRUCTURE ?

Thomas PÉTILLON

Le GIP ATGeri est composé de membres et d'un groupe de partenaires. Ses membres comprennent notamment l'État (ministères de la Transition écologique, de l'Agriculture et de l'Intérieur), l'IGN, l'ONF et les SDIS.Quant à ces partenaires, ce sont des collectivités territoriales et d'autres grands acteurs du territoire, majoritairement du secteur public.

Ariel GOMEZ

VOUS AVEZ ÉTÉ AMENÉ À TRAVAILLER SUR L'ÉPISODE DES FEUX DE FORÊT.

Thomas PÉTILLON

Tout à fait. Cette expérience en 2022 restera gravée dans les mémoires.

D'ailleurs, le GIP ATGeri accueille aussi les associations régionales de défense des forêts contre les incendies, ainsi que des organismes privés, à l'instar du syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest.

Nous nous efforçons d'apporter des éléments de réponse aux problématiques spécifiques des différents membres. Pour ce faire, nous avons besoin de prendre du recul sur les données produites. C'est ainsi que nous aidons les structures partenaires à prendre des décisions objectives.

Ariel GOMEZ

QUAND ET COMMENT L'IA S'EST-ELLE IMMISCÉE DANS VOS MISSIONS ?

Thomas PÉTILLON

L'arrivée de l'IA dans notre travail est relativement récente, puisqu'elle remonte à un an environ. Comme l'a expliqué Juliette FROPIER, il s'agit d'avancer pas à pas, en veillant à limiter les risques d'erreur.

Le cœur de notre travail reste la gestion de la donnée. Nous manipulons un volume considérable de données. Certaines concernent les mêmes sujets, mais appréhendés avec des langages différents. Notre travail consiste à opérer un tri dans ces informations, et l'intelligence artificielle peut faciliter cette tâche. Nous disposons notamment d'une masse de données colossale issue des satellites. Faute de moyens humains, ces informations ne peuvent pas être traitées manuellement.

Ariel GOMEZ

ANNE DE MOLINER, COMMENT L'IA EST-ELLE UTILISÉE CHEZ ENEDIS ? VOTRE GROUPE A CRÉÉ UNE *DIGITAL FACTORY*. POUVEZ-VOUS NOUS EN EXPLICITER LE FONCTIONNEMENT ? À QUELLE DIRECTION CE SERVICE EST-IL RATTACHÉ, ET QUELS SONT SES USAGES MÉTIER ?

Anne DE MOLINER

La *digital factory* d'Enedis n'est pas une entité hiérarchique distincte, mais une fédération de compétences data, SI et métiers. Elle a pour rôle de construire des produits qui traitent les données, les « crunchent » et les valorisent.

Pour ce faire, nous pouvons nous appuyer sur une cinquantaine de *data scientists* internes, sur des *data engineers* et sur des chefs de projet. Toutes ces compétences sont fédérées au sein de la *digital factory* et rapprochées des métiers.

Chaque ligne de produit est rattachée à l'un des grands métiers de l'entreprise (Réseaux, Collectivités et clients, Marchés, Performance interne). Chaque *business owner* est responsable des produits de sa ligne de produits, et définit des priorités. En parallèle, des équipes Agiles sont en charge de mixer les compétences, intégrer les métiers et faire évoluer nos produits, du *proof of concept* jusqu'à l'industrialisation.

Ariel GOMEZ

D'APRÈS VOUS, LES INTERVENTIONS TERRAIN PEUVENT ÊTRE OPTIMISÉES GRÂCE À L'IA.

Anne DE MOLINER

En effet. **À partir des demandes des fournisseurs, un modèle de machine learning évalue la probabilité d'une intervention inutile. Si l'intervention est pressentie comme vaine, une alerte est envoyée au collaborateur organisant l'activité afin qu'il rappelle le client, si besoin, pour obtenir les informations manquantes. Cet outil nous a permis d'éviter 65 000 interventions inutiles à l'échelle d'une seule des 25 directions régionales d'Enedis. Les retombées sont très significatives, à la fois sur les coûts, sur les déplacements et sur la satisfaction client. L'économie d'émissions de CO_2 a été évaluée à 200 tonnes sur l'année 2023, alors que l'outil n'était pas déployé à la maille nationale.**

Ariel GOMEZ

GILLES CHUZEVILLE, POUVEZ-VOUS NOUS DÉCRIRE LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA MÉTROPOLE DE LYON ET NOUS PRÉSENTER L'UTILISATION DE L'IA DANS VOTRE CAS D'USAGE ?

Gilles CHUZEVILLE

La Métropole de Lyon compte 1,4 million d'habitants, répartis sur 58 communes. Le réseau d'assainissement s'étend sur 3 300 km, dont 1 800 km de réseau unitaire, 950 km de réseau d'eau pure et 550 km d'eaux pluviales. Nous possédons une douzaine de stations de traitement des eaux usées, 75 stations de relèvement des eaux (dont 27 d'eaux pluviales), environ 400 déversoirs d'orage et 360 bassins de rétention-infiltration.

Nous finalisons le travail de repérage et de capitalisation de tous les ouvrages de gestion des eaux pluviales à la source (bassins de filtration, tranchées d'infiltration, arbres de pluie, etc.). L'exploitation du réseau d'assainissement est gérée en interne, à la Direction du cycle de l'eau.

Depuis la fin des années 1980, nous disposons d'un SIG pour cartographier et suivre l'ensemble du réseau. Nous nous sommes aussi dotés d'un plan de récolement dès les années 1990.

Ariel GOMEZ

COMMENT L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE VOUS AIDE-T-ELLE DANS CETTE TÂCHE, NOTAMMENT POUR COMBLER D'ÉVENTUELS MANQUES D'INFORMATION ?

Gilles CHUZEVILLE

En gestion patrimoniale, nous avons besoin d'un ensemble d'informations sur nos ouvrages.

Nous devons prévoir des mises à jour du SIG, des programmes de renouvellement des collecteurs, des inspections vidéo pour connaître l'état de santé du réseau, et enfin suivre les indicateurs sur l'état de gestion patrimoniale de la collectivité.

En 2014, le mode de calcul des indicateurs a été modifié, et des seuils ont été instaurés. Il s'agissait d'inciter les collectivités à se doter d'un SIG pour enregistrer les principales caractéristiques du réseau d'assainissement (matériau, année de pose, diamètre).

Notre SIG nous a permis de cartographier l'ensemble du réseau, mais notre connaissance de l'année de pose et du matériau utilisé était faible. Or, notre parti pris a toujours été de renseigner uniquement des données fiables dans le SIG. Puisque les trois premiers paramètres n'étaient pas saisis, notre score a reculé de 15 points. L'Agence de l'eau a fait valoir que la Métropole de Lyon ne pouvait pas afficher un score aussi faible.

Entre 2016 et 2018, nous avons donc lancé un projet de recherche avec l'INSA Lyon et le laboratoire IRIS pour tenter de reconstituer l'année de pose. Dans ce cadre, nous avons élaboré un guide méthodologique à l'intention des collectivités qui souhaitent reconstituer cette information. Nous avons aussi développé des méthodes statistiques, de type apprentissage machine, pour reconstituer des données manquantes à partir des informations disponibles.

Nous avons ensuite accueilli deux stagiaires chargés d'exploiter ces outils à partir de nos données. Nous sommes ainsi parvenus à reconstituer l'année de pose. Nous avons adapté les outils pour être en mesure de reconstituer la nature des matériaux. Grâce à ce travail, nous avons pu débloquer nos indicateurs.

Ariel GOMEZ

JÉRÔME DENIS, VOUS CONSIDÉREZ QUE LE RECOURS À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE EST BIEN SOUVENT INADAPTÉ, ÉTANT INSPIRÉ PAR DES CAS D'USAGE IMAGINÉS PAR DES VENDEURS D'APPLICATIONS IA QUI NE CONNAISSENT PAS LES SPÉCIFICITÉS MÉTIER.

Jérôme DENIS

Je ne dirais pas que cette problématique se présente souvent, mais elle constitue certainement le principal point de vigilance. La première étape réside dans la qualification et la compréhension du problème.

Jérôme DENIS

Or, pendant plusieurs années, et aujourd'hui encore, des acteurs de l'IA n'hésitent pas à proposer des solutions brutes, sans avoir étudié la nature exacte du problème. C'est l'écueil du technosolutionnisme.

Cette dérive s'est notamment manifestée dans le secteur juridique. L'IA a fait irruption dans le milieu du droit, par le biais d'outils ignorant tout des métiers concernés. De ce fait, les solutions vendues se sont révélées complètement inadaptées.

Finalement, les métiers juridiques se sont approprié le sujet, ce qui a permis la requalification d'une partie des projets. Finalement, des fonctionnalités limitées de *machine learning* ont été progressivement adoptées, sur des aspects très précis du monde juridique.

Ariel GOMEZ

S'AGIT-IL D'UN PROBLÈME D'ACCULTURATION OU DE GOUVERNANCE DE PROJET ?

Jérôme DENIS

À mon sens, la gouvernance de projet constitue la principale source de difficulté, à savoir la connexion entre les prises de décision d'ordre technologique et les métiers concernés.

D'ailleurs, **une partie des solutions les plus efficaces sont développées en interne : soit par autoformation, soit par formation interne, certains collaborateurs se spécialisent en data ou en *machine learning*. Armés de ces compétences, ils sont en mesure d'incorporer l'IA dans leur métier.**

Il serait judicieux de mettre en avant cette exigence dans les formations en intelligence artificielle. Pour l'instant, les formations en *big data* s'appuient sur des jeux de données synthétiques, en privilégiant une approche de mathématiques pures. Mais il est indispensable de comprendre des problèmes hybrides, complexes et sophistiqués. De ce point de vue, l'application développée par Enedis pour limiter les interventions vaines est très intéressante.

Ariel GOMEZ

GILLES CHUZEVILLE, VOUS M'AVEZ INDIQUÉ QU'EN PRÉPARANT CETTE TABLE RONDE, VOUS AVEZ RETROUVÉ DES CARTES PLURISÉCULAIRES DE LYON. MAIS LA PHYSIONOMIE DE LA VILLE S'EST BIEN ÉVIDEMMENT TRANSFORMÉE DEPUIS LORS.

Gilles CHUZEVILLE

La reconstitution de l'année de pose implique de consulter les services d'archives et de remonter le temps. Nous disposons d'une excellente carte de 1885 représentant l'ensemble des réseaux, mais ce document ne nous permet pas de dater nos réseaux.

La tâche est d'ailleurs complexifiée par les changements des noms de rues. Les états statistiques nous ont aidés à améliorer notre connaissance de l'année de pause, mais l'exercice reste fastidieux et chronophage.

Ariel GOMEZ

JULIETTE FROPIER, LES APPELS À PROJETS LANCÉS PAR ÉCOLAB SUR L'IA FRUGALE ONT-ILS PERMIS DE FAIRE ÉMERGER DES PROJETS *EX NIHILO* ?

Juliette FROPIER

En ce qui concerne le démonstrateur d'IA frugale, les projets identifiés dans la première vague étaient déjà en réflexion, portés par des partenaires habitués à travailler ensemble.

La gouvernance est difficile à mettre en place, et ce processus prend du temps, car il nécessite d'embarquer les services publics et les élus.

Dans la deuxième vague d'appel d'appels à projets, en revanche, de nouvelles idées ont émergé. Depuis le début de l'année 2024, nous percevons une dynamique, qui tend parfois à se disperser dans toutes les directions.

Ariel GOMEZ

AVEZ-VOUS CONNAISSANCE DE PROJETS DANS LESQUELS L'IA EST INTÉGRÉE AU CHAUSSE-PIED ?

Juliette FROPIER

Cette situation peut se présenter. Dès lors que le projet possède un grand intérêt pour la collectivité, il peut être financé par le service de la transition écologique même si le volet IA est marginal.

En juin 2023, nous avons annoncé les lauréats de la première vague. Les projets retenus au titre de la deuxième vague seront connus en mai 2024. Les lauréats disposent d'un délai de trois ans pour monter leur projet.

Une fois sélectionnés, les lauréats continuent d'être accompagnés dans leurs initiatives. Nous nous attachons à favoriser le partage et la diffusion des bonnes pratiques, l'objectif étant de mutualiser les projets et les briques technologiques mises au point.

Ariel GOMEZ

À PARTIR DE QUEL MOMENT PEUT-ON CONSIDÉRER QUE L'APPLICATION EST SUFFISAMMENT ABOUTIE POUR LA PARTAGER ? EST-IL NÉCESSAIRE DE DISPOSER D'ÉLÉMENTS CHIFFRÉS TRÈS PRÉCIS ?

Juliette FROPIER

Les lauréats annoncés en mai dernier ont déjà des connaissances et de l'expérience à partager, car ils ont construit un projet et un consortium. Ils ont aussi défini leurs besoins. Ce travail considérable peut bénéficier à de nombreuses collectivités. D'ailleurs, le cheminement en lui-même est une matière à partager.

En revanche, les briques technologiques ne sont pas encore suffisamment développées. Il faudra attendre un an et demi à deux ans pour disposer des chiffrages précis. C'est à ce moment que nous pourrons partager les briques technologiques.

Ariel GOMEZ

THOMAS PÉTILLON, VOUS AVEZ PLUSIEURS PROJETS EN COURS SUR DES CAS D'USAGE ILLUSTRANT CETTE UTILISATION DE L'IA. VOUS TRAVAILLEZ NOTAMMENT SUR LA MISE À JOUR DES PLANS DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉS (PCRS) EN AQUITAINE.

Thomas PÉTILLON

Le PCRS se présente sous la forme d'une orthophotographie de grande résolution, fournie par l'IGN. Il s'agit d'une image coûteuse, qui répond à une obligation légale. D'ici 2026, les gestionnaires de réseau sont tenus de disposer d'un fonds de plan harmonisé à l'échelle nationale pour cartographier finement les réseaux enterrés et limiter les dégâts matériels ou humains. L'orthophoto nécessite une mise à jour après tous travaux sur le corps de rue.

Notre GIP remplit un rôle de coordonnateur à l'échelle de la région. Nous travaillons sur les PCRS ayant une emprise départementale ou plus locale. Nous assurons un accompagnement technique et financier, et nous prenons en charge l'hébergement de l'infrastructure de données.

L'idéal serait de prévoir une mise à jour différentielle des PCRS, en réalisant tous les deux ans une photographie des emplacements ayant fait l'objet de modifications, pour éviter des survols inutiles.

Cependant, les acteurs du territoire ne sont pas tous au fait des exigences réglementaires du PCRS. Une partie des remontées ne nécessitent pas de mise à jour, et d'autres concernent des modifications à venir (par exemple, l'annonce d'un lotissement). Cela déclenche des survols de surfaces inutiles et coûteux.

Face à ce constat, **nous avons réfléchi à la possibilité de détecter automatiquement les changements apportés aux corps de rue. La détection fine de ces modifications est un travail très exigeant, mais notre GIP ne possède pas de ressources internes suffisantes pour mener à bien ce chantier. Nous avons postulé aux challenges Copernicus, lancés par le CNES, Aerospace Valley et Connect ByCNES, et nous avons obtenu un financement pour faire appel à une société extérieure, Kermap.**

Le prestataire a développé un outil visant à détecter les changements à partir d'images satellites. Nous avons reçu les résultats de ce travail. Il nous appartient désormais de vérifier le degré de fiabilité de l'outil, avec une approche plus pragmatique, sur la base des remontées des acteurs du territoire. Pour ce faire, nous comparerons les données saisies par les territoires avec les éléments détectés par l'outil.

Ariel GOMEZ

DISPOSEZ-VOUS D'UN VOLUME DE DONNÉES SUFFISANT, ET DE QUALITÉ SATISFAISANTE, POUR ENTRAÎNER L'IA ?

Thomas PÉTILLON

Ce point pose effectivement problème, car nous avons peu de moyens humains pour vérifier les remontées des partenaires ou les changements des corps de rue. La tâche est d'autant plus vaste que le territoire Nouvelle-Aquitaine couvre 84 000 km2. Une telle surface requiert de nombreux déplacements.

Il s'avère que le jeu de données exploité pour entraîner le modèle était assez limité. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité nous rapprocher d'une autre plateforme, basée en Auvergne Rhône Alpes, le CRAIG. Cette structure dispose de moyens humains conséquents sur la thématique PCRS et d'un jeu de données qui semblait plus riche que le nôtre. Malheureusement, notre partenaire Kermap a estimé que ce jeu de données était trop restreint pour pouvoir l'exploiter.

Une autre problématique se rapporte à la qualité de la donnée : notre structure a des standards de production des données différents de ceux du CRAIG. Il a donc fallu conduire un travail en amont de fiabilisation de la donnée.

Ariel GOMEZ

QU'EN EST-IL DES DONNÉES DE L'IGN ? SONT-ELLES GRATUITES ?

Thomas PÉTILLON

Nous n'avons pas encore eu recours à la donnée LiDAR HD, mais nous souhaitons l'employer pour l'orthorectification des images dans le cadre du PCRS. Par ailleurs, le LiDAR HD pose problème lorsqu'il s'agit d'identifier des changements entre deux millésimes, car il fournit des images à l'instant *t*.

Ariel GOMEZ

ANNE DE MOLINER, VOUS UTILISEZ ÉGALEMENT L'ANALYSE D'IMAGES PAR ALGORITHME POUR LA COLLECTE D'INFORMATIONS SUR LE TERRAIN. C'EST UN SUJET TRÈS SENSIBLE, SURVEILLÉ DE PRÈS PAR LA CNIL. QUEL TYPE D'INFORMATIONS RECUEILLEZ-VOUS SUR LE TERRAIN ?

Anne DE MOLINER

Lorsqu'ils se déplacent sur le terrain pour une opération de maintenance ou de réparation, les techniciens photographient les matériels à l'aide de leur smartphone. Une application nous permet d'identifier le type de matériel et le fabricant à partir de la photo. Ces informations sont remontées dans notre base patrimoniale, qui est ainsi mise à jour.

Nous avons créé des applications de *machine learning* capables de détecter et de flouter les données personnelles sur les photos.

Ariel GOMEZ

L'IA GÉNÉRATIVE EST AUSSI MISE AU SERVICE DU DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES D'ENEDIS, QUI DISPOSE D'UN *CHATBOT*. QUELLES SONT LES FONCTIONNALITÉS DE CET ASSISTANT ?

Anne DE MOLINER

Vous faites référence à une expérimentation récente, qui est encore au stade du POC. Il s'agit de créer un *chatbot* alimenté par une IA générative de type ChatGPT. L'algorithme recherche dans les bases documentaires les réponses à apporter aux questions des RH, en citant les textes consultés (de manière à pouvoir corriger les phénomènes d'« hallucination » de l'IA).

Ce *chatbot* doit permettre de libérer du temps aux conseillers RH. À terme, l'application pourra être ouverte à tous les managers.

Ariel GOMEZ

LES DONNÉES EXPLOITÉES SONT-ELLES EXCLUSIVEMENT INTERNES ?

Anne DE MOLINER

Enedis ayant le statut des IEG, nous utilisons à la fois nos bases documentaires RH internes et la documentation relative au statut des IEG. Nous avons aussi entraîné l'IA sur le Code du travail, de manière à couvrir le maximum de questions.

Ariel GOMEZ

GILLES CHUZEVILLE, QUELS RÉSULTATS ATTENDEZ-VOUS DE L'IA ?

Gilles CHUZEVILLE

Je voudrais revenir sur la question de la précision des informations. Lors du premier déploiement des outils, nous avions une incertitude de plus ou moins 9 ans sur l'année de pose. Lorsque nous avons basculé sur la dernière version, nous sommes parvenus à réduire cette marge à 5 ans et demi.

Nous employons le même algorithme pour les matériaux. Nous avons ainsi pu cartographier les secteurs présentant des manques importants de matériaux.

Après avoir reconstitué l'année de pose et le matériau, nous avons tenté de répliquer cette démarche pour évaluer l'état de santé des réseaux. De fait, près de 50 % de nos réseaux ne sont pas visitables. Nous souhaitons disposer d'une cartographie générale du vieillissement de nos réseaux, qui facilitera notre programme de réhabilitation.

Nous avons eu connaissance d'une solution développée par le laboratoire KWB pour le réseau d'assainissement de Berlin. Cet outil est opérationnel depuis 2019 et répond exactement à nos besoins. Il est en cours d'implémentation à Lausanne. Si ce déploiement donne satisfaction, nous adopterons l'outil à Lyon dès le second semestre 2024. Nous pourrons ainsi mieux planifier les ITV et anticiper le vieillissement des réseaux.

Par ailleurs, nous avons pris contact avec une société basée en Espagne pour utiliser l'IA en vue de reconstituer automatiquement l'état de santé des réseaux à partir du flux vidéo des ITV.

Ariel GOMEZ

THOMAS PÉTILLON, LE GIP ATGERI MET À DISPOSITION UNE BOURSE DE PARTAGE DE DONNÉES ACTUALISÉES POUR MIEUX CONNAÎTRE LE TERRITOIRE DE NOUVELLE AQUITAINE. VOTRE CATALOGUE COMPREND QUELQUE 12 000 JEUX DE DONNÉES, CE QUI EST TRÈS SIGNIFICATIF. UTILISEZ-VOUS L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE POUR GÉRER L'ACCÈS À CES DONNÉES ?

Thomas PÉTILLON

Nous n'avons pas encore d'IA intégrée à ces jeux de données, mais des réflexions en ce sens sont en cours. **Nos jeux de données sont très disparates, notamment au regard de leur qualité. Cette hétérogénéité complique l'intégration de l'IA.**

Notre catalogue est si riche qu'il devient difficile de s'y retrouver. Notre prestataire Neogeo a engagé un travail en vue de créer un *chatbot* qui permettra d'opérer des requêtes. Ce projet vient de débuter. Nous espérons obtenir des résultats intéressants d'ici septembre ou octobre 2024. La fiabilité des réponses dépend du niveau d'entraînement de l'IA.

Ariel GOMEZ

POUVEZ-VOUS NOUS FAIRE PART D'AUTRES PROJETS OU CAS D'USAGE AUTOUR DE L'IA ?

Thomas PÉTILLON

Pour l'instant, nous n'avons pas d'autres projets en cours intégrant l'IA, mais nous réfléchissons à utiliser cette technologie pour les données concernant l'occupation des sols. L'IGN produit un référentiel national d'occupation du sol qui devrait permettre de répondre aux obligations de la directive Zéro Artificialisation Nette.

En région, nous nous sommes dotés d'un outil pour suivre l'occupation du sol. Il n'est pas basé sur l'IA mais sur la photointerprétation. Cependant, les images sont coûteuses et nécessitent beaucoup de travail.

Avec l'arrivée du référentiel national, nous devrons opérer une bascule vers la base de données de l'IGN. Pour ce faire, nous aurons besoin de retravailler notre propre base de données. Dans ce cadre, nous voudrions intégrer de nouvelles dimensions, notamment la couverture des sols. Cette donnée pourrait être produite à l'aide de l'IA. Nous avons demandé à l'un de nos partenaires, la société CLS, de réfléchir à cette fonctionnalité.

Ariel GOMEZ

ANNE DE MOLINER, ENEDIS UTILISE AUSSI L'IA POUR LE DIMENSIONNEMENT DES GROUPES ÉLECTROGÈNES LORS DES TRAVAUX.

Anne DE MOLINER

C'est un cas d'usage de *machine learning*. **Pour des travaux de faible envergure, il est possible d'utiliser des groupes électrogènes zéro émission. Cela implique d'estimer la charge et la consommation des clients, en conservant une marge de sécurité pour les aléas climatiques. Cette évaluation est désormais effectuée par l'IA, qui a été entraînée à l'aide du *machine learning*.**

Ariel GOMEZ

JULIETTE FROPIER, L'IA SUSCITE DES INQUIÉTUDES AU REGARD DE L'USAGE DES DONNÉES, DES CONSÉQUENCES POUR L'EMPLOI ET DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX. L'EXPRESSION « IA FRUGALE » N'EST-ELLE PAS CONTRADICTOIRE ?

Juliette FROPIER

Au sein du ministère de la transition écologique, nous sommes bien conscients de la quantité de ressources consommées par l'IA, qu'il s'agisse de minerais, d'eau ou d'énergie. Sur les petits modèles de *machine learning*, la consommation reste assez faible. Mais l'IA générative nécessite des ressources beaucoup plus importantes et des GPU très performants. Nous sommes alertés sur la consommation énergétique des serveurs suite aux développements récents de l'IA.

Une IA frugale n'est pas une IA sans impact, mais une IA efficace, consommant le moins de ressources possible. Cela exige de questionner dès le départ l'utilité des solutions : la réduction des ressources consommées devient l'objectif premier du projet. La première question est de savoir si l'intelligence artificielle est réellement indispensable par rapport à une solution numérique classique (par exemple, un outil de traitement de données). Il s'agit aussi de développer les bons algorithmes, en acceptant d'arrêter le projet s'il n'est pas suffisamment frugal.

La première étape consiste à bien qualifier le recours à l'IA. Ensuite, une analyse coûts/bénéfices doit être réalisée.

Jérôme DENIS

À ce propos, il a été demandé à l'organisme AFNOR de définir des normes pour encadrer l'IA frugale.

Juliette FROPIER

Le ministère de la Transition écologique pilote un groupe de travail associant l'AFNOR, des entreprises et des organismes de recherche pour définir l'IA frugale et construire une méthodologie. Son rapport devrait être publié aujourd'hui.

Jérôme DENIS

Il est intéressant de constater que tout au long de cette table ronde, nous n'avons cessé de parler de données. Pendant longtemps, la question de la qualité des données n'était pas au cœur des préoccupations. Désormais, dans la plupart des cas, ce sujet est pris en compte dès le départ.

Ces considérations nous invitent à nous interroger sur le type de données nécessaires et sur l'exigence d'une harmonisation des vocabulaires de description du monde. Nous devrions aussi réexaminer l'efficacité des jumeaux numériques : à la fois coûteux et complexes, ils sont obsolètes dès le lendemain de leur création.

Le *data engineering*, c'est-à-dire la mise en qualité des données, la mise en production et l'interopérabilité représentent 80 % du travail à mener. Une partie des projets d'IA sont destinés à produire et mettre en qualité la donnée, de manière à décrire, préciser et combler les trous. Dans la quasi-totalité des cas, l'IA est couplée à une intervention humaine.

Pour ce qui est des réseaux d'eau, il faudrait vérifier si l'information est remontée à chaque intervention, et si les équipes de terrain ont accès à un outil pour saisir ces données.

En résumé, il faut assumer un partenariat entre les métiers et l'IA.

Ariel GOMEZ

JULIETTE FROPIER, L'UNION EUROPÉENNE A RÉCEMMENT ADOPTÉ L'IA ACT. PENSEZ-VOUS QUE CE CADRE SOIT SUFFISANT ?

Juliette FROPIER

Ce règlement pose un cadre nécessaire. L'histoire dira s'il est suffisant. L'IA Act comprend déjà des dispositions rassurantes, y compris sur des aspects importants tels que le système de valeur.

Ce texte de loi définit les usages de l'IA jugés inacceptables, comme le scoring social, la manipulation cognitivo-comportementale, l'utilisation indifférenciée d'images, etc. La mise sur le marché de ces applications est strictement interdite en Europe.

D'autres systèmes d'IA, sans être formellement interdits, sont déclarés « à haut risque ». Leur mise sur le marché n'est pas exclue, mais conditionnée à une série d'obligations à remplir. C'est le cas des applications touchant l'accès aux services publics essentiels, les composants de sécurité dans les infrastructures essentielles, le trafic routier, les installations d'énergie ou le transport. Ainsi, tous les composants de sécurité intégrant potentiellement des solutions d'intelligence artificielle sont considérés à haut risque, et assujettis à diverses obligations. Les domaines de l'éducation, de la formation et du recrutement entrent aussi dans cette catégorie.

Il est rassurant de penser que l'Europe s'est dotée d'un cadre de réglementation, en matière d'IA, conforme à ses valeurs.

Francis BAISSON (de la salle),

Maire de Saint-Flovier (Indre-et-Loire),
Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement de la Communauté de communes de Loches Sud Touraine

Je suis maire d'une commune rurale d'Indre-et-Loire, vice-président en charge des systèmes d'information géographique au syndicat d'Indre-et-Loire et Vice-président au service d'eau et d'assainissement d'une communauté de communes représentant 67 communes, 55 000 habitants et près du tiers du département.

En milieu rural, notre préoccupation première est d'apprendre à utiliser l'IA pour être en mesure de transmettre le maximum d'informations à nos successeurs. Il nous manque encore beaucoup de données dans l'eau et l'assainissement.

Notre syndicat s'est donc équipé de matériel performant, de haute précision. Nous souhaitons que les élus puissent avoir accès, d'un simple clic, aux données qui les intéressent. Je constate en effet qu'un certain nombre de maires ne connaissent pas la configuration de leur réseau d'eau ou d'assainissement. La difficulté tient au fait que les données ne sont pas toutes paramétrées selon le même modèle.

Gilles CHUZEVILLE

Sur ce point, je voudrais signaler que je fais partie d'un groupe de travail qui a pour mission de construire un modèle national unique pour les données sur les réseaux d'eau et d'assainissement. Des collectivités et d'autres acteurs ont participé à ces réflexions. Le modèle vient d'être finalisé. Il sera partagé avec appel à commentaires jusqu'à octobre. J'espère que cette démarche aboutira et répondra à vos besoins.

De la salle

L'IA pourrait-elle nous aider à optimiser la gestion des services publics, en harmonisant les modes de travail entre les collectivités ? L'un de vous a-t-il déjà posé cette question à ChatGPT ?

Ariel GOMEZ

Je doute qu'il existe une réponse univoque à cette question. Vous avez certainement entendu parler d'Albert, chatbot à l'usage des agents de l'État qui est en cours de déploiement.

Au passage, il me vient à l'esprit une anecdote divertissante. Au Japon, un élu local s'est présenté aux élections en confiant à une intelligence artificielle le soin d'élaborer son programme et sa méthode de gouvernance. Il a échoué à chaque fois.

Damien BOILET (de la salle),

Je suis géomaticien dans un syndicat d'énergie.

Le potentiel de l'IA me semble assez éloigné de nos besoins. Nous avons du mal à concevoir quels pourraient être les cas d'usage intéressants pour nous.

Il me semble que toutes les collectivités de taille inférieure à un certain seuil doivent commencer par bien caractériser leurs problèmes avant de solliciter, si besoin, un prestataire à même de leur apporter une réponse. C'est ainsi qu'ils sauront s'ils doivent s'orienter vers une solution intégrant l'IA, ou vers un autre modèle informatique plus adapté. L'IA n'est qu'un outil parmi d'autres, et je ne pense pas que les petites collectivités aient impérativement besoin de se former à cette technologie.

Christelle HUMSKI (de la salle),

Directrice générale du Territoire d'Energie Loire-Atlantique

S'agissant du PCRS, j'aimerais avoir des précisions sur les modalités d'entraînement de l'IA pour les comparaisons d'images.

Thomas PÉTILLON

Les données d'entraînement que nous avons utilisées provenaient des primo-acquisitions de PCRS sur certains territoires ou des mises à jour existantes. Ces images ont été analysées par photointerprétation, de manière à repérer les lieux ayant subi des changements.

En Auvergne Rhône Alpes, le CRAIG nous a aussi fourni des comparaisons entre millésimes issues de la base de données Topo de l'IGN. Cela nous a permis de localiser de nouveaux bâtiments ou des évolutions d'un millésime à l'autre. C'est surtout à l'aide de ces jeux de données que nous avons pu entraîner les modèles.

Pascal LEBRUN (de la salle),

Maire d'Alix, Vice-président du Syndicat départemental d'énergies du Rhône (SYDER)

Bien souvent, ce sont les solutions d'ingénierie qui manquent aux petites communes rurales. La plupart des élus sont des généralistes et n'ont pas forcément d'expertise dans un champ précis. Pourtant, il nous est demandé aujourd'hui d'être experts dans tous les domaines.

Existe-t-il des fonctionnalités de l'IA qui pourraient aider les élus des petites communes à analyser les données et à prendre des décisions ?

Ariel GOMEZ

Le seul exemple qui me vient à l'esprit est la startup Delibia. Elle permet d'effectuer des requêtes pointues sur l'ensemble des délibérations saisies par les collectivités territoriales.

Juliette FROPIER

J'ajoute que de nombreux cabinets de conseil proposent des agents conversationnels alimentés par votre base de documents. Ces outils ont le mérite de ne pas récupérer vos données.

Il faut savoir que l'IA n'invente rien. Elle s'appuie toujours sur les données mises à sa disposition.

Juliette FROPIER

Si votre objectif est de rendre expertes toutes les personnes au sein d'une organisation, il faut d'abord réunir toute la documentation intéressante pour alimenter l'agent conversationnel, qui pourra ainsi répondre aux questions.
Nous avons d'ailleurs engagé un travail en ce sens, en partenariat avec l'ADEME et le CEREMA, de manière à pouvoir accéder facilement à leur base d'information. Nous avons alimenté une plateforme avec toutes les ressources, et nous pouvons désormais effectuer des requêtes en interrogeant l'agent conversationnel. Ce dernier répond en citant ses sources, ce qui est très précieux.

Ariel GOMEZ

Je vous invite à vous rapprocher de la FNCCR, qui tient une veille sur ces sujets.

Jérôme DENIS

Pour compléter ces échanges sur le manque d'ingénierie, nous pourrions évoquer le développement de l'IA dans le domaine médical. L'objectif était d'apporter un appui aux professionnels novices ou moins performants, par exemple dans la reconnaissance d'images. Mais cela ne fonctionne pas du tout. **En réalité, l'IA n'aide que les professionnels qui sont déjà très compétents.**
Au-delà des aspects techniques, ce constat met en avant une question très politique : l'IA ne peut pas se substituer aux ingénieurs manquants. Le savoir tacite et les connaissances en ingénierie sont bien plus complexes que les bases documentaires. La question de fond est de savoir si l'IA est réellement désirable : ne vaut-il pas mieux renforcer les moyens humains, notamment en ingénierie ?

Édouard BURRIER (de la salle),

Directeur général du Syndicat départemental d'énergie de la Seine Maritime

Monsieur Pétillon, j'ai compris que vous disposez d'un outil pour identifier les différences entre les PCRS. Concrètement, comment l'IA détecte-t-elle ces changements ? Avez-vous fait appel à un prestataire pour vous aider à développer cet outil ?

Thomas PÉTILLON

Pour la détection des changements, la solution n'est pas encore mise en routine, car nous devons préalablement éprouver les résultats. S'ils s'avèrent intéressants, nous échangerons avec Kermap, la société à l'origine de ce modèle. Nous définirons ensemble les modalités de mise à disposition de ces détections automatiques. Ce projet est encore au stade de l'expérimentation. Dans tous les cas, cette fonctionnalité n'a pas vocation à être diffusée largement. Son usage est pour l'instant réservé à la préparation des plans de vol nécessaires aux mises à jour.

Pascal CHEVALLOT (de la salle),

Ingénieur développement de services mutualisés pour la transition numérique du Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE)

Au sein de notre syndicat, nous organisons des journées numériques destinées à acculturer les élus et les agents. La dernière session était d'ailleurs consacrée à l'IA. Dans ce cadre, nous avons constitué des ateliers autour d'une dizaine de cas d'usage. Près de 150 participants issus d'une cinquantaine de collectivités ont participé à cet événement, ce qui montre l'intérêt porté à l'IA.
Les échanges ont surtout porté sur l'explicabilité des cas d'usage, notamment la plateforme Delibia ou les outils de maintenance prédictive.
Je me réjouis de voir que la data intéresse beaucoup plus les élus depuis l'arrivée de ChatGPT. Ces évolutions nous conduisent à réfléchir à la qualité de la donnée, qui est nécessaire pour disposer d'une IA de confiance.

Éric PEUGNIEZ (de la salle),

Vice-président en charge des usages numériques du Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE)

Dans cette table ronde, l'attention s'est principalement portée sur l'IA générative, mais il ne faudrait pas oublier l'IA d'étude, qui est aussi très importante. Ainsi, **le SYANE a expérimenté un cas d'usage sur l'éclairage public, à partir de photos de nuit. L'objectif initial était de délimiter les trames noires du Grand Annecy. Dans un premier temps, il a fallu qualifier le parc d'éclairage public, sa puissance et les types de lampes utilisés. Grâce à l'IA, nous avons pu créer une première ébauche très intéressante.**

Ariel GOMEZ

Pour conclure, sachez que Smart City Mag, en partenariat avec la FNCCR et la Banque des territoires, organise la quatrième édition des Assises de l'IA et des territoires. Elle se tiendra le 2 octobre 2024, à Paris. Vous y serez évidemment les bienvenus.

Merci, Mesdames et Messieurs, de la qualité de vos interventions.

LES SERVICES PUBLICS LOCAUX
& L'I.A. AU QUOTIDIEN
IA FRUGALE ?
EST CE QUE JE GÉNÈRE UNE ÉCONOMIE DE RESSOURCES ?
ÉTAT
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
DÉMONSTRATEUR
ECOLAB
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
DIFFUSION PARTAGE
PILOTAGE RÉNO
PILOTAGE ÉNERGÉTIQUE
MAINTENANCE PRÉDICTIVE
MOBILITÉS
...
D'OÙ VIENNENT LES DONNÉES ?
QUALITÉ ?
BEAUCOUP DE CHAMPS...
EFFET DE MODE...
PAS MAGIQUE !
IL FAUT QUE ÇA AIT DU SENS !
PROBLÈME À RÉSOUDRE ?
PROBLÈME
SOLUTION
FORÊTS
TERRITOIRE
RISQUES
GIP ATGERI
GESTION ZAN
INFOS CLAIRES
BCP DE DONNÉES !
PCRS
PEU DE MOYENS HUMAINS
TOUS RÉSEAUX ENTERRÉS
PLANS À HARMONISER
MISES À JOUR
MÉTROPOLE DE LYON
ASSAINISSEMENT
UN GROS RÉSEAU !
SÉCURITÉ
MATÉRIAUX
ANNÉES DE POSE...
GAIN DE TEMPS
MEILLEURE FIABILITÉ
DIGITAL FACTORY
ENEDIS
CHATBOT RH
RÉPONSES SIMPLES
RASSEMBLER LES MÉTIERS
OPTIMISATION DES SERVICES
APP' DE DÉTECTION DE DONNÉES INTELLIGENTE
DONNÉES PERSO
GROUPES ÉLECTROGÈNES BIEN DIMENSIONNÉ
DES COLLABORATIONS INTER-MÉTIERS AUTOUR DE L'IA
OLIVIER SAMPSON

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Philippe Barbosa
• Facilitateur graphique : Olivier SAMSON

NUMÉRIQUE

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Jeudi 27 juin 2024 - 12h00

INVITÉ : ORANGE

Intervention de Nicolas GUÉRIN, Secrétaire général du Groupe Orange SA

INTERVENANTS

Animation par Jean-Michel LOBRY

Xavier PINTAT
Président de la FNCCR

Nicolas GUÉRIN
Secrétaire général du Groupe Orange SA

Jean-Michel LOBRY

NOTRE MATINÉE S'ACHÈVE AVEC L'INTERVENTION DE MONSIEUR NICOLAS GUÉRIN, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL D'ORANGE.
BIENVENUE MONSIEUR. VOS PROPOS SERONT INTRODUITS PAR MONSIEUR XAVIER PINTAT, PRÉSIDENT DE LA FNCCR. MONSIEUR NICOLAS GUÉRIN, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL D'ORANGE, NOUS REJOINT DANS QUELQUES INSTANTS. LA FNCCR A INTÉGRÉ LES RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES DANS SES COMPÉTENCES DEPUIS PLUS DE TRENTE ANS. BIENVENUE, MONSIEUR, JE VOUS EN PRIE, PRENEZ PLACE.

Xavier PINTAT

Monsieur le Secrétaire général, au nom de tous nos congressistes, je voudrais aussi vous souhaiter la bienvenue au congrès de la FNCCR. Comme vous le savez, depuis près de trente ans, les collectivités locales se sont emparées des réseaux de communication électronique et des services numériques. Je voudrais ici saluer la présence de Monsieur Patrick CHAIZE, Président de l'Avicca, avec qui nous signerons dans quelques instants une convention de partenariat démontrant que nous sommes alignés sur ces sujets.

Monsieur le Secrétaire Général, au cours de ces trois décennies, la fibre a été déployée, d'abord en réseau de type dorsal, puis en maillant plus étroitement le territoire avec le raccordement de la fibre jusqu'au domicile. Ce travail a évidemment été partagé avec les opérateurs. Cependant, les collectivités locales ont, je crois, joué un rôle important, en termes d'aménagement du territoire, en déployant la fibre là où les opérateurs privés n'allaient pas, dans une logique d'aménagement numérique du territoire au service de l'ensemble de notre population.

Nous sommes attentifs à la politique d'Orange, partenaire de longue date des collectivités. Nos relations n'ont pas toujours été simples, mais elles sont aujourd'hui apaisées. Néanmoins, Monsieur le Secrétaire général, comme nous avions pu vous le dire lors de notre Conseil d'administration, de nombreuses questions restent en suspend :

- L'enfouissement conjoint des réseaux électriques et de communication électronique incombe aujourd'hui essentiellement à la distribution d'électricité, au gestionnaire du réseau et aux collectivités locales ;
- La participation des opérateurs de communication électronique est, nous pouvons le dire, marginale. Nous souhaiterions faire évoluer ce dispositif, afin de partager plus équitablement les coûts. Il me semble qu'Orange devrait porter une oreille attentive à cette légitime revendication, d'autant plus que nos réseaux, les poteaux électriques, sont largement ouverts à Orange et aux autres opérateurs pour le déploiement de la fibre.

Les collectivités locales ont été et sont encore des partenaires à l'écoute, efficaces et ouverts aux attentes et aux besoins des opérateurs, car elles portent avec vous cette logique d'intérêt général : la fibre.
Des financements nouveaux seront nécessaires pour mener à bien la dernière étape du déploiement de la fibre. Nous ignorons s'il s'agira de financements de l'État, de financements privés, du soutien d'Orange et d'autres opérateurs. Les dispositifs financiers innovants devraient être pleins et entiers, car ce chantier leur ouvrira aussi des perspectives commerciales.

Le dernier élément qui est intimement lié à l'avènement de la fibre, est la disparition programmée du réseau cuivre d'Orange, j'ose dire de France Télécom. Un calendrier a été déterminé, nous attendons que vous puissiez nous le confirmer, et nous dire si cet immense chantier correspondra bien entendu à celui du déploiement de la fibre. Il serait en effet dramatique qu'il entraîne un risque d'interruption du service pour nos foyers bien sûr, mais aussi pour nos collectivités et nos entreprises.
Ce chantier ne pourra bien sûr réussir que s'il est partagé collectivement et donc avec les élus.

Enfin, nous sommes également preneurs d'informations concernant la téléphonie mobile et le fameux New Deal européen.

Voilà les quelques éléments que je souhaitais porter à votre connaissance avant votre intervention. Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie de votre présence et nous vous écoutons.

Jean-Michel LOBRY

Monsieur Guérin, merci de rejoindre le pupitre. Vous avez compris que vos réponses sur ces grands chantiers sont attendues.

Nicolas GUÉRIN

Merci, Monsieur le Président, pour ces mots d'introduction et merci pour votre invitation.

L'entreprise Orange, que je représente, n'était pas intervenue devant cette assemblée depuis 2013, je suis donc ravi de pouvoir le faire aujourd'hui. Les liens entre Orange et la FNCCR sont effectivement anciens, ils ont toujours été très directs et très sincères, en dépit parfois de nos désaccords, que je reconnais bien volontiers. Je retiens que nous savons discuter, échanger, partager et avancer ensemble. C'est un point sur lequel je reviendrai.

Je ne suis pas ici pour vous parler d'énergie, mais d'infrastructures de télécommunication. Nos sujets sont complexes et nombreux, ils s'articulent les uns avec les autres, mais ils s'inscrivent dans un cadre plus général sur lequel je voudrais revenir afin que vous compreniez la situation des opérateurs de télécommunication en France et en Europe.

Il faut tout d'abord évoquer la question de l'équation économique, et le constat réalisé au niveau européen. Un seul opérateur en Chine compte 467 millions de clients, et un seul opérateur américain compte 107 millions de clients. De son côté, que l'Union européenne compte 448 millions d'habitants qui se répartissent entre cent opérateurs.

Le marché européen des télécommunications est donc extraordinairement fragmenté. Monsieur Enrico LETTA, ancien Premier ministre italien, vient de rendre un rapport qui appelle à défragmenter, à recomposer ce marché, et à le reconsolider, afin d'offrir davantage de marges de manœuvre aux opérateurs européens pour avancer, pour investir.

En Europe, trois opérateurs tirent leur épingle du jeu :

- Deutsche Telekom, qui réalise 100 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 60 milliards d'euros aux États-Unis et 40 milliards d'euros dans toute l'Europe et tous ses territoires ;
- Swisscom, qui s'en tire aussi très bien, car le niveau de vie est un peu plus élevé en Suisse qu'ailleurs en Europe ;
- KPN, entreprise hollandaise, qui n'est présente qu'aux Pays-Bas, pays où les prix sont élevés et où les investissements n'ont pas encore été totalement réalisés, comme cela peut être le cas en France.

Les opérateurs européens doivent changer d'échelle, et trouver l'équilibre économique qui leur permet de faire face aux investissements colossaux qui les attendent. En Europe, le montant de ces investissements permettant de faire face aux besoins d'infrastructures atteint 274 milliards d'euros. Ce montant ne tient absolument pas compte de la multiplication permanente du débit et des consommations de nos clients. Les usages connaissent une croissance exponentielle, que nous estimons à six fois plus importantes qu'aujourd'hui d'ici 2030 sur la data mobile, et cinq fois plus importante d'ici 2030 sur la data fixe. Ces données ne tiennent absolument pas compte de l'impact à venir de l'intelligence artificielle sur nos réseaux. Ainsi, il se murmure que si toutes les requêtes lancées sur Google faisaient appel à une intelligence artificielle, il n'y aurait pas suffisamment d'énergie sur Terre pour y faire face. J'ignore s'il s'agit d'une légende, mais cela me semble être un bon moyen d'exprimer que l'intelligence artificielle pose un problème au monde de la data, et à la consommation énergétique en général.

L'Europe connaît donc un déficit très important d'infrastructures. Et la France connaît, elle, un problème encore plus prégnant : l'importance des investissements portés sur ses réseaux. Les opérateurs de télécommunication sont les premiers contributeurs à l'écosystème numérique français en investissements, en emplois, et en fiscalité, mais pas en revenus. Ainsi, 14,6 milliards d'euros ont été investis sur les réseaux en 2022, hors fréquences, et 13,1 milliards d'euros sont investis en moyenne chaque année depuis cinq ans. Orange assume 79 % des investissements de l'ensemble du système numérique, et dépasse de ce fait très largement l'ensemble des investissements réalisés dans les autres secteurs. À titre de comparaison, 5,1 milliards d'euros ont été investis pour les réseaux ferrés, 1,6 milliard d'euros ont été investis pour les autoroutes. Les opérateurs de télécommunication représentent 66 % des emplois du secteur numérique en France, alors que seuls 39 % des revenus du secteur sont captés (44 % en 2023, 39 % en 2022). Plus nos revenus diminuent, plus les investissements réalisés actuellement sont captés par les géants du web (GAFAM), les grandes entreprises, et les constructeurs de terminaux.

Cette situation n'est pas améliorée par la fiscalité spécifique imposée aux opérateurs de télécommunication. Aujourd'hui, une entreprise comme Orange paie 1,9 fois plus d'impôts que n'importe quelle autre entreprise du CAC 40. Il s'agit d'impôts spécifiques au secteur, plutôt que d'impôts sur les sociétés. Fidèle à la tradition de France Télécom, Orange ne pratique pas l'évasion fiscale. Orange est massivement imposée en France. Elle s'acquitte notamment de l'IFER Fixe, l'IFER Mobile, la contribution à la création du cinéma français, la compensation de la suppression de la publicité sur France Télévision, etc. Au total, sur 1,5 milliard d'euros d'impôts par an, Orange s'acquitte de 800 millions d'euros par an d'impôts spécifiques existants en France. Cela rend l'équation économique complexe.

C'est pourtant dans ce contexte que s'inscrit l'enjeu de fermeture du réseau de cuivre évoqué par Monsieur PINTAT.

Nous avons proposé à l'ARCEP un plan de fermeture collectif, progressif, structuré. J'insiste sur l'aspect progressif, car il n'est pas question de couper le cuivre du jour au lendemain, et de placer nos clients en situation de déni de service, comme vous l'évoquiez, Monsieur le Président. Il n'y aura pas une fermeture de cuivre s'il n'y a pas une solution de substitution pour les clients. Or, la solution de substitution principale, c'est la fibre. Je considère que la fibre est l'enjeu principal, dès lors qu'Orange envisage la complétude de la fibre sur la totalité du réseau.

Ce plan de fermeture du réseau cuivre répond à un certain nombre de contraintes qui sont plus complexes que ce qu'elles donnent à voir, et que ce qui est parfois perçu. La question de la complétude est très prégnante. Fermer le réseau de cuivre impose d'avoir un réseau de fibre au plus proche des clients, ce qui impose aussi de tenir compte d'un certain nombre d'autres critères. Par exemple, le réseau cuivre n'a pas une qualité hétérogène partout, et il est opportun de fermer le réseau de cuivre là où sa qualité est moins bonne qu'ailleurs, de sorte que ces zones passent rapidement à la fibre, afin de limiter les coûts pour l'entreprise et les inconvénients pour les clients. À d'autres endroits, les réseaux de cuivre sont déployés, mais non utilisés. Ce sont des zones dans lesquelles les habitations ne sont pas raccordées au réseau cuivre, et il convient donc de privilégier la fermeture du cuivre là où un grand nombre de clients sont concrètement passés à la fibre, et ne souscriront pas un d'abonnement cuivre.

De même, un autre critère dont nous tenons compte est l'équilibre entre les différents opérateurs. Bien que le plan fibre soit le plan d'Orange, ce plan concerne un réseau ancien qui est massivement utilisé par énormément d'usagers : des clients, d'autres entreprises et d'autres opérateurs. Cela nous impose d'échanger régulièrement avec ces autres opérateurs (nos concurrents), sous l'égide bien sûr du régulateur.

Le plan fibre d'Orange est structuré en deux phases très importantes :

- Une première phase de transition de 2020 à 2025, correspondant à une phase de préparation à la fermeture du cuivre, une phase d'expérimentation et de tests, qui a été exponentielle. Cette phase a débuté sur un lot de 300 à 600 foyers et s'achèvera sur un lot bien plus important de 8,8 millions de foyers concernés, avec pour objectif d'avancer progressivement et de ne pas commettre d'erreur. En effet, nous n'avons aucun droit à l'erreur pour ce qui concerne la fermeture du cuivre. Nous devons donc avancer en identifiant les problématiques éventuelles au fur et à mesure ;

- Une deuxième phase plus industrielle et plus difficile, prévue pour se dérouler entre 2026 et 2030, et qui consistera à vider entièrement le réseau de cuivre. À partir de cette phase, Orange cessera toute commercialisation de lignes cuivrées.

Un an après la cessation de la commercialisation, les réseaux cuivre seront coupés. Cependant, je le répète, cela impliquera que tous nos concitoyens aient à ce moment-là une solution qui leur permette de bénéficier du même service, ou de services supérieurs dans les conditions identiques à celles dont ils disposaient sur le cuivre. Très concrètement, il sera toujours possible de disposer d'un abonnement téléphonique simple, sans souscrire à une offre pour une box internet ou à la télévision. Orange continuera à proposer une offre de téléphonie simple.

Ce plan en deux étapes sera déployé au travers de sept lots de communes, en respectant le principe auquel l'ARCEP et Orange sont très attachés : la transparence. Ainsi, Orange informera les collectivités très amont de la fermeture du réseau cuivre. Les administrés seront informés trois ans avant de la fermeture du réseau cuivre, de la clôture commerciale des offres cuivre sous deux ans, et de la fermeture technique du réseau cuivre sous trois ans. Le délai de prévenance est suffisant, encadré, et de nature à rassurer nos concitoyens sur la suite.

Comme cela a été mentionné au cours de certaines tables rondes, ce chantier est collectif, et il est important que chacun en ait bien conscience, et y prenne part. Il ne suffit pas de dire « c'est le projet d'Orange », car pour réussir le plan fibre, Orange a besoin des autres opérateurs, du régulateur, de l'État, et des associations de collectivités, pour déployer ce projet et faire en sorte que tout se passe le mieux du monde.

Le débat a porté ce matin sur l'opportunité d'avoir une communication nationale d'information de nos concitoyens. Nous pensons nécessaire en effet de mener cette communication, le plus vite possible, et nous pensons qu'elle doit être décorrélée de toute échéance politique. Il serait en effet idéal que cette communication intervienne en 2025, et qu'elle permette à nos concitoyens d'être rassurés sur ce qu'est la fermeture du cuivre et ce qu'elle n'est pas. Il est important de dire à nos concitoyens que cette fermeture n'entraînera pas des frais exorbitants pour assurer le raccordement, et de les rassurer sur le fait qu'ils n'auront pas besoin de souscrire à une box internet pour téléphoner, comme ils le faisaient auparavant. Ces informations doivent être communiquées aux usagers.

Pour mener à bien ce plan, Orange a besoin d'être accompagnée, notamment par les élus. Orange et la FNCCR ont déjà mené de nombreux de travaux ensemble, comme Orange le fait d'ailleurs avec d'autres associations. Ainsi, des kits de communication dédiés aux élus ont été mis à la disposition des collectivités. Ces kits fournis par Orange permettent aux maires qui le souhaitent de communiquer auprès de leurs concitoyens. Orange travaille énormément avec la DGE et l'ANCT, que je remercie. Comme le disait ce matin Monsieur Cyril LUNEAU, Directeur chez Orange des relations avec les Collectivités locales, le sceau de l'État est important, pour que nos concitoyens n'aient pas l'impression de tomber uniquement entre les mains d'une entreprise qui réalise une opération commerciale. Au contraire, nos concitoyens doivent avoir la certitude que cette opération, consistant à passer du cuivre à la fibre, est contrôlée par l'État, et par le régulateur.

À ce jour, le programme n'est ni en avance ni en retard. Il est au rendez-vous. 2024 est une année d'accélération des tests. En effet, comme évoqué précédemment, un lot portant sur 3,7 millions de locaux a été lancé. L'accélération sera effective à partir du lot 4, qui concernera 8,3 millions de locaux, dans 7 000 communes.

Cependant, des questions demeurent sur la dépose du cuivre. Orange est effectivement propriétaire de cette boucle locale. Nous étudions actuellement les modalités de dépose du réseau, vaste opération de génie civil portant sur des poteaux, des chambres, des charretières dans les sols, etc. La question de ce qui sera fait de toutes ces infrastructures et du cuivre se pose donc. L'expérimentation que nous avons menée sur ce sujet fin mars 2023 permet d'alimenter nos réflexions. Cependant, en toute sincérité, la dépose du cuivre n'est pas notre priorité. La priorité porte sur le déploiement de la fibre, puis la fermeture du cuivre. La dépose du cuivre interviendra dans un second temps, en prêtant attention au fait que ce démontage physique du cuivre ne porte pas atteinte à la fibre posée dans les mêmes infrastructures.

Comme je le disais, le cuivre est un actif d'Orange. Il nous a été demandé si Orange avait l'intention de vendre son génie civil dans les zones rurales, et Madame Christel HEYDEMANN, Directrice générale du Groupe a clairement déclaré qu'Orange n'a aucunement l'intention de céder ces infrastructures, qui seront exploitées parce qu'elles constituent une source de revenus, un actif.

Comme vous le savez, de nombreux opérateurs européens vendent leurs actifs pour les valoriser, et réalisent des chiffres d'affaires très élevés sur ces infrastructures. Mais ça n'est pas l'intention d'Orange,

le Groupe souhaite conserver la maîtrise de ses infrastructures, car son ADN repose sur le fait d'être opérateur d'infrastructures. Orange restera pour la fibre un opérateur d'infrastructures et de génie civil durant les décennies qui viennent, comme ce fut le cas sur le cuivre. Donc Orange ne vendra pas ses infrastructures, mais cela n'empêche en rien de mener des échanges avec les collectivités locales sur la manière dont ces infrastructures seront exploitées et sur les améliorations à leur apporter afin d'améliorer la qualité de service. Nous avons connaissance en effet du mécontentement légitime autour de cette exploitation, et nous avons bien prévu d'améliorer la qualité de nos infrastructures.

Je souhaiterais également aborder la question de la fibre et de son réseau. À ce jour, en France, la fibre est déployée sur 87 % du territoire, et 38,7 millions de foyers sont raccordables. La France devrait être le premier pays européen entièrement fibré, ***ex aequo*** avec l'Espagne, et je vous rappelle s'il en était besoin qu'Orange est également opérateur en Espagne. Ça n'est pas un hasard que l'Espagne soit aussi un pays très avancé en matière de déploiement de la fibre, même si l'opérateur Telefónica est également très impliqué dans ce projet.

La France jouit donc d'une avance certaine sur le déploiement de la fibre, et n'a pas à rougir de sa situation. Monsieur le Président, vous avez indiqué que les collectivités locales se sont emparées des réseaux de télécommunication depuis trente ans, c'est en réalité le cas depuis dix ans pour ce qui concerne la fibre grand public, car auparavant, Orange déployait du FTTO (***Fiber to the office***) et d'autres formes de réseaux. Nous n'avons pas à rougir, car ces déploiements ont été réalisés très rapidement. En 2022, Orange a été en mesure de réaliser jusqu'à 12 500 raccordements par jour. Mais, nous le reconnaissons bien volontiers, cette vitesse de déploiement a pu en effet engendrer des problèmes de qualité de service. Vouloir agir vite fait courir le risque d'être moins efficient, parce que l'entreprise recourt à la sous-traitance, et ne dispose pas du temps suffisant pour former les techniciens. Cependant, Orange subissait aussi une forte pression pour accélérer le déploiement afin d'atteindre un taux de couverture important en très peu de temps. Nous devons désormais nous attacher à rétablir la qualité de service, et je sais que le travail sur ce sujet est lourd. Cependant, afin d'apporter un peu de nuance, je veux juste vous communiquer les chiffres transmis par l'ARCEP. Sur les 47 réseaux fibres affichant un taux de panne supérieur à 0,2 %, seuls cinq réseaux sont déployés par Orange. Cela signifie qu'Orange est en mesure d'assurer la qualité partout. 80 % des réseaux Orange ont un taux de panne inférieur à 0,2 %. Le taux de panne le plus fort chez Orange atteint 0,44 % et se trouve en Seine-Saint-Denis, une zone un petit peu sensible. Ces taux sont à comparer à ceux enregistrés dans les autres régions et chez d'autres opérateurs, qui sont supérieurs à 2 % et qui peuvent même atteindre 3,5 %.

Je ne vous délivre pas ces chiffres pour me glorifier ou laisser croire que tout est parfait chez Orange, mais pour vous démontrer qu'avec de la volonté, nous pouvons améliorer la qualité. La filière s'est organisée pour renforcer la formation des sous-traitants, supprimer les sous-traitants de niveau trois, et mettre en place des outils qui permettent de vérifier en temps réel ce qui est fait sur les installations de fibre. Ainsi, les plannings sont échangés entre les opérateurs d'infrastructures et les opérateurs commerciaux, de sorte que chacun puisse intervenir et vérifier le travail des différents opérateurs. Les différentes mesures décidées et déployées au niveau sectoriel ont permis de commencer à améliorer sensiblement la qualité de service. Par ailleurs, ce à quoi je crois énormément et qu'Orange met en œuvre, comme d'autres opérateurs (Altitude par exemple), c'est la reprise des points de mutualisation. En effet, compte tenu de la vitesse de déploiement de la fibre, il est nécessaire de retourner sur les points de mutualisation pour assurer une remise en état complète, ce qui permet une baisse immédiate des incidents et du recours au service après vente.

La fibre est un parcours de long terme, un travail récurrent, permanent, qui nécessite que l'on y revienne régulièrement. C'est possible et nous n'avons pas d'autre choix que de parvenir à ce déploiement total, car comme je l'ai déjà exposé, il n'y aura pas de fermeture du cuivre si nos concitoyens n'ont pas accès dans leurs territoires à un réseau fibre de qualité. Nous avons conscience de ces enjeux, nous y travaillons, et nous avançons. Parmi les volumes de fermeture du cuivre que je vous ai donnés précédemment, j'ai évoqué les 8,8 millions de foyers pour lesquels le cuivre sera déposé. Cela impose que ces mêmes foyers accèdent dans un délai raisonnable à des services de qualité en fibre.

Après avoir évoqué les enjeux d'infrastructures, les infrastructures cuivre, et les infrastructures fibre, j'aimerais aussi aborder la question de la téléphonie mobile, à travers le New Deal, ce plan qui rencontre un véritable succès et qui permet de couvrir de nombreuses zones blanches.

Sous le contrôle de l'ARCEP, les opérateurs ont travaillé au déploiement de ces pylônes, et de ces couvertures mobiles, que nous inaugurons très régulièrement dans les régions. Le plan New Deal est réalisé à 50 %, et il nous faut maintenir les efforts pour poursuivre ce plan, qui est très utile et très positif. Le 2 500e pylône a été inauguré en 2023, et il en reste beaucoup à installer.

Enfin, la transition numérique est le dernier sujet que je voulais aborder aujourd'hui, et plus précisément ce qui est communément appelé les territoires intelligents. Je sais que ce vocable est critiqué, au sens où certains ne comprennent pas en quoi certains territoires seraient plus intelligents que d'autres. Il s'agit en réalité des « smart territoires ». Les infrastructures existent, elles sont de plus en plus visibles, mais elles sont encore sous-utilisées. Comme je le disais, la France compte 38,7 millions de foyers raccordables à la fibre, mais seulement 55 % d'abonnés à la fibre. Cela signifie que 45 % des investissements réalisés ne génèrent aucun revenu, et n'ont aucun usage. Certes, la fin du cuivre aidera à les développer. Mais force est de constater que le retard est important, et que nous peinons à convaincre les clients de passer à la fibre et de souscrire les prestations associées.

Mon propos n'avait pas pour objectif de vous parler du marché de détail, mais bien de la capacité d'Orange à vous accompagner dans le développement et dans l'usage de ces infrastructures au service de vos concitoyens. Il ne faut pas perdre de vue que 2024 est l'année de la révolution numérique dans les territoires. Nous devons développer de nouveaux services et les apporter à nos concitoyens. Cela se justifie à la fois par la nécessité de réussir la transition écologique, puisque le réseau nouvelle génération consomme moins, mais aussi pour des enjeux de résilience sous toutes ses formes. Par ailleurs, nous sommes en mesure de proposer à nos concitoyens un certain nombre de services qui amélioreront leur vie au quotidien. L'observatoire de la transition numérique des territoires présenté par InfraNum et la Banque des territoires au congrès de l'Avicca a montré que 73 % des collectivités ont un projet en vue et que, pour la plupart d'entre eux, ce projet devra être opérant en 2026. Aussi, Orange est à votre disposition pour vous aider à réaliser ces projets, et à vous accompagner à la fois dans leur étude et dans leur déploiement.

Le marché doit se structurer et nous avons un intérêt commun à le structurer ensemble, acteurs publics ou privés, pour industrialiser, et démontrer ce que les solutions numériques peuvent vous apporter. Cela signifie que nous devons développer des cas d'usage, et que nous devons mutualiser les travaux à la maille des syndicats, de sorte à capitaliser sur des projets. Plus les synergies sur un projet sont nombreuses, moins le projet coûte aux fonds publics, et plus il est rentable pour les opérateurs.

Je crois que la FNCCR est très active sur ce sujet, auquel de nombreuses tables rondes sont consacrées pendant ce congrès. J'insiste vraiment sur la capacité d'Orange à vous aider, parce qu'Orange est un opérateur expert en déploiement, en exploitation, en maintenance des réseaux, et en hébergement souverain. Bleu, la filiale qu'Orange a créée avec Capgemini peut vous proposer des solutions extraordinairement performantes. L'hypervision est un moyen permettant de vous aider à gérer et valoriser les données de politiques publiques sur la base de solutions de cartographie en temps réel via Hexadone, notre filiale créée avec la Banque des territoires. Orange dispose d'experts en digital, en Data, en Intelligence artificielle, en IoT, en intégration de services d'informations. Orange est aussi une entreprise experte en cybersécurité, avec Orange Cyberdéfense, un des premiers acteurs européens de la cybersécurité. D'ailleurs, nous lançons des produits grand public et proposons déjà des produits au service des collectivités afin de sécuriser les datas, les usages et les réseaux.

Nous sommes très fiers chez Orange de pouvoir accompagner les territoires à relever ces défis, avec une gamme de solutions très large. Nous avons déjà des exemples très concrets des possibilités offertes par Orange, sur la gestion de l'éclairage des bâtiments publics par exemple, ou de la gestion des réseaux d'eau. Nous sommes en mesure de démontrer que les outils numériques permettent une diminution de la consommation électrique, de détecter les fuites dans les réseaux d'eau, ou d'optimiser la gestion de la collecte des déchets.

En conclusion, mon propos vise à vous rassurer sur trois points :

- En premier lieu, il ne faut pas perdre de vue que l'équation économique de l'opérateur Orange est compliquée à résoudre. Le marché se mondialise et il est donc important que la France ait des acteurs forts, puissants, et économiquement équilibrés. Mais très clairement, ça n'est pas incompatible avec la collaboration avec les territoires. Je ne suis pas en train de dire qu'il ne faut pas de RIP, alors qu'ils sont essentiels. Il faut simplement trouver l'équilibre entre le travail à mener en commun sur le territoire et les grands champions ;

- En second lieu, l'arrêt du cuivre est en marche et nous devons travailler de concert afin de mieux communiquer et faire en sorte que ce projet soit un succès collectif. La qualité de service sur la fibre est à améliorer et vous pouvez compter sur Orange pour que tel soit le cas.
- Enfin, j'invite les territoires à étudier les projets numériques, à utiliser nos infrastructures, et à faire appel à Orange, car cela améliorera le quotidien de vos concitoyens.

Je suis Franc-Comtois d'origine. Mon grand-père était de natif d'Arc-et-Senans. J'ai coutume de dire que le Doubs est l'un des départements les plus froids de France. Je découvre aujourd'hui que ça n'est pas du tout le cas, tant il fait chaud ! Je vous remercie de votre attention.

Jean-Michel LOBRY

Merci Monsieur. L'extinction du cuivre n'aura pas lieu tant que la fibre ne sera pas généralisée. Nous avons entendu qu'Orange s'engage dans la voie de la qualité du service et de l'amélioration de la qualité. Enfin, nous prenons note de votre invitation à réaliser ensemble le déploiement du numérique sur les territoires. C'est le thème de notre congrès. Monsieur le Président PINTAT, je vous propose de conclure cette matinée.

Xavier PINTAT

Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur le Secrétaire général d'Orange. Nous avons écouté avec beaucoup d'attention votre propos sur le retrait du cuivre, sujet sur lequel les élus sont très vigilants et très concernés, parce que cette question impacte tous les villages de France. C'est aussi pour cette raison que nous signerons, cet après-midi, une convention de partenariat entre la FNCCR et l'Avicca, avec Patrick CHAIZE, Président de l'Avicca et Sénateur, Président du groupe d'études numériques du Sénat. Puisque vous nous invitez à émettre des suggestions et à vous aider à collaborer, nous serons vigilants à l'ensemble de vos propositions. Nous sommes prêts à vous aider, car je crois que l'enjeu est très important, à la fois bien sûr pour Orange, mais surtout pour nos administrés, et pour notre pays. Je vous remercie.

Jean-Michel LOBRY

Merci à tous de votre présence. Je vous invite aussi à ne pas manquer la conférence de Raphaël DOMJAN, explorateur, ici même à 16 heures, qui promet d'être un grand moment. Je vous remercie.

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Philippe Barbosa et Patrice DIAZ

COMPTES RENDUS DES TABLES RONDES

TR 12 - Reconquête de la biodiversité : les territoires misent sur l'éclairage public

TR 21 - Electricité, hydrogène, bioGNV : le plein décarboné

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

AUTRES INFRASTRUCTURES EN RÉSEAU

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Table ronde 12 - Jeudi 27 juin 2024 - 10h45

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ : LES TERRITOIRES MISENT SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

INTERVENANTS

Animation par Olivier Zanetta

Alice BAUDOUIN
Chargée de mission, Bureau d'études Asellia Écologie

Samuel BUSSON
Responsable d'études Biodiversité et Foncier, CEREMA

Jacques JACQUENET
Président du SICECO, Vice-président de la FNCCR

Annick JACQUEMET
Sénatrice du Doubs

Bertrand LACHAT
Président du Territoire d'énergie Isère,
Vice-président de la FNCCR

Danielle MAMETZ
Deuxième Vice-présidente du Territoire d'énergie Flandre, Vice-présidente de la FNCCR

Olivier ZANETTA

*Bonjour. Bienvenue à tous pour cette table ronde consacrée à la reconquête de la biodiversité par les collectivités qui misent sur l'éclairage public comme moyen de sécuriser les espaces urbains, éclairage public qui impacte aussi significativement la faune et la flore locales. Nos intervenants et intervenantes nous expliqueront comment une gestion innovante de l'éclairage public peut contribuer à la protection de la biodiversité. Nous aurons ainsi le plaisir d'échanger avec Madame **Annick JACQUEMET**, Sénatrice du Doubs, vous avez étudié le danger de la pollution sur la biodiversité et vous formulez d'ailleurs des recommandations pour lutter contre cette pollution.*

***Samuel BUSSON**, Directeur du projet éclairage et biodiversité au CEREMA, il sera avec vous question de la réglementation actuelle et à venir, puisqu'une révision a été engagée.*

*Nous accueillons également **Jacques JACQUENET,** Président du SICECO et Vice-président de la FNCCR, vous nous expliquerez la nouvelle philosophie en matière d'éclairage public, une philosophie orientée vers la planification écologique et la collaboration avec les associations environnementales dans le but de développer les trames noires.*

*À l'occasion de cette table ronde, nous vous proposerons également des retours d'expérience des territoires, avec notamment le témoignage de **Danielle MAMETZ**, deuxième Vice-présidente de Territoire d'énergie Flandres et Vice-présidente de la FNCCR. Nous échangerons avec vous sur les avantages de la mutualisation des projets visant à intégrer des préoccupations de biodiversité.*

*Nous écouterons également le retour d'expérience de **Bertrand LACHAT**, Président de Territoire d'énergie Isère et Vice-président de la FNCCR, et d'**Alice BAUDOUIN**, chargée de mission au bureau d'études Asellia Ecologie, qui nous présentera les résultats d'une étude sur l'impact de l'éclairage public de la métropole de Nice sur les chauves-souris, démontrant les bénéfices des coupures nocturnes pour la biodiversité.*

Cette table ronde s'articule en trois temps. Il sera en premier lieu question d'éclairage public et de biodiversité, avec un point sur la réglementation. Dans un second temps, nous aborderons les actions mises en œuvre et les retours d'expérience. Enfin, nous achèverons cette table ronde sur les solutions possibles à proposer.

Olivier ZANETTA

Jacques JACQUENET, Président du SICECO et Vice-président de la FNCCR, quelle philosophie prévaut actuellement en matière d'éclairage public ?

Jacques JACQUENET

Bonjour à tous. Avant tout, je voudrais dire que la rénovation du parc d'éclairage public est primordiale afin d'abaisser les consommations d'énergie des parcs d'éclairage extérieur des collectivités. En effet, en représentant près de 30 % des factures d'électricité des villes, les factures d'éclairage public pèsent énormément dans les budgets communaux. La rénovation par le passage en LED des points lumineux peut également assurer un abaissement important de la puissance installée sur le parc. C'est aussi un enjeu à intégrer à la composante sécuritaire. Les parcs d'éclairage public sont vieillissants, et il est du ressort des collectivités d'assurer le renouvellement des installations obsolètes, qui peuvent présenter des risques électriques, mécaniques ou photométriques pour les usages de l'espace public.

Sur le plan environnemental, même si le mix énergétique français est fortement décarboné, et que les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation électrique des appareils restent faibles, il est important d'abaisser les niveaux d'éclairement afin d'être en cohérence avec la stratégie nationale de la biodiversité, qui ambitionne de diviser par deux la pollution lumineuse d'ici 2030. Cette diminution peut se faire via la rénovation du parc d'éclairage public, mais aussi par l'extinction nocturne, lorsqu'elle est adaptée aux besoins des usagers. Surtout, les projets doivent bien évidemment être en cohérence avec l'arrêté de lutte contre les nuisances lumineuses du 27 décembre 2018, qui est d'ailleurs en cours de révision. Sur ce sujet, le législateur nous promet des règles plus sévères, en particulier pour mieux protéger la biodiversité. Au SICECO, nous faisons aujourd'hui le choix de penser nos projets sous le prisme de la biodiversité. Ces trois dernières années, nous avons travaillé avec les élus de la commission éclairage public, sur la nécessaire sobriété, comme on peut le voir dans les domaines du patrimoine bâti et de la mobilité. En remettant en cause le niveau d'éclairage actuel, en fonction des différents secteurs d'une commune, nous avons fait évoluer notre doctrine et réécrit la stratégie de rénovation, en adéquation avec nos objectifs en termes de protection de la biodiversité à la maille départementale.

Par exemple, nous avons travaillé à réduire le nombre des lampadaires dans les agglomérations, voire à supprimer tous les éclairages situés hors agglomération. Nous avons également engagé une réduction du nombre de points lumineux, lors de chaque rénovation d'un secteur. En 2023, cette doctrine a produit ses premiers effets avec une diminution du parc d'éclairage public. Enfin, nous avons fait en sorte que la distance entre chaque point lumineux corresponde à celle entre les poteaux en béton du réseau électrique, puisqu'une grande partie des points lumineux y sont installés. Telles sont les trois axes sur lesquels nous avons travaillé en vue de préserver la biodiversité sur nos territoires.

Olivier ZANETTA

Je vous remercie. Bertrand LACHAT, c'est une philosophie que vous adoptez également, allant même jusqu'à évoquer un changement de paradigme en matière d'éclairage public. Pouvez-vous nous l'expliquer ?

Bertrand LACHAT

Bonjour à tous. Avant tout, je remercie la FNCCR et la félicite d'organiser cette table ronde, car la biodiversité est un véritable enjeu. Je pense que nous avons tous conscience de cette problématique actuelle. En évoquant le changement de paradigme, je me positionne par rapport à deux époques. Il fut un temps où la politique publique en matière d'éclairage public voulait que pour qu'un maire soit vertueux, il devait éclairer le plus possible. Au travers d'une politique d'éclairage public ambitieuse, il devait démontrer sa capacité à protéger, et à apporter du confort à la population, dans les déplacements notamment. Cette période au cours de laquelle les politiques ne tenaient pas véritablement compte de la biodiversité, parce que cette problématique n'avait pas encore intégré le champ politique local, est révolue. Cette démarche tend en effet à s'évanouir et à disparaître, ce qui est très bien.

Nous entrons dans une ère nouvelle de la stratégie de développement de l'éclairage public. Le changement de paradigme provient du fait que l'éclairage public ne doit plus être considéré comme un outil d'aide à la vie de l'humain, mais il doit être considéré dans sa globalité, par rapport à l'ensemble de la biodiversité et du monde du vivant, impacté par un éclairage public non respectueux de la biodiversité.

C'est en cela que nous sommes face à une nouvelle démarche, un nouveau paradigme, une démarche éthique, voire philosophique, qui nous amènent à considérer que l'éclairage public a des incidences sur l'ensemble de la chaîne du vivant, dont l'homme est l'un des maillons. Je pense que les autres intervenants ne manqueront pas de rappeler combien l'éclairage public impacte cette diversité, en contraignant le déplacement des espèces et en limitant les trames noires. Il paraît par exemple qu'un papillon de nuit est capable de repérer la lumière à un kilomètre, et que cette lumière lointaine perturbe sa vie nocturne. Nous ne connaissons pas encore toutes les incidences de l'éclairage public, mais elles existent et elles sont fortes.

En Isère, nous avons déployé une stratégie d'éclairage public raisonné, à travers une délibération prise en 2021. Cette stratégie respecte les objectifs du décret du 27 décembre 2018, mais on va même au-delà. Ainsi, nous réduisons la température de couleur de l'éclairage public entre 2 000 et 2 400 kelvins.

Lorsque cela s'avère possible, notamment dans le cadre de notre collaboration avec les parcs naturels de la Chartreuse et du Vercors, nous essayons de descendre en dessous de 2 000 kelvins, ce qui permet de réduire au maximum la lumière bleue. Certaines communes ont accepté de descendre la température de leur éclairage public à 1 800 kelvins. Souvent, ce sont les élus qui ont peur d'aller en deçà de 2 000 kelvins. Il appartient aux élus d'arbitrer ces décisions. Cependant, l'attente de l'opinion publique en matière de protection de la biodiversité est très forte. Le maire a une responsabilité historique de pouvoir proposer des baisses d'éclairage public raisonné qui n'existaient pas encore récemment. Nous assistons à une vraie mutation, et nos populations l'acceptent bien, dès lors que la collectivité communique sur ces enjeux.

Une autre proposition consiste à procéder à une extinction partielle ou totale de l'éclairage public. Il convient également de s'interroger sur l'utilité de certains lampadaires. Il faut parvenir à faire comprendre que le fait de diminuer la température de couleur de l'éclairage public n'est pas la fin du monde. Il s'agit simplement d'apporter un éclairage public d'une couleur différente, car la lumière bleue est scientifiquement reconnue comme particulièrement néfaste pour la biodiversité. Il faut aussi comprendre qu'autant le citoyen mécontent de son éclairage public peut saisir son maire, autant la faune ne peut que le subir.

Nous devons donc intégrer cette dimension dans laquelle le vivant, dont l'homme est l'une des composantes, est difficilement maîtrisable. En Isère, nous menons ces réflexions et ce travail avec les parcs naturels régionaux et la Ligue de protection des oiseaux.

Je partage avec vous cette simple anecdote sur l'incidence de l'éclairage public sur la biodiversité. J'habite une commune dans laquelle une haie me sépare de la route. Un lampadaire éclairant la route est installé au-dessus de cette haie. L'extinction nocturne se déclenche à 23 heures. Durant la période de nidification, une fauvette chante tous les soirs à tue-tête, tant que le lampadaire éclaire, c'est-à-dire jusqu'à 23 heures. Sitôt le lampadaire éteint, la fauvette cesse de chanter. Cela démontre bien l'incidence réelle de l'éclairage public sur la vie de la biodiversité. Normalement, une fauvette n'est pas censée chanter jusqu'à cette heure tardive.

Olivier ZANETTA

Je vous remercie pour ce premier retour d'expérience intéressant. Il sera beaucoup question d'éclairage public et de biodiversité au cours de cette table ronde. Cependant, j'aimerais demander à Madame MAMETZ quel est le premier objectif d'une commune qui s'engage dans un projet d'éclairage public.

Danielle MAMETZ

Il est certain que le premier objectif n'est pas la protection de la biodiversité. Je suis Vice-présidente du Syndicat Territoire Énergie Flandre. C'est un territoire dans lequel les communes ont souhaité déléguer la compétence éclairage public au syndicat pour bénéficier d'une ingénierie permettant de répondre à l'ensemble des objectifs réglementaires en la matière, et de bénéficier d'un accompagnement financier et dans la réalisation des projets. Par le biais de la cotisation, calculée par an et par habitant, le syndicat garantit un service de qualité, qui permet de traiter les sujets autres que celui de la rénovation de l'éclairage public dans l'objectif de générer des économies. Notre approche consiste à prendre en compte le vivant, la biodiversité, et l'accessibilité, de sorte à accroître ou diminuer le nombre de points lumineux selon les besoins, grâce notamment au schéma directeur d'aménagement lumière que nous avons initié en partenariat avec l'entente Hauts-de-France.

Le territoire couvert par le syndicat est essentiellement rural. Il regroupe 98 communes, dont la plupart comptent moins de mille habitants, et n'ont donc pas les moyens financiers de disposer d'une ingénierie pointue et d'outils, ce que le syndicat permet. Cela me semble essentiel pour monter des projets dépassant le cadre de ce que nous demandent nos administrés. En effet, nous percevons une évolution des attentes de la population et des associations environnementales quant aux enjeux environnementaux, à l'appui notamment de la diffusion de communications nationale sur la protection de la biodiversité. Mais force est de constater que les enjeux de biodiversité ne sont pas la priorité première des conseils municipaux, qui cherchent avant tout à dégager des économies.

Sur le Territoire Énergie Flandre, la biodiversité est en effet prise en compte, notamment parce que le territoire compte un conservatoire national de botanique, et que la pollution lumineuse impacte également la flore. À l'instar de ce que propose l'Isère, la température de couleur a été abaissée à 2 700 kelvins, parfois 2 300 kelvins, voire 2 200 kelvins, notamment dans les communes du parc naturel régional Cap et Marais d'Opale et sur les espaces du conservatoire national de botanique dont les éclairages dataient des années 80. C'est dire si la biodiversité a été fortement impactée par cette pollution lumineuse.

Le conservatoire national de botanique est un espace pédagogique dédié aux scolaires, aux habitants et aux élus, qui s'y réunissent. Nous pouvons donc témoigner de l'intérêt de passer sur un éclairage à la LED, à un éclairage progressif ou régressif, voire à l'extinction complète, sans que cela n'obère les conditions de vie des humains, de la faune et de la flore ou les conditions de sécurité. En effet, il n'est pas avéré qu'il y a plus de dégradations du fait de l'extinction de l'éclairage public la nuit. L'éclairage public génère un sentiment de sécurité, son extinction un sentiment d'insécurité, mais aucun fait ne permet de le confirmer.

Olivier ZANETTA

Vous exposez tous le lien avéré entre l'éclairage public et la biodiversité. C'est un lien sur lequel vous avez d'ailleurs travaillé, Madame la Sénatrice JACQUEMET. Ainsi, dans une note déposée le 26 janvier 2024, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques a formulé des recommandations pour lutter efficacement contre la pollution lumineuse. Que dit cette étude sur les dangers de l'éclairage public sur la biodiversité ?

Annick JACQUEMET

Pour comprendre les dangers de l'éclairage public sur la biodiversité, il faut avoir conscience que le cycle du jour et de la nuit est l'un des éléments les plus structurants de l'évolution du vivant. Les besoins fondamentaux d'obscurité sont de deux ordres. En premier, il existe des besoins spatiaux d'obscurité. En effet, 28 % des vertébrés et 64 % des invertébrés vivent la nuit, dans l'obscurité, et ont appris à s'orienter ainsi. Donc le fait de placer de la lumière entraîne un phénomène soit de répulsion, soit d'attraction. En second lieu, il existe un besoin de temps d'obscurité. Ainsi, le système circadien, c'est-à-dire l'horloge interne, permet aux insectes de se nourrir et de se déplacer dans l'obscurité. Mais le temps, c'est aussi la saisonnalité. Il existe donc aussi une horloge circannuelle qui permet la reproduction, la mue, la migration. Finalement, c'est l'alternance entre le jour et la nuit qui influe sur ces deux horloges circadienne et circannuelle, en plus de la variation des saisons, d'où l'intérêt de préserver l'obscurité.

La perturbation de l'alternance entre le jour et la nuit entraîne des conséquences sur la faune et la flore. En premier lieu, la mobilité des espèces se déplaçant la nuit est contrariée. Cela a été observé sur les oiseaux migrateurs qui peuvent être attirés par des bâtiments lumineux et se tuer en se heurtant aux façades. De même, les insectes sont captés par les lumières et se retrouvent piégés. Soit ils s'épuisent à voler le long des sources lumineuses, soit c'est un lieu de prédation idéal. Les chauves-souris y attendent les reptiles, oiseaux, araignées, etc.

Cette étude a mis en exergue des données chiffrées. Ainsi, il faut savoir que plusieurs millions d'oiseaux et plusieurs milliers de milliards d'insectes se retrouvent piégés dans ces éclairages publics ou privés. Mais l'autre gêne occasionnée par l'éclairage nocturne porte sur l'acquisition de la nourriture puisqu'une compétition se noue entre les espèces nocturnes et diurnes qui en viennent à se partager les temps de vie nocturne. L'éclairage nocturne altère la communication lors de la reproduction. Le cas des lucioles est particulièrement intéressant puisqu'elles envoient des biosignaux luminescents qui ne sont plus visibles lorsque la zone est éclairée, si bien qu'elles ne peuvent plus se reproduire.

Enfin, l'éclairage empêche la sécrétion de mélatonine, une hormone essentielle dans la synchronisation de l'horloge biologique, ce qui entraîne des problèmes de métabolisme, comme le surpoids, des problèmes de sommeil et du système immunitaire, etc. Cela tend à démontrer que l'éclairage nocturne impacte aussi bien la faune et la flore que l'être humain.

Enfin, la lumière nocturne interfère dans la relation entre les espèces, entraînant par exemple une compétition sur la pollinisation, qui s'effectue de jour et aussi de nuit. La perturbation de ce cycle finit par perturber la production des cultures, et à grande échelle, cela finit par poser des problèmes sur notre système alimentaire. Il est donc essentiel de prêter attention à cet éclairage public. En effet, 22 % de la lumière nocturne impacte nos territoires, et 24 % de lumière nocturne impacte les littoraux, notamment sur la côte méditerranéenne. Depuis une dizaine d'années, nous observons une augmentation de l'éclairage public dans les parcs nationaux de l'ordre de 40 %, alors que ces espaces devraient précisément en être dépourvus pour préserver la biodiversité.

Olivier ZANETTA

Cette étude est intéressante à plusieurs titres. Tout d'abord, les apports scientifiques qu'elle permet sont essentiels. Mais surtout, elle vous a permis d'émettre des recommandations et de rencontrer de nombreux élus. Quels ont été leurs retours ?

Annick JACQUEMET

Mes recommandations figurent dans la note scientifique que j'ai produite et sont de différents ordres. Mais en préambule, je me dois d'apporter une précision technique.

La lumière artificielle est nocive non seulement pour la biodiversité, mais aussi pour la santé publique. Cela est suscité essentiellement par les lumières émises par des LED. En effet, la lumière émet des ondes électromagnétiques et chaque source lumineuse a son propre spectre lumineux. La lumière LED comprend un gros pic de lumière bleue, qui a un fort impact sur la biodiversité et sur l'humain. Ainsi, les cellules ganglionnaires à mélanopsine situées au niveau de la rétine sont particulièrement stimulées par la lumière bleue, qui émet des ondes de l'ordre de 480 nanomètres. Cette lumière bleue touche notre horloge biologique et produit des impacts sur l'endormissement, l'attention, les troubles cardiovasculaires, et un fort impact sur le cancer du sein a également été observé.

Lors de travaux menés au Sénat sur la santé des femmes au travail, dans le cadre de la Délégation sur l'égalité des hommes et des femmes, nous avons relevé une augmentation de 25 % du risque de survenue d'un cancer du sein chez les femmes travaillant de nuit, dont le cycle circadien est perturbé. Ce même phénomène a été observé pour le cancer de la prostate. La lumière nocturne en est la principale cause. Toutes les recommandations qui figurent dans la note scientifique sont également issues de ces travaux. Au Sénat, nous avons organisé un débat dans l'hémicycle pour sensibiliser les parlementaires et le gouvernement à ces problématiques.

Par ailleurs, j'ai travaillé sur une proposition de loi, après avoir été interpellée par les maires du Doubs qui craignaient une responsabilité pénale en cas d'accident la nuit, s'ils optaient pour l'extinction de l'éclairage public. Cela a été le premier article de ma proposition de loi. Pourtant, lors des auditions que nous avons menées, la Direction générale de la sécurité nous a confirmé qu'il n'y avait pas plus d'accident ni de cambriolages ou d'agression lorsque l'éclairage public est éteint. En effet, en cas d'extinction de l'éclairage, les agresseurs sont contraints d'allumer par eux-mêmes et sont plus facilement repérés. Dans ce premier article de la proposition de loi, le fait d'indiquer une fourchette d'extinction de l'éclairage public de 23 heures à 5 heures, avec une variation de plus ou moins deux heures, les élus étaient couverts.

Le deuxième point portait sur la protection de la biodiversité en interdisant l'éclairage des plans d'eau la nuit, l'éclairage vers le ciel, en donnant une base juridique aux trames noires, et en s'attaquant également à l'éclairage privé qui pour l'instant n'est pas du tout réglementé. J'ai soumis mes travaux à l'Association des maires de France et à l'Association des maires ruraux de France avant de soumettre cette proposition de loi, de sorte à recueillir leur sentiment concernant cette nouvelle réglementation, et ils ont été unanimement défavorables, si bien que je n'ai pas souhaité imposer ce premier article.

Par ailleurs, pour qu'un texte de loi soit proposé au Sénat, il doit faire l'objet d'une proposition de loi, que notre groupe politique valide. Mes autres collègues ont soumis environ une dizaine de propositions de loi, en enlevant le premier article qui concerne les maires, alors que le Sénat est plus particulièrement en relation avec les maires. Le reste de la proposition de loi est donc tombé. Mais je ne désespère pas, pour les prochains textes qui me seront présentés, de proposer des amendements sur tous les autres points cités.

Olivier ZANETTA

Merci. Vous évoquez la législation, et une réglementation est en effet en cours. Samuel BUSSON, que dit la réglementation et que pourrait apporter la révision ?

Samuel BUSSON

La réglementation s'intéresse actuellement à l'installation des éclairages publics et privés (circonscrits aux commerces et aux gros ensembles immobiliers), par catégorie d'éclairage, en imposant différentes règles, comme la quantité de lumière, la manière dont la lumière est diffusée dans l'espace, la qualité de la lumière, le spectre lumineux et la température de la couleur.

Ces paramètres sont réglementés selon les usages et diffèrent selon que l'on éclaire une route, un terrain sportif, un parking ou une zone de chantier. Cependant, la réglementation peut être plus drastique dans certains secteurs, comme les parcs nationaux, les réserves naturelles nationales, où l'éclairage direct des cours d'eau et des plans d'eau est interdit.

Cette réglementation technique et complexe, dont l'appropriation n'est pas aisée, prend donc déjà en compte un certain nombre d'éléments.
Pour autant, elle a permis une modification substantielle des catalogues des fabricants. Il existe aujourd'hui une offre permettant de se conformer à cette réglementation, par le choix d'un matériel conforme. L'évolution technologique étant très rapide, il est surtout possible d'aller plus avant. Aussi, il ne s'agit pas tant d'un durcissement des règles que d'un ajustement des règles aux disponibilités des produits sur le marché. Il est aujourd'hui possible de disposer d'une efficacité lumineuse plus importante en réduisant la température de la couleur. Il est en effet possible d'obtenir un meilleur rendement en réduisant la proportion de lumière bleue.

Dans la perspective de la révision de cette réglementation, le gouvernement avait pour ambition d'intégrer des mesures qui avaient été proposées dans le cadre du plan sobriété mis en œuvre suite au conflit ukrainien. Les négociations entreprises alors avec différents acteurs, comme les fédérations sportives ou les acteurs du commerce, avaient permis de prendre différentes mesures, telles que des extinctions qui interviennent plus tôt en soirée pour les stades et les dispositifs publicitaires, ce qui avait plutôt bien fonctionné. Il s'agissait de formaliser ces engagements qui semblaient acceptables par les différents acteurs dans la réglementation. Les discussions sont en cours, avec les acteurs de l'éclairage, les associations environnementales, les directions des ministères concernés par ces problématiques. L'ambition est de rendre cette réglementation plus claire et plus simple à appréhender afin qu'elle soit mieux mise en œuvre sur les territoires.

Olivier ZANETTA

Cette révision de la réglementation pourrait-elle conduire à l'obligation pour les collectivités qui souhaitent rénover leur éclairage public de réaliser des études d'impact sur la biodiversité ?

Samuel BUSSON

Ce n'est pas du tout la philosophie du texte. Il paraît en effet peu réaliste de réaliser des études d'impact pour chaque projet d'éclairage, cela serait très coûteux pour un bénéfice assez peu évident à démontrer à l'échelle d'un projet de rénovation de l'éclairage public d'une rue ou d'un quartier. L'important est de partir d'un principe de précaution systématique et de viser la sobriété lumineuse évoquée par plusieurs des intervenants. Il convient par exemple de réfléchir et de s'interroger sur la nécessité de l'éclairage à certains endroits, sur les raisons qui rendent l'éclairage indispensable, les heures auxquelles cet éclairage est nécessaire, et quelle est la quantité de lumière nécessaire pour rendre le service attendu aux usagers. Le coût de l'énergie induit assez naturellement cette réflexion, si bien que les ajouts d'éclairage sont plus rares. Mais il y a cinq ou dix ans, on n'hésitait pas à dépasser de trois ou quatre fois ce que préconisait la norme. Il existe donc de vraies marges d'action. Ce principe de précaution doit s'appliquer à tout projet d'éclairage. Il faut aussi se poser la question de la sectorisation. C'est dans ce cadre que les schémas directeurs d'aménagement lumière ont été évoqués. En effet, le centre-ville, la sortie du collège, la sortie du cinéma, l'interface entre la ville et la campagne, l'interface entre la ville et la forêt ou entre la ville et le milieu naturel, etc., ne sont pas éclairés de la même manière. La quantité de lumière et la qualité de la lumière doivent tenir compte du fait que la biodiversité est plus présente à certains endroits et que les besoins d'éclairage ne sont pas les mêmes. Cela s'applique également aux quartiers résidentiels, où l'éclairage nocturne en continu de manière importante est moins nécessaire une fois que toutes les familles ont rejoint leur domicile. Ces questions peuvent être posées systématiquement pour tendre vers la sobriété lumineuse.

Olivier ZANETTA

Je propose que l'on s'attarde sur les retours d'expérience et les bonnes pratiques. Jacques JACQUENET, quel est le retour d'expérience du SICECO ?

Jacques JACQUENET

Le SICECO gère 80 000 points lumineux. Le syndicat regroupe 675 communes dont 671 lui ont confié la compétence éclairage public. La vingtaine d'années entre 1960 et 1980 a été marquée par une multiplication des points lumineux, il fallait alors tout éclairer, y compris le moindre hameau, sans prêter aucunement attention à la protection de la biodiversité. Depuis trois ans, le SICECO s'est imposé une doctrine forte : limiter la température de la couleur de la lumière à 2 400 kelvins, avec un objectif à termes de descendre en deçà de 2 200 kelvins. Les maires des communes observent de ce fait que dans certaines parties de leur commune, la couleur de la lumière varie de l'orange au bleu, nous obligeant à rendre cet éclairage homogène. Grâce aux fabricants, les éclairages LED produisant une lumière dont la température s'établit à 2 200 kelvins se rapprocheront de la lumière produite par les lampes au SHP (sodium haute pression).

En 2023, le SICECO a posé 1 500 nouveaux luminaires, en prêtant attention au positionnement des poteaux, comme le prévoit notre schéma départemental d'aménagement. En effet, le fait d'écarter les poteaux entre eux au maximum permet d'en diminuer le nombre. Cette décision plutôt favorable à la biodiversité permet également aux maires de remplir leurs objectifs de sobriété. Le SICECO propose aux 671 communes ayant transféré leur compétence éclairage public un accompagnement financier de l'ordre de 30 %. Certains dispositifs sont très anciens et ne permettent pas d'installer un éclairage LED. Aussi, lorsqu'une commune procède à une rénovation de son éclairage public, elle est accompagnée à hauteur de 50 %. Enfin, la dépose de points lumineux dans une commune est soutenue financièrement à 80 %.

Le SICECO a donc pris des mesures très volontaristes pour ce qui concerne la protection de la biodiversité.

Olivier ZANETTA

Le SICECO se lance dans une étude régionale.

Jacques JACQUENET

Absolument. Le SICECO va lancer une étude régionale. Le département de Côte-d'Or compte 693 communes, dont Dijon Métropole, où il serait vraiment utile d'intervenir. Les communes couvertes par le SICECO sont essentiellement rurales. Sur les 676 communes adhérentes au syndicat, seules 16 ont comptent plus de deux mille habitants. Nous souhaitons donc constituer un groupe de travail regroupant les différents acteurs du territoire, dont Dijon Métropole et les fabricants, de sorte à disposer des matériels adéquats.

Olivier ZANETTA

Danielle MAMETZ, quel retour d'expérience pouvez-vous partager ?

Danielle MAMETZ

Avec nos collègues de l'Oise et du Cambrésis, nous avons été lauréats pour l'appel à projets du sous-programme Lum'ACTE, qui nous a permis d'élaborer un schéma directeur d'aménagement des lumières, dans lequel l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite a été incluse, de manière à leur permettre de circuler sans difficulté sur tout notre territoire.

Nous avons également pu apporter notre expertise aux intercommunalités engagées dans des plans climat, air et énergie territoriaux, où sont abordées les questions de préservation de la biodiversité et de l'énergie. Grâce à l'implication de notre agence d'urbanisme, nous avons mené une importante réflexion sur les outils à mettre au service de nos communes, notamment dans le cadre des trames noires, des trames vertes et des trames bleues.

Dans le cadre du programme ACTEE, nous pouvons bénéficier d'un outil permettant de visualiser le territoire quartier par quartier, en tenant compte de toutes les spécificités et des différents aménagements (centre-ville, terrain de sport, zones d'activité, zones pavillonnaires, etc.). Cet outil permet de réunir les différents acteurs pour élaborer un schéma d'aménagement lumineux à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité. Les économes de flux et les techniciens intervenant dans nos collectivités ont démontré tout l'intérêt pédagogique de cet outil.

Le fait de disposer de ce schéma directeur et d'avoir mutualisé l'éclairage public, dans le cadre de la prise de la compétence éclairage publique par le syndicat, a permis de massifier les éclairages prenant en compte la biodiversité. Nous ne sommes pas encore parvenus à une généralisation de la trame noire, mais c'est à titre expérimental. Mais nous souhaitons emmener les élus dans cette direction.

Le grand renouvellement des exécutifs locaux suite aux élections municipales de 2020 nous permet de constater une réelle sensibilité et une réelle appétence des nouveaux élus sur ces sujets. Notre territoire est peut-être moins avancé que d'autres, mais la démarche visant à s'inscrire dans une démarche globale d'aménagement du territoire tenant compte de la préservation de la biodiversité dans tous les projets d'aménagement, y compris dans l'éclairage public, est bien initiée.

Olivier ZANETTA

Bertrand LACHAT, quelles actions ont été mises en place par Territoire d'énergie Isère ?

Bertrand LACHAT

En plus de la réduction de la température de couleur, conformément au décret du 27 décembre 2018, nous avons réalisé un guide de l'extinction nocturne à destination des communes. Le syndicat exerce la compétence éclairage public pour les communes qui lui ont transféré cette compétence. Aussi, ce guide est un outil d'information sur l'ensemble des dispositifs déployés, les aides techniques, les modèles de délibération, etc. Parmi les outils mobilisables, nous évoquons notamment le programme ACTEE de la FNCCR, qui est très important.

Nous avons également mobilisé le Fonds Vert sur l'extinction lumineuse à certaines plages horaires. Les subventions ainsi accordées ont permis la réalisation de certains travaux d'investissements, et le passage en LED a permis d'obtenir une réduction de l'éclairement de près de sept millions d'heures sur une année, ce qui contribue grandement à la restauration des trames noires, sur lesquelles nous travaillons également par zonages spécifiques. Ainsi, nous développons des projets de trames noires dans un certain nombre de groupements de communes. En effet, une trame noire ne peut pas se limiter au territoire d'une seule commune. Il faut au contraire trouver le moyen d'harmoniser le projet avec d'autres communes de manière à apporter une dimension territoriale pertinente.

J'ai déjà mentionné le partenariat avec les parcs naturels de la Chartreuse et du Vercors, ainsi que la collaboration du syndicat à la mise en place de la réserve internationale du ciel étoilé du Vercors, un outil aux exigences fortes en matière d'éclairage public, dont le niveau est encore réduit. En dépit de petites crispations locales, force est de constater qu'à moyen ou long terme, tout rentre dans l'ordre. La question de la réduction de l'éclairage public et de l'abaissement de la température de couleur de sorte à diminuer la lumière bleue fait rapidement l'objet d'un consensus dans les communes. C'est la raison pour laquelle j'incite vraiment les élus à saisir l'opportunité de cette période favorable de l'opinion publique, dont la période Covid a été révélatrice. En effet, avec le confinement, de nombreux observateurs ont mis en exergue le retour de la biodiversité dans certaines zones, alors qu'elle était auparavant contrainte par l'activité humaine. C'est bien la preuve que l'activité humaine impacte fortement la biodiversité, sans que l'on en ait vraiment conscience.

Notre syndicat a également signé un partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux, qui nous permet d'identifier les trames noires, nous aide à l'installation de nichoirs pour les espèces sensibles, notamment pour le Moineau Soulcie, une espèce très rare de moineau, présente en Isère, et pour la chouette Effraie. Nous essayons d'être proactifs et de faire en sorte que nos actions soient pertinentes avec ce qui se passe dans les territoires.

Enfin, je cite également le partenariat du syndicat avec la FNCCR auquel j'ai déjà fait allusion précédemment.

À propos du budget, le syndicat investit neuf millions d'euros par an sur l'éclairage public. Un budget spécifique est consacré à l'éradication totale des ballons fluo classiques. Une directive serait en cours de préparation au sein de la Communauté européenne pour acter la disparition des lampes au sodium avec mercure pour 2027. Cela signifie que l'éradication de ces systèmes d'éclairage doit être accompagnée et anticipée.

Olivier ZANETTA

Je vous remercie. Alice BAUDOUIN, souhaitez-vous réagir sur ces retours d'expérience et ces bonnes pratiques ?

Alice BAUDOUIN

Ces retours d'expériences sont très intéressants. Il est très important que les syndicats d'énergie et les métropoles n'hésitent pas à se faire accompagner pour monter en compétence sur les problématiques liées à la biodiversité. En effet, améliorer la compréhension des enjeux liés à la biodiversité permet de prendre des mesures les mieux adaptées possibles.

Par exemple, vous avez évoqué l'installation de nichoirs, ce qui n'est pas d'une grande efficacité contre l'éclairage public.

Les effets des mesures que l'on met se place pour lutter contre la pollution lumineuse se voient assez facilement, par le retour ou non de certaines espèces, comme la chouette Effraie par exemple. Surtout, les effets sont assez rapides. En un an, il est possible de mesurer l'efficacité des décisions qui ont été prises. Le principal problème pour la biodiversité est l'absence de corridor, donc de trame noire. Il faut donc rétablir ces trames noires, en comprenant pour chaque territoire où passe la biodiversité, c'est-à-dire de repérer les cours d'eau, les haies, les espaces boisés qui sont des zones de déplacement essentielles, de sorte à réaxer le travail de réduction de la lumière principalement dans ces zones.

Olivier ZANETTA

Samuel BUSSON, cette table ronde a pour thème « reconquête de la biodiversité ». Peut-on parler de reconquête de la biodiversité lorsque l'on évoque la rénovation de l'éclairage public ?

Samuel BUSSON

Ce titre revêt un aspect légèrement provocateur, qui laisse à penser que l'on est favorable à la biodiversité en rétablissant l'éclairage public. Il me paraît donc important de rétablir cet élément essentiel : la variation des phases de la Lune suffit à modifier le comportement des espèces dans un écosystème. Les différentes phases de la Lune passent de 0,2 Lux à 0,5 Lux, et cette différence suffit à modifier le comportement des micros mammifères, de certains insectes et de nombreuses espèces aquatiques. Dès lors que l'on éclaire pour répondre à des besoins humains, besoins qui sont donc bien plus importants pour permettre de se déplacer en toute sécurité la nuit, l'éclairement est porté au minimum à 5 ou 6 Lux et a donc un impact. Il n'existe pas d'éclairage favorable à la biodiversité. Il existe des mesures permettant de réduire les impacts négatifs de cet éclairage. C'est un point très important. Certains messages marketings laissent entendre qu'une certaine installation serait favorable à la biodiversité. Il n'en est rien : certaines installations réduisent les impacts négatifs. Il s'agit d'ailleurs souvent de principes de bon sens évoqués à maintes reprises.

Certaines mesures ont fait leurs preuves. Des laboratoires de recherche travaillent à l'évaluation des bénéfices apportés par telle ou telle autre mesure. Alice BAUDOUIN évoquera le bénéfice de l'extinction lumineuse sur les chauves-souris. La difficulté lorsque l'on mène ce type d'étude, c'est que l'on ne s'intéresse qu'à un seul paramètre, et en général à une seule espèce ou un seul groupe d'espèces. Or, avec les millions d'espèces qui vivent sur Terre, il est impossible d'avoir une connaissance exhaustive des effets de la lumière et du bénéfice de telle ou telle autre mesure sur une espèce. Pour autant, les approches génériques semblent bien fonctionner. Ainsi, ont été évoquées la réduction de la proportion de lumière bleue et la réduction de la puissance lumineuse. Il est vrai qu'il toujours plus favorable de passer de 60 Lux à 20 Lux, surtout pour les finances publiques, car le bénéfice pour la biodiversité n'est pas flagrant, et il sera toujours moins bon qu'une extinction complète.

Un important travail doit également être mené sur la photométrie, donc la manière dont la lumière est diffusée dans l'espace. Les sources lumineuses peu visibles ou encastrées, permettent d'en réduire la visibilité à distance. Monsieur LACHAT évoquait précédemment la capacité de détection et donc de déplacement de certains insectes vers des sources lumineuses distantes de plusieurs centaines de mètres. En étant dans cette salle, vous voyez tous les points lumineux situés au fond de la salle. Ces points lumineux ne vous rendent aucun service, mais vous les voyez quand même. Si vous les voyez, c'est qu'une espèce nocturne capable de se repérer aux étoiles la voit encore plus que vous. Il y a donc une capacité d'attraction de la lumière à très grande distance. C'est la raison pour laquelle la visibilité du point lumineux est un facteur important. Certaines études prouvent le bénéfice de ces mesures et certains principes de bon sens font leurs preuves, comme la réduction de la puissance, la réduction de la visibilité de la source de lumière, ou encore le changement de spectre.

Il a été question précédemment de la réduction de la température de la couleur et de la diminution du bleu. Mais la réduction de la largeur du spectre apparaît comme une autre mesure assez logique.

Sur les éclairages LED, on a essayé de produire une lumière qui ressemble le plus possible à la lumière du soleil. Il existe des LED « *sun like* ». Mais après tout ce qui vient d'être dit, il est facile de comprendre que si l'on éclaire la nuit comme le jour, on est certain de produire un impact maximum sur tous les phénomènes évoqués par Madame JACQUEMET. Donc, si l'on veut réduire les impacts sur la biodiversité, il faut réduire la largeur du spectre et donc dégrader la qualité de service rendu à l'usager. Tout est toujours question de compromis en fonction du secteur dans lequel on se trouve.

Olivier ZANETTA
Il y a peut-être des réactions de la part des élus de la FNCCR ?

Danielle MAMETZ

La meilleure solution reste bien sûr de supprimer complètement l'éclairage. Cependant, notre rôle d'élu consiste entre autres à accompagner les humains qui vivent sur nos territoires. C'est la raison pour laquelle je disais précédemment que la prise en compte de la biodiversité doit se voir dans l'ensemble des politiques que nous menons pour l'aménagement de nos territoires, qu'il s'agisse de construire un équipement, d'aménager des voies de circulation, etc. Ces pratiques d'aménagement et d'adaptation doivent être recherchées par les élus et les techniciens. Les élus ont l'habitude de travailler ensemble, mais ça n'est pas le cas pour tout. Par exemple, dès que l'aménagement nécessite une ingénierie spécifique, il est plus difficile de faire travailler ensemble des techniciens issus de domaines très différents, et de faire en sorte qu'ils se comprennent. Il faut donc parvenir à une appropriation beaucoup plus globale des enjeux. Les élus doivent donc offrir les conditions pour que cela devienne possible.

Sur notre territoire, des associations environnementales mènent des campagnes de comptage d'espèces. Elles en déduisent qu'en dépit de notre éclairage public, les espèces sont bien présentes. Cependant, il nous manque une étude initiale qui aurait été menée en dehors de tout éclairage, et qui nous permettrait de réellement mesurer l'impact de l'éclairage public. De fait, ce territoire est urbanisé et éclairé depuis fort longtemps, ce qui impacte la biodiversité depuis très longtemps également. Maintenant que les techniques d'éclairage ont évolué vers la diminution de la température de la couleur, la baisse de la puissance et de la largeur du spectre lumineux, nous assistons au retour de certaines espèces là où elles avaient disparu, comme la chauve-souris par exemple. Pour autant, sans cette étude initiale, nous n'avons aucune idée réelle de l'impact de l'activité humaine.

Olivier ZANETTA
Bertrand LACHAT, vous souhaitez intervenir ?

Bertrand LACHAT

Je partage pleinement les propos qui viennent d'être dits. J'ajoute qu'il est important que les communes soient bien accompagnées en amont, de sorte à bien porter les réflexions et prendre les bonnes décisions. Par ailleurs, lorsque cela est envisageable, il faut mener des expérimentations. Nous évoluons dans un système dans lequel la certitude n'est pas absolue et où l'intérêt de mener des tests sur certaines zones peut être avéré, pour évaluer la situation et disposer à terme d'un retour d'expérience.

Samuel BUSSON

Je souhaite rebondir sur ce point qui a également été évoqué par Alice BAUDOUIN. Les collectivités expriment très régulièrement leur volonté de mener des expérimentations et d'évaluer le bénéfice de la mesure apportée. Certaines espèces répondent très rapidement aux mesures prises, mais cela peut s'avérer plus complexe pour d'autres espèces. Il faut comprendre que la présence d'une espèce sur un territoire n'est pas exclusivement liée à l'éclairage, un nombre considérable de paramètres, sur lesquels le maire ou le gestionnaire d'éclairage n'a aucune prise, vont influer sur la présence ou l'absence de certaines espèces. Cela peut être le contexte climatique annuel, les cultures environnantes, le changement d'assolement, un défrichement, la destruction du gîte de chauve-souris ou d'oiseaux, etc. De ce fait, il peut-être extrêmement complexe et coûteux de se lancer dans une analyse des bénéfices des mesures prises., et cela peut demander des années de recherche, qui sont en général financièrement disproportionnées par rapport au projet de rénovation entrepris. Sur des projets très ambitieux, qui nourrissent des ambitions de recherche et qui s'en donnent les moyens, il est très intéressant de faire travailler des chercheurs pour travailler et trouver des solutions plus vertueuses.

C'est un travail nécessaire et intéressant. Cependant, quand il s'agit de travailler sur des mesures qui ont déjà été éprouvées, il ne me paraît pas nécessaire de chercher à vérifier que la mesure est efficace, puisque le lien formel entre la mesure mise en œuvre et l'évolution de la population d'insectes ne pourra pas être établi, ou alors l'étude produira des résultats contradictoires que nul ne saura expliquer.

Mieux vaut appliquer des principes éprouvés en laboratoire, ou appliqués à grande échelle par d'autres territoires et dont l'efficacité a été démontrée. Dans ce cas, il faut s'intéresser à l'acceptabilité pour la population de la mesure prise. D'autre part, des mesures physiques peuvent être entreprises, comme s'assurer que l'éclairement au sol a bien été réduit, que la luminance et le spectre ont bien été modifiés, comme écrit dans le projet initial. Il s'agit là d'éléments objectifs et facilement mesurables, et beaucoup plus sûrs que lorsque les études portent sur le vivant, soumis à des facteurs de variation sur lesquels nous avons très peu de contrôle et pour lesquels nous ne disposons pas des données initiales, comme le précisait très justement Madame MAMETZ.

Olivier ZANETTA

Alice BAUDOUIN, vous avez une étude à nous présenter.

Alice BAUDOUIN

Oui, cette étude vient en effet alimenter tout ce qui vient d'être dit. Asellia Ecologie est un bureau d'études en environnement, avec une forte vocation en recherche et développement, qui bénéficie d'une expérience conséquente sur la pollution lumineuse. À ce titre, le cabinet a mené une importante étude sur la modification des conditions d'éclairage sur la métropole de Nice, qui est très engagée dans cette dynamique et qui, avant d'engager ces travaux avec le cabinet, avait identifié des trames noires et des problématiques, et avait réfléchi au croisement de la trame verte et bleue avec les points lumineux, etc. La métropole de Nice avait donc ainsi identifié des communes sur lesquelles travailler, et favorables pour mener ce type d'expérimentation. Cette étude scientifique est en cours de publication.

Notre travail a commencé par définir les corridors essentiels bloqués par la lumière, sur lesquels nous avons déployé différentes modalités d'extinction : soit une extinction partielle en cœur de nuit de 23 heures à 5 heures, soit une extinction totale durant la période estivale. Cette première approche nous a permis de constater dès l'extinction, même partielle, une augmentation très forte de la population de chauves-souris. Ainsi, les espèces de chauves-souris qui craignent la lumière sont dix fois plus présentes. Le fait de passer d'une extinction partielle à une extinction complète de la lumière la nuit durant l'été multiplie par sept la présence des chauves-souris sur le même territoire. Les effets de l'extinction sont donc très concrets. Il est important que des territoires se mobilisent et aient envie de participer à ce type d'études, car nous avons besoin de zones d'expérimentation. Il est possible par ailleurs de se passer d'un état initial, par le biais de certains protocoles ou d'expérimentation. Il est parfois difficile d'identifier les communes volontaires pour lesquelles le syndicat d'énergie dispose de données à jour, homogènes et facilement accessibles.

Je mène actuellement une étude sur la pollution lumineuse à l'échelle des cinq parcs naturels du Massif central, soit six départements différents et six syndicats différents, avec chacun leur manière d'enregistrer les informations sur les points lumineux. Certains syndicats disposent de données extrêmement précises (températures de couleur, intensité, date de changement des lampadaires, etc.) tandis que d'autres collectivités plus rurales ne disposent d'aucune information. Certaines communes m'ont transmis la localisation des points lumineux dont certains n'existaient plus depuis de nombreuses années. Monter ce genre d'étude nécessite d'identifier des territoires volontaires et engagés, mais ça n'est pas indispensable.

Olivier ZANETTA

Quelles suites pourraient être données à l'étude menée à Nice ?

Alice BAUDOUIN

Le travail avec Nice se poursuit, la métropole ayant été satisfaite du résultat. Ce travail avait nécessité beaucoup de concertation territoriale, avec les populations. Nous avons organisé de nombreuses sorties nocturnes, des animations sur les chauves-souris et la faune nocturne, et les populations ont été très investies et ont apprécié la démarche consistant à les amener à comprendre l'intérêt des actions menées sur l'éclairage public.

Pour la suite, nous allons poursuivre le travail avec les populations de sorte à expérimenter différentes modalités d'extinction. La littérature scientifique sur le sujet nous apprend que plus l'éclairage public est éteint tôt, mieux c'est pour la biodiversité.

Nous allons donc le démontrer sur les territoires, en prenant toujours pour exemple la chauve-souris, de sorte à amener les collectivités à déterminer plus finement quelles zones de la métropole ont besoin de l'éclairage public et jusqu'à quelle heure.

Olivier ZANETTA

Que peuvent apprendre les collectivités de cette étude ?

Alice BAUDOUIN

L'avantage de cette étude, c'est d'abord qu'il n'est pas nécessaire de la refaire sur d'autres territoires. Il en ressort de grandes généralités, ainsi que des méthodologies. Par exemple, les liens entre trames verte et bleue sont déjà bien connus, tout comme les liens entre les différentes trames et l'éclairage public. Il ne s'agit donc pas de refaire l'étude, mais plutôt d'appliquer la méthodologie qu'elle propose d'identifier. Les points de friction de sorte à définir ce qui doit être fait à ces endroits précis. Cette étude démontre également que les nombreuses animations organisées sur le territoire participent de la concertation et de l'acceptabilité des projets. Cela permet en effet de prendre connaissance des usages que fait la population de l'éclairage public, et de prendre en compte ses attentes.

Samuel BUSSON

Pour information, le CEREMA a mis en ligne une donnée quasiment nationale sur la cartographie nocturne de la radiance. Cette cartographie couvre 80 % du territoire national. Il s'agit d'une photographie prise de nuit par un satellite, et qui est mobilisable dans le type d'étude dont Alice BAUDOUIN vient de parler. La donnée est librement téléchargeable depuis le site internet www.data.gouv.fr.

Olivier ZANETTA

Annick JACQUEMET, quelles sont les pistes de solutions identifiées ? Comment faire davantage pour reconquérir la biodiversité ?

Annick JACQUEMET

La France dispose d'une réglementation nationale très ambitieuse, mais mal appliquée. Aussi, avant de prendre de nouvelles mesures, il faudrait commencer par faire respecter la réglementation existante, surtout pour ce qui concerne l'éclairage public.

Cette réglementation repose sur trois axes possibles d'intervention :

- L'axe technique, qui donne les caractéristiques techniques des luminaires (hauteur, spectre, flux, etc.) ;
- L'axe temporel, qui consiste à planifier l'éclairage dans le temps, à prévoir les plages d'extinction, etc.
- L'axe spatial, qui consiste à travailler sur la densité et la position des luminaires.

Cette réglementation existe, il faut l'appliquer.

Il a beaucoup été question au cours de cette table ronde de ce nouveau paradigme consistant à s'interroger sur la manière dont nous envisageons dorénavant l'éclairage de nos villes. Il s'agit en effet de repenser l'éclairage, en réfléchissant aux zones que l'on souhaite éclairer, à la manière dont on souhaite les éclairer, et aux raisons qui justifient cet éclairage, en y associant la population. Au cours des auditions que nous avons menées, nous observons une évolution des mentalités. Dans certains quartiers et dans certaines villes, les habitants eux-mêmes définissent les zones qu'il n'est pas nécessaire d'éclairer.

Dans ma ville de Saint-Vit, qui compte de 5 000 habitants, l'éclairage public était éteint de 23 heures à 5 heures du matin. Finalement, de nombreux habitants rentrant du travail de nuit, il a été décidé d'éteindre à partir de minuit pour répondre à la demande de la population. Ce dialogue entre les élus et les habitants est vraiment important, même s'il n'est pas avéré qu'il y aurait plus d'accidents ou d'agressions quand l'éclairage public est éteint. Pour autant, les habitants sont de plus en plus sensibilisés, nous observons une réelle évolution des mentalités.

Par ailleurs, il reste la question de l'éclairage des enseignes lumineuses, qui échappent la plupart du temps à la réglementation. Les commerces sont censés éteindre leurs devantures entre 1 heure et 7 heures du matin. Cette réglementation est mal appliquée, d'abord parce que les commerçants ne la connaissent pas, et les municipalités peinent à la faire appliquer. La verbalisation est mal perçue et n'aide pas à construire la relation entre les élus et les commerçants, et cela implique que les agents municipaux organisent des tournées de nuit pour constater quels sont les commerces éclairés entre 1 heure et 7 heures du matin.

Enfin, pour ce qui concerne l'éclairage privé, force est de constater l'immense vide réglementaire et juridique.

Finalement, la pollution lumineuse émane plus souvent de l'éclairage privé que de l'éclairage public. Par exemple, la pollution lumineuse parisienne émane à 57 % de l'éclairage privé. Il faut donc informer les habitants, et cette information doit passer par les fabricants. Il suffit par exemple d'essayer d'examiner la température de couleur avant d'acheter une lampe ou une ampoule pour se rendre compte que ces informations sont incompréhensibles pour le grand public. Il est très difficile de savoir à quoi correspondent les kelvins, les lumens, etc. C'est la raison pour laquelle cette information destinée au grand public doit être améliorée, voire vulgarisée, tant au niveau des couleurs de lampes qu'au niveau du spectre.

Enfin, une problématique majeure tient aux lumières photovoltaïques, dispersées dans les jardins, sans penser que ce sont autant de points lumineux. Ces petits éclairages ne consomment rien, mais éclairent toute la nuit, y compris quand cela n'est pas nécessaire. Il y a pour le public que pour le privé, pour parvenir à réaliser des économies de lumières, et non des économies d'énergie.

Bertrand LACHAT

Je partage l'ensemble de ces observations. Dans les lotissements privés, les éclairages sont parfois très importants. C'est une question sur laquelle nous nous sommes penchés dans ma commune, et nous avons communiqué avec les propriétaires privés pour les sensibiliser sur la question de la biodiversité. Si la sensibilisation ne permet pas de les inciter à investir, il est possible de municipaliser l'éclairage public dudit lotissement. De cette manière, la copropriété est déchargée des investissements, la commune récupère le réseau, avec un impact marginal sur les finances de la commune, mais qui permet d'homogénéiser la manière dont l'éclairage public est traité. Une convention financière peut par la suite être mise en place pour régulariser d'éventuelles charges.

Jacques JACQUENET

Je suis d'accord avec toutes ces remarques. J'appelle tous les syndicats à bien tenir à jour leur SIG afin de pouvoir mener des études sur les points lumineux. Le schéma départemental d'aménagement lumière démontre que tout le monde s'accorde avec cette politique, mais encore faut-il disposer des financements permettant sa mise en œuvre. Les communes recherchent bien entendu la sobriété. La FNCCR travaille beaucoup sur ces sujets et nous le savons, les financements dédiés à l'éclairage public seront amenés à baisser considérablement. Les CEE ont été très prolifiques en 2023, ainsi que les Fonds verts qui ont abondé les CEE, nous permettant ainsi de réaliser une rénovation importante de l'éclairage public. Mais, les Fonds verts se raréfient, et seront à l'avenir très peu octroyés pour l'éclairage public.

Dans ce contexte, la FNCCR souhaite porter la motion que je vous propose d'adopter aujourd'hui :

« Motion relative au financement de la rénovation du parc d'éclairage public,

Les collectivités membres de la FNCCR, réunies en Congrès à Besançon les 26,27 et 28 juin 2024,

Considérant que :

- *Le financement de la rénovation du parc d'éclairage public en 2023 par la fiche CEE RES EC 104 et par le Fond Vert a permis aux collectivités d'impulser une dynamique forte de travaux sur leurs territoires, un taux de renouvellement annuel des ouvrages multiplié par deux en 2023 et un taux de pénétration de la LED à fin 2023 à la hauteur de 30 % ;*
- *La dynamique de rénovation va devoir perdurer, voire s'intensifier, du fait de l'arrêt de la production des lampes à décharge en 2027, qui induira une ledification de 100 % du parc, passage de 30 % à fin 2023 à 100 % en 2032 ;*
- *La rénovation du parc d'éclairage public permet une mise en conformité au regard de la lutte contre la pollution lumineuse pour un plus grand respect de la biodiversité, une diminution conséquente de la consommation d'électricité, une modernisation du réseau qui est nécessaire au déploiement à venir de la smart city.*
- *Les travaux engagés sur la rénovation de la fiche RES EC 104 laissent présager une division par deux du forfait attaché à cette fiche, soit un tarissement des financements pour les collectivités ;*
- *La circulaire du 4 avril 2024 recommande aux préfets de retenir dans le cadre du Fonds Vert en 2024 uniquement les dossiers les plus prioritaires, soit un tarissement de ce financement pour les collectivités ;*

Demandent :

- *Que la révision de la fiche RES EC 104 ne conduise pas à une réduction si forte du forfait que l'utilisation de cette dernière par les collectivités soit remise en question ;*

- *Que les dérogations relatives au contrôle sur site dans le cadre du dispositif des CEE soient revues pour éviter que les collectivités aient à financer un contrôle systématique ;*
- *Que le financement par le Fonds Vert revienne en 2025 au niveau de celui atteint en 2023. »*

Telle est la motion que je vous propose. Nous sommes tous d'accord sur la nécessité de protéger la biodiversité, mais encore faut-il que les financements suivent. Si ça n'est pas le cas, les budgets dédiés à cette cause se tariront rapidement.

Olivier ZANETTA

Merci beaucoup. Très brièvement, Samuel BUSSON, la biodiversité et l'artificialisation des sols sont deux sujets intimement liés.

Samuel BUSSON

En effet, il y a un lien très clair entre artificialisation et éclairage public. L'artificialisation des sols nécessite d'équiper, donc d'éclairer. L'impact de l'artificialisation des sols sur les déplacements de certaines espèces a été très largement démontré dans de nombreuses études. Mais il faut distinguer les situations. Certaines espèces sont très impactées par la construction d'infrastructures routières, notamment la faune du sous-sol, à laquelle l'on pense peu, mais est directement impactée et qui représente la majorité de la biomasse vivante sur Terre. La construction d'une route va également être très impactante pour les espèces qui ont de petits rayons de déplacement. Mais pour certaines espèces, une route éclairée est moins impactante qu'un petit chemin éclairé. Par exemple, on a tendance à croire que les chauves-souris s'accommodent très bien de l'éclairage, simplement parce qu'on peut les observer entrain de chasser dans les soirées éclairées de juin. Mais en réalité, celles qui viennent chasser autour des points lumineux ne représentent qu'une toute petite fraction des espèces tolérantes à cette lumière. Toutes les autres espèces ne le sont pas, ce qui explique qu'on ne les voit pas, alors que ce sont les espèces les plus impactées. Ces espèces peuvent s'accommoder de terrains artificialisés, mais sans très impactées par l'ajout de points lumineux.

Jacques JACQUENET

Comme j'ai proposé une motion, je voudrais procéder au vote.

De la salle

Il me paraît important dans cette motion de faire référence à l'Intracting, dont le taux a très fortement augmenté. L'*Intracting* devait compenser la perte du Fonds Vert. L'État a augmenté les taux d'accès à l'*Intracting* de 2,5 % à 3 %. Or, avec un taux à 3 %, l'*Intracting* s'apparente à financement classique, ce n'est plus une avance remboursable, mais un prêt proposé par l'État.

Jacques JACQUENET

En effet, nombre de syndicats ont opté pour l'*Intracting*, en se remboursant sur l'avance proposée par la Banque des Territoires. Si tout le monde est d'accord avec cette proposition, je la soumets aux voix. La motion est adoptée à l'unanimité.

Patrick COUDENE (de la salle),

Président du Syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche, membre du bureau de la FNCCR

Nous sommes à la croisée des chemins. L'éclairage public pose des difficultés sur la biodiversité, sur notre santé, etc. Je propose donc de tout éteindre, et de revenir à la préhistoire. L'Ardèche abrite la grotte Chauvet, dans laquelle les hommes préhistoriques s'éclairaient pour réaliser les peintures rupestres. Au moins, cela permettra de réaliser des économies. Je pense que nous devons prendre les mesures à la hauteur des difficultés que nous rencontrons.

Ma seconde remarque s'adresse à Madame la Sénatrice JACQUEMET. Par pitié, cessez de nous apporter des contraintes supplémentaires dans la manière que nous avons de gouverner nos collectivités. Dans son pouvoir de police, il appartient au maire de gérer l'extinction de l'éclairage public. Les maires de nos collectivités sont tous emplis de bon sens, il convient donc de leur laisser le choix d'éteindre ou de ne pas éteindre. Les contraintes supplémentaires nous amènent à ce qu'on va vivre aujourd'hui et demain. D'ailleurs, vous avez eu le retour à votre proposition de loi : tous les maires s'y sont opposés. Je vous invite donc à retirer votre proposition. Aujourd'hui, nous avons la possibilité de travailler intelligemment sur l'éclairage public, avec la technicité qui va bien. Je pense qu'il faut travailler dans le bon sens.

Annick JACQUEMET

Monsieur COUDENE, si vous m'avez bien écouté, j'ai précisé que c'est une proposition de loi qui avait été écrite et dont le premier article ne me convenait pas, justement parce qu'il introduisait une réglementation et une contrainte supplémentaire aux élus, raison pour laquelle j'ai moi-même demandé le retrait de ce premier article.

Samuel BUSSON

J'aimerais également réagir à la première partie de cette intervention. Mon message ne consiste pas à dire qu'il faut éteindre partout. Certains enjeux dépendent des territoires et il faut sectoriser ces enjeux. Je pense en effet que la technologie permet beaucoup de choses, l'idée étant de trouver des solutions qui répondent aux enjeux.

Alice BAUDOUIN

C'est dommage que Monsieur COUDENE soit parti, car l'une de mes études porte sur le territoire de l'Ardèche et j'aurais été ravie d'échanger avec lui. Je n'avais aucune information de la part du syndicat, j'ai dû appeler les 150 communes du parc naturel régional des Monts d'Ardèche moi-même pour faire le point sur leurs modalités d'extinction. Beaucoup d'entre elles sont perdues, car elles ont transmis la compétence au SDE, et certaines rallument leurs lumières, sur les conseils du syndicat qui considère que l'éclairage LED est plus favorable. Je regrette de ne pas avoir pu échanger avec ce monsieur.

Bruno ROUCH (de la salle),

Directeur du Syndicat départemental d'énergie des Hautes-Pyrénées

Bonjour. Mon syndicat est notamment investi sur la protection du ciel étoilé au travers de la création d'une réserve nationale du ciel étoile. La première réserve de ce type labélisée en France l'était au pic du Midi, dans les Hautes-Pyrénées, et la seconde l'a été dans le territoire des Cévennes. Avec cette labélisation qui nous a été accordée il y a 11 ans, le syndicat a engagé de nombreux programmes de rénovation de l'éclairage public, sur la valeur de la pollution lumineuse. À cette époque, il ne s'agissait pas de réaliser des économies d'énergie puisque le prix de l'énergie était peu cher, mais bien de protéger le ciel.

Comme vous l'avez dit à juste titre, la première motivation des élus aujourd'hui consiste à réaliser des économies d'énergie. Mais la valorisation de la biodiversité peut aussi être une dynamique portée par les élus. En Haute Pyrénées, 250 communes ont signé une charte il y a 11 ans, il s'agissait d'un guide qui n'est autre que l'arrêté de 2018. Cette valeur, sans l'imposer, était un engagement des collectivités. Il ne faut pas être trop pessimiste quant au fait qu'on ne peut mobiliser les élus sur d'autres valeurs que l'argent. Il est possible de mobiliser les élus sur d'autres valeurs importantes, beaucoup sont d'ailleurs très investis dans des parcs, des réserves, etc. Je conseille aux SDE de ne pas avoir peur de s'engager sur ces actions, d'aller dans les réunions avec les parcs régionaux et nationaux, car ce sont des territoires où la question de l'éclairage public est abordée. Il ne faut pas créer de clivage entre les techniciens et ceux qui portent la dimension de biodiversité, mais créer des partenariats gagnant-gagnant, pour contribuer à une œuvre très positive.

Jacques JACQUENET

Merci pour ce témoignage.

Danielle MAMETZ

J'ai fait le retour d'expérience du vécu des élus sur mon territoire. Mon message consiste à dire que grâce au syndicat, les collectivités ont pu bénéficier d'une ingénierie qui a permis de monter tous les projets liés à la biodiversité, et de monter en performance. Sans cette ingénierie, nous n'aurions pas dépassé le stade de la quête d'économies. L'objectif est bien de monter en expertise pour accompagner la mise en œuvre des stratégies.

Bertrand LACHAT

Pour compléter ce qui vient d'être dit, les communes ont intérêt à transférer leur compétence d'éclairage public aux syndicats, pour les différentes raisons qui viennent d'être évoquées. Par ailleurs, je rappelle qu'un rapport de la Cour des comptes a mis en lumière le fait que la gestion intelligente de l'éclairage public passe par le transfert de la compétence aux syndicats d'énergie.

Franck MEURILLON (de la salle),

Vice-président du Territoire d'énergie Flandre

Je me permets un rappel sémantique. Il est beaucoup question de pollution lumineuse, mais l'arrêté de 2018 porte le titre « nuisances lumineuses ».

Cet arrêté prend en compte le domaine public mais aussi le domaine privé, même s'il faut distinguer le domaine privé industriel (hôpitaux, maisons de retraite, etc.), impacté par cet arrêté, du domaine privé domestique qui lui ne l'est pas.

Samuel BUSSON

Le privé englobe aussi les lotissements, les résidences, les copropriétés, également impactés par la réglementation.

Franck MEURILLON

C'est vrai. Seul le domaine domestique individuel n'est pas impacté par cet arrêté.

Samuel BUSSON

Pour ce qui concerne la nuisance vs la pollution. Sur le plan écologique, une pollution est un élément ayant un effet durable sur un le fonctionnement des écosystèmes, ce qui est bien le cas pour la lumière, raison pour laquelle les écologues utilisent bien le terme de pollution.

Franck MEURILLON

J'en conviens, mais pourtant, cela ne figure pas dans le titre de l'arrêté.

Samuel BUSSON

C'est le fruit d'un compromis.

Franck MEURILLON

Il n'a pas été question de la gradation, même si le milieu de la biodiversité s'est opposé à la gradation de la LED en raison du scintillement. Je vous rejoins sur le fait que tout est question de compromis. Il est possible de parvenir à des économies d'énergie tout en diminuant l'impact de la lumière, donc la nuisance. Il s'agit de trouver des consensus avec les personnes concernées et un compromis technique.

Jacques JACQUENET

Je vous remercie tous. J'observe que les élus sont très sensibilisés à la biodiversité. Je remercie Madame la Sénatrice et chacun de nos intervenants pour leurs interventions, je pense que les syndicats devraient suivre vos conseils de tenir à jour leurs SIG. Je remercie également les services de la FNCCR. Bonne journée.

NUISANCES LUMINEUSES
RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ :
LES TERRITOIRES MISENT SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
LE PARC PUBLIC D'ÉCLAIRAGE COÛTE CHER ET A BESOIN DE RÉNOVATION
L'OCCASION D'UN NOUVEAU PARADIGME :
L'ÉCLAIRAGE PUBLIC RAISONNÉ !
LARGEUR DU SPECTRE
TEMPÉRATURE
1800 KELVINS
SUPPRESSION
EXTINCTION PARTIELLE
MOINS CHER : C'EST UN ATOUT !
LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ LOCALE !
PAS DE SOUCIS DE SÉCURITÉ
FAUNE
FLORE
IL Y A UN LIEN ENTRE ÉCLAIRAGE & BIODIVERSITÉ
MIGRATIONS
RYTHMES
REPRODUCTION
POLLINISATION
DÉPLACEMENT
SANTÉ
SOBRIÉTÉ LUMINEUSE
LUMIÈRE BLEUE LED
LOI 2018
EN ÉVOLUTION
PUBLIC
PRIVÉ
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
PARTENARIATS
SUR LE TERRAIN, ON EXPÉRIMENTE !
ON NE FAIT QUE RÉDUIRE LES IMPACTS !
AVEC DES AMBITIONS CONCRÈTES & MESURABLES FACILEMENT
TRAME NOIRE
LA POPULATION COMPREND
FAITES VOUS AIDER !
FOND VERT ?
FINANCEMENT ?
PARCS
ÉTUDES
CONSEIL
TECHNICIENS
CHERCHEURS
INGÉNIERIE
SYNDICATS D'ÉNERGIE
x10
x7
NICE
EXTINCTION PARTIELLE
EXTINCTION TOTALE
CONCERTATION & ACCEPTATION
DIALOGUE & COMPROMIS
OLIVIER SAMPSON

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Philippe Barbosa
• Facilitateur graphique : Olivier SAMSON

AUTRES INFRASTRUCTURES EN RÉSEAU

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Table ronde 21 - Vendredi 28 juin 2024 - 9h15

ÉLECTRICITÉ, HYDROGÈNE, BIOGNV : LE PLEIN DÉCARBONÉ

INTERVENANTS

Animation par Olivier Zanetta

Emeric de BODINAT
Président d'Autorecharge

Philippe BOUCLY
Président de France Hydrogène

Jean-Luc DAVY
Président du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SiéML), Président de SIVERT de l'Est Anjou et Vice-président de la FNCCR

Jean-Luc DUPONT
Président du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire, Vice-président et porte-parole de la FNCCR

Régis GAIGNAULT
Secrétaire général de France Mobilité Biogaz

Antoine HERTEMAN
Président de l'Avere-France

Olivier ZANETTA

Bienvenue. Bonjour à toutes et à tous. Merci d'avoir répondu présent pour cette dernière journée de congrès de la FNCCR. Cette table ronde est consacrée à la mobilité décarbonée. Elle s'intitule « Électricité, hydrogène, BioGNV : le plein décarboné ». Ensemble, nous allons explorer ce matin les solutions énergétiques pour une mobilité durable, les scénarios d'un mix énergétique les plus prometteurs pour différentes typologies de mobilités et les innovations attendues. Nos discussions porteront sur les enjeux économiques, techniques et environnementaux de l'intégration de l'électricité, de l'hydrogène et du BioGNV dans les infrastructures existantes.

*Nous accueillons **Jean-Luc DUPONT**, porte-parole de la FNCCR et maire de Chinon, qui ouvrira les débats en abordant l'importance de la multimodalité et du mix énergétique pour décarboner les mobilités et le rôle des syndicats d'énergie dans ce défi. Nous accueillons également **Jean-Luc DAVY**, Président du SiéML, avec lequel nous évoquerons les investissements dans le biométhane et le développement des infrastructures BioGNV. Nous avons la chance d'accueillir les dirigeants des grandes filières du plein décarboné. **Antoine HERTEMAN** est Président de l'Avere-France. Il présentera les tendances et prévisions pour les véhicules électriques en France, les infrastructures nécessaires et l'importance de la formation des acteurs impliqués. Pour parler de l'électrique appliqué aux véhicules lourds, nous accueillons **Emeric de BODINAT**, Président d'Autorecharge, avec qui nous échangerons au sujet des avancées dans la recharge électrique pour poids lourds, les acteurs du marché et les technologies de recharge à venir.*

*Pour parler du gaz renouvelable, nous accueillons **Régis GAIGNAULT**, délégué général de France Mobilité Biogaz. Il nous éclairera sur le niveau de maturité du secteur BioGNV, les types de véhicules utilisant ce type de carburant et l'expansion des stations de ravitaillement. Il expliquera les défis réglementaires à l'échelle européenne. Enfin, nous accueillons **Philippe BOUCLY**, le Président de France Hydrogène, avec qui nous échangerons sur l'état actuel et futur de la mobilité hydrogène en mettant en lumière les véhicules et usages, les stations de ravitaillement et les différentes méthodes de production de l'hydrogène.*

Cette table ronde est divisée en trois temps. Nous allons dans un premier temps échanger sur le contexte avant de voir ensemble où nous en sommes en matière d'électricité, de BioGNV et d'hydrogène. Enfin, nous effectuerons une projection sur l'avenir.

Olivier ZANETTA

Jean-Luc DUPONT, comment devons-nous aborder le sujet de la décarbonation des mobilités ? Le mix énergétique et les multimodalités sont-ils indispensables ?

Jean-Luc DUPONT

Oui, je crois que compte tenu de la complexité et de la diversité des mobilités, il faut être capable de construire le modèle le plus adapté en fonction de l'usage. Les enjeux ne sont pas identiques pour les déplacements quotidiens, le fret et les livraisons. La solution est donc multiple. Concernant les filières des infrastructures pour les recharges de véhicules électriques et hybride, le développement à destination du grand public est déjà engagé. Nous savons aussi que des orientations avaient déjà été prises pour le transport lourd. Le biométhane a déjà conquis une part de marché avec un travail fait par les motoristes depuis longtemps. L'hydrogène s'ajoute à cet univers. Nous constatons que la réussite des actions de transition énergétique nécessite la décarbonation de ces mobilités en s'appuyant sur l'ensemble de ces filières. Il faudra donc les accompagner pour les faire émerger et leur donner toutes les chances d'aller chercher les publics cibles pour pouvoir atteindre les objectifs. Ces objectifs sont très ambitieux. Certaines filières font face à des difficultés. Malgré la volonté, il existe parfois des atermoiements liés à des freins réglementaires. Des problématiques de moyens financiers peuvent également se poser. Le développement de ces filières exige en effet des investissements importants, notamment la filière de l'hydrogène. Pour fonctionner, un modèle doit être économiquement viable. Les gens n'adhéreront pas au nouveau modèle si, malgré son caractère vertueux, il est 40 % plus cher que l'ancien. Il faut être capable de faire émerger ces filières.

Olivier ZANETTA

Il faut associer les publics, qui sont multiples. Vous dites que nous sortons de 50 ans de liberté sans contrainte d'autonomie. Il s'agit également d'un défi.

Jean-Luc DUPONT

C'est vrai. Le moteur thermique que nous avons utilisé après la guerre et jusqu'à la fin du XXe siècle était rattaché à une forme de liberté individuelle sans quasiment aucun frein. Le défi consiste à repenser nos mobilités sans nuire à cette liberté. Nous voyons aujourd'hui que les gens sont prêts à renoncer à de nombreux avantages, mais pas à leur liberté, ce qu'on peut comprendre. Les nouveaux outils sont soumis à certaines contraintes. À titre d'exemple, pour les véhicules électriques, il faut compter avec les infrastructures et le temps de recharge. L'engagement de la population peut être limité par ces contraintes. Plus de 60 % des véhicules font moins de 50 km par jour. Pour autant, les gens ne sont pas prêts à changer leurs habitudes et à louer un véhicule pendant une semaine pour effectuer les rares trajets longs.

Olivier ZANETTA

Pour relever ce défi, les syndicats d'énergie ont très tôt installé des bornes de recharge.

Jean-Luc DUPONT

Oui, nous nous sommes engagés dans cette voie très tôt. Dès 2012, grâce au dynamisme du préfet, nous avons déployé un plan de croissance verte départementale qui comprenait un schéma directeur des infrastructures de recharge de véhicules électriques. À l'époque, nous étions le premier syndicat de France à répondre à l'appel à projets national qui était coporté par l'État et l'ADEME.

Nous avons commencé le déploiement à partir de 2013. À la fin de l'année 2014, nous avions plus de 450 points de charge en Indre-et-Loire, un département qui compte environ 600 000 habitants. Nous avions le choix de mailler l'ensemble du territoire, y compris les zones rurales, afin de favoriser les liaisons et éviter toute fracture territoriale dans le domaine des mobilités, qui se serait ajoutée à d'autres fractures, notamment celles de la téléphonie et de la santé. Depuis 3 ans, nous avons constaté l'arrivée de nombreux opérateurs privés dans le déploiement des infrastructures. Un projet 100 000 bornes porté par le Gouvernement a été déployé. À l'origine, 90 % des infrastructures étaient portées par les syndicats départementaux d'énergie. Depuis, nous avons constaté un emballement du nombre de raccordements au réseau. Nous avons besoin de structurer cette dynamique.

Olivier ZANETTA

Les syndicats d'énergie se sont lancés très tôt dans le mix énergétique. Jean-Luc DAVY, nous avons constaté en parallèle l'essor du BioGNV, que vous avez accompagné, notamment dans votre région.

Jean-Luc DAVY

Oui, nous estimons que le mix énergétique est une approche appropriée. Monsieur DUPONT a évoqué la filière des recharges pour les véhicules électriques. La mobilité s'appuyant sur le BioGNV est un travail de réseau que nous menons grâce à l'aide de notre pôle énergie, dont je salue le Président Laurent FAVREAU. Nous avons un rôle en tant que syndicat d'énergie. Dans la région Pays de la Loire, nous avons une ambition forte, puisque nous souhaitons assurer la totalité de l'approvisionnement en gaz en énergie renouvelable. Il faut en premier lieu réduire la consommation. Nous nous sommes ainsi engagés à réduire notre consommation de 30 % dans nos contrats de concession avec GRDF. Le BioGNV repose sur la méthanisation. Il bénéficie à l'économie locale, à nos agriculteurs et à nos collectivités. Nous comptons aujourd'hui 40 unités de méthanisation en Pays de la Loire et 14 en injection sur les 57 prévues. Les syndicats d'énergie doivent tirer des réseaux. En Maine-et-Loire, nous avons réalisé une extension de 86 kilomètres afin de relier les producteurs et les consommateurs. Nous avons ainsi allongé le réseau de 33 kilomètres pour approvisionner la société Lactalis, ce qui représente 3 M€ d'investissement. Ces travaux nous ont permis d'alimenter en gaz un territoire qui n'en disposait pas auparavant et a permis l'installation de 3 méthaniseurs dans les Mauges. Nous avons installé une station de distribution de BioGNV à la Pommeraye. Les transporteurs ont également investi dans cette station. Un écosystème s'est donc mis en place. Nous devons travailler tous ensemble pour réaliser toutes les étapes. Le BioGNV est un nouveau carburant renouvelable qui profitera à l'économie locale, notamment à l'agriculture et à l'élevage à travers la gestion des effluents d'élevage. L'élevage contribue à la beauté des paysages, ce qui renforcera l'attractivité de nos territoires. Il faut aussi savoir que l'épandage du digestat issu de la méthanisation n'a plus d'odeur.

Olivier ZANETTA

Jean-Luc DUPONT, les syndicats d'énergie se lancent maintenant dans le développement de l'hydrogène.

Jean-Luc DUPONT

Oui, j'ai évoqué la maturation des différentes filières. L'enjeu pour nous est de construire un modèle équilibré proposant l'ensemble de l'offre. Il faut désormais structurer ces filières et parvenir à assurer la production. Nous souhaitons développer de l'hydrogène renouvelable en nous appuyant sur des infrastructures photovoltaïques déjà installées et en y couplant des électrolyseurs. Une station multimodale a été installée à La Roche-sur-Yon avec tous les types de carburants. En Touraine, nous travaillons avec la métropole de Tours et un opérateur privé gros consommateur d'hydrogène pour faire émerger la filière. Il s'agit de faire converger les intérêts globaux à savoir la décarbonation de nos mobilités avec les usages industriels. Chaque territoire doit construire des partenariats au sein de son écosystème en tenant compte des spécificités et des ressources locales.

Olivier ZANETTA

En résumé, les clés de la décarbonation sont le mix énergétique et la multimodalité. Faut-il inclure la sobriété ?

Jean-Luc DUPONT

À travers les événements de 2022, nous avons tous été concernés par la sobriété, ce qui nous a permis de prendre certaines habitudes.

La consommation a baissé durablement de 8 à 10 %. Il nous faut trouver le modèle le plus sobre et le plus efficient et utiliser la ressource la plus adaptée. Il n'y a pas de radicalité. Nous voyons bien que certaines lignes ferroviaires sont difficilement électrifiables. Le train à hydrogène aura certainement un avenir dans ce domaine. Par ailleurs, le véhicule mixte hybride entièrement décarboné grâce à une pile à combustible est aussi une solution qui permet de retrouver une autonomie presque égale à celle des véhicules thermiques. On constate donc des avancées.

Olivier ZANETTA

Antoine HERTEMAN, combien de voitures électriques compte le parc français à ce jour ? Quels sont les types de véhicules ? Quelles sont les prévisions ?

Antoine HERTEMAN

Les véhicules à propulsion électrique comprennent les véhicules fonctionnant uniquement sur batteries, les véhicules hybrides rechargeables et les véhicules à pile à combustible et à moteur électrique. Le parc français compte 1,8 million de véhicules à propulsion électrique, dont 1,2 million de véhicules fonctionnant uniquement sur batterie ou à l'hydrogène. Cela représente 4,5 % des 40 millions de véhicules particuliers utilitaires légers qui circulent en France. Nous sommes donc au début. 26 % des immatriculations de voitures neuves concernent des véhicules à batteries ou des hybrides rechargeables. Le nombre de points de charge publics s'établit à 133 000, dont 11 000 délivrent une puissance supérieure à 150 kilowatts. Nous visons 350 000 ou 400 000 points de charge à l'horizon 2030. L'étude du maillage nous permet de déterminer les zones où il faudra installer ces équipements. Par ailleurs, la disponibilité technique est de 78 %, ce qui est trop faible pour les utilisateurs. Il faut s'interroger sur les hétérogénéités dans ce domaine afin d'augmenter ce taux de disponibilité. Il faut également intégrer la disponibilité physique. Du point de vue de l'utilisateur, la probabilité d'avoir un point de charge disponible dans les 2 ou 3 minutes doit être proche de 100 %. Par ailleurs, l'utilisateur est également attentif au coût. Les prix en B2B sont compris entre 33 et 38 centimes d'euros le kilowattheure. On constate néanmoins que le décile le plus élevé est à 98 centimes d'euros le kilowattheure. Il faut travailler à réduire ce montant.

Concernant l'état du marché du véhicule neuf, on observe que 80 modèles sont aujourd'hui proposés en France, ce qui représente 18 % de l'ensemble de l'offre. Il existe néanmoins des manques dans les catégories B et B-SUV, qui représentent pourtant 50 à 60 % des ventes de véhicules thermiques en France. Il faut tenir compte des besoins des populations. Les plans des constructeurs montrent que sur les trois prochaines années, 12 véhicules du segment B et B-SUV sont prévus avec des prix de vente hors bonus inférieurs à 25 000 euros. Ces véhicules présentent également une bonne autonomie et de bonnes capacités de recharge, ce qui rend ces prestations comparables à celles des véhicules thermiques.

Le deuxième tableau montre la part des particuliers et des entreprises, à l'exclusion des professionnels de l'automobile et les loueurs de courte durée. Ces entreprises représentent environ 30 % du marché. Elles alimentent le marché du véhicule d'occasion après trois ou quatre ans. On constate que la proportion de véhicules électriques pour ces entreprises est d'environ 50 %. Cette situation est liée à la nature de l'offre. Y a-t-il aujourd'hui une offre qui correspond aux besoins des entreprises ? Le vrai succès du véhicule électrique repose sur sa démocratisation, dont le succès dépend de la capacité de ces véhicules à répondre aux besoins des 6 Français sur 7 qui achètent leur véhicule d'occasion.

Olivier ZANETTA

Quel est l'état du déploiement des recharges aujourd'hui ?

Antoine HERTEMAN

Il existe trois modes de recharge : la recharge lente, la recharge moyennement rapide et la recharge très rapide. Concernant les véhicules particuliers, sur les 1,8 millions de véhicules en circulation, 80 % sont utilisés par des personnes qui résident en habitat individuel. Parmi ces personnes, 80 % utilisent une prise renforcée au lieu d'une borne dédiée. Ce modèle est rassurant, car il n'implique pas de surinvestissement en matière d'équipement et n'entraîne pas de changement de l'abonnement. Le défi consiste à proposer ce type de recharge aux personnes qui ne résident pas en habitat individuel. Il faut trouver le bon maillage entre les recharges lentes, qui jouent un rôle important,

notamment dans les quartiers avec des habitats collectifs, et la recharge accélérée (22 kilowatts). Ce dernier dispositif a l'avantage de fournir une puissance de 7 kilowatts en monophasé et de n'être pas plus cher qu'une alimentation d'une puissance inférieure à 11 kilowatts. Les alimentations de grande puissance sont également intéressantes. Les voitures électriques les plus performantes peuvent recharger 400 kilomètres en 20 minutes sur une alimentation de 350 kilowatts. Cette durée correspond au temps d'arrêt moyen sur les aires d'autoroute. L'habitude des usagers n'est pas profondément modifiée par ces nouveaux véhicules à condition que les bornes de recharge fonctionnent correctement et que cette technologie reste abordable.

Olivier ZANETTA

C'est sur ce point qu'il faut travailler avec l'ensemble des acteurs. C'est ce que vous faites à l'Avere-France. Vous avez mis en place un programme de formation.

Antoine HERTEMAN

Oui, l'Avere-France pilote le programme de certificats d'économie d'énergie Advenir qui est doté de 520 M€. La majeure partie de cette somme est constituée des subventions aux infrastructures. La formation et l'information sont des volets tout aussi importants. La formation d'acteurs concerne les syndics de copropriété, qui devront être capables de répondre à des questions très diverses posées par les copropriétaires. En outre, il faut également former les collectivités. La décarbonation du transport impose de combiner les volets énergie et mobilité et les plans qui les accompagnent. La formation est donc essentielle. En l'absence d'informations de culture générale et de formation technique, la décarbonation est vécue comme une contrainte. Les ministères sont concernés au même titre que les collectivités. Nous avons d'ailleurs formé récemment une partie de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat. Le grand public n'est pas toujours intéressé par l'automobile. Nous allons donc à son contact à travers un stand appelé Electric Box et en s'appuyant sur une approche ludique (quizz, présentation d'une batterie et de son mode de fonctionnement). Il faut faire en sorte que la décarbonation ne soit plus vécue comme une contrainte.

Olivier ZANETTA

Jean-Luc DUPONT, vous avez évoqué précédemment le premier plan de déploiement des recharges par les collectivités et les syndicats d'énergie. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Jean-Luc DUPONT

En 2012, l'autonomie des meilleurs véhicules électriques était d'environ 120 kilomètres. Nous avions donc réalisé un maillage serré afin d'assurer la continuité de l'usage. Compte tenu de l'évolution des véhicules et de l'augmentation de l'autonomie, une partie des infrastructures fonctionnent moins ou peu. Il est important que nous parvenions à identifier un modèle équilibré permettant de tenir compte des charges de fonctionnement de l'infrastructure afin que les collectivités puissent équilibrer leur bilan financier. Dans le schéma directeur 2 et les schémas en cours de mise en place, le nombre d'infrastructures devrait diminuer. En revanche, on s'orientera vers des installations plus puissantes dans certaines zones. L'habitat collectif reste une véritable problématique. Comment faire en sorte que ces résidents puissent systématiquement recharger leur véhicule ? Certains points de charge disparaîtront, alors que d'autres se massifieront afin de mieux répondre aux besoins. À l'origine, les premiers points de recharge avaient été installés de manière approximative. Nous avons néanmoins observé une forte augmentation du nombre de ventes de véhicules électriques dans notre département du fait de la sécurisation de l'usage. Le taux d'immatriculation y était ainsi 4 fois supérieur à la moyenne nationale.

La deuxième étape consiste à gérer l'arrivée de nombreux opérateurs privés. La loi n'impose pas aux opérateurs de s'inscrire dans les schémas directeurs, ce qui peut avoir des répercussions négatives sur l'aménagement du territoire. À titre d'exemple, l'installation de deux points de charge à trop grande proximité n'est pas rentable et la somme consacrée à ces travaux aurait pu être mieux investie ailleurs. Nous reviendrons dans un moment sur la question des schémas directeurs. Je vous soumettrai alors une motion que nous souhaitons pousser. Les schémas directeurs non prescriptifs en vigueur aujourd'hui sont inutiles. Il faut pouvoir aller plus loin dans la réglementation des installations et éviter une situation anarchique. Je rappelle que les infrastructures de réseaux, qui appartiennent aux collectivités, ne peuvent pas s'adapter à toutes ces demandes.

Pour être capable de répondre à l'enjeu de réindustrialisation du pays, il faut organiser le service. Il est donc essentiel de connaître la localisation du point de charge prévue par l'opérateur afin d'évaluer le bien-fondé d'autres installations à proximité.

Olivier ZANETTA
Emeric de BODINAT, Autorecharge travaille au développement du marché de bornes électriques pour les poids lourds. Ce marché est-il émergent ?

Emeric de BODINAT

Ce n'est plus un marché émergent. Il faut comprendre que le marché des infrastructures pour les poids lourds est entièrement corrélé au marché des poids lourds électriques. On comptait 128 immatriculations de poids lourds électriques en 2022 et plus de 500 en 2023. Nous avons récemment enregistré des commandes importantes de poids lourds électriques par nos transporteurs. Nous savons également que certaines commandes pour 1 000 poids lourds électriques ont été passées. Ce marché est donc en plein développement.

Olivier ZANETTA
Le coût de ces véhicules constitue-t-il un frein ?

Emeric de BODINAT

Ce marché dépend de trois axes principaux. Le premier est de nature institutionnelle. C'est en particulier dans ce domaine qu'intervient l'Avere-France. Le deuxième axe repose sur les constructeurs. On constate d'ailleurs que tous les constructeurs affichent des objectifs très clairs en la matière, puisqu'ils souhaitent que 50 à 60 % des poids lourds qui sortiront de leurs usines en 2030 soient des véhicules électriques. Le troisième axe est lié à l'infrastructure de recharge, qui doit être fiable, puissante et évolutive. Autorecharge s'est donné comme objectif de déployer des stations de recharge à destination des poids lourds.

Olivier ZANETTA
Y a-t-il d'autres acteurs sur ce marché ?

Emeric de BODINAT

Oui. La coentreprise Milence montée par les constructeurs Volvo Trucks, Daimler Trucks, Scania et MAN vise à déployer des stations de recharge à destination des poids lourds dans un environnement paneuropéen. Par ailleurs, il existe les acteurs pure players qui sont des *Charging Point Operator* (CPO), exclusivement dédiés à la recharge des poids lourds, qui diffère de celles des véhicules légers. Depuis quatre ans, Autorecharge est l'un des leaders en matière de recharge de poids lourds électriques. On peut également citer des acteurs issus d'environnements techniques différents.

Olivier ZANETTA
Où sont situées ces bornes de recharge ?

Emeric de BODINAT

Aujourd'hui, 75 % des poids lourds parcourent moins de 400 kilomètres par jour. Dans le cas du modèle en dépôt, un superchargeur est installé chez le transporteur. Dans le modèle en destination, des stations de recharge sont installées chez des industriels qui souhaitent décarboner leur supply chain. Autorecharge propose aux acteurs des collectivités territoriales la mise en place d'un processus leur permettant de mettre à notre disposition une surface foncière visant à accueillir une station de recharge. Nous supporterons la totalité des investissements liés à l'installation de cette infrastructure.

Olivier ZANETTA
Des financements sont-ils disponibles pour installer ces bornes de recharge ?

Emeric de BODINAT

Oui, il existe le programme de l'ADEME, qui, dès 2022, a financé les poids lourds et les infrastructures de recharge. En 2022, nous avons accompagné 4 lauréats de cet appel à projets. Nous en avons accompagné plus de 35 en 2023. Cet appel à projets a été reconduit en 2024 avec un budget de 130 M€, dont 20 M€ ont déjà été mis à disposition pour permettre au TPE et PME de financer l'achat de poids lourds électriques entre juin et septembre 2024. L'utilisation du reste de l'enveloppe n'a pas encore été définie. Le programme Advenir vise à financer les stations pour les flottes de poids lourds. Il permet de financer les infrastructures de recharge et les coûts de raccordement. Il existe également des aides régionales. À titre d'exemple, l'Île-de-France aide à l'achat de poids lourds électriques à hauteur de 15 000 €.

Il existe également un programme européen d'appel à projets visant à déployer des stations de recharge dédiées aux poids lourds sur tout le territoire européen.

Olivier ZANETTA

Nous allons maintenant nous intéresser au BioGNV. Jean-Luc DAVY, quel est aujourd'hui l'état du déploiement des stations de ravitaillement ?

Jean-Luc DAVY

Sur la région Pays de la Loire, nous comptons 25 stations de ravitaillement, dont 5 en Maine-et-Loire. La plupart de ces stations sont publiques. Chaque département possède son écosystème. En Maine-et-Loire, la SEM Alter énergies est responsable du développement des énergies renouvelables. Elle a conduit de nombreux projets dans le domaine photovoltaïque et installé un petit nombre d'éoliennes. Alter énergies apporte maintenant son soutien aux projets de méthanisation des agriculteurs et construit des stations de ravitaillement pour le GNV. Une part du capital social peut être prise directement par des transporteurs, comme à la Pommeraye. Alter énergies accueille le conseil départemental et le SiéML à parts égales dans le capital social, mais également les 9 intercommunalités du département à hauteur de 2 euros par habitant. Notre SEM dispose ainsi d'un capital social de 13 M€, ce qui lui permet d'intervenir dans le domaine de la méthanisation et des stations GNV. Les stations de BioGNV sont relativement nombreuses dans le Grand Ouest, ce qui permet aux personnes utilisant ce type de véhicule de se déplacer facilement.

Olivier ZANETTA

Régis GAIGNAULT, vous êtes également favorable à un mix énergétique. Le BioGNV s'inscrit-il dans cette logique ?

Régis GAIGNAULT

Oui, complètement. D'ailleurs, le titre de cette table ronde est tout à fait approprié. Pour décarboner pleinement ce secteur, il faudra s'appuyer sur toutes ces énergies. Nous aurions presque pu ajouter également les carburants liquides bas carbone, qui ont aussi un rôle à jouer. Le BioGNV est l'une des solutions, car il répond aux besoins des différents acteurs du secteur pour se décarboner, à savoir la disponibilité des véhicules et des stations de ravitaillement, l'autonomie des véhicules, la décarbonation, la nécessité de réduire les émissions de polluants et la compétitivité. Le BioGNV est tout à fait compétitif, que ce soit en termes d'investissement (achat des véhicules) ou d'énergie, puisque le gaz est historiquement performant. Nous allons pouvoir nous affranchir des errances du marché international du gaz à travers un mécanisme appelé la Tiruert, qui permettra de donner une économie au BioGNV. Le biométhane sera donc vendu au bon prix au producteur. Le distributeur sera le pivot du système. Le client disposera d'un carburant compétitif par rapport au gasoil.

Olivier ZANETTA

Combien de véhicules équipés au BioGNV sont-ils en circulation actuellement ?

Régis GAIGNAULT

Le nombre de ces véhicules a fortement augmenté, puisqu'il a été multiplié par 4 en 4 ans. Nous comptons aujourd'hui 40 000 véhicules à gaz (GNV et BioGNV). Nous constatons également une progression sur l'ensemble des segments des mobilités lourdes. Elle était particulièrement forte en 2023 sur les poids lourds, dont le nombre est passé de 9 000 à 11 000, soit environ 20 % de hausse en 1 an. La catégorie des autocars et des autobus affiche également une croissance importante. La progression se poursuit pour les véhicules utilisés pour la propreté urbaine. En revanche, on observe une stagnation des valeurs pour les véhicules légers et les VUL. Ces segments ont été victimes de la réglementation européenne sur les véhicules légers qui a acté le bannissement des moteurs thermiques en 2035. Cette énergie poursuit son développement sur tous les véhicules lourds.

Olivier ZANETTA

Pourriez-vous nous donner des informations sur le déploiement des stations de ravitaillement en France ?

Régis GAIGNAULT

Nous avons un maillage dense et homogène sur l'ensemble du territoire. On compte 700 points de ravitaillement, dont 350 sont publics, c'est-à-dire accessibles à l'ensemble des véhicules roulant au

gaz, et 350 sont privés, car de nombreux opérateurs privés disposant de flottes importantes de véhicules ont choisi d'avoir leur propre station de ravitaillement. En ce qui concerne les stations publiques, 250 stations concernent les véhicules au gaz naturel comprimé, dont 215 délivrent du BioGNV, ce qui témoigne de la montée en puissance de cette énergie verte. Par ailleurs, on compte près de 90 stations de GNL. Il faut également que l'ensemble des énergéticiens poursuivent leurs investissements dans les stations. Des stations ont ainsi été ouvertes par AS24, GNVERT, Proviridis. Ce réseau est déjà à l'échelle, complètement opérationnel, et il poursuit son essor à l'image du parc de véhicules et des volumes de carburant consommés.

Olivier ZANETTA

Un travail important est réalisé sur les territoires pour mettre en place des méthaniseurs en association avec le monde agricole. Cette production est également en forte augmentation.

Régis GAIGNAULT

Oui. Nous avons souligné qu'il s'agissait d'une énergie vertueuse utilisant des déchets et des boues d'épuration. Dans le meilleur des cas, elle peut afficher un bilan carbone négatif, dont les performances sont comparables à l'électricité d'origine française.

Olivier ZANETTA

Philippe BOUCLY, nous allons voir avec vous l'état du déploiement de la mobilité hydrogène, qui s'inscrit pleinement dans le mix énergétique.

Philippe BOUCLY

À ce jour, nous disposons d'environ 30 Mégawatts d'électrolyseurs en service. Cette valeur est très inférieure à l'objectif de 6 500 Mégawatts à l'horizon 2030. Toutefois, nous avons beaucoup progressé au cours des trois dernières années. En matière d'emploi, nous comptions 6 400 salariés dans ce secteur à la fin de l'année 2023, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2022. En ce qui concerne les infrastructures, nous comptons 75 stations ouvertes et 95 en projet. La répartition sur le territoire national est bonne, malgré une concentration sur la région parisienne. La stratégie hydrogène concerne pour l'heure la mobilité lourde, à savoir les poids lourds, les bus, les bennes à ordure, les trains et les véhicules de transport fluvial, maritime et aérien, et la mobilité intensive (taxis). On compte ainsi 700 taxis fonctionnant à l'hydrogène à Paris. Ce nombre atteindra 1 200 dans quelques mois. 60 bus à hydrogène sont en service actuellement. 130 sont en commande. Nous prévoyons entre 700 et 1 000 bus à hydrogène à l'horizon 2030. Le rétrofit permet aux véhicules de plus de 5 ans, mais encore en bon état de passer à cette nouvelle mobilité. La société Illico a ainsi rétrofitté des bus pour certains clients, notamment l'entreprise Point.P. La France a la chance de compter deux constructeurs, Stellantis et Renault via sa filiale HYVIA, capables de produire des véhicules utilitaires légers à hydrogène. Stellantis propose la gamme Jumpy expert vivaro. Renault propose le Master, qui se décline en trois versions selon les usages des collectivités territoriales.

Olivier ZANETTA

Quels sont les atouts de la mobilité hydrogène ?

Philippe BOUCLY

On peut citer l'autonomie et la recharge rapide en quelques minutes. En outre, ce type de véhicule ne rejette que de l'eau. L'hydrogène vert est produit à partir d'électricité renouvelable ou éventuellement à partir de la biomasse. L'hydrogène bleu est produit par vaporéformage de méthane, dont le carbone aura été capté et stocké. Il est impératif de prendre en compte le contenu en carbone de l'hydrogène produit. Le seuil d'émissions de gaz à effet de serre qui permet de considérer l'hydrogène comme vertueux est fixé à 3,38 kilogrammes de CO_2 par kilogramme d'hydrogène. À titre d'exemple, la production d'hydrogène au moyen d'électrolyseurs situés en Chine ou en Allemagne n'est pas vertueuse. La France est l'un des rares pays européens avec la Suède et la Finlande à disposer d'un mix très décarboné.

Olivier ZANETTA

Antoine HERTEMAN, l'avenir du véhicule électrique repose-t-il sur le dispositif V2G ?

Antoine HERTEMAN

Le V2G désigne le Vehicle-to-Grid. De manière schématique, on peut considérer que toute voiture est un réservoir d'énergie équipé de roues et d'un moteur. La batterie peut s'intégrer et aider à l'environnement énergétique au cours des trois phases de son cycle de vie,

à savoir avant son installation dans un véhicule, durant son utilisation par le véhicule, et après en avoir été retirée. Elle peut ainsi servir à stocker de l'énergie dans son usine de fabrication ou dans la dernière étape de son cycle de vie. Lorsque la batterie est dans le véhicule, elle peut servir à le recharger, mais également à alimenter le réseau électrique. C'est l'une des utilisations intéressantes des véhicules électriques.

Olivier ZANETTA

Les batteries seront-elles modifiées pour être intégrées à ce dispositif ?

Antoine HERTEMAN

Les batteries évoluent en permanence. 12 ans auparavant, un constructeur japonais pionnier dans le domaine de l'électrique alimentait déjà pendant la journée une partie de son technocentre avec les véhicules de l'époque. Cette technologie existe donc déjà et ne nécessitera pas d'évolution particulière. En revanche, il faudra adapter l'électronique des voitures et la borne servant d'interface. En fait, le défi concerne avant tout le volet juridique et l'acceptabilité de cette pratique. On peut ainsi se demander si les gens seront prêts à céder l'énergie de leur batterie. Ce dispositif pourrait aider à gérer les pics de consommation électrique.

Olivier ZANETTA

L'avenir appartiendra-t-il au couple énergies renouvelables et infrastructures de recharge des véhicules électriques ?

Antoine HERTEMAN

Oui, il faut dès aujourd'hui réfléchir à cette question. Nous avons élaboré un livre blanc en association avec le syndicat des énergies renouvelables, Enerplan et des cabinets de consulting. Il faut mettre en place un cadre incitatif pour favoriser la combinaison de ces deux pôles et revoir les différents dispositifs de la Tiruert et Turpe. Il faut utiliser astucieusement les batteries et ouvrir les opportunités possibles afin de prolonger l'utilisation des batteries.

Jean-Luc DUPONT

Je suis tout à fait d'accord. Il serait dommage de ne pas se donner la chance d'utiliser les capacités de stockage des batteries pour soutenir le réseau au moment des pics de consommation. Cette question est extrêmement importante dans l'équilibre général du système français de l'électricité. Cette solution serait d'autant plus avantageuse que les pics de consommation sont souvent maîtrisés en faisant appel à des énergies carbonées. Du point de vue réglementaire, nous ne sommes pas encore prêts à utiliser ce dispositif. Par ailleurs, il faut également que les gens soient volontaires et que nous soyons capables de connaître la disponibilité à un instant donné. En tout état de cause, cette piste intéressante mérite d'être explorée.

Olivier ZANETTA

Emeric de BODINAT, de nouvelles technologies de recharge des véhicules lourds sont-elles prévues ?

Emeric de BODINAT

Le standard CMS a déjà été mis en place par certains constructeurs. Nous disposons déjà de possibilités de recharge de 400 kilowatts pour les poids lourds.

Olivier ZANETTA

À quoi ressembleront les futures stations Autorecharge ?

Emeric de BODINAT

Nous avons déployé des stations en dépôt et à destination. Nous ne proposons pas encore de stations ouvertes au public sur notre modèle tiers investisseur. Concernant les installations déjà déployées, nous avons déployé jusqu'à 10 points de charge chez nos clients. Le nombre de points de charge à déployer dépend du plan de transport du transporteur.

Olivier ZANETTA

Qu'en est-il des grands acteurs comme Engie et Total ?

Emeric de BODINAT

Ils rejoindront très certainement ce marché. Nous échangeons avec eux, notamment au sein du groupe de travail de l'Avere-France et du groupe de travail poids lourds. Les grands acteurs ont déjà beaucoup à faire sur le marché des véhicules légers.

Olivier ZANETTA

Jean-Luc DAVY, les collectivités continueront-elles à investir dans le déploiement du BioGNV ? Je vous pose cette question, car les dernières décisions européennes pourraient mettre un frein à cet essor.

Jean-Luc DAVY

L'environnement réglementaire pourrait effectivement freiner notre dynamique. Nous travaillons donc tous ensemble à convaincre les décideurs d'intégrer la mobilité BioGNV à la directive européenne en s'appuyant sur la clause de revoyure. Le BioGNV ne doit pas être confondu avec le gaz d'origine fossile. Cette confusion a des effets délétères. Scania, qui produit des poids lourds utilisant le BioGNV sur le territoire d'Angers, s'est d'ailleurs demandé s'il devait interrompre sa chaîne de production. Nous avons prouvé l'utilité de la mobilité BioGNV aux décideurs nationaux. Il faut désormais convaincre le niveau européen.

Olivier ZANETTA

Régis GAIGNAULT, où en sont les discussions de France Mobilité Biogaz avec Bruxelles ?

Régis GAIGNAULT

Je partage entièrement la position de Monsieur DAVY. La véritable question concerne l'analyse du cycle de vie. L'Europe a fondé ses révisions des règlements CO_2 sur une fiction consistant à croire que les véhicules n'émettent du carbone qu'à l'usage. Je comprends que cette fiction ait été nécessaire pour lancer l'électricité, qui autrement n'aurait pas pu prendre son essor. Désormais, il est indispensable de donner plus de liberté aux autres énergies vertueuses, qui, bien qu'utilisant des moteurs thermiques, participent à la dynamique de décarbonation. Il faut rappeler que l'objectif n'est pas de faire la chasse au moteur thermique, mais de réduire les émissions de CO_2. De ce point de vue, la filière du BioGNV se rapproche de la filière des biocarburants liquides, qui ont également la vertu de décarboner tout en utilisant des moteurs thermiques. S'agissant du règlement récemment adopté par l'Europe, nous travaillons en particulier sur deux avantages. Le premier, à l'horizon 2025, concerne la possibilité d'homologuer des véhicules entièrement décarbonés, parmi lesquels les véhicules roulant au BioGNV auraient toute leur légitimité. Un groupe de travail au sein de notre association vise à définir les conditions permettant d'homologuer les véhicules entièrement décarbonés. Par ailleurs, la clause de revoyure de cette directive permettra d'intégrer le Carbon Correction Factor. Il s'agit d'une manière de considérer qu'une partie de la flotte des véhicules fonctionnant au gaz serait décarbonée à proportion des quantités de BioGNV utilisées au niveau de l'Europe. Nous nourrissons de grands espoirs à ce sujet. L'automne dernier, le Parlement européen a rejeté le CCF d'une très courte majorité. Nous savons que le parti majoritaire, le PPE, a l'intention d'inciter la Commission à donner une place aux carburants dont le cycle de vie est globalement vertueux en matière d'émission de CO^2.

Olivier ZANETTA

La filière garde donc de l'espoir. Les fabricants laissent-ils leurs véhicules fonctionnant au BioGNV sur leur catalogue ?

Régis GAIGNAULT

Les fabricants sont très attentifs aux contraintes imposées par la réglementation. Toutefois, ils émettent des doutes concernant la capacité du marché à s'électrifier intégralement. Cette réserve est liée à des considérations de nature financière. L'électrification exige en effet des investissements massifs, alors que le secteur rencontre déjà des difficultés à se financer. Par ailleurs, les fonds consentis par les pouvoirs publics sont imités. Dès lors, il faut, plus que jamais, miser sur le mix énergétique. Nous avons bon espoir que la réglementation évolue.

Olivier ZANETTA

Philippe BOUCLY, disposerons-nous d'une quantité d'hydrogène suffisante pour mener les différents projets de décarbonation de l'industrie et des mobilités ?

Philippe BOUCLY

Avant de répondre à votre question, j'aimerais souligner que je souscris pleinement à ce qui vient d'être dit sur le BioGNV. Nous avons le sentiment que les décideurs européens assimilent les énergies renouvelables à l'électricité renouvelable.

Cette approche laisse de côté la biomasse et toutes les solutions qui en sont issues comme le BioGNV, ainsi que toute l'électricité d'origine nucléaire. Cette dernière forme d'énergie commence à être considérée, mais il reste du chemin à faire. Ainsi, l'hydrogène produit à partir d'électricité d'origine nucléaire n'est pas éligible à des subventions.

Outre la pile à combustible, on peut également imaginer des moteurs à combustion interne à hydrogène, qui seraient vertueux en analyse du cycle de vie. Cette technologie aurait par ailleurs l'avantage de nous rendre moins dépendants d'autres pays pour l'approvisionnement en matériaux critiques. Il faut poursuivre le green deal, mais ne pas négliger la réindustrialisation et faire en sorte de maintenir les usines en Europe.

Concernant votre question, à l'horizon 2030, nous visons une production d'environ 700 000 tonnes d'hydrogène, dont la majorité servirait à la décarbonation de l'industrie. Nous visons un parc de 9 000 poids lourds, ce qui est relativement peu, et 150 000 véhicules utilitaires légers, ce qui représente 10 % de ce que nous pourrions viser en réalité. D'après la PFA, 6 millions de véhicules utilitaires légers sont utilisés en France, dont la moitié sont à usage intensif. L'hydrogène pourrait constituer une solution pour 1,5 million de ces véhicules. Selon RTE, la production d'hydrogène au moyen d'électricité ne posera aucun problème jusqu'à 2035.

Olivier ZANETTA

Qu'en est-il de la stratégie nationale sur l'hydrogène ?

Philippe BOUCLY

La stratégie actuelle date du 8 septembre 2020. Elle est centrée sur trois axes principaux :

- Décarboner l'industrie lourde
- Monter une filière française compétitive de l'électrolyse
- Reconnaître l'excellence de l'expertise française en matière d'hydrogène et poursuivre sur cette lancée en s'appuyant sur un programme prioritaire de recherche

Des lacunes ont été identifiées. Les propositions formulées à la mi-décembre visent à répondre à ces manques. L'importation d'hydrogène et de dérivés n'est plus exclue à l'horizon 2035 ou 2040. Par ailleurs, le Gouvernement envisage d'aider les entreprises qui souhaitent exporter.

Ces volumes sont limités, mais peuvent participer au développement de projets internationaux tout en stimulant l'emploi en France. Le troisième volet concerne l'importance de mettre en place une infrastructure de recharge au niveau national et un réseau de transport et de stockage d'hydrogène. Ce point est en lien avec la question de la gestion des pics de consommation. L'arrêt des électrolyseurs durant ces moments clés exige le déploiement d'une infrastructure de transport d'hydrogène reliée à des stockages massifs pour assurer la continuité de la fourniture. Enfin, il est envisagé de s'appuyer sur de nouveaux modes de production de l'hydrogène, notamment par vaporéformage du méthane, à condition de respecter le seuil de 3,38 kilogrammes de CO_2 par kilogramme d'hydrogène. L'hydrogène naturel pourrait également être utilisé.

France Hydrogène et la FNCCR ont produit un guide intitulé « ***Déployer des stations hydrogène dans votre territoire*** ». Par ailleurs, j'aimerais signaler un document concernant les retours d'expérience sur les premiers déploiements de bus à hydrogène en France. Le témoignage de La Roche-sur-Yon est très positif. Ce document est disponible sur le site de France Hydrogène.

Régis GAIGNAULT

Pour revenir à votre question portant sur l'investissement des constructeurs de véhicules dans la filière du BioGNV, il est à noter que trois constructeurs restent très engagés : Iveco, Scania et Volvo Trucks. À Solutrans 2023, en novembre dernier, nous avons pu voir de nouvelles motorisations montrant des progrès en matière de puissance, de rendement, d'autonomie et même de dépollution locale. Cette énergie est donc pratiquement conforme aux normes Euro7.

Olivier ZANETTA

Je me tourne vers la salle pour recueillir des questions ou des remarques.

De la salle

Les véhicules lourds d'un montant de 350 k€ ou 400 k€ et qui parcourent 20 000 ou 25 000 km par an, peuvent-ils être rétrofités ou reconvertis pour utiliser un carburant décarboné ?

Philippe BOUCLY

Pour l'hydrogène, il existe un décret rétrofit qui permet aux véhicules de plus de 5 ans de passer du moteur thermique classique à un véhicule à combustion interne à hydrogène ou à une pile à combustible. Des sociétés dédiées comme GCK et Eneo existent. À titre d'exemple, les camions de Point.P sont rétrofités. Les bus peuvent également être rétrofités.

Antoine HERTEMAN

S'agissant des véhicules particuliers, cette opération ne concerne que certains modèles de collection. Il s'agit d'un marché de niche. Pour les poids lourds et les poids lourds à usage spécifique, cela dépend. Il faut prendre en compte la consommation. La réduction de la consommation énergétique passe soit par l'amélioration de l'efficacité soit par des efforts de sobriété. Pour ma part, j'ai une préférence pour la première approche. Les véhicules particuliers performants consomment 54 kWh au 100 km. Concernant les véhicules lourds, il faut réfléchir à la solution la plus adaptée : rétrofittage ou renouvellement de flotte.

Emeric de BODINAT

J'évoquais précédemment le programme de financement de l'ADEME pour l'achat des poids lourds. Il faut savoir que ce programme inclut également l'achat des poids lourds rétrofités.

De la salle

Les méthaniseurs occupent un espace très important. L'amélioration de cet aspect fait-elle l'objet de recherches ?

Olivier ZANETTA

Il existe des microméthaniseurs.

Jean-Luc DAVY

L'utilisation du foncier ne me semble pas excessive compte tenu de la nature de ces installations. Les gens qui contestent la méthanisation le font parfois par méconnaissance. Il existe deux bâches, le stockage de digestats, le bâtiment central d'arrivée des matières, la circulation des poids lourds et tracteurs et le système de filtration de gaz. Les méthaniseurs regroupent souvent environ 20 exploitations agricoles, ce qui représente une superficie très importante.

Jean-Luc DAVY

Au lieu de réaliser l'épandage sur son exploitation, l'agriculteur parcourt une distance légèrement plus importante pour se rendre jusqu'au méthaniseur. L'incidence sur la voirie n'est pas très importante. À Durtal, l'impact sur la circulation est inférieur à 2 %. Ce type d'argument est lié à la méconnaissance ou à la peur. Les agriculteurs s'ouvrent à cette diversification et communiquent plus à ce sujet avec leurs voisins.

Régis GAIGNAULT

Il faut toujours optimiser. Le développement de la méthanisation résulte d'un choix politique. Il s'agit d'une énergie souveraine, durable et vertueuse. Par ailleurs, le BioGNV ne représente qu'une faible part (10 % ou 12 %) des volumes de biométhane produits. Malgré l'essor du BioGNV, cette part ne dépassera pas 20 %.

Jean-Luc DUPONT

Au cours de cette table ronde, nous n'avons pas abordé la question de l'acceptabilité des projets, quelle que soit la filière considérée. L'acceptabilité territoriale est liée à un portage local fort et au besoin de bien communiquer pour mettre un terme aux a priori et aux fausses bonnes idées. Il faut également veiller à développer des projets correspondant à l'identité du territoire concerné. Les infrastructures de taille disproportionnée sont problématiques. Les collectivités souhaitent des projets qui s'insèrent correctement dans l'écosystème local. La massification excessive dénature le projet d'origine du territoire. Les citoyens ne sont pas prêts à franchir certaines limites. Il nous appartient donc de définir des projets correspondant à l'identité du territoire concerné. Lorsque c'est le cas, les populations adhèrent globalement à ces projets.

Olivier ZANETTA

Jean-Luc DUPONT, je vous propose de formuler la motion de la FNCCR.

Jean-Luc DUPONT

Nous nous sommes beaucoup émus du fait que les textes relatifs aux schémas directeurs n'étaient orientés que sur l'électricité.

Il nous semblait dommageable de ne pas disposer d'un schéma directeur des mobilités intégrant l'hydrogène, le BioGNV et les carburants alternatifs afin de disposer d'un spectre complet des possibilités de décarbonation. À travers cette motion, notre ambition est de plaider pour que les schémas directeurs ne concernent pas que les IRVE, mais intègrent l'ensemble des outils existants. En matière de complémentarité, il faut avoir une vision à l'échelle macroscopique. Au cours de cette table ronde, chaque intervenant a exprimé, selon ses perspectives, l'intérêt de la filière qu'il représente. Nous constatons qu'il n'existe pas de modèle unique. Nous souhaitons donc que les schémas directeurs soient étendus à l'ensemble des équipements relevant de la compétence définie par l'article, à savoir les mobilités décarbonées, et qu'ils n'intègrent pas uniquement les infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques, mais aussi les hybrides rechargeables et les points de ravitaillement en gaz et en hydrogène pour véhicules ou pour navires. Le fret et la circulation maritime constituent en effet des usages non négligeables. Les syndicats départementaux d'énergie sont en train de lancer des appels à initiatives privées (AIP) pour trouver des opérateurs capables de porter leurs schémas directeurs. On s'interroge même sur la propriété des infrastructures. Faut-il maintenir des infrastructures publiques alors qu'il existe une offre privée ? Faut-il l'intégrer dans une délégation de service public plus large ? Il faudra identifier des modèles permettant d'équilibrer les recettes et les dépenses. Il s'agit donc de plaider pour l'insertion de dispositions prévoyant la prise en compte des objectifs définis dans les schémas directeurs, dans la délivrance des autorisations d'occupation du domaine public au profit des aménageurs d'infrastructures de recharge.

Les opérateurs doivent au préalable s'enregistrer dans les schémas directeurs, ce qui permet d'optimiser l'aménagement des infrastructures et l'utilisation des fonds publics qui y sont destinés. Ces fonds sont limités. Nous constatons ainsi le rognage des fonds verts et la réduction des efforts consacrés à cette dynamique. Il faut donc être encore plus exigeant. En somme, nous souhaitons que la mobilité décarbonée s'appuie sur toutes les filières énergétiques et que les schémas directeurs soient de vrais référents permettant de structurer l'offre à l'échelon local afin d'équilibrer la répartition des aménagements.

Il me reste à vous demander si vous êtes favorables à l'adoption de cette motion qui nous permettra, dans le cadre du comité interministériel et des futures réglementations des filières, de nourrir ces débats et ces travaux. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette motion est donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie et remercie également les services de la FNCCR.

Il nous faut nous libérer des nombreuses contraintes existant dans ce domaine en France. Il nous faut prendre notre destin en main. Les filières doivent s'organiser. Nous n'avons pas que des amis dans l'environnement européen. Il existe une lutte de leadership. Force est de constater que certaines directives visent à affaiblir certains de nos partenaires. Il faudra lutter en s'appuyant sur les clauses de revoyure. C'est un enjeu majeur pour notre pays que l'hydrogène fourni à partir d'électricité décarbonée d'origine nucléaire soit considéré comme vertueux, même s'il est clair que nos voisins Allemands ne sont pas les plus favorables à ce projet.

Olivier ZANETTA

Merci beaucoup à nos intervenants.

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Philippe Barbosa

COMPTE RENDU DE LA TABLE RONDE

TR 8 - La déchèterie, noyau de l'économie circulaire

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

DÉCHETS

39e Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Table ronde 8 - Mercredi 26 juin 2024 - 16h00

LA DÉCHÈTERIE, NOYAU DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

INTERVENANTS

Animation par Olivier ZANETTA

Julien BOUZENOT
Directeur de l'association Rudologia

Sébastien DESPLANQUES
Président d'Austral Ingénierie Environnement

Cyril DEVESA
Président du Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT)

Damien GRASSET
Président de Trivalis

Thomas HUGUENIN
Directeur opérationnel de Bourgogne recyclage

Olivier ZANETTA

Bonjour à tous. Le sujet de cette table ronde porte sur la déchèterie, noyau de l'économie circulaire. Nos débats permettront de voir comment les déchèteries évoluent pour devenir des équipements clés de l'économie circulaire. Nous explorerons la stratégie déployée, et comment la transformation des déchets permet d'en faire des ressources. Nous nous interrogerons sur les conditions nécessaires pour atteindre cet objectif, avec nos différents intervenants.

*Je vous remercie d'accueillir **Damien GRASSET**, Président de Trivalis, Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée. Vous nous présenterez les évolutions des déchèteries en centres de valorisation. Nous aborderons ensemble l'importance de **la formation des agents** et les innovations nécessaires à l'amélioration des services.*

*Nous accueillons également **Cyril DEVESA**, Président du Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets. À Besançon, les déchèteries se transforment en écosites. Il ne s'agit pas là uniquement d'un **changement de vocable**, mais bien d'une stratégie récente et affirmée, que vous nous présenterez.*

*La question de l'évolution des déchèteries vers des centres de valorisation et d'éducation au tri sera également abordée avec **Sébastien DESPLANQUES**, Président d'Austral Ingénierie Environnement et Président de la Commission déchets et propreté de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (Astee). Vous nous expliquerez comment optimiser les équipements afin de **maximiser le réemploi et le recyclage**.*

*Enfin, l'économie circulaire bouscule l'approche de tous les secteurs d'activité. Aussi, nous accueillons **Thomas HUGUENIN**, Directeur opérationnel Bourgogne recyclage. Nous évoquerons ensemble le bon **dimensionnement des équipements** de la localisation des sites.*

*Les déchèteries réussiront-elles le pari de devenir des équipements de l'économie circulaire et quels défis doivent-elles relever pour y parvenir ? Sont-elles le bon équipement pour atteindre cet objectif ? Telles sont les questions qui seront posées à **Julien BOUZENOT**, Directeur de l'Association Rudologia. Vous nous livrerez vos réflexions sur les synergies possibles avec les autres acteurs locaux.*

Dans un premier temps, je vous demanderai de nous dire si la déchèterie est un outil stratégique, ou sous quelles conditions elle peut le devenir. Nous évoquerons les difficultés à lever et vos conseils ou solutions seront écoutés avec attention.

Olivier ZANETTA

CYRIL DEVESA, LES DÉCHÈTERIES SONT-ELLES EN PASSE DE DEVENIR DES OUTILS STRATÉGIQUES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, OU PAS DU TOUT ?

Cyril DEVESA

Bonjour à tous. Absolument. **Les déchèteries sont des outils stratégiques de l'économie circulaire**, depuis un moment déjà, et elles accompagnent un courant de pensée sociétal déjà bien installé. On peut en effet reconnaître l'adhésion plus forte du public sur le sujet global de l'environnement. En effet, nul ne peut aujourd'hui remettre en question le rôle de la pollution dans l'effondrement de la biodiversité. Cependant, si l'idée du modèle linéaire consistant à produire, consommer, jeter est, pour les techniciens et élus que nous sommes, un modèle délétère et en fin de vie, c'est en réalité moins vrai pour le commun des mortels qui continue à s'en satisfaire. Ce n'est pas pour rien d'ailleurs que le gouvernement avait sévèrement pointé à l'automne dernier une plateforme de vêtements produits en Chine pour continuer la sensibilisation, car force est de constater que les effets néfastes de ce modèle ne sont pas encore complètement intégrés.

Dans ce contexte, les syndicats de traitement des déchets et les déchèteries doivent jouer un rôle majeur dans cette problématique, parce qu'ils occupent une place majeure dans l'accompagnement des **5 R du zéro déchet (refuser, réduire, réutiliser, recycler et rendre à la terre)**. En effet, il n'y a que sur le refus que les déchèteries ne parviennent pas à agir. L'accompagnement de ces 5 R permet d'introduire un vrai changement de paradigme quant à la vision du déchet. Les citoyens ne viennent plus dans les déchèteries pour se débarrasser d'un déchet encombrant, usé trop tôt ou pour lequel l'envie se serait tarie, mais dans l'esprit d'**apporter une ressource**.

Olivier ZANETTA

DAMIEN GRASSET, PRÉSIDENT DE TRIVALIS, DRESSEZ-VOUS LE MÊME CONSTAT ? L'OBJET DES DÉCHÈTERIES EST-IL EN MUTATION ?

Damien GRASSET

Le travail que nous menons sur l'individualisation du déchet entraîne en effet ce changement. Ainsi, toute production amène à réfléchir à la manière dont le déchet sera évacué ou traité. C'est en cela que la déchèterie prend tout son sens puisque c'est à la fois le lieu où les déchets sont apportés et valorisés. Je pense d'ailleurs que le terme « déchèterie » n'est plus approprié. La déchèterie occupe une place prégnante dans la filière de valorisation, même si selon les territoires, la manière de valoriser peut changer. Il me semble que c'est désormais un sujet important dans l'évacuation et l'exutoire des déchets puisqu'un grand nombre d'entre eux sont valorisés dans les déchèteries. Il reste désormais très peu de déchets dans le tout-venant, puisque désormais, les matières comme le fer, le bois, le plastique, etc. sont valorisées.

Damien GRASSET

La déchèterie est donc un lieu identifié dans le circuit des ordures ménagères, des biodéchets et du tri des emballages, comme permettant de réaliser un meilleur tri et d'individualiser le geste de tri du citoyen. Même si le mieux sera toujours de ne pas produire de déchet, les citoyens s'interrogent désormais sur **l'endroit le plus approprié où déposer leurs déchets pour qu'ils soient valorisés**. La déchèterie apparaît comme le lieu idéal pour donner une seconde vie aux déchets, plutôt que la benne à ordures ménagères.

Olivier ZANETTA
THOMAS HUGUENIN, QUEL EST LE CONSTAT DRESSÉ PAR LES OPÉRATEURS ?

Thomas HUGUENIN

La première déchèterie exploitée par Bourgogne Recyclage date des années 90, elle était située en Côte-d'Or. Bourgogne Recyclage exploite désormais près de 400 déchèteries en Bourgogne-Franche-Comté et dans les départements limitrophes. Les premières déchèteries ont été créées dans les années 90 et elles sont désormais au nombre de 10 000 sur l'ensemble du territoire, ce qui tend à démontrer que la déchèterie est un outil nécessaire à la collecte et la valorisation des déchets au niveau local, pour les usagers notamment. D'ailleurs, force est de constater que la fréquentation des déchèteries et les tonnes collectées n'ont fait qu'augmenter au fil des années. Ainsi, en 2020, l'ADEME annonçait que la collecte en déchèterie représentait 220 kilogrammes de déchets par an et par habitant, ce qui est colossal. La déchèterie est aussi devenue un lieu social, notamment dans les communes rurales qui ont peu à peu perdu leurs services. Les citoyens s'y rencontrent, ce qui permet aussi de faire passer des messages. Il me semble que la déchèterie est désormais un outil qui pourrait difficilement être fermé sur une commune. J'ai par exemple déjà vu des candidats à de précédentes élections locales faire campagne dans les déchèteries, parce qu'ils étaient certains d'y rencontrer beaucoup d'administrés le week-end.

Olivier ZANETTA
CES PREMIERS TÉMOIGNAGES ILLUSTRENT PARFAITEMENT LE FAIT QUE CES DÉCHÈTERIES DEVIENNENT UN LIEU DE VALORISATION. SÉBASTIEN DESPLANQUES, QUEL EST VOTRE AVIS SUR CE POINT ?

Sébastien DESPLANQUES

Je partage cette analyse. Les déchèteries permettent en effet de valoriser les déchets de plus en plus. En moyenne, entre 50 et 70 % des déchets collectés en déchèterie sont valorisés. Ces déchèteries sont donc un outil essentiel pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la loi AGEC (loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire). En effet, en 2035, 65 % des déchets ménagers et assimilés devront être valorisés. Or, la seule collecte des ordures ménagères ne permettra pas d'atteindre cet objectif. La clé de l'atteinte de cet objectif réglementaire réside donc dans les déchèteries, qui se développent et s'ouvrent de plus en plus au réemploi. Ces nouvelles filières et ce changement de paradigme permettent d'atteindre parfois un taux de valorisation de 80 %, voire 90 %. **Pour l'usager, apporter un déchet en déchèterie revient à le valoriser.**

Olivier ZANETTA

CELA IMPLIQUE DONC DE DÉVELOPPER TOUTE UNE **ÉDUCATION AU TRI**, ET DE S'EMPLOYER À FAIRE DE LA PÉDAGOGIE. EN EFFET, IL S'AGIT DE FAIRE PRENDRE CONSCIENCE QUE LE DÉCHET EST UNE RESSOURCE. LE TRAVAIL À MENER SEMBLE TRÈS IMPORTANT DE CE POINT DE VUE.

Sébastien DESPLANQUES

Absolument. Se rendre dans une déchèterie constitue un acte de tri. Ainsi, les citoyens qui vont en déchèterie prêtent attention à mettre leurs déchets dans la bonne benne et participent donc au tri. Cela leur apporte la certitude que les produits seront valorisés, raison pour laquelle ils s'y investissent. D'ailleurs, les déchèteries sont de plus en plus utilisées. Le nombre de passages et les tonnages relevés ne cessent d'augmenter. La perception de l'acte de tri dans les déchèteries évolue, et peu à peu, se développe l'idée que la déchèterie est un outil. On entend dorénavant parler de **déchèterie à plat, de déchèterie magasin, de déchèterie inversée, de déchèterie mobile, ce qui tend à démontrer que le concept évolue** pour s'adapter aux besoins des usagers.

Olivier ZANETTA

DAMIEN GRASSET, CES ÉQUIPEMENTS SONT-ILS AUSSI DES OUTILS D'OPTIMISATION FINANCIÈRE ?

Thomas HUGUENIN

Oui, ils le sont en effet. Il était question dans un atelier précédent de la redevance incitative. Or, mettre en place la redevance incitative dans le but de diminuer le volume d'ordures ménagères implique de donner la possibilité aux habitants de trouver le lieu de valorisation de leurs déchets. Les possibilités diffèrent selon les lieux, il existe par exemple des collectes d'encombrants dans les zones urbaines. Cependant, si l'on ne présente pas aux habitants la déchèterie comme exutoire permettant de valoriser les déchets, ils ne seront pas en mesure de comprendre qu'il ne s'agit pas de se débarrasser d'un déchet en déchèterie, mais bien de le valoriser. Finalement, les objectifs imposés dans la loi AGEC permettent de valoriser un maximum de déchets. Ce travail doit faire partie du maillage territorial. Quand la question de l'organisation de la gestion des déchets se pose sur un territoire, on constate que le traitement des ordures ménagères est onéreux, alors que la déchèterie permet de **valoriser un maximum de déchets, et donc de diminuer le coût de l'équipement**. La gestion des déchets est un tout : il faut certes travailler sur la gestion des ordures ménagères et en parallèle développer les déchèteries, pour apporter une seconde vie ou valoriser les déchets qui y sont apportés.

Olivier ZANETTA

THOMAS HUGUENIN, QUEL EST VOTRE AVIS SUR LA QUESTION DE L'OPTIMISATION FINANCIÈRE ?

Thomas HUGUENIN

La gestion de la déchèterie permet des économies. Il y a quelques années, seuls cinq flux étaient triés contre douze dorénavant, ce qui permet de réduire les coûts de traitement de ces différents déchets et de les trier en amont. Les investissements sur l'optimisation des contenants génèrent également une économie sur les coûts de traitement. Par exemple, les investissements sur les outils de compactage permettent une réduction des coûts de transport.

Sébastien DESPLANQUES

En effet, une tonne de déchets déposée en déchèterie coûte moins cher qu'une tonne d'ordures ménagères collectée en porte à porte. C'est une évidence. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que tout ce qui est collecté en porte à porte est soumis à des taxes qui ne cessent d'augmenter. Je pense notamment à l'augmentation de la TVA qui est passée de 5,5 % à 10 %, à la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) dont le montant en enfouissement passera prochainement de 65 euros HT par tonne à 72 euros HT par tonne. De fait, les tonnages collectés en porte à porte coûteront de plus en plus cher.

Sébastien DESPLANQUES

De même, la taxe carbone appliquée aux unités de valorisation énergétique (UVE) génère un coût de 30 à 40 euros supplémentaires par tonne. Ainsi, le fait d'apporter de plus en plus de déchets en déchèterie apparaît comme un moyen d'endiguer les augmentations. D'ailleurs, les collectivités qui produisent le moins d'ordures ménagères résiduelles sont celles qui ont appliqué la tarification incitative pour la plupart, et qui ont les coûts de traitement les moins élevés, puisqu'elles sont parvenues à ne pas subir les augmentations des coûts de traitement des ordures ménagères.

Olivier ZANETTA

JULIEN BOUZENOT, L'UNIVERS DES DÉCHETS EST UN SECTEUR QUE VOUS CONNAISSEZ PARFAITEMENT. LA DÉCHÈTERIE EST-ELLE UN OUTIL STRATÉGIQUE POUR EMBRASSER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ? LA DÉCHÈTERIE EST-ELLE LE BON OUTIL, À LA BONNE DIMENSION, ET CONSTITUE-T-ELLE UN ATOUT ?

Julien BOUZENOT

Si l'on considère que l'économie circulaire est possible à travers le recyclage des déchets, alors la déchèterie est un outil incontournable. C'est d'ailleurs la solution déployée par les collectivités qui captent le plus de déchets. Cependant, la qualité du tri et la réduction des coûts sont rendues possibles par la présence des agents pour accueillir, guider, renseigner, contrôler et réprimander aussi parfois. D'ailleurs, il suffit de regarder l'évolution de ce métier pour s'en rendre compte. Au lancement des déchèteries dans les années 90, ces agents étaient gardiens de déchèteries, dans lesquelles on trouvait une benne pour le métal et une benne pour les déchets verts. Le tri n'allait pas au-delà, si bien que les missions des agents étaient cantonnées à l'ouverture et à la fermeture du portail. Et puis, de nouveaux déchets sont apparus, si bien qu'il a fallu inventer des filières.

Par ailleurs, les politiques visant à augmenter les coûts de traitement incitent à éviter l'élimination des déchets, ce qui impose de les trier. Si chacun est en effet maître de sa poubelle d'ordures ménagères dont personne ne vérifie le contenu avant qu'elle soit jetée, l'agent de déchèterie dispose désormais d'un réel pouvoir d'accompagnement des citoyens. L'économie circulaire dont il est alors question n'est vue que par le prisme du déchet. Cependant, développer **l'économie circulaire consiste aussi à réfléchir à la manière dont on évite de créer des déchets**. Mais la déchèterie ou le service public de gestion des ordures ménagères ne sont pas le service le plus adéquat pour mener ce travail. Les déchèteries sont d'excellents **outils logistiques d'optimisation**, qui permettent de valoriser des volumes et des flux importants, sans se préoccuper du fait que les déchets apportés peuvent alors être abîmés ou cassés au cours de leur valorisation, car le recyclage comporte des étapes de broyage. Or, le rapport sur l'économie circulaire de la loi AGEC conclut que dans le développement de l'économie circulaire, **le recyclage a été très souvent mis en avant, au détriment du réemploi**, sujet assez peu traité. Cependant, est-ce le rôle du service public de gestion des déchets de gérer des objets ? Cette question mérite d'être posée. En effet, force est de constater que nous savons parfaitement gérer des déchets, même s'il existe encore des marges d'optimisation, mais gérer des objets est une démarche tout à fait différente.

Olivier ZANETTA

MERCI D'OUVRIR CE DÉBAT. NOUS TENTERONS D'APPORTER DES RÉPONSES À LA QUESTION AINSI POSÉE. THOMAS HUGUENIN, QUELLES SONT SELON VOUS LES CONDITIONS DE RÉUSSITE QUI PERMETTRAIENT DE DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ?

Thomas HUGUENIN

Le prestataire que je suis voit une première condition, qui est celle du bon dimensionnement de la déchèterie. Les premières déchèteries créées sont trop petites pour recevoir l'ensemble des déchets qu'elles doivent permettre de trier.

Thomas HUGUENIN

Les contenants doivent être suffisamment grands et appropriés pour permettre aux citoyens de réaliser le tri dans de bonnes conditions, et aux agents de déchèterie de faire leur travail convenablement. Les déchets apportés en déchèterie sont valorisés pour la matière dont ils sont composés. Cependant, il existe aussi des **bourses aux matériaux** qui permettent de limiter le coût de traitement. En effet, le traitement du plastique, du bois, du carton a un coût, même s'il génère aussi une faible rentrée d'argent pour les collectivités, alors que seuls des frais de fonctionnement sont générés pour le réemploi des matériaux. Leur réemploi s'exécute à coût neutre. Les installations à mettre en place pour organiser le réemploi peuvent être des sites annexes à la déchèterie. Cela permettrait en effet de limiter le tonnage de déchets à traiter.

Olivier ZANETTA

CYRIL DEVESA, J'EXPLIQUAIS EN INTRODUCTION QUE DES DÉCHÈTERIES ONT ÉTÉ TRANSFORMÉES EN ÉCOCENTRE. QUELLES ONT ÉTÉ LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE DE CETTE TRANSFORMATION ?

Cyril DEVESA

Les conditions de la réussite sont multiples et portent sur différents axes. En premier lieu, il a été décidé de changer la dénomination des **16 déchèteries qui sont devenues 16 écocentres**. Cette décision a fait l'objet d'une grande campagne de communication lancée le 17 mai 2024, car les mots ont un sens. Aussi, pour agir sur l'image même du déchet, il nous semblait important d'agir sur le site en lui-même et sur le service qu'il représente. Pour autant, il ne s'agit pas uniquement d'un changement de nom et de façade. En effet, ce changement se traduit en interne par une **requalification des métiers, avec des managers et des équipiers écocentres** bénéficiant d'une formation continue leur permettant d'accompagner les usagers, de les accueillir et de les aider au besoin. Dès l'entrée du site, et sur tout le site en lui-même, les usagers peuvent mesurer à quel point leur geste est bénéfique pour l'environnement, grâce aux différents messages affichés, jusque sur les tenues portées par les équipiers. Par exemple, des panneaux informant sur les tonnages récupérés et recyclés sont déjà installés. Nos 16 sites font l'objet de **partenariats avec les ressourceries** de sorte à alimenter le circuit d'économie sociale et solidaire. Cela ne nous empêche pas d'inventer de nouveaux services, dont certains sont induits par la loi. En effet, les REP (Responsabilités Élargies des Producteurs) augmentent et nos écocentres permettent de réaliser jusqu'à 56 gestes de tri. Pour ce qui concerne le réemploi, des sites de distribution de palettes, de cagettes, de tuyaux ont été mis en place. Cependant, le retour à la terre est également organisé à travers la mise à disposition de broyat et de compost, ou en offrant la possibilité aux usagers de composter sur site.

Des investissements ont également été réalisés sur ces sites. Ainsi, des presses ont été installées sur les bennes afin de réduire le nombre de rotations, ce qui induit un impact favorable sur l'environnement en réduisant le nombre de déplacements des bennes. Enfin, le point central porte sur la prévention. Le SYBERT (Syndicat mixte de Besançon et sa région pour le traitement des déchets) a dévolu une part non négligeable de son budget à la prévention. En effet, le traitement des déchets est désormais très bien maîtrisé, ce que les volumes traités démontrent : nous atteignons 429 kilogrammes de déchets traités par an et par habitant. Cependant, le but ultime porte sur la réduction des déchets, ce qui est impossible sans les usagers. Cela implique de déployer des campagnes de sensibilisation et de prévention, afin d'associer les usagers. Aussi, le SYBERT organise de nombreuses actions, comme les visites des centres, des formations, des animations mises en place dans le cadre de la Semaine européenne des déchets. Lorsque les problèmes très français de législation auront été réglés, j'espère que des temps d'échange et de formation autour des bonnes pratiques pourront être organisés sur les sites. Sans les usagers, la réduction des déchets est inenvisageable.

Olivier ZANETTA

L'ÉCOCENTRE DEVIENDRAIT ALORS UN TIERS LIEU.

Cyril DEVESA

Ces écocentres doivent devenir des lieux de vie. Il ne doit plus s'agir d'un lieu de mort où l'on vient jeter son déchet, mais d'un lieu de vie où l'on organisera du lien humain de sorte que le geste positif de tri soit accepté par tout le monde.

Olivier ZANETTA

SÉBASTIEN DESPLANQUES, IL A ÉTÉ PRÉCÉDEMMENT QUESTION DU DIMENSIONNEMENT DES DÉCHÈTERIES. MAIS LA QUESTION DE LEUR LOCALISATION EST ÉGALEMENT UN ASPECT IMPORTANT. D'AILLEURS, S'AGISSANT DES DÉCHÈTERIES NOUVELLES SUR UN TERRITOIRE, LA QUESTION DE LA RELOCALISATION PEUT SEMBLER IMPORTANTE.

Sébastien DESPLANQUES

En général, la question de la localisation des déchèteries est assez bien bordée. Il n'existe pas de déchèterie inaccessible. Elles sont souvent implantées dans un endroit central par rapport à une zone de desserte. En revanche, sur le plan technique, il ne faut pas omettre que ces déchèteries sont installées pour de très nombreuses années. Les déchèteries existent depuis les années 80, voire les années 70 pour les plus anciennes. Les déchèteries cinq flux de l'époque avaient pour vocation première la résorption des dépôts sauvages. Je suis assez d'accord sur le fait que le nom de déchèterie doit évoluer, car ces lieux sont en pleine mutation. Les déchèteries actuelles permettent de gérer 50 à 60 flux de déchets, et cela devrait continuer à augmenter. Or, les anciennes déchèteries cinq flux, installées sur une surface de 2500 mètres carrés, ne peuvent pas évoluer en ce sens, et il est extrêmement compliqué de fermer une déchèterie. Cela impose d'imaginer des solutions correspondant à ces espaces contraints et permettant de répondre aux besoins actuels des usagers. Le besoin de formation du personnel d'accueil est également extrêmement important, car l'actuel métier de gardien de déchèterie n'a plus rien à voir avec celui des années 80. Les métiers ont évolué, **l'usager doit être accueilli, accompagné et valorisé dans sa démarche**. Je pense que le travail sur le dimensionnement est donc très important.

Olivier ZANETTA

DAMIEN GRASSET, L'ÉLU QUE VOUS ÊTES S'INTERROGE CERTAINEMENT SUR LES QUESTIONS DU DIMENSIONNEMENT DES DÉCHÈTERIES, DE LEUR LOCALISATION ET DU NOMBRE DE FLUX TRAITÉS. LE FAIT QUE LE MAILLAGE SOIT TROP IMPORTANT SUR UN MÊME TERRITOIRE DESSERT-IL L'ACTION DE TRI.

Damien GRASSET

Oui, cela peut desservir la filière. Les centres de tri sont plutôt des centres de valorisation. Le poids de l'histoire démontre que nous avons tous une déchèterie à proximité de nos domiciles, à laquelle chacun de nous dépose les déchets verts (tontes de pelouse, tailles des arbres, etc.), la ferraille et les premiers déchets dont on ne peut pas se débarrasser. Finalement, les usagers ont bénéficié de cette proximité si bien que lorsqu'on leur propose l'ouverture d'un centre de valorisation, ils ont le sentiment de perdre un service de proximité, qui pourtant ne permet pas de valoriser la totalité des déchets. Il serait opportun de travailler sur un maillage plus fin et plus intelligent, qui ne prendrait pas en compte la notion de proximité au sens de la distance entre le domicile et la déchèterie, mais qui s'intéresserait plutôt à la notion de temps de déplacement et à la possibilité de valoriser un maximum de déchets.

Tant que l'on maintiendra le modèle ancien, il sera impossible de faire évoluer la logique des usagers. Un maillage plus fin autour d'une déchèterie moderne dotée d'un centre de valorisation et d'un centre de réemploi peut être la solution, car l'usager y trouverait alors un accès à de nouveaux services, comme la déchèterie inversée par exemple. La métropole de La Rochelle a fermé certaines de ses déchèteries et a travaillé sur l'aménagement de nouvelles déchèteries, avec un plan de financement de dix à douze ans. Ces nouvelles déchèteries comportent de lignes au sol indiquant aux usagers les différentes filières : les déchets verts, la valorisation, etc. Les quais de déchargement sont dotés d'ombrières couvertes de panneaux photovoltaïques. Évidemment, ces installations ont un coût. Cependant, je pense qu'avec l'ouverture de centres de valorisation comme ceux-ci, les usagers ne s'indignent plus de la perte de la petite déchèterie de proximité. En effet, ils prennent conscience alors de la possibilité de réemploi de l'objet dont ils se débarrassent. En Vendée, une recyclerie installée à proximité d'une déchèterie rencontre un vrai succès. Les agents de déchèterie deviennent des agents de valorisation. Ils portent un gilet portant la mention « le geste de tri, c'est simple comme bonjour », et guident les usagers. La vision que nous avons des déchèteries du siècle passé doit évoluer. Les déchèteries du futur seront dotées de filières REP (Responsabilités Élargies des Producteurs) de plus en plus nombreuses, ce qui imposera aux collectivités de faire des choix. Je pense que le fait d'apporter un meilleur service aux usagers doit permettre de mieux mailler le territoire. Retirer une déchèterie au motif qu'elle n'est plus utile et qu'elle coûte cher n'est pas la bonne stratégie. Les élus qui ont agi de la sorte pourront le confirmer.

Olivier ZANETTA
NOUS AVONS ÉVOQUÉ LES LIEUX DE VIE, LES RESSOURCERIES, LES SERVICES. SÉBASTIEN DESPLANQUES, VOUS PRÔNEZ LA TRANSVERSALITÉ DES USAGES.

Sébastien DESPLANQUES

En effet, chacun a bien compris que la déchèterie doit évoluer, et cette évolution sera continue. Le mot déchèterie renvoie à l'action de jeter, une vision passéiste et abolie. Il faut désormais chercher à développer les circuits de recyclage les plus courts possibles, comme le réemploi et la réparation, actions qui sont valorisées au travers de tiers lieux installés dans les déchèteries. Désormais, des ressourceries sont attenantes aux déchèteries, tout comme des « Matériaux Tech » ou les « Repair Cafés ». Les déchèteries intègrent peu à peu le paysage local. Ainsi, des partenariats sont établis entre les déchèteries et les entreprises sociales et solidaires qui récupèrent des produits, à des fins de revalorisation, sur les espaces de réemploi des déchèteries. **Les déchèteries ne sont plus ces lieux permettant de se débarrasser des déchets, mais des outils permettant de développer des circuits courts et s'intégrant dans le paysage économique, avec une dimension sociale**.

Olivier ZANETTA
C'EST EXACTEMENT CE QUI EST RÉALISÉ PAR LE SYNDICAT TRIVALIS EN VENDÉE.

Damien GRASSET

Oui. La Collectivité a créé une « ***valorétrie*** ». C'est un nom que nous avons créé pour identifier ce lieu permettant de **valoriser, réduire, trier** les déchets, éduquer les usagers et réemployer tous les objets apportés en déchèterie. Un marché a été conclu avec une entreprise d'insertion. Auparavant, les agents de déchèterie récupéraient les objets destinés à la recyclerie. Le système est désormais si performant que les usagers de la déchèterie apportent eux-mêmes à la *valorétrie* les objets dont ils n'ont plus l'usage. Ils interrogent les agents de la déchèterie sur l'opportunité de proposer un jouet ou un meuble à la valorétrie intégrée à la déchèterie. En 2023, 150 000 objets ont été vendus à un prix modique. Ces objets ont ainsi été détournés de l'enfouissement. Cette valorétrie existe depuis quinze ans et les usagers ont désormais acquis le réflexe en venant en déchèterie de proposer des objets au réemploi. Aussi, j'abonde dans le sens que le nom de déchèterie doit être modifié. Il faut pour cela trouver un terme qui serait accepté sur l'ensemble du territoire. Les usagers ont désormais conscience que ce qu'ils apportent en déchèterie peut soit être valorisé dans une filière, soit être réemployé. En Vendée, une entreprise a été créée en association avec un partenaire privé pour recycler les matelas. De même, des entrepreneurs ont été intéressés à la filière de reprise de plaques de plâtre ou de polystyrène. Ainsi, le polystyrène est réemployé dans la fabrication de poufs ou de dispositifs permettant de caler les meubles. Grâce aux solutions ainsi trouvées, l'approche du déchet change. D'ailleurs, il ne s'agit plus d'un déchet, mais d'une ressource. Les agents qui réalisent le tri aux quais de tri assurent également la valorisation et le commerce des objets récupérés en valorétrie. La formation d'un an qui leur est proposée leur permet de trouver un emploi immédiatement justement parce qu'ils assurent l'accueil des usagers, leur permettent de valoriser leurs déchets, assurent l'étiquetage et la vente des objets. Un parcours complet des différentes missions a été créé.

De mon point de vue, il ne sera pas possible de transformer les déchèteries manquant de surface, sans se diriger vers la valorisation et le réemploi, et sans montrer que le déchet peut avoir une seconde vie, dans différentes filières. J'ai été très surpris lors de ma dernière visite à la valorétrie à l'automne dernier de constater que de nombreux étudiants y achètent du mobilier pour meubler leurs studios. Ces meubles sont vendus entre deux et cinq euros, car l'objectif n'est pas tant financier que de favoriser le réemploi par quelqu'un d'autre.

Olivier ZANETTA
CETTE TRANSFORMATION SUPPOSE UNE COMMUNICATION CONSÉQUENTE EN DIRECTION DES HABITANTS.

Sébastien DESPLANQUES

Les déchèteries deviennent un outil de communication par elles-mêmes. J'ai récemment découvert qu'un territoire avait organisé un parcours pédagogique de visite d'une déchèterie pour les écoliers. Un ponton permettant aux élèves de surplomber la déchèterie à cinq mètres de hauteur a été créé, ce qui permet de leur expliquer les différents flux et le fonctionnement de la déchèterie.

Sébastien DESPLANQUES

Je pense qu'organiser la visite d'une déchèterie pour des écoles n'était pas concevable il y a dix ans. Autant, il y avait une certaine noblesse à visiter un centre de tri, autant ça n'était pas le cas pour une déchèterie. L'image de la déchèterie évolue, tout comme l'accueil de l'usager. L'accompagnement réservé à l'usager et le fait de valoriser son geste de tri sont des actes de communication à part entière, puisque les usagers en parlent autour d'eux. C'est une méthode qui fait ses preuves, puisque les tonnages de déchets déposés en déchèterie sont plus importants que les tonnages de déchets collectés en porte à porte. Cette image doit être valorisée. La prochaine étape pourrait en effet être le changement de dénomination du lieu.

Olivier ZANETTA

CETTE TRANSFORMATION DES DÉCHÈTERIES NÉCESSITE CERTAINEMENT DES INVESTISSEMENTS CONSÉQUENTS.

Damien GRASSET

En effet, les investissements nécessaires à la transformation sont forcément très importants, car pour aller au bout du raisonnement, le centre doit éventuellement proposer un parcours pédagogique, valoriser les déchets, recycler et proposer des actions permettant de porter un autre regard sur les déchets, comme les Repair Cafés. Cependant, si un équipement de proximité est supprimé au profit d'un nouvel équipement, alors il faut y mettre les moyens de sorte que l'usager puisse découvrir de nouveaux services. C'est à mon sens les conditions d'acceptation de la perte d'un équipement de proximité. Cela nécessite que les collectivités réalisent des plans pluriannuels d'investissements, comme l'a fait la métropole de La Rochelle sur dix ou douze ans. Cette métropole a supprimé neuf déchèteries sur douze, pour en conserver trois qui permettent un accès permanent aux usagers. Quand une déchèterie ferme, les deux autres restent accessibles. Il faut en effet **permettre aux usagers de toujours trouver l'exutoire de leurs déchets**, quand ils en ont besoin.

Quant à la déchèterie présente sur mon territoire, force est de constater que les usagers ont pris l'habitude de trier chez eux. La mise en place de la redevance incitative encourage à aller moins souvent à la déchèterie, mais en triant mieux. De ce fait, les citoyens commencent par trier chez eux, si bien qu'ils arrivent à la déchèterie en ayant déjà trié une partie de leurs déchets. Ils ont conscience qu'ils peuvent apporter un meuble ou un jouet qui pourrait resservir. Il arrive parfois que la recyclerie ne puisse pas accepter les jouets parce qu'ils sont déjà en trop grand nombre, mais la REP pour les jouets permet de les recycler. En conclusion, supprimer une déchèterie de moindre taille pour en créer une autre nécessite des investissements et nécessite de faire en sorte que le jeu en vaille la chandelle, donc que de nouveaux services soient donc proposés aux citoyens. Proposer la même chose ailleurs n'est pas la solution.

Olivier ZANETTA

LA TRANSFORMATION DES DÉCHÈTERIES DE BESANÇON EN ÉCOCENTRES A-T-ELLE EU UNE INCIDENCE BUDGÉTAIRE ?

Cyril DEVESA

Oui, de fait. Winston Churchill disait « *mieux vaut prendre le changement par la main avant qu'il ne nous prenne à la gorge* ». Force est de constater qu'année après année, les limites planétaires reculent, elles sont atteintes désormais en juillet. Nous n'avons plus le choix. Certes, la transformation des déchèteries en écocentres coûte de l'argent à tous les niveaux, qu'il s'agisse de la requalification des postes, de la réorganisation des écocentres avec les différentes bennes de tri, de la mise en place des ressourceries, du travail collaboratif avec les entreprises de l'économie sociale et solidaire, etc. En effet, cela coûte cher, mais c'est un investissement. Les apports dans les écocentres sont de plus en plus nombreux, mais paradoxalement, au niveau national, une dégradation du tri des emballages dans les foyers est constatée. Le refus de tri tend à augmenter, ce qui démontre que ces écocentres apportent un service qui profite à l'ensemble. Le SYBERT a fait le choix de ne fermer aucune des 16 déchèteries. Les 16 écocentres seront maintenus, car *a contrario*, **on ne veut pas que le choix de donner accès à un centre de valorisation sur chaque territoire soit remplacé par l'obligation d'un déplacement plus lointain**. En effet, le déplacement des citoyens impacte également la planète. Nous préférons donc que les écocentres restent au plus près des habitants en offrant à chacun d'entre eux des modules de valorisation importants et identiques.

Sébastien DESPLANQUES

Le coût de gestion d'une déchèterie s'établit entre 20 et 30 euros par an et par habitant, pour 40 à 50 % des tonnages. C'est un investissement certes lourd, mais rentable puisque ce coût est plus intéressant que celui de l'enfouissement ou des unités de valorisation énergétique. Cependant, nombre de déchèteries sont vieilles, elles étaient prévues pour accueillir cinq quais sur 2500 mètres carrés et elles ne permettent pas aujourd'hui de gérer 70 flux différents. Seule une déchèterie de 20 ou 25 quais permet de gérer 70 flux. L'idéal est d'ailleurs d'y installer également une Matériaux Tech, une recyclerie, un magasin de vente, ce qui pose aussi un problème de disponibilité foncière. Par ailleurs, l'investissement doit aussi porter sur la communication pour que le déchet que les usagers apportent aujourd'hui soit à terme considéré comme une ressource. C'est en effet le but ultime et tous les textes réglementaires parus depuis 2020 embrassent cette logique : le déchet est une ressource. Enfin, je suis désolé de devoir systématiquement rappeler que la déchèterie est l'outil essentiel de la réussite de la transformation de notre système et que ce secteur bénéficie **malheureusement** de soutiens financiers insuffisants pour permettre son développement. **L'accompagnement financier de la part de l'État ou des éco-organismes est quasiment inexistant. Une collectivité qui installe une déchèterie doit en supporter seule les charges d'amortissements**.

Olivier ZANETTA

LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE DE LA TRANSFORMATION ONT ÉTÉ LARGEMENT ABORDÉES, Y COMPRIS À TRAVERS L'ÉVOCATION D'UN CHANGEMENT DE NOM. JULIEN BOUZENOT, QUELLE SERAIT VOTRE SUGGESTION À CE PROPOS ?

Julien BOUZENOT

J'aime assez le terme de « *valorétrie* ».

Olivier ZANETTA

A-T-ON ÉVOQUÉ L'INTÉGRALITÉ DES SUJETS QUI PRÉSIDENT AU CHANGEMENT QUE VIVENT LES DÉCHÈTERIES ?

Julien BOUZENOT

Je pense qu'il faut approfondir le sujet de la disponibilité foncière. En effet, il est possible d'optimiser le volume des déchets en les compressant. Cependant, pour **rendre l'espace accueillant**, donc plus aéré, permettant de mieux circuler en limitant les risques et d'y gérer des objets, il n'est plus question d'estimer des mètres cubes traités, mais de définir une surface utile en mètres carrés, comme pour n'importe quel entrepôt, pour y créer du stockage, des abris, etc. C'est là où le coût n'est plus du tout le même. Avant la crise sanitaire, la création d'une déchèterie classique nécessitait un investissement d'un million d'euros. Or, l'installation d'une déchèterie inversée comme le Smicval Market coûte le double. Les coûts d'investissement augmentent à mesure que l'on multiplie les flux en cherchant à les préserver, et que l'on propose un réel service d'accueil, dans un contexte où l'accès aux disponibilités foncières est plus contraint. Sans ouvrir le débat sur le ZAN (zéro artificialisation nette), cette question se posera forcément selon les priorités d'aménagement du territoire, renforçant la pression et la concurrence sur le foncier.

Enfin, comme cela a été évoqué précédemment, la question de savoir si la collectivité et le service public de gestion des déchets sont bien dans leur rôle quand il s'agit de gérer des objets se pose. À la base, le service public de gestion des déchets est en charge de la question de la salubrité publique et de la gestion des dépôts sauvages. C'est autour de ces deux axes que des équipements ont été développés et se sont perfectionnés. Finalement, ces équipements sont de plus en plus ouverts à l'amont de la chaîne, c'est-à-dire le fait de produire moins de déchets et d'apporter davantage de prévention. Or, la collectivité et le service public de gestion des déchets s'inscrivent dans un environnement territorial, qui accueille également différents acteurs privés. Les acteurs associatifs bénéficient de moyens publics et œuvrent dans le prolongement des collectivités. Par ailleurs, les acteurs entrepreneuriaux, comme les distributeurs de matériaux s'impliquent de plus en plus dans la filière du réemploi, ce qui est très important, car cela représente un flux sortant.

L'évolution de la déchèterie nécessite de se projeter à dix ans, voire davantage, et de réfléchir au service que rend la déchèterie : est-elle sensée accueillir autant les ménages que les professionnels, ou au contraire, **souhaite-t-on dédier les déchèteries aux ménages, considérant que les entreprises n'ont rien à faire dans un service public ?**

Julien BOUZENOT

Je ne prétends pas connaître la réponse, je pense simplement que la réflexion sur l'évolution de la déchèterie doit intégrer cette question. Les élus doivent réfléchir à l'orientation qu'ils souhaitent donner à leur service public de gestion des déchets. En ce sens, la décision qui découlera des réflexions est aussi impactante que de décider de construire une unité de valorisation énergétique. Il faut considérer l'évolution de la déchèterie comme de l'aménagement du territoire et la décision qui sera prise aura des conséquences sur le long terme. Réaliser un aménagement ambitieux nécessite de se projeter à très long terme.

Olivier ZANETTA

IL ME PARAÎT INTÉRESSANT À CE POINT DU DÉBAT DE POURSUIVRE L'ÉCHANGE SUR CETTE QUESTION DES PERSPECTIVES ET DES DIFFICULTÉS À LEVER.

Sébastien DESPLANQUES

Dans un premier temps, il me paraît essentiel de communiquer envers les usagers. Les déchèteries représenteront des investissements lourds dans les années à venir, tant pour en agrandir certaines que pour en créer de nouvelles. Il est donc primordial d'associer les usagers, pour donner du sens à ce qui va se passer et qu'ils comprennent le sens de l'évolution. Par ailleurs, l'enjeu financier est important : la France compte plus de 4 500 déchèteries, qui doivent être réhabilitées, le coût moyen de l'investissement étant estimé à deux millions d'euros par établissement. L'autre enjeu également évoqué est celui de la REP (la responsabilité élargie du producteur). Le secteur s'engage dans les dispositifs de ce type, qui ajoutent des prescriptions techniques, imposent des conditions de production et prévoient des communications. Il faut donc parvenir à faire cohabiter ces dispositifs tout en préservant le pragmatisme du territoire, car les déchèteries sont implantées dans des territoires et il appartient aux REP de s'adapter à ces territoires. Il faut également trouver le moyen de faire cohabiter dans nos déchèteries les ménages et les professionnels qui remplissent les bennes très rapidement, ce qui porte préjudice aux usagers individuels qui sont empêchés dans leur tri parce que les bennes sont pleines. Enfin, une autre difficulté à lever réside dans le fait que les déchèteries sont encore en pleine mutation. Nous imaginons des projets qui seront obsolètes dès les travaux de modernisation achevés, dans quelques années. Il faut donc voir à plus long terme pour anticiper les évolutions et investir convenablement.

Cyril DEVESA

Le SYBERT (Syndicat mixte de Besançon et sa région pour le traitement des déchets) est un service public qui doit apporter un service de qualité au plus près des habitants. Le secteur s'agite beaucoup depuis trois semaines, du fait de l'abandon du service public et du sentiment d'isolement des habitants sur les territoires. Les écocentres sont des lieux publics qui répondront de plus en plus à ces enjeux de proximité. Si l'investissement financier est certes important, l'investissement humain est majeur, et il nous appartient de le défendre. Les élus font face à des choix difficiles et doivent accepter l'idée que les autres investissements consentis aux autres équipements, comme les usines d'incinération ou les centres de tri, ne justifient pas que ces équipements fonctionnent coûte que coûte à plein régime. L'axe principal de transformation reste la réduction du déchet et non le fait d'entretenir des usines ou des centres de tri qui doivent fonctionner. Il nous appartient de franchir ce pas important dans la réflexion, mais de ne pas le franchir seuls. En effet, nous devons agir avec les parlementaires, car de nombreuses décisions se prennent au niveau national et européen. Or, nous ne pourrons pas travailler seuls dans nos territoires. J'en veux pour preuve l'exemple de la fausse consigne de bouteilles plastiques. Une décision comme celle-ci vient déshabiller des services pour lesquels des millions d'euros ont été investis dans les territoires. En conséquence, il ne faudrait pas que les territoires investissent dans certains projets pour qu'une décision nationale vienne détricoter les décisions prises au niveau territorial. De ce fait, si les territoires investissent dans les écocentres et des services associés, il ne faut pas qu'une nouvelle loi vienne mettre ces projets en difficulté dans quelques années. Enfin, je le répète, rien ne sera possible sans les usagers. Si les habitants ne sont pas associés aux projets, en allant vers eux, en les sensibilisant, en tenant compte de leurs avis et des attentes qu'ils ont de ces sites, alors l'évolution ne sera pas possible. **Les habitants ont besoin de savoir que le geste de tri auquel ils participent a un sens**.

Damien GRASSET

Je souscris à l'ensemble de ces propos, en insistant sur la logique économique et la contrainte du foncier. En effet, la question du ZAN (zéro artificialisation nette) a été peu abordée. Il s'agit pourtant d'une contrainte à venir très impactante quant à l'utilisation des surfaces. Sur ce point, je rejoins le propos de Cyril DEVESA concernant le travail partenarial à engager avec les parlementaires. En l'espèce, cette décision qui vient du niveau national ne tient pas compte de la logique des territoires, en sachant que chaque territoire a des spécificités qui lui sont propres et que ce qui se passe dans un territoire n'est pas vrai pour le territoire voisin. Par exemple, la Vendée compte actuellement 65 déchèteries qui ne pourront pas toutes être maintenues puisque le service rendu sur l'ensemble n'est pas satisfaisant. Il faut donc travailler différemment d'un territoire à l'autre et que les parlementaires, lorsqu'ils proposent des lois, s'imprègnent complètement des territoires. Je pense que l'abandon des services publics est aussi une réponse au fait que les territoires n'ont pas été suffisamment écoutés et que les décisions sont prises de manière verticale depuis le sommet.

Or, il conviendrait de regarder davantage ce qui se passe dans les territoires pour décider en haut lieu de réformer ce qui doit l'être. Les territoires investissent des budgets considérables dans la gestion des déchets pour finalement devoir appliquer quelques années plus tard des règles qui viennent en contradiction avec le projet initial. Concernant les déchèteries, il me semble que le véritable enjeu est le foncier. La déchèterie que je visitais la semaine dernière a nécessité une surface de 1,5 ha et permet de valoriser à peu près tous les flux. Cette déchèterie ne comporte pas de recyclerie ou de valorétrie, mais un partenariat a été consenti avec Emmaüs qui récupère les objets à réemployer. Une déchèterie du territoire a dû être supprimée pour construire cette installation plus qualitative. Cependant, il ne sera pas facile de trouver 1,5 ha partout à l'avenir. Trivalis (Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers en Vendée) a signé un accord avec la REP des produits et matériaux de construction et du bâtiment, et je pense que c'est le seul syndicat départemental à l'avoir fait. En effet, la question à laquelle il faudra répondre dans un avenir proche consiste à savoir s'il faut maintenir l'accès des professionnels aux déchèteries. Les déchets du bâtiment arriveront toujours par le biais des particuliers qui ne disposent pas à proximité de chez eux d'un service de récupération des matériaux, par le biais de la grande surface commerciale par exemple. Il faut en revanche que les professionnels du bâtiment s'organisent.

Aussi, il me semble qu'une réflexion doit porter sur ce sujet et que ces métiers doivent identifier les lieux où valoriser leurs déchets. Les enjeux sont donc de différentes natures, et les règles changent sans cesse. Il faudrait donc convenir d'une règle et qu'elle ne change pas avant la fin de l'amortissement du dispositif déployé. En effet, in fine, les investissements se répercutent sur l'habitant. Le service public ne peut être compris que si l'habitant n'est pas constamment sollicité financièrement par le biais de l'impôt. La situation dans laquelle nous sommes provient aussi du fait que l'habitant ne comprend plus l'action publique parce que les règles changent en permanence. Les élus de proximité doivent pour leur part répondre à l'enjeu d'apporter le service le mieux possible dans leurs territoires, en proximité avec l'usager.

Thomas HUGUENIN

La philosophie a changé. En quelques années, nous sommes passés d'une société de consommation dans laquelle tout se jetait à une société de transformation ou de réutilisation. Les déchèteries se modernisent, mais les investissements nécessaires pour y parvenir ne sont pas comparables avec ceux du passé, puisque le service n'est plus du tout le même. Les déchèteries actuelles offrent des possibilités autres que celles qu'elles offraient par le passé, ainsi que des possibilités de réinsertion. L'objet étant radicalement différent, les marges d'investissements sont complètement autres. Les entreprises ont également besoin d'amortir leurs investissements.

Or, les dernières REP mises en place produisent peu de remontées du terrain, et force est de constater que ce qui est imposé aux élus locaux est illogique et onéreux, ce qui est regrettable. Ces décisions manquent parfois de partage d'expérience avec les gens du terrain, ou ne leur offrent pas suffisamment de liberté pour mettre en œuvre des actions concrètes avec bon sens.

Julien BOUZENOT

En conclusion, je retiens que la **relation à l'habitant est essentielle**. Les associations proposent des actions de **formation aux agents de déchèteries**. C'est un métier dont ces agents sont assez fiers, même s'ils subissent aussi beaucoup de réflexions, car la connotation « déchets » permet des excès. L'agent de déchèterie occupe une place particulière dans les différents métiers de gestion des déchets. Au contraire du ripeur et du chauffeur de la benne, il est au contact direct des usagers. Il représente donc directement la collectivité, peut transmettre des messages et exercer un certain contrôle. La prévention est avant tout affaire de communication et cela nécessite du temps. Finalement, le fléchage dans une déchèterie s'inspire du parcours client dans un magasin, et la relation entre l'agent de déchèterie et l'usager est similaire à celle d'un conseiller avec un client, dans un esprit de service public, puisque les agents de déchèterie ont pour mission de renseigner. L'avenir de la déchèterie nécessitera peut-être de s'appuyer davantage sur la **force pédagogique des agents de déchèterie. Il faudrait donc peut-être aussi requalifier le nom de ce métier**, comme celui de la déchèterie.

Olivier ZANETTA

Cela fait du vocabulaire à inventer. Merci de vos échanges. Je propose que nous répondions aux questions des personnes présentes dans la salle.

Thierry GOUBY (de la salle),

Maire de Marcilly-le-Châtel (Loire)

Je ne suis pas un spécialiste du secteur des déchèteries, mais vos propos m'ont éclairé. Puisque vous avez évoqué le fait de renommer les déchèteries, je vous propose « transformerie ». Je pense en effet que la perception du déchet, qui sent mauvais, que l'on enfouit et que l'on ne veut surtout pas voir, a évolué vers l'objet. Dans ce contexte, j'ai l'impression que l'homme est au cœur du dispositif. Les aspects relationnels et sociaux me semblent être la clé de l'évolution. J'aimerais cependant savoir si des centres d'enfouissement sont contigus des déchèteries que vous avez évoquées. J'ai d'ailleurs beaucoup apprécié votre intervention sur le fait que ces installations ne doivent pas tourner coûte que coûte, au motif qu'elles existent. J'ai en effet parfois le sentiment que dès lors qu'un centre d'enfouissement existe dans le département, il doit être alimenté, il fait l'objet de différents contrats pour s'assurer de son approvisionnement, ce qui, à mon sens, va à contre-courant.

Cyril DEVESA

La réponse est assez simple pour ce qui concerne le territoire couvert par le SYBERT : il n'existe plus de centre d'enfouissement. Le territoire est donc doté de 16 écocentres, d'un centre de tri, d'une usine d'incinération elle-même dotée d'un four. Le travail de prévention entrepris depuis des années a permis que ce territoire soit assez remarquable concernant la gestion des déchets. Les habitants de ce territoire sont formidables. Vous dites que l'on remet l'humain au centre des déchets, ils sont réalité remis en responsabilité, et ça fonctionne.

Olivier ZANETTA

JE COMPRENDS QU'UN CHOIX POLITIQUE A ÉTÉ FAIT.

Cyril DEVESA

Absolument. Les élus ont décidé, il y a quelques années, de décider de la fermeture d'un des deux fours du territoire, pour contraindre à réduire les déchets.

Damien GRASSET

La Vendée dispose encore de quatre centres d'enfouissement. À l'époque du plan départemental, la construction d'un incinérateur avait été refusée par la population. Cependant, les centres d'enfouissement ne sont pas situés à proximité de déchèteries. Il s'agit de petits centres d'enfouissement publics (35 000 tonnes). Mais je pense que ça n'est plus vraiment là que se situe l'enjeu. Les Vendéens ont bien compris qu'en refusant l'incinération des déchets, il ne restait pas énormément de solutions. Le traitement mécano-biologique permet déjà d'extraire un maximum de déchets des ordures ménagères. De plus, nous travaillons sur la prévention et 70 % des communes du département ont mis en place la redevance incitative, si bien que les ordures ménagères représentent 139 kilogrammes par habitant par an, ce qui est très satisfaisant pour un territoire qui accueille deux millions de touristes chaque été. L'enjeu consiste vraiment à remettre l'habitant en responsabilité dans ce qu'il fait.

Damien GRASSET

Les habitants ne se préoccupent pas vraiment de savoir si le territoire est doté d'un centre d'enfouissement ou d'un centre d'incinération. Ils sont en revanche préoccupés par le fait de sortir leurs poubelles et d'être acteurs de la gestion de leurs déchets à travers la valorisation de sorte que le déchet qu'ils produisent trouve une seconde vie. Notre communication porte actuellement beaucoup sur le déchet ultime. Sur le même département, le poids de déchets ultimes destinés à l'enfouissement s'établit à 27 kilogrammes par an et par habitant pour certaines collectivités, mais à 55 kilogrammes pour d'autres. Un vrai travail d'accompagnement est proposé aux collectivités dont le poids de déchets ultimes reste important, en renforçant par exemple l'équipe d'agents de valorisation pour améliorer les conseils dispensés aux habitants, qui de ce fait amélioreront leur tri. C'est en cela, je pense, que l'humain est primordial dans la gestion des déchets. Pour autant, si l'on interroge les habitants sur ce qu'ils souhaitent en matière de traitement des déchets, je pense qu'ils répondront unanimement qu'ils veulent que ce traitement coûte le moins cher possible, que le service soit disponible à proximité et que le camion de collecte des ordures ménagères passe régulièrement. Ils ne se soucient pas vraiment du reste. C'est la raison pour laquelle nous avons un vrai enjeu à démontrer aux habitants que les objets peuvent trouver une seconde vie à travers la valorétrie, où leurs enfants étudiants pourront se meubler pour un prix modique. Je pense que les habitants sont peu soucieux de ce qu'il advient des déchets ultimes. Cependant, comme vous le disiez, l'humain est primordial dans ce circuit assurant une meilleure valorisation des déchets.

Thierry GOUBY

Ma réflexion sur l'enfouissement concernait davantage les élus, qui ont un pouvoir de décision. Je crains que si le territoire a le confort de disposer d'un incinérateur, ou d'un centre d'enfouissement, qui bénéficie de contrats pour en assurer l'approvisionnement, les élus s'interrogent moins sur les autres possibilités de gestion des déchets que s'ils n'avaient pas ces équipements à disposition. De ce fait, j'étais satisfait d'entendre qu'à Besançon, la décision de fermer un four a été prise pour contraindre à envisager d'autres solutions, et donc avancer. Il faut que les élus aient aussi ce réflexe.

Cyril DEVESA

Comme vient de l'évoquer Damien GRASSET, sur les cinq R permettant de réduire les déchets au quotidien (refuser, réduire, réutiliser, rendre à la terre et recycler), le seul sur lequel nous ne pouvons pas agir est le fait de refuser. Il faudrait pour cela que les usagers renoncent à acheter quelque chose qui finira en déchèterie. C'est un travail à entreprendre avec eux. Pour autant, j'aimerais aussi que l'on cesse de culpabiliser les usagers. Ils ont certes des choix à faire. Cependant, il y a aussi des choix sur la durabilité des produits ou sur les emballages dont ils ne sont pas responsables. Il faut donc engager un travail à l'échelle de la société, voire du monde, car malheureusement, les produits achetés viennent aussi beaucoup de l'étranger.

Odile BEGORRE-MAIRE (de la salle),

Vice-présidente de la Communauté de communes du Bassin de Pompey

Votre interrogation était certainement opportune il y a trente ans. Aujourd'hui, les collectivités sont en quête d'un équilibre budgétaire. Avec la hausse de la TGAP, il n'est plus du tout nécessaire d'enfouir les déchets ou de les incinérer. L'approche des élus, qui pilotent ces politiques publiques, a aussi changé en profondeur. Je suis également représentante de l'Association des Intercommunalités de France à la Commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs (CiFREP) où se mènent les échanges concernant la rédaction des cahiers des charges destinés aux éco-organismes. Je peux vous assurer que chaque décision est un combat. Il faut savoir que les producteurs siègent dans les éco-organismes. J'invite tous les élus, quels qu'ils soient, à lire les comptes rendus des commissions, et à ne pas signer aveuglément ce qui leur est présenté. La CiFREP émet des alertes dont il faut tenir compte. Il ne faut pas oublier que les éco-organismes, ce sont les pollueurs, qui font miroiter une poignée d'euros aux collectivités, alors que le traitement des déchets coûte bien plus cher que ce qu'ils reversent. Nous menons un combat permanent pour que les éco-organismes redeviennent un outil au service des collectivités. Il faut cesser de leur donner plus de pouvoirs, au motif que le soutien qu'ils apportent aux collectivités est satisfaisant. Car, si les éco-organismes peuvent apporter un tel soutien, c'est parce qu'ils ont vendu énormément de produits dont on ne sait pas quoi faire aujourd'hui.

Je vous invite à être attentifs et à ne pas signer les yeux fermés des partenariats avec les éco-organismes. Par exemple, la loi AGEC dispose qu'une part des écocontributions a été affectée au fonds réemploi et au fond réparation (5 %). Il faudrait qu'un pourcentage des écocontributions soit également versé à un organisme d'État, comme l'ADEME par exemple, de sorte que le financement des ambassadeurs du tri ne soit pas porté exclusivement par un seul éco-organisme. En effet, un ambassadeur du tri est censé renseigner sur l'ensemble des filières présentent en déchèterie. De même, il faudrait mettre en place un fonds global destiné à financer les projets choisis dans le cadre des appels à manifestation d'intérêt, car actuellement, les fonds sont accordés pour une durée limitée en fonction du cahier des charges retenu. Or, les projets sont, pour la plupart, destinés à durer vingt ou trente ans.

Pascal HINGRAY (de la salle),

Adjoint au Chef de service à la Communauté d'agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse

Je pense qu'il faudrait aussi penser à requalifier le tout-venant. Que le tout-venant soit incinérable ou non, cela reste un flux très important dans les déchèteries. Diminuer le tout-venant fait peser une contrainte assez forte sur les habitants, qui considèrent avoir déjà réalisé un effort en apportant leurs déchets en déchèterie et estiment avoir déjà fait leur part du travail de tri. Pourtant, le tout-venant est le poste de dépenses le plus important de nos déchèteries, et il comporte encore une part de déchets qui pourrait être valorisée.

Damien GRASSET

Cela renvoie au propos que je tenais précédemment. Éduquer les habitants au bon geste de tri permet réduire le tout-venant. Le tout-venant offre aussi la possibilité de travailler sur les combustibles solides de récupération (CSR). Cependant, les déchets ultimes provenant du tout-venant peuvent être réduits significativement en disposant des bons équipements en déchèterie et de la bonne formation des agents de déchèterie pour éduquer les habitants au bon geste de tri. Il faut pour cela que la déchèterie soit ouverte suffisamment. Un usager qui se présente dans une déchèterie ouverte uniquement le samedi matin et donc envahie de monde va au plus près et ne prend pas davantage de temps pour trier le contenu de sa remorque. C'est la raison pour laquelle il faut prévoir deux agents de déchèterie dans les heures de pointe, car cela permet de renseigner les habitants et de mieux contrôler le geste de tri des usagers. Dès lors que les usagers attendent longtemps pour accéder à une déchèterie exiguë et peu pratique, il ne faut pas attendre que le geste de tri soit optimal. Ils se contentent alors de vider le contenu de leur remorque dans la benne du tout-venant. Le fait de transformer une déchèterie pour apporter un meilleur service aux usagers induit une amélioration du geste de tri. Nous l'avons observé dans certaines collectivités qui avaient investi pour améliorer l'accès à leur déchèterie. Par exemple, aujourd'hui, il vaut mieux disposer d'une déchèterie à plat pour les déchets verts. La ville de Rennes a interdit les tontes de pelouse dans ses déchèteries et honnêtement, les tontes de pelouse n'ont rien à faire dans les déchèteries. Pourtant, on assiste tous les samedis au ballet des usagers qui ont tondu leur terrain et qui viennent en déchèterie vider des sacs remplis de leur pelouse, alors que ces résidus pourraient être étalés au pied des arbustes pour conserver l'humidité. Cependant, si ces consignes ne sont pas répétées, les usagers ne modifient pas leur comportement et vont au plus simple pour eux. Nous agissons tous un peu de la sorte. Si durant les vacances, un usager ne trouve pas facilement le point d'apport volontaire où déposer les bouteilles en verre, il aura tendance à les jeter dans les ordures ménagères. Si l'on n'inculque pas aux usagers la bonne manière de trier, ils iront toujours à la solution la plus simple en mélangeant tout et en jetant tout dans la benne à tout-venant.

Pascal HINGRAY

C'est en effet ce que l'on observe.

Sébastien DESPLANQUES

En complément, j'ajoute que les déchèteries ont pour vocation d'être exemplaires. La déchèterie est l'un des rares services publics dans lequel on trouve encore de l'humain. La déchèterie doit donc être le lieu pour adresser des messages. Aujourd'hui, même dans leur conception, les déchèteries sont pensées différemment. Ainsi, les flux valorisables se trouvent en général à l'entrée de la déchèterie, alors que les flux ultimes se trouvent au fond du parc.

Sébastien DESPLANQUES

Il existe encore des bennes pour le flux tout-venant incinérable. Mais le flux tout-venant dédié à l'enfouissement disparaît de plus en plus. D'ailleurs, les nouvelles déchèteries sont conçues sans flux tout-venant pour l'enfouissement, puisque ce flux comporte en général 80 % de déchets valorisables. Finalement, jeter dans le flux tout-venant est une solution de facilité, c'est la raison pour laquelle ces flux tout-venant disparaissent des déchèteries. Normalement, les usagers déposent leurs déchets dans les différentes bennes au fur et à mesure qu'ils progressent dans la déchèterie, et quand ils arrivent devant la benne du tout-venant, l'agent de déchèterie vérifie qu'il reste bien uniquement des déchets ultimes.

Damien GRASSET

C'est la raison pour laquelle on expliquait précédemment que dans certains secteurs, l'investissement revêt aussi un intérêt économique. En effet, une collectivité qui doit enfouir 60 kilogrammes par habitant et par an de tout-venant verra sa TGAP augmenter drastiquement. Aujourd'hui, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) s'élève à 58 euros par tonne de déchets destinés à l'enfouissement. Une collectivité qui enfouit uniquement 20 kilogrammes de tout-venant paie nettement moins de TGAP, et amortit plus facilement le coût humain des agents de déchèterie, voire une partie de son équipement. Cette nouvelle logique repose sur la valorisation de ce qui est déposé en déchèterie.

José CRAMPEL (de la salle),

Vice-Président du Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des déchets (SMTVD)

Je siège au Syndicat mixte des déchets qui couvre environ 348 000 habitants. Notre île connaît un paradoxe : la population diminue alors que le volume de déchets augmente. La ville du Lamentin dispose d'un centre d'enfouissement et de deux usines d'incinération. L'opportunité de créer une troisième ligne de fours est en réflexion. Je m'interroge sur le temps nécessaire pour parvenir à fermer un centre d'enfouissement.

Cyril DEVESA

La redevance incitative avait été mise en place en 2012, c'était un préalable à la décision de fermer le centre d'enfouissement technique des déchets. Le tout repose ensuite uniquement sur la prévention et la pédagogie. Il faut valoriser le geste de tri, aller à la rencontre des usagers et donner du sens à leur geste. Si les usagers comprennent la raison pour laquelle ils trient, ça ne pose pas de problème. Un usager n'a aucun intérêt à se déplacer en déchèterie si c'est une contrainte. En revanche, associer l'usager à une politique publique et à un geste vertueux a du sens. Il ne faut pas croire, le message selon lequel tout ce qui est trié irait en réalité à l'enfouissement perdure partout. Cependant, quand les usagers viennent en déchèterie, ils voient les bennes et constatent qu'elles partent en recyclage, ils voient les ressourceries auprès desquelles les associations caritatives, comme Emmaüs, alimentent leurs centres de vente, ils constatent que le compost et le broyat sont donnés aux usagers. Il faut donc faire avec les usagers et que le projet ait du sens.

Damien GRASSET

Comment expliquez-vous l'augmentation des déchets à la Martinique alors que la population décroît ?

José CRAMPEL

J'ai comparé les données de 2020 et 2023. En vingt ans, la population de l'île a diminué de 20 000 habitants. Cependant, le volume de déchets augmente. En Martinique, nous sommes également confrontés aux éco-organismes qui ne fonctionnent pas très bien, et à une problématique liée aux filières, du fait de l'insularité, notamment sur le carton et les matelas.

Damien GRASSET

Il existe une vraie filière pour le recyclage des matelas, mais cela nécessite de réaliser un vrai travail. La redevance incitative n'est pas toujours simple à mettre en place. Cependant, je pense qu'il est important de mettre en place des filières de réemploi pour diminuer le volume de déchets. Il serait dommage de ne pas explorer une solution de recyclage des matelas s'ils vont actuellement à l'incinération.

Je ne peux que vous inciter à travailler sur une politique de prévention, laquelle peut d'ailleurs générer de l'emploi, pour limiter les déchets, dans un contexte de surconsommation dans lequel les déchets augmentent, quoique l'on fasse.

José CRAMPEL

C'est un travail que nous menons. Nous recherchons des filières, nous communiquons des messages pédagogiques, mais cela n'endigue pas le phénomène. C'est la raison pour laquelle une réflexion porte sur l'ouverture d'une troisième ligne de fours, à laquelle d'ailleurs la population est plutôt opposée.

Sébastien DESPLANQUES

À mon sens, la difficulté vient du fait que le syndicat de traitement récupère la collecte.

Olivier ZANETTA

Je vous remercie pour la qualité de vos interventions et pour ce débat passionnant.

LA DÉCHÈTERIE : NOYAU DE
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
RECYCLAGE
RÉEMPLOI
C'EST NOUVEAU !
ON ÉVOLUE !
ÉCO-CENTRES
ON RÉCUPÈRE !
ON RÉPARE !
OUI, C'EST STRATÉGIQUE !
DÉCHÈTERIE
MATIÈRE
VALORISATION
SOLUTION
RÉEMPLOI ?
CITOYENNETÉ
J'APPORTE DES RESSOURCES !
5R
TRI : DIMINUTION DES COÛTS €
REPAIR CAFÉ
MATÉRIOTHÈQUE
VALORÉTERIE
RECYCLERIE
...
C'EST UN
INVESTISSEMENT
FONCIER
PÉDAGOGIE
COMMUNICATION
FORMATION
TRANSFORMATION DU SITE
ACCUEILLIR
GUIDER
AIDER ?
CONSEILLER ?
ÉCHANGER ?
ENCOURAGER ?
VENDRE ?...
UN NOUVEAU
MÉTIER
ESS
UN INVESTISSEMENT HUMAIN !
AU BON ENDROIT
SERVICE PUBLIC
FAIRE AVEC LE PUBLIC !
SENS
ACTEURS ENGAGÉS !
BESOIN DE FINANCEMENT
BESOIN DE LOIS FACILITANTES
LE BON SENS LOCAL !
LE LIEN
À L'USAGER
ÉDUCATION
CONTRAINTE
GESTE UTILE
OLIVIER SAMPSON

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024
BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Philippe BARBOSA
• Facilitateur graphique : Olivier SAMSON

SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024

BESANÇON - MICROPOLIS